

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PIERRE GAXOTTE

de l'Académie Française



NUNC COGNOSCO EX PARTE



TRENT UNIVERSITY
LIBRARY

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

ŒUVRES DE PIERRE GAXOTTE

Librairie Arthème Fayard :

LE SIÈCLE DE LOUIS XV
FRÉDÉRIC II

Librairie Hachette :

LA FRANCE DE LOUIS XIV

Éditions Flammarion :

HISTOIRE DES FRANÇAIS

Dans Le Livre de Poche

LE SIÈCLE DE LOUIS XV

PIERRE GAXOTTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

La Révolution française

ARTHÈME FAYARD

DC 148 . G33

A GEORGES DUMEZIL

93658



Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Kahle/Austin Foundation

CHAPITRE PREMIER

L'ANCIEN RÉGIME

LA FRANCE de l'ancien régime était un très grand et très vieil édifice qu'avaient bâti cinquante générations, embrassant plus de quinze cents années. Elles y avaient laissé chacune sa marque, ajoutant toujours au passé sans presque jamais rien en abattre ni retrancher. Aussi, le plan en était-il confus, les styles disparates, les morceaux irréguliers. Quelques parties abandonnées menaçaient ruine; d'autres étaient incommodes; d'autres, trop luxueuses. Mais, somme toute, l'ensemble était cosu, la façade avait grand air, on y vivait mieux et plus nombreux qu'ailleurs.

Les fondations les plus anciennes, et les plus profondes étaient l'œuvre de l'Eglise. Pendant douze siècles, elle y avait travaillé seule, ou presque seule.

Au temps de Rome, dans un monde dur et froid, elle avait apporté la consolation des misères, le courage de vivre, l'abnégation, la charité, la patience, l'espoir d'une vie meilleure et juste. Quand l'Empire se fut écroulé sous les coups des Barbares, elle avait été le refuge des lois et des lettres, des arts et de la politique. Elle avait caché, dans ses monastères, tout ce qui pouvait être sauvé de la culture humaine et de la science. En pleine anarchie, elle avait formé une société vivante et

ordonnée dont la police et l'esprit rappelaient à eux seuls les temps calmes et les faisaient regretter. Bien mieux, la voici qui va au-devant des envahisseurs, les gagne, les apaise, les convertit, canalise leur flot, limite leurs dévastations. Devant l'évêque, représentant d'un au-delà mystérieux, le Germain a peur et recule. Il épargne les gens, les maisons, les terres. L'homme de Dieu devient le chef des cités, le défenseur des foyers et des métiers, le seul protecteur des humbles en ce monde.

Plus tard, quand le moment des pillages et des brûleries sera passé, quand il faudra reconstruire, administrer, négocier, les Assemblées et les Conseils s'ouvriront tout grands devant les clercs seuls capables de rédiger un traité, de conduire une ambassade, de haranguer un prince.

Dans les malheurs renaissants, dans l'effondrement de l'Etat carolingien, dans cette nuit du ix^e siècle remplie de bruits d'armes, tandis que de nouvelles invasions hongroises, sarrasines et normandes entament ou recouvrent le pays, tandis que le peuple épars flotte sans direction, l'Eglise, une fois encore, tient bon. Elle renoue les traditions interrompues, combat les désordres féodaux, réglemente les guerres privées, impose des trêves et des paix. Les grands moines Odon, Odilon, Bernard élèvent au-dessus des donjons et des villes le pouvoir moral de l'Eglise, l'idée de l'Eglise universelle, le rêve de l'unité chrétienne. Prédicateurs, pacificateurs, conseillers de tout le monde, arbitres de toutes les querelles, ils interviennent partout et dans tout, véritables puissances internationales auxquelles les puissances terrestres ne résistent qu'en tremblant.

Autour des grands sanctuaires et des saintes

abbayes se nouent relations et voyages. Le long des pistes de terre où cheminent les longues processions des pèlerins, naissent les chansons épiques. Les forêts attaquées par les moines défricheurs disparaissent. A l'ombre des monastères, les campagnes se repeuplent. Des villages en ruines se relèvent. Les vitraux des églises et les sculptures des cathédrales sont le livre d'images où le peuple s'instruit. Le pape est le dictateur de l'Europe. Il ordonne les croisades et défait les rois. Dotations, richesses, honneurs, on met tout aux pieds des clercs et l'excès même de cette reconnaissance mesure la grandeur de leurs bienfaits.

Mais déjà un autre ouvrier s'était mis à l'œuvre : le seigneur.

Quand l'Etat s'affaiblit, les individus les mieux armés prennent sa place. Quand le sceptre de Charlemagne eut glissé des mains débiles de ses successeurs, une génération de soldats se leva pour en ramasser les morceaux.

Comme le territoire, la souveraineté s'émietta.

Une germination touffue de pouvoirs locaux couvrit le sol. Fonctionnaires impériaux, grands propriétaires, aventuriers qui ont prospéré, brigands qui se sont rangés : ces nouveaux roitelets ont mille origines. Violences, usurpations, contrats, immunités, partages, aliénations, opérant au hasard des circonstances : voilà les sources instables et incohérentes de leur pouvoir. Tous les attributs de la puissance publique se détachent, se brisent, se vendent, se volent. L'un s'empare d'un péage, l'autre d'un marché. Il n'y a plus d'armée, il n'y a que des bandes. La justice se partage en mille juridictions spéciales : territoriale, personnelle, censuelle, haute et basse. Les âmes se dissolvent comme

les droits. Une seule force demeure : la valeur, le courage, l'audace, la brutalité de l'individu.

L'insécurité est générale. On se bat partout. Les chroniques ne parlent que de meurtres, de pillages, d'incendies, de villages rasés, de femmes violentées, de laboureurs massacrés. Pour le faible, la vie n'est plus qu'une longue terreur. Autour du seigneur qui a un château, des guerriers, un trésor, les paysans se groupent en hâte. En échange de sa protection et de sa justice, ils lui abandonnent une part de leur travail et une part de leurs récoltes. Les plus malheureux s'attachent à lui pour la vie et pour celle de leurs descendants. Constructeur du moulin, du four et du pont, il est maître de la circulation comme des échanges. Il enserre l'activité de ses hôtes et de ses serfs d'un réseau étroit de prélèvements et de monopoles. Mais que sont ces servitudes en échange de la vie qu'on lui doit ?

A une société désemparée, disjointe, dispersée, qui n'avait plus ni lois, ni guides, la féodalité a donné des cadres et des chefs. Si étroits qu'aient été les premiers, ils ont réussi à grouper les hommes. Si violents qu'aient été les seconds, ils ont rétabli les garanties élémentaires sans lesquelles il n'est pas possible de subsister. Leur service est onéreux, leur bénéfice excessif. Mais, sans eux, la situation eût été pire encore.

Et puis, le régime s'adoucir, s'humanisera. L'Église y apportera un peu d'idéal. Il fera place aux Communes qui seront comme des seigneuries bourgeoises et collectives. Les rudes barons comprendront que leurs intérêts sont d'accord avec ceux de leurs protégés et que le ménager est encore le meilleur moyen de les retenir.

Au temps de Louis XII, dans un pays qui n'a

plus besoin de leur protection et qui se passe déjà de leurs services, ils gardent une autorité telle que rien ne se fait d'important au village sans leur avis et leur approbation. On a pour eux un respect familial et une reconnaissance sans contrainte. On les invite aux fêtes de famille, aux repas de relevailles, de mariage, de baptême et ils y font honneur. Ils sont parrains des enfants et conseillers des parents. Dans l'ancien donjon ouvert sur le dehors, percé de larges fenêtres, sans fossés ni défenses, on a les mêmes préoccupations et presque la même vie que dans les chaumières voisines. On pense aux récoltes, au bétail, à la pluie, aux vignes, à la vente des grains. Seigneur et laboureurs se retrouvent à la foire. Si la journée a été bonne, ils trinquent au cabaret, échangent de grasses plaisanteries et, entre deux verres, se donnent de grosses tapes cordiales. A la nuit tombante, on voit s'en retourner le seigneur, fièrement campé sur sa rossinante, l'épée au côté, une miche de pain sous le bras, avec son fermier en croupe.

Tout cela pourtant n'était que souvenirs : les souverainetés locales étaient frappées de mort et, depuis longtemps déjà, le temps du Roi était venu.

Le Roi fut avant tout l'ouvrier de l'unité nationale et sa puissance s'accrut à mesure que le sentiment en devenait plus impérieux dans les consciences populaires. Mais la tâche n'était point aisée et, avant que les parcelles déchirées de la patrie fussent rapprochées et soudées, il y eut bien des siècles et bien des peines.

Le premier Capétien était un fort petit seigneur dont l'ambition consistait à se rendre de Paris à Etampes sans être enlevé ni rançonné. Les trois suivants se laissèrent aller à des entreprises qui

dépassaient leurs forces et n'avancèrent pas beaucoup les affaires de la monarchie. Le cinquième, Louis VI, comprit qu'elle devait concentrer son action sur un petit espace, restreindre son rôle de puissance générale et prendre pour un temps l'allure d'une seigneurie localisée. Il passa vingt ans de son règne à purger les environs de Paris des brigands qui s'y étaient fortifiés et ce fut un jour de triomphe que celui où les routes d'Orléans et de Melun furent libérées. La royauté avait gagné en solidité ce qu'elle avait perdu en surface. Agissante et audacieuse, elle acquiert pour la première fois ce prestige qui tient, non à la majesté du rang et à la gloire des souvenirs, mais à la valeur personnelle, à la force et au succès.

Le mouvement, désormais, est donné.

Sans doute, les Capétiens eurent de la chance. Les premiers laissèrent tous des fils. Les minorités furent rares. Les Croisades les débarrassèrent des plus turbulents de leurs vassaux. Certains de leurs adversaires, Richard Cœur de Lion entre autres, moururent fort opportunément. Mais ils eurent surtout du bon sens, de la probité, de la persévérance, de l'énergie, le sens des réalités et le goût de l'administration.

Pour commencer, ils soustraient la couronne aux caprices de l'élection, s'allient à l'Église et protègent les petites gens. Ils font régner la justice. Ils établissent l'ordre et la paix. Ils sont les chefs de la défense publique et les libérateurs du pays. Tour à tour, ils combattent Anglais, Allemands, Espagnols, Autrichiens. Avec l'âpreté d'un fermier qui arrondit son domaine, ils reconquirent l'héritage carolingien. Chaque règne — ou presque — marque une étape de la reconstruction. Sous

Louis XIV, on travaille encore à la frontière du Nord toujours trop vulnérable et trop proche de Paris. On annexe l'Artois, la Flandre, l'Alsace et, à l'autre bout de la France, le Roussillon. Sous Louis XV, la Lorraine et la Corse.

Mais ce beau pays, il ne suffit pas de le garder et de l'agrandir, il faut le mettre en valeur. Le Roi construit des routes, trace des canaux, creuse des ports, endigue les rivières, ouvre les écoles, crée des hôpitaux, protège des Universités et des Académies. Monuments de gloire et d'utilité le proclament à l'envi père de la patrie et bienfaiteur public.

Quand les vieux auteurs parlent de lui, ils paraissent saisis d'une dévotion surnaturelle. Il est, disent-ils, le premier des Rois. Aucun souverain ne peut lui être comparé, ni pour l'ancienneté de sa couronne ni pour l'éclat de son trône, ni pour l'étendue et la sainteté de son pouvoir. C'est un personnage divin que toute la nation honore et sert avec joie : « Tout l'Etat est en lui, écrit Bossuet, la volonté du peuple est enfermée dans la sienne; comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie dans celle du Prince... » Le maréchal Marmont, né quinze ans avant la Révolution, raconte, dans un passage célèbre de ses *Mémoires*, quel prestige avait encore Louis XVI dans les derniers jours de la monarchie : « J'avais pour le Roi un sentiment difficile à définir, un sentiment de dévouement avec un caractère religieux. Le mot de Roi avait alors une magie, une puissance que rien n'avait altéré. Dans les cœurs droits et purs, cet amour devenait une espèce de culte. » Et l'on citait avec complaisance cette phrase d'un ambassadeur véni-

tien du xvi^e siècle : « Le royaume de France a toujours été reconnu par un consentement unanime des peuples, pour le premier et le plus excellent royaume de la Chrétienté, tant par sa dignité et sa puissance que par l'autorité absolue de celui qui le gouverne. »

Mais ce sont là des mots, des mots dont le sens a souvent changé, car les hommes ne se font pas de l'autorité une idée unique et invariable, mais au contraire, l'entendent de façons changeantes et diverses.

La manière dont la France monarchique s'était formée par pièces et morceaux sur les ruines de la France féodale donnait au pouvoir royal, théoriquement sans limites, un caractère et des bornes que, citoyens d'un Etat bureaucratique, napoléonien et à demi socialisé, nous soupçonnons difficilement.

L'autorité nous apparaît aujourd'hui sous les traits d'un fonctionnaire assis derrière un grillage et investi des droits les plus étendus, y compris celui de nous transformer en militaires et de nous envoyer recevoir des briques dans les émeutes et des morceaux d'acier sur les champs de bataille.

Ce personnage est éternel, immuable, identique à lui-même d'un bout à l'autre du territoire. En plaine et en montagne, en Ile-de-France et en Lorraine, il applique les mêmes règlements et perçoit les mêmes impôts. Il est tout-puissant parce que son espèce est nombreuse, parce que tout le monde a besoin de lui, parce que ses décrets sont appuyés sur une police active, une magistrature docile et de nombreux régiments. Il recense, enregistre, espionne. Il connaît nos revenus et fait l'inventaire de nos héritages. Il sait si nous possédons un piano, une automobile, un chien ou une bicy-

clette. Il instruit nos enfants et fixe le prix de notre pain. Il fabrique nos allumettes et nous vend notre tabac. Il est industriel, armateur, commerçant et médecin. Il a des tableaux, des forêts, des chemins de fer, des hôpitaux, des banques et des usines. Il accapare la charité. Si nous appartenons au sexe masculin, il nous fait comparaître devant lui, nous pèse, nous mesure, examine le fonctionnement de notre cœur, de nos poumons et de notre rate. Nous ne pouvons faire un pas ou un geste sans qu'il en soit averti, sans qu'il trouve prétexte d'intervenir. Un million de Français au moins sont à son service, deux ou trois millions sont pensionnés par lui et les autres aspirent à l'être. Tout le monde grogne, mais obéit et, lorsqu'un de ses agents est houspillé par un électeur mécontent, il n'y a qu'une voix pour flétrir cette audace et demander des prisons et des juges pour le sacrilège.

Cette conception d'un gouvernement bureaucratique servi par une armée de fonctionnaires, promulguant pour une nation d'administrés une seule législation, est peut-être ce qu'il y a de plus étranger à l'ancien régime. Les plus grands réformateurs, les plus amoureux d'unité, Colbert, Machault, Maupeou, Lamoignon, ne pouvaient même pas imaginer pareille uniformité, ni pareille docilité.

Par décrets, Napoléon a bâti son édifice nouveau sur un sol nivelé. Par tâtonnements, la monarchie avait réuni à la couronne d'anciennes provinces qui avaient chacune leur organisation et leurs coutumes. Et elle les a respectées. Le royaume est *un* par la personne du souverain, *multiple* par ses institutions.

En 1668, après la première conquête de la Franche-Comté, Louis XIV signa, avec les repré-

sentants du pays, une capitulation dont voici le premier article :

« Toutes les choses demeureront en Franche-Comté au même état qu'elles sont présentement, quant aux privilèges, franchises et immunités. »

Une clause garantissait le respect des lois et édits en vigueur sous la domination espagnole; une autre interdisait l'introduction d'impôts nouveaux; une autre conservait à Besançon son Académie. Dole se faisait promettre qu'elle serait le lieu de réunion des Etats... enfin, l'acte se terminait sur cette déclaration :

« S. M. promet et jure sur les Saints Evangiles qu'Elle et ses augustes successeurs les tiendront et maintiendront bien et loyalement en tous et quelconques leurs privilèges, franchises et libertés, anciennes possessions, usages, coutumes et ordonnances, et généralement qu'Elle fera tout ce qu'un Prince et Comte Palatin de Bourgogne est tenu de faire. »

Élargissez cet exemple, représentez-vous les provinces, les villes, les classes, les associations, les métiers, les offices, pourvus de chartes, de droits, de statuts, d'immunités de toute grandeur et de toute nature et vous aurez une idée de ce qu'était la France de Louis XV et de Louis XVI, et de la manière dont pouvait s'y exercer la volonté royale.

En dépit d'un très gros effort de simplification accompli sous Louis XIV, à toute décision gouvernementale continuait de s'opposer une masse de traditions, de contrats, de promesses, de faits acquis dont on était bien forcé de tenir compte. Il fallait discuter, composer, admettre des rabais, des décharges et des exceptions. Les ordres les plus formels se trouvaient corrigés et amendés par cet

ensemble d'institutions contre lesquelles on ne pouvait pratiquement plus rien. Sans cesse, les ministres se répandent en lamentations sur la difficulté de gouverner un Etat composé de corps et de citoyens si bien armés pour faire échec à leur Roi :

« On ne peut faire un pas dans ce vaste royaume, disait Calonne, sans y trouver des lois différentes, des usages contraires, des privilèges, des exceptions, des affranchissements d'impôts, des droits et des prétentions de toute espèce », et il ajoutait en ministre autoritaire et centralisateur : « Cette dissonance générale complique l'administration, interrompt son cours, embarrasse ses ressorts et multiplie les frais et le désordre. »

Prenons un nouvel exemple. Au début du XVIII^e siècle, quelques administrateurs des provinces frontières, désireux de hâter la réparation des chemins les plus délabrés, réquisitionnèrent les paysans voisins des routes et les y firent travailler. Les résultats ayant paru satisfaisants, le système des *corvées* se répandit peu à peu.

En 1737, le contrôleur général Orry invita ses subordonnés à en généraliser l'emploi et il proposa un modèle de règlement. Bien entendu, il ne pouvait être question d'imposer ces prestations aux nobles ou aux ecclésiastiques. Les villes qui devaient elles-mêmes entretenir leurs rues et places y échappaient aussi naturellement, et des citadins, seuls paieront ceux qui possèdent fermes ou maisons de campagne. Seront encore exempts les officiers de justice, les commis des finances, les gardes des forêts, les ouvriers de la monnaie, les facteurs des messageries et, en général, tous les individus que l'on désire ménager et retenir parce qu'ils contri-

buent à la prospérité de leur province. L'intendant de Champagne, par exemple, exempte les ouvriers des manufactures d'armes, les fondeurs et les affineurs. En Poitou, ce sont les papetiers qui sont déchargés. Ici, la corvée est exigée avec sévérité. Là, avec douceur. Ailleurs, la mauvaise volonté est telle qu'on n'arrive pas à la mettre en train.

Voilà notre décision ministérielle bien amendée. Cela n'est pas tout. Le Languedoc, qui a, depuis longtemps, un budget des Ponts et Chaussées, n'en tient aucun compte. Dans la généralité de Paris, où convergent nombre de grandes voies, les routes sont entretenues à prix d'argent et la corvée réduite au transport des cailloux et des pavés. En province, deux ou trois intendants entreprennent d'en améliorer le rendement, tout en diminuant la charge et, d'accord avec les paroisses, ils la transforment en une contribution pécuniaire, répartie sur l'ensemble de leur généralité. Orceau de Fontette imagine un système pour la sienne : celle de Caen, qui est riche. Turgot en applique un autre dans le Limousin, qui est pauvre. Devenu ministre, il tente d'imposer à la France entière une loi analogue, mais son essai d'uniformité échoue et on revient aux règlements partiels, plus nombreux que jamais, plus ou moins bien adaptés aux ressources de chaque région et au caractère de ses habitants.

Quarante ans après sa généralisation, la corvée est méconnaissable. De dix lieues en dix lieues, elle varie de nature, de taux, d'assiette, de poids. Déformée, grossie, rapetissée, convertie, acceptée, combattue, réduite à rien, elle traduit par ses mille formes l'extrême variété du royaume, sa puissance de résistance et de réaction à l'égard des entreprises gouvernementales.

Le premier ordre de l'Etat, le clergé, avait une organisation particulière qui en faisait un corps politique. Une année sur deux, ses représentants se réunissaient pour voter les taxes d'Etat. On les appelait « don gratuit », pour bien montrer qu'il s'agissait d'une sorte de cadeau et non d'une véritable imposition. Il va de soi que les délibérations préliminaires servaient de prétexte à un étalage de doléances auxquelles le pouvoir, à court d'argent, ne pouvait rester sourd. Dans l'intervalle des sessions, deux agents généraux étaient préposés à la défense des privilèges ecclésiastiques et ils s'acquittaient de leur tâche avec la plus grande vigilance. Gros propriétaire, riche de ses cent millions de dîmes, le clergé a en charge deux des fonctions auxquelles l'Etat moderne semble le plus tenir, pour lesquelles il dépense beaucoup et dont la monarchie ne s'occupe que par accident : l'instruction publique et l'assistance. Il y consacre une grosse part de ses revenus.

Dans les provinces les plus tardivement réunies à la couronne, avaient longtemps subsisté des Etats particuliers dont les pouvoirs étaient vastes : ils dirigeaient l'administration locale, géraient leur budget privé et votaient les impôts généraux. A la veille de la Révolution, ce système fonctionnait partiellement en Bourgogne, en Provence, en Flandre et dans plusieurs pays des Pyrénées, absolument en Languedoc et en Bretagne. Les Etats de Languedoc avaient une fort bonne réputation et passaient pour assez traitables. Ceux de Bretagne étaient difficiles. L'emploi de commissaire du Roi y était considéré comme une épouvantable corvée dont il était à peu près impossible de s'acquitter avec honneur. Leur composition était singulière.

Tandis que le Clergé et le Tiers n'y envoyaient qu'une cinquantaine de représentants chacun, tous les nobles âgés de plus de vingt-cinq ans et justifiant d'un siècle de noblesse paternelle pouvaient, en personne, assister aux séances et prendre part aux discussions. Il en venait quatre ou cinq cents, quelquefois plus. Susceptibles, méfiants, très jaloux des libertés de la province qu'avait consacrées le contrat de la duchesse Anne, ils étaient toujours prêts à fronder le gouvernement et à jouer de mauvais tours à ses fondés de pouvoirs.

Aussi originale était la situation des terres alsacienne et lorraine. Il n'y avait pas, entre la France et la Rhénanie, une frontière linéaire marquant une brusque solution de continuité dans les rapports sociaux et politiques, mais plutôt une zone de transition, un terrain de pénétration réciproque, parsemé d'enclaves et de villages contestés. Sarrelouis, place française, était en terre allemande, mais les princes allemands possessionnés en Alsace conservaient des droits sur un cinquième du pays. L'archevêque de Besançon comptait, parmi ses suffragants, l'évêque de Bâle, mais l'archevêque de Mayence restait métropolitain de Strasbourg. La limite douanière était entre la France et la Lorraine, non entre l'Alsace et l'Empire. De Nancy, on commerçait plus facilement avec Trèves et Mayence qu'avec Dijon ou Reims. Nulle hostilité entre Rhénans et Français. Tout au contraire : des rapports courtois et continus.

Beaucoup d'Allemands viennent s'installer chez nous. Huit ou neuf mille servent dans notre armée et tiennent précisément garnison dans l'Est. Les jeunes seigneurs du Palatinat ou du Wurtemberg rêvent de Versailles, parlent notre langue, achètent

nos livres et collectionnent nos œuvres d'art. Les universités de Bonn et de Mayence sont toutes pénétrées de notre civilisation et quand Goethe songe à être professeur, c'est pour enseigner à Strasbourg.

« Il ne faut point toucher aux usages du pays d'Alsace », avait écrit un ministre de Louis XIV. En vertu de cette maxime, ni le Concordat de 1516, ni la révocation de l'Edit de Nantes n'y sont appliqués. Les Eglises y vivent sous le régime en vigueur au moment de la réunion; les protestants y pratiquent leur culte à peu près sans entraves. La langue, les coutumes, les tribunaux, les libertés bourgeoises, les constitutions municipales sont fidèlement respectés. Ni taille, ni aides, ni droits d'enregistrement; des impôts locaux, perçus selon la forme traditionnelle.

On avait moins ménagé la Lorraine. Les premiers intendants établis à Nancy lui avaient fait regretter les derniers ducs. Cependant, avant d'être annexée, elle était passée par les deux étapes de l'occupation et du protectorat. Aussi bénéficiait-elle encore de quelques particularités précieuses : la justice y était plus régulière et plus éclairée qu'ailleurs. La plupart des droits d'aide n'y avaient point cours non plus que la capitation et le troisième vingtième.

Les villes et communautés du royaume tenaient de leur passé des privilèges importants : exemptions ou réductions d'impôts, libre nomination des autorités urbaines, droit de justice, droit d'imposer, d'emprunter, de dépenser à leur guise... Bien qu'en beaucoup d'endroits le gouvernement central eût profité de la gestion imprévoyante et dépensière des grandes municipalités pour établir son contrôle ou ériger en offices les postes de maire et de lieu-

tenant, la vie municipale n'en gardait pas moins une vigueur et une verdeur étonnantes. Le magistrat de Strasbourg, les jurats de Bordeaux, le corps de ville de Lyon, la chambre de commerce de Marseille qui nommait les consuls du Levant, étaient des puissances avec lesquelles il fallait compter. Les petites villes n'étaient pas moins acharnées à défendre leurs prérogatives et elles se seraient ruinées en procès plutôt que d'accepter de bon gré la tutelle du pouvoir royal. Les paroisses rurales élisaient des syndics, mais ceux-ci ne pouvaient rien faire sans l'assentiment de l'assemblée générale des habitants qui se réunissait le dimanche à l'issue de la messe pour choisir les collecteurs des tailles, délibérer sur la corvée, les chemins et les impôts, entendre les communications de l'intendant et la lecture des nouveaux édits.

Mais le plus puissant obstacle à l'exercice illimité de l'autorité royale était constitué par les tribunaux eux-mêmes : Parlements, Cours des Comptes, Cours des Aides, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, élections, bureaux de finances, greniers à sel... dont tous les membres étaient propriétaires de leurs charges comme le sont aujourd'hui les notaires et les avoués.

Se représente-t-on bien ce que cette possession comporte d'indépendance, de liberté et de tentations?

C'est le droit d'acquitter, d'approuver et de réhabiliter ceux que la Cour poursuit, d'attaquer ses agents et de les décréter de prise de corps, de refuser net l'enregistrement et l'application des arrêts nouveaux, bref la possibilité de tenir en échec toute la machine gouvernementale pour peu que l'allure en soit hésitante et embarrassée. Et

cela avec d'autant plus de facilité que toutes ces justices n'ont point de limites absolues et qu'elles ont toutes, à des degrés divers, des attributions financières, administratives et politiques.

Si quelques-unes, endormies ou tombées en décadence, s'en sont laissé partiellement dépouiller, les autres, entreprenantes et hardies, en ont conquis de bien plus importantes qui leur donnent des prétextes infinis d'intervention et d'action.

Cette énumération est bien incomplète. Elle suffit pour montrer en quoi la France d'autrefois différait de la France d'aujourd'hui, dans sa constitution et son gouvernement.

« Prise dans le carcan administratif qu'elle porte depuis plus d'un siècle sans révolte et qui favorise si bien les tyrannies sectaires ou césariennes », la France d'aujourd'hui est sans résistance et sans force contre les ministres et les bureaux. Des techniciens et des « spécialistes » suffisent pour la conduire. Les hommes comptent moins que les diplômes et les diplômes moins que les règlements.

Pour régner sur la fédération d'organismes vivants qu'était l'ancienne France, pour actionner et contenir à la fois ces milliers de républiques aristocratiques ou populaires, rivales et ombrageuses, il fallait plus de caractère, plus de soin, plus de patience, plus d'énergie et plus d'amour. Un gouvernement honnête et bien intentionné n'y suffisait pas. Il fallait un gouvernement respecté et craint.

Ce gouvernement, la France de l'ancien régime avait réussi à l'organiser et, jusqu'à la fin, tandis que la tête déjà pourrissait, les autres parties en demeuraient aussi saines et aussi actives qu'au plus beau temps.

Les impôts, la justice, l'organisation sociale, provinciale et municipale étaient, nous l'avons noté, extraordinairement compliqués et confus. L'administration proprement dite, fort simple et fort bien comprise, quoi qu'on en ait pensé.

En haut, le Conseil du Roi, législateur suprême, centre et moteur de toute la machine; en dessous, des bureaux ou commissions pour préparer ses arrêts; six ministres pour les mettre en forme et les transmettre; trente-deux intendants pour les faire exécuter et c'est tout. Peu de personnel, peu de paperasses, pas de routine, de l'initiative, de l'entrain : tout ce qui est nécessaire pour aller vite et faire bien.

Certes, on n'était pas arrivé du premier coup à cet état. Avant que Louis XIV lui eût donné sa règle définitive, sa périodicité et sa division en sections, le Conseil avait pris toutes les formes possibles, se gonflant et se vidant tour à tour au hasard des circonstances et des intérêts. Les intendants, de leur côté, n'étaient apparus qu'au milieu du xvi^e siècle et n'avaient été tout d'abord que des commissaires provisoires, chargés de missions temporaires dans les provinces ou à la suite des armées. Pendant la Fronde même, ils avaient à peu près complètement disparu. Ce n'est qu'à partir de Colbert qu'ils furent établis à poste fixe dans des circonscriptions bien définies et avec des attributions si étendues que M. Lavissee a pu écrire avec raison que *l'intendant, c'était le Roi présent dans la province*.

On a souvent mal compris cette formule et cru que, semblable à nos préfets modernes, l'intendant n'avait, pour ainsi dire, pas d'existence personnelle, qu'il était une simple émanation du ministre et

ne pouvait rien engager d'important sans en référer à Versailles. Ce n'est pas exact. Les pouvoirs considérables qui étaient conférés à l'intendant lui appartenaient en propre et véritablement. Il en usait de lui-même largement et sous sa responsabilité. Il ne mendiait pas sans cesse à Paris des instructions ou des ordres. Il agissait, prenait des initiatives, allant de l'avant, ne cherchant que la consécration du succès. Il résolvait sur place les difficultés, entreprenait les réformes qu'il jugeait utiles, engageait à fond son autorité et sa personne, quitte à se faire couvrir ensuite par un arrêt du Conseil que, d'ailleurs, il proposait, préparait et rédigeait lui-même. Le Contrôleur général le surveillait de haut, mais ne le gênait pas. Et cette liberté allait si loin qu'un intendant de Paris put, de son propre chef, dans l'étendue de sa généralité, modifier du tout au tout l'assiette de la taille et transformer la capitation, impôt de classe, en une taxe sur les loyers.

Jeune maître des requêtes, remarqué pour ses rapports et ses travaux, voici l'intendant prêt à partir pour sa province. Il est sérieux, appliqué, ouvert à toutes les nouveautés, à tous les progrès, impatient d'entreprendre, avide de se distinguer. Il restera en fonction dans le même poste, dix ans, vingt ans, trente ans, quarante ans, plus peut-être et il ne quittera les intendances que pour une charge de conseiller d'Etat ou un portefeuille de ministre. De toutes façons, il ne cessera, sa vie entière, de travailler aux mêmes questions, dans le même esprit, avec la même prudente hardiesse.

A aucun moment de son histoire, même au temps des grands préfets napoléoniens, la France n'eut une administration aussi sage, aussi attentive, aussi

travailleuse, aussi dévouée au bien public, aussi accessible aux désirs de l'opinion. Car, si l'intendant est l'homme du roi, il est aussi l'homme de la province. Il l'a habitée si longtemps qu'il fait corps avec elle. Il défend ses intérêts, il se fait son avocat, et au besoin, au nom de son passé, des services rendus, il la protège contre les prétentions et les entreprises du pouvoir central.

Autour des intendants naissent et s'organisent, par ébauches successives, les grands services publics que la Révolution démolira et que Napoléon n'aura qu'à relever pour faire figure de créateur. L'enregistrement, le domaine, les hypothèques, l'administration des vingtièmes qui deviendra l'administration des Contributions directes, la Régie, les Postes, les Eaux et Forêts, les Ponts et Chaussées, les Mines : autant de corps dont la création et le perfectionnement doivent être, en toute justice, inscrits à l'actif des derniers Bourbons.

Bien des monuments demeurent de l'activité des intendants. Presque toutes les villes de province leur doivent leur physionomie et leur plan; Bordeaux, Nancy, Orléans, Tours, Rennes, Metz, Châlons, Rouen, Limoges, Poitiers, Besançon gardent intacts des places, des rues et des jardins où s'inscrivent, dans la pierre et dans le sol, la prévoyance et le grand goût de leurs anciens administrateurs.

Mais plus encore qu'en flânant le long de leurs vieux hôtels, c'est en dépouillant les archives qu'ils nous ont laissées, que l'on se pénètre de leurs intentions et que l'on mesure leurs bienfaits.

Rien de moins rébarbatif que ces dossiers et que ces correspondances. Les hommes de ce temps savaient encore traiter les questions les plus ardues

dans une langue aisée, sans lourdeur ni barbarismes. Quand un ministre écrit à un intendant, c'est sur le ton d'une conversation d'affaires entre gens distingués. Le style est net, simple, précis. Les phrases disent en peu de mots ce qu'il est nécessaire de dire. En quelques lignes, sans longueurs ni digressions, l'affaire est exposée sous toutes ses faces. Mais tout est exprimé avec noblesse, d'une manière à la fois courtoise et familière. Jamais un secrétaire d'Etat ne prescrit, n'ordonne, ne défend. Il recommande, conseille, prie. Il écrit d'habitude : « Je vous serais obligé... » Entre lui et l'intendant, aucune morgue, aucune servilité, aucun signe de subordination bureaucratique. Ce n'est que par de très légères nuances dans la formule finale qu'il est possible de découvrir quel est le supérieur et quel est l'inférieur.

M. Ardascheff, qui a très bien étudié cette question, cite ce billet du contrôleur général des finances Lambert à un intendant du Languedoc : « J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois dernier, la copie des délibérations sur chaque article. Je vous remercie de cette nouvelle preuve d'affection. »

Assurément, le ministre de l'Intérieur n'écrit pas sur ce ton à ses préfets. Cela vient sans doute de ce que préfets et ministres sont étrangers les uns aux autres. Ceux-ci sont les hommes du Parlement; ceux-là de l'Administration. Sous l'ancien régime, ministres et administrateurs appartenaient au même monde, à cette noblesse d'Etat qui possède héréditairement les charges de justice et qui fournit au Roi ses meilleurs serviteurs. Le style officiel eût été déplacé entre ces gens de bonne compagnie. Ils ne se seraient pas donné le ridicule

d'écrire une autre langue que celle dont ils usaient dans leurs salons.

Assaillis de difficultés sans nombre, perdus dans une forêt d'institutions compliquées, jaloués par des contribuables hargneux, ces administrateurs élégants et fermes eurent le suprême mérite de réussir.

Comme l'a fort exactement écrit M. Mathiez, ce n'est pas dans un pays épuisé, c'est dans un pays florissant et en plein essor qu'éclatera la Révolution.

CHAPITRE II

L'ÉTAT PAUVRE DANS LE PAYS RICHE

LA misère peut susciter des émeutes. Elle ne cause point de révolutions. Celles-ci ont des causes plus profondes et, en 1789, les Français n'étaient pas malheureux. Les documents les plus sûrs nous prouvent, au contraire, que la richesse s'était considérablement accrue depuis un demi-siècle et que l'état matériel de toutes les classes de la société, sauf celui de la noblesse rurale, s'était sensiblement amélioré.

Le régime corporatif, beaucoup moins oppressif et beaucoup moins généralisé qu'on ne l'a dit, n'avait pas empêché la naissance et la mise en place de la grande industrie. Le machinisme importé d'Angleterre avait favorisé les concentrations de capitaux, et, déjà, au moins dans quelques-uns de ses traits permanents, se dessinait la physiologie classique de la France minière et manufacturière. Dans le Nord et sur le pourtour du Massif Central : les exploitations de charbons et les usines métallurgiques (Le Creusot date de 1781); à Lyon : la soierie; à Rouen et à Mulhouse : le coton; à Troyes : la bonneterie; à Castres, à Sedan, à Abbeville et à Elbeuf : la laine; en Lorraine : le fer et

le sel; à Marseille : le savon; à Paris : la tannerie, le mobilier et les industries de luxe. Déjà on se plaint de la rareté de la main-d'œuvre et du manque de combustible!

Toutes les formes d'associations en usage aujourd'hui sont, dès ce moment, couramment pratiquées. Nobles et bourgeois y mêlent leur argent. De grands seigneurs commanditent des roturiers. Anzin et Aniche sont la propriété de deux sociétés anonymes dont l'une a été fondée par le prince de Croy. Le duc de Charost exploite Roche-La-Molière; le prince de Conti, le maréchal de Castries et Tubeuf, la Grand-Combe.

Le personnage moderne du gros industriel qui brasse des millions et commande à des centaines d'ouvriers existe bien avant la Révolution, tout de même que celui du financier, intermédiaire, courtier, prêteur et agent de change.

Il y a une Bourse, des banques, une Caisse d'Escompte au capital de cent millions qui émet des billets analogues à ceux de notre Banque de France, un marché à terme, une cote, de l'agiotage. On spéculé sur les changes, sur les valeurs d'Etat, sur les parts de la Ferme générale qui perçoit les impôts indirects, sur les actions des grandes compagnies : compagnie des Indes, compagnie des Eaux et compagnie des Assurances. Au jugement de Necker, la France détient la moitié du numéraire existant en Europe.

Le commerce extérieur a pris un développement prodigieux que — fait rare dans l'histoire économique de l'ancien régime — nous pouvons suivre d'année en année, grâce aux statistiques dressées par un commis du Contrôle général nommé Arnould et que corroborent les renseignements

réunis par la Compagnie des Indes. Depuis la mort de Louis XIV, il a plus que quadruplé. En 1788, il atteint 1.061 millions, et cet énorme chiffre ne se retrouvera plus avant 1848.

Les grands ports : Marseille, Bordeaux, Nantes, ont cette animation, cette couleur, ce caractère cosmopolite, cet air d'opulence et de grandeur qui étonnent encore aujourd'hui le paysan de l'intérieur habitué aux horizons étroits et à une vie silencieuse. Marseille accapare le commerce du Levant. Sur ses quais et dans ses magasins, s'entassent les tapis, les indiennes, les liqueurs, le riz, les blés, les vins de Chypre, les huiles, les peaux, les mousselines, les toiles peintes. Bordeaux et Nantes ont le monopole des denrées coloniales. A elle seule, Saint-Domingue leur fournit la moitié du sucre consommé dans le monde. Un moment ébranlés par le traité de 1763, leurs grands armateurs se sont vite ressaisis. Les victoires de la guerre de l'Indépendance américaine leur ont donné une audace nouvelle. Là où on lançait 7 navires en 1738, on en construit 33 en 1784. Les vins de Bordeaux se vendent jusqu'en Russie. Les bourgognes règnent sur la Belgique et l'Allemagne.

Le commerce intérieur suit une marche parallèle. En 1715, on n'avait que de mauvais chemins coupés de fondrières et ravagés par les eaux, avec quelques chaussées pavées qui se disloquaient. En 1789, il y a dix mille lieues de bonnes routes, solidement empierrées, régulièrement entretenues que n'arrêtent ni les rivières, ni les montagnes. Les messageries, réorganisées par Turgot, sont plus rapides et moins coûteuses. Dans aucun pays, on ne voyage aussi vite, aussi bien et à si peu de frais.

Arthur Young, qui visita la France sous Louis XVI, au début de la Révolution, ne tarit pas d'admiration (quoique très porté à dénigrer tout ce qui n'est pas anglais) sur la beauté et la commodité des routes françaises.

Mais ici, un grave problème se présente.

Cette société brillante repose-t-elle, comme on l'a dit, sur un fond de misère? Au-dessous de la troupe dorée des bourgeois enrichis, y a-t-il une masse énorme de paysans affamés et sans ressources?

Beaucoup l'ont prétendu. Et aussitôt de citer le célèbre passage de La Bruyère : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles... noirs, livides et tout brûlés de soleil... » sans réfléchir que cette page, vieille d'un siècle, n'était qu'un morceau de littérature figolé par un moraliste amer qui, comme tous ses contemporains, prenait la charmante vallée de Chevreuse pour un sauvage désert.

On a glané aussi à travers les écrits des économistes des peintures effrayantes de la vie des champs. Mais la plupart ont été faites par des hommes de cabinet qui ne connaissaient la campagne qu'à travers les œuvres de Quesnay, à une époque où il était de mode de célébrer la naïve vertu des laboureurs et de verser des torrents de larmes sur la disette des fourrages ou le dépérissement des moutons mérinos. On a cité des témoignages de voyageurs, mais en face de chaque note affligeante, on a pu en inscrire une autre qui la contredit. Comment, d'ailleurs, tirer de ces indications fugitives une conclusion générale? En une heure de voiture, on passe d'un bon pays dans un mauvais. d'une terre grasse à un sol ingrat. Il

suffit d'un jour de grêle pour mettre un village dans la désolation. Une récolte qui s'annonce bien en juin est misérable en juillet. Un printemps ensoleillé rachète un hiver détestable. D'une année à l'autre, tout change. D'une province à l'autre, tout varie. Il serait imprudent de donner à de menus faits, strictement localisés, une portée qui dépasserait la limite de leur canton.

Et puis, il faut avoir présent à la mémoire un fait capital et indiscutable, à savoir que le système d'impôts qui pesait sur le paysan, lui faisait, des APPARENCES de la pauvreté, une nécessité presque absolue.

L'impôt rural par excellence, la taille, était un impôt sur le revenu grossièrement réparti d'après les signes extérieurs de la richesse, par des collecteurs choisis à tour de rôle entre les paysans eux-mêmes.

Malheur au taillable exact et sincère! C'est sur lui que retombera tout le fardeau. Ayant à percevoir une somme fixée globalement à l'avance, désireux d'être débarrassés au plus vite de leur horrible mission, enchantés de trouver un naïf de bonne foi, une « poire » comme on dirait aujourd'hui, les taxateurs malgré eux se hâtent de doubler ou de tripler sa cote, tandis qu'ils ménagent ceux dont ils craignent des difficultés : les malins qui ont su dissimuler leurs revenus, les mauvaises têtes qui ont la réputation de ne pas se laisser faire, les plaideurs endurcis qui ne craignent pas les complications ni les « histoires »!

C'est un dogme profondément ancré dans les esprits populaires que le seul moyen de ne pas payer pour les autres, la seule façon de ne pas être écrasé par les estimations injustes, c'est de res-

treindre ses dépenses, de paraître sans ressources, d'affecter les dehors du plus profond dénuement : « Le plus riche d'un village, écrivait en 1709 le grand bailli de l'Île-de-France, n'oserait à présent tuer un cochon que nuitamment, car si cela se faisait en public, on lui augmenterait son imposition. » L'Assemblée provinciale du Berry constate également en 1778 que le cultivateur « craint de montrer ses facultés », c'est-à-dire ses revenus, qu'il « s'en refuse l'usage dans ses meubles, dans ses vêtements, dans sa nourriture, dans tout ce qui est soumis à la vue d'autrui... ».

C'est le sort des impôts arbitraires, même modiques, de rentrer difficilement. Le contribuable de l'ancien régime est rétif, dissimulé et hargneux, à un point que nous ne soupçonnons plus. Sa mauvaise volonté est sans bornes. Il ne s'exécute qu'à la dernière extrémité. Le plus souvent, il est en retard de deux ou trois ans. Tel qui a de l'argent caché, dit Boisguillebert, ne se laisse pas arracher un sou avant la quarantième sommation. Plutôt que d'avouer son aisance, en payant dans les délais, on préfère être traîné en justice et menacé de saisie. On harcèle l'intendant de réclamations et de plaintes. On fait intercéder le seigneur, le juge et le curé. On gémit, on crie, on proteste sans arrêt et c'est à qui gémera, criera et protestera le plus fort et le plus longtemps, afin de ne paraître ni plus riche, ni plus facile que le voisin.

Rousseau, perdu dans la montagne et souffrant de la faim, entre un jour chez un paysan et lui demande à manger. L'autre refuse : il n'a rien; on lui a tout pris; pas la moindre provision; on peut chercher; tout est vide. Rousseau supplie.

s'entête, se nomme. L'autre l'écoute, s'apaise, se rassure, découvre en tremblant une cachette, en tire en grand mystère, pain, viande et vin, mais proteste qu'il serait un homme perdu « si on lui connaissait pareille fortune ».

Telle est exactement la situation des paysans de l'ancien régime : une grande affectation de misère, et derrière ce manteau de guenilles, une vie paisible, souvent aisée, quelquefois large.

Ils sont, est-il besoin de le dire? des hommes libres. Le servage qui s'est conservé dans presque tous les pays d'Europe n'existe plus en France. Il ne subsiste, sous une forme atténuée, que dans quelques coins du Jura et du Bourbonnais. Le Roi a pris soin, en 1779, d'en effacer les dernières traces sur ses domaines, et il a été imité par quelques seigneurs franc-comtois.

Les paysans sont aussi, le plus souvent, des propriétaires. Tandis qu'en Angleterre, le régime des *enclosures* les rejette dans la dure situation de serviteurs ou de journaliers, ils profitent, en France, de la hausse des produits agricoles, pour améliorer leur condition. Il est certain qu'à la veille de la Révolution, ils possèdent au moins la moitié du sol. Encore faut-il ranger dans la fraction qui appartient au clergé, aux nobles et aux bourgeois, beaucoup de terres improductives : bois, chasses, parcs et domaines de plaisir.

Que l'on nous permette de citer quelques chiffres. Si, dans les Mauges, c'est-à-dire dans une des régions où la propriété ecclésiastique et la propriété aristocratique se sont le plus solidement maintenues, les deux ordres privilégiés détiennent encore 63 % de la terre, à Larrazet (Tarn-et-Garonne), selon le cadastre de 1769, qui nous est parvenu, les culti-

vateurs et les artisans ruraux possédaient déjà, à cette date, 49,8 % du territoire; à Paroy (Seine-et-Marne, arrondissement de Provins), selon un cadastre de 1768, conservé par le châtelain, les paysans l'emportent dès cette année par 501 arpents sur 941. Même proportion dans le Forez. De 1750 à 1789, les paysans de la généralité de Soissons ont acquis quatre fois plus de terre qu'ils n'en ont perdu. De 1779 à 1781, ceux du Limousin ont gagné 4.000 arpents. Dans quatre-vingt-cinq paroisses de l'élection de Tulle, sur 247.000 arpents, ils en possèdent 137.080. Dans quarante-trois de l'élection de Brive, 34.000 sur 63.000. Dans ces deux circonscriptions, dix-sept pour cent seulement ne sont pas propriétaires.

Pour certains villages, on arrive à des constatations plus favorables encore. Tel est le cas, par exemple, de Gillonay, en Dauphiné, près de La Côte-Saint-André. Dès 1702, sur 1.378 hectares, les paysans en possèdent 800. A la Révolution, 1.250. Les nobles n'ont sauvé que quelques pièces de vignes. Les deux châteaux et les fermes attenantes ont été vendus à des bourgeois.

A Saint-Benoît-sur-Loire, dans l'Orléanais, dès 1734, la vieille et célèbre abbaye qui avait possédé tout le territoire ne conserve plus que quatre métairies. Des cultivateurs aisés, des laboureurs, comme on disait alors, ont acquis les autres. Le reste de la population, soit trois cent quarante chefs de famille, se partage 733 arpents de terre, de vignes et de prés. Deux cent quatre-vingt-seize possèdent une maison ou une partie de maison. Les quatre habitants mentionnés comme journaliers ou manœuvres ont : le premier : une maison et un jardin; le second : un coin de vigne; le troisième :

un arpent de terre et un demi-arpent de vigne; le quatrième : une maison, un demi-arpent de terre et un quartier de vigne.

Les tout petits propriétaires mènent de front deux exploitations : l'une pour leur propre compte, l'autre comme fermier ou métayer. A quoi il convient d'ajouter une dernière ressource : l'industrie à domicile, tissage, bonneterie ou petite métallurgie, très développée au XVIII^e siècle, presque disparue aujourd'hui. Les serruriers du Vimeu et les horlogers du Jura sont les témoins de cet ancien mode de travail.

En bien des endroits, la culture est demeurée primitive. La jachère reste la règle et les rendements sont faibles. Aussi, le gouvernement s'efforce-t-il de répandre l'usage des prairies artificielles. Il y réussit souvent, aidé par la haute noblesse qui, la mode aidant, se prend d'un vif intérêt pour les questions agricoles. Des fermes modèles sont installées, les écoles vétérinaires créées, des concours organisés, de nombreux marais desséchés, des landes entamées, la pomme de terre répandue partout, l'élevage amélioré par l'introduction et l'acclimatation de races nouvelles. Goethe qui viendra en France en 1792, à la suite des armées prussiennes, sera frappé de la propreté et de la solidité des maisons lorraines, de la beauté de leur mobilier et de la richesse de leurs caves. Si ce n'est pas encore le bien-être, c'est quelque chose qui y ressemble beaucoup.

Mais cette propriété paysanne qui s'accroît et s'améliore est-elle une véritable propriété au sens plein du mot ou, au contraire, un simple mode de tenure, grevé d'intolérables servitudes?

La féodalité qui n'existe plus comme régime poli-

tique ni même comme cadre social subsiste au point de vue civil et économique. A côté du gouvernement royal, on voit, jonchant le sol, les débris du gouvernement qui l'a précédé et qui, dépouillé de ses attributions et ayant cessé de rendre des services, continue d'en percevoir le prix.

Que cette charge dont le motif n'apparaissait plus ait été impatiemment supportée, cela est sûr, et, au demeurant, naturel et légitime. Qu'elle ait paru d'autant plus vexatoire que la propriété paysanne était plus étendue, cela également va de soi. Mais qu'elle ait été d'un poids insupportable, cela est plus que douteux.

Tout d'abord, il ne faut pas se laisser abuser par l'extraordinaire quantité de mots qui servent à désigner les taxes seigneuriales. Nulle langue ne fut plus riche en synonymes.

Selon les lieux, selon son importance et selon la nature des terres, un même droit pouvait s'appeler : champart, terrage, agrier, agrière, parcière, tasque, tierçage, sixte, cinquain, vingtain, carpot, etc. Chaque substantif a sept ou huit équivalents, quelquefois plus, et, de cette infinité d'appellations, on a vite fait de conclure à une fiscalité multiforme et dévorante, alors qu'en réalité tout se ramenait à quatre ou cinq redevances perçues les unes en nature, les autres en argent.

Les taxes en argent avaient été fixées une fois pour toutes au moyen âge. C'est dire que, par suite de l'avilissement des monnaies, elles étaient tombées à rien, et ne subsistaient plus que comme de simples formalités, où la vanité du seigneur pouvait trouver son compte, mais où sa bourse ne trouvait certainement pas le sien.

Les taxes en nature étaient plus lourdes, mais

les titres en étaient contestés et, par négligence, par peur des difficultés ou par crainte de provoquer une émigration, beaucoup de seigneurs évitaient d'exercer leurs droits à la rigueur. « Vous ferez beaucoup de bruit », prescrivait le duc de Cossé-Brissac à ses régisseurs, « mais vous ne ferez de contrainte que dans les cas urgents et indispensables. »

En nombre d'endroits, les paysans demeuraient couramment vingt ou trente ans sans rien payer. En d'autres, ils avaient obtenu des arrangements qui réduisaient considérablement les anciens taux. En d'autres encore, en achetant la terre, ils avaient acquis du même coup les droits qui pesaient sur elle. Des centaines de péages avaient été supprimés par les intendants. Si le cens n'avait plus de raison d'être, les banalités se justifiaient encore par une contrepartie : l'entretien d'un pressoir, d'un four ou d'un moulin. La dîme ecclésiastique impliquait de même que le clergé ferait les frais du culte, instruirait les enfants, assisterait les pauvres et soignerait les malades.

Il est difficile de chiffrer le montant des taxes seigneuriales. Cependant, dans diverses localités du Maine, M. Jean de la Monneraye est parvenu à réunir des données précises. Pour les tenures roturières du fief de Maulny, l'ensemble des charges féodales atteint 12,5 % du revenu. Les censives du fief de Courtoux, sur un revenu annuel de 360 livres, doivent seulement 15 sols de cens et deux corvées, ce qui est infime. Dans le fief de la Forest, les propriétaires de rotures abandonnent au seigneur environ la centième partie d'un revenu de 4.488 livres. Dans la seigneurie de Trouchet, les redevances féodales équivalent au seizième du

produit des terres. En moyenne, sans prétendre à une exactitude illusoire, on pourrait dans cette région, s'en tenir à un taux de 10 %, à peu près ce qu'on paie en Guyenne (selon Marion), moins qu'en Bretagne (H. Sée), mais plus qu'en Roussillon (Brutails).

A la vérité, l'odieus des survivances féodales n'était point dans leur poids, mais dans le simple fait qu'elles étaient des survivances avec tout ce que cela entraîne d'incertitudes et de querelles : « Il n'y a de réel, dans la féodalité, que les procès », disait Le Trosne. Et c'est bien là, en effet, que gisait le mal.

Les droits féodaux étaient un prétexte infini à chicanes. Une vermine de petits robins campagnards qui n'avaient d'autre moyen d'existence que ces tracasseries perpétuelles s'employaient, d'une science sûre, à les envenimer. Tout était motif à contestation : l'obscurité des coutumes, l'imprécision des termes, l'absence de titres primitifs, la difficulté de trouver des équivalents aux anciennes mesures de capacité et de surface, la discrimination de ce qui était dû en argent et de ce qui ne l'était pas, le nombre, la nature, la légitimité des mutations et des rachats, les fraudes et les retards des meuniers seigneuriaux, etc. On plaidait, on replaidait sans arrêt ni répit. Les parties rivalisaient de mauvaise foi pour garder querelle ouverte. Et le juge les y aidait.

Cette rage de disputes ne fit que s'aggraver dans la seconde moitié du siècle. Beaucoup de nobles ne résidant plus sur leurs terres ou désirant se débarrasser des tracasseries, tout en s'assurant un revenu régulier, avaient affermé la perception de leurs droits utiles à des financiers ou à des commerçants qui,

n'étant attachés aux gens du domaine par aucun souvenir de famille, ni par aucun point d'honneur, s'appliquèrent simplement à tirer d'eux le plus d'argent possible. Souvent aussi, ne se sentant plus en possession de documents irréfutables, à une époque où leurs prétentions étaient de jour en jour plus attaquées, les seigneurs entreprirent de faire renouveler, vérifier et compléter leur « terrier » par des juristes spécialisés dans ce genre de travaux, les feudistes, à qui ils accordaient généralement un pourcentage sur les rentes qu'ils récupéraient.

Les paysans qui avaient toujours argué de l'insuffisance des textes pour légitimer leur résistance ne pouvaient que perdre à cette opération. M. Robert Latouche a étudié la façon dont fut restauré le terrier de la collégiale de Montpezat, dans le Bas-Quercy. Les deux feudistes engagés pour ce travail poussèrent leurs recherches jusqu'au ^{xiv}^e siècle. Intéressés, pour moitié, à la récupération des sommes dues, ils montrèrent une âpreté agressive. « A diverses reprises, leur mauvaise foi apparaîait, ou tout au moins transparait. » Par un raffinement de précaution, ils extorquèrent aux chanoines l'engagement écrit qu'aucune modération, aucun forfait ne pourrait être accordé aux défaillants, ni aux retardataires sans leur accord. Forts de cette procuration, ils firent vendre le bien d'un fermier, pour 507 livres de retard. Ailleurs, les feudistes s'appliquèrent à ressusciter des redevances tombées en désuétude, à relever le taux de celles qui s'étaient dégradées. C'est ce qu'on a appelé la réaction féodale. Au moment précis où le gouvernement encourageait les publicistes à proposer l'abolition des taxes anciennes, les paysans eurent le sentiment

que les seigneurs essayaient de les accabler sous des charges nouvelles et ils s'élevèrent contre eux avec le désespoir d'un noyé qui, sur le point d'atteindre la terre, rencontre un obstacle imprévu.

Cette haine était injuste. A l'ordinaire, les hobereaux n'étaient point de méchantes gens. Aussi sales et aussi crottés que leurs fermiers, ils ne gardaient guère de leur seigneurie qu'un arbre généalogique, un colombier, un chien de chasse et une vieille épée rouillée. Leur fortune avait sombré dans la tourmente des guerres de religion, et la hausse constante du prix de la vie, provoquée par l'afflux de l'or américain, ne leur avait pas permis de la restaurer. Comme le père de Chateaubriand qui logeait avec cinq domestiques et deux juments dans un château où auraient tenu cent chevaliers, leur suite et la meute du roi Dagobert, ils vivaient chichement dans leurs manoirs démeublés et délabrés. Le plus souvent, leurs dernières terres étaient hypothéquées et ce n'est pas par plaisir qu'ils avaient engagé leurs rentes aux hommes d'affaires qui en poursuivaient le recouvrement avec une âpreté qu'ils n'y auraient jamais mise eux-mêmes.

Les paysans n'avaient aucun motif pour les détester personnellement. En beaucoup d'endroits, au plus fort de la Terreur, ils les protégeront et ils les sauveront. Mais en cette année 1788, ils leur en veulent d'être le dernier obstacle à leur affranchissement total. Le dernier, c'est-à-dire celui contre lequel s'accumulent colères et rancunes, celui que, dans la hâte d'arriver, on brise sauvagement, au lieu de le tourner, comme on avait tourné tous les autres. L'ombre de la servitude paraît souvent plus lourde que la servitude elle-même.

Mais, on ne saurait trop le dire, la population

rurale n'est pas homogène : entre le journalier qui n'a que ses bras pour vivre et le riche laboureur qui loue ses services, il y a presque autant de différence qu'entre un savetier et un duc et pair. Cependant, le journalier n'est pas malheureux, parce qu'à la campagne, la propriété n'a pas le caractère absolu que le droit romain lui donne. Elle est subordonnée à ce qu'un juriste appelle le « droit social », c'est-à-dire aux justes besoins de la communauté. En d'autres termes, elle est soumise à diverses servitudes qui, périodiquement, la remettent à la disposition de la paroisse entière, riches et pauvres également. C'est la vaine pâture sur les terres dépouillées, le glanage, le droit de chaume, les *usages* dans les forêts, la jouissance indivise des biens communaux, landes, marais et prairies. Tout cela permet au paysan, dénué de propriété foncière, de posséder une chèvre, un porc, une vache, des poules, des lapins, de se fournir gratuitement de litière, de bois et de foin. Certaines de ces coutumes entraînent même une réglementation très stricte de la culture : pour que le troupeau communal pût se déplacer commodément, il fallait que le territoire du village fût obligatoirement partagé en sections ou soles, et que chacune d'elles fût soumise à la même rotation, jachère, blé d'hiver, grains de carême. La vaine pâture interdisait de clore les prairies : elle exigeait que la moisson et la fenaison se fissent partout en même temps, selon les « bans ». Enfin le glanage et le droit de chaume devenaient beaucoup moins profitables si on se permettait de substituer la faux à la faucille. Bref, « toutes les pensées du paysan pauvre tendaient à limiter le droit de propriété individuelle pour défendre les usages collectifs qui

lui permettaient de vivre et qu'il regardait comme une propriété aussi sacrée que les autres ».

Mais il n'est pas moins évident que ces usages forment un obstacle presque insurmontable au progrès agricole : la liberté de clore (déjà pratiquée dans l'Ouest et dans le Centre) est réclamée par les agronomes, comme la condition nécessaire à toute amélioration du sol et des méthodes, à tout accroissement de la production. A partir de 1765, propriétaires, éleveurs et intendants s'efforcent de faire triompher au ministère la politique d'individualisme agraire. Le Conseil, quoique inclinant dans le sens des novateurs, procède avec beaucoup de circonspection : on clôtura surtout des prés, pour sauver les regains. Néanmoins, l'inquiétude subsistait parmi les déshérités, attachés à la routine comme à une sauvegarde.

Une autre querelle était ouverte, en ce qui concernait les biens communaux. Si l'on se décidait à les partager, comment s'accomplirait le partage? A égalité, par famille? Proportionnellement aux impositions? Quelle serait la part du seigneur? Le tiers, la moitié, comme beaucoup le prétendaient? Comment seraient tracées les parcelles? Qui en ferait l'attribution? Et les pauvres ne perdraient-ils pas à recevoir en pleine propriété un petit morceau de champ ou de forêt, au lieu de garder un droit éminent sur l'ensemble?

En somme, pour employer des termes un peu solennels, on peut dire qu'en 1789, la partie la moins favorisée de la population paysanne était en révolte virtuelle contre la transformation capitaliste de l'agriculture.

Il n'en reste pas moins que, depuis un siècle, les campagnes s'étaient enrichies. Certes, la hausse

des prix poursuivie presque sans à-coups, à partir de 1730, avait profité inégalement aux uns et aux autres. Des historiens ont prétendu qu'elle avait écrasé les journaliers, parce que la hausse des salaires ne suit jamais qu'avec retard celle des denrées. C'est oublier que les contrats de travail prévoyaient non seulement la nourriture et la boisson, mais encore les sabots et un vêtement par an. La vie était devenue plus sûre pour tout le monde. La France entière avait participé au même mouvement de prospérité. A défaut d'autre signe, l'accroissement régulier de la population suffirait à le prouver. Elle atteignait 25 millions d'habitants, deux fois plus que l'Angleterre et que la Prusse, autant que l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie réunies.

Dans cet heureux pays, l'Etat était pauvre. Pour avoir été revu à Berlin et ailleurs, ce paradoxe ne nous étonne plus. Il faisait alors scandale. « Il était extraordinaire, dit Besenval, de voir le roi prêt à faire banqueroute dans un instant où la France était si florissante, la population au degré le plus désirable, l'agriculture et l'industrie poussées à leur comble, et Paris regorgeant d'argent... »

A vrai dire, il est impossible de dresser exactement le bilan royal. La multiplicité des budgets spéciaux, le grand nombre des caisses particulières, l'enchevêtrement des exercices, la dispersion du contrôle entre plusieurs tribunaux rendaient la comptabilité difficile et compliquée. Les Fermes et les Régies ne versaient pas intégralement au Trésor les sommes encaissées par elles : elles retenaient au passage les frais de perception. En outre, pour réduire les transports de numéraire, l'usage s'était établi d'amputer sur place certaines recettes pour

acquitter sans détour des dépenses régulières dont le montant n'apparaissait plus clairement. Les chiffres donnés par les divers contrôleurs généraux représentent des écarts considérables et il n'y a pas de raisons bien solides pour se décider pour l'un plutôt que pour l'autre. Le document le plus explicite est le « compte du Trésor », établi pour 1788, par quatre commissaires nommés en vertu d'un arrêt du Conseil de février. Il a servi de base aux calculs de M. Braesch, en préface à ses études sur la monnaie et les finances révolutionnaires.

Les recettes sont la partie la plus claire du budget : 504 millions dont 256 pour les impôts indirects. Pour les dépenses, en mettant les choses au pire, on arrive à 629 millions, soit un déficit de 125 millions pour 1789.

Sur ces 629 millions, 34 allaient aux maisons royale et princières, 32 aux pensions. C'est beaucoup, c'est trop. A coup sûr, des sommes considérables étaient dissipées en faveurs, en sinécures, en gratifications, en grâces de toutes espèces distribuées à tort et à travers, à la clientèle brillante mais famélique qui entourait le souverain. On gaspillait pour les courtisans, comme on gaspille aujourd'hui pour les électeurs. Mais ces « mangeries » reconnues, il faut aussi admettre que la légende les a exagérées. Une grande partie de ces dépenses étaient justifiées. Il fallait bien entretenir les propriétés royales et les bâtiments nationaux. Beaucoup des pensions étaient, dans notre langage moderne, des retraites, des secours de charité que justifiaient les services rendus. On ne saurait oublier, enfin, que la Cour avait été, dans son principe, un moyen de retenir et de surveiller les

grands seigneurs factieux. Et si l'on se rappelle les horreurs de la Fronde, il faut avouer que la paix sociale y avait gagné. Des compressions énergiques étaient très certainement réalisables, mais si importantes qu'elles fussent, elles n'auraient apporté qu'un médiocre soulagement parce qu'elles portaient sur des chapitres, somme toute, secondaires.

Si nous passons sur la guerre — 100 millions — et sur la marine — 47 millions — qui, dans l'état de l'Europe ne se prêtaient pas à des retranchements bien considérables, nous arrivons à la véritable cause du déficit : le paiement des rentes et l'amortissement des emprunts : 318 millions, la moitié du budget, proportion énorme, plus faible, cependant, qu'à la veille de la seconde guerre mondiale. Sur ces 300 millions, Louis XIV et Louis XV n'entraient que pour moins d'un tiers, 93 millions exactement, Louis XVI pour le reste.

Le fait est d'importance et vaut qu'on y insiste, parce qu'il contrarie certaines idées communément répandues.

Les meilleures années budgétaires du siècle avaient été les années 1737, 38 et 39. Pendant cette période, les recettes couvrent les dépenses; les paiements sont à jour; peut-être même y a-t-il de légers excédents. Le Roi et le principal ministre Fleury donnent l'exemple de l'économie. On les accuse d'avarice et les mauvaises langues chuchotent que le Bien-Aimé coûte cher à ses maîtresses.

Les guerres continentales et maritimes détruisent ce bel équilibre. L'enjeu était gros et justifiait tous les sacrifices. Il fallait défendre les colonies et disputer à l'Angleterre l'hégémonie des océans. Les finances n'en sont pas moins très éprouvées et, en dépit de nombreux appels à l'épargne, le déficit

reparaît. Point de catastrophe, cependant. Les ministres des finances de Louis XV ne sont pas tous des aigles, loin de là. Au moins, à travers des expédients plus ou moins habiles et des tentatives plus ou moins heureuses, restent-ils tant bien que mal fidèles à cette maxime élémentaire qui veut qu'à chaque nouvel emprunt correspondent de nouvelles ressources destinées à assurer le service de ses intérêts. Grâce à cette précaution, les pires malheurs sont évités. Au moment où Louis XV meurt, l'abbé Terray vient d'entreprendre la réforme du vingtième, et commence à plier sous lui tous les contribuables privilégiés.

Turgot ne change rien, ni en bien, ni en mal, mais il est bientôt remplacé par un personnage que ses contemporains prirent pour un génie bien-faisant et qui n'était qu'un illusionniste vaniteux : Necker.

Fils cadet d'un avocat prussien établi à Genève pour y enseigner le droit germanique, descendant d'une famille luthérienne qui comptait beaucoup de diacres, de chantres et de pasteurs, Jacques Necker était entré, à seize ans, chez le banquier Isaac Vernet. Il s'y fit remarquer, écrit son dernier biographe, par « une lourde et méthodique ténacité ». Aussi, deux ans plus tard, devenu calviniste et franc-maçon, est-il envoyé à Paris au siège principal de la banque. En 1762, quand le vieux Vernet se retira, Necker était déjà intéressé aux bénéfices de l'affaire. Le neveu de Vernet, Thélusson, le conserva comme associé, avec une participation d'un quart. Soudain, la banque prit un développement extraordinaire. Par l'indiscrétion d'un commis des Affaires étrangères, Necker avait surpris la marche des négociations de paix entre la France

et l'Angleterre et profité de ce renseignement pour acheter à vil prix quantité de valeurs anglaises qui ne tardèrent pas à remonter en lui laissant un bénéfice prodigieux, 1.800.000 livres selon ses ennemis. Ce fut là l'origine de sa fortune. Il l'accrut par des opérations analogues sur des créances canadiennes et en fit oublier l'origine en recevant à sa table les philosophes et les publicistes « avancés », magnificence qui lui valut, en outre, la réputation d'homme éclairé. Au vrai, tout son art se bornait au lancement des emprunts. Il savait trouver les combinaisons qui plaisent au public et il les appuyait par des manifestations de sentiments affectueux, des économies de bouts de chandelles exécutées à grand fracas, et, surtout, un déluge de fausses nouvelles optimistes. Tel son fameux *Compte rendu* de 1781 qui, présentant la situation d'une manière entièrement fausse, fit naître mille illusions mais, du même coup, prépara d'amères déceptions et rendit la révélation de la vérité d'autant plus difficile et d'autant plus redoutable.

Dévoré par un amour-propre qui semblait s'échapper par tous les pores de sa peau, il prétendit soutenir la guerre d'Amérique par le seul moyen du crédit, sans charges nouvelles et, pour mieux s'assurer de brillants succès d'émission, il eut soin de proposer aux prêteurs des placements extrêmement avantageux pour eux, mais ruineux pour l'Etat : emprunts à lots avec amortissement très rapide et surtout rentes viagères à 8, 9 et 10 % pouvant être reportées sur trois et quatre têtes, sans condition d'âge. Une science nouvelle naquit : celle d'utiliser les infinies possibilités de gain qu'offraient les opérations de Necker.

Les banquiers genevois surtout y excellèrent. Ils

formèrent, dans tous les pays d'Europe, des associations de bébés vigoureux sur qui ils assirent leurs rentes pour soixante-dix ou quatre-vingts ans, en se faisant couvrir contre les risques de mort par des compagnies d'assurance. Des pères de famille empruntaient à 5 % des capitaux qu'ils plaçaient en viager à 10 % sur la tête de leur enfant. Au bout de quatorze ou quinze ans, leur dette se trouvait amortie et l'enfant conservait intégralement pour toute sa vie l'intérêt à 10 % d'un capital qu'il n'avait jamais possédé. Et ainsi de suite... Selon une expression de Linguet, on ne saurait même énumérer « les facilités inconcevables que donnait le ministère français à quiconque voulait bien concourir pour l'aider à ruiner la nation ».

En 1777, Necker emprunte 24 millions; en 1778 : 48; en 1779 : 69; en 1780 : 36; en 1781 : 77. A quoi s'ajoutent les emprunts indirects par personnes interposées. Le Languedoc procure 48 millions; la Bretagne, 16; la Provence, 8; l'Artois 3; la Ville de Paris, 10; l'Ordre du Saint-Esprit 11; le clergé, 14; la ville de Gênes, 6; les fermiers et régisseurs des impôts, 29 ou 30; les possesseurs d'offices, 7, etc., en tout plus d'un demi-milliard *que ne garantissait aucun gage nouveau*. On comptait sur l'emprunt le plus récent pour payer les intérêts de celui qui l'avait précédé.

« Charlatanisme! » disait le marquis de Mirabeau. Le mot n'est pas trop fort, et Necker s'était lui-même condamné le jour où il avait écrit : « La plus dangereuse comme la plus injuste des ressources, c'est... de faire des emprunts sans en avoir assuré l'intérêt... Une telle administration qui séduit parce qu'elle éloigne le moment des

embarras, ne fait qu'accroître le mal et creuser plus avant le précipice. »

Lui parti, ses successeurs se trouveront pris dans ce dilemme : ou bien continuer à emprunter, en entretenant dans le public le mirage de la richesse : ce sera la méthode de Calonne jusqu'à l'Assemblée des Notables, ou bien risquer le coup de tonnerre de la franchise et tenter d'augmenter, d'une fois et formidablement, les impôts : ce sera la deuxième manière de Calonne et celle de Brienne.

Cette dernière solution, la meilleure ou la moins mauvaise, n'était pas impossible, à condition de la vouloir fermement. La France était en pleine prospérité et les contribuables, tout au moins les plus riches, étaient loin d'avoir atteint la limite de leurs facultés. La banqueroute se trouva même retardée de plusieurs années par le seul fait des plus-values que produisait un courant d'affaires exceptionnel. Mais si on pouvait demander plus, il fallait le demander autrement.

Si les impôts de l'ancien régime n'étaient pas excessifs, ils étaient vexatoires, étant essentiellement des impôts sur le revenu : la taille sur le revenu global, les vingtièmes sur les cédules. C'est même une chose curieuse que, sous prétexte de fiscalité démocratique, on ait rétabli ce système universellement abhorré un siècle et demi plus tôt. Bien que la monarchie, plus sage en cela que les régimes modernes, ait esquivé la plus grosse difficulté en consentant des forfaits pour les revenus mobiliers, elle se heurtait, pour tous les autres, à l'éternelle impossibilité de déjouer la fraude. Avec une administration innombrable et des moyens d'investigation inquisitoriaux, on n'y arrive pas aujourd'hui. Que pouvaient faire les intendants et les directeurs

des vingtièmes bridés par une infinité de franchises, d'abonnements et de privilèges?... Les progrès réalisés par l'abbé Terray ne furent pas maintenus parce qu'ils exigeaient du gouvernement des luttes continuelles et une persévérance jamais en défaut, et qu'au surplus, en matière d'impôts sur le revenu, il est à peu près impossible d'avoir raison de la mauvaise foi et de la mauvaise volonté des puissants.

Pour sauver la situation, il n'y avait qu'un moyen : jeter en bas le vieux système et le remplacer par des impôts simples, assis sur des bases claires, exactement ce qu'a fait la Révolution et ce que la Troisième République a si malencontreusement démolie. La voie était tracée, d'ailleurs. La contribution mobilière venait d'être établie là où elle était le plus difficile à lever : dans la ville de Paris. Elle avait été bien accueillie et fonctionnait à la satisfaction de tous. Il était possible de la généraliser. De nombreux projets de contribution foncière — on disait alors : subvention territoriale — avaient été étudiés dans les bureaux du contrôle général. Celui que Calonne proposa aux Notables n'était pas mal compris. Les travaux poursuivis dans les provinces pour l'établissement de la taille tarifée, l'évaluation des fonds nobles soumis aux vingtièmes et la revision des cadastres en auraient facilité la mise en train. Mais, pour cela, il fallait *vouloir* et c'est toujours à *ce vouloir* que nous arrivons.

La France d'avant la Révolution n'était point malheureuse. Elle avait sujet de se plaindre, non de se révolter. Des deux grands problèmes qui s'imposaient à son attention : l'abolition des vestiges de la féodalité et la réforme financière, aucun

n'aurait été insoluble, si une crise intellectuelle et morale n'avait atteint l'âme française jusqu'en ses profondeurs. Elle compliqua les moindres conflits et rendit inquiétante, puis désespérée, une situation qui n'était que difficile.

CHAPITRE III

LA DOCTRINE RÉVOLUTIONNAIRE

LE XVII^e siècle avait été, pour le génie français, une époque de plein épanouissement. L'homme que l'on aime à se représenter est un être conscient et réfléchi qui impose silence à ses appétits et à ses passions pour se soumettre à une règle supérieure d'ordre et d'harmonie. Il se défie des fantaisies individuelles, des singularités du sentiment, des actes instinctifs, de tout ce qui est trouble et mal défini, de ces poussées inconscientes qui obscurcissent les esprits les plus limpides comme l'ombre d'un nuage la surface d'un étang. Connaissant ses faiblesses, il ne fait point de ses désirs le fondement de la morale ni de la science. Il a le goût de la hiérarchie et de la discipline. Il met sa gloire à se soumettre à l'expérience accumulée. Il est chrétien et conservateur. Il a horreur des troubles et des révolutions. Il aime l'universel et le stable. Dans tous les temps et dans tous les pays, sous toutes les modes et toutes les apparences, il prend plaisir à retrouver les mêmes vérités permanentes et générales. Il a le don de l'organisation, l'esprit droit, l'amour du vrai et le sens des réalités.

Pendant cinquante ans, la France s'admire en

Louis XIV parce qu'il est raisonnable, modéré, exact, méthodique, maître de lui, parce que ses sentiments sont nobles, sa vie glorieuse et bien distribuée. Le même idéal inspire tout le siècle. Colbert et Vauban l'expriment avec autant de force que Racine, Poussin et Bossuet. Un sermon de Bourdaloue, une instruction d'Hugues de Lionne en portent l'empreinte au même titre que le Louvre, Versailles et les comédies de Molière. Il donna la royauté du monde à la France qui, par lui, continua l'œuvre merveilleuse d'Athènes et de Rome.

Le drame du XVIII^e siècle n'est point, à la vérité, dans les guerres, ni dans les *journées* de la Révolution, mais dans la dissolution et le retournement des idées qui avaient éclairé et dominé le XVII^e. Emeutes et massacres n'en seront que la traduction éclatante et sanglante. Quand ils auront lieu, le véritable mal sera depuis longtemps accompli.

L'esprit révolutionnaire est vieux comme les sociétés. L'aspect qu'il prit vers 1750 n'est pas lui-même une nouveauté. De tout temps, les poètes se sont plu à imaginer des pays enchantés où des hommes parfaitement bons vivraient sans contrainte au milieu d'une nature exquise, et les moralistes ont usé du même stratagème pour sermonner leurs contemporains et leur faire honte de leurs vices. Mais ce n'était là que badinage ou exercice de rhétorique. Pour que ces rêveries se muent en dogmes, pour que ces plaisanteries tournent à la haine de l'autorité et au mépris de la civilisation, il faudra qu'elles soient enflammées par la passion religieuse.

La Réforme fut une première explosion de l'individualisme destructeur et de la sentimentalité

républicaine. Les grandes questions intellectuelles et sociales au lieu d'être résolues en commun et dans les voies traditionnelles, commencèrent à être interprétées dans le secret des cœurs et l'isolement des consciences. Les aspirations incertaines de chaque individu devinrent pour lui vérité et dieu. L'activité concertée des groupements naturels, leurs habitudes de discipline religieuse et esthétique, s'effacèrent devant les initiatives particulières de chacun de leurs membres. On appelait cela « affranchissement ». Partout où la Réforme triompha sous la forme pure, la forme luthérienne, ce ne fut en réalité qu'anarchie et quand la période de fermentation fut révolue, il en demeura un morcellement territorial presque infini et une désagrégation morale presque irrémédiable.

L'unité française fut sauvée, et le Roi avec elle. Le classicisme triomphant, Pascal, Descartes, Bossuet, La Bruyère empruntent à la monarchie leur conception du droit et du gouvernement. Il semble que rien ne troublera jamais cet équilibre et cette entente. Pourtant, la mystique révolutionnaire n'est pas morte. Elle inspire les tirades des libertins contre la mémoire et la raison qui ont corrompu la nature et ont enlevé à l'homme le goût et l'art de la pure jouissance. Elle soulève les libellistes protestants qui, de Hollande et d'Allemagne, inondent la France et l'Europe de leurs pamphlets. Elle corrompt de ses chimères un des esprits les plus souples et les plus brillants du siècle : Fénelon.

Louis XIV avait pris la peine d'écrire, pour ses enfants, une sorte de « Manuel du parfait souverain », où il s'appliquait à leur faire sentir la majesté de leur condition, afin qu'ils en remplissent

les devoirs avec sérénité et avec amour. Précepteur de l'héritier du trône, Fénelon s'emploie à lui en donner le dégoût. Le *Télémaque* est une critique onctueuse de tous les principes monarchiques : « Le métier de Roi est grand, noble, délicieux... » avait écrit Louis XIV. « Quelle folie, dit Fénelon, de mettre son bonheur à gouverner les hommes... O insensé, celui qui cherche à régner! Heureux celui qui se borne à une condition privée et paisible, où la vertu lui est moins difficile... Crains donc, mon fils, crains donc une condition si périlleuse... C'est une servitude accablante... »

Les hommes d'Etat qui, depuis la Fronde, avaient réfléchi sur la structure et la solidité des gouvernements, avaient rapporté de leur examen une défiance instinctive de la bête humaine, et, comme ils n'avaient pas peur des mots, ils n'avaient pas hésité à dire qu'elle doit être contenue par la force, et qu'en définitive, la force est le ciment de toute société. « Je n'oublierai jamais, raconte d'Argenson, ce que feu mon père me dit la première fois qu'il m'admit à raisonner avec lui des mouvements que se donnait alors le Parlement contre l'autorité royale. A tout ce que je lui exposais des raisons, arguments et vivacité du Parlement, il me répondit seulement : Mon fils, votre Parlement a-t-il des troupes? Pour nous, nous avons 150.000 hommes, voilà à quoi cela se réduit! » Fénelon n'a cure de ces esprits positifs et froids. Noyant difficultés et objections sous un déluge d'effusions optimistes, il affirme imperturbablement : « Quand la justice et la vertu parlent, elles calment toutes les passions... Tous les peuples sont frères et doivent s'aimer comme tels... » Le roi de Fénelon est condamné au ciel et à la guil-

lotine, après avoir, la main sur la conscience, fait le malheur de ses sujets et conduit son peuple à la défaite et à l'anarchie.

Mais Fénelon venait trop tôt. L'inébranlable bon sens de Louis XIV, une polémique de Bossuet, admirable de raison et d'éloquence, suffirent pour étouffer l'incendie qui s'annonçait. Les quelques flammèches qui continuèrent à voltiger çà et là ne mirent le feu à rien. Il faudra les voyages à Londres de Montesquieu et de Voltaire, pour ranimer — et cette fois pour de bon — la prédication individualiste et révolutionnaire.

Du pays anglais, Montesquieu et Voltaire rapportèrent un tableau qui nous étonne. Ils n'avaient point vu « l'île sombre et turbulente des régicides », la nation intolérante, avide, ambitieuse qui avait organisé la persécution religieuse sous sa forme la plus froide et la plus implacable, la forme administrative, mais une Salente libérale, éclairée, peuplée de savants et de penseurs, digne de fournir au monde des modèles de civisme et de vertu.

Ce fut le point de départ d'une critique de détail amusante par les séductions dont elle s'ornait, déconcertante par son enfantillage et sa facilité. Les abus certains et les injustices reconnues n'y sont pas plus mal traités que les principes et les institutions dont vivent et vivront toutes les sociétés. D'un calembour, d'un sourire ou d'une épigramme, tout est condamné pêle-mêle et sans appel. Pour cette exécution sommaire, on suscite un personnage nouveau, un sauvage imaginaire qui représente la nature naïve, parée de toutes les grâces et de toutes les subtilités des civilisations millénaires. Son rôle est de s'étonner sans cesse et d'user de toutes les

ressources d'un esprit cultivé, poli et raffiné pour rendre absurdes, ridicules et nuisibles, le raffinement, la politesse et la culture.

Pendant quarante ans, la France fut remplie de ces Iroquois très Parisiens, de ces Persans très civilisés, de ces Ingénus sans ingénuité. Par leurs savantes ironies, leurs comparaisons méprisantes, leurs surprises étudiées, ils arrivèrent à troubler les esprits, à jeter le doute et l'inquiétude dans les plus fermes, à faire prendre pour des attentats ou des usurpations, les droits les plus ordinaires, et pour des établissements nouveaux, inquiétants et illégitimes, les institutions que, depuis des siècles, on s'était honoré de respecter et de servir.

A la faveur de ce renversement, la littérature germanique, dont l'action était interrompue depuis la Réforme, entra naturellement chez nous.

Comme l'a observé M. Louis Reynaud, dont je ne fais plus ici que citer ou résumer les remarquables travaux, les hommes du xvii^e siècle reconnaissent à l'Allemagne des philosophes et des savants, mais ils s'étaient toujours montrés très réservés à l'endroit des poètes et des écrivains qu'elle s'attribuait déjà en foule. Poésie, art, belles-lettres, il y avait là quelque chose qui leur paraissait ne pas s'accorder avec ce qu'ils savaient de ce pays. Dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, un homme de goût et de science, le Père Bouhours, faisait soutenir par un de ses personnages qu'il était à peu près impossible à un Allemand d'atteindre au bel esprit.

Le génie allemand est dans l'ordre intellectuel, essentiellement individualiste. « La langue est organisée pour assurer aux puissances obscures leur expression complète aux dépens des éléments

rationnels. Les termes y abondent pour désigner les phénomènes sensibles et les émotions. Le net et franc vocabulaire des idées lui fait défaut. Soulevée et abaissée tour à tour par des tons d'intensité variable, ramassée autour de quelques termes énergiquement prononcés, la phrase elle-même a une nature constamment pathétique. Mis en présence d'un homme réfléchi, qui voit clair en lui et qui se meut avec aisance dans la vie mondaine, l'Allemand est dérouté. Donnez-lui au contraire un organisme élémentaire et fruste, un fou, un maniaque, un être en proie à la fièvre des sens, il les comprendra et les décrira parfaitement. Par sa constitution intime, il est leur proche parent. Son intelligence est emprisonnée dans les émotions confuses de la chair et pénétrée par elles de tous côtés. » En rejetant la puissance de la raison, l'esprit français adoptait du même coup la formule de pensée des peuples germaniques.

Les Allemands le sentirent tout de suite. Tandis que les œuvres anglaises ne s'introduisaient en France que par l'intermédiaire de Français, l'abbé Prévost et Voltaire, les Allemands organisaient eux-mêmes leur propagande, et ce fut l'un d'eux, Grimm, qui se chargea de révéler aux sujets de Louis XV les mérites littéraires de sa patrie. Au mois d'octobre 1750, le *Mercur de France* publiait une première lettre de lui, bientôt suivie d'une seconde en février 1751. Avec toutes sortes de courbettes et de compliments, Grimm se risquait à proclamer que la littérature allemande valait bien la littérature française et que, si elle n'avait pas obtenu l'éclat de sa voisine, c'est qu'il lui avait manqué un Paris et un Louis XIV. Mais son tour viendrait certainement : mieux, il était tout proche.

La trouée était faite. Par la brèche, passèrent articles, grammaires et traductions. Un autre Allemand, Michel Huber, fut l'ordonnateur de l'invasion. Souple, conciliant, aimable, parlant tour à tour le langage de la philosophie et celui de la religion, la main sur le cœur, débordant de maximes édifiantes, il conduisit d'une façon très sûre les destinées de la littérature teutonne. Maître du *Journal étranger*, auteur d'un volumineux recueil de poésies allemandes en quatre tomes, il eut la grande habileté de n'offrir au public français que ce qui correspondait à ses désirs : des thèmes idylliques, sentimentaux et moralisateurs. Il se concilia la bienveillance de Fréron et des dévots, rassurés par cette abondance de déclarations vertueuses. Il obtint le concours enthousiaste de la fraction la plus remuante du parti philosophique, groupée autour de Rousseau et de Diderot. Sans doute, Rousseau était trop capricieux pour se laisser enrégimenter personnellement, mais il poussa ses amis. Comment eût-il pu rester indifférent? C'était son mysticisme naturaliste qui nous revenait par une autre voie.

Tout ce papier imprimé est aujourd'hui d'une lecture bien ennuyeuse. En ce temps, il enchantait. Un très médiocre écrivain, Gessner, qui était à peine connu de ses compatriotes, avait à Paris un succès prodigieux qui se maintenait, sans faiblir, pendant dix ans. On s'arrachait le premier de ses ouvrages : *La Mort d'Abel*, traduit en 1759 par Huber et Turgot. On portait les autres aux nues. On les sacrait chefs-d'œuvre. On y admirait avec frénésie la nature toute nue, cette nature accueillante et pure que l'affreuse civilisation avait si longtemps recouverte : des champs fertiles que

personne ne travaille et qui n'en portent pas moins d'opulentes moissons; des tourterelles sur tous les arbres pour l'édification des amants; des fleurs qui ne se flétrissent jamais, des oiseaux qui gazouillent sans cesse; des animaux modèles tout laine et tout beurre; des vieillards qui débordent d'expérience et de sagesse; des enfants soumis et affectueux; des jeunes filles étonnamment candides qui posent à leurs mères les questions les plus touchantes sur l'amour et le mariage; çà et là, sans doute, quelques égarés provisoirement criminels mais qui sont déchirés de remords et qui se convertiront en versant des torrents de larmes à la première homélie qu'on leur adressera : « Un poète sur les bords du Rhin, écrit Dorat, est en quelque sorte l'homme de la nature. Il ne respire que pour l'étudier; il ne l'étudie que pour la peindre. Il ne connaît, ni le fiel, ni la haine, ni les manèges de l'ambition, ni les fureurs de la jalousie; il n'écrit point seulement pour exister dans le souvenir des hommes; il écrit pour les rendre meilleurs, pour les pénétrer sans cesse de l'image de la vertu... »

Les progrès scientifiques et pratiques réalisés au cours du siècle servirent ces égarements. Non que la science ait jamais donné quelque consistance au mythe de la nature bienheureuse pervertie par les lois humaines. Non pas même que les savants et les inventeurs aient été, d'Alembert à part, des sectateurs de la philosophie. Mais le spectacle de tant de machines inconnues, la révélation de tant de connaissances nouvelles grisèrent les profanes et les gens de lettres, et, de cet éblouissement, ils conclurent qu'ils vivaient dans un siècle extraordinaire, que tout ce qui avait été dit et fait avant eux ne comptait pas et que, par consé-

quent, un esprit éclairé se reconnaissait au mépris, dont il enveloppait tout ce qui l'avait précédé.

C'est en vain que Taine s'est donné beaucoup de mal pour démontrer que Voltaire, Diderot, Rousseau et leurs amis étaient de véritables hommes de science. Voltaire avait le génie de la vulgarisation, mais son laboratoire de Cirey n'était qu'une fantaisie de Mme du Châtelet, qui aurait installé sur ses ruines une usine métallurgique ou une chapelle, si la mode avait été à la métallurgie ou à la dévotion. Les expériences de Montesquieu font sourire : la plus importante consistait à plonger dans l'eau la tête d'un canard et à compter combien de temps il mettait à mourir. Quant à Diderot et à Rousseau, le premier n'était qu'un autodidacte brouillon et le second savait fort peu de chose.

Le véritable esprit scientifique, désintéressé, prudent, sans orgueil, est en contradiction à peu près absolue avec l'esprit philosophique de 1750. Les hypothèses ne sont, pour lui, que des constructions provisoires qui permettent de grouper un certain nombre de résultats expérimentaux. L'expérience reste le juge suprême. Aucune théorie, si séduisante soit-elle, ne résistera à son désaveu. Jamais les philosophes ne pratiquèrent cette soumission du sujet à l'objet. Ils ne le pouvaient pas sans se condamner eux-mêmes. La sentimentalité déclamatoire, à laquelle ils s'abandonnaient, les rendait impropres à l'observation et insensibles à l'expérience. Aux constatations si sensées et si solides de Buffon sur la formation des roches sédimentaires, Voltaire opposa des arguments d'une étonnante puérité et s'il s'amusa à reproduire les expériences de Spallanzani sur les limaces, ce fut

tout simplement pour en tirer un pamphlet contre les moines et la religion · *Les colimaçons du R. P. L'Escarbotier.*

Le P. L'Escarbotier, prédicateur et cuisinier du grand couvent de la ville de Clermont, écrit au R. P. Elie, Carme déchaussé et docteur en théologie : « Il y a quelque temps qu'on ne parlait que des Jésuites et à présent on ne s'entretient que des escargots. Chaque chose a son temps; mais il est certain que les colimaçons dureront plus que tous nos ordres religieux car il est clair que, si on avait coupé la tête à tous les capucins et à tous les carmes, ils ne pourraient plus recevoir de novices, au lieu qu'une limace à qui on a coupé le cou reprend une nouvelle tête au bout d'un mois... Le 27 mai, par les neuf heures du matin, le temps étant serein, je coupai la tête entière avec ses quatre antennes à vingt limaces nues, sans coques, de couleur mordoré brun, et à douze escargots à coquilles. Je coupai aussi la tête à huit escargots, mais entre les antennes. Au bout de quinze jours, deux de mes limaces ont montré une tête naissante, elles mangeaient déjà et leurs quatre antennes commençaient à poindre... J'en ai souvent parlé dans mes sermons et je n'ai pu les comparer qu'à saint Denis, qui, ayant eu la tête coupée, la porta deux lieues dans ses bras en la baisant tendrement. Mais si l'histoire de saint Denis est d'une vérité théologique, l'histoire des colimaçons est d'une vérité physique, d'une vérité palpable, dont tout le monde peut s'assurer par les yeux. L'aventure de saint Denis est le miracle d'un jour, et celle des colimaçons le miracle de tous les jours... »

C'est fort amusant, mais cela n'a, avec les re

cherches du « véritable savant », comme dit Taine en parlant précisément de cette plaisanterie, que des rapports extrêmement lointains.

Quant à Diderot, pour rendre compte des admirables recherches de Réaumur sur les insectes, il n'a trouvé qu'une pauvreté : « Que penserait de nous la postérité si nous n'avions à lui transmettre qu'une Histoire immense d'animaux microscopiques? Aux grands génies, les grands objets; aux petits génies, les petits objets. » Fréron a qualifié ce jugement d'« indécence » : il avait raison.

En réalité, les philosophes exaltèrent de confiance et sans le bien connaître *l'acquis* scientifique de leur temps parce qu'ils pouvaient en tirer des arguments contre la tradition, le catholicisme, l'histoire et l'autorité, mais ils ne portèrent une attention véritable et soutenue qu'aux sciences les plus abstraites : mathématiques pures et mécanique céleste dont ils transportèrent la *méthode* de déduction dans le domaine politique et social où elle s'appliquait d'autant moins qu'ils l'accrochaient au postulat de la bonté naturelle de l'homme, qui n'a aucun caractère d'évidence.

De 1751 à 1772, *l'Encyclopédie* réunit contre l'ennemi commun toutes ces idées et toutes ces aspirations : critique de la monarchie et de ses soutiens intellectuels, athéisme, sensualisme, éloge du XVIII^e siècle considéré comme le siècle des lumières et du progrès, libéralisme économique, dénigrement de la civilisation, apologie d'un prétendu état de nature où tous les hommes seraient égaux en droits et en biens et, enfin, étude très détaillée et très abondante des machines et des métiers. A cette partie — la mieux faite et la plus utile — étaient annexés onze volumes de planches; elle

servait de paravent au reste. On peut dire qu'elle fit le succès de l'ouvrage.

Rousseau n'aimait pas les Encyclopédistes. Ils avaient blessé sa vanité, et certaines de leurs doctrines lui répugnaient. Il n'en était pas moins d'accord avec eux sur le fond et, au demeurant, c'est son génie qui donna à la mystique révolutionnaire son éclat et sa force de propagande.

Malheureusement né, sans famille, sans amis, perverti jusqu'aux moelles par ses premières aventures féminines, dévoré d'une rage inquiète qui, sur la fin, tournera à la folie pure, il arrivait de Genève, d'une des citadelles de la Réforme où « depuis deux siècles tournoyaient des mélanges de décomposition ». Pour célébrer ses fureurs, ses révoltes, ses inquiétudes, son besoin de destruction, il trouvera des accents d'une ampleur et d'une beauté étonnantes. Et c'est une chose horrible que cet usage des plus magnifiques puissances de la langue et de la poésie pour la canonisation d'une âme aussi sordide.

Mais Rousseau ne se borne pas aux anathèmes, aux regrets et aux invectives. Il établit les bases de la société future qui assurera aux hommes l'exercice de leurs droits naturels. Ces fondements sont : l'égalité complète des associés, l'aliénation des droits de chacun au profit de la collectivité, la subordination des contractants à la *Volonté générale*. Entendons-nous bien sur le sens de cette expression. La *Volonté générale* n'est pas la volonté du plus grand nombre, mais la voix profonde de la Conscience humaine, telle qu'elle devrait parler en chacun de nous et telle qu'elle s'exprime par la bouche des citoyens les plus vertueux et les plus éclairés.

En définitive, la *Volonté générale* se définit donc par la conformité à un système philosophique : l'individualisme. La République s'identifie avec une doctrine; la société est soumise à un dogme. Le faire passer dans les faits, le traduire en actes, réorganiser le monde conformément à ses postulats : voilà la politique révolutionnaire.

Sa première tâche et, pour ainsi dire, sa tâche unique, consiste à détruire et à empêcher de renaître tous les organismes naturels qui, jusque-là, encadraient et soutenaient les individus et qui sont désormais considérés comme oppressifs et immoraux. La propriété, la famille, la corporation, la ville, la province, la patrie, l'Église : autant d'obstacles à abattre. On objectera que la majorité des citoyens les respectent, s'y complaisent, y trouvent le bonheur et la paix de l'âme. Peu importe; il n'y a pas de liberté contre la Liberté. Si la *Volonté générale* ne parle pas en eux, c'est qu'ils sont pervertis et dégradés et c'est un devoir pour les citoyens « conscients » de les émanciper malgré eux.

Devenue religion, la République a son orthodoxie, ses élus et ses réprouvés. Majorités, élections, votes, consultations populaires : tout cela, c'est la façade, le jeu auquel se laissent prendre les naïfs, en s'étonnant que les règles n'en soient jamais appliquées que contre eux. Derrière ces agitations, il y a le petit troupeau des fidèles et des illuminés. Ils détiennent la vérité. Ils se sont juré d'en établir l'empire. Ils sont la *Volonté générale*. Quant à leurs adversaires, quels que soient leur nombre, leur respect du suffrage universel, leur dévotion à la forme républicaine, ils ne seront jamais que des aristocrates, des réactionnaires, des hérétiques et,

à l'occasion, des usurpateurs car, de même qu'il y a un roi légitime, il y a un peuple « légitime ». Contre eux, tous les moyens sont permis : la fraude électorale comme la guillotine.

C'est à cela qu'aboutissent les idylles et les pleurnicheries. L'homme est né bon. Puisqu'il y a des coquins et des méchants, c'est que la civilisation l'a corrompu. Pour se régénérer, il doit donc en rejeter les prétendus bienfaits qui ne sont, en réalité, que des chaînes et des injustices. S'il hésite, la force l'y contraindra, car sa mauvaise volonté est un crime, un crime contre la Vertu. Seront déclarés suspects tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la Révolution, n'ont non plus rien fait pour elle.

Mais on ne comprendrait pas la formation de la mystique révolutionnaire, ni surtout son évolution en quelque sorte mécanique et fatale vers sa forme la plus excessive, si l'on ne tenait pas compte des caractères très particuliers du milieu qui l'a accueillie, nourrie et répandue. L'étude n'en a pas été faite d'une manière méthodique et complète. Augustin Cochin, qui l'avait entreprise, est mort avant de l'avoir terminée. Mais les travaux qu'il a laissés sont assez nombreux pour que nous puissions parcourir sans nous égarer ce domaine qui était le sien.

Les amateurs de théories nouvelles au XVIII^e siècle ne restèrent pas isolés. Ils s'associèrent pour mettre en commun leurs connaissances et préciser leurs idées. Cette organisation qui s'annonce en 1720, se précipite en 1750. A la mort de Louis XV, elle est achevée. Dans toutes les villes pullulent les associations de beaux esprits et d'esprits torts, les salons littéraires, les académies, les chambres de

lecture, les sociétés patriotiques, les lycées, les musées, les loges maçonniques, les sociétés d'agriculture. Leurs séances sont régulières et suivies. On y lit et surtout on y discute. Toute une armée de penseurs s'y entraîne à la controverse et délibère sur les questions du jour : circulation des grains, impôts nouveaux, assemblées provinciales, ou sur les problèmes de doctrine : rôle de la civilisation, droits naturels, fondements des sociétés.

Si l'on veut bien se rappeler que le premier discours de Rousseau fut une réponse à un concours de l'Académie de Dijon, on jugera du ton, de l'allure et de la portée de ses travaux qui ne différaient en rien de ceux des autres. Toutes les sociétés, en effet, sont liées, soit par des rapports de filiation comme les loges, soit par une correspondance incessante qui soumet les plus lointaines et les moins actives aux mieux informées et aux plus hardies. D'un bout à l'autre du royaume, c'est un perpétuel va-et-vient de vœux, d'adresses et de motions qui cimente l'union des principes, étouffe les velléités d'indépendance et fait avancer tout le monde du même pas.

La République des lettres qui est, en 1720, une allégorie est, en 1775, une réalité. C'est même le seul Etat auquel puissent s'appliquer les théories du *Contrat Social*, le seul qui soit formé d'égaux, le seul où la volonté générale puisse, à chaque instant, être dégagée par une discussion entre les meilleurs. Ces débats et les votes qui les terminent marquent les progrès de la doctrine révolutionnaire qu'il s'agira ensuite de transporter du petit peuple des initiés au grand peuple des profanes. Et c'est ici qu'apparaît la discordance fondamentale qui ne fera que s'amplifier jusqu'en 1794.

La République des initiés est organisée et fonctionne au rebours de la réalité. Plus elle développe sa logique, plus elle s'écarte de la vie. Plus elle veut gouverner, moins elle en est capable.

Dans la vie, on s'associe quand on a les mêmes opinions; ici, on se réunit, en dehors de toute convenance et de tout intérêt, pour découvrir et définir la doctrine qui sera celle du groupe. L'entente est le moyen et non plus le signe ou la conséquence de l'accord. Dans la vie, ce qui compte, ce sont les actes; ici, ce sont les paroles. Dans la vie, ce que l'on recherche, ce sont des résultats matériels, tangibles; ici, ce sont des votes. Dans la vie, gouverner, c'est lutter contre des choses, prévoir, préparer, organiser, agir; ici, le grand art consiste à composer l'ordre du jour et à faire la majorité. Dans la vie, une pensée se juge à l'expérience, à l'épreuve des faits. Ici, c'est l'opinion qui règne. Est réel, ce qui emporte l'assentiment des auditeurs; est vrai ce qui entraîne leur adhésion. Dans la vie, l'homme n'est pas un individu isolé : il est partie de l'organisme social; il est membre d'une famille, d'un corps de métier; il est guidé par toutes sortes de considérations qui ne sont pas du domaine de la logique verbale : religion, foi, morale, traditions, sentiments, loyalisme politique, devoir professionnel. Dans la société de pensée, l'initié fait table rase de tout ce qui n'est pas abstraction et raison raisonnante. Il tranche de lui-même tout ce qui lui est vraiment personnel; il se réduit à cette petite faculté déductive qui est la chose du monde la plus répandue.

S'il va d'instinct au vrai, au solide, à l'effet plus qu'à l'opinion, s'il introduit dans la discussion autre chose que l'ironie et l'esprit de système, il se

rendra bien vite compte qu'il est désagréable à l'auditoire, encombrant, odieux, ridicule. Il se sentira dépaysé et, s'il ne s'éloigne pas de lui-même, il sera « épuré » à la première occasion sérieuse. Les réfractaires éliminés, voilà nos gens isolés des profanes, rapprochés les uns des autres, à l'abri des objections et des résistances, soumis à un entraînement d'autant plus intense que le milieu est plus pur.

Et c'est ainsi que, les écrivains agissant sur les sociétés, et les sociétés sur les écrivains, la troupe inconsciente des frères se trouve poussée d'un mouvement de plus en plus rapide « vers l'avènement d'un certain type intellectuel et moral qu'aucun ne prévoit, que chacun réprouverait et que tous préparent » : le Jacobin socialiste de 1793.

La révolte américaine précipita encore l'évolution.

Les Treize colonies étaient depuis longtemps un des thèmes principaux de la littérature sentimentale et humanitaire. On voyait en elles un peuple neuf, tout proche de la nature, tolérant, pieux, patriarcal, sans autre passion que celle du bien, sans autre fanatisme que celui de la vertu. Les chapitres que Raynal leur consacre sont la partie brillante de son *Histoire des Indes* par ailleurs si ennuyeuse, si plate et si mal venue. Quand elles eurent décidé de se séparer de l'Angleterre, on se passionna pour la confédération à qui revenait le suprême honneur de faire l'éducation du monde, et de lui montrer le chemin de la liberté. La déclaration des droits rédigée par Jefferson en un style de code moral tourna la tête aux beaux esprits. Quelques-uns se firent quakers; d'autres — et des plus nobles — s'engagèrent à la suite de

La Fayette dans les armées républicaines. Les plus timides les assistèrent de leur propagande, en criant bien haut que l'ère de la régénération était commencée. Depuis un demi-siècle, les cercles philosophiques réclamaient du nouveau et leurs rêves se réalisaient sur une autre terre. Ce qui n'était encore pour eux que paroles et papier se faisait là-bas chair et sang; les mots y devenaient des choses; l'âge d'or y renaissait. On frémissait d'envie à la lecture de ces nouvelles. On s'exaltait à la pensée de ces hauts faits. On brûlait d'admiration, de fièvre, de désirs, d'espoirs...

A ce moment, Benjamin Franklin arrivait à Paris en qualité d'ambassadeur : « Tout en lui, dit un publiciste, annonçait la simplicité et l'innocence des anciennes mœurs... Il avait dépouillé la chevelure empruntée. » Ce qui signifiait qu'il ne portait pas perruque. On ne l'en accueillit qu'avec plus d'admiration. Mais il avait moins d'innocence qu'il ne semblait.

Ce gros homme madré était un des principaux dignitaires de la maçonnerie américaine. A peine installé à Paris, il s'aboucha avec les frères de France et prit une part active au travail d'épuration et d'unification qui, après bien des difficultés, assura dans les loges le triomphe des éléments avancés et aboutit, en 1780, à établir la suprématie et le contrôle du Grand-Orient créé en 1773. Du coup, sa maison de Passy devint le quartier général des agitateurs. Il gouverne la *Loge des Neuf Sœurs* (les Muses) qui réunit artistes et littérateurs, Helvétius, Lalande, Condorcet, Chamfort, Parny, Mercier, Lacépède, Houdon, Vernet... Il l'aide à organiser une université libre et une société de conférences. C'est appuyé sur son bras

que Voltaire se présente à la cérémonie d'initiation. Il est le grand prêtre des philosophes, le Messie des mécontents, le patron des faiseurs de systèmes. Ses portefeuilles sont pleins de lettres qui montrent quelle place il tient dans l'esprit public et quelle influence il a sur lui. On lui écrit de partout. On implore ses conseils. Un maître d'école lui envoie le plan d'un pacte fédéral et maçonnique à imposer à tous les souverains d'Europe. Un cardinal — c'est Rohan, celui du Collier — organise des fêtes en son honneur. Un médecin — c'est Marat — lui soumet des expériences de physique. Un avocat — c'est Brissot — l'interroge sur le nouveau monde où il pense aller prendre une leçon de Révolution. Un autre lui dédie son premier plaidoyer : c'est Robespierre.

Quand Franklin quitte la France, la légende des Etats-Unis est indestructible. Son successeur, Jefferson, ne fait que la confirmer et il en procède toute une littérature romanesque et emphatique qui, inlassablement, répète l'éloge du Peuple élu et de la République modèle. Quelques Américains qu'agaçait ce verbiage protestèrent en vain; leur histoire était devenue article de foi.

Les Etats-Unis avaient donné à la doctrine révolutionnaire ce qui lui manquait encore : l'exemple. L'avenir ne dépendait plus que de l'énergie du gouvernement. Mais y avait-il encore un esprit de gouvernement?

CHAPITRE IV

LA CRISE DE L'AUTORITÉ

IL y a des périodes où les dangers et les malheurs publics font toucher au peuple l'utilité du commandement. Mais le péril oublié, le mal réparé, ce sentiment disparaît.

Désirée après la Fronde pour sa bienfaisance, saluée avec enthousiasme en 1661, l'autorité lassait en 1715 avant d'être, en 1789, traitée de tyrannie. Ce n'était pas qu'elle fût plus lourde ni plus coûteuse : elle avait seulement vieilli. Habitué à ses services, le pays ne les remarquait plus. Il prenait pour naturels et spontanés un ordre et une tranquillité qui ne se maintenaient que par des soins continuels et il s'impatientait de la soumission qui en était le prix.

A peine Louis XIV avait-il fermé les yeux que les agitations renaissaient parmi ceux qui, par position, sont les adversaires nés du pouvoir royal : les grands et les corps privilégiés. Forts par eux-mêmes, ils s'accommodent beaucoup mieux d'un Etat semi-anarchique où ils font figure de chefs ou de pouvoirs indépendants que d'une autorité unique et forte qui, maintenant la paix et la justice, rend leur patronage inutile, leur enlève clients et influence et les contraint eux-mêmes à

obéir. Délivrés de la surveillance royale, ils se jetèrent dans tout ce qu'avait interdit le règne précédent et ils adoptèrent avec joie les idées de liberté qui commençaient à circuler ouvertement.

Elles étaient gracieuses et semblaient innocentes. Elles flattaient les vanités, sans paraître menacer les intérêts. Quoi de plus agréable, dans ces conditions, qu'un voyage au pays des nuées en compagnie d'un guide spirituel et bien élevé?

Dans la fête brillante que se donne la haute société la conversation est la pièce principale et sans philosophie la conversation serait fade! Elle y met son piment, son ironie, ses paradoxes, ses pointes, ses audaces, ses impiétés. « Point de dîner ni de souper où elle n'ait sa place, dit Taine. On est à table au milieu d'un luxe délicat, parmi des femmes souriantes et parées, avec des hommes instruits et aimables, dans une société choisie où l'intelligence est prompte et le commerce est sûr. Dès le second service, la verve fait explosion, les saillies éclatent, les esprits flambent ou pétillent. Peut-on s'empêcher, au dessert, de mettre en bons mots les choses les plus graves? Vers le café, arrive la question de l'immortalité de l'âme et de l'existence de Dieu. Pour nous figurer cette conversation hardie et charmante, il nous faut prendre les correspondances, les petits traités, les dialogues de Diderot et de Voltaire, ce qu'il y a de plus vif, de plus fin, de plus piquant et de plus profond dans la littérature du siècle; encore n'est-ce là qu'un résidu, un débris mort. Toute cette philosophie écrite a été dite, et elle a été dite avec l'accent, l'entrain, le naturel inimitable de l'improvisation, avec les gestes et l'expression mobile de la malice et de l'enthousiasme. Aujourd'hui re-

froïdie et sur le papier, elle enlève et séduit encore; qu'était-ce alors qu'elle sortait vivante et vibrante de la bouche de Voltaire et de Diderot?... »

Au xvii^e siècle, les écrivains avaient été traités avec la plus grande distinction à la Cour et à la Ville. Mais on ne croyait pas qu'ils avaient une mission à remplir et on pensait que les lettres ne pouvaient être qu'un noble divertissement où l'esprit s'égaie en liberté, sans autre désir que de plaire au public en s'égalant aux modèles éternels laissés par les Anciens. Au xviii^e, à la littérature désintéressée succède la littérature de combat, ambitieuse et agressive. Les écrivains deviennent des réformateurs professionnels, mais, dans leur rôle nouveau, ils bénéficient du respect et de l'admiration qui avaient entouré leurs prédécesseurs. Convives recherchés et rois des salons, adulés au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, ils sont les directeurs de conscience de l'aristocratie élégante. Mille jolies têtes poudrées se grisent des théories qui les feront rouler dans le panier de Sanson.

A peine sorti du collège, Voltaire a pour protecteur un homme très répandu, le marquis de Caumartin, ancien intendant des Finances et conseiller d'Etat, qui le présente au Grand Prieur de Vendôme. Il se lie avec le président Hénault, le maréchal de Villars, le président de Maisons, le marquis d'Ussé. Assis à la table du prince de Conti, qui, comme lui, fait des vers, il ose lui demander : « Sommes-nous princes ou poètes? » Sa querelle avec le chevalier de Rohan et son voyage à Londres ne l'empêchent pas d'être nommé gentilhomme ordinaire de la chambre ni d'être reçu à la Cour en cette qualité.

En 1747, au jeu de la Reine, comme il voyait son amie, Mme du Châtelet, perdre une très grosse somme — 84.000 livres — il lui dit tout haut, en anglais, qu'elle jouait avec des fripons. Son propos avait été compris et, comme il n'était pas d'une bravoure excessive, il s'enfuit à Sceaux, chez la vieille duchesse du Maine, belle-fille de Louis XIV. Il se tenait dans sa chambre, volets clos et travaillait à la lueur des bougies. « La nuit, raconte M. Henri Carré, vers deux heures, quand la duchesse avait congédié son monde et s'était mise au lit, il descendait chez elle; un valet qui était dans la confidence dressait une table dans la ruelle et lui apportait à souper. » La duchesse lui expliquait les intrigues du temps de Louis XIV et il lui lisait, en échange, le conte ou le roman qu'il était en train d'écrire.

Quand il s'installa à Ferney, ce fut bien pis. Les plus grands personnages du royaume, Choiseul et Richelieu en tête, mendiaient ses faveurs et essuyaient ses rebuffades. Son retour à Paris, en 1778, provoqua un véritable délire.

On connaît la vie de Rousseau. Ancien laquais congédié pour vol, entretenu à seize ans par une maîtresse qui en avait trente et qui partageait ses faveurs entre lui et son jardinier, chassé par M. de Mably, qui l'avait engagé comme précepteur et dont il pillait la cave, amant d'une femme de charge, Thérèse Levasseur, avec qui il vivait chez une autre protectrice, Mme d'Épinay, persécuté imaginaire, à demi fou avant de l'être tout à fait, il est chéri, admiré, adulé par toute la haute société. Le prince de Conti lui écrit des lettres d'une affection débordante. Mme de Luxembourg lui envoie un jour ce billet : « Je vous aime de

tout mon cœur. M. de Luxembourg vous embrasse et vous aime de tout son cœur », et une autre fois celui-ci : « Ce n'est pas à vous à vous mettre à mes pieds c'est à moi à me jeter aux vôtres... » Quand il est en difficulté avec la police, tout le beau monde se précipite pour favoriser sa fuite. Quand il déménage, on se bat pour lui offrir une maison, à lui, à Thérèse, et à la mère de Thérèse. « Vous aurez la clef de mes livres et de mes jardins, lui écrit le prince de Ligne. Vous planterez, vous sèmerez, vous ferez ce que vous voudrez... »

A la fin du règne de Louis XVI, on se rend à son tombeau comme à un pèlerinage. « La moitié de la France s'est déjà transportée à Ermenonville pour y visiter la petite île qui lui est consacrée, note un nouvelliste. La reine et tous les princes et princesses de la cour s'y sont eux-mêmes transportés la semaine dernière. On m'a assuré que cette illustre famille était restée plus d'une heure à l'ombre des peupliers qui environnent le tombeau... »

Au xvii^e siècle, on s'était beaucoup moqué des nobles, mais seulement à cause de leurs ridicules et de leurs petitesesses. On les attaque, cette fois, dans leur honneur, leur fortune, leurs droits, leur existence même. Et ce sont eux qui encouragent leurs agresseurs, les cajolent, font leur renommée et, à l'occasion, les nourrissent comme le comte d'Artois et le prince de Condé nourrissaient Chamfort qui, en retour, invitait la Nation à supprimer la noblesse, traitait de *sots* les courtisans et de *catins* les femmes titrées.

En 1765, Horace Walpole, de passage à Paris, s'étonnait de tant d'inconscience : « Le rire est aussi démodé que les pantins ou le bilboquet.

Nos bonnes gens n'ont plus le temps d'être gais, ils ont trop à faire, il faut d'abord qu'ils mettent par terre Dieu et le Roi; tous et chacun, hommes et femmes, s'emploient en conscience à leur démolition. » Et, comme il parlait de Voltaire à une dame, elle lui répondit avec mépris : « Il est bigot, c'est un déiste. »

En 1771, après l'exil du Parlement, toutes les assemblées de plaisir et de société étaient devenues, au dire de Besenval, « de petits états généraux où les femmes, transformées en législateurs, établissaient des prémisses et débitaient avec assurance des maximes de droit public ». L'une de ces protestataires, Mme de La Mark, n'écrivait-elle pas que « le pouvoir absolu est une maladie mortelle » et que « les actions des souverains sont soumises à la censure de leurs propres sujets »?

Le comte de Ségur a laissé, dans ses *Mémoires*, une peinture exacte et sensée de cette folie : « Pour nous, jeune noblesse française, sans regret pour le passé, sans inquiétude pour l'avenir, nous marchions gaiement sur un tapis de fleurs qui nous cachait un abîme. Riants frondeurs des modes anciennes, de l'orgueil féodal de nos pères et de leurs graves étiquettes, tout ce qui était antique nous paraissait gênant et ridicule. La gravité des anciennes doctrines nous pesait... La liberté, quel que fût son langage, nous plaisait par son courage, l'égalité par sa commodité. On trouve du plaisir à descendre tant qu'on croit pouvoir remonter dès qu'on veut et, sans prévoyance, nous goûtions à la fois les avantages du patriciat et les douceurs d'une philosophie plébéienne. Ainsi, quoi que ce fussent nos privilèges, les débris de notre ancienne puissance que l'on minait sous nos pas, cette petite

guerre nous plaisait. Nous n'en éprouvions point les atteintes, nous n'en avons que le spectacle... Les formes de l'édifice restant intactes, nous ne voyions pas qu'on le minait en dedans. Nous riions des graves alarmes de la vieille cour et du clergé qui tonnaient contre cet esprit d'innovation. Nous applaudissions les scènes républicaines de nos théâtres, les discours philosophiques de nos Académies, les ouvrages hardis de nos littérateurs... »

Est-il besoin, pour compléter le tableau, de rappeler la première représentation du *Mariage de Figaro*, le 27 avril 1784? Toute la Cour y était. Dès onze heures du matin, la duchesse de Bourbon avait envoyé des valets de pied faire la queue au guichet, qui ne s'ouvrait qu'à quatre heures. Des femmes de qualité s'installèrent au poulailler avec les filles et tout ce beau monde applaudit à tout rompre les tirades contre la noblesse : « Vous vous croyez un grand génie?... Qu'avez-vous fait pour tant de biens? Vous vous êtes donné la peine de naître... »

« Je ne croyais pas qu'il fût si amusant de se voir pendre en effigie », aurait dit la danseuse Guimard. Quand les aristocrates acclament ceux qui les pendent en effigie, on peut prévoir qu'il ne se passera pas longtemps avant qu'ils ne soient pendus pour de bon.

Mais ces nobles ne sont point de simples particuliers. Ce sont des serviteurs de l'Etat, des magistrats, des officiers, des ambassadeurs, des ministres. Leur philosophie est, en quelque manière, une trahison, car comment défendront-ils le Roi et la monarchie s'ils sont persuadés que le meilleur gouvernement est la démocratie?

Le duc d'Orléans, cousin du Roi, est grand

maître de la Franc-Maçonnerie. Il y a, dans les régiments, vingt-cinq loges militaires où officiers et soldats fraternisent dans le culte de l'égalité. A la loge *Union*, de Toul-Artillerie, le vénérable est un sergent, tandis que le colonel, marquis d'Havrincourt, n'est que le délégué du Grand-Orient. L'immense majorité des juges, certains intendants, beaucoup de fonctionnaires, sont gagnés au parti philosophique et fréquentent les sociétés de pensée. L'Académie française est toute philosophe et, depuis que d'Alembert est secrétaire perpétuel, elle écarte les indépendants. Quand Turgot devient ministre, c'est une ruée. Il lui faut caser Dupont de Nemours, Morellet, de Vaines, Condorcet, Suard et faire entrer à l'Etat-Major le comte de Guibert, amant de Mlle de Lespinasse.

Prenons un exemple particulièrement typique : celui de M. de Malesherbes, directeur de la librairie.

Sous l'ancien régime, le directeur de la librairie était chargé de contrôler la publication, le commerce et la circulation des imprimés. Il visitait les ouvrages en manuscrit et pouvait interdire ceux qui lui paraissaient contraires aux bonnes mœurs ou dangereux pour l'ordre social. Il avait la surveillance des frontières et des officines clandestines. Il ordonnait la saisie des livres et journaux mis en vente ou distribués sans avoir été soumis à sa censure et en poursuivait les auteurs et les colporteurs. Poste de premier ordre, poste capital au moment où une grande offensive intellectuelle est dirigée contre la monarchie.

Il fut occupé, jusqu'en 1750, par le comte d'Argenson, qui, prenant ses devoirs au sérieux, mit sur pied, à partir de 1748, un système de répression

efficace. Les frontières furent fermées, des arrestations décidées, une série de perquisitions opérées avec fruit. Mais, au beau milieu de la lutte, d'Argenson fut remplacé par le premier président de la Cour des Aides, Malesherbes. Philosophe lui-même, il va donner aux révolutionnaires une impunité à peu près complète. Quelques mesures de rigueur seront bien prises par lui, pour la forme, mais elles seront aussitôt rapportées, « laissées sans exécution ». Leur seul résultat sera de faire aux publicistes poursuivis une réclame tapageuse et une flatteuse réputation de martyrs, sans les gêner en rien ni les intimider un instant.

Coup sur coup, paraissent la *Lettre sur les sourds*, de Diderot, les *Discours*, de Rousseau, les grandes œuvres de Voltaire, l'*Encyclopédie*, les mélanges de d'Alembert... Des livres interdits par d'Argenson, comme l'*Histoire de Louis XI*, de Duclos, sont autorisés. La garde des frontières est illusoire. Les ballots de brochures séditieuses que se font envoyer les courtisans ne sont plus visités. On crée des boutiques dans les maisons des princes, dans celles de l'Ordre de Malte, dans les couvents et établissements religieux. Il y en a à Versailles, dans le château. Tout le monde les connaît, mais la police feint de les ignorer.

Vaniteux, crédule, très sensible aux hommages intéressés des gens de lettres, ravi de se frotter à leur bruyante renommée, ne comprenant ni la portée de leurs livres ni l'importance de ses propres actes, type achevé du libéral qui a toujours peur de passer pour réactionnaire, Malesherbes se met en quatre pour allumer la révolution et protéger les incendiaires.

Il sert d'intermédiaire entre Rousseau et son

libraire, lui envoie par courrier spécial les épreuves qu'il aurait dû arrêter et, quand le Genevois est en difficultés avec son éditeur ordinaire, il s'entremet obligeamment pour lui en trouver un autre.

Bien entendu, ce sont les défenseurs de l'autorité qui font les frais de sa générosité, Fréron ne put jamais obtenir un privilège pour l'*Année Littéraire* et, à chaque instant, son journal était suspendu parce qu'il avait osé critiquer d'Alembert, Voltaire ou même Marmontel. En 1758, il faillit être traduit en justice pour avoir publié le compte rendu d'un ouvrage contraire à l'*Encyclopédie* et il lui fut interdit de répondre, sous peine de poursuite, aux attaques dont il était lui-même l'objet. En 1752, Malesherbes supprime un ouvrage du P. Geoffray, hostile à Diderot. En 1754, il fait blâmer par son agent à Lyon, Bourgelat, collaborateur lui-même de l'*Encyclopédie*, un P. Tholomas qui s'était avisé de répondre à l'article *Collège* du dictionnaire. Palissot, Gilbert, seront en butte aux mêmes persécutions et Gilbert en mourra.

Les philosophes criaient à la tyrannie. La véritable tyrannie était celle qu'ils exerçaient sur la littérature. Ecoutez de quel ton d'Alembert réclamait pour ses amis la protection du pouvoir : « J'apprends, Monsieur, que dans la dernière feuille de Fréron, l'*Encyclopédie* est traitée d'ouvrage scandaleux. Je sais que ces feuilles et leurs auteurs sont sans conséquence, mais cette raison ne doit point, ce me semble, autoriser une licence pareille, ni permettre à un censeur de l'approuver. Ce serait me manquer à moi-même et à tous mes collègues que de ne pas vous porter mes plaintes, bien résolu

à me tenir tranquille ensuite, si par un malheur que je n'aurais pas à me reprocher, justice ne nous est pas faite. J'ai tout lieu, Monsieur, d'espérer de vous. Votre équité et l'honneur que j'ai d'être votre confrère m'en répondent... » Et les gens du Roi de courir à l'aide des ennemis du Roi!...

Multiplions cet exemple par cent et par mille et nous aurons une idée de ce que fut la politique intérieure de la France de 1750 à 1789 : une abdication progressive de la monarchie.

A ses côtés, avec sa tolérance, avec l'aide et les subsides de l'aristocratie, avec la complicité et la participation de la magistrature, de la police et de l'administration, se constitue un nouveau pouvoir, actif, audacieux, intolérant : le parti philosophique. Il a ses cadres : les sociétés; ses chefs : les encyclopédistes; ses porte-parole : les Parlements; son armée : la basoche; ses grandes manœuvres : les luttes politiques autour des impôts et de la religion.

Les contemporains se rendirent parfaitement compte de cette dépossession et de ce suicide. Plusieurs les signalent en termes formels. Non seulement Voltaire qui, à vingt reprises, avait adjuré « les cacouacs » de former un « troupeau », « une meute », « un corps d'initiés » afin de devenir les « maîtres », mais aussi Duclos qui déclare que si « le puissant commande », ce sont les « gens d'esprit » qui « gouvernent », Necker qui consacre à l'opinion publique plusieurs pages de son *Traité des finances* et conclut « qu'elle règne sur tous les esprits », que les princes la « respectent » et lui « sont soumis », qu'elle « donne des lois à la ville, à la Cour, et jusque dans le palais des Rois », d'Alembert enfin qui dit plus nettement encore

que « l'opinion gouverne le monde », et que « les philosophes gouvernent l'opinion ».

Le règne de Louis XV est rempli par les démêlés des deux pouvoirs. A propos de tout : des jansénistes, des vingtièmes, des jésuites, des routes, de la corvée, des franchises provinciales, de la circulation des grains éclatent de véritables révoltes philosophiques contre lesquelles le gouvernement miné, affaibli, découragé, reste impuissant. Sans doute, l'armée d'attaque est divisée. Parlementaires et philosophes sont bien loin de s'entendre toujours. Adversaires du Pape et du Roi, les premiers demeurent respectueux de la religion et très attachés à leurs privilèges de caste, tandis que les seconds sont athées et égalitaires. Mais si l'on se chamaille pendant les trêves, on se réconcilie devant l'ennemi et l'on monte au combat côte à côte et fraternellement.

Rien de plus monotone que ces batailles, engagées, conduites et terminées d'une manière toujours semblable, avec la même audace et les mêmes armes du côté des assaillants, la même incohérence et les mêmes capitulations du côté du ministère.

Les lois sont faites par le Roi en son Conseil, mais il appartient aux Parlements de les appliquer, d'en juger les infractions, et de punir ceux qui y contreviennent. De là, pour les ministres, l'obligation de les leur communiquer aux fins d'enregistrement. Sous Louis XIV, ce n'était qu'une simple formalité de transcription, mais le Grand Roi mort, le Régent eut l'imprudence de rendre aux Cours souveraines le droit de remontrances, c'est-à-dire la faculté de critiquer les arrêtés qui leur étaient soumis et même celle d'en demander l'abrogation pure et simple en refusant d'en prendre

copie. En théorie, ce refus pouvait être facilement brisé, le Roi ayant le droit de passer outre en procédant lui-même aux enregistrements, dans une séance solennelle appelée lit de justice. Mais les Parlements prirent vite l'habitude de renforcer leur opposition légale et limitée par une opposition illégale, mais autrement efficace.

Très riches, propriétaires de leurs charges, comme le sont aujourd'hui les notaires et les avoués, alliés aux plus grandes familles, solidement unis par des liens de parenté et d'intérêt, se succédant de père en fils ou d'oncle à neveu, dominant de très haut les juridictions inférieures, entraînant avec eux la foule immense des suppôts de la basoche, ils proclamaient la grève de la justice à tous ses degrés, terrorisaient et ameutaient les plaideurs, arrêtaient l'expédition des affaires privées et publiques et, par des délibérations et des arrêts démagogiques aussitôt répandus et affichés, faisaient appel sans vergogne aux passions populaires les plus irréfléchies et les plus basses.

Travaillé par les libellistes, enflammé par des démonstrations théâtrales, Paris grondait, prêt à l'émeute. Par les sociétés, l'agitation gagnait la province. Poussés par elle, s'entraînant les uns les autres, états, villes, chapitres, corporations s'assemblaient et protestaient. Fouetté par l'agitation, le gouvernement essayait de la rigueur, envoyait dans leurs maisons de campagne les plus agités des grévistes, enfermait quelques meneurs, établissait une commission extraordinaire pour liquider les procès pendants. Nouvelles déclamations; nouveaux pamphlets; départ en corps des exilés au milieu d'une foule hurlante et surtout, comme personne ne croyait à la fermeté royale, refus des

avocats de plaider devant les nouveaux juges et refus des plaideurs de se présenter à leur tribunal. Puis, au bout de quelque temps, avances discrètes de la Cour; départ du ministre, du gouverneur ou de l'intendant incriminé; capitulation en règle de son successeur et rentrée triomphale des « Pères de la Patrie »!...

Le plus triste est que, dans ces querelles, la justice et le progrès étaient du côté du Roi.

Les Parlements excellèrent à dissimuler sous leurs tirades humanitaires et libérales les idées les plus arriérées et les intérêts les plus égoïstes. Ils parvinrent à faire échouer les plus utiles réformes parce qu'elles étaient contraires à leurs privilèges de classe et, en particulier, l'égalité devant l'impôt amorcée une fois de plus par l'établissement du vingtième. Ils immobilisèrent la monarchie dans la routine et la contraignirent à recourir sans cesse aux expédients ruineux qu'elle avait elle-même condamnés. Leur action consolidait les abus que leurs discours rendaient plus sensibles et plus difficiles à supporter. Ils paralysaient la monarchie et dénonçaient son immobilité! Ils attisaient la révolte et empêchaient d'y porter remède! Admire qui voudra cette absurdité!

Louis XV était trop intelligent pour ne pas voir que l'opposition parlementaire conduisait la monarchie à la catastrophe et, en dépit de son scepticisme, trop pénétré de ses devoirs pour ne pas tenter une réaction. En 1771, sentant que l'indulgence n'était plus de saison, et que les temps graves approchaient, il se décida à porter le grand coup qui pouvait sauver l'État. Le Chancelier Maupeou fut chargé de l'opération. Par une série d'édits rigoureux, il enlève au Parlement de

Paris et aux Parlements de province leurs attributions politiques et il divise leurs trop vastes ressorts en un certain nombre de nouvelles cours appelées Conseils supérieurs. La justice est rapprochée des justiciables, la vénalité des charges abolie, les épices interdites, les frais diminués, la procédure simplifiée, les tribunaux devenus inutiles ou trop rapprochés les uns des autres — le Grand Conseil, trois Cours des Aides, le Conseil des Dombes, les amirautés, la Table de Marbre, le Bureau des finances de Paris, des bailliages — supprimés. Un nouveau personnel, moins nombreux, plus éclairé et plus instruit, remplaçait l'ancien, démissionnaire ou exilé. L'oligarchie intraitable et hautaine dont l'aveuglement obstiné avait rendu tout changement impossible était enfin brisée!

L'affaire avait été menée à grand train, sans violence, mais sans faiblesse. Le public sentant que, cette fois, le Roi était prêt à aller jusqu'au bout, n'avait pas bougé. Une partie des philosophes, Voltaire en tête, s'étaient même rangés aux côtés du Chancelier et l'avaient soutenu de leurs écrits.

Les plaisanteries de Beaumarchais et ses démêlés avec le conseiller Guzman — qui fut d'ailleurs blâmé — n'empêchèrent pas la réforme de réussir, ni les nouvelles cours de fonctionner. Les plaideurs se rendirent vite compte qu'elles étaient plus accessibles, plus rapides, moins coûteuses que les autres. Les magistrats dépossédés se découragèrent. Certains firent leur soumission et demandèrent à être admis dans les Conseils supérieurs.

Le Contrôleur général Terray profita aussitôt de ce renversement pour procéder à des remaniements d'impôts habiles et productifs, rayer des

exemptions abusives, et surtout faire payer exactement les vingtièmes aux privilégiés qui avaient pris l'habitude de frauder le fisc et de soustraire à ses investigations la majeure partie de leurs revenus.

Le Parlement disparu, un vingtième exact : c'était la fin des emprunts et des anticipations, le déficit vaincu, l'amortissement rendu possible. C'était surtout un coup mortel aux privilèges illégitimes et la voie ouverte pour une réforme financière complète et une organisation rationnelle du royaume. Comme l'a très fortement marqué Jacques Bainville, si on pouvait faire l'économie de la Révolution, c'était en 1774 et non en 1789.

Par malheur, Louis XV mourut. Par malheur encore, Louis XVI lui succéda. Ce gros homme point sot, qui avait grand appétit et qui s'endormait après dîner, était rempli de qualités dont quelques-unes au moins étaient d'un roi. Il était travailleur, attentif, consciencieux, bien intentionné. Il avait des connaissances, de la mémoire, du jugement. Ayant eu la force de soustraire sa politique étrangère aux factions, il trouva l'homme qu'il fallait pour la réaliser, profita des leçons du règne précédent, reconstitua la marine et réussit à maintenir la paix sur le continent tout en prenant sur mer et aux colonies la revanche du traité de Paris.

Mais dès qu'il s'applique à la politique intérieure, il est inférieur à lui-même. Il ne voit plus clair, et ne sait plus ce qu'il veut. Il a prononcé dans sa vie quelques phrases qui en disent long. Quand on lui annonce la mort de Louis XV, il s'écrie : « Quel fardeau ! Et l'on ne m'a rien appris. Il me semble que l'univers va tomber sur moi ! » A Reims, quand il reçoit la couronne : « Elle me

général » En 1776, quand il accepte la démission de Malesherbes : « Que vous êtes heureux ! Que ne puis-je quitter ma place ! » Au fond, c'est le roi du *Télémaque*, un philosophe couronné qui rougit de commander à des hommes libres. Il est si pénétré de Fénelon et de Rousseau qu'un an après son avènement, il s'affilie à une loge maçonnique de la Cour. Il croit à la bonté humaine, et répugne aux moyens d'autorité. Aveuglément optimiste, il s'obstine à penser que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes par le seul jeu de la divine nature. Il se refuse à prévoir le pire et à recourir à la force, au moment où il le peut encore. Pendant des années, les publicistes célébrèrent sa bonté et sa vertu ; cette prétendue bonté fit plus de mal à la monarchie que les maîtresses de Louis XV et les banqueroutes de Terray.

La reine Marie-Antoinette avait de la grâce, de la majesté, du courage, de la volonté et de l'esprit. Mais elle subissait aussi l'influence de la mode qui voulait partout simplicité et liberté. Reine de France, elle prétendait vivre comme une princesse sans royaume. Les cérémonies lui causaient de l'impatience et de l'ennui. Elle se laissa facilement persuader, dit le duc de Lévis, « qu'il y avait de la duperie à ne pas rendre sa condition aussi heureuse que celle de ses premiers sujets dont la société faisait ses délices ; que dans un siècle aussi éclairé où l'on faisait justice de tous les préjugés, les souverains devaient s'affranchir de ces entraves gênantes, que la coutume leur imposait ; enfin, qu'il était ridicule de penser que l'obéissance des peuples tînt au plus ou moins d'heures que la famille royale passait dans un cercle de courtisans ennuyés et ennuyés ». Aussitôt bou-

leversement de la vie de Cour : « Excepté quelques favoris... tout le monde fut exclu. Le rang, les services, la considération, la haute naissance ne furent plus des titres pour être admis dans l'intimité de la famille royale. Seulement le dimanche, les personnes présentées pouvaient, pendant quelques instants, voir les Princes. Mais elles se dégoûtèrent, pour la plupart, de cette inutile corvée dont on ne leur savait aucun gré; elles reconnurent à leur tour qu'il y avait de la duperie à venir de si loin pour n'être pas mieux accueillies et s'en dispensèrent... Versailles, ce théâtre de la magnificence de Louis XIV, où l'on venait avec tant d'empressement de toute l'Europe prendre des leçons de bon goût et de politesse, n'était plus qu'une petite ville de province, où l'on n'allait qu'avec répugnance et dont on s'en allait le plus vite possible... »

L'étiquette imposait le respect, renouait chaque jour les liens de fidélité qui attachaient les courtisans aux souverains, faisait planer le Roi au-dessus des cabales et des intrigues de palais. Dès qu'elle fut détruite, la Cour devint la proie des coteries. Partagée entre deux ou trois, la Reine mécontenta et humilia toutes les autres. Des salons délaissés s'échappèrent chansons et pamphlets. Paris se remplit de cette littérature boueuse, où l'on remuait à la pelle les saletés et les infamies que l'on rapportera vingt ans plus tard à l'audience du tribunal révolutionnaire. Le réquisitoire de Fouquier-Tinville ne fera que répéter les calomnies de Madame, de la comtesse d'Artois, ou de Mme de Balbi.

Le nouveau règne commença par une faute, la plus grosse qui se pût commettre, la seule qui

fût irréparable : le rappel des Parlements. Pour qui a médité, ne fût-ce que deux minutes, sur les désordres qu'ils avaient provoqués depuis un demi-siècle, cette mesure est incompréhensible et elle ne s'expliquerait, en effet, en aucune manière si Louis XVI et ses conseillers avaient été des hommes de sens, rassis, habitués à voir les événements comme ils sont et à tenir compte du passé. Mais c'étaient des doctrinaires et des sentimentaux. Ils vivaient dans un monde irréel où les mots leur cachaient les choses. Leur naïveté attendrie en faisait d'avance les instruments inconscients des ambitieux et des agités, à qui l'institution des nouveaux magistrats avait fait perdre places, privilèges, influences et acclamations populaires. Rien de plus curieux, à ce propos, que de comparer les arguments mis en œuvre de part et d'autre. Les mémoires de Maupeou au Roi sont des modèles de prévoyance et de raison. Il invoque l'expérience et cite des faits. Ses adversaires répondent par des principes et des sanglots : « Sans Parlements, point de monarchie », dit Maurepas. Et, en bon élève de Fénelon, Louis XVI approuve : « Qu'ont fait les grands, les Etats de province, les Parlements pour mériter leur déchéance? » La pression du dehors acheva de le décider. Des pamphlets menaçants furent répandus, des placards séditieux affichés. On lui fit craindre pour sa popularité. Il céda. Les « grandes robes » revinrent en triomphe au milieu des manifestations et, pour célébrer leur victoire, adressèrent au Roi des remontrances méprisantes et hargneuses qui étaient la négation pure et simple de son autorité.

Il était contradictoire d'annoncer une politique de progrès et d'en relever les adversaires abattus;

absurde de vouloir des réformes et de s'en refuser les conditions; fou d'espérer l'obéissance en donnant des primes à la rébellion : on s'était flatté de restaurer la monarchie patriarcale avec ses grands corps équilibrés, sa noblesse autonome et ses juges indépendants. On s'était condamné à l'impuissance et à l'anarchie.

On ne tarda pas à s'en apercevoir. Le règne de Louis XVI n'est fait que de projets avortés, de promesses non tenues, de transformations arrêtées aussitôt qu'ébauchées. Toutes les tentatives de progrès, et en particulier celles qui acheminaient la France vers l'impôt égal, se brisèrent contre l'obstruction des Parlements. Les ministres rêvaient de grandes entreprises qui affranchiraient l'autorité et sauveraient la situation. Bien vite, les Parlements les ramenaient aux expédients ruineux et odieux : prolongations d'impôts et emprunts déguisés, pour lesquels il fallait encore acheter très cher leur complicité et leur silence. Ces capitulations étaient d'autant plus humiliantes que l'on avait visé plus haut et d'autant plus désastreuses que, pour gagner l'appui de l'opinion, on avait eu soin de répandre partout des « rapports » ou des « préambules » critiquant très violemment les abus que l'on prétendait abolir et que l'on finissait par conserver. Que pouvaient penser les paysans qui avaient lu, à la porte de l'église, les diatribes de Turgot contre la corvée, qui les avaient entendu commenter au prône et à qui on annonçait, trois mois plus tard, qu'en dépit de toutes les bonnes raisons, rien ne serait changé et que la corvée continuerait à être perçue sous la même forme?

Bridé par les maîtres qu'il s'était donnés, agité

et impuissant à la fois, le gouvernement n'inspirait plus ni crainte ni respect. Ses contradictions, sa faiblesse, ses reculades encourageaient la critique, la désobéissance et la révolte. Tout semblait permis contre lui et — ce qui est pis — sans risques!

L'affaire du Collier montra à quel point il était tombé.

Le Cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg et Grand Aumônier de France, était devenu amoureux de la Reine, qui le détestait et le méprisait. Une aventurière, la comtesse de La Mothe, et un charlatan, Cagliostro, l'avertirent qu'ils avaient les moyens de lui concilier les bonnes grâces de Marie-Antoinette. Le Cardinal qui était bel homme, mais d'une vanité voisine de la sottise, les crut. Il eut une entrevue nocturne, dans un bosquet, avec une fille de chambre qu'il prit pour la Reine et qui lui emprunta 150.000 livres. Peu après, elle le pria de servir d'intermédiaire entre elle et les joailliers Boehmer et Bossange, pour l'achat d'un collier de diamants d'un million et demi qu'elle désirait se procurer en secret, afin de ne pas alarmer le Roi. L'affaire fut conclue, la parure livrée à Mme de La Mothe et négociée à Londres. Quand la première échéance arriva, tout se découvrit. Louis XVI fit arrêter sur-le-champ Rohan, Cagliostro, la comtesse et leurs complices, en tout une quinzaine de personnes. S'il avait eu l'esprit politique, il aurait lui-même puni le Cardinal en l'envoyant aussitôt méditer dans quelque discret monastère d'où il n'aurait plus fait parler de lui. Il eut la naïveté de le remettre au Parlement. L'instruction et le procès furent longs et scandaleux. Les factions de la Cour intervinrent en faveur des accusés pour humilier la Reine. La Sorbonne

prit parti pour son Prieur. Les libellistes s'emparèrent de l'affaire pour salir la famille royale. Bref, Rohan fut acquitté. La sentence signifiait qu'il était légitime de croire la Reine de France capable de se vendre — ou presque — pour un collier.

Partout, cette injure s'accompagnait de rébellion. Des conflits éclataient à propos des sujets les plus futiles. Le gouvernement était complètement paralysé, au moment même où la situation financière faisait plus que jamais sentir la nécessité d'un rajeunissement. N'ayant plus la volonté de surmonter lui-même les obstacles, il allait être naturellement conduit à chercher des appuis dont la popularité et l'autorité fussent capables de balancer le crédit et les intrigues des Parlements. On s'acheminait ainsi vers l'arbitrage des Etats généraux, mais on essaya d'abord des Notables.

C'était là encore une vieille idée de Fénelon que, faute de mieux, Calonne avait adoptée. On réunit à Versailles 144 hauts personnages : princes, ducs, maréchaux, magistrats, prélats, maires des grandes villes et délégués des pays d'Etats avec mission de délibérer sur un programme de réformes qui leur était soumis. Le gros morceau concernait les finances. L'impôt cédulaire sur le revenu, le vingtième, était conservé pour les revenus mobiliers, industriels et commerciaux, mais le vingtième foncier, le plus productif, était remplacé par une *subvention territoriale*, égale pour tous, pesant même sur le clergé, perçue en nature, avec une certaine progressivité qui permettait d'assimiler « les châteaux, parcs, enclos et maisons de plaisance », aux meilleurs fonds. La subvention serait répartie par des assemblées provinciales élues, à

qui l'on transférait, en outre, une grande partie des attributions administratives des intendants. Diverses mesures étaient proposées pour l'unification des douanes et pour la simplification des taxes indirectes. L'amortissement de la dette publique devait être assuré en vingt-cinq ans, par l'affermage d'une partie du domaine royal, et l'extinction rapide de la dette du clergé par la vente de ses rentes féodales.

Calonne fit appel au bon cœur des privilégiés et à leur libéralisme, sans paraître se douter, le moins du monde, que ce libéralisme ne consistait pas du tout à sacrifier les privilèges, mais seulement à fronder le roi et à ruiner son pouvoir. Piqués par les pamphlets, criblés de railleries par les parlementaires, poussés par les salons, travaillés par les Princes qui rêvaient de régence, les Notables se raidirent et, tout en proclamant qu'ils étaient prêts aux plus grands sacrifices, soulevèrent des questions préalables qui les ajournaient indéfiniment. Entre autres choses, ils réclamèrent l'institution d'une comptabilité contrôlée, protestèrent contre les pensions de Cour (qu'ils touchaient), arguèrent du faux bilan de Necker pour flétrir le vrai, et pour finir demandèrent la convocation des Etats Généraux, seuls qualifiés pour procéder à la refonte des impôts. On retombait au même point : les Notables, créés pour faire échec aux Parlements, se rangeaient à leurs côtés.

La manœuvre d'obstruction fut conduite par les cinq archevêques d'Aix : Mgr de Boisgelin; de Bordeaux : Mgr Champion de Cicé; d'Arles : Mgr Dulau; de Toulouse : Mgr Loménie de Brienne; de Narbonne : Mgr de Dillon. Calonne s'efforça en vain de convaincre les meneurs dans

des conférences particulières. Puis il essaya de l'intimidation en faisant dénoncer par des pamphlétaires, l'égoïsme des privilégiés : « On paiera plus? Sans doute. Mais qui? Ceux-là seulement qui ne paient pas assez... Des privilèges seront sacrifiés? Oui. La justice le veut et le besoin l'exige... » Alors la clameur contre Calonne devint assourdissante. Le Roi lui ordonna de se retirer. Mais son départ n'arrangea rien (avril 1787).

Loménie de Brienne, nommé chef du Conseil royal des finances, avait beau avoir brillé à la tête de l'opposition, il se trouvait en face des mêmes problèmes que son prédécesseur, sans avoir plus que lui le choix des moyens. De l'expérience, il ne resta guère avec l'idée d'une convocation prochaine des États, qu'une mesure malheureuse : l'institution des Assemblées provinciales. Pleines de très bonnes intentions, elles ne firent rien d'utile, mais travaillèrent à discréditer l'œuvre des intendants et, à force de plaintes, de tracasseries et de querelles, réussirent presque partout à les décourager. Tandis que les difficultés s'accumulaient, tous les ressorts de l'autorité se détendaient un à un. La partie la plus solide et la plus moderne du gouvernement monarchique venait d'être atteinte à son tour.

La révélation du déficit succédant aux assurances et aux mensonges de Necker, sur lesquels on vivait encore, avait fait l'effet d'un coup de tonnerre.

L'opinion désorientée ne put croire que la principale cause des difficultés était la folle politique d'emprunts pratiquée par le Genevois. On réclama des coupables, on parla de vols, de scandales, d'agiotages. La terreur se répandit d'une énorme augmentation des impôts alors qu'il ne s'agissait que de faire payer ceux qui ne payaient pas et, à la faveur

de cet affolement, l'agitation commença à gagner les profondeurs du pays.

C'est dans ces conditions désastreuses que le ministère se retourna vers les Parlements pour faire sanctionner le peu que les Notables lui avaient accordé et obtenir ce qu'ils lui avaient refusé. Le garde des sceaux, Lamoignon, conseillait d'aller vite, de mettre sans tarder les magistrats au pied du mur et de les contraindre par un langage clair et énergique à se prononcer pour ou contre la justice fiscale, pour ou contre les privilèges financiers. Tout au contraire, Brienne leur expédia les édits un à un, en commençant par ceux qui étaient populaires : assemblées provinciales, remplacement de la corvée, libre circulation du blé. En dépit de leur répugnance, ils les acceptèrent sans protestation, de manière à se concilier le public, mais au premier édit portant création d'une taxe nouvelle, ils soulevèrent les mêmes objections que les Notables, réclamèrent, comme eux, communication des pièces comptables, flétrirent, comme eux, les dépenses des maisons princières et pour terminer proclamèrent, comme eux, que la nation réunie dans ses Etats pouvait seule prendre les mesures nécessaires pour « extirper de grands abus ».

On retombait dans la petite guerre traditionnelle avec les mêmes coups portés de part et d'autre : remontrances, séance royale, enregistrement par autorité du Roi, protestation contre cette transcription, arrêt la déclarant nulle et non avenue, cassation de l'arrêt par le Conseil, itératives remontrances, lit de justice, exil du Parlement à Troyes, grève de la justice, et, enfin, paix boiteuse et mal assurée où chaque partie laissait un peu de son honneur. Le Parlement rentra à Paris, les

vingtièmes qui arrivaient à expiration étaient prorogés et le gouvernement autorisé à en poursuivre la perception avec plus d'exactitude (septembre 87).

Privé des impôts productifs qu'il avait réclamés, il se mit courageusement à l'œuvre pour améliorer ceux qui lui avaient été concédés. En même temps, il opérait d'énormes compressions de dépenses, simplifiait la comptabilité et l'administration centrale, réduisait les pensions, diminuait le nombre des officiers..., besogne excellente qui avait le défaut de ne pas apporter de soulagement immédiat et de pousser dans le camp des mécontents les serviteurs dévoués qui en étaient victimes.

Le temps n'était plus aux demi-mesures. L'idée des Etats faisait chaque jour du chemin. Le gouvernement qui avait besoin d'un grand emprunt de consolidation se trouva contraint de céder aux sollicitations des porteurs éventuels et, tandis qu'il en émettait la première tranche, il annonça la réunion des Etats pour 1792. Aussitôt, l'opposition s'organisa pour l'obtenir sans délai.

A dater de ce jour, l'audace des cours de justice ne connaît plus de bornes. Sur toute l'étendue du royaume, c'est une révolte ouverte contre la royauté dont elles tirent leurs pouvoirs et dont elles ne sont, en droit, que les porte-parole. Celles de province s'opposent à la perception des nouveaux vingtièmes; celles de Paris font échouer l'emprunt en effrayant les capitalistes. Le duc d'Orléans, cousin du Roi, prend la tête du mouvement. Excédé, Louis XVI perd patience, ordonne au duc de se retirer dans son château de Villers-Cotterets et fait arrêter deux des plus exaltés parmi les rebelles. Le Parlement de Paris fulmine aussitôt de nouvelles remontrances pour lui en contester le droit et sous prétexte de

représailles, interdit aux contrôleurs des contributions de procéder à la vérification des revenus impossibles, c'est-à-dire, au vrai, les empêche de mettre en lumière les énormes fraudes commises par ses membres. Ce misérable égoïsme, cette sale cupidité qui rejetait hypocritement toutes les charges publiques sur les classes les plus pauvres furent salués par l'opinion comme un exploit héroïque, digne des Romains! Le Roi n'avait plus le choix de ses actes : il lui fallait ou abdiquer ou sévir; ou remettre sa couronne à une oligarchie judiciaire bornée et tyrannique ou en briser par la force les criminelles entreprises. Bref, il fallait recommencer Maupeou après l'avoir désavoué et dans des circonstances mille fois plus difficiles!

La réforme judiciaire que proposa Lamoignon n'était cependant pas le résultat d'une improvisation. Le garde des Sceaux y songeait depuis longtemps, et il en avait arrêté les grandes lignes quand il n'était encore que président à mortier. La lenteur des jugements, la multiplication immense des procédures et des frais, le pullulement des officiers inférieurs : greffiers, procureurs, huissiers, secrétaires, l'augmentation effrayante des épices, l'ignorance des jeunes conseillers, l'aveuglement des vieux, les terribles défaillances de certains cours, le nombre des erreurs judiciaires, le scandale de plusieurs énormes méprises jetant dans les esprits l'indignation et la terreur, la complication des tribunaux spécialisés, la décadence des études de droit : autant de raisons qui, une à une, justifiaient ses projets.

Ceux-ci, au nombre de six, reprenaient et complétaient l'œuvre réussie jadis par Louis XV. Les justices seigneuriales étaient à peu près anéanties;

les tribunaux spéciaux à peu près supprimés. Les Parlements perdaient toutes les attributions politiques qu'ils s'étaient arrogées et ne gardaient que quelques cas d'appel et quelques rares affaires relatives à la noblesse, au clergé et au domaine royal. C'étaient de majestueuses inutilités. En dehors d'eux, se constituait la hiérarchie judiciaire à trois degrés que reprendra plus tard Napoléon : les *prévôtés* pour les contraventions, les appositions de scellés, les actes de tutelle, les inventaires...; les *présidiaux*, ou tribunaux de première instance, pour les délits et les causes civiles jusqu'à 4.000 livres; les *grands bailliages* pour les appels, les crimes et les causes importantes. La procédure criminelle était adoucie; l'unification de la jurisprudence préparée; la justice rapprochée des justiciables; une quantité de charges inutiles supprimées. Des garanties de rang et d'honneur faciliteraient le recrutement des nouveaux magistrats. En attendant qu'il fût terminé, les Parlements étaient mis en vacances.

A cette loi réfléchie, bienfaisante et audacieuse, Brienne avait superposé une dernière disposition destinée à enlever aux Parlements l'autorité de leur antique et majestueuse origine. Dans l'histoire de l'ancienne monarchie, il allait chercher, pour la ressusciter, la *Cour du Roi*, assemblée des vassaux et des conseillers qui assistaient les premiers Capétiens et d'où étaient sortis par démembrement le Parlement, d'une part, le Conseil du Roi de l'autre. Cette Cour plénière reconstituée héritait de l'enregistrement des lois au moins jusqu'à la convocation des Etats, toujours promise pour 1792. Elle se composait des princes et des pairs, des maréchaux, d'évêques, de conseillers d'Etat et de magistrats

nommés à vie et irrévocables. Elle se réunissait régulièrement de décembre à avril et extraordinairement sur convocation royale.

Ces mesures arrêtées au Conseil et livrées aux imprimeurs furent révélées par trahison à quelques parlementaires parisiens qui ameutèrent aussitôt leur compagnie. Le 3 mai 1788, elle se réunissait et jurait de résister par tous les moyens aux projets qui lui étaient dénoncés. Une tentative de la police pour arrêter deux conseillers provoquait une véritable émeute de clercs et de juges, auxquels commençait à se mêler la populace. Il fallut faire intervenir la troupe. Deux jours après, le Parlement était mandé à Versailles pour y entendre lecture des six édits tandis que les gouvernements et les intendants en donnaient communication aux cours de province.

On a souvent écrit que le « coup d'Etat » de mai avait provoqué dans toute la France une formidable explosion d'hostilité devant laquelle Brienne avait dû reculer. Cela est entièrement faux. Les édits ne soulevèrent d'abord aucune indignation. Le malaise des derniers mois provenait si bien d'une carence de l'autorité qu'il suffisait qu'elle se manifestât par un acte énergique pour réveiller dans les cœurs le respect et l'obéissance et ramener à elle, au moins provisoirement, l'immense majorité de l'opinion. A Paris, le ministre Breteuil ayant fait fermer les sociétés et les chambres de lecture, l'opposition se trouva dépourvue de cadres et de permanences. Quelques arrestations opérées à bon escient achevèrent de la désorienter. Un déploiement de soldats en armes fit réfléchir les badauds, et les attroupements se dispersèrent. Dans les salons et les cafés, on commençait à dire que la réforme

offrait de grands avantages; que les parlementaires s'étaient bien souvent montrés égoïstes, ignorants, injustes et cruels; que leur reculade de Troyes prouvait leur hypocrisie et leur lâcheté; qu'il était inutile de se battre pour eux, etc. Au reste, les nouveaux tribunaux qui se partageaient l'immense ressort du Parlement commençaient à s'installer et à fonctionner, en dépit des avanies, des menaces, et des outrages prodigués à leurs membres par les meneurs de la basoche. Les présidiaux d'Orléans, d'Angoulême, de Tours, de Poitiers, du Mans, de Beauvais, de Sens, de Langres, de Riom, de Châlons et de Lyon ne faisaient aucune difficulté pour se transformer en grands bailliages. Le Châtelet résistait mais ce n'était là qu'un simulacre, et tout le monde savait qu'il n'attendait que quelques défections nouvelles pour se rallier à son tour.

En province, où les mesures de police avaient été mal prises et où l'intimidation était plus facile qu'à Paris, le parti parlementaire marquait des succès, mais ils étaient loin d'être généraux. En bien des endroits, dans le Midi surtout, le gouvernement l'emportait. En bien d'autres, il était clair qu'on ne lui désobéissait qu'à contrecœur, par crainte des insultes et des vengeances. Les corps constitués, violemment sollicités de se prononcer contre le ministère, ne mettaient aucun empressement à faire connaître leurs sentiments. Leurs protestations, quand ils se décidèrent à en présenter, furent, le plus souvent, de pure forme, incolores et sans nerf. Leurs députations, quand il y en eut, ne manifestèrent ni entrain, ni conviction. A Dijon, par exemple, il avait été convenu que les quatre avocats mandés à Versailles pour répondre de la conduite de leurs confrères donneraient à Lamoignon une leçon de

civisme. Pour les encourager à la fermeté, on leur avait même fait répéter la scène pendant deux jours, avec les intonations et les apostrophes. Mis en présence du garde des Sceaux, ils oublièrent leur leçon, bafouillèrent des excuses, protestèrent de leur soumission, et s'en allèrent dépenser dans les guinguettes de Sèvres et de Saint-Cloud, le produit de la souscription patriotique organisée en leur honneur. Et la Bourgogne passait pour un des centres de résistance! Que Brienne tînt bon encore quelques semaines, il mettait de son côté les tièdes et les hésitants, et l'armée parlementaire se débandait comme au temps de Maupeou!

Malheureusement, il n'était pas homme à affronter une longue lutte. Il se ralliait volontiers aux solutions brutales mais il ne savait pas les soutenir. Il se lassa vite de la manière forte et, dès le début de juin, il commençait à négocier avec un Parlement rebelle : celui de Provence. Bien entendu, au lieu de produire l'apaisement qu'il en attendait, cette faiblesse ne fit qu'encourager la résistance et, répercutée par des milliers de correspondants, le bruit se répandit dans toute la France que le ministère ne tarderait pas à se déjuger et que les Parlements rétablis dans leur toute-puissance exerceraient de terribles représailles sur ceux qui les avaient abandonnés. Parmi les gouverneurs et les commandants chargés de l'exécution des édits et de la répression des troubles, plusieurs n'accomplissaient leur tâche qu'avec un dégoût non dissimulé. Beaux esprits de salon, la tête farcie de tirades philosophiques, ils étaient de cœur avec l'opposition, déclamaient, dans le privé, contre le despotisme ministériel et ne faisaient rien pour soustraire les magistrats fidèles aux humiliations et aux

brimades. Dans les villes où le parti parlementaire disposait d'une nombreuse clientèle de bas officiers, de parents et de domestiques, la vie de ces malheureux devenait impossible. On affichait à leurs portes des pamphlets orduriers, on tirait des coups de pistolet dans leurs fenêtres, on les poursuivait à coups de pierres, on les huait à la sortie du Palais, on les mettait en quarantaine, on prononçait contre eux des flétrissures solennelles, parfois même on brisait leurs voitures et on les frappait. A Dijon, le commandant, M. de Gouvernet, fit mieux : sous prétexte que ses ordres avaient été dépassés, il destitua et condamna à la prison un lieutenant de maréchaussée qui avait dispersé la populace ameutée devant l'hôtel de l'Intendance! Résultat : il fallut faire venir deux régiments pour renforcer les gendarmes débordés.

Les défaillances de l'autorité furent plus graves encore en Bretagne et en Dauphiné. Il régnait dans l'aristocratie de ces deux provinces un esprit révolutionnaire bizarrement composé d'amour de la nouveauté et d'attachement aux vieilles institutions, de fanatisme local et d'exaltation philosophique. En Bretagne, où le gouvernement avait toujours été difficile et où la noblesse, maîtresse des Etats, était depuis longtemps exercée aux cabales et aux mouvements d'ensemble, l'abaissement du Parlement était représenté comme une violation du contrat de la duchesse Anne et une atteinte à l'indépendance de la Nation. Le Dauphiné n'avait plus de représentation depuis 1628, mais en octobre 1787, il avait reçu une Assemblée provinciale. Craignant que cette nouvelle administration ne mît tous ses soins à répartir plus exactement les impôts, le Parlement et la Chambre des Comptes

avaient aussitôt imaginé de la ruiner par une surenchère : ils lui interdirent de siéger et, au nom des privilèges de la province, réclamèrent à grands cris le rétablissement des anciens Etats seuls qualifiés pour parler légalement en son nom. En Bretagne et en Dauphiné, les commandants étaient deux nobles libéraux : le comte de Thiard et le duc de Clermont-Tonnerre, aussi résolus l'un que l'autre à ne rien faire contre les factieux. D'avance, on pouvait annoncer tout ce qui allait suivre.

M. de Thiard commença par interdire à l'intendant Bertrand de Molleville, de fermer des chambres de lecture qui étaient autant de clubs insurrectionnels. Il couvrit la désobéissance de plusieurs officiers qui refusèrent de marcher contre leurs compatriotes. Il toléra et approuva à demi les manifestations et les mascarades qui jetaient le ridicule et l'odieux sur les nouveaux édits et sur leurs partisans. Il borna ses mesures d'ordre et de répression à de ridicules revues de troupe au cours desquelles les soldats étaient injuriés, bousculés et désarmés, sans être autorisés à faire le moindre geste de protection. Douze nobles bretons élus par leurs pairs furent enfin envoyés à la Cour, porteurs d'un violent réquisitoire contre les ministres. Brienne les fit arrêter et enfermer à la Bastille, mais, inconséquent en tout, il prescrivit de leur meubler un appartement spécial et leur accorda l'autorisation de recevoir leurs parents et de communiquer librement avec l'extérieur. Les « martyrs » eurent vite fait de transformer leur confortable prison en un foyer d'agitation, d'où partaient, sans arrêt, les correspondances les plus incendiaires.

A Grenoble, Clermont-Tonnerre laissa les choses s'envenimer sans esquisser le moindre geste de pré-

voyance et d'énergie. Le 7 juin, excitées par les écrits de Barnave, les bandes recrutées par les juges se répandent dans les rues et se portent vers l'hôtel du commandant, pour le contraindre à rouvrir le Palais. Elles se heurtent à quelques détachements de *Royal Marine* et d'*Austrasie*. Aussitôt, les émeutiers grimpent sur les toits et criblent les soldats de briques, de pierres et de tuiles. Une patrouille de *Royal Marine*, serrée de près, fait feu et s'enfuit. Le commandant d'*Austrasie*, le lieutenant-colonel de Boissieu, ordonne à sa troupe de tout supporter sans répondre. Clermont-Tonnerre fait proclamer qu'il a confiance dans les sentiments pacifiques de la foule et réduit à vingt-cinq hommes la garde de son hôtel qui est aussitôt envahi et mis à sac. Le duc est lui-même fait prisonnier et sous menace de la hache doit rétablir le Parlement qui rentre en triomphe au son des cloches et sous une pluie de fleurs. Le 21 juillet, convoqués par les chefs du mouvement, se réunissent illégalement à Vizille les Etats du Dauphiné dont les décisions, rédigées par Mounier, serviront de thème à une partie de la campagne de brochures qui sévira toute la fin de 1788.

Ces manifestations bruyantes prennent, avec l'éloignement du temps, l'aspect d'un triomphe. Au vrai, l'agitation demeurerait superficielle, limitée à la noblesse d'épée et de robe, à la grande bourgeoisie d'affaires et à la populace des grandes villes, toujours disposée à descendre dans la rue pour n'importe quelle raison, pour piller les boutiques aussi bien que crier : « Vive le Roi ! » En Dauphiné même, les rebelles ne tenaient que Grenoble. La masse de la province restait calme. A Vizille, sur 1.014 communautés, 185 seulement s'étaient

fait représenter. En Bretagne, le procureur syndic des Etats qui avait entrepris une tournée pour provoquer et recueillir des manifestations antiministérielles, fut froidement accueilli à Lannion, à Saint-Brieuc et à Tréguier; mal à Morlaix; très mal à Quimper d'où il dut s'enfuir précipitamment, poursuivi par l'émeute et couvert d'ordures. A Rennes, dès que Thiard eut été remplacé par le maréchal de Stainville, le calme revint comme par enchantement : on savait que, désormais, les troupes étaient autorisées à user de leurs armes.

De ce qui se passait exactement, le Roi ne se rendait nullement compte. Abasourdi par le tintamarre, harcelé de réclamations, poursuivi par les lamentations des grands seigneurs libéraux, égaré par les écrits parlementaires qui représentaient la France en feu, trompé par les gouverneurs qui poussaient les choses au noir pour faire cesser au plus tôt une mission qui leur pesait, il s'imaginait avoir tous ses sujets contre lui. Des scrupules s'élevaient dans sa conscience. Il commençait à désirer une solution bâtarde, un accord, un replâtrage... Là-dessus, Brienne, qui cherchait à séparer le Tiers de la Noblesse, eut la malencontreuse idée de jeter dans les jambes de ses ennemis la question des Etats généraux. Un arrêt publié le 5 juillet annonça une convocation prochaine et demanda à « toutes les personnes instruites du royaume » d'envoyer au gouvernement des mémoires et des projets, propres à l'éclairer sur le meilleur mode d'élection et d'organisation de la future assemblée. C'était faire sentir aux privilégiés que les prochains Etats pourraient bien ne pas ressembler aux anciens et leur échapper complètement. C'était aussi jeter de l'huile sur le feu et provoquer le pays à l'agita-

tion alors qu'il fallait avant tout y ramener le calme et la tranquillité.

L'invitation fut entendue; en trois semaines, parurent plus de brochures que l'on n'en avait vu en trente ans. Sous ce déluge, le ministère acheva de perdre la tête. Le désordre moral n'incitait pas beaucoup à travailler. Les affaires allaient mal. Les impôts ne rentraient pas. Brienne, qui n'avait pas eu la prudence de se constituer un petit trésor de guerre, alla mendier une avance à l'assemblée du clergé, qui la lui refusa. Il fallut suspendre les paiements ; c'était la fin.

Le 8 août, un arrêt supprimait la Cour plénière et convoquait les Etats généraux pour le 1^{er} mai 1789. Le 25, Brienne démissionnait. Le 26, Necker était rappelé. Le 14 septembre, Lamoignon se retirait. Le 25, les Parlements étaient rétablis dans leur toute-puissance et leur retour était, à Paris, le signal de désordres graves qui durèrent quinze jours et qui ne furent réprimés qu'à ec peine et à coups de fusil. On était déjà en pleine période électorale : le sort du pays allait se jouer dans cette aventure à laquelle s'était laissé acculer le gouvernement pour la seule et simple raison qu'il n'avait pas osé ni voulu gouverner, alors qu'il en avait encore les moyens et la force.

CHAPITRE V

L'ANARCHIE

COMPTANT pour réussir sur l'éclat de ses services, la monarchie se confiait au hasard des Etats généraux en toute innocence et en toute bonne foi.

Le moment était singulièrement mal choisi. La France souffrait d'une crise économique très dure, et les effets lui en paraissaient d'autant plus pénibles qu'elle s'était habituée au bien-être et à l'aisance.

Les raisons de cette crise sont complexes. Mais de nombreux travaux, entre autres ceux de M. Labrousse, permettent du moins d'en délimiter les contours. Tout d'abord, s'il est vrai qu'un flux de prospérité emporte le pays à partir de 1730 environ, cette montée ne s'accomplit pas de façon absolument uniforme. Le mouvement de fond s'accélère après la guerre de Sept Ans, pour atteindre un sommet : il se ralentit en 1778, pour faire place à une régression temporaire qui éprouve surtout le secteur viticole. Or, sur les trente-deux généralités du royaume, trois seulement, celles de Caen, de Lille et de Valenciennes, n'ont point de vigne. Les plus grandes généralités productrices, Bordeaux, Languedoc, La Rochelle, s'ouvrent directement sur

la mer : la production totale du royaume représente, bon an mal an, plus de trois cents millions, dont un dixième, au moins, est exporté.

Mais le poids social de ce grand produit français dépasse même son poids économique. Le vignoble exige beaucoup de main-d'œuvre : selon Lavoisier, il fait vivre deux millions et demi de personnes. En outre, pour les petits propriétaires terriens — c'est le grand nombre — la récolte de céréales amputée des semences, de la consommation familiale, de la nourriture des bêtes et des redevances en nature, ne laisse pas grand-chose pour la vente. Souvent même, rien du tout. Le vin, au contraire, représente le produit de commerce, celui qui apporte l'argent. Pour parler le langage des économistes, c'est par le vin que le paysan entre dans le cycle d'échange. Le profit viticole représente la bonne part du profit rural populaire : aussi la vigne est-elle partout.

Mais voici que sur elle fondent les catastrophes. La récolte de 1777 est très mauvaise. Maladie? Gelée? Les deux à la fois, sans doute. Les prix montent, mais on n'a presque rien à vendre. Là-dessus, trois années de profusion. Les vins communs restent pour compte aux vigneronns. Pour les grands crus, la guerre d'Amérique et le blocus anglais entravent l'exportation. En Champagne et en Bourgogne, le marché commence à peine à se remettre que la vendange de 1785 l'écrase de son poids fabuleux : c'est la production de 1781 retrouvée, plus du double d'une année normale. Et le consommateur boude parce que la qualité est mauvaise. En Languedoc, c'est pire encore. Les années de surproduction succèdent aux années de surproduction; leur chaîne s'allonge ininterrompue

jusqu'en 1786. Les cours dégringolent de plus de moitié. Ils remontent à partir de 1787, mais seulement parce que les froids tardifs et les pluies d'été ont rendu la récolte déficitaire. A cause du rôle particulier de la vigne, c'est l'ensemble de l'économie rurale qui est atteint.

Le gouvernement accuse la fatalité; le paysan accuse le gouvernement. Il ne fallait pas abolir l'arrêt de 1731 qui interdisait les nouvelles plantations! Il ne fallait pas taxer si lourdement les boissons! « Il semble, par les impôts énormes mis sur le vin, qu'on ait voulu en interdire l'usage en France... Si les aides étaient supprimées, le vigneron trouverait en tout temps la vente de son vin et ne languirait pas auprès de sa marchandise comme il y languit à présent. » Mais les aides rapportent soixante millions par an et le budget est déjà en déficit!

Le gouvernement, plus sage, se préoccupa de ranimer l'exportation : en 1786, il négocia avec l'Angleterre un nouveau traité de commerce qui fut signé en septembre. Tout pénétré par la doctrine du « laissez faire, laissez passer », persuadé que la multiplication des échanges servirait à la consolidation de la paix, Vergennes s'était décidé à renverser la traditionnelle politique douanière de protection et de prohibition pour la remplacer par un régime voisin du libre-échange. Les clauses du traité réduisaient de moitié environ les taxes perçues par les Anglais sur les vins, les eaux-de-vie et les vinaigres venus de France. En revanche, les marchandises anglaises, en particulier la bonneterie, les tissus, la quincaillerie, les ouvrages, gros et menus, de fer, d'acier et de cuivre, ne payaient plus que 10 % de leur valeur à leur entrée chez

nous. Sous cette invasion, notre industrie chancela. Les entreprises les mieux outillées — le groupe normand, par exemple — résistèrent. D'autres fermèrent leurs portes ou réduisirent leur production. Vergennes espérait que les difficultés contraindraient les usines à moderniser leurs machines et leurs méthodes et qu'un petit mal serait payé par un grand bien. Le rapport présenté en août 1791 à la Constituante par les Comités d'agriculture et du commerce affirme que le calcul était bon et que nos manufactures en ont été « régénérées ». Sur l'heure, on ne vit que les stocks invendus, les ouvriers sans travail errant dans les rues des villes, demandant du pain et maudissant les riches. Les premiers troubles, effrayant la clientèle, aggravèrent le chômage.

Pour comble de malheur, les récoltes de 1787 et de 1788 furent médiocres. En 1787, les inondations recouvrirent les champs, firent pourrir les semences, provoquèrent en bien des endroits des éboulements de terrain qui détruisirent vignes, prés et arbres. Le 13 juillet 1788, comme on se mettait à la moisson, un orage épouvantable, accompagné de grêle, s'abattit sur tout le Nord de la France, de la Champagne à la Normandie. Au témoignage de l'avocat général Séguier, suspect il est vrai de quelque exagération, la récolte aurait été, en certains cantons, à moitié perdue. Aux premiers bruits du désastre, les paysans, par crainte de la disette, cachèrent leurs grains et les halles se vidèrent. Les sinistres rumeurs d'accaparement et de famine en reçurent une nouvelle force.

Il semble enfin qu'il se soit produit à partir de 1785 une perturbation générale dans les prix. A la hausse lente et, somme toute, bienfaisante qui

couvre le règne de Louis XV, succède une accélération tumultueuse due, pour les produits intéressés, non seulement à la rareté ou à la mauvaise récolte, mais peut-être à l'abondance des moyens de paiement, traites, effets de commerce, billets de la Caisse d'Escompte, qui jouent le rôle d'une monnaie fiduciaire superposée à la monnaie métallique déjà surabondante. Comme les salaires ne suivent pas la même cadence, il en résulte une disparité cruelle. Selon M. Labrousse, pour la période 1785-89, le renchérissement des denrées et objets nécessaires à l'existence aurait atteint 65 % par rapport à la période 1726-41, tandis que le salaire ne se serait accru que de 22 %. Même si le subtil appareil des courbes et des moyennes ne laisse plus apparaître qu'une réalité approximative, les difficultés de vie n'en créaient pas moins dans les villes un malaise propre aux désordres.

Cependant, le retour de Necker avait quelque peu ranimé la confiance et donné au gouvernement les moyens de vivre. Mais le Genevois était tout à fait incapable de dominer les événements. Sans doute même ne les comprenait-il pas.

Jusqu'à-là l'agitation s'était déroulée selon la ligne ordinaire, et Brienne n'avait pas été renversé par d'autres moyens que les ministres de Louis XV. Machault, Silhouette ou Bertin, mêmes prétextes, mêmes scènes, même vocabulaire, mêmes troupes. Mais cette fois, la victoire des assaillants avait été trop complète pour qu'ils pussent maintenir leur coalition équivoque. Unis contre le pouvoir royal tant qu'il avait paru redoutable ou tout au moins capable d'un retour offensif, aristocrates et libéraux se séparèrent dès qu'il eut capitulé. On sortait des chemins battus. Il ne s'agissait plus que très secon-

dairement du Roi et du ministère. Une nouvelle puissance allait naître : les Etats. Qui saurait s'en rendre maître?

Réactionnaires et privilégiés, les Parlementaires et la vieille noblesse demandaient qu'ils fussent convoqués selon les formes anciennes qui, reproduisant les hiérarchies de naissance, de charges et de fortunes, assuraient la prépondérance des deux premiers ordres. Egalitaires et disciples de Rousseau, les libéraux voulaient une véritable assemblée, soumise à la seule loi du nombre, sans distinction de classe ni d'origine. L'idéal des Parlementaires était une monarchie faible, où le Roi ne serait plus que le premier des nobles, où les pouvoirs administratifs passeraient des intendants à l'aristocratie locale, où, surtout, rien ne se ferait sans l'aveu des Cours de Justice, gardiennes et interprètes des lois fondamentales. Les libéraux rêvaient d'une constitution qui ferait bien de la couronne une magistrature honorifique, mais supprimerait aussi les privilèges individuels, familiaux et corporatifs, pour soumettre la nation au gouvernement des « lumières ».

Entre les deux programmes aucun compromis n'était possible, et le conflit éclata tout de suite, à la grande surprise des Parlementaires qu'avait aveuglés la chute de Brienne et de Lamoignon. Ils se croyaient encore les maîtres de la situation que, déjà, ils étaient abandonnés, dépassés et combattus par leurs alliés de la veille. Les lampions allumés en leur honneur n'étaient pas éteints qu'ils s'entendaient dénoncer comme tyrans et ennemis du peuple. Sans transition, les injures et les menaces remplaçaient le délire des acclamations et des bravos.

Quoi de plus naturel? Dans la course à la popu-

larité, les Parlementaires étaient bien forcés de rester en arrière. Tant qu'il s'était agi de déclamer contre le Roi et ses serviteurs, ils ne s'étaient pas laissé devancer. Le Roi hors de cause, c'était à leur tour d'être visés. A moins de disparaître, il ne leur était plus permis de se dire « patriotes ».

Pamphlets, journaux, discours, feuilles volantes s'abattirent contre eux. C'est un déluge d'*Observations*, de *Lettres*, de *Réponses*, de *Considérations*, d'*Adresses*, de *Simple avis*, où sont dénoncés avec une véhémence furieuse l'avidité, l'ignorance et l'égoïsme de ces grands juges qui, huit jours auparavant, étaient tous des Catons et des Brutus. Les Notables salués naguère comme le Sénat de Rome pour avoir refusé au gouvernement les impôts nécessaires à la marche des services publics étaient, eux aussi, vilipendés et maudits parce qu'ils se prononçaient pour le maintien des anciennes lois.

Laissé à lui-même, Louis XVI, naturellement respectueux des situations acquises et des droits consacrés par les ans, se serait sans doute prononcé dans le sens de la tradition. Necker l'inclina du côté des libéraux, sans toutefois le rallier absolument à eux. Le résultat du Conseil du 27 décembre 1788 accorda bien au Tiers un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis, mais il ne spécifia pas qu'il disposerait aussi d'un nombre double de suffrages et que les délibérations et les votes se feraient en commun.

L'intendant de la marine, Malouet, qui fut député du Tiers de Riom, suppliait Necker de publier sans tarder le programme royal : « Vous devez avoir un plan arrêté de concessions, de réformes, qui, au lieu de tout ébranler, consolide les bases de l'autorité légitime. Ce plan doit devenir

par votre influence le texte de tous les cahiers de bailliage. Il ne faut pas attendre que les Etats généraux vous demandent ou vous ordonnent; il faut vous hâter d'offrir tout ce que de bons esprits peuvent désirer en limites raisonnables, soit de l'autorité, soit des droits nationaux. » C'était la sagesse. Barère, le futur conventionnel, qui passa l'année 1788 à Paris, pour affaires de famille, a laissé un journal de son séjour, où abondent les réflexions politiques. Il a confiance dans le Roi. Qu'il se prononce pour l'abolition des privilèges et personne ne lui chicanera son pouvoir absolu! Le conflit n'est pas entre le peuple et la monarchie, mais entre le Tiers et les deux premiers ordres. « L'aristocratie a une force réelle, tandis que le despotisme d'un seul n'a qu'une force d'opinion. On oblige les ministres d'un prince à détruire des abus, à faire des sacrifices; on les chasse même; on l'a prouvé par l'archevêque de Sens et M. de Lamoignon. Mais jamais on n'obligera les aristocrates que par la force. » Le *Résultat du Conseil* contenait bien quelques indications : réunion périodique des Etats pour le vote de l'impôt, suppression des lettres de cachet, institution d'une liste civile pour subvenir aux dépenses personnelles du Roi... Mais tout cela était vague ou sans portée. Tout ce qu'on sut faire, ce fut de promulguer, le 24 janvier, un règlement bouleversant le mode ordinaire de convocation pour le remplacer par un système compliqué où chaque parti trouvait des raisons de se croire brimé. On eût dit que le gouvernement prenait plaisir à mécontenter tout le monde.

En gros, on établissait le suffrage universel : direct pour les privilégiés, à plusieurs degrés pour le Tiers. C'était un parti défendable à condition

de donner à la foule des électeurs, des chefs sûrs et des conseils solides. Point. Toutes les précautions étaient prises au contraire pour la séparer des hommes qui auraient pu la contenir et l'éclairer. Dans les villes, en appelant à l'assemblée les habitants, catégorie par catégorie, on ôte toute chance d'influence aux magistrats et aux notabilités. Dans le clergé, les chanoines n'ont qu'une voix par groupe de dix; les moines une par couvent. Les élections ecclésiastiques sont livrées aux curés de campagne mécontents ou aigris. D'une manière plus générale, on ressuscite, comme base des circonscriptions électorales, la division du pays en bailliages, division périmée qui rompait les cadres normaux de la vie économique et sociale, troublait les habitudes des citoyens et déroutait les administrateurs. Mieux encore. Pour soustraire l'électeur aux sollicitations de la fortune ou tout simplement à la routine des habitudes, on interdit de former des listes de candidats. Chacun devait trouver en lui-même l'élu de son choix. Enfin, pour couronner cette pyramide de naïvetés, le garde des Sceaux, Barentin, le plus étonnant garde des Sceaux qui ait jamais présidé à une élection, invitait sévèrement tous les agents du Roi « à ne point se permettre de chercher à déterminer le choix des votants, ni de faire aucunes démarches tendant à gêner les suffrages »!

Isolés, désorientés, sans mots d'ordre, sans guides, les électeurs étaient poussés aux urnes en troupeau et, non content de demander à cette masse inorganique de désigner des représentants, on lui prescrivait encore d'arrêter elle-même leur programme et de rédiger collectivement ses cahiers de plaintes ou doléances.

C'était absurde! Et pourtant tout se passa le plus rapidement, le plus aisément du monde. Les cahiers furent rédigés, les députés nommés sans hésitation ni retard, comme par enchantement. C'est que, si le gouvernement ne bougea pas, d'autres firent campagne à sa place et leur travail fut d'autant plus facile que la foule n'était plus retenue, ni dirigée, et que les autorités locales qui auraient pu protéger sa faiblesse, en étaient écartées ou demeuraient, par ordre, neutres et impartiales.

Le parti libéral avait déjà ses comités locaux : loges, académies, chambres de lecture, sociétés philosophiques et patriotiques tenues en haleine depuis le début de 1788, exercées au maniement de l'opinion et à l'agitation des places publiques par un an de cris, de discours et de manifestations. Merveilleux instruments de propagande et de combat, toutes ces organisations étaient déjà reliées par une correspondance incessante, un échange régulier de nouvelles et de brochures. Il suffisait de peu de chose pour les fédérer complètement et emprisonner la France électorale dans les mailles de leur réseau. Ce fut l'ouvrage d'un Comité central, le *Club des Trente*, qui se réunissait chez Duport et où se retrouvaient tous les chefs du mouvement *patriote*.

Le duc de Montmorency-Luxembourg, qui faisait partie du club, nous a laissé quelques notes relatives à son fonctionnement : « Les séances se tenaient les dimanche, mardi et vendredi, de cinq heures du soir jusqu'à dix, et on ne pouvait être admis sans le vœu unanime de la société, qui d'abord n'était que de douze et où je fus d'abord invité; les personnages les plus frappants étaient l'évêque d'Autun [Talleyrand], le duc de Biron,

Mirabeau, La Fayette, Target, Lacretelle, le comte de Castellane, sans nulle valeur, mais un esprit chaud, ardent, perdu de dettes et cherchant à agioter et à avoir de l'argent par tous les moyens, l'abbé Louis, conseiller au Parlement, Trudaine, aussi conseiller, le maréchal de Beauvau, le marquis qui a écrit beaucoup de brochures [Condorcet], l'abbé Sieyès, le vicomte de Noailles et autres [Dupont de Nemours, Freteau, Lepeletier Saint-Fargeau...] qui, après, ont été affichés [ou affiliés?]; on y choisissait le président qui s'établissait auprès d'une table, posait la question et ordonnait la discussion, prenait les voix comme on était placé, la résumait et indiquait la séance prochaine. On ouvrait la séance par rendre compte de la situation des esprits, de la marche des Notables et des ministres, de l'effet des pamphlets qu'on avait distribués, et on réglait celle qu'on donnerait à l'Assemblée, et surtout au moyen de diriger l'opinion publique pour forcer les événements à se porter d'après leurs idées. On développait tous les moyens... On méprisait Necker et on le regardait comme un mannequin nécessaire pour agiter la populace et pour la porter à l'effervescence... »

C'est du Club des Trente et de ses filiales que partirent ces brochures courtes, nerveuses, vibrantes qui enflammèrent les esprits et jetèrent l'odieux et le ridicule sur les partisans de l'ancien régime. Réservoir inépuisable d'orateurs, de journalistes et de politiciens, les Sociétés établirent les modèles de cahiers, les répandirent dans les campagnes, préparèrent et dirigèrent les Assemblées électorales, firent exclure leurs adversaires, triompher leurs hommes, adopter leur programme. Certains modèles conquirent une faveur particulière, par exemple, en

Anjou, celui qui avait été préparé par Larévellière-Lépeaux (sous le masque d'un laboureur); dans la sénéchaussée de Nîmes, ceux de Rabaud-Saint-Etienne; dans la région de Metz, celui d'Anthoine, qui devint le bras droit de Robespierre à la Constituante, qui fut membre du comité insurrectionnel du 10 août et qui était alors lieutenant général du bailliage de Boulay; dans le pays chartrain, celui de Marius Bourgeois, membre de la loge *La Franchise* à Chartres, et frère du futur conventionnel; dans la région de Nantes, les *Charges d'un bon citoyen de la campagne*, du comité Baco-Cottin, un procureur et son bailleur de fonds; dans le bailliage de Châlons-sur-Marne, les « mémoires » des notaires Delacour et Billy, sans parler de la célèbre brochure de Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*, répandue dans toute la France.

L'argent, à coup sûr, ne manquait pas : le duc d'Orléans en donna beaucoup. Peut-être en vint-il de l'étranger. Des bataillons de *jeunes citoyens* recrutés parmi les dernières classes de la population intimidèrent les craintifs et contraignirent au silence ou à la fuite les plus hardis des « réactionnaires ». En certains endroits, il y eut de véritables batailles, du sang versé, des morts. A Paris même, à la fin d'avril, une insurrection éclata faubourg Saint-Antoine et prit subitement des proportions alarmantes. Il fallut faire tirer la troupe qui ne se rendit maîtresse de la rue qu'après un sauvage combat de nuit.

Dans l'ensemble, les élections donnèrent bien ce qu'en attendaient les clubs philosophiques. L'énorme amas de cahiers de plaintes, dont une petite partie seulement est convenablement éditée, en témoigne nettement.

Les cahiers de campagnes ne sont presque jamais des cahiers de paysans. Presque partout ils ont été proposés, rédigés ou copiés par des hommes de loi. Ils reproduisent les modèles non seulement dans leur esprit, mais dans leur style — qui les trahit. Parfois le tabellion lettré qui a tenu la plume, les a embellis de citations latines, de vers anglais, de passages de Fénelon, de Montesquieu, de Le Trosne, d'invocations à la Nature ou de remerciements à l'Être Suprême, dans le goût du *Vicaire savoyard*. Parfois, un laboureur tenace et rusé y a fait ajouter des revendications plus précises, ou une liste puérile de criaileries locales. A l'étage supérieur, les cahiers de bailliages qui n'auraient dû être que la synthèse des cahiers de paroisses, des cahiers de communautés, compagnies et corporations, enfin des cahiers de villes, sont plus nettement encore « orientés ». Les commissaires chargés de la rédaction retranchent et ajoutent. Parfois, ils substituent aux vœux qu'on leur a remis d'autres articles, copiés sur un modèle, et qui les contredisent. Mais, dans les cités comme dans les villages, il est une revendication qui dut être adoptée d'enthousiasme : l'éternelle doléance contre l'impôt. Partout on demandait un système de contributions égales pour tous, déterminées d'après des indices simples, laissant peu de place à la fraude et respectant le secret des fortunes.

Dans les assemblées du clergé, évêques et curés s'étaient violemment pris de querelle. Presque partout les curés l'avaient remporté et avaient fait adopter des doléances contre le luxe, la négligence et l'avidité des prélats.

La noblesse gagnée en partie et depuis longtemps aux idées libérales, avait accueilli des formules

« avancées », ce qui ne menaçait pas directement ses intérêts : constitution, tolérance, suppression des intendants, réforme du clergé, égalité fiscale même (dans plus de la moitié des cahiers publiés), mais avec des restrictions et à la condition qu'il ne soit pas touché aux rentes seigneuriales utiles.

Très généralement, les hommes des Sociétés s'étaient efforcés de laisser dans l'ombre les demandes proprement paysannes : suppression des droits féodaux, partage des communaux, règlement de la vaine pâture, etc. La question agraire en effet risquait de diviser leurs troupes en irritant, non seulement les gros bailleurs de fonds nobles et privilégiés, mais aussi les bourgeois possesseurs de fiefs ou fermiers de droits seigneuriaux.

La France agricole allait être représentée, pour le Tiers, par des avocats et des procureurs; pour la noblesse, par des hommes de salon; pour le clergé, par des curés, lecteurs de l'*Encyclopédie*.

A la fin d'avril, les onze cents députés commencent à débarquer à Versailles, les uns en pays de connaissance, le sourire aux lèvres, légers et fringants, les autres, perdus, gênés et souffrant de leur gaucherie. Le 2 mai, eut lieu la présentation au Roi; le 4, la procession du Saint-Sacrement; le 5, l'ouverture des Etats. On débutait mal : le Tiers, déjà, se plaignait d'être reçu sans égards. Les cérémonies avaient été ennuyeuses et fatigantes. Le sermon de l'évêque de Nancy, violente mercuriale contre la Cour, faisait scandale. La Reine, se sentant épiée, avait pris son grand air majestueux et semblait lointaine et méprisante.

On avait depuis trois mois tant remué de métaphysique qu'on ne se rappelait plus pourquoi on était là. Contraint chaque matin de faire un miracle

pour satisfaire aux échéances de la journée, le gouvernement était sans doute le seul à s'en souvenir. Il s'agissait de trouver de l'argent, et, puisque Parlements et Notables n'avaient pas voulu en accorder, c'était aux Etats d'en découvrir. On changeait de conseillers, mais on gardait les créanciers : vérité désagréable que Necker se chargea de rappeler. Il le fit sans grandeur, sans grâce et sans bonne foi, dans un discours filandreux, hérissé de chiffres, où la misère du Trésor n'était avouée qu'à demi et où, pour y remédier, il n'était proposé que de petits moyens et de petites réformes. Il prévoyait bien que la tâche des Etats s'étendrait immensément. « Quelle diversité d'objets s'offriront de toutes parts à votre considération ! L'esprit en est effrayé !... » Il laissait entendre qu' « à une époque où les restes de l'ancienne barbarie ne tiennent plus que par des liens usés, affaiblis et prêts à se rompre », l'abolition des survivances féodales s'imposait. Il prononçait même l'expression d'*ordre nouveau*, mais rien ne sortait de la brume et ce vague devait être insupportable aux juristes qui formaient les gros bataillons du Tiers. Un plan d'action clair, définissant sans ambiguïté ce qui serait cédé et ce qui serait retenu, s'élevant aux bons endroits à un certain ton de fermeté et de décision, aurait groupé autour du trône tous les esprits calmes, intimidé les autres et enfermé les travaux des Etats dans les bornes convenables. On n'eut qu'une pénible sensation de malaise et de flottement. Le magicien déçut, mais son exposé fournit au Tiers l'arme qui, à coup sûr, devait amener la Cour à la soumission : le chantage au déficit.

Les hommes qui avaient conduit la campagne

électorale pour le Tiers étaient trop habiles pour ne pas sentir cette magnifique possibilité de manœuvre. Et le coup était d'autant plus indiqué, d'autant plus facile à jouer que le chômage grandissant contraignait le ministère à distribuer en secours le peu d'argent qui lui restait.

Que pouvait faire le Roi puisqu'il n'y avait pas de programme royal? User de la force et dissoudre les Etats? Cela n'aurait point rempli les coffres ni rassuré les porteurs de rentes. Et puis, les Etats renvoyés, à qui recourir? On se retrouvait en face des anciens pouvoirs : Parlements, Notables, Assemblée du Clergé dont on n'avait rien pu tirer. Gouverner sans eux? Les réduire à l'obéissance? Brienne venait d'essayer et s'y était cassé les reins. Sa tentative, mal engagée et mal soutenue, avait achevé de perdre les moyens violents dans l'esprit de Louis XVI, trop bon disciple de Fénelon pour ne pas les avoir déjà en profonde et naturelle aversion. Les *Communes*, d'ailleurs, trouvaient des alliés dans les deux autres ordres : les grands seigneurs libéraux étaient de cœur avec elles; les curés de campagne les servaient de tout leur poids. Après un mois de tâtonnements durant lequel on laissa aux meneurs le temps de se concerter et d'organiser la manœuvre, les événements, brusquement, se déclenchèrent.

Le 10 juin, le Tiers, las de demander en vain le vote par tête et la vérification en commun des pouvoirs, procédait seul à l'appel de tous les députés : le 17, grossi de quelques curés, il se proclamait Assemblée nationale; le 19, il entraînait le Clergé qui décidait à une infime majorité de se joindre à lui; le 20, trouvant sa salle de délibérations fermée, il tenait séance dans un jeu de paume

et jurait de ne point se séparer tant que la Constitution ne serait pas votée; le 23, il entendait un discours sévère du Roi, sommant les ordres de délibérer isolément et de ne point mettre en question les prérogatives historiques des classes ou des personnes; le Roi parti, il refusait, par la voix de Mirabeau, de déférer à ses volontés, et le Roi ne faisait rien; le 24, quarante-sept gentilshommes conduits par le duc d'Orléans venaient se joindre aux révoltés; le 27, Necker, ayant offert sa démission, Louis XVI sanctionnait le fait accompli et ordonnait la réunion qu'il avait défendue quatre jours plus tôt.

Embellis par la légende, ornés de mots historiques, tous ces événements ont pris un air de grandeur tragique et d'inexorable fatalité. Il y eut en réalité beaucoup d'indécision et beaucoup de désordre. Si Mirabeau, Sieyès, Mounier, Barnave jouaient leur rôle en ambitieux et en convaincus, leurs collègues, moins braves et moins décidés, s'attendaient chaque matin à être renvoyés le soir et tenaient leurs valises prêtes. La faiblesse royale fit leur audace. Ils perdirent alors toute mesure et se laissèrent emporter bien plus loin qu'ils ne l'auraient voulu.

Un souverain qui ne fait plus son métier; un ministère sans principes, sans prestige, sans énergie; une Assemblée en révolte, perdue dans les idéologies, autorisant par son exemple tous les excès, cet état a un nom : c'est l'anarchie. En cet été de 1789, la France entière, à la suite de son gouvernement, sombre lentement dans l'anarchie. Pas de jour où l'on ne signale quelque trouble grand ou petit : moulins assiégés, boutiques pillées, convois attaqués, marchés mis à sac. Les biens, les vies

mêmes, sont en danger. Contrebandiers, voleurs, faux-sauniers, braconniers, traîneurs de rues, toute une louche population sort de l'ombre, se mêle à l'émeute, l'entretient et l'avilit. Pendant quatre jours, Rouen est à la merci de cette tourbe. La maréchaussée est impuissante. Les troupes régulières dispersées en une multitude de minuscules détachements ne se sentent en force nulle part et chancelent. Les autorités découragées par dix ans de capitulations s'évanouissent. Seul le fisc, que talonnent les besoins du Trésor, essaie de surnager et toutes les fureurs se tournent contre lui. Plus d'impôts. Plus de taxes. Le cri est général. On déchire les rôles. On détruit les registres. On renverse les barrières d'octroi. On brûle les bureaux de la Ferme. On malmène les commis. On pourchasse les collecteurs. En moins de six semaines, tout l'édifice financier est par terre.

Paris, plus encore que la province, est en effervescence. Nulle part il n'y a tant de misérables, tant de chômeurs, tant d'affamés. « Des bandes, raconte Taine, se forment autour de la capitale, comme dans les contrées où la société humaine n'a pas encore commencé ou a cessé d'être. Dans les premières semaines de mai, près de Villejuif, il y en a une de cinq ou six cents vagabonds qui veulent forcer Bicêtre et s'approchent de Saint-Cloud. Il en vient de trente, quarante et soixante lieues, de la Champagne, de la Lorraine, de toute la circonférence du pays ravagé par la grêle. Tout cela flotte autour de Paris et s'y engouffre comme dans un égout, les malheureux avec les malfaiteurs, les uns pour trouver du travail, les autres pour mendier, pour rôder, sous les suggestions malsaines de la faim et des rumeurs qui s'élèvent de la rue. »

Les excitations ne manquent pas. Dans les dernières années, Paris a recueilli tous les révolutionnaires de l'Europe. Il en est venu de Hollande, du Brabant, de Genève : exilés politiques, mécontents, déclassés, débris d'insurrections avortées. Les premiers désordres en feront venir d'autres : illuminés, espions, agents provocateurs. On les héberge, on les fête, on les écoute. Tous les cafés sont des clubs. Tous les clubs des foyers de sédition.

En plein centre, entre le Louvre et les boulevards, les agitateurs ont leur permanence inviolable : le Palais-Royal propriété de la maison d'Orléans, « centre de la prostitution, du jeu, de l'oisiveté et des brochures ». Les galeries qui viennent d'être terminées abritent tous les désœuvrés de la capitale. Restaurants, caveaux, tripots, maisons de rendez-vous, hôtels garnis y attirent toute cette population errante qui ne vit que pour la parade, le plaisir, les mauvais coups, l'aventure. L'auditoire est prêt. Les orateurs ne sont pas loin. A côté ou au-dessus des limonadiers et des marionnettes, il y a des clubs : le *Salon des Arts*, l'*Assemblée militaire*, le *Club des Colons*, le *Club de Valois*, la *Société Olympique*, siège central de la Franc-Maçonnerie. Du matin au soir, six mille personnes bourdonnent dans cette enceinte. Menaces, harangues, fausses nouvelles, pamphlets, motions incendiaires, excitations au meurtre se répandent et se répercutent. « Les passions sont déchaînées », dit un témoin. Les énergumènes règnent en maîtres. Un jour, on reconnaît parmi les badauds un agent de la police. On l'empoigne, on le plonge dans le bassin, on le pourchasse de porte en porte, on le roue de coups, on le crible de pierres, on le piétine, on le jette à l'eau à nouveau. Pendant cinq

heures on s'acharne sur lui. Enfin, il s'échappe sanglant, un œil hors de l'orbite, couvert de plaies, hurlant et fou de douleur. Les députés de la droite n'osent plus se montrer à Paris. A Versailles, à la porte même de leur salle, ils sont couramment insultés, hués et malmenés. Le 24 juin, l'évêque de Beauvais est à demi assommé. Le 25, l'archevêque de Paris n'est sauvé que par la vitesse de ses chevaux.

Le gouvernement s'attendait si peu à cette explosion, il croyait si candidement à la bonté humaine, il était si persuadé que les Etats se passeraient en embrassades et en cordialités, qu'il n'avait pris aucune mesure de protection. Trente commis, quarante-huit commissaires, vingt inspecteurs, quelques centaines d'indicateurs, onze ou douze cents hommes du guet : voilà toute la police parisienne. Quant aux troupes, elles se réduisent à la maison militaire, sérieusement diminuée par raison d'économie. En 1788 encore, on vient de réformer six cents gardes. En tout et pour tout, il reste deux cents gendarmes, cheval-légers et grenadiers, trois ou quatre cents gardes du corps, casernés à Vincennes, deux régiments de gardes françaises et de gardes suisses. Encore, dès le début de juin, ne peut-on plus compter sur les gardes françaises. Un club régimentaire, formé de soldats et de sous-officiers y fonctionne presque ouvertement. La discipline est ruinée. Le colonel détesté. Beaucoup d'hommes vivent avec des filles du Palais-Royal, où ils viennent chaque soir parader et boire. Le 25 et le 26, des mutineries éclatent et plusieurs compagnies refusent de prendre le service. Le 30, onze mutins ayant été mis au cachot, une bande se forme au Palais-Royal, marche sur la prison, enfonce

les portes, délivre les révoltés et donne une fête en leur honneur.

La situation devenait désespérée. Le gouvernement fit ce que la prudence commandait, ce que tout autre gouvernement eût fait depuis longtemps à sa place : il appela de nouvelles troupes. Mais, ayant eu ce simulacre d'énergie, il rendit aussitôt la défense inefficace : les troupes reçurent l'ordre de s'abstenir de toute violence et de ne faire feu en aucun cas. C'était vouloir arrêter la révolution avec un mannequin.

L'Assemblée, cependant, s'était émue. Craignant toujours de ne pas paraître assez *patriote*, assez avancée, elle avait, le 8 juillet, sur la proposition de Mirabeau, présenté au Roi une adresse de protestation. Le 10, le Roi répondit que l'Assemblée n'était pas menacée et qu'il n'avait d'autre intention que de maintenir la paix publique.

Le péril croissait d'heure en heure et les régiments nouvellement arrivés étaient l'objet d'une propagande séditeuse, effrénée. Les officiers, libéraux eux-mêmes, fermaient les yeux. Certains d'entre eux, et des plus titrés, disaient tout haut que si un coup de force était en préparation, ils ne marcheraient pas. Le Roi se résolut à recourir aux hommes qui passaient pour capables de ressaisir les choses et mater les factieux. Le 11, Necker fut renvoyé et remplacé par un ancien ministre, Breteuil, qui, comme secrétaire de la Maison du Roi, avait eu Paris, la Cour et la police dans son département.

Le choix n'était pas mauvais. Breteuil avait de la clairvoyance et de la décision. C'est lui qui en 1787 avait fermé les Chambres de lecture et les Sociétés. Si l'on voulait tenter quelque opération

de même nature, il était assez raisonnable de l'en charger.

Par contre, c'était une faute d'avoir échelonné l'arrivée des renforts sur une dizaine de jours. L'effet de surprise était perdu et les premiers bataillons en place étaient exposés sans défense à la contagion révolutionnaire.

Enfin, il fallait, tout en prenant Breteuil, garder Necker. Assurément, il n'était point à la hauteur des circonstances et ses responsabilités étaient lourdes. Mais il inspirait confiance aux épargnants et aux financiers. Les deux ou trois cent mille rentiers parisiens croyaient aveuglément à son génie et étaient persuadés que son départ serait l'équivalent de la banqueroute. Plus de Necker, plus de coupons. La misère pour beaucoup, la gêne pour les autres. Les spéculateurs et les banquiers partageaient la même illusion. Tous les agioteurs avaient, comme on dit, joué la tendance optimiste : succès de l'Assemblée, réforme financière, hausse des fonds d'Etat. Necker parti, c'était la baisse, la liquidation désastreuse, l'exécution, la faillite. La dissolution des clubs et l'épuration de la ville auraient, sans nul doute, été accueillies avec un soupir de soulagement par les commerçants et les propriétaires qui, depuis quinze jours, réclamaient la constitution d'une garde bourgeoise pour la défense de l'ordre et de la propriété. Le renvoi de Necker transforma ces conservateurs en émeutiers.

Les agents de change se réunirent hâtivement, décidèrent de ne pas ouvrir la Bourse le lendemain et expédièrent l'un des leurs à Versailles pour établir la liaison avec l'Assemblée. Quant aux banquiers, ils descendirent dans la rue avec leur famille et leur personnel et mirent à la disposition des révo-

lutionnaires, argent, locaux, armes et provisions. Deux d'entre eux, Delessert et PrevotEAU, avancèrent pendant plus d'un mois les sommes nécessaires à l'entretien d'un bataillon. Les capitalistes, a écrit Rivarol, « voulaient que M. Necker régnât pour les payer, qu'on essayât d'une révolution pour les payer, que tout fût renversé pourvu qu'on les payât. Ils aidèrent le peuple et l'Assemblée nationale à s'emparer de tout, à condition que tout serait conservé pour eux ».

Le 12, à midi, Paris n'est plus qu'une immense confusion. Dans un remous de hurlements, de tocsins et de fausses nouvelles, tourbillonne une foule affolée où se mêlent les rentiers qui défendent leur argent et les repris de justice qui attendent l'occasion et les détrousser. Ici, on promène en triomphe les bustes de Necker et du duc d'Orléans. Là, on pille, on assassine, on s'enivre. Les dragons du prince de Lambesc, rangés sur la place Louis XV, à l'entrée des Tuileries, sont bombardés de briques, de pierres et de tessons de bouteilles. Le prince dégage sa troupe en quelques galops et, conformément aux instructions, rompt le contact pour se retirer sur la rive gauche. Les gardes françaises, sorties de leurs casernes, font feu sur des patrouilles fidèles.

La nuit du 12 au 13 et la journée du 13 sont sinistres. On dirait que l'on assiste à la décomposition totale de la société. Les bourgeois se barricadent dans leurs maisons. La rue est livrée à la plus vile populace et à la plus effrayante. Les électeurs du second degré, réunis en hâte à l'Hôtel de Ville et terrorisés par les événements, essaient d'organiser une milice urbaine où les premiers habitants, gentilshommes en tête, se font inscrire. Mais

les brigands qui viennent de mettre à sac l'hôtel de la police, s'arment aussi et plus vite. Ils envahissent la prison de la Force, délivrent les détenus et en grossissent leur flot boueux.

Des bandes se portent partout où il y a des fusils et des piques. Le matin du 14, elles se jettent sur les Invalides. Une heure après, elles refluent sur la Bastille. Le gouverneur, M. de Launay, avec sa petite garnison de Suisses et d'invalides, aurait pu, sans peine, se défendre, mais sa philosophie y répugnait. Il parlemente, retire ses canons, obstrue les embrasures, fait visiter la vieille forteresse à un émissaire de l'Hôtel de Ville et invite à sa table deux délégués des assiégeants. Ces attentions d'homme du monde n'empêchent pas une cohue furieuse, renforcée de milliers de curieux, de s'amasser au pied des murs, tiraillant sans arrêt et cherchant le moyen d'incendier une des tours. Finalement, deux hommes armés de haches parviennent à briser les chaînes du pont-levis qui s'abat avec fracas. La première cour est envahie, les premiers bâtiments pillés, quatre canons braqués sur la seconde porte. La garnison, alors, prend peur. Instinctivement, elle riposte, puis, perdant la tête, ne se sentant pas commandée, elle contraint Launay à capituler. Un bas-officier, qui commandait les gardes séditionnaires, promet, sur son honneur de soldat, qu'il ne serait fait de mal à personne. En dépit de quoi, Launay est massacré, et son corps traîné au ruisseau. Un garçon cuisinier, « qui savait travailler les viandes », coupe la tête, la met au bout d'une pique et, suivi d'une meute sauvage, la promène jusqu'à la nuit. Le major, l'aide-major, un lieutenant sont abattus à leur tour. Deux invalides sont pendus. Un autre a la main coupée. La foule, ivre

de meurtre, court à l'Hôtel de Ville. Le prévôt des marchands, Flesselles, se porte, très pâle, à sa rencontre. Il n'a pas fait trois pas qu'il est, à son tour, massacré et dépecé.

Pendant ce temps, on explorait la Bastille. Il y avait sept prisonniers : quatre faussaires, un jeune débauché, enfermé à la demande de sa famille, et deux fous. Les faussaires décampèrent sans demander d'explication. Le disciple du marquis de Sade fut reçu en grande pompe par les Sociétés, où il prononça d'attendrissants discours contre la Tyrannie et le Despotisme. Les deux fous, d'abord acclamés avec le même enthousiasme, furent, le lendemain, conduits à Charenton.

On découvrit aussi des machines inconnues que Dussaulx devait décrire à l'Assemblée comme d'horribles instruments de torture. Il y avait « un corselet de fer inventé pour retenir un homme par toutes les articulations et le fixer dans une immobilité éternelle » : c'était une armure moyenâgeuse tirée du musée d'armes anciennes qui se trouvait dans la vieille forteresse. Il y avait aussi « une machine non moins destructive qui fut exposée au grand jour, mais personne ne put en deviner ni le nom, ni l'usage direct » : c'était une presse à imprimer saisie en 1786 chez un nommé François Lenormand. Enfin, on trouva les tombes des suicidés qui ne pouvaient pas être inhumés dans les cimetières, en terre sainte : ce furent désormais les squelettes des malheureux prisonniers exécutés secrètement au fond des cachots. « Les ministres ont manqué de prévoyance, tonna Mirabeau, ils ont oublié de manger les os. »

La nouvelle de l'insurrection arriva à Versailles dans la nuit. L'Assemblée gardait assez de lucidité

pour se rendre compte que les horreurs qui avaient suivi la reddition de la forteresse, non seulement justifiaient les craintes du Roi, mais encore donnaient à Breteuil mille excellentes raisons pour organiser une répression impitoyable, à laquelle le Parlement donnerait avec joie les formes légales. Aussi les chefs de la gauche s'employèrent-ils, sans retard, à transformer en autant d'actes héroïques les crimes dont ils voulaient couvrir les instigateurs. La légende de la Bastille est née quatre heures après l'événement. Le 15, les rentiers parisiens qui s'éveillaient honteux et inquiets d'avoir laissé le champ libre aux assassins apprirent qu'il n'y avait jamais eu d'assassins, que le Peuple entier s'était soulevé pour la défense de la Liberté et que les meurtres de Launay et de Flesselles étaient les manifestations sublimes de sa justice souveraine.

C'étaient là précautions superflues. Le Roi ne réagit pas plus à l'annonce de la prise de la Bastille que n'avait réagi Lambesc sous les tessons de bouteilles et les briques. Ou, plutôt, il réagit de la même manière : il céda tout ce qu'on voulut. Renvoi de Breteuil, rappel de Necker, retrait des troupes, reconnaissance de la municipalité illégale, visite solennelle à l'Hôtel de Ville, harangue insolente du maire Bailly, abandon de la cocarde blanche pour la cocarde tricolore : rien ne l'arrêta.

La prise de la Bastille était pour le régime un coup sensible : la révélation de sa faiblesse. Gardant son caractère d'insurrection, elle n'eût signifié cependant qu'une impuissance policière momentanée, sans que rien d'essentiel fût compromis sans remède. Exaltée par les folliculaires, prônée par l'Assemblée, approuvée par la Cour, légitimée par Louis XVI, elle devenait le signe de l'abdication

royale, la preuve que la monarchie renonçait à ses propres principes. Qu'on imagine le trouble que produisit dans les imaginations populaires l'effondrement soudain de ce qui, depuis des générations, était, en cette terre, le suprême recours contre la méchanceté des hommes et l'hostilité des choses. Le Roi demeurait, pour la masse, le père auprès de qui on cherche soutien et abri. Vers lui, à travers les siècles, les regards s'étaient portés. On en appelait à sa bonté contre les exactions, contre les impôts, contre les mauvais ministres. « Ah! Si le Roi savait! » avait été, pendant des centaines d'années, le cri des pauvres gens. Et voilà que le Roi s'humilie, reconnaît la suzeraineté de l'émeute, la sainteté de l'insurrection. Et c'est, parmi le peuple de France, un malaise, une terreur vague qui s'insinuent dans les cœurs et obscurcissent les esprits.

L'avenir est menaçant. Mais, au seuil de cet inconnu, combien de motifs de crainte pressants, immédiats! Par grandes secousses, cette fois, la France glisse à l'abîme. Plus de juges, plus d'armée, plus de lois. On ne sait qui commande ni qui obéit. Tous les pouvoirs tombent à terre. Le 22 juillet, l'intendant de Paris, Bertier de Sauvigny, un des grands administrateurs du siècle, est arrêté à Compiègne, chargé d'outrages, conduit à Paris, attaqué par la populace et massacré. Un soldat lui fend la poitrine et lui arrache le cœur. Un autre lui coupe la tête et la promène au bout d'un bâton. Le beau-père de Bertier, le conseiller d'Etat Foulon, un vieillard de soixante-quatorze ans, est saisi près de Fontainebleau. Un collier de chardons au cou, du foin dans la bouche, on l'entraîne en prison. Sur le chemin, il est enlevé et pendu à une lanterne.

Le lendemain, le lieutenant de police, de Crosne, s'enfuit pour se soustraire au même sort. En province, gouverneurs, intendants, juges, commandants militaires, officiers d'administration, de police et de finances se terrent ou s'enfuient. Bien rares ceux qui échappent aux menaces et aux violences.

Pour les remplacer, on crée en désordre des municipalités et des gardes nationales. Mais ces autorités nouvelles vacillent à tous les souffles populaires. Le maire de Paris, Bailly, semble ignoré de son Conseil, qui ne se soucie ni de sa personne ni de ses opinions. Le Conseil lui-même n'arrive point à s'imposer aux soixante comités de districts qui prétendent gouverner leurs quartiers comme s'il n'y avait ni Roi, ni Assemblée, ni tribunaux, ni commune. Situation terrible, car, tandis que, battus en brèche dès leur naissance, tous ces pouvoirs se contrarient, la foule ouvrière et paysanne, sentant partout la lâcheté ou la décrépitude, s'inquiète, s'exaspère, prête à toutes les folies. Et comme il importe de justifier *a posteriori* les usurpations et les crimes en transformant les victimes en coupables, l'Assemblée institue le 28 juillet un comité de recherches, chargé de déjouer les « complots » aristocratiques.

Qu'il se rencontre alors un groupe d'hommes ayant un seul cœur, un seul esprit, une seule doctrine et, par le simple fait qu'ils sont *un* dans la foule, *organisés* dans le désordre, *décidés* dans l'indécision, leur puissance sera sinon sans bornes, tout au moins sans rapport avec la médiocrité de leurs effectifs et de leurs moyens.

Ce groupe existe : c'est le petit peuple des Clubs. Des députés qu'ils ont fait élire, ils reçoivent des correspondances régulières. Imprimées, affichées,

commentées, répandues de toutes manières, elles orientent l'opinion, lui révèlent les intentions, vraies ou fausses, de la Cour, les périls, vrais ou faux, qui menacent la Liberté, les mesures, vraies ou fausses, que la capitale a déjà prises et qui s'imposent aux provinces, si elles veulent se montrer ses égales en patriotisme. Quelques conciliabules chez le duc d'Orléans ou au Club breton et une même impulsion est transmise aux extrémités de la France. Dans l'affreux désarroi qui suit la prise de la Bastille et que l'on appelle la Grande Peur, il y a eu très vite une simultanéité et une identité des alarmes, des paniques et des actions qui ne peuvent s'expliquer que par cette organisation centrale de l'esprit public. Augustin Cochin, qui l'a établi, a fait faire à l'histoire de la Révolution un pas décisif.

Brusquement, donc, vers le 25 juillet, une nouvelle fuse de tous côtés, en Normandie, en Dauphiné, en Alsace, en Auvergne, partout : des brigands armés arrivent, pillant tout, incendiant les maisons, brûlant les blés en vert. On les a vus, leurs rassemblements sont proches, des nuages de poussière les annoncent. Le tocsin sonne. Des courriers partent au galop alerter les villages voisins. Les hameaux isolés se vident. Les femmes et les enfants s'enfuient. Les hommes s'arment en hâte. Les commandants militaires leur livrent des fusils par dizaines de mille, des munitions, des équipements, des canons même. Malheur à celui qui refuserait! Après quelques nuits de garde et de patrouilles, on s'aperçoit que la plaine est déserte et la route sans écho. Mais la Révolution est armée.

N'a-t-elle pas des ennemis plus cruels et plus perfides que les brigands évanouis? Les fauteurs

de chômage et de disette, ceux que les lettres venues de Paris chargent de tous les crimes, de tous les complots, de toutes les trahisons : les aristocrates, les riches, les nobles. Et c'est, dans toute la France, une formidable jacquerie. Taine croit pouvoir établir qu'elle fut particulièrement effrayante dans les provinces de l'Est, de la Flandre à la Provence. En réalité, peu de cantons furent indemnes. Partout des abbayes pillées, des maisons détruites, des propriétés saccagées. Les paysans soulevés prétendent n'en vouloir qu'aux droits féodaux, dont ils anéantissent les titres. Mais, avec les parchemins, ils brûlent les armoires, le château et parfois le châtelain. Aux laboureurs et aux journaliers se joignent, pour les conduire, les rôdeurs et les évadés de prison. Vols, tortures, incendies, assassinats : c'est un ouragan de crimes et de destructions qui passe sur la France...

Pendant ce temps, l'Assemblée discutait la Constitution. Rassurée par l'apostrophe de Barnave : « Ce sang était-il donc si pur ? » la majorité avait pris assez légèrement les meurtres de Foulon et de Bertier. Avertie des excès qui se commettaient chaque jour en province, elle n'en demeurerait pas moins adversaire d'une répression qui l'aurait coupée de ses alliés populaires et privée, contre la Cour, de l'indispensable appui des émeutes de rue. Dans ces conditions, il ne restait qu'une voie : celle des abandons. On s'y lança à corps perdu. Le 4 août, sur la proposition d'un député sans fortune, le vicomte de Noailles, et d'un grand seigneur philosophe, le duc d'Aiguillon, l'Assemblée décida de supprimer tous les privilèges des communautés et des personnes. Dans une sorte de délire sentimental, coupé d'acclamations et de larmes, on

adopta pêle-mêle la suppression des droits féodaux, des garennes, des banalités, des dîmes, du casuel, des immunités provinciales et municipales. On s'embrassait, on pleurait, on sacrifiait ses droits et ceux du voisin, on ne savait plus ce qu'on disait ni ce qu'on faisait. Au petit jour, on acclama Louis XVI, *restaurateur de la liberté française*, et on renvoya à la prochaine séance la mise en décrets de la fièvre nocturne.

Ce n'était pas chose facile. Des droits féodaux allégrement sacrifiés, les uns étaient personnels et la marque d'une condition inférieure : il n'y avait que des avantages à les anéantir; les autres étaient réels, incorporés à la terre et constituaient une véritable propriété. En cette qualité, ils avaient fait l'objet de nombreuses transactions : affermage, ventes, partages, prêts hypothécaires que l'on ne pouvait effacer sans injustice d'un trait de plume. D'autre part, en bien des endroits, ils étaient la principale ressource des petits nobles ruraux qu'il était difficile de réduire de sang-froid à la misère. Le rachat était la seule solution acceptable. Il fallut bien s'y rallier. Mais c'était un fossé creusé entre la révolution « bourgeoise » et la révolution paysanne. Les décrets d'application tardèrent jusqu'en mai 1790. Dans certains départements, notamment en Gironde, on a dénombré des conventions de rachat en assez grand nombre. Ailleurs, les paysans refusèrent de rien payer. Ce fut, en hiver et au printemps de 1790, l'occasion de nouveaux troubles, pillages de châteaux et incendies d'archives. Le Quercy, le Rouergue, la Bretagne, autour de Ploërmel, le Gâtinais, furent les plus éprouvés.

Quant aux dîmes, elles étaient, elles aussi, susceptibles d'avoir été négociées et aliénées. On en

maintint cependant la suppression, mais, avec elles, disparurent les rentes dont vivaient les vieux collègues, les bourses centenaires, les allocations servant à l'entretien des chaires et des professeurs.

Même hécatombe du côté du Tiers. Les privilèges offerts d'enthousiasme étaient des biens fort précieux : des assemblées, des Etats, des juridictions, des abonnements d'impôts, des garanties contre le fisc, la douane et le service militaire, des facilités d'administration, des franchises économiques qui se chiffraient en beaux et bons écus : pour Bordeaux, le monopole de sortie des vins d'Aquitaine, pour Marseille, le quasi-monopole du commerce du Levant.

Amendés, les décrets d'août ébranlaient encore le pays jusque dans ses fondations. Toutes les conditions de la vie sociale et de la vie économique se trouvaient changées. Un pareil bouleversement ne va pas sans ruines. Ceux-là mêmes qui recevaient le plus n'étaient pas sans être lésés d'une autre manière. Peut-être n'y avait-il pas un Français qui ne perdît quelque chose.

Certains, sans doute, y avaient réfléchi et il n'est pas impossible que, bien plus que par la peur, leurs votes aient été secrètement inspirés par l'espoir qu'un si grand trouble provoquerait une réaction étendue dont les Parlements, silencieux mais toujours debout, prendraient la tête au nom de la loi et de la propriété.

En fait, les Parlements ne bougèrent pas, mais le parti révolutionnaire se coupa en deux. La fissure, visible le 5 août, alla s'élargissant les semaines suivantes, lorsque les principaux articles constitutionnels vinrent en discussion.

Les modérés, avec Malouet, Bergasse et Mounier,

estimaient que, pour arrêter la désagrégation du pays, il était indispensable de rendre au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire la force qui leur permettrait de faire cesser les attentats. Quant à la Constitution, les députés, liés par leurs cahiers, n'avaient pas à mettre en cause le régime qui existait en droit et en fait, mais seulement à l'améliorer. Donc, pas de *Déclaration des droits* inopportune et même dangereuse, si elle n'est pas corrigée par une *Déclaration des devoirs*; un gouvernement équilibré, où l'autorité sera partagée entre le Roi, une Chambre haute héréditaire ou à vie et une Chambre basse, élue par les citoyens aisés; les lois faites par l'accord des trois pouvoirs, avec la faculté pour le Roi de refuser sa sanction.

Pour la gauche, au contraire, la révolution ne peut être ni arrêtée ni entravée. Si regrettables que fussent les désordres, ils n'atteignaient que les bénéficiaires de l'ancien régime. Des poursuites, confiées nécessairement aux agents du Roi, auraient mis la révolution entière en danger. Souveraine, l'Assemblée n'a pas à s'embarrasser des instructions de ses commettants. Si elle veut reconstruire rationnellement le pays, il est nécessaire qu'elle affirme d'abord l'existence de droits naturels imprescriptibles. Pas de Chambre haute, refuge des aristocrates. Pas de veto royal, ou, tout au plus, un veto temporaire.

Des négociations engagées entre les partis sous les auspices de La Fayette et de l'ambassadeur des Etats-Unis, Jefferson, n'aboutirent pas. A la fin d'août, la rupture était consommée. Il était dès lors assez facile de prévoir que, pour venir à bout des récalcitrants, les *patriotes* allaient avoir recours à leur arme ordinaire : une émeute dont le but

serait, cette fois, de mettre sous la verge de la populace, non plus seulement le Roi, mais l'Assemblée elle-même. Leur grand journal était alors *Les Révolutions de Paris* de Loustalot : les Clubs qui, durant les pourparlers, étaient restés calmes, entraient brusquement en effervescence et prenaient leurs dispositions pour contraindre le gouvernement à quitter Versailles pour Paris. Le 30 août, éclatait une insurrection qui fut comme la répétition générale des journées des 5 et 6 octobre. Elle échoua, faute d'une préparation suffisante : la garde nationale, mal travaillée, resta fidèle à son devoir et dispersa les manifestants. Mais le canevas des événements prochains était dévoilé.

Les députés modérés le comprirent et ils demandèrent au Roi de transférer l'Assemblée à vingt lieues de Paris, à Soissons ou à Compiègne, où elle serait à l'abri des entreprises du Palais-Royal. Louis XVI, qui ignorait la peur, refusa : cette retraite lui semblait indigne de lui. Il avait ajourné la ratification des décrets d'août et voyait avec douleur les brèches que les lois en préparation faisaient à son autorité souveraine, mais il ne se résignait pas à la défendre par les moyens appropriés : « Il y avait malheureusement autour du Roi et de la Reine, dit Malouet, un bourdonnement de conseils, violents en projets, mais sans aucune tenue et sans capacité dans l'exécution. C'en était assez pour exaspérer les patriotes et les porter aux dernières extrémités, c'en était trop peu pour leur en imposer. Le dédain avec lequel on parlait à la Cour du parti populaire persuadait aux princes qu'il n'y avait qu'à enfoncer son chapeau pour le disperser; et, le moment venu, l'on ne savait pas même enfoncer son chapeau. »

Comme en juillet, Louis XVI s'imagina qu'il suffirait, pour contenir l'émeute, d'user d'intimidation et de parades militaires et on se mit en quête d'un second croquemitaine. Au milieu de septembre, des ordres de marche étaient expédiés au régiment de Flandre en garnison à Douai et, le 23, il faisait, tambours en tête, son entrée à Versailles.

Pour neutraliser la propagande révolutionnaire, la Cour s'empressa autour de lui, multipliant, envers les chefs et les soldats, ces petites amabilités et ces menues attentions qui caressent si doucement les amours-propres. Selon l'usage, les corps de troupes en garnison à Versailles offrirent à leurs nouveaux camarades des dîners de bienvenue. Le plus brillant et le plus gai fut celui des gardes du corps, le vendredi 2 octobre. La réception, commencée au milieu de l'après-midi, devint bientôt si animée et si bruyante que le Roi et la Reine eurent la curiosité d'aller voir ce qui se passait. Leur arrivée imprévue fut l'occasion de vivats enthousiastes et de toasts abondants. Quand ils se retirèrent, toute la jeunesse leur fit cortège jusqu'au Palais et la cour de marbre s'emplit de ses braves.

On n'avait pas bu à la santé de la Nation. Quelques excités avaient, après le départ du Roi, crié : « A bas l'Assemblée ! » mais il n'y avait eu ni cocardes tricolores foulées aux pieds ni cocardes blanches distribuées. Tel quel, le banquet ressemblait « à toutes les fêtes officielles dans lesquelles les convives chantent, crient, pleurent ou s'embrassent, et trébuchent un peu en regagnant leur lit ». Mais les orateurs et les journalistes, à l'affût d'un prétexte pour soulever l'indignation de Paris, eurent vite fait de transformer ce repas bien arrosé

en orgie et en provocation. En même temps, s'il faut en croire Bailly, des pillages opportuns paralyserent le ravitaillement, déjà laborieux, de la capitale, si bien qu'à la voix des démagogues, les faubourgs virent se dresser à la fois le spectre de la famine et celui de la réaction. Malheureux brouillon, victime d'un entourage d'agités, le duc d'Orléans ouvrit encore une fois ses coffres et l'argent coula à flots. Le 5 octobre, au matin, après deux jours d'effervescence croissante, l'émeute se déclencha, conduite selon un plan rigoureux qui ne se dévoila que progressivement.

Tout d'abord, c'est un soulèvement de femmes affamées qui vont à Versailles demander du pain à leur bon Roi. Quoi de plus innocent? Elles partent à cinq ou six mille, poissardes, dames de la Halle, filles publiques, avec, confondus dans leurs rangs, un certain nombre d'hommes fardés et enjuponnés.

Deuxième colonne : la garde nationale, poussant à sa tête son général, La Fayette, glorieux et ahuri, ne sachant ni ce qu'il faisait là ni ce qui allait se passer, mais bien décidé à être, au bout du compte, acclamé et porté en triomphe.

Enfin, en arrière-garde : une troupe de gens de sac et de corde, ramassés dans les bouges et les ruisseaux.

Il pleuvait à verse. A Versailles, du côté de la Cour, tout était tranquille. Le Roi, qui venait de repousser la *Déclaration des droits*, chassait dans les bois de Verrières. Profitant d'une éclaircie, la Reine, après déjeuner, était partie à son jardin de Trianon. Ce n'est qu'à trois heures et demie que le Roi put tenir conseil. Le successeur de Breteuil, le comte de Saint-Priest, semble avoir eu seul une

conscience nette du péril. En tout cas, il fut le seul à proposer un plan en rapport avec la gravité des circonstances : envoyer à Rambouillet la Reine et la famille royale, au besoin la Cour et le gouvernement; occuper d'urgence et à tout prix les ponts de Neuilly, de Saint-Cloud et de Sèvres (celui-ci était en bois et facile à détruire); former avec les gardes du corps et deux cents chasseurs une troupe de cavalerie dont le Roi prendrait la tête et qui chargerait les bandes en marche. A la porte du cabinet, M. de Narbonne-Fitzlar s'offrait pour commander le feu, si personne ne voulait se charger de la corvée.

Necker riposta qu'il n'y avait aucun danger pressant, que les mesures de Saint-Priest conduisaient droit à la guerre civile, que le seul parti raisonnable était d'attendre en laissant venir. Le Roi ne voulait pas de sang. On se contenta de fermer les grilles et de mettre en ligne, devant le château, sans cartouches, le régiment de Flandre et les gardes. « Je m'arrête à regret, écrit encore Malouet, sur les fautes de ce prince infortuné qui méritait, par la bonté de son cœur, une autre destinée : il y a tel capitaine de grenadiers qui l'eût sauvé, lui et l'Etat, s'il l'avait laissé faire. »

Cependant, dégouttantes de pluie, crottées jusqu'à l'échine, pataugeant et vociférant, les femmes commençaient à arriver.

Les unes envahissent l'Assemblée et, ôtant leurs cottes pour les faire sécher, s'installent sur les bancs, mêlées aux députés qu'elles bousculent, embrassent et injurient tour à tour. « Il y eut, dit un témoin, des scènes peu décentes. » Les autres marchent sur le château. Un instant intimidées, elles s'approchent des soldats et tentent de forcer

les barrages. Jusqu'à la nuit, elles restent là, criant, chantant, s'offrant, menaçant les officiers, flattant les soldats, disloquant les compagnies, distribuant de l'argent et des promesses. Les filles embauchées à Paris font leur métier avec d'autant plus de conscience qu'elles sont ivres : « Nous allons avoir un plaisir de mâtin », disent les hommes. A huit heures, pour empêcher la débandade, on prend le parti de lever la plus grosse partie du service d'ordre et, noyées dans le brouillard, les troupes regagnent leurs casernes, saluées au passage par quelques coups de fusil. C'est la fin de la résistance.

Obsédé par les députés, le Roi donne son consentement à la *Déclaration des droits* et aux articles constitutionnels déjà votés. Triomphalement, Mounier court porter la nouvelle à l'Assemblée et à la foule qui commence à se disperser. A minuit, dans la ville pluvieuse et obscure, l'armée parisienne arrive harassée. La Fayette se présente au château, protestant de son loyalisme, jurant qu'il répondait de ses bataillons, de l'ordre et de tout. Le Roi, rassuré ou feignant de l'être, lui accorde ce qu'il demande : les gardes du corps remettent à la garde nationale les postes extérieurs du château, la Cour se retire, les lumières s'éteignent, La Fayette lui-même, après une dernière ronde, va se coucher. Au petit jour, tout dormait.

C'était pourtant le moment dangereux. La nuit avait été tranquille, parce que, après leur première victoire, les émeutiers étaient tombés sur place à demi morts de fatigue. Dès le lever du soleil, des roulements de tambour les regroupent, plus menaçants que jamais. Ils trouvent les passages du château ouverts, désertés. En un clin d'œil, ils envahis-

sent les cours, enfoncent les portes, pénètrent dans le palais, arrivent jusqu'aux appartements de la Reine qui a juste le temps de se réfugier chez le Roi par un corridor dérobé. Des gardes du corps sont blessés, d'autres massacrés, leurs cadavres dépecés et traînés dans la boue. Des femmes les piétinent. Des hommes ramassent des caillots de sang pour s'en frotter les bras et le visage. On crie : « Il nous faut le cœur de la Reine! » — « Nous voulons lui couper la tête, arracher son cœur, fricasser ses foies, prendre ses boyaux pour en faire des rubans et cela finira par là. » Enfin le tumulte est tel que des détachements de gardes nationaux, cantonnés en ville, accourent au pas de charge et déblaient non sans peine les salles dévastées. La Fayette, réveillé, reparaît, range son monde et rétablit un semblant de discipline. Le Roi, la Reine paraissent au balcon, seuls et avec leurs enfants. On les acclame, mais de la foule instable, émue et prête à s'abandonner, monte ce cri, raison dernière de toute l'insurrection : « Le Roi à Paris! » Pas de résistance possible. Le Roi est aux mains de la garde nationale qui est de cœur avec les Clubs : « Le Roi à Paris! » Pour épargner de plus grands malheurs, il faut céder.

Un cortège hideux et grotesque se met en marche. D'abord en guise de trophées, les têtes sanglantes des gardes; puis une cohue de femmes, de brigands, de soldats ivres, débraillés, hurlants, tenant les propos les plus obscènes et faisant les gestes les plus immondes; des voitures de farine, apparues comme par miracle; encore des soldats en désordre qui déchargent leurs armes au hasard; enfin, « roulant dans l'obscurité poudreuse d'une forêt de piques et des baïonnettes », le carrosse royal, gardé par

quelques détachements fidèles et accompagné d'une immense clameur où dominant les cris de « Vive la Nation! ». On mit sept heures pour arriver à Paris. Là, c'était de la frénésie. On illuminait. On tirait le canon. Toute la ville était descendue dans les rues. C'est à peine si, dans cette masse grouillante, les voitures pouvaient s'ouvrir un chemin. Il y eut arrêt, réception et discours à l'Hôtel de Ville. Enfin, à neuf heures et demie, la famille royale s'installait aux Tuileries démeublées, dont les domestiques barricadaient en hâte les issues. Quelques jours après, l'Assemblée à son tour quittait Versailles pour Paris. Les Clubs tenaient leurs otages.

CHAPITRE VI

LES ASSIGNATS

LORSQUE le 7, au matin, les nouveaux hôtes des Tuileries commencèrent à se chercher dans les chambres délabrées et obscures où il leur fallait désormais habiter, les cours et les entrées du château étaient déjà envahies d'une cohue bruyante et curieuse. Cette première journée se passa en reconnaissances dans les appartements et en conversations avec le menu peuple. Tandis que des serviteurs déballaient en hâte le mobilier rapporté pêle-mêle de Versailles, le Roi et la Reine recevaient des délégations, se montraient aux fenêtres, haranguaient la foule, écoutaient ses doléances et répondaient à ses reproches. Les jours suivants, il y eut réception des corps constitués, revue de la garde nationale, promenades dans le jardin public. Il semblait que les scènes de Versailles ne fussent qu'un mauvais rêve évanoui. La beauté de la Reine, sa majesté, son courage, le sourire et la grâce de son fils, la bonhomie du Roi, tout cela retournait les esprits. Très à l'aise parmi les petites gens, Louis XVI avait des mots heureux que l'on colportait. Entre Paris et les souverains, se renouaient les relations cordiales de jadis. « Je me porte bien, soyez tranquille, écrivait Marie-Antoinette à Mercy-

Argenteau. En oubliant où nous sommes et comment nous y sommes arrivés, nous devons être contents du mouvement du peuple, surtout ce matin; j'espère, si le pain ne manque pas, que beaucoup de choses se remettront. »

Comme après le 14 juillet, le mot d'ordre était d'affirmer qu'il n'y avait eu ni attentats, ni violences. Le Conseil général de la Commune assurait aux provinces que « l'amour seul et pleinement libre de Sa Majesté avait procuré à sa capitale le bonheur de la posséder dans son sein ». Dans une proclamation, Louis XVI renchérissait. Informé d'avance de l'arrivée des Parisiens, il lui eût été facile, lui faisait-on dire, de se transporter ailleurs qu'à Paris, « mais il avait préféré venir avec confiance dans sa capitale où il a reçu les témoignages les plus respectueux de l'amour et de la fidélité des habitants ».

Dans la ville, quelques mesures de police jointes à une éphémère reprise du commerce changeaient l'apparence des choses. On passait sans transition de la panique à la confiance. Le duc d'Orléans, compromis dans les événements des 5 et 6, jugeait sage d'accepter une mission diplomatique en Angleterre et s'éloignait de Paris. Du côté des aristocrates, l'hiver, doux et sec, fut très gai. « Nous avons eu des fêtes charmantes », écrit l'un d'eux, promis à la guillotine. On se grise de réceptions et de bals. On se venge des assassinats par des épigrammes. L'étudiant bordelais Edmond Gérard, arrivé à Paris au début de décembre, écrit à ses parents : « Quelle opulence! Quelle richesse dans toutes ces boutiques, dont l'éclat fatigue les yeux éblouis! » Il court à l'Opéra où dansent Vestris et Gardel, aux Italiens où chante Mme Dugazon, à la Comédie où joue

Mlle Raucourt. Les événements sont un prétexte à chansons et à frivolités. « J'ai remarqué, notera Pauline de Tourzel, que dans les temps de révolution, il y avait toujours des moments de calme après les grands orages et c'est cela qui trompe ceux qui sont engagés dans ces crises. Si elles se développaient sans discontinuité, on se roidirait pour résister et peut-être finirait-on par en triompher. Mais comme le courant se ralentit quand il a emporté les premières digues, on se laisse aller à l'espoir que tout est fini et, dans la crainte de troubler ce calme relatif dont on jouit délicieusement, on omet de prendre les précautions nécessaires. »

Pauline de Tourzel avait raison. Cela lui était facile : elle écrivait bien après 1789. Sur le moment, néanmoins, il se trouva des hommes pour voir clair. Cent vingt députés du centre jugeant qu'ils n'étaient plus en sécurité donnèrent leur démission. A leur tête, Mounier, qui avait rédigé le programme de Vizille. Il se flattait d'avoir gardé dans sa province une influence sans bornes. Quand il essaya de l'ameuter contre la dictature de Paris, il ne trouva pas d'écho. L'opinion avait marché, tandis que lui-même ne changeait pas. C'est déjà un réactionnaire, presque un suspect. Les hommes s'useront vite au service de la Révolution. En huit mois, deux équipes, deux générations, pourrait-on dire, y ont succombé : les parlementaires qui avaient provoqué la réunion des Etats, les modérés qui les avaient dirigés cinq mois. Les Parlements s'étaient imaginé avoir le droit d'enregistrer les édits de l'Assemblée comme ils avaient le droit d'enregistrer les édits royaux. Très vite, ils apprirent à leurs dépens que la souveraineté populaire

est moins endurante que la souveraineté personnelle : aux premiers mouvements, ils étaient mis en vacances, en attendant d'être supprimés. La même disgrâce frappait les Etats provinciaux. Démonétisés, sans crédit, sans force, les modérés ne savaient non plus que s'en aller et gémir.

Ces éliminations successives des moins violents par les plus violents sont la loi même de la Révolution jusqu'au 9 thermidor. Si l'on se défait de la légende, de la phraséologie et du romantisme avec lesquels ces événements sont ordinairement racontés, on s'aperçoit que tout le mécanisme de la période révolutionnaire a consisté à laisser les partis avancés prendre le dessus et l'émeute diriger la politique. Contre la cour et contre les privilégiés, les Constituants avaient fait appel aux portions turbulentes de la capitale. Tout en déplorant au fond d'eux-mêmes les excès qui avaient été commis depuis le 13 juillet, ils avaient fermé les yeux parce qu'ils tenaient à garder en réserve la force des Clubs et des faubourgs. Ils sont désormais prisonniers de leur alliance, prisonniers de la formule *pas d'ennemis à gauche* qu'ils avaient appliquée tacitement, mais docilement.

Après les Parlementaires et les modérés, ce sera le tour des Feuillants, des Girondins, des Dantonistes : tout le monde y passera, jusqu'au jour où, acculée à des difficultés insurmontables, la Révolution se tuera elle-même en tuant Robespierre.

Toutes ces épurations se firent de la même manière. Le procédé consistait à tenir la Commune de Paris et, par elle, par les sections, par les Clubs, par la presse, à entretenir dans les quartiers les plus exaltés une agitation continuelle qui, le moment venu, se déchaînait contre tel homme ou tel groupe.

La peur des complots, la peur de la trahison, la peur de la famine, sont les grands moteurs des insurrections populaires, des *journées* qui intimident jusqu'à la fin les Assemblées révolutionnaires remplies, comme toutes les assemblées, d'hommes faibles et incertains. Aussi bien, l'inquiétude est-elle le signe du *patriotisme*. Les *patriotes* sont inquiets par état. Quiconque se rassure est suspect.

Augustin Cochin, qui a le premier et très profondément analysé cette formation ou plutôt cette déformation de l'esprit public, cite un rapport de Saint-Just qui montre quels prodiges furent accomplis en ce genre et à quel état de frénésie crédule pouvaient en arriver les *purs*, les *solides*, ceux de la dernière heure, ceux qui avaient guillotiné tous les autres. Voici quelques lignes de ce rapport : « En 1788, Louis XVI fit immoler 8.000 personnes de tout âge, de tout sexe, dans Paris, dans la rue Mêlée et sur le Pont-Neuf. La Cour renouvela ces scènes au Champ-de-Mars; la Cour pendait dans les prisons; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes; il y avait 4.000 prisonniers; l'on pendait par an 15.000 contrebandiers; on rouait 3.000 personnes; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. » (26 février 1794.) Cela est dit à la tribune de la Convention, applaudi, imprimé, envoyé aux moindres villages, commenté, répété, embelli. Les fidèles des Clubs croient tout. Les autres n'osent rien dire. Et, ajoute avec raison Augustin Cochin, toutes ces histoires ont la vie dure. Des conjurations inventées, des massacres fabriqués, des fausses alarmes, il subsiste une crainte vague mais tenace. « Des calomnies énormes et célèbres, comme le pacte de famine ou les tortures de la Bastille » ont été « si puissamment lancées

qu'elles vivent encore sans l'ombre d'un fondement. »

Excitation méthodique de l'opinion, pression de la rue sur les autorités nominales : tels sont les deux ressorts du véritable gouvernement révolutionnaire, celui des Clubs. En cet hiver où il est loin d'avoir conquis toute la France, les moyens de lui résister ne manquaient pas. Encore fallait-il les découvrir et les mettre en œuvre. Mais on sent qu'en face de cette puissance anonyme, le Roi et ses conseillers sont comme désemparés. Ils ne savent que faire. Ils se perdent en intrigues puériles sans se rendre compte que l'unique moyen de salut est de prendre à bras-le-corps le danger, d'opposer propagande à propagande, opinion à opinion. A l'été de 1789, Young, traversant la Bourgogne et l'Auvergne, ne revenait pas des étranges histoires qu'il entendait débiter gravement autour de lui : la Reine voulait empoisonner le Roi, et Monsieur, donner la Régence au comte d'Artois, mettre le feu à Paris, faire sauter le Palais-Royal... A Royat, il manque lui-même d'être emprisonné comme agent de Marie-Antoinette, chargé de creuser une mine sous le village... Mais Young est sur la voie de l'essentiel, quand il s'étonne de ne jamais entendre qu'un son de cloche. Dans son pays, dit-il, devant une pareille campagne, la Cour eût, il y a beau temps, inondé les comtés de journaux à elle, démenti, et, au besoin, calomnié à son tour. Cette riposte n'exigeait point de génie. Un programme de réformes, du caractère, une organisation, quelque suite dans les idées auraient suffi. A défaut d'un attachement raisonné, la monarchie conservait dans le peuple d'énormes puissances sentimentales qui se manifesteront par accès longtemps

encore et qu'il était indiqué d'utiliser au lieu de les laisser se dissiper en vaines explosions. Que cette besogne politique n'eût rien de fastueux : cela est certain, mais puisqu'on avait engagé la partie sur ce terrain, encore fallait-il la jouer selon la règle.

L'Assemblée installée au Manège, après un bref séjour à l'Archevêché, avait repris le débat sur la Constitution. Gouvernement, administration, justice, impôts, distinctions sociales, statut du clergé, droit civil, droit pénal : tout ce qui est la base même des sociétés était mis ou remis en question. Lorsque la question du *veto* avait été inscrite à l'ordre du jour, en septembre, l'Assemblée avait même refusé de prendre lecture d'un mémoire sur le sujet préparé par le Roi et par ses ministres. Ceux-ci ne pouvaient assister aux séances que s'ils y étaient mandés. Mais, tandis que, pour emporter un vote, les partis avancés ne reculent devant aucun moyen, si grossier soit-il, les amis de la Cour et les modérés ne montrent qu'indécision, division et mollesse. Tapage des tribunes, tumulte, menaces, manifestations extérieures, défilé de pétitionnaires : telles sont les armes ordinaires de la gauche, et sur cette assemblée trop nombreuse, peuplée d'hommes de bonne volonté, mais dépourvus de sang-froid, et perdus d'emphase, cette stratégie de réunion publique est, pour ainsi dire, infaillible.

Les aristocrates — nobles et prélats — affectent de ne pas se montrer dans ce mauvais lieu ou, s'ils y apparaissent, c'est pour rire, parler haut, lancer des impertinences, aigrir par leur attitude leurs adversaires et les galleries. Les modérés sont très affaiblis par la démission des cent vingt, presque tous remplacés par de nouveaux élus d'opinions plus radicales. Ils vont essayer de constituer en

tace du club de gauche — le Club des Jacobins — un club rival : Club des Impartiaux, puis Club monarchique qui, tout en maintenant le principe de la Constitution, devait combattre soit directement, soit par des sociétés affiliées, les campagnes et les projets des Jacobins.

Ceux-ci, de leur vrai nom, *Société des Amis de la Constitution*, étaient nés à Versailles, dans le sous-sol du café Amaury, avenue de Saint-Cloud. Ils ne furent d'abord que l'assemblée des députés de Bretagne, le *Club breton*. Puis ils admirèrent des représentants d'autres régions, de simples citoyens, et c'est probablement un Girondin, Kersaint, qui, en novembre, les baptisa. Quoi qu'il en soit, on retrouve là tout l'état-major qui a dirigé la campagne du doublement et des Etats, soit à Paris, soit en province, Le Chapelier, Lanjuinais, Sieyès, Mirabeau, Duport, Lacretelle, Barnave, les Lameth, Condorcet, Desmoulins, Volnay, La Réveillère-Lépeaux, Robespierre, Fréron... Le Club siège au couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré. Il compte 1.100 membres à la fin de 1790. Par son bureau de correspondance, il anime les clubs provinciaux qui lui sont affiliés et qui, après épuration, sont issus des anciennes sociétés : il y en a 152 en août 1790, 406 en juin 1791. La pauvre « Société monarchique », elle, n'eut jamais que deux séances : la première, dénoncée dans tous les journaux comme contre-révolutionnaire, la seconde, insultée et dissoute par la populace. Son principal fondateur, Malouet, demanda la protection de l'Assemblée. Il fut traité de factieux, de perfide, d'empoisonneur du peuple et n'arriva pas à se faire entendre. Quant au club de droite, le *Salon Français*, ouvert en avril 1790, il fut fermé le 15 mai, à la suite de mani-

festations. De quelque côté que l'on se tourne, on trouve de l'honnêteté, de l'application, de l'éloquence, parfois aussi du fanatisme, mais pas de chef, ni de moyens. Un seul homme avait le tempérament, la volonté et l'ambition nécessaires pour dominer les événements au lieu de les suivre : Mirabeau de Cabris, habillée en homme, il rencontre beau, Honoré-Gabriel de Riquetti de Mirabeau, député du Tiers d'Aix-en-Provence.

Mirabeau sort des proportions ordinaires de l'humanité. Il est taillé sur un autre patron que le commun des mortels. « Monstre », « exagération », « matamore ébouriffé » : dès sa petite enfance, lorsque son père parle de lui, c'est pour en faire un être d'exception dans le bien comme dans le mal.

Massif, la tête énorme sur des épaules larges, le teint blanc, le visage boursoufflé et ravagé de petite vérole, les yeux châtain, les cheveux crépus, la bouche petite, la main fine, il attire et repousse à la fois. Voluptueux, ardent, sanguin, d'une sensualité tyrannique, il se dit lui-même un athlète en amour, et de ce côté, il est incorrigible, sans décence, sans mesure, servi par une puissance de séduction et de mensonge à laquelle peu de femmes résistent. On l'avait marié à vingt-trois ans à une demoiselle de Marignane. Il ne lui fut pas fidèle longtemps : juste assez pour se ruiner avec elle en fêtes et en prodigalités de toutes sortes. Au cours d'un voyage, il lui prend la fantaisie de s'arrêter à Grasse chez sa sœur : Mme de Cabris. En attendant de la haïr avec fureur, il éprouvait pour elle une affection si exubérante que les bruits les plus injurieux avaient circulé sur leur compte. Un jour, comme Mirabeau se promenait en compagnie de un de leurs parents, un M. de Villeneuve, qui pas-

sait pour avoir colporté certaines des calomnies dont la ville s'indignait. Excité par un repas copieux, Mirabeau lui casse son parasol sur le dos et l'assomme à demi. Scandale. Arrestation. Mirabeau est conduit au château d'If, puis transféré à Joux, près de Pontarlier. Bien traité par le gouverneur, à peu près libre d'aller et venir à son gré, il séduit la marquise Sophie de Monnier, s'évade, s'enfuit en Suisse avec elle, cueille au passage une cousine de sa sœur, est convaincu de rapt, condamné à mort par contumace, extradé et enfermé à Vincennes, tandis que Sophie accouche dans une maison de correction de la rue de Charonne.

A Vincennes, pendant trois ans, Mirabeau lit, travaille, écrit. Son cerveau comme son cœur est sans cesse en ébullition. Il sait tout, comprend tout. Le commerce, la finance, les lettres de cachet, le magnétisme, l'agiotage. Bicêtre, la statistique, les eaux de Paris, la littérature obscène, il n'est aucun sujet à la mode qu'il n'ait abordé et traité, avec éclat, tapage et succès. « Il n'ignorait rien, dit M. Aulard, de ce qui intéressait ses contemporains et ce qu'il avait appris il se l'assimilait assez vite pour paraître l'avoir su dès sa naissance. » Le règlement de Vincennes était sévère, mais ce n'était qu'un règlement. En fait, Mirabeau communiquait librement avec l'extérieur. Il en profite pour bombarder Sophie d'une correspondance fort chaude et, finalement, le 13 décembre 1780, il est remis en liberté. Sans un sou, « nu comme un ver », il s'installe chez Boucher, premier commis de la police dont les généreux procédés ont grandement adouci son sort en prison. Mme Boucher n'est insensible ni à ses malheurs ni à sa personne. Il noue avec elle une intrigue menée lestement à son terme, en

même temps que quelques autres. Mais il n'a pas le temps de s'attacher à ces bagatelles et, à peine sorti de prison, le voici à nouveau emporté par le tumulte de sa vie.

Procès à Pontarlier, procès à Aix, internement de Sophie, jugement de séparation de corps obtenu par Mme de Mirabeau, duel avec un comte de Gallifet, action en reddition de comptes contre M. de Mirabeau père, liaison avec Mme de Nehra, voyage à Londres, procès avec un secrétaire, polémique avec Beaumarchais, campagne contre la Compagnie des Eaux, difficultés d'argent, voyages en Allemagne, des essais, des pamphlets, des livres, des démarches tantôt obséquieuses tantôt arrogantes auprès des ministres, l'agitation pour les Etats, les élections, les Etats : neuf ans d'orages, de luttes, de tempêtes, de scandales, un mélange de génie, de débauches et de charlatanisme, et, pour finir, la plus effroyable des réputations.

Nous croyons volontiers que les grands hommes ont eu auprès de leurs contemporains un crédit égal à la renommée qu'ils ont laissée. En réalité, si Mirabeau était de tous les députés aux Etats, le plus célèbre, il était aussi le plus décrié. On le considérait avec curiosité, mais avec méfiance. On subissait son éloquence, mais on le craignait. Exclu par la noblesse, il s'était fait élire par le Tiers, mais à ses collègues du troisième ordre, il n'inspirait aucune confiance. On parlait couramment de sa bassesse, de sa vénalité, de ses vices. Il parviendra à séduire, à convaincre, à arracher certains votes, il aura de l'influence, il n'aura jamais l'autorité. De là, dans toute sa conduite, un désaccord continu, une dualité inévitable.

Pour vaincre les préventions, pour gagner la

popularité, il est contraint de se mettre à la tête du parti avancé, de se poser en tribun de la plèbe, en initiateur de la démocratie. C'est lui qui, après la séance royale du 23 juin, relève le courage de l'Assemblée et, de sa célèbre apostrophe, fait éclater la fragilité des menaces royales. En juillet, en octobre, c'est encore lui qui trouve les périodes les plus enflammées pour flétrir la concentration des troupes ou le banquet des gardes du corps. Le voilà l'idole de la foule. Il se complaît à ce rôle. Son tempérament l'y pousse. Le fracas, les cris, le contact des masses, tout cela lui fouette le sang, le grise, l'emporte. Et cependant, il est royaliste. Mieux que cela : il a une doctrine de la monarchie, un plan d'action très solide, très médité, auquel il reviendra toujours et que, pendant des mois, il essaiera de faire adopter par Louis XVI, convaincu, à juste raison, qu'il peut seul maintenir et consolider le trône. Un jour, à l'Assemblée, il se préparait à demander des sanctions sévères contre des émeutiers qui avaient pillé l'hôtel de Castries. Le côté droit, croyant à tort qu'il voulait prendre le tour de parole d'un de ses membres, proteste violemment contre sa présence à la tribune. Aussitôt Mirabeau entre en fureur, apostrophe la droite, l'accuse elle-même de sédition, glisse légèrement sur l'affaire de Castries et fait décréter le passage à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'enterrement de la répression. C'est, en petit, l'image d'une année.

Dans les derniers jours de mai, Mirabeau ayant rencontré Malouet, lui avait dit : « Monsieur, je viens à vous sur votre réputation... Vous êtes un des amis sages de la liberté, et moi aussi. Vous êtes effrayé des orages qui s'amoncellent, je ne le suis pas moins. Il y a parmi nous plus d'une tête

ardente, plus d'un homme dangereux; dans les deux premiers ordres, dans l'aristocratie, tout ce qui a de l'esprit n'a pas le sens commun, et parmi les sots, j'en connais plusieurs capables de mettre le feu aux poudres. Il s'agit donc de savoir si la monarchie et le monarque survivront à la tempête qui se prépare, ou si les fautes faites et celles qu'on ne manquera pas de faire encore, nous engloutiront tous... Je sais que vous êtes l'ami de M. Necker et de M. de Montmorin qui forment à peu près tout le conseil du Roi... Je désire connaître leurs intentions. Je m'adresse à vous pour en obtenir une conférence... Ils doivent avoir un plan d'adhésion ou d'opposition à certains principes. Si ce plan est raisonnable, dans le système monarchique, je m'engage à le soutenir et à employer tous mes moyens, toute mon influence pour empêcher l'invasion de la démocratie qui s'avance sur nous. »

La conférence eut lieu. Necker s'y montra, dès l'abord, si froid, si distant, si réservé, que Mirabeau blessé s'en retourna sans avoir prononcé plus de quatre mots. Et puisqu'on ne voulait pas l'entendre de bon gré, il s'appliqua à se faire craindre : « Votre homme est un sot, il aura de mes nouvelles! » siffla-t-il à Malouet. Et il tint parole.

Un mois plus tard, Mirabeau entre en relation avec un grand seigneur belge passé au service de la France, le comte de la Marck, qui, à la faveur de quelques fiefs qu'il possédait dans le royaume, avait été élu député de la noblesse. Les deux hommes ont de l'estime l'un pour l'autre. Ils dînent souvent ensemble, tête à tête. Le comte a ses grandes et ses petites entrées à la Cour. Mirabeau cherche à reprendre le contact : « Faites donc qu'au château, on me sache plus disposé pour eux que contre

eux. » Mais, au château, on fait la sourde oreille. Mépris, rancune, méfiance, peu importe : toutes les ouvertures restent sans réponse. Et chaque fois, Mirabeau s'irrite davantage. « Quelle fonction m'est-il donc possible de prendre? Le gouvernement me repousse et je ne puis que me placer dans le parti de l'opposition qui est révolutionnaire, ou risquer de perdre ma popularité qui est ma force. Les armées sont en présence, il faut négocier ou se battre; le gouvernement qui ne fait ni l'un ni l'autre joue un jeu très dangereux. » Et encore : « Tout est perdu; le Roi et la Reine y périront, et vous le verrez, la populace battra leurs cadavres... Oui, oui, on battra leurs cadavres. Vous ne comprenez pas assez les dangers de leur position; il faudrait cependant les leur faire connaître. »

Arrivent les journées d'octobre. Mirabeau se rend compte que la monarchie avilie ne peut se relever que par une action décidée et il dresse un grand mémoire qu'il fait remettre au comte de Provence dans l'espérance qu'il en parlera à la Reine. Tentative inutile. Il se tourne alors vers La Fayette. Chef de la seule force organisée, La Fayette était censé, auprès du Roi, protéger la Cour contre les séditions du peuple et, auprès du peuple, défendre la liberté contre les complots de la Cour. Mirabeau lui offre son alliance aux conditions suivantes : faire adopter publiquement par le Roi un programme de monarchie constitutionnelle, avec un corps législatif qui consentirait l'impôt et un pouvoir exécutif maître dans sa sphère; en finir avec la politique à la petite semaine de Necker; constituer un ministère de première force où figure-raient à la fois Mirabeau et La Fayette et qui exercerait au nom du Roi et de l'Assemblée réconciliés

une véritable dictature. La Fayette enchanté de jouer les maires du palais, n'écoute qu'à demi. Il répond par des compliments, des mots aimables, des habiletés de détail. La négociation s'ébruite. Le 7 novembre, l'Assemblée déclare incompatibles les fonctions de ministre et de député.

Tout était à recommencer, et dans de très mauvaises conditions. Ecarté du ministère, Mirabeau ne pouvait plus être qu'un conseiller intime et mystérieux, et c'est à quoi, en effet, après bien des répugnances, Louis XVI finira par l'utiliser, en le payant. Mais ce rôle n'était pas fait pour lui. Premier ministre, représentant du trône, Mirabeau eût pu en pleine lumière s'installer sur la brèche qu'il avait ouverte et la défendre de toute son énergie. Ce n'était point le cas. Il lui fallait soutenir en public un personnage qu'il abdiquait en secret. Position fautive pour un génie aussi fougueux et une nature aussi indomptable. Tandis qu'il fait passer au Roi des notes sages, mesurées, prudentes, il éclate à chaque instant en sorties furieuses dont il doit ensuite s'excuser et corriger le mauvais effet. Il s'était prononcé en 1789 contre les assignats; il en fait voter la création en 1790. Poussés à ce degré, le don de la parole et le sens du combat sont des forces dont celui qui en est habité n'arrive plus à se rendre maître.

Nous connaissons complètement les pièces remises par Mirabeau à la Cour. Elles consistent en cinquante rapports qui vont de juin 1790 à mars 1791. C'est un plan complet, non point de contre-révolution, mais d'utilisation de la Révolution. Ce qui est mort est mort et ne mérite pas d'être pleuré. Plus de distinction de classes. Plus de Parlements. Une monarchie moderne où le

pouvoir royal tenu de collaborer avec les représentants de la nation sera néanmoins beaucoup plus assuré et beaucoup plus fort que lorsqu'il était pris dans l'étau des corps privilégiés. Si cette base est admise, il n'y a plus qu'à aller de l'avant. Les ressources et les moyens ne manquent pas. Les occasions se présenteront d'elles-mêmes. La balle viendra au joueur. Mais qu'on se décide une fois pour toutes. Qu'on en finisse avec les demi-volontés, les réticences, les flottements! Qu'on dirige l'opinion au lieu de se laisser traîner par elle, en la maudissant. Bref, qu'on fasse le contraire de ce qu'on faisait depuis quinze ans!

C'était trop demander à Louis XVI. Son éducation, ses habitudes, sa philosophie, tout en lui s'opposait à ce changement de front. Il achetait les avis de Mirabeau, mais ne les suivait pas et subissait le prestige de La Fayette sans en profiter; on eût dit qu'il se complaisait à la stérile rivalité de ses deux mentors, afin d'avoir un prétexte pour ne pas sortir de l'indécision. Marie-Antoinette eût pu comprendre la nécessité d'agir et l'y contraindre. Mais elle ne vit Mirabeau qu'une seule fois. En mars 1791, poursuivi par la haine de Barnave, de Duport, des Lameth et des Jacobins, épuisé par les excès de travail et les excès de plaisir, celui-ci tombait malade sans espoir de guérison. Le 2 avril, il mourait après d'atroces souffrances supportées stoïquement.

A ces dix-huit mois de trêve, qu'avait gagné la monarchie? Une ou deux grandes manifestations de loyalisme, des acclamations délirantes à la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, quelques paragraphes de la Constitution un peu moins défavo-

rables à la prérogative royale, une apparence de sécurité : c'est tout. Ce n'est rien. A considérer les événements de haut : c'est une belle affaire manquée, une illustration nouvelle de la crise d'autorité, ouverte en 1774 par le renvoi de Maupeou; à les suivre dans le détail : c'est une série d'incidents plus ou moins graves, sans lien apparent, mais dont la répétition révèle un trouble général.

L'installation des nouvelles autorités administratives élues n'alla point sans désordres, là surtout où les passions religieuses étaient restées vives. Mais beaucoup plus inquiétantes encore furent les mutineries militaires, répétitions aggravées de l'affaire des gardes françaises.

Le ministre de la Guerre, La Tour du Pin, était un brave homme et un bon soldat, mais faible, sensible, tout à fait de son temps, un de ces hommes, dit M. Madelin, qui essaient d'éteindre des incendies avec une éponge. Pour l'Assemblée, l'armée était une force réactionnaire dont il convenait de se méfier et, comme pour en hâter la dissolution, elle avait mis à l'étude le statut d'une armée nouvelle. Mais qu'était l'armée ancienne? Des soldats, gens de sac et de corde, transformés en gardiens de la société par une discipline de fer, des sous-officiers aigris, parce qu'arrêtés dans leur avancement par de sottes mesures, des officiers divisés, les uns libéraux, ayant donné lors de la suppression des Parlements de 1788, l'exemple de la désobéissance, les autres, hommes de devoir mais désarmés par la défaillance de leurs supérieurs. Tout cela ne tenait que par la triple action de l'honneur, de la hiérarchie et de la force. Dès octobre 1789, la machine se détraque.

Humiliés par les municipalités investies du droit de réquisition, traités en suspects par les Clubs, les chefs n'arrivent plus à se faire obéir. Les plus énergiques sont dénoncés par les gazettes, hués dans les rues, et, à l'occasion, lapidés ou massacrés. Les casernes deviennent des foyers d'agitation révolutionnaire où trônent des comités de soldats qui s'arrogent le droit de vérifier les comptes d'administration et de dénoncer à l'Assemblée et au ministère les faits et gestes de leurs colonels ou de leurs capitaines. Un régiment se révolte parce qu'on veut le changer de garnison; un autre pille la caisse du quartier et dépose ses officiers; un troisième assiège la maison de son colonel. Au printemps de 1790, vingt corps de troupe se sont insurgés.

Dans les ports militaires, c'est pire. Centres artificiels où il n'existe d'autre industrie que l'arsenal, d'autre trafic que les modestes dépenses des officiers, d'autre bourgeoisie que quelques hommes de loi, ils se trouvent très vite livrés aux sociétés populaires dont les autorités et les gardes nationales ne sont que les humbles servantes. Ne recevant de Paris que de vagues exhortations à la douceur, sûrs d'être désavoués à la première ombre de résistance, les commandants multiplient les concessions, les bassesses, les affirmations de civisme, sans obtenir par cette abdication journalière autre chose qu'un redoublement d'anarchie. Dès la fin de 1789, les ouvriers abandonnent les arsenaux. A Toulon, le 1^{er} décembre, une mutinerie générale éclate dans les dépôts et les ateliers. Le commandant d'Albert de Rions essaie de faire tête. Sous prétexte de le soustraire aux vengeances, la municipalité le met en prison, avec tout son état-major. L'Assemblée n'ose même pas blâmer cet attentat, et, à peine

libéré, le comte de Rions est déplacé. A Saint-Domingue, les équipages de la station navale se révoltent, forment un gouvernement insurrectionnel, sont battus, s'emparent d'un des vaisseaux, le *Léopard*, et se réfugient à Brest où ils arrivent en août 1790. C'est le signal d'un soulèvement général qui ne prend fin que cinq mois plus tard par le désarmement de l'escadre. Les matelots de la division Saint-Félix, en croisière sur les côtes de l'Inde, avertissent poliment leur amiral qu'en cas de guerre ils ne se battront que s'ils le jugent juste et opportun. A La Réunion, le commandant Macnema est assassiné.

Là où les troupes restent dans le devoir, des conflits éclatent avec les nouveaux magistrats. La municipalité de Marseille entre en fonction en janvier 1790. A peine installée, elle exige du Roi le départ de la garnison, qui lui est accordé. Il ne reste plus que les détachements logés dans les forts. La municipalité somme les commandants de les évacuer, sous peine d'être déclarés fauteurs de guerre civile, et pour appuyer son ultimatum, elle les fait cerner par six mille gardes nationaux. Ils capitulent. Un seul, le chevalier de Bausset, major du fort Saint-Jean, refuse sa signature. Il est massacré et sa tête promenée au bout d'une pique. « Accident fâcheux », dit le rapport officiel. Le ministère s'émeut et l'Assemblée prie le maire de remettre les forts à l'armée. Comme il est bien décidé à ne jamais les rendre, il imagine de les faire démolir. Tandis qu'il proteste à Paris de sa soumission, deux cents terrassiers commencent la destruction de la citadelle et les Jacobins instituent une contribution forcée pour les payer.

En dépit de son caractère émouvant de frater-

nité nationale, la fête de la *Fédération* précipita les troubles. Tous les régiments étaient représentés à la grande parade du Champ-de-Mars. Leurs délégués demeurèrent à Paris plusieurs jours. Caressés et endoctrinés par les Clubs, ils retournèrent dans leur province la tête en feu et bourrée de déclamations révolutionnaires. En août, trois régiments s'insurgent à Nancy. Le maréchal de camp de Noue est arrêté, arraché à son hôtel, blessé, mis au cachot. Le mouvement gagne Lunéville. Les gardes nationaux du département y adhèrent. Pressée par La Fayette, l'Assemblée ordonne à Bouillé, commandant en second des Trois Evêchés, d'organiser la répression. Il réunit une petite armée, marche sur Nancy, force l'entrée de la ville et, après une bataille de deux heures, qui fait trois cents morts ou blessés, se rend maître de la situation. Le Club des Jacobins de Nancy est dissous, les meneurs traduits devant les conseils de guerre qui prononcent trente-trois condamnations à mort et de nombreuses condamnations aux galères. Comme toujours, les timides et les peureux volent au secours de la victoire. L'Assemblée vote des félicitations à Bouillé. Les Jacobins de Paris envoient aux sociétés affiliées une adresse où ils vantent l'obéissance et la discipline. Ce beau zèle ne dura pas. Trois mois ne s'étaient pas écoulés que l'Assemblée retirait ses compliments à Bouillé, faisait sortir les condamnés du bagne et rouvrait les Jacobins de Nancy. *Pas d'ennemis à gauche.*

Le prétexte des séditions militaires avait presque toujours été la mauvaise qualité de la nourriture, le désordre de la comptabilité, et l'insuffisance des fonds régimentaires. Mais ce manque d'argent n'était point propre à l'armée. L'Etat tout entier

souffrait du même mal, et la Révolution, en tarissant la perception des impôts et en anéantissant la confiance, n'avait fait que l'aggraver. Lorsque les possédants sont traités en suspects, en délinquants et en criminels, les recours au crédit sont voués au désastre. La Caisse d'Escompte était à bout de ses avances. Un emprunt d'Etat de trente millions lancé en août 1789 avait lamentablement échoué, avec deux millions six cent mille francs souscrits. Une seconde émission de quatre-vingts millions proposée peu après au public, à un taux plus avantageux (5 % contre 4 1/2), réussit à peine moins mal. En sept mois, elle ne rapporta que vingt-sept millions d'argent frais et cinquante-deux millions d'anciens papiers repris au pair : de quoi vivre trois semaines. Les dons volontaires et la contribution patriotique d'un quart du revenu ne furent qu'un prétexte à déclamations et à pleurnicheries, également grotesques. La suppression des privilèges aurait dû fournir quelques ressources nouvelles : avant même qu'elles aient produit un denier, il fut décidé qu'elles seraient intégralement affectées à des dégrèvements au profit de certaines catégories de taillables. Quant au recouvrement des impôts, en raison du bouleversement général et de l'impuissance des nouvelles administrations, il sera constamment inférieur aux prévisions et ne donnera jamais que des résultats dérisoires.

L'Assemblée avait bien pris un certain nombre de mesures pour assurer le passage d'un régime à l'autre. Elle avait porté en supplément des impôts directs le montant des impôts de consommation supprimés et elle avait maintenu en fonctions l'ancien personnel, pour laisser le temps aux muni-

cipalités élues de se préparer au travail de répartition et de taxation, tout nouveau pour elles. On se flattait ainsi « d'éviter toute lacune dans les recettes ». Mais ces mesures n'étaient que sur le papier. Si les privilégiés, plus ou moins terrorisés, payèrent, les autres firent grève. M. Schnerb, dans son travail sur le département du Puy-de-Dôme, nous montre les collecteurs paralysés par la crainte de représailles, les contribuables ignorant par système les corps administratifs de l'ancien régime, les municipalités déclamant contre la façon dont les rôles d'autrefois avaient été dressés, mais n'arrivant pas à établir correctement les nouveaux, la masse enfin se rebellant contre toute tentative de perception, encouragée qu'elle était par l'impunité dont avaient joui les individus responsables des brûleries et des crimes lors de la Grande Peur.

Mais si, de tous côtés, la matière imposable se dérobaît, les dépenses, elles, se faisaient chaque jour plus nombreuses et plus pressantes : secours aux chômeurs, achats de blé, indemnités aux propriétaires d'offices supprimés, remboursements de cautionnements, dettes du clergé tombées à la charge de l'État par la suppression de la dîme : cent cinquante millions de plus à trouver par an, quand on manquait déjà du nécessaire.

Lorsque les nouveaux impôts entrèrent en vigueur avec beaucoup de retard, en janvier et en mars 1791, ce fut une autre déception. La contribution foncière n'était guère qu'une résurrection de la taille réelle : faute de cadastre, elle en conservait tous les défauts. Les rôles de 1791 ne commencèrent à être recouverts qu'en 1793. Pour la cote mobilière, le système adopté par la Constituante était trop compliqué : il sera aboli en 1795; il

faudra reprendre la question maintes fois et on y travaillera encore sous le Consulat. La patente donnera aussi des déboires analogues : supprimée en 1793, rétablie deux ans plus tard, remaniée à plusieurs reprises, elle restera des années sans rapporter grand-chose.

Le gouffre ne pouvait être comblé que d'une manière : en y jetant la fortune des particuliers et plus spécialement la fortune du clergé, qui ne ressemblait point aux autres et que la tradition et le courant général des idées permettaient de regarder comme une fraction de la fortune publique temporairement détachée.

L'idée était dans l'air depuis longtemps. Calonne l'avait eue et l'avait fait répandre. Beaucoup de cahiers l'avaient appuyée. Elle s'imposait d'autant mieux que, de cette masse énorme de richesses, une grande partie ne servait plus qu'à faire vivre des chapitres oisifs, des abbés de cour et des ordres monastiques en décadence. Les mots décisifs furent prononcés par un évêque, Talleyrand. Le 10 octobre, il proposait de remettre les biens du clergé à l'Etat et son projet était aussitôt repris, complété et soutenu par Mirabeau, Barnave et Thouret.

Leur argumentation avait le mérite d'être simple et directe. Le clergé ne pouvait être regardé comme le véritable propriétaire des biens ecclésiastiques, mais seulement comme l'administrateur d'une fortune léguée à l'ensemble des fidèles, c'est-à-dire au pays entier qui conservait sur elle une pleine souveraineté. Le clergé n'existant plus en tant qu'ordre, ne pouvait exister en tant qu'administrateur. L'Etat était dans le droit et la logique en se substituant à lui. Une seule condition : reconnaître le passif au même titre que l'actif; assurer les dépenses qui

étaient la contrepartie des recettes. En vain, les défenseurs de la propriété ecclésiastique, l'évêque de Boisgelin, les abbés Maury et Sieyès objectèrent-ils que les dons avaient été faits non point à la communauté des fidèles, mais à tel établissement particulier, à telle église, à tel monastère, nommément désignés; que la propriété collective méritait autant de respect que la propriété privée; que toucher à l'une c'était préparer la destruction de l'autre; que l'opération projetée ne rapporterait rien au Trésor et ne servirait qu'à enrichir la bande noire des spéculateurs et des intermédiaires. Aucun raisonnement ne pouvait tenir contre la menace de banqueroute et si, par surcroît, les députés n'avaient pas cru à la nécessité de la confiscation, ils l'auraient néanmoins votée pour enlever au clergé son principal instrument de puissance et de prestige.

Le 2 novembre, par 568 voix contre 346, l'Assemblée se rallia à la proposition Talleyrand; les biens du clergé étaient déclarés à la disposition de la Nation, à charge pour celle-ci de pourvoir éventuellement, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, formule encore vague d'où il ne résultait ni la mise en vente, ni même le séquestre. Mais il était clair que cette situation ambiguë ne pouvait se prolonger longtemps. L'État n'avait pas besoin d'une hypothèque lointaine, mais bien de secours immédiats et, pour lui, tout le problème consistait à réaliser rapidement les réserves qu'il venait de s'attribuer. Une adjudication précipitée de deux ou trois milliards de terre étant une impossibilité absolue et évidente, il ne restait qu'à préparer une aliénation progressive en anticipant sur les paiements par une émission

de papier-monnaie. Mais par qui ce papier serait-il émis? En quelle quantité? Et comment?

Nous savons par beaucoup d'expériences combien il est dangereux de laisser à l'Etat la faculté d'imprimer à son gré des billets. Un intermédiaire vigilant, un établissement autonome assez fort pour résister aux injonctions du ministre des Finances est, en cette matière, le moyen le plus sûr de prévenir les catastrophes. En dépit de son existence mouvementée, la Caisse d'Escompte gardait, au milieu du désarroi, assez de crédit et assez de solidité pour jouer ce rôle de régularisateur. Necker la mettait en avant. Cela suffisait pour que l'Assemblée n'en voulût pas. On piétina un mois à la recherche d'une autre combinaison. Enfin, les 19 et 21 décembre, on décida de créer une caisse nouvelle : *la Caisse de l'Extraordinaire* que devait alimenter la vente de 400 millions de biens nationaux à désigner ultérieurement, après inventaire. Sans attendre, la Caisse émettait pour la même somme de 400 millions, des *assignats* divisés en coupures de mille francs et produisant un intérêt de 5 %. Ces assignats seraient, pour une part, remis à la Caisse d'Escompte en remboursement de ses avances et, pour le reste, reçus de préférence dans le paiement des biens nationaux.

Il ne s'agissait pas encore d'un véritable papier-monnaie, mais d'une obligation hypothécaire, impossible à utiliser dans les transactions courantes. Ces 400 millions ne tardèrent pas à être dévorés, et, au printemps de 1790, on se retrouvait devant le déficit avec une dette un peu plus lourde et une opinion un peu plus inquiète. Aussi, en avril, l'Assemblée franchissait-elle un nouveau pas : le clergé était purement et simplement dépossédé; l'Etat pre-

nait à son compte toutes ses charges; les biens ecclésiastiques confisqués, se trouvant désormais nets de toute revendication, étaient donnés en gage direct aux assignats; lesquels assignats auraient désormais cours forcé et devraient être reçus comme espèces sonnantes dans toutes les caisses du royaume. Le 9 juillet, l'aliénation totale des biens nationaux par le moyen du papier-monnaie était décidée. Le 29 septembre, une nouvelle tranche de 800 millions de billets — ne portant pas intérêt, cette fois — était émise pour le remboursement de la dette publique. Après un an de tâtonnements, la Révolution avait trouvé sa politique financière : l'inflation.

Lorsqu'on relit les débats qui précédèrent le vote de ces différentes mesures, on est frappé de leur actualité. Ce sont des paroles que nous avons entendues, des discours qui ont sonné à nos oreilles, des arguments qui nous sont familiers. La science financière n'est pas neuve. Ce sont toujours les mêmes problèmes qui se posent et les solutions possibles, bonnes ou mauvaises, ne sont pas très nombreuses. Pas plus que les gouvernements européens après la guerre, les Constituants n'avaient à chercher bien loin pour trouver des exemples et des leçons. Si le système de Law datait de soixante-dix ans, la faillite du papier américain était encore sous leurs yeux. Mais rien ne sert aux foules passionnées : l'on trouve toujours des raisons pour les aveugler.

L'inflation de Law et l'inflation américaine étaient, disait-on, de mauvaises inflations, des inflations condamnables, parce qu'elles ne reposaient que sur des espérances : pour l'une, les trésors imaginaires du Mississippi; pour l'autre, l'avenir incertain d'une République naissante. Pouvait-on assi-

miler à ces cautions nuageuses deux milliards de bonne terre française? Pouvait-on imaginer un papier plus solide, plus sain, plus honnête que celui qui représenterait ce trésor?

Les sages faisaient remarquer que l'on ne s'arrêterait pas sur le chemin des émissions si l'on s'y engageait d'un cœur aussi léger; que la valeur nominale des billets ne tarderait pas à excéder la valeur réelle du gage; que cette valeur même était assez mal connue et, au surplus, sujette à varier selon les récoltes, le prix du blé, l'augmentation ou la diminution du commerce; qu'enfin si un bien foncier est suffisant pour gager une obligation enfermée dans un tiroir aussitôt signée, il ne l'est pas pour garantir un papier-monnaie qui ne se soutient qu'à la condition de pouvoir être échangé à chaque instant contre une quantité fixe de monnaie métallique. Si un particulier refusait de recevoir des assignats, serait-il possible de lui offrir en remplacement un pan de mur pris à une abbaye ou un morceau de pré enlevé à un chapitre, comme on lui aurait offert, dans le cas d'un véritable papier-monnaie, des écus ou des louis? Au-dedans et au-dehors de l'Assemblée, Talleyrand, Condorcet, Malouet, Lebrun, Dupont de Nemours, Lavoisier, multiplièrent contre l'assignat-monnaie les avertissements et les conseils. Impossibilité d'arrêter les émissions sans une crise effroyable, dépréciation accélérée des billets à l'égard de l'argent, bouleversement des fortunes, élévation du prix de la vie allant de pair avec l'accroissement des moyens de paiement, désorganisation du commerce, misère générale : il n'est à peu près aucun des événements qui devaient suivre qui n'ait été prévu par eux. Dupont de Nemours fit scandale en annonçant le

pain à cinq sous la livre, le vin à seize sous la bouteille, les souliers à douze francs la paire. Il n'avait qu'un tort : celui d'être trop modeste dans ses évaluations. En 1796, le pain sera à 50 francs et la paire de bottes à 4.000.

Aux arguments les plus forts et les plus convainquants, à la protestation presque unanime des places de commerce, les partisans de l'assignat-monnaie répondirent par des raisons d'opportunité et de politique.

Le numéraire se cache, l'industrie languit, le commerce souffre. L'assignat ramènera l'abondance. Abondance factice si l'on veut, mais qu'importe? Tout est préférable à la stagnation, à la gêne et au chômage. Si les billets se déprécient, on n'aura que plus d'intérêt à s'en débarrasser rapidement. La vente des biens nationaux en sera accélérée, la production stimulée. « On nous parle, s'écriait Mirabeau, de la hausse des denrées, du renchérissement de la main-d'œuvre et de la ruine des manufactures qui doit s'ensuivre. Eh! qu'on nous parle donc aussi des centaines de manufactures qui n'ont point d'ouvrage, de cette foule d'ouvriers qui meurent de faim, de ces milliers de marchands dont les affaires s'anéantissent dans un repos dévorant!... On vous dit que doubler ainsi le numéraire, c'est doubler en peu de temps le prix de tout; que le même nombre d'objets à représenter ayant le double de signes, chacun d'eux doit perdre la moitié de sa valeur. Fausse conséquence, s'il en fut jamais! car les signes étant doublés, les objets à représenter se multiplient, les consommations, les reproductions s'accroissent, mille choses abandonnées reprennent leur valeur, les travaux augmentent, d'utiles entreprises se forment et l'industrie fournit une nouvelle matière à de nou-

velles dépenses!... » Et l'abbé Brousse renchérisait : « Avez-vous bien calculé les besoins accumulés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie? Savez-vous quelle est la mesure précise de leurs demandes, après tant d'années de détresse, d'oppression, lorsque le règne de la liberté commence? Qui pourra prononcer qu'un milliard de plus, loin d'être une surcharge accablante, ne sera pas plutôt un germe de vie et de bonheur? Voyez plutôt par ce nouveau secours les arts et l'activité commerciale se ranimer, s'élever à de nouvelles entreprises, tenter des spéculations plus hardies, la mer se couvrir de nouvelles flottes... tous les genres de prospérité se répandant sur le sol favorisé de la France! » D'ailleurs, si l'on ne veut pas de l'assignat, par quoi le remplacer? Des privations, des économies, une conversion forcée de la dette, de nouveaux impôts perçus rigoureusement? Autant de façons de compromettre l'Assemblée et de la faire haïr du pays.

Au contraire, l'assignat nouera indissolublement le sort de la Nation et le sort de la Révolution. Tous les acheteurs de biens ecclésiastiques seront personnellement intéressés à l'abaissement définitif du clergé. Tous les porteurs d'assignats deviendront les défenseurs du régime qui les a créés. « Les assignats, disait Montesquiou, seront le lien de tous les intérêts particuliers avec l'intérêt général. Leurs adversaires mêmes deviendront propriétaires et citoyens par la Révolution et pour la Révolution. Ils vivront de cette terre désormais affranchie malgré eux, et ce sera le terme des vaines terreurs, par lesquelles ils voudraient nous arrêter. » Et encore : « Il s'agit d'affermir la Constitution, d'ôter toute espérance à ses ennemis, de les enchaîner au nouvel ordre par leur propre intérêt. »

Les meilleurs principes d'économie politique ne pesaient par lourd en face d'une pareille tentation. La démission de Necker, devenu aussi impopulaire qu'il avait été adulé, passa presque inaperçue et ne changea rien. Aux 1.200 millions d'assignats primitifs s'ajoutèrent 600 nouveaux millions le 18 mai 1791, 300 millions le 17 décembre, 300 le 30 avril 1792, 300 le 31 juillet, 400 le 24 octobre, 300 le 1^{er} février 1793, 1.200 le 7 mai, 2 milliards, le 28 septembre. En 1796, on sera à 45 milliards.

Moins les billets ont de valeur, plus il en faut. Plus on en imprime, plus ils baissent. Chaque dépréciation nécessite une nouvelle émission. Chaque émission entraîne une dépréciation. De millions en milliards, la machine roule à l'abîme, mais pour l'arrêter dans cette course funeste, il faudrait un immense courage et une héroïque volonté. L'inflation, c'est la facilité, l'illusion, le péril ajourné, la difficulté remise au lendemain. Et il est si commode de cacher l'enchaînement fatal des choses par des jeux de chiffres, des menaces aux aristocrates, des déclamations contre Pitt et Cobourg! En se dépréciant, l'assignat créait un terrain de choix pour la démagogie et chaque entreprise de la démagogie était un coup à l'assignat. Par ce double propulseur, les phénomènes révolutionnaires devinrent de plus en plus intenses. Pour grossir le gage terrien du papier, les Assemblées furent amenées à créer de nouvelles catégories de suspects, dont les crimes imaginaires ou réels servirent de prétexte à de nouvelles confiscations. La chute du change, la vie plus chère, la disette, l'agiotage, l'effondrement des fortunes contribuèrent à accroître la panique et à mettre le pays dans l'état d'affolement nécessaire aux mouvements insurrectionnels et aux

mesures extrêmes. Après s'être grisées un instant de la richesse fictive qui sortait des presses de l'Extraordinaire, les villes vécurent pendant des années dans la gêne et dans la peur de la famine. Et comme loin de renier ses premières erreurs, la Révolution s'y enfonça davantage, par l'effet conjugué du mal et du remède, la situation ne fit qu'empirer, jusqu'au jour où tout craqua.

Mais, par un contraste très naturel, l'assignat qui ruinait les villes enrichissait les campagnes. Les biens nationaux étaient payables en assignats et les acquéreurs avaient douze ans pour se libérer. Comme l'Etat reprenait son papier au pair, il suffisait d'attendre la baisse, pour profiter de la différence entre la valeur nominale et la valeur réelle. En 1796, un assignat de 100 livres, qui valait six sous, était accepté aux guichets officiels en paiement de 100 livres de bonne terre. Les paysans qui, en échange de leur blé ou de leur beurre, recevaient des quantités croissantes de vignettes, pouvaient avoir une ferme au prix d'un pigeonier. Plus le mouvement de dégringolade s'accéléra, plus grand fut leur bénéfice. Encore au début y eut-il une certaine concurrence et quelques règlements au comptant. Des prêtres, des nobles, des bourgeois qui avaient des fonds liquides se portèrent acheteurs sans la moindre hésitation, ni le moindre scrupule. Les paysans, tout en n'étant pas exclus de ces premières opérations, n'en eurent donc pas la plus forte part. Mais, par la suite, les gros acquéreurs se trouvèrent à leur tour proscrits et leurs biens, propres ou acquis, furent mis en adjudication. Ceux qui furent épargnés virent fondre leurs revenus, tandis que les ruraux, producteurs de denrées de première nécessité, augmentaient leurs

prix en proportion de la baisse de la monnaie et, en définitive, ce furent eux les grands profiteurs de l'affaire. Non point assurément les journaliers — ceux-là réclamaient un partage égal et une distribution gratuite — mais les laboureurs, les fermiers, les tonneliers, à la façon du père Grandet, les marchands de vin, les aubergistes, les artisans et les boutiquiers de village. Dans une étude sur les ventes dans les Bouches-du-Rhône, M. Moulin cite le cas de trois sœurs : Marie, Magdeleine et Thérèse Chabrier qui achetèrent pour 218.000 livres, sur mise à prix de 61.350 livres, une maison provenant de la congrégation de Saint-Homobon, qu'elles payèrent en sept mois. En numéraire, elle leur revint à 28.564 livres. Ou encore le cas d'Augustin Blanc qui eut pour 370 livres en numéraire, un pré et une grange estimés 1.890 et adjugés 6.100.

Sur ce point, la majorité de l'Assemblée avait vu juste. L'assignat assura la Révolution. Craignant d'être dépossédés par une réaction, d'autant plus attachés à leur terre qu'ils l'avaient eue pour presque rien, les acquéreurs de biens nationaux devinrent les défenseurs obligés du régime qui les avait rendus propriétaires à si peu de frais. Mais s'ils sont les appuis de la Révolution, ils n'en sont point les animateurs. Pour eux, elle a déjà porté tous ses fruits. La question agraire résolue au-delà de toutes leurs espérances, ils ne souhaitent rien de plus. Quand viendront les jours sombres de la guerre et des réquisitions, ils appelleront de leurs vœux le dictateur républicain qui saura à la fois sanctionner l'éviction des aristocrates et assurer à leurs successeurs la jouissance paisible des fortunes confisquées. Des décrets de finances de 1790, sortirent ainsi toute une série de conséquences contradictoires,

mais logiques, qui pèseront sur les années suivantes.

Les Constituants font dans l'histoire figure d'hommes prudents. Il arrive à des observateurs superficiels d'opposer leur action à celle des deux autres Assemblées. C'est pure rêverie. La politique de la Constituante engageait si profondément l'avenir que la Législative et la Convention ne pourront guère qu'en subir ou en développer les effets. Entre elles, il n'y a ni coupure, ni déviation, mais une succession insensible. Ce que l'une a fait avait été amorcé par l'autre. Cela est vrai pour la question financière. Cela l'est aussi pour la question religieuse.

CHAPITRE VII

VARENNES

EN dépouillant le clergé de ses dîmes d'abord, de son capital ensuite, les Constituants s'étaient engagés du même coup à rembourser ses dettes et à salarier ses membres. L'Eglise et l'Etat se trouvaient ainsi étroitement associés, et, sous prétexte d'économies et de réformes, l'Assemblée fut vite tentée de régler les affaires du corps ecclésiastique de manière à se le subordonner entièrement.

Du dehors et à distance, l'Eglise a de la force et de la grandeur. Cent vingt-cinq mille personnes environ sont engagées dans les liens sacrés : cent trente évêques, cinq ou six cents grands vicaires, cinquante mille curés, quinze ou dix-huit mille chanoines et chapelains, soixante mille religieux et religieuses : une véritable armée où ne manquent ni les connaissances, ni les talents. Lorsqu'aux processions de la Fête-Dieu se déroule le long cortège des confréries et des congrégations, lorsque parmi les tapisseries et les feuillages étincelle le trésor des cathédrales et des monastères, qui aurait l'impiété de chercher au-delà de ces splendeurs quelque signe

de décadence ou de fatigue? Et pourtant l'Eglise de France dépérit. Non point que les membres indignes y soient nombreux. Dans sa grande *Histoire religieuse*, M. de la Gorce remarque très justement que les dépravés sont, parmi les prêtres de 1789, une infime exception. Mais si le scandale est rare, le zèle ne l'est pas moins. Des journées sans heurt, des études sans foi, une religion sans flamme : telle est la vie de beaucoup de clercs. Ils prêchent, mais sans ardeur. Ils secourent les pauvres, mais ils ne les cherchent pas. Les plus actifs s'emploient à la gestion compliquée des fondations de l'ordre; les plus érudits rédigent des mémoires pour les Académies; les plus ambitieux se poussent dans les assemblées locales. Entre tant de soucis terrestres, il ne reste rien pour Dieu. Des monastères se dépeuplent faute de novices, et, au bas de la hiérarchie, les curés de campagne, mal payés, surchargés de besogne, expédient leur ministère comme un métier qui ne nourrit plus son homme.

Un changement était nécessaire. Il s'imposait aux catholiques les plus intransigeants et il semblait d'autant plus facile à réaliser que le bas clergé s'était montré dès le début très favorable à la Révolution et que, somme toute, les évêques n'avaient à peu près rien fait pour en gêner le cours, pas même lorsqu'il s'était agi de la nationalisation. La marche à suivre était tout indiquée : une négociation régulière entre le Roi et la Curie ou, tout au moins, des pourparlers officieux par l'intermédiaire des principaux prélats. Mais les Constituants étaient trop étroitement philosophes pour se plier à cet empirisme. Les uns considéraient l'Eglise comme le refuge infâme de toutes les superstitions et croyaient sincèrement que l'esprit humain ne serait affranchi

qu'au jour où elle-même serait écrasée; d'autres, imbus de droit romain, serviteurs passionnés de l'Etat, n'admettaient entre lui et les individus ni corporations, ni corps intermédiaires; d'autres, enfin, protestants et jansénistes, portaient dans leurs veines les rancunes inassouvies de Port-Royal et des Camisards. Déjà, le 28 octobre 1789, un décret surpris en une fin de séance, avait suspendu à titre provisoire l'émission des vœux solennels dans les monastères. Le 13 février 1790, l'interdiction devenait définitive. Quant aux vœux anciens, le pouvoir civil devait désormais les ignorer et ne plus en assurer le respect. Enfin, un regroupement des religieux dans un petit nombre de maisons était ordonné. L'évacuation des couvents désaffectés ne suscita point d'agitation. Beaucoup de villes et de villages avaient demandé par voie d'adresse le maintien de leurs abbayes. Les sympathies n'allèrent point au-delà. Il n'y eut de troubles graves qu'à Montauban où catholiques et protestants se battirent.

Ce n'était là encore que des escarmouches. L'assaut véritable fut livré au printemps de 1790, lorsque le Comité ecclésiastique de l'Assemblée eut terminé son rapport. Les plus importants de ses membres étaient des avocats et, plus particulièrement, d'anciens avocats du clergé. Ils ont plaidé des procès de dîmes, de succession, de mitoyenneté, à ce titre « ils n'ont pénétré le monde ecclésiastique que par ses petitesesses, ses rapacités, ses compétitions vaniteuses. N'ayant vu que quelques dossiers pleins de misères, ils se sont persuadés que toute la vie cléricale n'est que la répétition de ces mêmes dossiers » et, peu à peu, leur est née l'idée de l'affranchir et de la renouveler par un retour à la simpli-

cité primitive. Du même comité, font encore partie un évêque effaré qui n'y paraît plus, quelques timides abbés, dociles dans l'espoir que leur docilité sera récompensée et, pour le reste, des légistes rogues et austères qui veulent réduire les prêtres au rôle subordonné d'officiers de morale et d'instruction, selon la formule de Mirabeau et l'esprit du *Vicaire savoyard*. De la collaboration des légistes et des jansénistes sortit le projet de *Constitution civile* qui fut déposé le 21 avril, discuté à la fin de mai, voté article par article avec de sensibles modifications dans le courant de juin, adopté dans l'ensemble et soumis à la ratification du Roi, le 12 juillet.

La Constitution s'ouvrait par toute une série de suppressions. Elle détruisait tous les bénéfices auxquels nulle charge n'était attachée, abolissait tous les chapitres, destituait quarante-huit évêques pour n'en plus laisser subsister qu'un seul par département, réduisait à dix le nombre des archevêques, appelés désormais métropolitains et n'admettait plus qu'un seul curé par ville de dix mille habitants ou par commune rurale de deux lieues carrées environ. Evêques et curés seraient choisis par les électeurs qui nommaient les Conseils de district et de département. Les élections se feraient à la pluralité des suffrages et nul n'en serait exclu : ni les libres penseurs, ni les hérétiques, ni les juifs. L'institution canonique serait donnée aux évêques non par le pape, mais par le métropolitain. S'il refusait, le tribunal civil désignerait un autre prélat pour le remplacer. Le pape serait simplement informé des nominations, mais il était entendu que cette démarche serait le signe « de l'unité de foi et de communion avec le chef de l'Eglise universelle ».

Fonctionnaires, les curés seraient divisés en huit classes avec des traitements échelonnés de 1.200 à 6.000 livres. Les évêques recevraient 12.000 livres, les métropolitains 20.000 en province et 50.000 à Paris. Par contre, le casuel était supprimé et les offrandes réservées aux pauvres.

Tel est le contenu de cet acte étrange qui ne répondait à aucune conception nette. Les uns y avaient vu une étape vers l'anéantissement de la foi, les autres un expédient pour garder ce qu'il faut de religion au peuple. Ceux-ci y avaient cherché une revanche et ceux-là l'espoir d'une renaissance. « De ces collaborations de pensées, dit M. de la Gorce (dont nous ne faisons que suivre le remarquable exposé), est née une confusion immense. Chaque disposition s'accompagne de clauses contradictoires. On sent une œuvre à plusieurs faces, fragile, travaillée de germes dissolvants et destinée à périr, soit sous la foi intégrale qui renaîtra, soit sous la montée de l'incrédulité qui submergera tout. » Jugeant pour des raisons de bonne police la religion profitable à l'ordre social, les Constituants avaient voulu « l'emprisonner dans un cadre officiel où elle se conserverait, sans se renouveler ni s'étendre », et, du même coup, ils n'avaient donné à l'Eglise d'autre choix que la servitude ou la révolte. En cas d'obéissance, ce serait l'esclavage; en cas de rébellion de conscience : la guerre civile.

Les membres du Comité ecclésiastique avaient-ils senti ce dilemme? A la fin de leur projet, ils avaient ajouté un paragraphe ainsi conçu : « Le Roi sera supplié de prendre toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour assurer l'exécution du présent décret. » Que signifiait ce langage énig-

matique, sinon que le Roi serait chargé d'interpréter et peut-être d'adoucir les volontés de l'Assemblée, de manière à les rendre acceptables pour l'autorité pontificale? Mais, bien qu'au milieu de juin une nouvelle bataille entre protestants et catholiques eût ensanglanté les rues de Nîmes, l'Assemblée ne semble pas avoir admis une seule minute l'éventualité d'une résistance. Elle supprima l'invitation faite au Roi de négocier, sans lui substituer le moindre article qui réprimât l'indocilité. Imprévoyance majeure, sans doute, mais la somnolence du clergé n'annonçait-elle pas toutes les capitulations?

Le pape Pie VI régnait depuis 1778. Il avait assisté à peu près dans tous les pays de la chrétienté, à un affaissement des forces catholiques, attaquées de front par les philosophes, minées sourdement par les princes réformateurs. Naturellement actif et ambitieux, il était, à force d'avaries, devenu patient, prudent et résigné. Les premières mesures révolutionnaires l'inquiétèrent beaucoup, mais il s'appliqua à n'en rien laisser paraître. Le cardinal secrétaire d'Etat, Zelada, un vieillard de soixante-douze ans, plus avide de repos que de bataille, lui conseillait la temporisation. L'ambassadeur de France, le cardinal de Bernis, le suppliait de ne rien brusquer... Il se contenta, dans une lettre très confidentielle, d'exhorter Louis XVI « à veiller sur le dépôt de la foi, à ne pas permettre que l'erreur s'emparât du sanctuaire ». Vinrent, à l'automne de 1789, la sécularisation des biens d'Eglise, puis en février 1790 l'interdiction de prononcer des vœux monastiques et la suppression des ordres religieux. Le pape ne pouvait plus se taire.

Le 29 mars 1790, dans un consistoire secret, il

condamnait les lois récentes; mais son allocution ne fut pas publiée, les journaux reçurent l'ordre de n'en rien dire et le Sacré Collège approuva unanimement cette attitude. De Paris, tandis que la Constitution civile commençait à faire parler d'elle, le nonce transmettait à chaque courrier les avis qu'il recueillait parmi les membres de l'épiscopat. Tous recommandaient la conciliation : « Il faut, répétaient-ils, que Sa Sainteté vienne au secours de l'Eglise de France et, même au prix des plus grands sacrifices, sauve l'unité. »

Louis XVI lui-même ne désespérait pas de trouver un arrangement qui lui permettrait, en conscience, de sanctionner la réforme ecclésiastique sans offenser ni Dieu, ni l'Eglise. A Saint-Cloud, où il s'était installé pour les beaux jours, il jouissait sans arrière-pensée de l'apaisement qui avait suivi les grands périls d'octobre. Pendant l'hiver, il avait visité les hôpitaux et les églises. Il s'était montré dans la rue. Presque partout, il avait été accueilli non seulement avec respect, mais avec affection. Deux jours après le vote de la Constitution civile, il présidera la fête de la *Fédération*, assistera à la grand-messe célébrée au Champ-de-Mars et se fera acclamer frénétiquement. « L'idolâtrie pour la monarchie se répand avec la force la plus violente, écrivait le *Courrier de Provence*, et l'on a semblé oublier les restaurateurs de la liberté française... » Tous ces témoignages d'attachement et de respect, loin d'inciter le Roi à préparer une réaction, le confirmèrent au contraire dans sa politique de ménagements et de temporisation. Roi constitutionnel, entouré de l'amour de ses sujets, il attendait dans une expectative affable que les circonstances fissent apparaître la nécessité d'un pouvoir

exécutif plus fort. Les directoires de départements et de districts qui venaient d'être élus et qui se composaient en général de bourgeois rangés et honnêtes, fort attachés à l'ordre et au trône, ne tarderaient pas à se rendre compte que, faute d'un chef, l'administration fonctionnait mal. Certains que le Roi ne méditait aucune entreprise contre-révolutionnaire, rassurés par la loyauté avec laquelle il avait appliqué les lois fondamentales, les députés seraient contraints de lui rendre quelques prérogatives essentielles. A quoi bon compromettre les bénéfices de cette résignation dans un conflit clérical où il ne serait pas suivi par la bourgeoisie conservatrice, demeurée très voltairienne?

Pour la défense de la religion, Louis XVI était prêt à tout supporter, mais justement parce que la partie était grave et qu'une fausse manœuvre pouvait entraîner les pires catastrophes, il lui répugnait de s'engager contre l'Assemblée sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Aussi imagina-t-il de ratifier et de publier la Constitution, en demandant en même temps au pape de la reconnaître à titre temporaire. Entre le provisoire et le définitif, les jours passeraient, l'Assemblée satisfaite d'avoir triomphé en principe, ne refuserait pas de se prêter aux modifications indispensables et le cap serait doublé sans tempêtes.

Cette manœuvre devait être vaine. D'une part, la Constitution atteignait trop la discipline pour pouvoir être sanctionnée par le pape, même sous bénéfice de revision et, d'autre part, les Constituants étaient trop systématiques pour tolérer la moindre correction à leur œuvre. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui était cependant l'homme le plus mou et le plus disposé aux reculades, rédigea une brève

réfutation de la nouvelle loi et tout aussitôt ses réserves furent contresignées par trente évêques et archevêques, membres de l'Assemblée, et par quatre-vingt-treize autres prélats. Mais dans leur désir anxieux d'éviter le schisme, les autorités ecclésiastiques n'allèrent point au-delà des protestations doctrinales. Elles se retranchèrent dans une attitude passive, feignirent d'ignorer la Constitution et attendirent que leurs adversaires prissent l'initiative des premiers coups. Les chanoines continuèrent à officier. Les évêques supprimés gardèrent leur juridiction. Les évêques conservés refusèrent d'agrandir la leur. Le pape lui-même, n'approuvant ni ne désapprouvant, se contenta d'entreprendre une consultation générale des cardinaux, des théologiens et des chefs d'ordres. La situation devenait fort embarrassante. Les directoires de départements et de districts chargés d'appliquer la loi ne savaient comment s'y prendre. Les uns ne faisaient rien, les autres faisaient trop et ce mélange incohérent de rigueur et de négligence compliquait encore les choses. C'est alors que naquit dans la majorité de l'Assemblée la volonté têtue d'en finir par un coup de force, par une mesure brutale qui forcerait les évêques et les prêtres à sortir de l'expectative et à se déclarer par oui ou par non pour ou contre les réformes. Le 27 novembre 1790, poussée par le protestant Barnave, l'Assemblée décidait que tous les ecclésiastiques restés en fonctions devraient prêter serment de maintenir la Constitution civile. Qui-conque refuserait serait censé avoir renoncé à son office et remplacé. Les ministres du culte qui, sans avoir prêté serment, continueraient à s'immiscer dans leurs anciennes fonctions seraient poursuivis comme perturbateurs. Mêmes sanctions seraient

prises contre les laïcs qui tenteraient d'organiser la résistance.

Un mois après, Louis XVI ratifiait le décret. Conseillé par Boisgelin qui lui avait dit qu'une acceptation arrachée par la force n'engagerait pas sa conscience, il avait fait ce sacrifice à ce qu'il croyait être la paix publique et l'intérêt du royaume.

Création de l'assignat-monnaie en septembre, obligation du serment en novembre; en trois mois, l'Assemblée venait de commettre ses deux fautes majeures. Mais tandis que l'inflation ne fera sentir ses terribles conséquences que peu à peu, le conflit religieux va entrer tout de suite dans sa phase aiguë.

Les députés qui n'avaient vu du clergé que ses membres les plus timorés, croyaient que le décret sur le serment serait généralement obéi. Il fallut très vite déchanter. Parmi les évêques, sept seulement jurèrent : Talleyrand, évêque d'Autun, Jarente, évêque d'Orléans, Lafont de Savine, évêque de Vivicco, Brienne, archevêque de Sens et ancien premier ministre, Gobel, coadjuteur de l'évêque de Bâle, Martial de Brienne, coadjuteur de son oncle à Sens, et Dubourg-Miraudot, évêque *in partibus* de Babylone. « Il semble, dit M. de la Gorce, que l'Eglise de France se soit plutôt purgée qu'affaiblie par ces défections. » Si des prélats, on descend aux curés, les résultats sont moins faciles à établir, surtout dans les campagnes où, pour avoir la paix, les municipaux admirent parfois que le curé jurât *avec réserves*. D'autre part, beaucoup d'ecclésiastiques qui avaient d'abord cédé, se rétractèrent par la suite, quand le pape eut solennellement condamné la Constitution civile, en mars et en avril 1791. Enfin, pour grossir les états officiels,

dont une moitié environ est encore conservée aux Archives, on a fait figurer sur les listes de soumission, à la suite des prêtres fonctionnaires, quantité de religieux et de prêtres habitués qui étaient affranchis de toute obligation et qui ont juré, par simple ambition, sans que personne le leur demandât. Dans l'ensemble, selon les calculs les plus sérieux, 52 à 55 % des prêtres refusèrent le serment. Les départements de l'Ouest, des Flandres et d'Alsace donnèrent la majorité aux réfractaires. Les départements des Alpes, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne, le Doubs, la Nièvre et la Somme aux constitutionnels.

L'Église ancienne était mutilée. Il fallait construire l'Église nouvelle. Les deux premiers évêques élus : Expilly à Quimper, Marolles à Soissons, ne trouvaient personne pour les instituer. Des sept jureurs, trois manquaient évidemment de prestige et les quatre autres se dérobaient. « Je jure, mais je ne sacre pas », disait Brienne. Talleyrand, enfin, se devoua, sauvant ainsi l'Église constitutionnelle qui, sans lui, aurait été condamnée soit à disparaître, soit à verser dans le presbytérianisme. Expilly et Marolles, sacrés par lui le 24 février, sacrèrent à leur tour, le 27, trois de leurs confrères, qui en sacrèrent d'autres, tant et si bien qu'à la fin d'avril, soixante nouveaux prélats étaient installés. Même opération pour le clergé subalterne, où les vides se comblèrent d'autant plus facilement que de très nombreuses paroisses avaient été supprimées.

Mais il ne suffisait pas d'avoir des ministres et des temples, il fallait encore des fidèles, et ceux-ci se dérobaient. Privés de leurs traitements, chassés de leurs demeures, les anciens curés n'étaient point

partis. Ils disent la messe, ils prêchent, ils distribuent les sacrements. Si l'état civil est confié au curé constitutionnel et si l'on est bien forcé de s'adresser à lui pour les baptêmes, les mariages et les enterrements, on peut doubler la cérémonie officielle d'une cérémonie familiale que préside le curé réfractaire.

Par le bref du 13 avril, le pape a déclaré les consécrations criminelles et sacrilèges, interdit toutes fonctions aux consécrateurs et consacrés, prononcé la suspension de tout prêtre qui ne se rétracterait pas dans les quarante jours. Presque partout, dès leur installation, les curés assermentés voient s'écarter d'eux les âmes pieuses. A Pâques, leurs églises demeurent vides. A leurs messes, il n'y a guère que des indifférents qui y viennent par politique. Au contraire, réfugiés dans des granges, dans des chapelles, dans des églises vacantes qu'ils ont louées, les insermentés réunissent des assistances si nombreuses que les Clubs s'en alarment. En dépit d'un décret du 7 mai, en dépit de la *Déclaration des Droits* qui garantit formellement la liberté religieuse, tout va être mis en œuvre pour empêcher le culte privé de s'étendre et de durer.

Un peu partout éclatent des incidents : dévotes attaquées et flagellées en public, offices interrompus par l'émeute, chapelles particulières envahies et saccagées. Mais tout cela n'atteignait point les consciences. Pour démoraliser les insoumis, les partisans du décret avaient trouvé mieux : faire du pieux Louis XVI un constitutionnel zélé, en le forçant à recevoir la communion pascale des mains d'un prêtre jureur. Le malheureux Roi, qui avait maintenu l'ancien culte à l'intérieur des Tuileries, pensa se défendre contre cette apostasie publique

en se réfugiant à Saint-Cloud où, déjà, l'année précédente, il avait passé le printemps et l'été. Le départ devait avoir lieu le 18 avril, à dix heures du matin. Lorsque les voitures de la Cour vinrent se ranger devant le château, elles furent bloquées par une foule compacte que La Fayette se déclara impuissant à disperser. Il fallut renoncer au voyage. L'affaire était l'œuvre d'un avocat, Danton, qui émergeait ainsi de la cohue des agitateurs subalternes. La gauche ne se contenta pas de cette victoire. Par des sommations réitérées, elle contraignit le Roi à licencier dans les deux jours les membres de sa chapelle, à se rendre précipitamment à l'Assemblée pour y jurer lui-même à nouveau de maintenir la Constitution civile, enfin, à assister, le dimanche de Pâques, à la messe officielle célébrée à Saint-Germain-l'Auxerrois.

On ne saurait exagérer l'importance de cet événement. Humilié, menacé, dépouillé de ses prérogatives, prisonnier dans son palais, Louis XVI n'était désormais plus libre de ses opinions. Sa conscience appartenait à la majorité de l'Assemblée et sa religion lui était dictée par les Clubs. A dater de ce jour, il se considéra comme délivré de toutes ses promesses de fidélité à la Révolution et il ne songea plus qu'à se débarrasser au plus vite du joug dont, subitement, il venait de sentir le poids.

Des Français, déjà, avaient cherché refuge à l'étranger. Les premiers étaient partis le 15 juillet 1789, à la suite du comte d'Artois et du prince de Condé qui, la veille, avaient reçu un placard promettant bonne récompense à qui apporterait leurs têtes au Caveau du Palais-Royal. Blessés dans leur orgueil et leur honneur par la suppression des titres et des particules, beaucoup de gentilshommes

les avaient rejoints dans la seconde moitié de 1789. La suspicion, les insultes, les brimades en chassèrent d'autres. En février 1791, les tantes du Roi partirent à leur tour. Quoique munies des passeports les plus réguliers, elles furent arrêtées à Arnay-le-Duc et retenues prisonnières douze jours. Il fallut que Mirabeau intervînt en personne à l'Assemblée pour qu'elles puissent continuer leur route. Mais ce qui est permis à des particuliers, même de très haut rang, n'est pas permis à un Roi. Le Roi de France n'émigre ni n'abdique. Jamais Louis XVI n'y songea. Tout son plan consistait à quitter Paris en cachette, à se retirer dans une ville de province, à y réunir des troupes fidèles, et, retrouvant la force et la sécurité, à en appeler à la Nation de la tyrannie des Clubs et de l'Assemblée. L'immense majorité du pays, qui sentait que la Révolution était engagée sur une pente fatale, répondrait à son^r appel. L'Assemblée se dissoudrait. La Constitution serait amendée. Le Roi pardonnerait, pacifierait, réconcilierait et, après quelques convulsions, tout rentrerait dans l'ordre. Mais quelle ville choisir? Autrefois, Mirabeau avait conseillé Rouen. Louis XVI se prononça pour Metz, parce que Metz était la grande place militaire du royaume, le quartier général de Bouillé et que, depuis la répression de Nancy, l'armée de Bouillé était suspecte aux *patriotes*. Tout fut machiné entre Bouillé et Fersen, l'ami dévoué de la Reine, et le départ fixé au 6 juin. Mais les Jacobins avaient des espions jusque dans les domestiques du château. Il fallut attendre qu'une femme de chambre que l'on soupçonnait de trahison cessât son service. La fuite se trouva remise au 20, qui était un lundi.

Les Tuileries étaient surveillées comme une pri-

son : à toutes les issues, des gardes nationaux; dans le jardin, dans les cours, le long de la terrasse, six cents sectionnaires armés; dans les escaliers et dans les couloirs, des patrouilles incessantes; dans les antichambres et les salons, des valets et des suisses qui dormaient en travers des portes. Il ne pouvait être question de partir en une seule fois. A dix heures et demie, Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, sortit la première, par un appartement abandonné, conduisant par la main le Dauphin et Madame Royale. Vers minuit, après avoir feint de se coucher comme à l'ordinaire, le Roi, la Reine et Madame Elisabeth, sœur du Roi, réussirent à se glisser hors du château, un à un, et par des voies différentes. Leurs costumes, très simples, les déguisaient quelque peu et la Reine était voilée. Tout le monde se retrouva à l'angle du Petit Carrousel où attendait un fiacre. L'endroit était encombré de voitures, de cochers, de palefreniers. Les guinguettes étaient pleines de buveurs. Personne ne fit attention à la famille royale.

A la barrière Saint-Martin, on changea de véhicule et on partit à allure modérée. Un postillon précédait d'un relais la grosse berline verte où avaient pris place le Roi, la Reine, les deux enfants, Madame Elisabeth et Madame de Tourzel. A six heures on était à Meaux, à huit à La Ferté-sous-Jouarre. Là, on quitta la route de Dormans pour prendre celle de Montmirail plus courte de deux lieues et demie. Le temps s'annonçait magnifique. Le Roi, son *Itinéraire* à la main, s'intéressait au paysage et distribuait des aumônes aux mendiants que l'on rencontrait. Au hameau de Chaintrix il est reconnu par le fils du maître de poste, de Lagny, qui a assisté, l'année précédente, à la fête de la

Fédération. Mais Lagny est bon royaliste et la berline repart à grand train. A Châlons, rue Saint-Jacques, les voyageurs sont à nouveau découverts. Les curieux s'amassent autour d'eux mais personne ne fait un geste pour les retarder. Dès ce moment, néanmoins, la partie est compromise. Porté par quelque émissaire ignoré, l'avis de leur passage va précéder les fugitifs. Les villages sont alertés. Le bruit se répand comme une traînée de poudre : « Le Roi arrive! » et quand les détachements de Bouillé qui, à quatre lieues de Châlons, devaient commencer à escorter les souverains, se présenteront pour prendre leurs postes de garde, ils trouveront les paysans si surexcités qu'ils seront contraints de se retirer.

Le Roi et la Reine, qui étaient encore certains du succès, eurent la révélation affreuse du péril en arrivant à Pont-de-Somme-Vesle, où ils devaient rencontrer les hussards de M. de Choiseul. Pas de hussards. Pas le moindre uniforme. La route est vide. Que faire? Interroger les gens? C'était se trahir. Attendre? Et si l'on était poursuivi? Retourner? Impossible. Alors? Alors, continuer, suivre le chemin sinistre où la catastrophe est embusquée.

A Sainte-Menehould, les dragons de Damas étaient bien arrivés depuis plusieurs heures, mais ils avaient bu, flâné, bavardé et ils n'étaient point sûrs. La berline n'avait point disparu que la ville était en ébullition et que, de porte en porte, on se criait la nouvelle : « Le Roi vient de passer! » Le fils du maître de poste, Drouet, et un employé du district, Guillaume, qu'on appelait La Hure, s'offrirent pour arrêter le convoi suspect. Ils enfourchèrent deux chevaux de la poste et se lancèrent dans les chemins de traverse de l'Argonne. A Cler-

mont, pas de dragons, mais seulement leur colonel, le comte de Damas, qui, de crainte d'un conflit avec les bourgeois, avait renvoyé sa troupe. Il faisait nuit noire. Épuisés, les voyageurs s'endormirent. La berline gardait une demi-heure d'avance; elle la perdit dans la ville basse de Varennes, à la recherche du relais qui était préparé de l'autre côté. Drouet, qui connaissait les lieux, fila droit sur la route de Montmédy, jeta l'alarme, éveilla les municipaux, fit barricader le pont de l'Aire et quand la berline se présenta, elle fut subitement entourée de gardes nationaux en armes que commandait le procureur de la commune, Sauce.

Les passeports? Les passeports établis au nom d'une amie de Fersen, la baronne de Korff, sont parfaitement en règle. Il n'y a aucune raison pour retenir la voiture. C'est l'avis général. Mais Drouet intervient. Il crie, jure, tempête. Le père Sauce, terrifié, décide de garder la baronne de Korff et ses compagnons jusqu'au lendemain et, poliment, il leur offre sa maison pour passer la nuit. Un juge, Destez, qui s'est marié à Versailles, accourt, reconnaît le Roi et plie le genou devant lui. Louis XVI, très ému, l'embrasse, embrasse Sauce, embrasse les officiers de la commune, explique tranquillement « qu'il est sorti de Paris parce que sa famille y est chaque jour exposée à périr; qu'il en a assez de vivre au milieu des poignards et des baïonnettes et qu'il vient se réfugier parmi ses fidèles sujets ». En un instant, il n'a plus que des amis et l'on convient qu'à l'aube il reprendra son voyage interrompu. Les hussards repoussés de Pont-de-Somme-Vesle venaient d'arriver après une longue marche en forêt. Choiseul et Damas accourent et proposent au Roi de dégager le passage à coups de sabre, après quoi l'on se

remettra en route sans tarder. Louis XVI refuse. La municipalité n'a-t-elle point promis de le laisser partir dans quelques heures? A quoi bon charger ces bons villageois? Point de violences. Point de sang. Cette bonhomie achève de tout perdre. Sauce, de plus en plus embarrassé, a le temps de lancer un exprès sur Paris. A Clermont, son courrier rencontre les messagers de l'Assemblée qui depuis le matin galopaient sur la trace de la famille royale.

La fuite avait été connue à Paris le 21, à sept heures. En guise d'adieu, le Roi avait laissé une proclamation où il faisait un tableau, hélas! strictement vrai du malheureux état où était tombée la France. Il y énumérait tous les sacrifices qu'il avait consentis pour rétablir la concorde et pour lesquels il n'avait reçu d'autre récompense que « de voir la destruction de la royauté, tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes restés impunis et une anarchie complète s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donnait la nouvelle constitution fût suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le royaume ». Le document est porté à l'Assemblée qui en entend la lecture avec anxiété, espérant y trouver quelque indication sur les projets du Roi. La Fayette, une heure avant l'ouverture de la séance, a expédié en province un ordre du jour annonçant que Louis XVI a été enlevé par les ennemis de la Révolution et enjoignant à tous les bons citoyens de se lever pour l'arracher à ses ravisseurs. L'Assemblée adopte cette version des événements, prescrit une enquête, fait tirer le canon d'alarme, interdit la sortie du royaume à toute personne même munie de papiers en règle. Mais

cette agitation fébrile masque mal ses terreurs. Tout le monde croit que le Roi a gagné la frontière du Nord d'où il dictera ses conditions à la France. Paris a débordé dans les rues et envahi les Tuileries. Une immense rumeur monte de la ville. Entre le Roi et l'émeute, que pèsera le fragile prestige des députés? Que seront-ils demain? Que vaudront leurs têtes?

Vingt heures après, leurs fondés de pouvoirs remettaient à Louis XVI, dans la chambre à coucher de Sauce, le décret de prise de corps et Louis XVI s'écriait : « Il n'y a plus de roi en France! » Car, au drame de Varennes, que M. Lenotre a raconté avec tant d'émotion, ne manquent ni les coups de théâtre, ni les mots historiques.

Le décret avait été signifié aux souverains à cinq heures. On ne se mit en marche qu'à sept. Le Roi avait retardé le départ tant qu'il avait pu, espérant toujours donner à Bouillé le temps d'accourir et de le délivrer. Une cinquantaine de cavaliers déjà patrouillaient dans les moissons, mais leur chef n'osait rien ordonner. Quand Bouillé arrivera à son tour avec quatre cents soldats de Royal-Allemand, ses officiers lui objecteront que les chevaux sont fatigués, qu'il n'y a pas assez d'hommes, que les chemins sont mauvais, qu'il n'y a point de gué à la rivière, qu'il est trop tard, et Bouillé s'en ira. Tout ce qui de près ou de loin touche au trône est frappé de la même paralysie.

La route de Varennes à Paris fut pour les prisonniers un véritable calvaire. Le cortège aviné, la foule outrageante, les menaces, les insultes, la fatigue : toutes les scènes d'octobre renouvelées et accrues. Au spectacle de l'abaissement royal, la lâcheté populaire s'exalte. Des gens s'accrochent

aux portières de la berline et jettent à la Reine les pires ordures. Des misérables crachent au visage du Roi. A Châlons, un homme est assassiné parce qu'il salue la Reine. L'hôtel de l'Intendance où les souverains ont passé une partie de la nuit est assiégé et envahi par une horde d'individus de bas étage qui vocifèrent à plein gosier que : « Capet est assez gras pour ce qu'on veut en faire », qu'ils se chargent « de confectionner des cocardes avec les boyaux de Louis et d'Antoinette et des ceintures avec leur peau ». Il faut repartir sous un tonnerre d'imprécations et de huées. A Epernay, où l'on fait halte pour déjeuner, le petit Dauphin manque d'être étouffé et la Reine est si brutalement bousculée à sa descente de voiture que sa robe est déchirée de haut en bas. Le repas terminé, Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth ne peuvent sortir de l'auberge qu'un à un, encadrés d'un groupe de gardes nationaux qui se tiennent par le bras, Mme de Tourzel est portée en berline presque évanouie. Entre Epernay et Château-Thierry, se présentent les trois députés que l'Assemblée a délégués : La Tour-Maubourg, Barnave et Petion, un royaliste, un constitutionnel, un avancé. Ils se fraient un passage dans la foule. Le Roi répète son éternelle protestation : « Je ne voulais point sortir de France, je l'ai déclaré, cela est vrai », puis ordonne à ses compagnes de se serrer pour faire place aux commissaires qui montent en s'excusant.

La présence des députés apporta aux prisonniers quelque répit. Témoins indignés des avanies et des humiliations dont le Roi et la Reine étaient abreuvés, ils prirent des dispositions pour se délivrer de l'escorte sordide et suante qu'ils traînaient avec eux. A la sortie de Château-Thierry, sur leur

commandement, la garde nationale à cheval, venue de Soissons, barra la route et empêcha les curieux de se joindre aux voitures qui partirent au grand trot entourées seulement de quelques cavaliers. C'était la tranquillité pour une étape. Les prisonniers et leurs gardiens se mirent à converser. Barnave avait maladroitement débuté. Croyant qu'un des gardes du corps qui se trouvaient sur le siège était le comte de Fersen, il se permit à l'égard de la Reine un sourire malin, presque sardonique. Marie-Antoinette se hâta de faire connaître, sans affectation, le nom des trois gardes et Barnave se tut. Petion y mit plus d'insolence. Il dit qu'il savait tout, que les fugitifs étaient montés au Carrousel dans une voiture de remise, conduite par un Suédois dont il avait oublié le nom, mais que la Reine saurait bien le lui rappeler...

— Je ne suis pas dans l'usage de savoir le nom des cochers de remise, répliqua-t-elle avec hauteur.

Néanmoins, ces escarmouches passées, une sorte de cordialité s'établit. Le visage de la Reine s'éclaircit. Le Roi se montra simple et bon, comme à son ordinaire, parlant peu mais avec beaucoup d'aisance et de réflexion. Il interrogea Petion sur les sentiments de la gauche et il ajouta, curieusement :

— Vous êtes pour une République, vous, monsieur Petion?

— Sire, je l'étais à la tribune, répondit Petion; ici, je sens que mon opinion change.

Le malheureux s'imaginait que Madame Elisabeth était amoureuse de lui et, dans sa relation de voyage, il a consigné le récit de sa bonne fortune en trente lignes qui le vouent pour toujours au ridicule.

On coucha à Meaux. Dès six heures, on se remit

en route sous un ciel de feu et dans une atmosphère de plomb. Il avait été impossible d'organiser un service d'ordre. La berline avançait pas à pas, à travers une masse humaine si dense que l'on n'apercevait que le moutonnement des têtes. Il fallut treize heures pour arriver à Paris. On contourna le mur d'enceinte de la porte de la Villette à celle de Neuilly, puis on descendit les Champs-Élysées jusqu'aux Tuileries. Des gardes nationaux faisaient la haie, présentant les armes, la crosse en l'air, comme à un enterrement. Le mot d'ordre était : « Pas un cri, pas un salut » et ce silence lourd était plus écrasant encore que la foule pressée. De temps en temps, au loin, un roulement de tambour, une bousculade, quelques cris, mais à nouveau le silence. Aux Tuileries, la berline vint se ranger devant le large perron de trois marches qu'il fallait traverser pour gagner la porte centrale du Pavillon de l'Horloge. C'était l'instant critique. Toutes les consignes sont oubliées. La foule se rue, furieuse. Les gardes du corps sont happés par la tourmente et disparaissent. La Fayette, les députés, des gardes se précipitent, s'interposent et réussissent à reformer une haie. Le Roi passe, posément, sans la moindre trace d'émotion et nul ne dit mot. La Reine se montre à son tour : quelques murmures s'élèvent, vite réprimés. On applaudit le Dauphin et sa sœur. Madame Elisabeth et Mme de Tourzel, à demi mortes de fatigue, franchissent les dernières l'étroit passage. Il est sept heures du soir. La grille du péristyle retombe. Le lendemain, en se réveillant, la Reine s'aperçut que ses cheveux étaient devenus blancs, comme ceux d'une vieille femme.

Les députés, eux, étaient à la fois très fiers et très embarrassés. Ils avaient décidé que Louis XVI

serait retenu aux Tuileries sous bonne garde et ordonné au ministre de la Justice d'apposer le sceau de l'Etat aux décrets qu'ils voteraient sans qu'il fût besoin de la sanction royale. C'était la suspension, presque la déchéance, une déchéance provisoire qui laissait ouvertes toutes les difficultés. Le Roi serait-il déclaré déchu pour toujours? Quel serait alors son successeur? Si c'était le petit Dauphin, qui serait le Régent? Fallait-il, indépendamment de la personne du souverain, maintenir la Constitution ou proclamer la République? Quelle République? Une République populaire à base de plébiscite ou une République césarienne avec un tribun qui serait presque un dictateur?

Les quatre jours d'interrègne n'avaient été marqués par aucun désordre grave. Cependant, la disparition subite du Roi, que l'immense majorité du pays considérait encore comme l'âme et la vie de la France, avait causé, selon la juste expression de M. Lenotre, une impression d'anéantissement et de léthargie, et, dans cette angoisse, on avait vu se manifester une multitude d'initiatives plus ou moins illégales, dont le pullulement semblait annoncer une anarchie prochaine. D'autre part, il était clair (et beaucoup étaient bien obligés d'en convenir, au moins en secret) que le Roi n'avait pas voulu quitter la France. Si telle avait été son intention, il n'aurait point cherché à gagner la lointaine frontière de l'Est. Il serait allé au plus court, au Nord, par Lille ou Maubeuge, comme venait de le faire, avec succès, le comte de Provence, la même nuit et dans les mêmes conditions. Enfin, sans Roi, toute l'œuvre de la Constituante s'écroulait. C'était une seconde révolution à accomplir, dans les circonstances les plus incertaines, sans savoir comment

on s'arrêterait, en face d'une Europe alarmée qui, peut-être, irait jusqu'à la guerre. La bourgeoisie constitutionnelle se refusa à courir l'aventure et Barnave, gagné à la cause royale, moitié par pitié, moitié par raison, exprima fort nettement ses sentiments dans un grand discours prononcé le 15 juillet : « Tout changement de la Constitution est fatal, tout prolongement de la Révolution est désastreux... Un pas de plus serait un acte funeste et coupable. Un pas de plus dans la ligne de la liberté, serait la destruction de la royauté; dans la ligne de l'égalité, la destruction de la propriété. *Si l'on voulait encore détruire... trouverait-on une aristocratie à anéantir, si ce n'est celle des propriétés?* » Le mot était profond : il fut compris et, *pour contenir la révolution sociale, l'Assemblée se résigna à arrêter la révolution politique.* Il fut entendu une fois pour toutes, que le Roi avait été enlevé, et, grâce à cette fiction, il fut, par les décrets des 15 et 16 juillet, mis hors de cause et rétabli dans tous ses droits. Pour la vraisemblance, une instruction était ouverte contre Bouillé et ses complices, auteurs présumés de l'enlèvement.

Depuis 1788, au fur et à mesure que les événements s'étaient précipités, le parti révolutionnaire avait été de plus en plus poussé vers la gauche et, à chaque étape, il s'était séparé avec violence de son aile droite, qui s'imaginait que la Révolution devait s'arrêter à elle et se refusait à suivre le mouvement. Les Parlementaires avaient été les victimes de la première épuration, après la chute de Brienne; les amis de Mounier, les victimes de la seconde, après les journées des 5 et 6 octobre. Une fois encore, les Clubs s'apprêtèrent à recommencer le jeu qui leur avait si bien réussi et entreprirent une

agitation pour imposer, par le dehors, à l'Assemblée, le changement de régime qu'elle venait de repousser.

Les Jacobins avaient commencé à faire circuler une pétition demandant la déchéance du Roi et son remplacement par tous les moyens constitutionnels. Un schisme s'était alors déclaré. Sieyès, Barnave, les Lameth avaient, en protestant, quitté la Société pour fonder au couvent des Feuillants une société rivale, et cette défection, jointe aux votes de l'Assemblée, avait paralysé le mouvement. Il fut repris par un autre Club, beaucoup plus populaire, beaucoup plus avancé : la Société des Amis des Droits de l'Homme, que l'on appelait aussi le Club des Cordeliers.

Les Cordeliers dataient de l'été 1790, mais ils n'avaient commencé à compter sérieusement qu'à partir de l'hiver de 1790-1791, lorsqu'ils avaient pris la tête des Clubs de quartier (ou sociétés fraternelles) qui s'étaient organisés, sous l'inspiration de Marat et de Danton, pour grouper les petites gens et les gens de métier que le chiffre élevé de la cotisation écartait des Jacobins. Les Cordeliers et leurs affiliés étaient d'autant plus redoutables qu'ils ne séparaient pas les revendications corporatives des revendications politiques. C'étaient eux qui, à partir de mai 1791, avaient organisé les grandes grèves de charpentiers, de typographes, de chapeliers et de maréchaux-ferrants, contre lesquelles l'Assemblée avait voté, le 14 juin 1791, la loi Le Chapelier qui réprimait sévèrement, comme un délit, toute coalition pour imposer un salaire uniforme aux patrons. A la voix de Danton, les Cordeliers décidèrent que le 17 une nouvelle pétition, où il ne serait plus question des « moyens consti-

tutionnels » mais seulement de déchéance, serait portée en grand appareil à l'autel de la Patrie, au Champ-de-Mars. Les sociétés populaires convoqueraient leurs adhérents pour venir la signer en masse.

Forts des décrets votés la veille et l'avant-veille par la Constituante, La Fayette, commandant de la garde nationale, et Bailly, maire de Paris, interdirent tout cortège. Les Clubs qui s'étaient donné rendez-vous à onze heures, place de la Bastille, où ils comptaient se former en colonnes pour défilier, trouvèrent la place garnie de troupes et ils furent dispersés à mesure qu'ils se présentaient. La concentration dut être reportée au Champ-de-Mars, déjà encombré d'une foule de curieux qui y stationnait depuis le matin. Sous l'autel de la Patrie, même, on découvrit deux individus qui s'y étaient blottis en cachette. Pour quoi faire? Peut-être étaient-ce de simples vagabonds qui avaient dormi là! Peut-être aussi, puisque l'un d'eux s'était muni d'un vilebrequin, n'est-il pas interdit de penser qu'ils désiraient, au moyen d'ouvertures judicieusement percées, contempler par en dessous les citoyennes pétitionnaires et s'offrir gratuitement un plaisir facile. Quoi qu'il en soit, les deux misérables furent arrachés à leur niche et jetés à la foule. La foule avait ses nerfs. Le bruit se répandit qu'on venait de découvrir deux brigands qui se préparaient à faire sauter l'autel, et, sans plus ample enquête, les deux brigands furent pendus — révolutionnairement. Comme la masse des manifestants grossissait, La Fayette se décida à déblayer la place et Bailly fit déployer le drapeau rouge, enseigne de la loi martiale. Les Parisiens étaient depuis trois ans trop habitués à narguer les soldats pour prendre

la menace au sérieux. Une volée de pierres s'abat-
tit sur le service d'ordre qui riposta par une pre-
mière décharge en l'air, puis, quand un coup de
pistolet eut été tiré sur La Fayette, par une véri-
table décharge. C'était le signal de la bataille. Des
coups de feu éclatent un peu partout, la fusillade
crépète, les gardes exaspérés d'être sous les armes
par une chaleur torride tirent sans arrêt. En quel-
ques minutes, l'enceinte de la Fédération se vide
et les fuyards sont poursuivis sans pitié, surtout
du côté du Gros-Caillou. Dans son journal, Marat
prétendit qu'il y avait eu quatre cents morts. C'est
une exagération manifeste. Il est probable qu'il y
eut deux tués et sept blessés du côté de la troupe,
une cinquantaine de tués et un plus grand nombre
de blessés du côté des Cordeliers.

Le chiffre exact importe peu, l'essentiel est que,
pour la première fois depuis 1788, le gouvernement
légal avait tenu tête à l'insurrection. L'Assemblée
semblait même vouloir consolider sa victoire. Sur
le récit de Bailly, elle adoptait le 18, presque sans
discussion, un décret qui réprimait très durement la
provocation au meurtre, l'excitation des citoyens à
la désobéissance, la publication et le colportage des
écrits séditieux. Son comité de recherches engageait
une procédure contre les auteurs des troubles
récents. Les meneurs se terraient. Danton s'enfuyait
en Angleterre. Encore un peu de vigueur et le cour-
rant démagogique était endigué. Mais, une fois de
plus, faute de caractère, l'Assemblée s'arrêta en
chemin : l'instruction fut étouffée, les Clubs res-
tèrent ouverts. De tout ce remue-ménage, il ne
subsista que des rancunes sans que la situation fût
sensiblement améliorée. La revision de la Constitu-
tion entreprise par les modérés n'aboutit pas, par

la faute de la droite qui, heureuse de jouer de mauvais tours à ses anciens ennemis, mêla ses bulletins à ceux de l'extrême gauche. On se contenta de quelques mesures fragmentaires : des titres honorifiques furent rendus aux princes et princesses de la famille royale, les conditions d'électorat renforcées, le droit de pétition collective supprimé : en somme, peu de chose. Plus important était le vote qui retirait à la Constitution civile son caractère de loi fondamentale pour en faire une loi ordinaire, donc susceptible de modification. Mais ce n'était encore là que l'amorce très vague d'une œuvre lointaine.

L'Assemblée était épuisée. L'affaire du Champ-de-Mars avait usé ses dernières forces. Son prestige sombrait dans l'indifférence. Il faisait un temps accablant. Les députés qui succombaient de fatigue étaient pressés de s'en aller et le public, lassé, pressé de les voir partir. Le 4 septembre, la Constitution fut portée à Louis XVI qui répondit, le 13, par une lettre très digne, qu'il l'acceptait : « Je manquerais pourtant à la vérité, ajoutait-il, si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et conserver l'unité dans toutes les parties d'un si vaste empire, mais puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience en demeure seule juge. »

Le 14, il lisait, au Manège, sa déclaration d'acceptation. Tout était à la joie. Avant de se séparer, l'Assemblée votait une amnistie générale. L'Hôtel de Ville organisait des fêtes splendides. La Reine était acclamée à l'Opéra, le Roi, presque porté en triomphe dans le jardin des Tuileries. Des émigrés

rentraient... Paris, languissant, s'étirait au soleil, s'abandonnant à la douceur de vivre. La Constitution, monument éternel de la sagesse humaine, allait assurer le bonheur de la France. La Révolution était finie.

CHAPITRE VIII

LA GUERRE

LA Révolution ne faisait que commencer. La Constitution était inapplicable.

« Ce qu'on appelle un gouvernement, dit Taine, c'est un concert de pouvoirs qui, chacun dans un office distinct, travaillent ensemble à une œuvre finale et totale. Que le gouvernement fasse cette œuvre, voilà tout son mérite; une machine ne vaut que par son effet. Ce qui importe, ce n'est pas qu'elle soit bien dessinée sur le papier, mais c'est qu'elle fonctionne bien sur le terrain. En vain, les constructeurs allégueraient la beauté de leur plan et l'enchaînement de leurs théorèmes, on ne leur a demandé ni plans, ni théorèmes, mais un outil. Pour que cet outil soit maniable et efficace, deux conditions sont requises. En premier lieu, il faut que les pouvoirs publics s'accordent : sans quoi ils s'annulent. En second lieu, il faut que les pouvoirs publics soient obéis : sans quoi ils sont nuls. La Constituante n'a pourvu ni à cette concorde, ni à cette obéissance. »

Le Roi, commis honoraire, est séquestré dans son château. Ses ministres sont pris hors de l'Assemblée. Ils n'y pénètrent qu'en humble posture pour fournir des renseignements ou répondre à des inter-

rogatoires. Tous les magistrats secondaires ou locaux : juges, administrateurs de district et de département, maires et officiers municipaux, tous, du plus petit au plus grand, sont électifs. Ils dépendent de leurs administrés, pas de leurs supérieurs. Le Roi représente le pouvoir exécutif, mais il n'a point d'agent d'exécution. Il est censé commander l'armée, mais la troupe et la gendarmerie sont à la disposition des communes et il ne peut donner d'ordre à la garde nationale. Il ne lui reste qu'une seule arme : la faculté d'ajourner pour quatre ans les décrets qu'il n'approuve pas. C'est le *veto suspensif*, le *non* temporaire contre lequel l'Assemblée n'a d'autre recours que la force, car il n'y a personne pour arbitrer le conflit, ni corps électoral, ni Chambre haute. On a refusé au souverain le droit de dissolution; on n'a pas voulu de seconde chambre, de crainte qu'elle ne devienne le refuge des aristocrates. Ligoté, le Roi paraît encore trop redoutable. Pour mieux l'empêcher d'agir, on le rend suspect. L'éducation de son fils est placée sous le contrôle de l'Assemblée. Tous ceux qui l'approchent ou le servent sont par définition corrompus. S'il se résigne à son rôle de spectateur passif, les gazettes l'accusent de tiédeur et les républicains dénoncent son inutilité. S'il quête la popularité, c'est un complot. S'il use du *veto*, de la rébellion.

L'Assemblée législative se dit seule en possession de la confiance du peuple. Mais elle est élue à un suffrage à deux degrés, par des électeurs censitaires, c'est-à-dire justifiant le paiement d'une certaine contribution, égale à trois journées de travail au premier degré, celui des citoyens actifs, et à dix au second. Sont seuls éligibles les citoyens dont la

contribution s'élève à un marc d'argent, cinquante francs. Pour les chefs de la gauche extrême, cela seul est un attentat aux droits de l'homme et une injure à la souveraineté nationale. D'autre part, l'Assemblée ne dispose pas pour se faire écouter de plus de moyens que le Roi. Les Directoires de département et de district peuvent la braver impunément, tout comme les municipalités peuvent braver les départements et les districts. Dans ce système, où il n'y a ni hiérarchie, ni contrainte légale, les seules autorités qui devraient compter sont les plus petites, celles qui s'exercent sans intermédiaire, celles qui ont prise directe sur les citoyens. Mais, faute de prestige, de connaissances et de personnel, il se trouve que celles-ci sont les moins faites pour mener à bien les multiples tâches dont elles sont chargées.

Dans la moitié des communes, les officiers municipaux savent à peine lire et c'est à ces ignorants que l'on demande d'assurer tous les services publics, depuis l'armement de la garde nationale jusqu'à la confiscation des biens ecclésiastiques! Les municipalités importantes seraient tout de même écrasées, si elles ne prenaient pas le parti de négliger de leurs fonctions tout ce qui est trop compliqué, tout ce qui est administration pure, tout ce qui risquerait de les mettre en difficultés avec leurs électeurs.

Les rôles d'impôts ne sont pas établis ou le sont mal. Les manifestations ne sont pas réprimées. La sécurité des personnes n'est pas assurée. Le décret qui autorise le culte privé est méconnu, la loi qui ordonne le rachat des rentes féodales systématiquement violée. Les citoyens montrent d'autant moins de goût à passer du rôle d'électeurs souve-

rains à celui d'administrés dociles que les élections sont plus fréquentes et que leur souveraineté est plus souvent sollicitée. On vote sans cesse. En mai 1790, élection des administrateurs de district et de département. En octobre, élection du juge de paix et du tribunal de district. En novembre, renouvellement partiel du corps municipal. En février et mars 1791 : nomination de l'évêque et des curés. De juin à septembre, renouvellement partiel des administrateurs de département et de district, élection du tribunal criminel, élection des députés. En novembre, renouvellement partiel du conseil municipal. Toutes ces opérations ne se font pas en un jour. Elles traînent des semaines entières. En nombre d'endroits, elles sont contestées et doivent être recommencées. Partout elles s'accompagnent de conciliabules, de pétitions, de cortèges. D'un bout de l'année à l'autre, le pays vit dans une atmosphère de campagne électorale. Quels nerfs y résisteraient? Et quel homme, s'il n'en fait sa profession, aura assez de loisirs et assez de ressources pour se donner entièrement à cette besogne?

Après l'enthousiasme des six premiers mois, on constate très vite un relâchement. Il faut vivre. Bon gré, mal gré, la France retourne aux occupations qui la nourrissent. Dès le milieu de 1790, le chiffre des abstentions est énorme. A Besançon, sur 3.200 inscrits, il n'y a que 959 votants. A Grenoble, 2.500 inscrits, 2.000 absents. A Paris, en novembre 1791, aux élections municipales, 80.000 inscrits, 10.000 votants : Petion est élu maire par 6.728 voix. Par la démission de la majorité, la minorité devient toute-puissante. « A défaut du grand nombre qui se dérobe, c'est le petit nombre qui fait le service et qui prend le pouvoir. » Une

fois de plus, sous l'équivoque de la volonté générale et sous la comédie des scrutins, nous retrouvons le peuple des Clubs. Au risque de paraître monotone, c'est toujours à lui qu'il faut en revenir, si l'on veut voir les choses comme elles sont et non point comme les papiers officiels les présentent.

En face des sociétés, que restait-il? La division en départements avait été prescrite par la Constituante pour briser le cadre provincial. Sieyès conseillait même de partager la France en 81 carrés, d'égale superficie. Il fallut bien, dans le détail du tracé, tenir compte des convenances locales et des rivalités de clochers. La conciliation fut laborieuse. Les commissaires se déterminèrent pour des raisons très diverses. Pour former le département de la Mayenne, par exemple, on réunit toutes les communes de la généralité de Tours, adonnées à la culture et au travail du lin. Le département du Tarn, lui, a été constitué par la fusion des trois petits diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, auxquels on a ajouté six paroisses enlevées au diocèse Bas-Montauban. Certains départements ont une unité de sol et de productions; d'autres, comme l'Isère, sont un « non-sens géographique ». Quoi qu'il en soit, ils ont duré : preuve qu'ils offraient des commodités au pouvoir. Mais par leur peu d'étendue, par l'insignifiance de deux chefs-lieux sur trois, ils n'ont pas cessé d'être un obstacle à toute véritable vie régionale.

La Législative se réunit le 1^{er} octobre. Elle comptait 745 membres. « Jamais il n'y eut d'assemblée plus jeune, écrit Michelet. Elle apparut comme un bataillon uniforme d'hommes presque du même âge, de même classe, de même langue et de même habit. Sauf Condorcet, Brissot et quelques autres, ils sont

inconnus. » Comme pour mieux couper les liens qui rattachaient encore le nouveau régime à l'ancien, la Constituante a décidé que ses membres ne seraient pas rééligibles. Leurs successeurs sont de petits bourgeois médiocres, maladroits, soupçonneux, sans expérience, bourrés de préventions et avides de grands mots. La droite, c'est-à-dire désormais les constitutionnels, ne compte qu'une centaine de membres. Avec ses alliés très incertains du centre, elle peut réunir deux cents ou deux cent cinquante voix. Cent quarante Jacobins seulement siègent à gauche, mais ils dominent et entraînent les trois cent quarante indépendants qui font la majorité et qui, pour la plupart, doivent leur mandat à la puissante société. Des cent quarante, émergent Condorcet et Brissot, députés de Paris, le second, directeur du *Patriote Français*, Vergniaud, Genoude et Guadet, députés de Bordeaux. Ce sont eux qui, par leur éloquence, vont tenir le devant du théâtre.

On parle beaucoup à la Législative. Sur 745 députés, il y a 400 avocats, 400 moulins à paroles dont une vingtaine ronflent toujours ensemble. Les séances de la Constituante étaient désordonnées. Celles de la Législative sont anarchiques. Figurez-vous, dit un témoin oculaire et habituel, « une salle de collège, où des centaines d'écoliers se querellent et sont, à chaque instant, sur le point de se prendre aux cheveux. Leur costume plus que négligé, leur mouvement emporté, leur brusque passage des clameurs aux huées sont un spectacle qu'on ne peut ni comparer, ni peindre ». Les tribunes conspuent les orateurs modérés. Des attroupements d'hommes et de femmes sont autorisés à traverser la salle en poussant des cris et des menaces. On admet à la

barre toutes les délégations, toutes les parades, fussent-elles indécentes ou puériles. C'est un vacarme continu, rehaussé d'intermèdes tintamarresques.

Seuls, les très grands orateurs arrivent à imposer le silence et à se faire entendre, au moins par accès. Jamais, pourtant, il n'y eut pareille griserie de mots, discours pompeux, rhétorique plus creuse. Le bric-à-brac des *conciones* y sonne d'un bruit de ferraille. Le cercle de Popilius, les Gracques, les flambeaux de l'hyménée, Brutus, Caton, le réchaud de Scévola, la plèbe retirée sur le Mont Sacré, Catilina, Cincinnatus et sa charrue, Saturne dévorant ses enfants, le Sénat vendant le champ où campait Hannibal, toutes les vieilles réminiscences scolaires dégringolent du haut de la tribune, entremêlées de niaiseries solennelles, de prosopopées, d'apostrophes aux dieux et de citations du *Contrat social*. Vergniaud, lui-même, se laisse emporter par la phrase ronflante et ne résiste pas aux acclamations qui encouragent l'emphase et l'extravagance. Au vrai, c'est un esprit creux. En dépit de ses dons, il était, à trente-six ans, sans place, sans métier, ayant tâté de tout, du séminaire, du droit, de l'administration, du barreau, du monde, passant son temps dans les cafés, dans les coulisses, incapable de se fixer et de remplir une tâche utile. Il parle bien : c'est tout.

Condorcet, lui, se fait une autre spécialité : celle de l'ennui. « Il écrivait, dit Rivarol, avec de l'opium sur des feuilles de plomb. » Mais c'est Condorcet, directeur de la Monnaie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, philosophe, mathématicien, ancien ami de d'Alembert, survivant notoire de l'Encyclopédie. Il faut à chaque

assemblée un penseur et un oracle. L'emploi revenait d'office à ce gros personnage académique. On se résigna à l'écouter et à l'admirer.

Mais si les acteurs sont mauvais, la pièce est tragique. La première ivresse passée, l'inflation a commencé ses ravages. La vie est difficile; les denrées sont rares et chères; les troubles chassent la clientèle; le commerce languit. Si les récoltes de 1789 et 1790 ont été bonnes, celle de 1791 est mauvaise. De Saint-Domingue en feu, les produits coloniaux n'arrivent plus. Le sucre manque. Dès l'automne, on signale à nouveau un peu partout des épiceries assiégées, des convois attaqués, des marchés mis à sac. En février 1792, au dire du ministre de l'Intérieur, il ne se passe pas de jours qui n'apporte la nouvelle de quelque insurrection alarmante. Perquisitions armées dans les fermes, taxations arbitraires des blés, violations de domiciles, arrêt des transports, pillage des moulins et des greniers, d'un bout à l'autre du royaume, c'est une seconde épidémie de violences, si semblable à la première, celle de 1789, qu'en la décrivant, on semble être retourné deux ans en arrière.

En février, à Dunkerque, dix maisons de commerce, parmi les plus importantes, sont dévastées; il y a quatorze tués et soixante blessés. A Noyon, trente mille paysans arrêtent sur l'Oise les bateaux chargés de blé et s'approprient les cargaisons. Les marchés de la Beauce sont pris d'assaut par les bûcherons et les cloutiers des forêts de Conches et de Breteuil, et les municipalités sont contraintes de taxer la farine, le beurre, les œufs, les fers et le charbon. A Montlhéry, un marchand de grains est assassiné. A Etampes, le maire est massacré. Mêmes scènes dans l'Yonne et la Nièvre où les assaillants

sont cette fois les Morvandiaux, transporteurs de bois. En mars et en avril, le Cantal est la proie d'une jacquerie qui jette l'épouvante dans une vingtaine de communes : châteaux incendiés, propriétaires soumis à des réquisitions forcées, autorités inertes ou complices. Dans les Bouches-du-Rhône, le mépris des lois est arrivé au dernier degré. La guerre civile sévit en permanence. De véritables expéditions, villes contre villes, communes contre communes, s'y organisent chaque semaine. La garde nationale de Marseille se fait une fructueuse spécialité de ces razzias qui l'amènent successivement à Aubagne, à Auriol, à Eyguière, à Apt, à Arles surtout, où elle lève une contribution de 86.000 livres. Manosque et Digne sont visitées à leur tour. Il en coûte 13.000 livres à celle-ci, 62.000 à celle-là.

Sous les apparences du droit proclamé et juré à cent reprises, il ne reste que l'oppression d'une classe par une autre, le déchaînement brutal des appétits, la tyrannie des fanatiques qui s'arrogent tous les droits du souverain. Pourtant, ce ne sont pas ces désordres qui emporteront le trône et la Constitution. En effrayant les modérés et les bourgeois, ils les auraient plutôt consolidés. Pour arriver à la République, il faudra, non seulement les ravages des assignats et des lois religieuses, mais aussi et surtout le péril extérieur, la guerre.

Les origines en sont enveloppées de tant de brouillards et de tant de complications que pour arriver à s'y reconnaître, il est nécessaire d'en passer en revue, un à un, les différents acteurs : le Roi, l'Europe, les révolutionnaires.

Dès la fin de 1789, Louis XVI avait fait remettre à son cousin d'Espagne une protestation secrète

contre l'œuvre de la Constituante qu'il qualifiait de « métaphysique » : ce n'était qu'une manière d'apaiser sa conscience, en face des princes de sa famille, héritiers possibles d'un trône qui s'en allait en morceaux. Mais un appel de lui aux souverains pour le rétablissement de son autorité n'aurait étonné personne. Le recours à l'étranger était conforme aux doctrines politiques du temps et il n'était pas besoin de chercher très loin pour en trouver de nombreux exemples. Puisque l'Etat ne se sépare pas du Roi, puisque le Roi est la plus haute incarnation de la Patrie, les ennemis du Roi sont en même temps les ennemis de l'Etat. Le droit comme le devoir du prince étant de les combattre, lui seul est juge des moyens les plus propres pour les vaincre. La question de la légalité ou de l'illégalité de semblables démarches n'offre donc aucun intérêt, sinon de nous faire constater que sur ce point nos idées ne sont pas celles de nos arrière-grands-pères.

Mais si, de toute son âme, Louis XVI se croyait autorisé à demander du secours à Vienne ou à Berlin, il ne pouvait, en conscience, chercher le salut de la royauté dans la perte du royaume. Aussi, quand les décrets sur le clergé le décidèrent à réclamer une intervention de l'Europe, il la conçut d'une tout autre manière qu'on ne le dit ordinairement. Il ne s'agit pas pour lui de monter contre la France une expédition internationale de police réactionnaire. De cela, il n'est pas question. Ce que Louis XVI souhaite, c'est un congrès de souverains, doublé d'une concentration de troupes. Congrès et concentration se feront à grand tapage et en grand apparat. Après quelques parades préliminaires, les princes fulmineront un manifeste ter-

rible contre les révolutionnaires de Paris qui, intimidés par ce bruit de bottes et de sabres, baisseront aussitôt le ton, tandis que le courage renaîtra parmi les bons citoyens amis de l'ordre et de la monarchie. Les puissances déclareront qu'elles ne prétendent point s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles ne connaissent que le Roi et qu'elles ne veulent traiter qu'avec lui, quand il sera libre. La nation, épouvantée, se précipitera au pied du trône et suppliera Louis XVI de la sauver de l'invasion et de la guerre. Louis XVI cédera à ces supplications, calmera la colère de l'Europe et, rétabli dans son prestige par cette médiation, se fera rendre aussitôt les pouvoirs dont il a été dépouillé.

C'est toujours la méthode de l'épouvantail. Pas d'invasion, pas de démonstration à proximité des frontières, un lointain croquemitaine faisant les gros yeux et brandissant une épée de bois. On est surpris que Louis XVI et Marie-Antoinette aient pu croire à l'efficacité d'une pareille comédie. C'est à cela pourtant que se borne tout leur plan d'intervention tel qu'il est exposé notamment dans un mémoire de Marie-Antoinette à son frère, en date du 8 septembre 1791, plus de deux mois après Varennes, et dans une lettre de Louis XVI au roi de Prusse en date du 3 décembre, trois mois après l'ouverture de la Législative.

Enfantillage? Oui, mais enfantillage qui paraissait aux Cours une énormité, et la modestie des plans royaux était peut-être raisonnée sur une exacte connaissance de l'Europe.

Les événements de France avaient été accueillis par elle avec beaucoup de sang-froid et quelque satisfaction. Les révolutions n'étaient point une

nouveauté pour les chancelleries. L'usage constant était de les considérer comme une cause de décadence et de les souhaiter à ses adversaires. Notre pays tenait dans le monde une trop grande place pour qu'on ne se réjouît pas en beaucoup de lieux de le savoir contraint par le péril intérieur à négliger ses intérêts au-dehors. Une France déchirée et sans ressort répondait merveilleusement aux désirs des quatre grandes puissances : la Russie, absorbée par les affaires d'Orient, l'Autriche, affaiblie par la révolution belge et par la guerre turque, la Prusse, alarmée du réveil polonais, et surtout l'Angleterre, mal remise de la guerre d'Amérique, gênée dans ses finances, en quête de débouchés nouveaux pour son industrie. « Les Français, écrivait Burke, se sont montrés les plus habiles artisans de ruine qui aient jamais existé au monde. Ils ont entièrement renversé leur monarchie, leur Eglise, leur commerce et leurs manufactures. Ils ont fait nos affaires à nous leurs rivaux, mieux que vingt batailles de Ramillies n'auraient pu le faire. Si nous avions complètement vaincu la France, si elle était prosternée à nos pieds, nous aurions honte d'envoyer aux Français, pour régler leurs affaires, une commission qui leur imposât une loi aussi dure, aussi fatale à leur grandeur nationale que celle qu'ils se sont donnée eux-mêmes. » Il n'est pas jusqu'aux petits princes allemands qui n'aient salué avec plaisir l'éclipse du soleil de Versailles. Après avoir subi si longtemps le prestige de la plus brillante cour d'Europe, ils éprouvaient un contentement de barbares à voir s'écrouler les splendeurs qu'ils adoraient naguère avec servilité.

La pratique de la démocratie nous a si bien accoutumés aux luttes des partis que nous nous

représentons inconsciemment la vie internationale sur le modèle de la vie parlementaire et, par paresse d'esprit, nous aimerions à croire qu'en 1789, tous les rois prirent parti pour le roi de France et tous les peuples pour le peuple français. Il faut quitter cette vue grossière. Les plaintes de Louis XVI ne rencontraient aucun écho. Les rois étaient indifférents au sort du roi de France, ou, s'ils ressentaient, parfois, quelque pitié pour lui, leur sympathie n'allait pas au-delà des condoléances de pure forme. « Le roi de Prusse, mande notre ministre à Berlin, m'a fait l'honneur de m'adresser la parole et m'a tenu des propos fort convenables sur la situation du Roi... Malgré cela, la satisfaction de cette cour éclate ouvertement, si ce n'est qu'elle voudrait que les troubles de France fussent plus graves et d'une éternelle durée. » C'est le propre frère de Marie-Antoinette, le brutal et systématique Joseph II, qui écrit à son chancelier, après la prise de la Bastille : « Ma santé n'est point dérangée au point de m'affecter d'événements auxquels je n'ai aucune part. » Elle l'était cependant assez pour le conduire au tombeau. Son frère et successeur Léopold était un esprit délié, méditatif et souple. Il avait gouverné la Toscane et pris au pays de Machiavel des leçons de diplomatie. Différent en tout de Joseph, il lui ressemble par son égoïsme d'Etat, et il l'exprime avec le même cynisme : « Il n'est aucun souverain de l'univers qui ait le droit de demander compte à une nation d'une constitution qu'elle se donne; si elle est bonne, tant mieux pour elle, si elle est mauvaise, ses voisins en profiteront. »

Ces dispositions bien établies, il serait intéressant de savoir si les cabinets de Londres et de Berlin sont demeurés les spectateurs souriants mais passifs

de nos malheurs ou s'ils n'ont point travaillé à les aggraver. Le procédé était conforme à une tradition qui remontait haut et qui ne s'est pas perdue. Malheureusement pour l'histoire, ces interventions sont discrètes et laissent peu de traces dans les archives. Néanmoins, en dépouillant les papiers du tribunal révolutionnaire, M. Albert Mathiez a ramené au jour de nombreuses affaires d'intelligences avec l'ennemi qui datent, il est vrai, de 1793, mais qui, rapprochées de divers autres documents, nous permettent d'entrevoir avec quelque sûreté les manœuvres des agents étrangers. Marat a parlé des agitateurs prussiens qui se mêlèrent aux assaillants de la Bastille. Plus précisément, en octobre 1790, nous voyons arriver à Paris, un conseiller du roi Frédéric-Guillaume, Benjamin Veitel Ephraïm qui avait déjà été mêlé aux mouvements des Pays-Bas et qui, sous prétexte de négoce et de fournitures, devait travailler la gauche de l'Assemblée, afin qu'elle contraignît le Roi à rompre l'alliance autrichienne. Le 22 avril 1791, il écrivait à son maître que « le Club des Jacobins est tout à fait adonné à la Prusse » et c'est cette même influence étrangère que le Constituant Rabaut-Saint-Etienne met en avant pour justifier sa démission du Club en pleine crise de Varennes. Pour lui, le mouvement républicain est fomenté à Berlin ou à Londres. « On ne peut cacher, écrit-il à ses compatriotes de Nîmes le jour même du massacre du Champ-de-Mars, on ne peut cacher qu'il a été répandu de l'argent, que des étrangers se sont distribués dans les attroupements et que l'influence séditieuse venait du dehors. » Sur l'ordre du comité des recherches de l'Assemblée, Ephraïm fut arrêté dans la nuit du 18 au 19 juillet, en même temps

qu'une aventurière hollandaise, Etta Palm, qui se faisait appeler la baronne d'Aelders. Mais il excipa de sa qualité de conseiller intime et fut relâché au bout de trois jours sans qu'on ait osé examiner tous ses papiers.

L'Angleterre, elle aussi, entretenait à Paris de nombreux agents secrets. Dans chacune de ses dépêches, notre ambassadeur à Londres, La Luzerne, mettait en garde contre leurs intrigues le ministre Montmorin qui, n'ayant plus ni police, ni moyen de répression, ne pouvait, en réponse, qu'avouer son impuissance et son ignorance. Un rapport de La Luzerne du 26 novembre 1789, signale notamment comme salariés du gouvernement de Pitt, Danton et son ami Paré, alors complètement inconnus l'un et l'autre. C'est d'ailleurs à Londres que Danton se réfugia en juillet 1791, pour échapper aux poursuites engagées contre les Cordeliers. S'il faut en croire le plus récent biographe de Pitt, J. H. Rose, Mirabeau aurait de même accepté de l'argent anglais pour prononcer un discours contre l'alliance espagnole et faire dissoudre un armement maritime préparé à Brest. On était loin de l'Internationale des Rois!

En face des puissances qui avaient vu ou cru voir du premier coup le profit qu'elles pouvaient tirer de la crise française, les révolutionnaires n'avaient apporté à l'Assemblée que des idées assez confuses, un mélange bizarre de rêveries pacifistes et de traditions périmées. Les hommes qui affectent en politique intérieure les idées les plus avancées sont souvent en politique extérieure des attardés et des rétrogrades. Les Constituants professaient en cette matière des principes qui avaient cours vers 1640 et qui étaient déjà démodés en 1715. Ils

en sont restés à Richelieu et à la guerre contre les Habsbourg. Le rapprochement avec l'Autriche est pour eux un scandale. Que cette alliance, ramenée par Vergennes à son objet strictement défensif, fasse obstacle à l'avidité de la Prusse, qu'elle ait permis, en assurant la paix sur le continent, de vaincre les Anglais sur mer et de réparer, par la guerre d'Amérique, les pertes du traité de Paris, peu leur importe! Ils ne comprennent pas. La maison d'Autriche est l'ennemie : s'allier avec elle est une trahison et une duperie! Avant d'être la Reine de France, Marie-Antoinette est l'*Autrichienne*, et ce sobriquet la perdra plus sûrement que toutes ses imprudences.

Quant au *Pacte de Famille* (l'alliance avec les Bourbons d'Espagne et d'Italie), les Constituants n'en sont pas non plus de très chauds partisans. L'Espagne est la troisième puissance maritime du monde et son aide est indispensable pour tenir tête à l'Angleterre. Mais pourquoi se mesurer avec l'Angleterre? Pour les colonies? Depuis un demi-siècle, tous les philosophes, Montesquieu et Voltaire en tête, proclament que les colonies sont une charge, une cause de dépeuplement et de brigandage! Ce n'est pas pour conquérir « quelques arpents de neige » ou pour servir les intérêts de quelques marchands d'esclaves que la France nouvelle fera la guerre aux Anglais, inventeurs du parlementarisme, ni à la Prusse de Frédéric, terre bénie des lumières et de la philosophie!

Le système politique qu'avaient établi les derniers grands ministres de la monarchie, se trouvait ainsi en contradiction avec quelques-unes des tendances profondes de l'opinion révolutionnaire, toujours prête à assimiler les ennemis du dehors aux

adversaires du dedans et à se laisser guider sur les deux terrains par la même sentimentalité.

Les premiers incidents dataient du début même de la Constituante. Au printemps de 1789, l'Angleterre était en querelle ouverte avec l'Espagne, au sujet de la baie de Nootka, qu'elle prétendait occuper contre le gré de la Cour de Madrid qui la revendiquait elle-même comme annexe du Mexique. Au moment où se réunissaient les Etats, les Espagnols avaient capturé un navire anglais et il en était résulté une négociation qui, au printemps de 1790, allait tout droit à une rupture. L'Espagne réclama l'exécution de l'alliance et, devant les mesures belliqueuses du gouvernement de Londres qui, le 4 mai, avait ordonné la mobilisation de la marine, Louis XVI informait l'Assemblée, le 14, qu'il était contraint, pour la sûreté du royaume, d'armer une escadre de quatorze vaisseaux.

Sans doute se flattait-il de soulever l'opinion et de rallier tous les députés autour de lui dans un mouvement unanime de patriotisme. Il se trompait. La politique extérieure était, comme le reste, un élément de division. Le message royal apporta un aliment nouveau aux luttes des partis. Saisie d'une question d'intérêt national, l'Assemblée la trancha selon les lois de son idéologie. « Que toutes les nations soient libres comme nous, s'écria un député, et il n'y a plus de guerre! » Le 22, à la voix de Petion et de Robespierre, la Constituante déclara au monde la paix perpétuelle. Plus de diplomates! Plus d'armées! Plus d'intrigues! Plus de sang! « La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Ce décret, dont l'absurdité éclate à la

lumière des années suivantes, avait dans le cas particulier un sens fort clair : c'était la rupture de l'alliance franco-espagnole, la fin du Pacte de Famille.

Un mois après, nouvelles difficultés. Avignon et le Comtat Venaissin, possessions pontificales, formaient une enclave dans le royaume. Il subsistait là comme un débris du Moyen-Age. Le gouvernement du pape, très débile à Rome même, y était parfaitement impuissant. Les communes s'administraient à peu près à leur guise, tirant chacune à soi. Avignon était une vraie cour des Miracles d'où contrebandiers et repris de justice narguaient la police. L'écroulement des autorités françaises leur donna toute licence, et la situation devint rapidement intenable. Les partisans de l'ordre supplièrent le Roi d'intervenir et de purger le pays. Mais comme Avignon penchait pour la France, Carpentras demeura pontifical et aristocrate. Enfin, le 12 juin 1790, tout à fait gagnés par la contagion révolutionnaire, les Avignonnais chassèrent le légat et demandèrent l'annexion. Qu'allait devenir la motion du 22 mai interdisant les conquêtes? Les légistes de la Constituante ne se laissèrent pas arrêter pour si peu. La France, déclarèrent-ils, a, en effet, renoncé aux conquêtes préparées par la ruse et accomplies par la force, selon l'ancien droit. Elle ne s'est pas interdit d'accueillir les populations qui viendraient à elle spontanément, en vertu du droit nouveau de disposer d'elles-mêmes. « La réunion libre d'un peuple à un autre a-t-elle quelque chose de commun avec les conquêtes? dit Robespierre. Une conquête n'est-elle pas l'oppression d'un peuple auquel le conquérant donne des fers? » L'occupation d'Avignon est donc juste. Ce n'est pas

un attentat contre la liberté : c'est un affranchissement.

La théorie est subtile, mais singulièrement dangereuse : où s'arrêter dans cette voie? S'il suffit d'un vote (plus ou moins sincère) ou d'un plébiscite (plus ou moins truqué) pour transformer une annexion en réunion spontanée, il n'y a aucune raison pour qu'à la faveur d'une propagande révolutionnaire bien menée, la France n'entreprenne pas d'absorber la moitié de l'Europe. Camille Desmoulins, qui a intitulé son Journal *Les Révolutions de France et de Brabant*, proclame sans arrêt la solidarité des mouvements révolutionnaires. « Il faut faire du droit public de l'Europe comme Luther fit du droit canon : en jeter tous les livres au feu... Qu'importe après tout, que les tyrans d'Europe se réunissent contre nous pour nous faire la guerre? Je dis plus : peut-être qu'une pareille circonstance est nécessaire pour mûrir et opérer promptement les autres révolutions nationales qui se préparent. »

Les agitateurs étrangers dont Paris était plein répandaient dans leur pays d'origine les principes de leur patrie d'adoption. Par ces émissaires, la France semblait appeler les populations limitrophes à suivre son exemple, afin de préparer par des séditions démocratiques, des vœux d'annexion que désormais elle se réserverait d'accueillir. Au lieu d'être un accident de politique intérieure française, la Révolution allait devenir une entreprise cosmopolite, une religion universelle, menaçant tous les Etats, non seulement dans leur forme, mais même dans leur existence. Accueillir dans ces conditions la requête des Avignonnais, c'était lancer un défi à l'Europe. La Constituante hésita un an et demi.

Six jours avant de se séparer, le 12 septembre 1791, sur l'avis conforme d'une commission qu'elle avait envoyée dans le Comtat pour désarmer les partis, elle votait la réunion. « Il est évident, écrivait aussitôt le comte de La Marck, que d'après cette conduite, la France va être en véritable état de guerre avec tous les gouvernements; elle les menacera sans cesse d'insurrections chez eux et les insurrections la conduiront à la conquête. Rome détrônant les rois quand les peuples se mettaient sous sa protection n'avait pas d'autre système... Il est possible que quelques têtes folles de la nouvelle assemblée profitent de l'enthousiasme de la réunion pour faire décréter une invasion dans les Pays-Bas... De là, à l'insurrection du pays de Liège et de Hollande, il n'y a qu'un pas. Tout cela vous paraîtra fou. Eh bien, pour la prochaine législature, telle qu'elle est composée, des mesures aussi incendiaires, aidées de l'ambition de M. de La Fayette, paraîtront la chose du monde la plus simple. »

La Marck voyait juste. A l'affaire du Comtat s'ajoutaient l'affaire des princes possessionnés d'Alsace et l'affaire des rassemblements d'émigrés. L'Empereur et l'Empire étaient intéressés aux deux questions et, dans la première, le droit nouveau et le droit ancien s'opposaient d'une manière absolue.

Les traités de Westphalie qui avaient cédé l'Alsace à la France n'étaient clairs qu'en ce qui concernait les pays relevant directement de la maison d'Autriche. Pour le reste, les négociateurs allemands avaient introduit dans le texte des obscurités de forme dont ils espéraient bien profiter par la suite pour reprendre ce qu'ils avaient cédé. Louis XIV n'eut point de cesse qu'il n'eût dissipé

ces équivoques et soumis tout le pays à son entière souveraineté. Mais en même temps qu'il exigeait le serment de fidélité des princes allemands, possesseurs de domaines et de fiefs en Alsace, c'est-à-dire en France, il les confirmait, comme il était équitable, dans les droits et privilèges seigneuriaux dont ils jouissaient sous la suprématie de l'Empire. En 1789, les territoires dont ils étaient seigneurs nommèrent des députés aux Etats, mais eux-mêmes n'en envoyèrent pas. « Il s'ensuivit que, dans ces territoires, les vassaux firent acte de citoyens français et furent représentés à l'Assemblée, tandis que leurs seigneurs firent acte d'étrangers et ne furent pas représentés. » C'est dans ces conditions qu'intervinrent les décrets du 4 août et les actes confisquant les biens du clergé. Les princes allemands refusèrent de les reconnaître pour la double raison qu'ils ne les avaient pas consentis et qu'ils étaient contraires aux traités. L'Assemblée, tout en offrant des indemnités aux nobles et aux évêques déposés, maintint énergiquement son droit à procéder aux réformes en vertu de sa seule autorité et sans négociation. Droit international, souveraineté de la nation : les deux parties ne parlaient pas la même langue et c'est pourquoi, en dépit de la médiocrité des intérêts en cause, le procès prit tout de suite une tournure périlleuse.

En acceptant une transaction qui aurait sanctionné l'abolition du régime féodal sur une partie de leurs terres, les princes en auraient compromis le principe sur l'autre et c'était tout le régime germanique ébranlé. De son côté, en admettant leur thèse, l'Assemblée aurait renoncé à son œuvre unificatrice, car si les contrats qui liaient les princes d'Alsace à la France étaient valables, toutes les

provinces pouvaient arguer de semblables chartes pour maintenir les choses dans l'état où elles étaient lors de leur réunion à la couronne. Enfin, l'Assemblée aurait abjuré en même temps le principe de la souveraineté populaire, car elle aurait reconnu que l'Alsace faisait partie intégrante de la France, non seulement par la volonté de ses habitants, mais encore par la lettre des traités et la sanction du droit public européen. On retombait dans l'opposition qui déjà rendait insoluble l'affaire d'Avignon. Quand la Législative se réunit, on n'avait pas fait un pas.

Dernière cause de mécontentement : les émigrés. Il ne s'agit pas ici des malheureux que les persécutions et les attentats ont contraints à fuir leur patrie pour échapper à la ruine et à la mort. Il s'agit des émigrés volontaires, des émigrés de la première heure : ceux qui ont suivi le comte d'Artois dès juillet 1789, et qui s'arment pour rétablir l'ancien régime jusque dans ses injustices et ses vexations. Ils se sont rassemblés, dans les pays de la rive gauche du Rhin, à Mayence, à Coblençe et à Worms, et ils y mènent joyeuse vie dans l'attente d'un retour rapide et triomphal. Frivoles, élégants et moqueurs, ils se grisent de projets saugrenus et se dépensent en intrigues puérides. Sans idées ni jugement, ils ne sont à l'aise que dans les cabales de cour et ils s'imaginent de taille à reconstruire la France! Le courageux journaliste François Suleau qui les a rejoints à Neuwied est tellement écœuré de leurs rodomontades qu'il préfère revenir à Paris, où la mort l'attend. Selon l'expression d'Albert Sorel, « ce n'est pas une croisade austère, enthousiaste et croyante qui se prépare..., c'est une Fronde tapageuse, confuse et inconsidérée ». Si ses

troupes sont maigres, au moins a-t-elle ses princes, ses chefs, son gouvernement : le comte de Provence, arrivé en juin 1791 et qui s'est proclamé Régent, son frère, le comte d'Artois, son cousin Condé qui est généralissime, les maréchaux de Broglie et de Castries, l'ancien contrôleur général Calonne qui est à lui tout seul le ministère et le conseil, le marquis de Bouillé qui n'a pas su sauver le Roi à Varennes et qui, par vengeance, s'établit le chef d'Etat-Major de la prochaine invasion.

Tout ce monde s'agite et prend des attitudes. C'est un bourdonnement de menaces qui n'ont d'autre résultat que d'alarmer les révolutionnaires et de compromettre la famille royale. Mais des dangers que l'on court aux Tuileries, nul n'a cure à Coblenze! Le noyau de l'émigration est formé par des ennemis personnels de Marie-Antoinette, la coterie qui, dès son arrivée à Versailles, l'a poursuivie de ses chansons et de ses calomnies. Que la Reine soit menacée, tant pis! Ou plutôt tant mieux! Car de l'excès du mal naîtra la réaction. Comprenant l'immense péril que constitue ce ramassis d'écervelés, Louis XVI a expédié aux souverains son ancien ministre, Breteuil, avec mission de les mettre en garde contre toute entreprise qui ne serait pas approuvée par lui, et l'on assiste à ce spectacle extravagant des émigrés combattant la diplomatie du Roi et, à l'occasion, la dénonçant aux Jacobins!...

Bien décidées à ne rien faire, les Chancelleries avaient d'abord enregistré avec politesse les demandes d'hommes et d'argent que leur présentait le comte d'Artois, puis elles s'étaient lassées et n'avaient même plus mis à leur refus les formes que semblaient exiger le rang et la naissance du

solliciteur En août 1791, le futur Charles X se décida à une suprême tentative.

Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume et l'empereur Léopold étaient les hôtes de l'électeur de Saxe au château de Pillnitz. Ils devaient parler de la Pologne, mais sans rien arrêter, et il est probable qu'aucune affaire sérieuse n'aurait été délibérée à Pillnitz, si, le 26, le comte d'Artois ne s'y était présenté, entouré de tout l'état-major de l'émigration. « L'objet de cette bruyante visite, dit encore Albert Sorel, était de compromettre les souverains allemands dans la cause de la noblesse et de les engager à des démarches qu'ils seraient ensuite obligés de soutenir par la force : l'occupation de l'Alsace, par exemple. » Frédéric-Guillaume n'était pas ennemi d'une expédition sans risques et bien payée, mais Léopold ne voulait absolument rien entendre. Finalement, pour se débarrasser de leurs encombrants visiteurs, les deux princes se résignèrent à signer un vague manifeste qui, bien entendu, ne les obligerait à aucune mesure précise, mais qui, paraissant rentrer dans le plan de congrès armé, cher à Louis XVI, effrayerait peut-être les Parisiens, et, dans ce cas, vaudrait aux signataires la reconnaissance du Roi.

Par cette déclaration, dont tous les termes sont pesés pour s'annuler les uns les autres, l'Empereur et le roi de Prusse considèrent que le rétablissement de l'ordre en France est un objet d'intérêt européen. Ils *espèrent* que les autres souverains penseront comme eux et qu'ils *ne se refuseront pas* à employer à cette tâche les moyens les plus efficaces. *Alors et dans ce cas*, ils sont eux-mêmes résolus à agir promptement. Tout cela était hypothétique. L'action austro-prussienne ne devrait se

déclencher que si l'Europe *entière* s'y joignait et cette unanimité était non seulement improbable, mais impossible. C'était un échec complet pour les émigrés. Au lieu d'un engagement ferme, ils ne tenaient qu'un document insignifiant, un véritable congé en forme diplomatique. A peine leur était-il signifié que Léopold conseillait à sa sœur et à son beau-frère d'accepter le plus vite possible la Constitution révisée afin de mettre les brouillons en présence d'un fait accompli qui leur enlèverait tout prétexte d'agitation.

Telle était cette fameuse déclaration de Pillnitz que Mallet du Pan a appelée « une comédie auguste », et qui était en réalité fort sinistre. Deux classes d'hommes avaient un égal intérêt à la travestir : les émigrés, pour masquer leur impuissance et faire croire à une coalition européenne, les révolutionnaires, pour en tirer la preuve d'une trahison de la Cour. C'est à quoi on s'appliqua de part et d'autre.

Monsieur et le comte d'Artois qui s'étaient chargés de porter la Déclaration du 27 à la connaissance des Français, en accompagnèrent la publication le 10 septembre d'une lettre-manifeste, qui en changeait complètement le caractère. L'invasion du territoire français y était représentée comme imminente, les pires représailles annoncées, la médiation de Louis XVI écartée par avance et son serment de fidélité au régime, qualifié de lâcheté, de capitulation momentanée à laquelle il était impossible d'accorder foi. De leur côté, les publicistes avancés persuadèrent facilement à l'opinion que le véritable sens de la déclaration était donné par le commentaire et que les réserves entortillées de l'original ne comptaient pas. Quant au Roi, il

se trouva pris entre les deux courants, également incapable de les maîtriser ou de leur céder. Complice de ses frères aux yeux de la Révolution, il était menacé par eux d'être mis en tutelle si la réaction triomphait. Méprisé ou haï par les deux extrêmes, il ne lui restait que le frêle appui des modérés et il s'y cramponna de toutes ses forces.

Dégoûté de tout effort violent par son arrestation à Varennes et par l'apathie de l'Europe, il n'avait plus d'autre désir que de faire respecter la Constitution, comptant sur le temps et l'expérience pour en corriger les défauts. Il l'avait apprise par cœur et s'y référait jusque dans les plus petites circonstances, avec cette minutie et cette manie du scrupule qu'il apportait à toute chose. Un jour, comme il devait passer une revue de la garde nationale, les officiers le pressèrent d'en revêtir l'uniforme, affirmant que cette marque de bienveillance aurait le meilleur effet sur le moral des soldats. « Mettre un uniforme ? se récria-t-il. Je ne sais si la Constitution me le permet. » Il avait renvoyé la plupart de ses ministres et choisi leurs successeurs parmi les Feuillants. Ses conseillers ordinaires étaient les auteurs mêmes de la Constitution, les chefs de l'ancienne majorité : Barnave, Duport et les Lameth. Ils corrigeaient ses discours et guidaient ses moindres démarches. La Reine était en correspondance journalière avec eux et les lettres ne cessèrent que pour être remplacées par des conversations directes. Sur le terrain de la légalité, la monarchie était irréprochable et imbattable. Elle ne pouvait être jetée à terre que par une grande secousse extérieure qui dresserait contre elle le patriotisme français, et pour cette opération, l'adversaire était tout désigné : c'était l'Au-

triche, alliée officielle du gouvernement et alliée de la famille royale. « La rupture de l'alliance autrichienne, disait un Girondin, est aussi nécessaire que la prise de la Bastille. »

Ce n'est pas là une opinion isolée. C'est la pensée de toute la gauche qui se rend très bien compte que, pour s'emparer du pouvoir, elle ne peut plus compter sur l'enthousiasme révolutionnaire qui a soutenu la Constituante.

Le pays est las du désordre. Pour les paysans comme pour les bourgeois, la Révolution est faite. La politique ne les intéresse plus. Puisque le Roi s'est rallié loyalement au nouveau régime, il est temps de reprendre la vie normale. Assez de pillages et de manifestations! Du calme et du travail! « Les imprudences de la nouvelle législature, écrit Barnave le 10 octobre, ont fait éclater l'impression qu'avait produite la conduite du Roi, elles ont fortifié et approfondi cette impression. Les députés de l'ancienne Assemblée retournent chez eux avec les dispositions les plus favorables... La royauté... acquiert chaque jour le respect, la confiance et l'affection du peuple. Ce sont les vrais principes de la force. Le parti républicain se trouve représenté à l'Assemblée d'une manière si dégradante que bientôt les mots de républicains et de brigands deviendront synonymes dans la conversation même du peuple. Par là, la Constitution prendra son véritable caractère beaucoup plus tôt qu'on n'aurait pu le penser. La majorité de l'Assemblée sera forcée par l'opinion de marcher avec le gouvernement, et du dehors l'aristocratie formera seule une véritable opposition. »

Même note dans les journaux avancés. Le ressort est détendu. L'esprit révolutionnaire se meurt.

« La Nation est fatiguée, impriment les *Révolutions de Paris*, si vous n'y prenez garde, elle est prête à retourner à ses anciennes habitudes. »

« L'espérance des patriotes s'éloigne, dit Desmou-
lins... leur première ardeur se refroidit et leur
parti s'affaiblit tous les jours. » Et enfin Marat :

« Quand on suit d'un œil attentif la chaîne des
événements qui préparèrent et amenèrent la nuit
du 14 juillet, on sent que rien n'était si facile
que la Révolution; elle tenait uniquement au
mécontentement des peuples aigris de la tyrannie
de leurs chefs. Mais quand on vient à considérer
le caractère des Français, l'esprit qui anime les
différentes classes du peuple, les intérêts opposés
des différents ordres de citoyens, les ressources de
la Cour et la ligue non moins naturelle que formi-
dable des ennemis de l'égalité, on sent trop que la
Révolution ne pouvait être qu'une crise passagère,
et qu'il était impossible que la Révolution se
soutînt par les moyens qui l'avaient amenée. »

C'est bien de ce malaise et de cet affaiblissement
que sortira la guerre. Pour faire rebondir la Révo-
lution à bout de souffle, pour stimuler et subjuguier
le pays qui doute et leur échappe, les Girondins
n'hésiteront pas à mettre le feu à l'Europe. La
guerre est pour eux une formidable manœuvre
de politique intérieure. Par elle, ils comptent réveil-
ler l'enthousiasme révolutionnaire, mettre au ser-
vice de la défense jacobine les mesures de défense
nationale et faire bénéficier leur parti des forces
soulevées pour la défense de la Patrie. Menacée
de paralysie, la Révolution n'y échappe que par
une crise de folie sanguinaire.

« La guerre, a écrit Jean Jaurès, agrandissait
le théâtre de l'action, de la liberté, et de la gloire.

Elle obligeait les traîtres à se découvrir et les intrigues obscures étaient abolies comme une fourmilière noyée par l'ouragan. La guerre permettait aux partis du mouvement d'entraîner les modérés, de les violenter au besoin, car leur tiédeur pour la Révolution serait dénoncée comme une trahison envers la patrie elle-même. La guerre enfin, par l'émotion de l'inconnu et du danger, par la surexcitation de la fierté nationale, raviverait l'énergie du peuple. Il n'était plus possible de le conduire directement par les seules voies de la politique intérieure à l'assaut du pouvoir royal. Une sorte de cauchemar d'impuissance semblait peser sur la Révolution. Quoi! Ni au 14 juillet, ni au 6 octobre, ni même après Varennes, nous n'avons pu ou renverser ou subordonner le Roi! Bien mieux, à chacun des combats qu'elle soutient, à chacune même des fautes qu'elle commet, la royauté semble grandir en force, et, à l'heure où c'est le Roi qui devrait être châtié, il n'y a que les démocrates qui soient poursuivis. Pour rompre ce charme séculaire de la royauté, il faut qu'elle s'abandonne enfin à la Révolution ou que, par une trahison flagrante, contre la patrie, elle suscite contre elle la colère des citoyens déjà enfiévrés par la lutte contre l'étranger. »

Les six mois que mirent les Girondins à faire triompher le parti de la guerre sont parmi les plus dramatiques de notre histoire, mais, par un contraste fréquent, l'homme qui a joué alors le principal rôle, Brissot, est un des plus équivoques que l'on puisse imaginer. Comme bien d'autres, il semblait promis à une vie tranquille. Fils d'un restaurateur de Chartres, très à l'aise dans ses affaires, il avait été destiné à la basoche et placé

comme clerc chez un procureur. C'était trop peu pour lui. Esprit remuant, barbouillé de lectures hâtives, il se croyait, dès son jeune âge, promis à une haute destinée, et il avait abandonné la procédure pour courir sa chance, mais jusqu'alors son ambition s'était traînée dans des affaires de police, des besognes de librairie et des spéculations à la petite semaine, parmi le monde très louche des libellistes payés et des espions internationaux. On l'avait dit complice du célèbre maître chanteur Théveneau de Morande. Il s'était fait élire péniblement député de Paris et il rêvait d'un grand coup de théâtre qui le révélerait au monde. Comme, à deux reprises, il avait habité Londres (où il avait failli être arrêté pour escroquerie) et fait un petit voyage aux Etats-Unis pour le compte du banquier suisse Clavière, qui spéculait sur les fonds américains, il posait au personnage cosmopolite, et cela lui donnait de l'autorité sur ses collègues de province. Exercé aux jugements hâtifs et aux systèmes bâclés, il éblouissait les auditeurs naïfs par sa faculté d'improvisation, tandis que les « rognures d'histoire » dont il bourrait ses discours le faisaient passer auprès des autres pour un homme sérieux et informé. Pendant des semaines et des semaines, il se fera, dans les Clubs, dans la presse et à l'Assemblée, le prédicateur obstiné de la guerre qui vient.

A lui et à ses amis, Vergniaud, Isnard, Gensonné, Ruhl, Hérault de Séchelles, tous les arguments seront bons, et, pour vaincre l'opposition de ceux qui, comme Robespierre, reculent devant l'aventure, ils ajouteront à leur cynique « il faut la guerre », cet énorme mensonge : « la guerre est sans risques ». — « La guerre est actuellement un bienfait national et la seule calamité à redou-

ter, c'est de n'avoir pas la guerre. » — « Vous pouvez prendre en état de guerre des mesures que l'état de paix pourrait faire trouver trop sévères... » — « Il serait indigne de la majorité d'une grande nation comme la nôtre de souffrir plus longtemps ce feu d'opéra dont la fumée nous incommode... Une grande nation doit être jalouse de sa gloire, doit punir sévèrement les téméraires qui osent lui manquer de respect. » — « Le Français est devenu le peuple le plus marquant de l'univers; il faut que sa conduite réponde à sa nouvelle destinée. . Disons à l'Europe que dix millions de Français embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler les tyrans sur leurs trônes d'argile. » — « Les rois... savent qu'il n'y a pas de Pyrénées pour l'esprit philosophique qui vous a rendu la liberté. Ils frémissaient d'envoyer leurs soldats sur une terre encore brûlante de ce feu sacré. Ils trembleraient qu'un jour de bataille ne fût de deux armées ennemies un peuple de frères. » — « Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons pas trahis. Nous avons besoin de grandes trahisons : notre salut est là; car il existe encore de fortes doses de poison dans le sein de la France et il faut de fortes explosions pour l'expulser : le corps est bon, il n'y a rien à craindre. » — « La guerre! la guerre! tel est le cri de tous les patriotes, tel est le vœu de tous les amis de la liberté répandus sur la surface de l'Europe, qui n'attendent plus que cette heureuse diversion pour attaquer et renverser leurs tyrans. » — « Nous ne pourrons être tranquilles que lorsque l'Europe, et toute l'Europe, sera en feu. » — « La guerre est nécessaire, l'opinion

publique la provoque, le salut public en impose la loi. »

Sous l'aiguillon de ces clameurs, l'Assemblée perd tout son sang-froid. Ses séances sont un concours de déclamations belliqueuses; sa politique un tissu de fanfaronnades, de provocations et de violences. Une attitude décidée, une fermeté sans colère auraient suffi pour résoudre les difficultés qui se présentaient. La plus grosse, l'affaire des émigrés, n'était, au fond, qu'une petite chose assez facile à tourner au grotesque. C'est précisément ce que la Gironde ne voulait pas, et les délibérations qu'elle inspire n'ont point pour but d'intimider ou de désarmer les ennemis de la Révolution, mais bien de les exaspérer, de les pousser aux imprudences, aux partis désespérés qui ne laissent d'autre issue que la guerre. Le 31 octobre, l'Assemblée décide que si Monsieur n'est point revenu en France dans deux mois, il sera déchu de ses droits à la Régence. Le 9 novembre, elle déclare suspects de conjuration, passibles de la confiscation des biens et de la peine de mort tous les émigrés qui demeureront hors des frontières après le 1^{er} janvier 1792. Enfin, le 29 novembre, elle stipule que les prêtres qui ne prêteront pas serment à la Constitution civile seront non seulement privés du traitement alloué aux fonctionnaires, mais encore déchus de leurs droits civiques, soumis à la surveillance de l'autorité et passibles de deux ans de prison.

Des trois décrets, les deux premiers étaient à peu près vains puisque, d'une part, Monsieur et les émigrés étaient hors d'atteinte et que, d'autre part, ils étaient bien décidés à ne rentrer en France que s'ils étaient les plus forts et, par conséquent, en état de faire pendre ceux qui prétendaient les

proscrire. Quant aux mesures contre les prêtres, elles soulevaient contre la Révolution une bonne moitié du clergé qui se serait accommodée d'un culte officieux ou privé et qui, désormais, serait contrainte de lier son sort à celui des nobles rebelles. Sur le conseil des Feuillants et après une démarche ouverte du Directoire de Paris, le Roi refusa sa sanction.

Ce n'était qu'une halte. La politique belliqueuse faisait chaque jour de nouveaux adeptes, même parmi les constitutionnels. Le nouveau ministre de la Guerre, le comte de Narbonne, et beaucoup d'officiers supérieurs y étaient acquis. Jeune, ardent, aimant le risque et l'imprévu, Narbonne croyait que les combinaisons incendiaires de la Gironde pourraient être retournées contre elle si on savait les adopter au bon moment. Les rassemblements d'émigrés fourniraient le prétexte d'une petite guerre contre les électeurs rhénans. De cette expédition brillante et facile, l'armée reviendrait transformée, la discipline rétablie, les chefs obéis, l'uniforme respecté et craint. Les troupes victorieuses seraient pour le Roi « un refuge d'où il soutiendrait la majorité saine de l'Assemblée et intimiderait les Clubs »; et si, par malheur, la petite guerre en entraînait une grande contre l'Autriche et la Prusse, il serait temps de reprendre le plan de congrès et de médiation auquel Louis XVI et Marie-Antoinette pensaient toujours et qui, en cas d'hostilités véritables, aurait un sens et une raison.

Comme le remarque Albert Sorel, ces combinaisons n'étaient pas absurdes. Elles étaient seulement prématurées. « Une guerre régénérant l'armée, l'armée devenant l'arbitre de l'Etat, le général vainqueur et pacificateur apaisant l'anarchie et

organisant les conquêtes civiles de la Révolution, c'est ce que l'on vit huit ans après, à la fin de 1799. Une invasion étrangère, un congrès des puissances, un roi médiateur entre une coalition et la France, rendant la paix au pays, restaurant le trône, et garantissant aux Français les principes essentiels déclarés par l'Assemblée Constituante, c'est ce qu'on vit en 1814. » Mais, en 1791, il est trop tôt, le pays n'est pas mûr. On va bien à la guerre, comme le souhaite Narbonne, mais aussi à la République, comme le veut Brissot.

Le 14 décembre, convaincu et stylé par Narbonne, Louis XVI vint annoncer à l'Assemblée un ultimatum à l'électeur de Trèves. Si, avant le 15 janvier, les rassemblements d'émigrés n'étaient pas dispersés, l'Electeur serait réputé ennemi de la France et traité comme tel. Était-ce le conflit? Pas encore. Sur le conseil de Léopold, l'archevêque de Trèves déférait aussitôt à la demande de la France, et les émigrés étaient exclusés par lui. L'archevêque de Mayence procédait sans tarder à la même opération et, le 21 décembre, l'Empereur avertissait officiellement le gouvernement français que toute satisfaction lui était donnée. Il ajoutait que, dans ces conditions, il ne subsistait plus pour la France aucun grief légitime contre les princes rhénans et que, par conséquent, si l'un d'eux était néanmoins attaqué, il se verrait dans l'obligation de le soutenir. L'Assemblée prit prétexte de ce commentaire pour faire rebondir la querelle. Forte des assurances de Narbonne qui, rentrant d'une tournée d'inspection en Lorraine, lui affirmait que tout était prêt, elle invita le Roi, le 25 janvier 1792, à demander à Léopold s'il renonçait à « tout traité et convention dirigés contre la

souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la Nation », en d'autres termes, s'il désavouait la déclaration de Pillnitz. Le Roi était en outre chargé de déclarer à l'Empereur « qu'à défaut par lui de donner à la Nation, avant le 1^{er} mars prochain, pleine et entière satisfaction sur les points ci-dessus rapportés, son silence ainsi que toute réponse évasive et dilatoire, seraient regardés comme une déclaration de guerre ».

Le mot, cette fois, y était, mais pas encore la chose. Léopold était trop clairvoyant pour donner tête baissée dans le piège des Girondins. Dans un mémoire confidentiel à Louis XVI, en date du 31 janvier 1792, il démêle très nettement les origines de la crise. Plus les chefs révolutionnaires sentent leur crédit menacé, dit-il, « plus ils se livrent à des mesures désespérées et violentes », plus « ils cherchent à entraîner la Nation à des extrémités irrémédiables », dont la raison principale est « de réchauffer le zèle révolutionnaire » qui s'affaiblit. En conséquence, se refusant à faire le jeu de l'Assemblée, Léopold bornera sa riposte aux mesures de précautions indispensables. Le traité de rapprochement signé par lui avec le roi de Prusse, le 7 février, ne contenait, en effet, que des clauses équivoques et ambiguës, qui d'ailleurs visaient moins la France que la Pologne et la Russie. C'était un rude coup pour les bellicistes. Un plus rude encore allait les atteindre : le 9 mars, dans un sursaut d'énergie, Louis XVI renvoyait Narbonne.

L'émotion fut énorme. De cette affaire, la gauche devait sortir écrasée ou triomphante. Elle poussa au combat ses plus grands orateurs : Vergniaud et Brissot. Vergniaud, surtout, dont le discours

déchaîna l'Assemblée : « Je vois de cette tribune les fenêtres d'un palais où des conseillers pervers égarent et trompent le Roi que la Constitution nous a donné, forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner et préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres d'un palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine le moyen de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage, après nous avoir fait passer par tous les désordres de l'anarchie et par toutes les fureurs de la guerre civile. Le jour est arrivé, messieurs, où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace, à tant d'insolence et confondre enfin les conspirateurs. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, dans les temps antiques et au nom du despotisme, de ce palais fameux. Qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi. Qu'elles y pénètrent tous les cœurs. Que tous ceux qui l'habitent sachent que notre Constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au Roi. Qu'ils sachent que la loi y atteindra sans distinction, tous les coupables, et qu'il n'y aura pas une seule tête convaincue d'être criminelle, qui puisse échapper à son glaive. »

Sous cette bourrasque, la droite s'effondra. Le centre et la gauche mêlèrent leurs bulletins; l'ennemi de Narbonne, le ministre des Affaires étrangères, le pacifique de Lessart, fut décrété d'accusation et renvoyé en Haute Cour pour trahison. Derrière lui, c'était la Reine qui était frappée. De Lessart, arrêté, le ministère feuillant se disloqua. Une semaine ne s'était pas écoulée que tous ses membres, sauf un, avaient démissionné. Constitutionnel jusqu'au bout, le Roi confia à la Gironde le soin de désigner leurs successeurs.

Etant députés, les chefs girondins ne pouvaient prendre eux-mêmes les portefeuilles. Comme Barnave et Duport, ils étaient contraints de gouverner par personnes interposées. Après trois jours de discussions, ils désignèrent les nouveaux ministres : Dumouriez, pour les Relations extérieures, Clavière, pour les Finances, de Grave, puis Servan, pour la Guerre, Lacoste, pour la Marine, et le mari de Mme Roland pour l'Intérieur. Dès lors, les choses furent rondement menées, d'autant plus rondement que Léopold venait de mourir subitement et que son fils et successeur, François II, ne demandait qu'à faire parler la poudre. Le 27 mars, un ultimatum fort rogue partait de Paris pour Vienne. Le 7 avril, il y était répondu sur le même ton. La note arrivait à Paris le 18. Le 20, Louis XVI se rendait à l'Assemblée et, comme dans un rêve, d'un air détaché et indifférent, il proposait de déclarer la guerre au « roi de Hongrie et de Bohême ». Au milieu d'un délire d'enthousiasme et d'une effervescence populaire inouïe, le décret fut voté à peu près sans discussion, à l'unanimité moins sept voix.

On fera la paix vingt-trois ans plus tard, après Waterloo.

CHAPITRE IX

LA CHUTE DU TRÔNE

DUMOURIEZ et les politiques de la Gironde s'imaginaient qu'ils allaient conduire une guerre conçue selon la formule classique de la lutte contre la maison d'Autriche. Aussi escomptaient-ils l'alliance de la Prusse et la neutralité bienveillante de l'Angleterre. Un instant même, ils pensèrent recourir à la vieille recette des diversions orientales : l'invasion de la Hongrie par les Turcs. C'était se tromper du tout au tout. Si les prétextes de la guerre étaient d'ancien régime, la guerre était bien révolutionnaire. « Il faut déclarer la guerre aux rois et la paix aux nations! » avait crié Merlin de Thionville, au moment du vote. C'est tout le programme de la propagande armée : la guerre indéfinie pour la révolution universelle. Les cabinets ne s'y trompèrent pas. A Londres, l'envoyé français, Talleyrand, fut sèchement éconduit. A Berlin, le roi Frédéric-Guillaume fit jouer le traité du 7 février et se joignit à l'empereur.

Militairement, la déception fut plus cruelle encore. Rien n'était prêt. L'armée, ruinée par trois années d'indiscipline et de mutineries, était incapable de soutenir le feu. Les fusils même manquaient pour une augmentation d'effectifs : la

manufacture de Charleville, où se fabriquait le fusil modèle 77, n'en produisait plus que 5.000 par an, contre 25.000 en 1788. En outre, les réserves de couvertures et de matériel, entreposées dans les casernes, avaient été largement pillées. Les généraux réclamaient en vain du numéraire pour payer la troupe qui refusait les assignats, et les soldats de ligne manifestaient contre la garde nationale, milice sacrée du régime, qui paradait à l'arrière sans péril. On avait projeté d'envahir les Pays-Bas avant que l'armée autrichienne fût sur pied, et pour cela, les deux corps de Biron et de Dillon, avant-garde de Rochambeau, avaient été vivement poussés au-delà de la frontière. Le 28 avril, ils rencontrèrent l'ennemi. Ce fut la débandade. La cavalerie tourna bride sans combattre. Dillon, qui s'était jeté au-devant des fuyards pour les retenir, fut massacré. Toute l'armée, prise de panique, s'enfuit, jetant ses armes, et hurlant : « Sauve qui peut ! » Par miracle, les Autrichiens, qui n'avaient pas terminé leur concentration, ne poussèrent pas leurs avantages. Se croyant sûrs du lendemain, ils laissèrent perdre un temps précieux que La Fayette et Luckner, successeur de Rochambeau, mirent à profit pour remonter le moral des troupes.

A Paris, tout le monde avait perdu la tête. Marie-Antoinette était persuadée que son neveu serait aux Tuileries dans trois semaines et elle lui communiquait ce qu'elle savait des délibérations des ministres — le secret de Polichinelle, heureusement ! L'Assemblée, affolée, s'épuisait en débats stériles et violents, où pleuvaient les injures et les gifles.

« Nous avons besoin de grandes trahisons », avait dit Brissot. Tout de suite, les Clubs répandirent et affirmèrent le bruit que l'ennemi avait

à l'intérieur des complices : les aristocrates, les généraux, les ecclésiastiques, la Cour. L'extermination des traîtres était la condition de la victoire. Le 27 mai, les Girondins firent voter un nouveau décret contre les prêtres réfractaires, pour remplacer celui que Louis XVI avait frappé de son veto en décembre. Tout prêtre insermenté dénoncé par vingt citoyens actifs serait expulsé d'office du territoire français, à la seule condition que les directeurs de son département et de son district ne s'y opposent pas. Deux jours plus tard, le 29, l'Assemblée, pour désarmer le Roi, décide le licenciement des 6.000 hommes de sa garde constitutionnelle et envoie leur chef, le duc de Cossé-Brissac, en Haute Cour. Enfin, le 8 juin, comme les gardes nationaux parisiens étaient dévoués à la Constitution, elle décrète la formation, au Champ-de-Mars, d'un camp de 20.000 fédérés, c'est-à-dire de 20.000 gardes nationaux des départements, choisis en raison de leurs sentiments révolutionnaires exaltés. Cette dernière mesure avait été prise sur l'initiative du ministre de la Guerre, Servan, qui n'avait pas averti le Roi de sa proposition.

La manœuvre intérieure ne se dissimulait même plus. Des protestations arrivèrent de tous côtés. La garde nationale parisienne, une partie des sections, La Fayette et les officiers de son armée supplièrent le Roi de ne pas consentir à l'appel des Fédérés. Le Directoire du département de Paris renouvela sa démarche contre la déportation des prêtres. Le ministère même se divisa : Dumouriez, Lacoste et Duranthon d'un côté, Roland, Clavière et Servan de l'autre. La position du Roi était affreuse. Desservi et livré par une partie de ses ministres qui le font insulter sans arrêt dans leurs

feuilles et par leurs amis, entouré d'espions, séparé de ses serviteurs les plus fidèles qui n'osent plus paraître aux Tuileries, il vit dans une atmosphère étouffante de menaces et de trahison. Devant le Palais retentissent des cris de mort. Tantôt c'est un militaire ou un abbé qu'on assomme. Tantôt c'est un grenadier qui injurie la Reine comme une poissarde. En plein Conseil, Roland prétend lire au Roi une sommation insolente qu'a rédigée sa femme : dissertation pédante et grossière qu'il qualifiait « d'austère langage de la vérité » et qu'il concluait par des menaces significatives : « La révolution est faite dans les esprits, elle s'achèvera au prix du sang, si la sagesse ne prévient pas des malheurs qu'il est encore possible d'éviter. »

Que pouvait faire Louis XVI? Ratifier le décret sur les prêtres, c'était « condamner à la mendicité, à la prison, à la déportation, 70.000 prêtres et religieuses coupables d'orthodoxie », autoriser le camp sous Paris, c'était « mettre son trône, sa personne et sa famille à la discrétion de 20.000 furieux choisis par les Clubs et assemblés exprès pour lui faire violence ». Mais avant d'opposer son veto aux deux projets, il veut encore donner un gage éclatant de sa modération et de sa bonne volonté : il consent à la dissolution de sa garde, il renonce à toute autre sûreté que celle que lui donnent la loi et la Constitution. Par contre, Roland, Clavière et Servan, qui avaient refusé de contresigner le double veto et prétendu forcer la conscience du Roi, sont remerciés le 13 juin et remplacés par des Feuillants. Dumouriez qui, en 1791, était commandant de la place de Cherbourg, prend lui-même le portefeuille de la Guerre en attendant de se faire donner un commandement aux armées. Ce

fut un beau tapage. On affirmait que le Roi allait conclure un armistice et la paix. « Cette hardiesse m'étourdit », écrit Mme Julien. La Gironde, un moment, se crut perdue. L'Assemblée avait eu beau proclamer que les ministres disgraciés « emportaient les regrets de la Nation », cela ne les remettait pas en place. Pour abattre la résistance du Roi, il fallait une émeute, une « journée ».

Elle fut préparée dans le salon des Roland (Mme Roland ne décolérait pas de ne plus être ministresse) et conduite par les meneurs professionnels : Santerre, un brasseur du faubourg Saint-Antoine, colosse à la voix tonnante, toujours entre deux vins, Legendre, un boucher aux gestes d'assommeur, Roiron, un Piémontais qui finira par être pendu pour meurtre dans son pays, Fournier l'Américain, un planteur de Saint-Domingue, à la face livide et à la mine de pirate, toute une tourbe de chenapans subalternes : déserteurs, marchands de vins, crocheteurs, sans compter un marquis tombé dans le ruisseau. Les autorités communales ne paraissent point, mais elles sont avec l'émeute. Le maire Petion et le procureur-syndic, Manuel, ont armé les faubourgs et fait distribuer des piques. Le prétexte de la manifestation est bien choisi : il s'agit de célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume. On plantera un arbre de la Liberté sur la terrasse des Feuillants; on défilera à l'Assemblée et devant le Roi, après avoir présenté des pétitions « relatives aux circonstances ». Pour donner plus de grandeur au cortège, les pétitionnaires auront leurs armes.

Le 18, avant de partir pour le front, Dumouriez vint faire ses adieux au Roi : « Vous allez donc, lui dit Louis XVI, rejoindre l'armée de Luckner?

— Oui, sire, et je n'ai qu'un regret, c'est de vous laisser en danger. — Oh! oui, répliqua le prince, je suis en péril, en grand péril... » Et le dialogue continua ainsi :

— Sire, je n'ai plus d'intérêt personnel à vous parler comme je vais le faire; une fois éloigné de votre conseil, je ne vous approcherai plus, mais, par fidélité, par attachement pour vous, j'ose encore vous supplier de renoncer au veto.

— Ne m'en parlez plus, mon parti est pris.

— Ah! sire, on abuse de votre conscience, on vous conduit à la guerre civile. Je crains pour vous vos amis, plus encore que vos ennemis.

— Dieu m'est témoin que je ne veux que le bonheur de la France.

— Sire, je n'en doute pas. Si tout le monde connaissait Votre Majesté comme je la connais, tous nos maux seraient bientôt finis. Mais, laissez-moi vous le redire, vous croyez sauver la religion, vous la détruisez; les prêtres seront massacrés... Et vous-même...

Il y eut un silence, puis :

— Je m'attends à la mort, dit le Roi, et, d'avance, je pardonne à mes ennemis. Pour vous, je vous sais gré de votre sensibilité, et je vous donnerai des preuves de mon estime, s'il vient des temps plus heureux.

L'entretien finit sur ces mots. Le Roi était très troublé. Dumouriez très ému. A la porte, le Roi le retint encore :

— Adieu, lui dit-il, soyez heureux.

Et le lendemain, il écrivait à un prêtre investi de sa confiance : « Venez, Monsieur, je n'eus jamais autant besoin de vos consolations; j'ai fini avec les hommes; c'est vers le ciel que se portent

mes regards. On annonce de grands malheurs. J'aurai du courage. »

Le 20, au matin, dès cinq heures, les premiers rassemblements se formèrent aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel. Ils se grossirent lentement jusqu'à dix heures. Il y avait du flottement. Des sections hésitaient. On répétait que Robespierre était adversaire d'un mouvement prématuré. Boulevard de la Salpêtrière, les meneurs comprirent que si l'on tardait encore, l'affaire serait manquée et ils donnèrent le signal du départ. Rive droite, Santerre et ses hommes en faisaient autant. Les deux cortèges se rejoignirent et s'acheminèrent vers le centre.

Il y a là des gens de toutes sortes : des gardes nationaux en uniforme, des forts de la Halle, des charbonniers, des rôdeurs, des soldats chassés de leurs régiments, des chômeurs, des hommes à piques : en tout 8 à 10.000 personnes qui s'excitent les unes les autres par des cris, des menaces et des injures à *Monsieur Veto*. A mesure que l'on approche des Tuileries, la procession se fait plus menaçante. Des pancartes se lèvent. On promène, au bout d'une fourche, un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*. Enfin, au roulement des tambours, on arrive au Manège. Une loi de la Constituante interdit les attroupements. Pour montrer l'importance qu'on y attache, l'Assemblée décide de recevoir les pétitionnaires et les laisse traverser la salle des séances avec leurs armes et leurs emblèmes.

Les Tuileries étaient garnies de troupes, mais les portes sont livrées sans combat par les factionnaires chargés de les défendre. En un clin d'œil, les cours et les vestibules sont envahis. On avertit

le Roi qui était dans ses appartements. Par des passages intérieurs, il gagne en hâte l'Œil-de-bœuf. On l'entraîne dans l'embrasure d'une fenêtre. Les ministres, le maréchal de Mouchy, quelques officiers, quelques soldats se groupent à ses côtés. On avance une table qui s'interposera comme un obstacle entre la foule et lui. Déjà la porte s'effondre sous les coups : on ouvre, la populace s'engouffre en trombe. Le défilé dure plus de deux heures, coupé de scènes grotesques ou odieuses. Au milieu des vociférations, quelques individus essaient de frapper le Roi à coups de sabre : de leurs baïonnettes, les grenadiers les écartent. Un autre lui présente un bonnet rouge au bout d'une perche et le municipal Mouchet l'en coiffe. Un autre encore lui tend un verre de vin et il boit à la santé de la Nation.

Les piques succèdent aux piques. Sans l'ombre d'une émotion, sans un geste de concession ni de peur, le Roi laisse passer le torrent. Impassible, il se contente de répondre aux sommations répétées de Santerre et de ses lieutenants : « J'ai fait ce que m'ordonnent la Constitution et les décrets. » Ce calme finit par faire impression. On était venu chercher « le tyran » dans sa tanière. On trouve un brave homme, un peu lourdaud, à la mine ouverte et aux gestes simples... A six heures, Petion apparaît : « Sire, dit-il, je viens d'apprendre la situation dans laquelle vous êtes. » Louis XVI détestait ce grand être fade et fourbe. « C'est étonnant, lui répliqua-t-il, il y a deux heures que cela dure. » Des députés, des soldats se fraient un passage. Les manifestants, debout depuis quatorze heures, étaient fourbus. Sous prétexte de leur faire visiter le château, on réussit à les pousser dehors. A huit heures,

le péril était conjuré. Le Roi reçut les députés, déployant, dit un témoin, un sang-froid inconcevable.

La journée avait échoué. Pour une fois, Louis XVI avait tenu bon.

L'attentat du 20 juin souleva l'indignation de presque toute la France. Soixante-quinze départements et un très grand nombre de corps constitués envoyèrent leurs protestations. A Paris, une pétition en faveur du Roi et de la Constitution recueillit très rapidement vingt mille signatures de citoyens actifs. Il se trouva même, au Conseil général de la Commune, une majorité pour blâmer Manuel, Petion et les administrateurs de la police dont l'incurie voulue avait permis l'invasion du château. Quinze jours plus tard, après une enquête très sérieuse, ces mêmes Petion et Manuel étaient suspendus de leurs fonctions par le Directoire du département qui, du même coup, déférait Santerre et ses complices aux tribunaux. Le 28 juin, La Fayette venait en personne à l'Assemblée et réclamait, au nom de l'armée, des mesures « efficaces » contre la « secte » jacobine. Sa démarche était approuvée par 339 voix contre 234. « Il est démontré à mes yeux, dit le chancelier Pasquier, dans ses *Souvenirs*, que, lorsque Louis XVI a définitivement succombé, il avait beaucoup plus de partisans qu'un an auparavant, lors de sa fuite à Varennes. »

Mais en politique, le nombre n'est rien, l'action est tout. Les hommes d'ordre étaient trop divisés et trop mous pour que leurs sympathies fussent efficaces. Ils discourent, ils gémissent, ils ne font rien. « Leur résistance s'évapore en paroles et en écritures. » Dans l'état où se trouvait la France,

il n'y avait qu'un moyen d'arrêter la Révolution : prendre un fusil et descendre dans la rue. Cinquante ans de scepticisme et de philosophie larvoyante rendaient impossible cette mise en défense. Malouet et Montmorin avaient proposé au Roi de réunir à Paris quelques milliers de gentilshommes et d'anciens militaires dont le dévouement à la couronne était acquis. On pouvait, en une semaine, en trouver six mille qui ne demandaient qu'un chef et un point de ralliement : Louis XVI laissa passer deux mois sans répondre et le rassemblement ne se fit pas. Un plan d'évasion proposé par Mme de Staël n'eut pas plus de succès. Mais il y eut plus fort.

Le lendemain de sa sommation à l'Assemblée, La Fayette devait accompagner le Roi à une revue de la garde nationale. On avait choisi une légion constitutionnelle et on avait pensé qu'électrisée par la présence de son ancien général, elle se laisserait entraîner contre les Jacobins dont le Club serait fermé. La Fayette avait même vaguement fait entendre aux Autrichiens, par l'intermédiaire d'un ex-jésuite, qu'une attaque, de leur part, serait, à ce moment, inopportune. Mais la Reine, qui le haïssait, avertit la Commune et la revue fut décommandée. La Fayette, que l'affaire du Champ-de-Mars avait instruit, ne se tint pas pour vaincu et battit le rappel de ses partisans. Qu'il en vienne seulement trois cents et il tentera le coup. Au jour dit, il s'en présenta trente. Il ne restait plus au malheureux qu'à s'en retourner à la frontière : c'est ce qu'il fit.

Louis XVI n'avait point pour La Fayette et les Feuillants une aversion aussi prononcée que Marie-Antoinette, mais il se trompait aussi gravement

sur les Jacobins qu'il méprisait trop pour s'accoutumer à voir en eux une force considérable. Persuadé que les Alliés ne tarderaient pas à entrer à Paris, il bornait toute sa politique à gagner cinq ou six semaines, en reculant, par de petits moyens, l'orage prêt à éclater. Son ancien ministre, Bertrand de Molleville, homme courageux et décidé, mais trop porté à l'intrigue, l'entretenait dans l'idée que les chefs populaires pouvaient être facilement achetés et, dans la suite, paralysés les uns par les autres. De grosses sommes d'argent furent répandues à cet effet, par Bertrand et la liste civile. Danton, Fabre d'Eglantine, Santerre, d'autres encore eurent une part de la distribution, mais ils ne changèrent point leur conduite. Ils ne pouvaient se contredire sans ruiner du même coup leur crédit, et c'était payer trop cher les menues trahisons qu'il leur était loisible de commettre, sans perdre la face.

Nulle insurrection, en effet, ne fut préparée avec moins de mystère que celle du 10 août. Tout se fit au grand jour, tout fut connu à l'avance. Le 1^{er} juillet, l'Assemblée décrète que les délibérations des corps administratifs seront publiques, c'est-à-dire surveillées par les Clubs et soumises à la pression des tribunes; le 6, elle dissout les états-majors des gardes nationales de province, et, vers le même moment, prépare la suppression des compagnies d'élite de Paris; le 15, elle renvoie de Paris les troupes de ligne; le 16, elle les remplace par une gendarmerie composée des soldats et des gardes françaises qui ont fait cause commune avec l'émeute lors de la prise de la Bastille; le 6 août, enfin, elle ordonne que la garde des Tuileries sera chaque jour formée d'hommes appartenant à soixante

bataillons, c'est-à-dire ignorant leurs chefs, sans cohésion ni discipline. La défense est désorganisée pièce par pièce, tandis que, d'autre part, l'attaque se monte avec la même méthode.

Tout d'abord, puisque, au 20 juin, les *patriotes* de la capitale n'ont pas suffi à leur tâche, on lève du renfort en province. Les volontaires qui s'étaient engagés pour la durée de la guerre devaient être concentrés à l'arrière des armées, au camp de Soissons. Sous prétexte de les faire assister à la fête du 14 juillet, les Jacobins en détournent une partie sur Paris et, le 14 juillet passé, ils gardent les plus exaltés et continuent à en appeler d'autres, soigneusement triés sur le volet, par leurs affiliés locaux. Les plus forts contingents sont ceux des ports — Marseille et Brest — où la présence d'une nombreuse population flottante facilite le recrutement. En tout, ils seront au moins 5.000. Ceux du Midi apportaient avec eux un chant de guerre, composé quelques semaines plus tôt par un officier en garnison à Strasbourg, Rouget de l'Isle, qui s'était servi de thèmes empruntés à un opéra de Dalayrac. On l'appela désormais *La Marseillaise*.

De son côté, le 11 juillet, l'Assemblée déclare la Patrie en danger et elle entoure cette proclamation d'un appareil théâtral propre à détraquer les esprits. Le même jour, elle décrète la permanence des 48 sections transformées en autant de réunions publiques officielles, terrain de choix pour les agitateurs. Le 13, en guise d'encouragement, elle rétablit Petion dans ses fonctions de maire.

Concentration des Fédérés; agitation des sections : tels furent les deux éléments préparatoires de la journée du 10 août.

Tout fut conduit par un *Comité d'insurrection*

que présidait le curé Vaugeois, vicaire général de l'évêque de Blois, Grégoire, et où se rencontraient Merlin (de Thionville), Basire, Chabot, Fournier, Chaumette, Santerre, Anthoine, Lazowski, Westermann, Carra, d'autres plus obscurs encore. On se réunissait au *Soleil d'Or*, place de la Bastille, au *Cadran Bleu*, sur les boulevards, ou chez Anthoine, rue Saint-Honoré, dans la maison du menuisier Duplay, hôte et ami de Robespierre. C'est Robespierre qui rédigea les pétitions présentées par les Fédérés pour la déchéance du Roi. Quant à Danton, il se reposait à ce moment à Arcis et il ne reparaitra qu'au dernier moment. Le 27 juillet, les sections obtinrent le droit de créer un organe de liaison, un bureau de correspondance, à qui Petion accorda aussitôt un local de l'Hôtel de Ville : c'était doubler la municipalité officielle et modérée d'une municipalité illégale et violente. Installée dans la place dès sa naissance, cette seconde Commune ne devait pas tarder à supplanter et à expulser la première.

Pendant, les choses furent difficiles à mettre en train. En dépit de la double campagne des Fédérés et des sections, Paris ne marchait pas. Les quartiers constitutionnels résistaient et, dans les autres, la majorité demeurait inerte. L'insurrection qui devait éclater le 26 juillet, à l'arrivée des Brestois, dut être ajournée faute d'entente et de préparation. Une seconde tentative, le 30, à l'arrivée des Marseillais, ne réussit pas mieux : tout se borna à des bagarres au coin des rues. Un troisième mouvement, le 4 août, avorta de la même manière.

Craignant d'être emportés par l'émeute qui se préparait en dehors d'eux, les Girondins faisaient

des efforts désespérés pour reconquérir le pouvoir par des moyens parlementaires. Les ministres feuillants ayant démissionné, ils s'offraient pour les remplacer et, pour inspirer confiance au Roi, s'efforçaient de freiner l'agitation sectionnaire. Mais, au milieu de ces intrigues, le 1^{er} août, arrivait à Paris le manifeste lancé par le généralissime prussien, duc de Brunswick.

Ce manifeste, rédigé par un émigré, contre l'avis du représentant de Louis XVI, Mallet du Pan, était de la dernière imprudence et de la dernière sottise. Il y était dit que tout garde national, tout habitant qui *oserait se défendre* contre les envahisseurs serait puni comme rebelle. Au cas où le Roi serait de nouveau outragé aux Tuileries, Paris serait livré à une *exécution militaire* et à une *subversion totale*. Il est de bon sens de ne pas menacer des gens que l'on n'est pas sûr d'atteindre. Les rodomontades de Brunswick eurent l'effet que l'on en pouvait attendre : loin de terroriser Paris, elles favorisèrent les plans des républicains et facilitèrent leur coup. Le 9, au matin, arrivaient 900 nouveaux fédérés. Dans la nuit, le commandant de la garde nationale, Mandat, était appelé à l'Hôtel de Ville, destitué et assassiné. Quant à Petion, après avoir promené quelque temps, des Tuileries au Manège, son grand corps apeuré et sa mine défaite, il se faisait prudemment consigner à la chambre par la Commune insurrectionnelle et il attendait les événements. Le 10, au matin, les insurgés se rassemblaient et, dès six heures, ils commençaient le blocus des Tuileries.

Le Palais était défendu par des corps hétérogènes que Mandat n'était plus là pour maintenir en bon accord : deux ou trois cents chevaliers de

Saint-Louis en civil, à peine armés et sans commandement; neuf cents Suisses appelés de Rueil et de Courbevoie, résolus à se faire tuer sur place, mais n'ayant que quinze ou vingt cartouches par tête; neuf cents gendarmes acquis d'avance à l'émeute; deux mille gardes nationaux, dont une part — les canonniers — étaient prêts à trahir au premier coup de feu.

Un chef intelligent eût désarmé et renvoyé les gardes qui n'étaient point sûrs, expulsé du château tout ce qui faiblissait et, avec les quinze cents ou deux mille hommes qui restaient, organisé le champ de bataille. On avait du canon et, avec les dépouilles des gardes, assez de fusils et de balles. Derrière l'épaisse maçonnerie du palais, il était possible de soutenir le siège et d'en sortir victorieux... Mais il n'y avait point de chef.

Les ministres croient encore à la vertu de la Constitution. Le procureur-syndic du département, Rœderer, bon royaliste cependant, est empêtré dans la légalité et c'est lui qui persuade à Mandat d'aller se faire massacrer à l'Hôtel de Ville, sous prétexte qu'il est à la réquisition du maire. Les officiers municipaux et les magistrats, à qui incombe le soin de proclamer la loi martiale, ne montrent qu'affolement. Ils démoralisent les troupes par leurs propos. Ils poursuivent le Roi de leur découragement. Sans arrêt, Rœderer lui peint la situation sous le jour le plus noir et le presse de se réfugier à l'Assemblée pour épargner à ses enfants les horreurs de l'assaut et peut-être la mort.

Louis XVI et Marie-Antoinette avaient d'abord montré des sentiments énergiques. Ils finirent par être gagnés par la panique et, *avant même qu'un*

coup de fusil ait été tiré par les assaillants, ils abandonnèrent le palais royal et se retirèrent à l'Assemblée avec le Dauphin, Madame Royale et Madame Elisabeth. Au dernier moment, le Roi eut encore une hésitation : « Mais il n'y a pourtant pas grand monde au Carrousel », dit-il. Rœderer réplique par un flot de paroles défaitistes : les faubourgs sont prêts d'arriver, toutes les sections sont armées, il n'y a pas assez d'hommes au palais pour résister même au rassemblement du Carrousel... Et l'on se remit en marche : Louis XVI pratiquait la non-résistance au mal.

Son départ donna le signal de la débandade. Il ne resta plus au château qu'une poignée de gentils-hommes et les Suisses. Les assiégeants donnèrent alors un premier assaut qui fut repoussé avec pertes. En un instant, les cours se vidèrent et les Suisses, sortant de leurs abris, allèrent rafler les canons des Marseillais. Dans leur galopade éperdue, les fuyards se heurtèrent à la colonne du faubourg Saint-Antoine, qui s'était très difficilement formée, mais qui — enfin! — arrivait. Reprenant courage, les deux groupes revinrent à la charge. Faute de cartouches, les Suisses furent rejetés à l'intérieur des bâtiments où ils se retranchèrent.

La fusillade avait été entendue de l'Assemblée. On annonce au Roi — faussement, ou, tout au moins, prématurément — que le château va être forcé et, sous prétexte d'empêcher une tuerie, on lui arrache un ordre écrit enjoignant aux Suisses de cesser le feu et de se retirer dans leurs casernes. Le billet est porté aussitôt. Les Suisses obéissent, se replient et essaient de se former en colonne. Ils sont aussitôt assaillis et assassinés.

Le château, sans défenseurs, est envahi; presque

tout le personnel, marmitons compris, mis à mort. C'est une rage de crime et de destruction. Il faut lire les récits des témoins pour se faire une idée de ces horreurs. Des hommes sont jetés vivants par les fenêtres et empalés en bas sur des piques. D'autres sont déchiquetés, mutilés. Des corps nus sont empilés sur les pavés, mis au feu, grillés comme des côtelettes. Les caves et les appartements sont pillés. Les glaces, les meubles, les tapis, les objets d'art, tout est volé ou brisé. L'incendie dévore les bâtiments en bois qui séparent le palais du Carrousel et, quand les pompiers se montrent, ils sont reçus à coups de fusil. Le feu couva six jours et c'est miracle qu'il ne se soit pas étendu à tout le quartier. Dans Paris, même fureur : les statues des Rois sont renversées; on gratte les couronnes et les fleurs de lis; on démolit les enseignes des fournisseurs de la Cour; on change les noms des rues. La Commune décrète même la suppression « de tous les monuments de la féodalité et du despotisme », c'est-à-dire la destruction des églises, du Louvre et des arcs de triomphe, mais, par bonheur, l'arrêté n'est pas exécuté.

En tout, il y eut du côté des royalistes 800 ou 900 morts et un grand nombre de blessés; du côté des révolutionnaires, 376 tués et blessés, surtout des blessés.

Pendant qu'on tuait, Louis XVI était enfermé à l'Assemblée. Un tiers des députés seulement était présent; les autres, terrorisés, n'osaient plus y venir. Ce tiers décréta la suspension du Roi jusqu'à la réunion d'une Convention nationale et son internement au Luxembourg, puis au ministère de la Justice, place Vendôme. Mais la Commune protesta. Elle était victorieuse, elle devait disposer des pri-

sonniers. Docilement, l'Assemblée les lui remit et, le 12 août, Louis XVI et sa famille étaient internés dans la tour du Temple.

Comme au retour de Varennes, le pouvoir était vacant. L'Assemblée, toujours amputée des deux tiers, décida d'élire un conseil exécutif provisoire de six membres. Elle rendit les portefeuilles de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre aux « bons ministres » : Roland, Clavière et Servan, un ancien inspecteur des manufactures, un banquier et un officier, homme de lettres. Pour les Affaires étrangères, elle choisit un ancien commis de Dumouriez : Lebrun. Pour la Marine, Condorcet fit désigner un de ses collègues de l'Académie des Sciences : Monge, un brave géomètre ahuri qui, dit Mme Roland, faisait des gentilleses à la manière des ours de Berne. Enfin, la Justice revint à Georges-Jacques Danton.

Coulé en bronze, encensé, canonisé par toute une école d'historiens, Danton a passé, pendant vingt-cinq ou trente ans, pour la plus belle incarnation du patriotisme révolutionnaire et du patriotisme tout court. Pour ses fanatiques, c'est l'homme d'Etat « ardent et cocardier, qui rêve d'achever l'œuvre séculaire de la monarchie défunte en donnant à la France les frontières naturelles de l'ancienne Gaule, le tribun véhément qui jette en défi aux tyrans de l'Europe une tête de Roi, l'homme de l'audace qui frappe du pied le sol national pour en faire surgir des légions de volontaires, le démagogue intransigeant qui incarne la lutte à outrance contre l'ennemi ». Cela, c'est la légende. La vérité est autre. Au prix d'une longue et difficile enquête, M. Albert Mathiez est parvenu à la rétablir morceau par morceau, et ses recherches sont aujourd'hui

assez avancées et assez probantes pour que nous puissions le suivre en toute sécurité.

Avocat depuis deux ans, Danton était, en 1789, dans une situation financière difficile. Très endetté, dévoré de besoins, esclave d'un tempérament tyran- nique, il se jeta dans la Révolution comme un moissonneur dans un champ. Eloquence brutale, figure de dogue, mufle puissant : c'est le Mirabeau de la canaille. « La nature, a-t-il dit dans une de ses apologies, m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté. » Pendant trois ans, il travaille les auditoires les plus populaires. Traînant après lui une clientèle d'aventuriers et d'individus tarés, il est répandu dans tous les complots, mêlé à toutes les agitations. Effronté, vénal, sans scrupules, jouant sur les deux tableaux, il touche de l'Angleterre, du duc d'Orléans, de la Cour. Les uns l'achètent pour qu'il pousse aux désordres, les autres pour qu'il les contienne. Il fait de la démagogie par métier, sans y croire. La Révolution lui arrache des actes d'enthousiasme et d'énergie, mais il n'a pas confiance en sa durée et il tient à se garder une ligne de retraite. Aussi demeure-t-il en bons termes avec les agents royalistes de Bretagne et de Paris. A l'oc- casion, même, il leur rend de discrets services qui lui ménagent d'utiles reconnaissances. A la tribune, il est pour la guerre à outrance, en secret, pour la paix bâclée. En public, il se vante d'avoir fait le 10 août et renversé la monarchie. Dans l'intimité, il annonce au futur Louis-Philippe le relèvement du trône au profit de la branche cadette. A Paris, il est l'homme des faubourgs, le défenseur des pro- létaires. A Arcis, il achète de la terre, une ferme, deux prieurés, des bois, cent hectares de champs.

Dans un ministère de commis illuminés, il représente un type moderne de politicien roublard, sceptique et jouisseur, aimant le pouvoir et sachant s'en servir.

Les Girondins, qui le craignaient et le méprisaient à la fois, l'avaient élu à contrecœur pour s'en faire un bouclier contre l'émeute, mais il n'était point homme à servir de prête-nom à Brissot et à Vergniaud. Installé dans un département honorifique, il eut vite fait de tirer à lui les attributions de ses collègues. Monge, Servan et Lebrun lui obéissent au doigt et à l'œil. Il a des camarades pour toutes les places, des fournisseurs pour tous les marchés, des décrets pour toutes les affaires. Il rafle les fonds secrets, nomme les commissaires aux armées, pousse des milliers de volontaires dans les camps. Il est à l'aise dans le chaos. Il y trouve tout ce qu'il aime : des émotions, de l'argent, des attitudes. Au milieu de l'effroyable désordre qui emporte la France, lui seul a assez d'estomac pour avoir l'air d'être quelqu'un. Ce n'est pas un homme d'Etat. C'en est, à distance, une bruyante caricature.

La Commune insurrectionnelle avait abattu le trône. Il s'en fallut de peu qu'elle n'en fit autant de la Législative. Robespierre l'y poussait. Une vague crainte l'en empêcha. Elle se contenta d'imposer à l'Assemblée et au Conseil une série de mesures démagogiques : élection de la future Convention au suffrage universel, recherche des suspects par les soins des municipalités, perquisitions aux domiciles des royalistes, réélection des officiers de gendarmerie et des juges de paix de Paris, libération des prisonniers condamnés pour pillage des grains, confiscation et mise en vente des biens d'émigrés, internement de leurs parents, ban-

nissement ou déportation des prêtres insermentés, réquisition et taxation des grains, constitution d'ateliers nationaux et enfin institution d'un tribunal extraordinaire pour juger les crimes de contre-révolution.

L'armée, à peine remise de ses premières batailles, est à nouveau désorganisée. La Fayette, après avoir poussé le département des Ardennes à protester contre l'emprisonnement du Roi, émigre en Belgique, où il est fait prisonnier. L'Etat-Major se décompose. Des officiers sont suspendus, d'autres s'en vont, beaucoup ne restent que par crainte. A la nouvelle du 10 août, l'armée prussienne s'est ébranlée : elle avance sans rencontrer de résistance sérieuse. Le 23, Longwy se rend sans presque s'être défendu. Le 2 septembre, Verdun capitule après un court bombardement. Le 13, les Prussiens forcent le passage de l'Argonne et s'engagent sur la route de Châlons. C'est la défaite. Les Girondins, qui ont poussé à la guerre d'un cœur si léger, crient maintenant que tout est perdu. Les uns proposent de transporter le gouvernement en province; un autre imprime de basses flagorneries à la gloire du généralissime allemand; le Conseil exécutif offre à l'Angleterre, pour prix de sa neutralité, un morceau de notre empire colonial. Un ami de Danton, Desportes, est envoyé en Allemagne pour solliciter de la Prusse une paix séparée. Des phrases ronflantes à la tribune, oui! Mais derrière elles, le défaitisme et la peur.

A la Commune, c'est l'affolement. Chaque recul des armées apporte un surcroît de rage. Il y a là une poignée d'hommes sortis des bas-fonds, aujourd'hui Césars, demain, peut-être, vulgaires criminels de droit commun. Perdus dans une ville immense,

ils sentent leur petit nombre et leur usurpation. Leur passé leur revient à la mémoire. Le président Huguenin est un concussionnaire, Rossignol un assassin, Manuel a volé, falsifié et vendu la correspondance de Mirabeau. Hébert, contrôleur de théâtre, a été renvoyé des Variétés pour filouterie. Panis, chassé du Trésor royal pour détournement. Tous, ils savent que les visites domiciliaires de leur comité de surveillance n'ont été, une fois sur deux, que de vulgaires cambriolages. Que Paris soit pris, et il faudra répondre de tout cela! Point de milieu entre la dictature et les galères. Mais ces individus ont un conseiller digne d'eux : un demi-fou, un maniaque du crime, le journaliste Jean-Paul Marat, l'*Ami du Peuple*. Avant de disparaître, leur répète-t-il, supprimez vos ennemis, achevez vos victimes. Tombez sur ceux qui ont des voitures, des valets, des habits de soie. Visitez les prisons, massacrez les nobles, les prêtres, les riches. Ne laissez derrière vous que du sang et des cadavres. Et la tuerie s'organise méthodiquement.

En dix jours, tout est prêt : les listes de proscription imprimées, les égorgeurs choisis et embrigadés à raison de 6 francs par jour et le vin à discrétion. Le 30 août, l'Assemblée, lasse de la tyrannie de l'Hôtel de Ville, décide de soumettre la Commune à la réélection. Le 2 septembre, en réplique, le massacre commence et la Commune essaie d'y englober les Girondins, en lançant des mandats d'amener contre les principaux d'entre eux, dont Roland, Brissot et plusieurs députés du parti. On tue aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force, à la Salpêtrière, au Châtelet, à Bicêtre. A l'Abbaye, l'huisier Maillard a improvisé un tribunal de sang. Autour de lui, pour s'exciter au travail, les assas-

sins boivent, mangent et chantent. On a dressé des bancs pour « les dames » qui veulent assister au spectacle. Aux Carmes, des prêtres essaient de s'enfuir par les jardins et de se cacher dans les arbres : une chasse à l'homme s'organise, qui fait plus de cent victimes. En quatre jours, il y eut onze cents assassinats. Parmi les morts se trouvent l'ancien ministre Montmorin, l'archevêque d'Arles, les évêques de Saintes et de Beauvais, un grand nombre de professeurs de l'Université, les Suisses échappés à l'affaire du 10 août. La princesse de Lamballe est égorgée sur une borne de la rue Pavée et sa tête portée au bout d'une pique sous les fenêtres de la Reine, au Temple. A Bicêtre et à la Salpêtrière, où sont retenus les enfants et les filles publiques, se déroulent des scènes impossibles à raconter. Le 6 encore, les prisonniers en prévention de Haute Cour sont amenés d'Orléans à Versailles et massacrés le 9 par Fournier l'Américain.

Le Conseil exécutif, au courant de tous les préparatifs, n'avait pas bougé. Danton, à qui incom-bait la garde des prisonniers, ne fit rien pour les protéger. A un secrétaire de Roland qui le suppliait d'agir : « Je me fous bien des prisonniers, répondit-il, qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. » Et c'est sous son contreseing que la Commune envoyait aux provinces la circulaire du 3 septembre : « La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères des départements qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans ses prisons, a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur des légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi. Et, sans doute, la nation entière, après la longue suite de trahisons

qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen nécessaire de salut public... »

Aussitôt : massacres à Reims, à Meaux, à Lyon, à Caen.

Ces horreurs étaient l'œuvre de quelques centaines de bandits. Mais la terreur était si grande que personne n'osa résister, ni protester. Au reste, le meilleur du pays était aux armées et s'y conduisait d'une autre manière.

Tandis que Brunswick s'engageait sur la route de Paris, Dumouriez et Kellermann avaient fait leur jonction, l'un venant de Sedan et l'autre de Metz. Au lieu d'essayer de barrer le passage à l'ennemi, ils s'installèrent en arrière, le long de l'Argonne, comme pour lui couper ses communications. Brunswick comptait déloger les Français par une belle manœuvre stratégique. Le roi de Prusse, impatienté, le contraignit à les aborder de front. La rencontre eut lieu à Valmy, le 20 septembre. L'armée révolutionnaire, composée pour une partie de vieux soldats et pour une autre de volontaires de 1791, qui avaient déjà un an de présence sous les drapeaux, fit bonne contenance. L'artillerie, entièrement renouvelée, sous Louis XVI, par Gribeauval, était très supérieure à l'artillerie prussienne. Tout se borna à une canonnade où nous eûmes si bien le dessus que Brunswick n'osa pas donner l'assaut. La pluie arrêta le combat. Militairement, c'était partie nulle, moralement, la France était victorieuse.

Le même jour, la Convention entrait en séance.

CHAPITRE X

LA GIRONDE

LA Convention avait été élue au milieu des massacres, entre le 2 et le 20 septembre. Elle était toute jacobine. Dans ses *Mémoires*, l'abbé Grégoire a donné un bon raccourci de l'action des minorités en période de troubles. Il s'agit de la réunion qu'avait tenue le club breton, le 22 juin 1789, la veille de la fameuse séance royale du 23. « Nous étions douze à quinze députés réunis au club breton... Instruits de ce que méditait la Cour pour le lendemain, chaque article fut discuté par tous, et tous opinèrent sur le parti à prendre. La première résolution fut celle de rester dans la salle, malgré la défense du Roi. Il fut convenu qu'avant l'ouverture de la séance, nous circulerions dans les groupes de nos collègues pour leur annoncer ce qui allait se passer sous leurs yeux et ce qu'il fallait y opposer. « Mais, dit quelqu'un, le vote de douze ou quinze personnes pourra-t-il déterminer la conduite de douze cents députés? » Il lui fut répondu que la particule *on* a une force magique. Nous dirons : voilà ce que doit faire la Cour et, parmi les patriotes, *on* est convenu de telles mesures. *On* signifie quatre cents, comme il signifie dix. L'expédient réussit. » Les historiens, de nos jours, ont

remplacé le *on* par des vocables plus ambitieux : *le peuple* ou *les masses*. Peu importe. Depuis 1789, l'art de faire parler la *Volonté générale* avait fait des progrès considérables. Les Constitutionnels de la Législative, empêchés de retourner dans leurs circonscriptions, faute de passeports; les journaux de droite supprimés et leur matériel distribué aux journaux de gauche; les modérés pourchassés partout où ils osent paraître; les Assemblées primaires décidant, à peine ouvertes, l'expulsion des membres soupçonnés de tiédeur; le vote secret aboli dans dix départements au moins; des élus emprisonnés aussitôt proclamés; des bandes d'assassins rôdant autour des salles de vote : telles furent les conditions dans lesquelles le peuple souverain fut admis à exercer sa souveraineté. Le pays muselé ne put élever la voix : sur 7 millions d'électeurs, 6.300.000 s'abstinrent de gré ou de force. Le dernier dixième ne pouvait qu'obéir.

Il n'y eut de rivalité qu'à Paris où la Commune exclut les Girondins pour faire passer ses amis : Robespierre d'abord, puis Danton, Marat, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Tallien, Panis et, enfin en queue, le citoyen Egalité, autrement dit Philippe d'Orléans, qui n'en était plus à un reniement près. Partout ailleurs, on avait fait liste unique et, comme les Girondins étaient les plus connus, ils avaient été nommés en très grand nombre. Tous les chefs de la Législative revenaient et, avec eux, Buzot et Lanjuinais, qui étaient d'anciens Constituants, Petion, Roland et Barbaroux qui n'avaient pas encore été députés.

La Convention comptait 749 membres pourvus de 298 suppléants. Sur ces 749, il ne s'en présenta, le 20 septembre, que 371 dont 253 seulement —

un tiers — répondirent à l'appel nominal pour l'élection du président. Bien que le chiffre ait été, par la suite, au fur et à mesure des annexions, porté à 903, ils seront rarement plus nombreux. En juillet 1793, on n'en comptera plus, un moment, que 186. Elue par une minorité, la Convention fut sa propre minorité. C'est ce qui fit sa force autant que sa faiblesse. La peur lui donna de l'audace. Elle régna par la Terreur qui est le gouvernement des faibles et le terrorisme s'exerça également sur les révolutionnaires et sur leurs ennemis. « Il n'y avait personne qui ne fût suspect, parce que personne n'était sûr ni du lendemain, ni de son voisin. »

Les premières séances, cependant, furent assez indistinctes et aucun parti ne sembla devoir se manifester. Le 20 septembre, presque à l'unanimité, la royauté fut abolie, les personnes et les propriétés placées sous la sauvegarde de la Nation. Le lendemain, sans discussion, il fut entendu que les actes publics seraient désormais datés de l'an I de la République et le 25, à l'unanimité, la République fut déclarée une et indivisible. Mais, déjà, cette unanimité n'était plus qu'un trompe-l'œil, et deux groupes, ou plutôt deux courants, apparaissaient nettement : d'un côté, la Gironde; de l'autre, la Montagne.

La Gironde siège à droite; c'est l'ancienne gauche de la Législative. Elle est républicaine, démocrate, parlementaire et anticléricale. Ses membres sont des bourgeois cultivés et chimériques. Ils croient que la vérité leur a été révélée, et leur fanatisme est sans bornes. Mais ils sont conséquents et sincères. Ils ont horreur de la canaille. Ils veulent un gouvernement régulier et respecté qui fonc-

tionne selon les principes révolutionnaires, mais qui, une fois élu, soit soustrait aux insurrections et aux coups de main du faubourg Saint-Antoine. Disciples des physiocrates, ils sont hostiles à toutes les interventions de l'Etat dans le domaine de la production et du commerce. Le respect de la propriété, la libre concurrence, l'individualisme agraire, la libre circulation des denrées sont à la base de leur politique économique. L'année 1792 ne se sera pas écoulée qu'ils auront fait rapporter toutes les mesures de réglementation — taxe et réquisition — qui avaient été prises par les départements ou les municipalités après le 10 août. La loi Le Chapelier, qui interdit toute association ouvrière ou patronale, a pour eux la valeur d'une loi organique. L'article 4 de cette loi ne déclare-t-il pas « inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la Déclaration des Droits de l'Homme » toutes délibérations et conventions ayant pour but une action concertée des travailleurs en vue d'imposer un salaire déterminé? Ils ont donc une tendance instinctive à considérer toute protestation contre la vie chère, tout mouvement pour la hausse des salaires, comme un complot contre l'ordre social. Provinciaux, ils craignent que la Convention ne soit prisonnière de la Commune parisienne. Révolutionnaires nantis, ils prétendent s'affranchir de l'émeute qui les a portés au gouvernement et sans laquelle ils ne seraient rien. Contre la Constitution, contre le Roi, contre les Feuillants, ils ont, sans remords, fait appel à Santerre et à ses hommes : « Instruments très méprisables d'une révolution utile, glorieuse et nécessaire », a écrit Condorcet. Mais ils se hérissent de rage à la pensée que leurs auxiliaires d'hier sont leurs maîtres d'aujourd'hui

et que le Comité de surveillance de la Commune a failli englober un certain nombre des leurs, dont Brissot, dans les massacres de septembre. La loi leur est sacrée depuis qu'ils la font. Après Mounier, Mirabeau et Barnave, c'est à leur tour de dire : « La Révolution est finie. La Révolution s'arrête à nous. » La Révolution s'arrêtera un jour, en effet, mais seulement quand elle aura développé ses principes jusqu'à leurs dernières conséquences. Nous n'en sommes pas encore là. Le radicalisme parlementaire des Girondins n'est pas une fin, ce n'est qu'une étape vers le communisme dictatorial qui apparaît parmi les Montagnards.

A ce communisme, il ne faut pas donner des contours trop précis, ni des formules trop achevées. C'est un communisme élémentaire, une insurrection presque instinctive des pauvres contre les riches, de ceux qui possèdent peu contre ceux qui possèdent davantage. Puisqu'on a établi l'égalité politique et l'égalité civile, pourquoi ne pas établir l'égalité sociale par une nouvelle distribution des fortunes ou par une expropriation générale au profit de l'Etat? Des journalistes répandent l'idée que cette seconde révolution est une nécessité et que, sans elle, la première restera vaine. Des curés constitutionnels se font l'écho de cette prédication. Des commissaires du Conseil exécutif y adhèrent.

Nous n'avons point sur ce mouvement, aux environs du 10 août, autant de renseignements que nous le désirerions. Cependant, les textes réunis par M. Albert Mathiez sont assez nombreux et assez démonstratifs pour que nous puissions au moins nous en faire une idée. Le curé Dolivier, présentant à l'Assemblée une pétition en faveur

des émeutiers qui avaient pillé les marchés de la Brie, fait précéder sa demande de considérations de ce genre : « Quelle idée se fait-on de la propriété? Je parle de la foncière. Il faut avouer qu'on en a bien peu raisonné jusqu'ici et que ce qu'on en a dit porte sur de bien fausses notions. Il semble qu'on ait craint d'entrer dans cette matière, on s'est bien vite hâté de la couvrir d'un voile mystérieux et sacré, comme pour en interdire tout examen; mais la raison ne doit reconnaître aucun dogme politique qui lui commande un aveugle respect et une fanatique soumission. Sans remonter aux véritables principes d'après lesquels la propriété peut et doit avoir lieu, il est certain que ceux que l'on appelle propriétaires ne le sont qu'à titre du bénéfice de la loi. La nation seule est véritablement propriétaire de son terrain... »

Un autre curé, du Cher, celui-là, exhorte ses paroissiens à ne plus payer leurs fermages : « Les biens vont être communs, il n'y aura qu'une cave, qu'un grenier où chacun prendra tout ce qui lui est nécessaire... » Un commissaire du Conseil exécutif, Monmoro, membre influent du Club des Cordeliers, répand en Normandie, une nouvelle déclaration des droits où on lit ces deux articles : « 1° La nation ne reconnaît que les propriétés industrielles, elle en assure la garantie et l'inviolabilité; 2° La nation assure également aux citoyens la garantie et l'inviolabilité de ce qu'on appelle faussement propriétés territoriales, jusqu'au moment où elle aura établi des lois sur cet objet. » Ce qui revenait à dire que les propriétaires de biens-fonds et tant que l'Assemblée n'en aurait pas décidé ne détenaient leurs domaines qu'à titre révocable autrement.

Plus la vie est difficile, plus la campagne communiste se fait active. Le curé Jacques Roux la dirige avec une ténacité cauteleuse que ne rebute aucune difficulté. Membre des Cordeliers et des Jacobins, membre du Conseil général de la Commune, il fait de sa section des Gravilliers et des sections voisines du Temple et de l'Observatoire, des foyers de propagande d'où partent sans cesse des pétitions contre le commerce libre, contre les capitalistes et contre les bourgeois. Ainsi se constitue à la gauche des Montagnards le groupe des Enragés dont les idées les contamineront peu à peu.

Sans doute, en cet hiver de 1792, ni Robespierre, ni Mirat, ni la majorité des Jacobins ne s'avouent communistes. Au contraire, ils se disent partisans et défenseurs de la propriété. Mais ce qu'ils refusent en gros, ils le concèdent en détail. Question de clientèle d'abord. Les Enragés ont avec eux les portions turbulentes de la capitale, celles qui ont fait la Révolution et sans lesquelles la Révolution ne peut se soutenir. Question de logique ensuite. Les difficultés économiques dont souffre le petit peuple proviennent, pour une grande part, des assignats. Aux maux révolutionnaires, il faut des remèdes révolutionnaires. La politique d'abstention de Roland et son « laisser faire, laisser passer » ramènerait la Révolution un demi-siècle en arrière, à l'aurore de la critique libérale. La politique socialiste des Enragés, elle, est dans le génie du système. C'en est le développement rationnel. Un esprit déductif et formel, comme l'était Robespierre, ne pouvait rester insensible à cette nécessité. Tout en éprouvant, à l'égard des Enragés, beaucoup de méfiance et d'aversion, il sera conduit

par les progrès de sa réflexion, autant que par la pression des classes laborieuses, à faire sien, morceau par morceau, tout le programme des Enragés. Il l'imposera à la Convention et il succombera en essayant de l'imposer au pays.

Les révolutions ont leur logique et leurs lois. En remontant aux causes véritables de la disette et de la vie chère — inflation, guerre, troubles agraires, insécurité des transports — n'importe qui eût été fatalement amené à condamner un certain nombre d'actes politiques accomplis depuis trois ans, c'est-à-dire qu'il eût été conduit à prendre une position contre-révolutionnaire. De toute nécessité, il fallait donc que la disette et la vie chère fussent pourvues d'une explication mythique, présentées comme une machination des aristocrates et des réactionnaires. Alors que Saint-Just s'attardait encore à plaider pour la déflation et pour les économies, Marat, le premier, donnait le ton : « Il est incontestable que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles, etc. sont tous, à quelques-uns près, des suppôts de l'ancien régime... Aujourd'hui, ils redoublent de zèle pour désoler le peuple par la hausse exorbitante du prix des denrées et la crainte de la famine... Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations... Laissons là les mesures répressives des lois... Un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité qu'il doit toujours se sauver lui-même. » Telle était, en effet, la vérité révolutionnaire.

Tout d'abord, les Girondins firent mine de vouloir se débarrasser de la Commune et de ses amis. Dès le 25 septembre, ils commencèrent l'attaque contre Robespierre, Marat et Danton, mais leur manœuvre fut mal conduite, sans plan préconçu ni suite dans les idées. Ils se répandirent en menaces vaines, en accusations vagues, ils inquiétèrent tout le monde, n'arrivèrent à rien et, dans ces incidents monotones, confus et sans conclusion, ils finirent par perdre une partie de leurs troupes qui, sous le nom de Plaine ou de Marais, constituèrent un tiers parti, un centre amorphe et veule, toujours prêt à se ranger aux côtés du plus fort ou du plus menaçant.

Plus tard, on prétendit que Roland avait constitué un bureau de corruption pour diriger l'esprit public. En fait, sur les 100.000 livres mises à sa disposition pour la propagande républicaine, les journaux girondins, *La Sentinelle*, de Louvet, *Le Bulletin des Amis de la Vérité*, n'en reçurent que dix, les agents qu'il avait chargés de travailler les sections, pas davantage : autant dire rien. Robespierre et Marat, accusés d'avoir inspiré les septembriseurs et de briguer la dictature, déconcertèrent leurs ennemis, le premier par son langage hautain, le second par son impudence et son cynisme. C'est tout juste si Roland obtint qu'une commission visitât les prisons pour faire relâcher les suspects arrêtés sans preuves, ni mandats réguliers.

Danton était plus vulnérable. Elu député, il était obligé de choisir entre son mandat législatif et son portefeuille ministériel. Il opta pour le mandat, tandis que Roland, qui se trouvait dans le même cas, optait pour le ministère. Ils devaient, l'un et l'autre, rendre compte de leur gestion finan-

cière depuis le 10 août. Roland s'exécuta avec une vertueuse solennité, mais Danton ne fournit que des pièces insuffisantes. Pressé de questions, il finit par avouer qu'il ne pouvait pas justifier de l'emploi des 200.000 livres qui avaient été mises à sa disposition pour dépenses secrètes. A l'en croire, cependant, tout avait été délibéré en commun au Conseil exécutif, et les autres ministres avaient approuvé les dépenses au fur et à mesure. Roland riposta aussitôt qu'il n'en avait aucun souvenir. Monge, Clavière et Lebrun, mis en demeure de confirmer les dires de Danton, exposèrent, en un langage entortillé, que Danton leur avait, en effet, communiqué, en l'absence de Roland, un état de distribution des fonds secrets, mais qu'ils n'avaient pas cru devoir en tenir registre. La défaite était piteuse, et la vérité crevait les yeux : une bonne partie des 200.000 livres était tombée, sinon dans la poche de Danton, au moins dans celle de son entourage, à commencer par son secrétaire général Fabre d'Eglantine, un ancien acteur de tournées, coureur de jupons, poète à ses heures (*Il pleut, il pleut, bergère...*), couvert de dettes, condamné en Belgique pour rapt et séduction de mineure, devenu un grand homme pour avoir fait jouer une suite patriotique au *Misanthrope* de Molière. Les Girondins avaient la partie belle, mais ils ne surent pas pousser leurs avantages. L'affaire fit long feu. La Convention refusa à Danton son quitus, mais elle ne le poursuivit pas en justice, et tout finit par des injures dans les feuilles périodiques.

Même impuissance dans l'affaire de la garde conventionnelle. Pour se protéger contre les entreprises de la Commune, les Girondins voulaient que la Convention eût une garde formée par les

départements, à raison de deux cavaliers et quatre fantassins par député, soit en tout 4.500 hommes environ. La délibération, commencée le 24 septembre, n'aboutit pas. Quelques départements prirent le parti d'envoyer, sans plus attendre, des fédérés pour défendre leurs représentants. Il en vint plusieurs milliers, mais ils ne tardèrent pas à être débauchés par des Jacobins et passèrent à la Montagne. Entre-temps, on discutait sur l'organisation de l'enseignement (sans avoir les maîtres, ni l'argent); le divorce était reconnu, la peine de mort instituée contre les émigrés rentrés ou pris les armes à la main, une nouvelle émission de 400 millions d'assignats décidée pour suppléer aux impôts taris.

Les Girondins s'étaient mis dans une situation grotesque : celle d'une majorité qui n'arrive pas à gouverner et que bafoue sans arrêt une minorité audacieuse. Le départ de Danton nécessitait un remaniement ministériel. Servan, fatigué, demandait, lui aussi, à se retirer. Roland et sa femme leur découvrirent des successeurs dont ils se croyaient sûrs, un ancien Constituant, le journaliste Garat, pour la Justice, un vieil employé du duc de Castries, Pache, pour la Guerre.

Roland et sa femme ne se connaissaient pas beaucoup en hommes. Garat était un bavard, sans caractère, qui avait fait sa renommée en fabriquant des éloges académiques et qui louvoiera entre les partis sans se prononcer. Quant à Pache, à peine installé, il se proclama Montagnard et livra les bureaux de la Guerre aux Enragés.

À la fin de l'année, la Commune était enfin renouvelée. La mairie revenait à un ami de Brissot, mais les deux personnages importants : le Pro-

cureur général syndic et son substitut étaient deux extrémistes, Chaumette et Hébert. Peu après, le concurrent montagnard, battu à la mairie, devenait Procureur du département. Enfin, pour couronner cette série d'échecs et de déceptions, les Girondins perdaient la présidence de la Convention où se trouvait porté un homme du Marais, l'évêque Grégoire. Ainsi, en tout, les Jacobins manœuvraient la Gironde et la repoussaient de position en position. L'offensive des Roland contre les « Triumvirs » était manquée. La riposte des Triumvirs fut la mise en accusation de Louis XVI.

Le procès du Roi est une des plus émouvantes tragédies de l'histoire. Le simple récit de la captivité et des derniers moments de Louis XVI fait un des livres les plus beaux et les plus humains qu'il soit possible d'écrire. Mais, pour qui s'intéresse à la suite des événements, il importe surtout de mettre en lumière les raisons politiques de l'accusation et du supplice. Le calcul des Montagnards est d'une terrible simplicité : il faut guillotiner le Roi pour faire du régicide la marque et l'épreuve des sincérités républicaines. Sur la mort du Roi, les députés se diviseront et se compteront. Ceux qui la rejeteront seront taxés de royalisme, de trahison, d'entente avec les émigrés et les Autrichiens. Ceux qui la voteront demeureront indissolublement unis dans la crainte d'une réaction. Qu'ils soient mis au ban des Clubs, ou qu'ils soient coupés de leurs appuis modérés, les Girondins seront, de toute façon, affaiblis et peut-être mortellement atteints. Le procès de Louis XVI marquera la fin de la République bourgeoise, comme la déclaration de guerre a été la fin de la monarchie constitutionnelle. « Nous ne voulons pas

juger le Roi, dit Danton, nous voulons le tuer. » « Louis Capet, dit Jeanbon, a été jugé le 10 août, mettre son jugement en question, ce serait faire le procès de la Révolution et ce serait vous déclarer rebelles. » « Il faut, dit Robespierre, le condamner sur-le-champ à mort, en vertu du droit d'insurrection », et il résuma toutes ces raisons dans son plus célèbre discours : « Il n'y a point de procès à faire, Louis n'est point un accusé. Vous n'êtes point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et les représentants de la Nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. Un roi détrôné dans la République n'est bon qu'à deux usages : ou à troubler la tranquillité de l'Etat et à ébranler la liberté, ou à affermir l'une et l'autre à la fois. » En d'autres termes, si le Roi n'est pas coupable, ceux qui l'ont détrôné le sont. « La Constitution vous défendait de faire tout ce que vous avez fait. » Il faut que le Roi meure pour que les hommes du 10 août aient eu raison.

Tombés dans le piège, les Girondins n'en sortirent pas. Ils avaient blâmé les effusions de sang et ils auraient désiré sauver Louis XVI, mais ils n'osèrent pas se prononcer ouvertement. Leurs échappatoires et leurs arguties procédurières n'eurent d'autre résultat que de soulever les extrémistes contre eux et de donner à l'assassinat du Roi un caractère d'hypocrisie juridique qui le rend plus odieux.

Tandis qu'on délibérait sur un premier rapport du Comité de Législation, on apprit, le 20 novembre, la découverte aux Tuileries d'une armoire secrète, l'armoire en fer, qui contenait des papiers

importants, en particulier la correspondance du Roi avec Mirabeau et avec Talon, distributeurs des fonds de la liste civile. En somme, les débris de l'agence de corruption qu'avait montée Bertrand de Molleville. Ce coup de théâtre acheva la déroute des partisans de l'indulgence. Tous ceux qui ne se prononceraient pas pour la mort passeraient pour avoir été achetés. Les suspects ne virent plus qu'un moyen de se refaire une vertu : guillotiner. Lorsque Marat demanda que le vote sur la sentence eût lieu à haute voix, à la tribune, par appel nominal, il ne s'éleva aucune protestation. Tout ce que les Girondins purent obtenir, c'est que Louis XVI fût assisté d'avocats : Tronchet, de Sèze et Malesherbes, l'ancien directeur de la librairie, qui avait si souvent couvert les philosophes contre ses propres services et qui pouvait contempler de près les disciples de ses protégés.

Le Roi comparut deux fois : le 11 et le 26 décembre. Il fut simple et digne. A l'interrogatoire du président Barère, il répondit en invoquant la Constitution qui avait proclamé son inviolabilité et à laquelle il avait toujours conformé sa conduite. La plaidoirie de de Sèze, habile et pathétique, aurait emporté la conviction d'un tribunal ordinaire. Elle n'eut pas d'effet. Vergniaud demanda que la sentence fût prononcée par plébiscite, mais Robespierre, Saint-Just et Marat combattirent la proposition avec fureur. L'appel au peuple, c'était l'inconnu, l'acquiescement, la monarchie peut-être ! « Soumettre à la ratification du peuple un jugement rendu sur des raisons d'Etat, dit Marat, est non seulement un trait d'imbécillité, mais de démence. Il n'a pu être imaginé que par les complices du tyran, réduits, pour couvrir leurs crimes

et l'arracher au supplice, à livrer l'Etat aux horreurs de la guerre civile. »

Les scrutins s'ouvrirent le 15 janvier, sous la surveillance des clubs déchaînés et des assassins de septembre qui remplissaient les Tuileries. Successivement, on vota sur la culpabilité, sur l'appel au peuple, sur la mort... Par 683 voix, « Louis Capet » fut déclaré coupable « de conspiration contre la sûreté générale de l'Etat ». Par 424 voix, l'appel au peuple fut repoussé. Le 16 janvier, à huit heures du soir, commença le dernier scrutin. On votait par département à partir de la lettre G. Comme douze des élus de la Gironde se disaient, la veille encore, résolus à l'indulgence, on pensait que leur exemple entraînerait une majorité. Vergniaud présidait; il vota la mort et huit de ses collègues bordelais après lui. Dès lors, les hésitants lâchèrent pied. Pendant vingt-six heures, les députés se succédèrent à la tribune, au milieu des vociférations du public, applaudis ou hués, selon qu'ils se prononçaient pour la guillotine ou pour la clémence. Autant que le sort de Louis XVI, c'était celui de ses juges qui se décidait. Il y eut 721 votants : 361 pour la mort, 360 contre. Mais, comme 26 représentants avaient voté la mort avec réserves, les scrutateurs ajoutèrent ces 26 voix aux 361, en tout 387. Le lendemain, Brissot et Buzot essayèrent encore de soulever la question du sursis. Il fut rejeté par 380 contre 310. Le 20, dans l'après-midi, Garat se rendit au Temple pour signifier la sentence au Roi, qui obtint la permission de passer deux heures auprès des siens et de se confesser à un prêtre insermenté.

L'exécution eut lieu le 21, au milieu d'une ville

morne, dans un déploiement de troupes formidable. Une double haie de sectionnaires et de fédérés allait du Temple aux Tuileries. Quinze cents hommes gardaient le carrosse royal. Vingt mille étaient massés sur la place de la Révolution où était dressé l'échafaud. A la sortie du Temple, vers huit heures et demie, quelques cris de « Grâce ! » s'élevèrent, mais Santerre fit battre les tambours de l'escorte et les roulements continuèrent sans interruption tout le long du trajet. A dix heures, le cortège arriva place de la Révolution. Le Roi descendit lentement de voiture, se laissa lier les mains, gravit les degrés et, du haut de la plateforme, prononça très haut : « Peuple ! je meurs innocent ! » mais les tambours de Santerre couvrirent sa voix. A ce moment, il y eut une bousculade. Le Roi se tourna alors vers Sanson et ses aides : « Messieurs, je suis innocent de ce dont on m'accuse. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. » Quand le couperet tomba, on entendit un grand cri. Le lendemain, Sanson, rapportant le détail de ces faits, ajoutait : « Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous ont étonnés. Je reste convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion. »

« Louis, dit Albert Sorel, avait régné médiocrement... La guerre civile aurait rendu sa mémoire odieuse; la proscription aurait effacé son souvenir; l'échafaud lui fit une auréole. En lui ôtant le manteau royal et la couronne qui l'écrasaient, la Convention découvrit en lui l'homme, qui était d'une mansuétude sans égale, et qui porta dans la séparation de tout ce qu'il avait aimé, dans l'oubli des

injures qu'il avait reçues, dans la mort enfin, ce sacrifice de soi-même et cette confiance absolue dans la justice éternelle qui sont les sources des plus touchantes vertus du genre humain. La Convention l'exclut de la liste des souverains politiques où son rang était inférieur; elle le plaça dans l'ordre des victimes de la destinée et lui conféra ainsi une dignité supérieure et rare dans la hiérarchie des rois. Pour la première fois depuis qu'il régnait, Louis parut dominer sa tâche. Et comme on le présenta, ce jour-là, en spectacle au monde avec une solennité extraordinaire, que cette journée est une de celles qui comptent dans l'histoire des nations, son nom s'associe, dans l'esprit des peuples, à l'idée de la plus grande des infortunes soutenue par le plus noble courage. »

Les Montagnards avaient gagné la partie : la Convention était engagée sur une voie dont elle ne put jamais s'écarter, et où les Girondins se rompirent le cou. Le 23 janvier, Roland, rendu responsable de la vie chère, quittait le ministère de l'Intérieur; avant deux mois, une émeute éclatera contre ses amis. « Il n'y a plus moyen de reculer », écrivait Marat dans le *Journal de la République Française*, continuateur de *L'Ami du Peuple*. « Nous venons enfin d'aborder dans l'île de la liberté et nous avons brûlé le vaisseau qui nous y a conduits », proclamait Cambon, et Lebas disait plus simplement, mais aussi nettement : « Nous voilà lancés, les chemins sont rompus derrière nous, il faut aller de l'avant bon gré mal gré, et c'est à présent surtout qu'on peut dire : vivre libre ou mourir. » L'assassinat du conventionnel Lepeletier de Saint-Fargeau, par un ancien garde du corps, était comme l'illustration de ces paroles.

En dépit de leurs fautes, les Girondins gardaient un grand prestige : ils avaient voulu la guerre, et l'on allait de victoire en victoire. C'est par la guerre qu'ils avaient escaladé le pouvoir, c'est par les succès militaires qu'ils s'y tinrent.

Au lendemain de Valmy, la situation des Prussiens était devenue singulièrement dangereuse. Des troupes fatiguées, ravagées par la dysenterie et démoralisées par la résistance imprévue des Français, deux tiers des soldats malades, des ravitaillements insuffisants et irréguliers, une population hostile, un temps détestable, un pays fangeux, des routes détrempées où les canons et les chariots s'enlisaient : c'était la retraite forcée. Elle faillit tourner au désastre. Si Dumouriez avait attaqué Brunswick dans les défilés de l'Argonne, c'en était fait de l'armée prussienne. Mais Dumouriez n'avait pas assez confiance dans ses volontaires pour risquer leur jeune gloire dans une bataille difficile et, d'autre part, il était trop persuadé que l'Autriche était la seule ennemie de la France, pour ne pas chercher un accommodement avec la Prusse. Heureux de gagner du temps, Frédéric-Guillaume se prêtait aussitôt aux négociations et amusait les commissaires du Conseil exécutif, Westermann et Benoist, par de vagues promesses et des déclarations véhémentes contre l'Empereur et la maison d'Autriche. Promesses et déclarations n'engageaient à rien, mais à Paris, on prenait tout cela au sérieux, tant et si bien que le 23 octobre, suivi sans être inquiété, Brunswick repassait la frontière avec son hôpital ambulante. Mais déjà la rive gauche du Rhin était envahie par un autre côté, la guerre de conquête commencée.

Les discussions qui avaient précédé la rupture

avec l'Autriche avaient montré que, pour les Girondins, la Révolution n'était pas une simple affaire de politique intérieure française, mais bien le premier épisode de la révolution universelle, la première étape d'une insurrection générale contre les rois, les prêtres, les nobles. Pour bien marquer ce caractère international, les réfugiés étrangers étaient admis en nombre indéterminé dans les clubs, les assemblées et les administrations. Au lendemain même de la déclaration de guerre, le plus remuant d'entre eux, le Prussien Anacharsis Clootz, qui se faisait appeler l'orateur du genre humain, se présentait à la barre de l'Assemblée : « C'est ici, disait-il, la crise de l'Univers. Le sort du genre humain est entre les mains de la France... La religion des Droits de l'Homme inspirerait-elle moins de vertu, de zèle et d'enthousiasme que la religion des faux prophètes? » La religion des Droits de l'Homme! Ce n'était plus une guerre qui commençait, mais une croisade : une croisade pour la dissolution des Etats.

Un premier décret accorda une pension aux déserteurs des armées ennemies. Traduit en allemand et en espagnol, il fut répandu à des milliers d'exemplaires. On le placardait sur les murs et sur les arbres, on le jetait dans les voitures, on le collait sur des bouteilles d'eau-de-vie : stratagèmes naïfs dont le succès fut médiocre. Plus habile était la formation de légions étrangères, amorces d'armées révolutionnaires, destinées à agir dans leur patrie d'origine. Il y eut des légions liégeoise, belge, batave, savoyarde, germanique, anglaise, toutes équipées et entretenues aux frais de la France. Chaque légion se doublait d'un club de patriotes dont les correspondances, les journaux, les tracts et

les proclamations allaient répandre jusque dans les plus minuscules principautés les idées et les excitations révolutionnaires. De Strasbourg partaient des missionnaires qui, avec l'appui des loges maçonniques, soulevaient les Rhénans contre les électeurs et contre les émigrés. A Genève, les amis de Clavière s'agitaient. A Londres, les démocrates, groupés dans une société historique, multipliaient les manifestations de sympathie. Partout, les événements de France éveillaient l'espoir des misérables et des mécontents. Partout, il se rencontrait des hommes de lettres, pour les défendre et les exalter. A la veille des élections à la Convention, Marie-Joseph Chénier demandait à la Législative d'accorder la nationalité française aux écrivains étrangers qui avaient « sapé les fondements de la tyrannie et préparé les voies à la liberté ». Il souhaitait que beaucoup d'entre eux fussent membres de la future Assemblée afin qu'elle devînt le « Congrès du monde entier ». Une vingtaine de philosophes reçurent ainsi le droit de cité. Deux d'entre eux : Thomas Paine et Anacharsis Clootz, furent élus députés, l'un du Pas-de-Calais et l'autre de l'Oise. Thomas Paine siégea à droite, Clootz à gauche. « En nous députant ici, disait Danton, la nation française a créé un grand comité d'insurrection générale des peuples contre tous les rois de l'univers! »

Pendant que Dumouriez contenait l'invasion prussienne, les Autrichiens du duc de Saxe-Teschen étaient venus mettre le siège devant Lille. Mais le duc n'avait pas assez de troupes pour investir complètement la ville et, dès qu'il apprit la débâcle de Brunswick, il se retira. Sur ces entrefaites, Dumouriez se rendit à Paris pour proposer à la

Convention la conquête de la Belgique. Il fut reçu en triomphe; on lui donna des fêtes; on le couvrit de compliments; les Jacobins lui offrirent un bonnet rouge; Robespierre l'embrassa; Santerre consentit à lui céder une partie de l'artillerie parisienne, et le Conseil exécutif adopta son projet en prescrivant, le 24 octobre, que les armées ne prendraient point de quartier d'hiver jusqu'à ce que les ennemis de la République eussent été repoussés au-delà du Rhin.

L'adjudant général Vergnes, qui dirigeait un des bureaux de la Guerre, avait proposé à Dumouriez de reprendre le plan traditionnel, celui de Louis XIV et de Turenne, en 1672, celui du maréchal de Saxe et de Lœwendal, en 1745 : une armée d'observation, couvrant une armée de siège. Mais les troupes révolutionnaires étaient impropres à une guerre savante. Ardentes et pleines de courage, elles n'auraient point supporté une campagne lente et méthodique. Il fallait les pousser en avant, les entraîner en vue d'une offensive continuelle, laisser faire leur enthousiasme et leur fougue, sans trop se soucier des vies sacrifiées en surcroît. Au reste, pour servir cet héroïsme, on disposait de moyens matériels supérieurs en nombre et en qualité à ceux de l'ennemi, en particulier d'une artillerie de premier ordre. S'il est vrai que la bataille révolutionnaire sera grossière et sanglante, elle ne sera pas, cependant, un simple corps à corps.

Le 6 novembre, Dumouriez rencontrait les Impériaux près de Mons. Après une préparation d'artillerie de trois heures, ses soldats enlevaient à la baïonnette les hauteurs fortifiées de Jemmapes, et contraignaient le duc de Saxe-Teschen à la retraite. Coup sur coup, Bruxelles, Malines, Louvain, Liège,

Gand, Namur, ouvraient leurs portes. Anvers se rendait après quatre jours de tranchée. En un mois toute la Belgique était conquise. Partout les Français étaient accueillis par des acclamations et des réjouissances. A l'autre extrémité de la frontière, le long du Rhin, un second général, Custine, s'était porté en avant, tandis que Brunswick demeurait embourbé dans les routes lorraines et champenoises. Le pays était gagné depuis longtemps à l'influence française, les forteresses dégarnies, la population travaillée par une intense propagande, partout on rencontrait des complaisances et des complicités : Spire, Worms, Mayence, Francfort sont emportées au pas de charge; les princes et principicules détaient ou offrent humblement leurs services. Sur les Alpes, un troisième corps, commandé par Montesquiou, tombe sans déclaration de guerre sur le Piémont, prend Montmélian, entre à Chambéry et contraint les Sardes à évacuer toute la Savoie, tandis que Truguet et Anselme occupent sans plus de peine Nice et le Comté.

Pour un militaire, toute cette campagne est, en dépit de son éclat, pleine d'erreurs et de maladresses. En particulier, Dumouriez et Custine n'ont, à aucun moment, essayé de combiner leurs mouvements pour couper la retraite à Brunswick qui s'échappa assez facilement. Mais loin de nuire aux Français, ce manque de science les rendait plus redoutables encore : ils semblaient triompher par leur seule présence. On eût dit que le seul nom de liberté mettait l'ennemi en déroute. Un publiciste allemand, qui avait l'imagination biblique, pouvait, sans faire rire, comparer Custine à Josué renversant les murailles au bruit des trompettes.

La victoire soulevait quantité de problèmes.

Allait-on négocier ou poursuivre la guerre? Ralentir la propagande à l'étranger ou l'intensifier? Révolutionner les territoires conquis ou y respecter l'ancien ordre? En faire des États protégés ou les annexer? Dès le 28 septembre, la Convention entendait la lecture d'une lettre de Montesquiou qui sollicitait des instructions. Aussitôt s'engage un premier débat qui est intéressant par les contradictions qui s'y manifestent. Le pacifisme de 1789, le cosmopolitisme girondin, les plans de révolution universelle, le vieux rêve des frontières naturelles, la crainte de s'engager dans une guerre sans fin contre l'Europe : tout est agité à la fois. Mais si la Convention n'ose pas encore se prononcer et si elle se contente de renvoyer la lettre de Montesquiou à l'examen du Comité diplomatique, on sent au ton des discours que la balance penche du côté de la guerre. Dans les coulisses, d'ailleurs, les ministres y poussent de toutes leurs forces et leurs raisons, pour n'être pas de pure idéologie, n'en sont pas moins d'un gros poids. Le ministre des Finances, Clavière, prétend que l'entretien des armées ruine le trésor et demande qu'on les fasse vivre sur l'ennemi. Roland, de son côté, craint que le retour des soldats ne soit le signal d'une réaction militaire. « Il faut, dit-il, les faire marcher aussi loin que les porteront leurs jambes ou bien ils reviendront vous couper la gorge. »

La politique girondine, sous sa forme primitive, n'avait guère été qu'un prétexte à rhétorique incendiaire. L'épreuve des faits la contraignait à prendre corps. Depuis six ou huit mois, Brissot jonglait avec des grands mots menaçants. Il était temps de dire ce qu'ils recouvraient, et, puisqu'il ne s'agissait plus d'effets de tribune, mais d'intérêts et de réso-

lutions positives, l'histoire, la géographie, les nécessités politiques et militaires reprenaient leur valeur et inclinaient les délibérations des Conventionnels vers les chemins battus de la tradition. Le décret du 19 novembre, qui promettait fraternité et secours à tous les peuples désireux de secouer leur liberté, ne fut encore qu'une manifestation verbale d'humanitarisme. Mais le 15 décembre, la Convention le complétait en décidant que l'aide de la France ne serait pas gratuite, mais qu'elle impliquerait de la part des nations assistées une soumission complète à la dictature et aux lois révolutionnaires : c'était le premier pas vers l'absorption. Le second fut vite franchi. Une série de décrets prescrivit l'annexion de Bâle, de trente-cinq communes du Palatinat, de Liège, de la Belgique et enfin de tout le pays compris entre la Moselle et le Rhin. La Révolution réalisait un projet vieux de deux ou trois siècles : le démembrement de la monarchie autrichienne par la conquête des Pays-Bas. La propagande révolutionnaire semblait n'avoir été qu'un expédient nouveau pour achever l'œuvre de Richelieu.

En acceptant l'héritage de la monarchie et en reprenant ses desseins, la Révolution s'exposait aux mêmes difficultés et aux mêmes dangers. La prise d'Anvers et l'ouverture des bouches de l'Escaut, dont les Hollandais avaient jusque-là le contrôle, ranimaient l'hostilité du gouvernement de Londres à l'égard de nos entreprises commerciales et maritimes. Pitt avait salué avec plaisir la Révolution parce qu'il avait cru qu'en épuisant les Français, elle lui permettrait de prendre pacifiquement la revanche de la guerre d'Amérique. Dès le moment où la Révolution apparut, non plus sous

l'aspect de l'anarchie, mais sous celui de la conquête, ses sentiments changèrent du tout au tout. Jamais l'Angleterre n'avait toléré que la France s'établît en concurrente sur les côtes du Nord, face à la Tamise, dans une des meilleures positions maritimes du globe. Pour l'en empêcher, elle avait ameuté toute l'Europe contre Louis XIV. Elle l'ameutera avec plus de facilité encore contre la Révolution. Ce sera le dernier et le plus long épisode de ce que Seeley appelle la troisième guerre de Cent Ans, la guerre pour l'hégémonie économique et coloniale. Lente à comprendre, lente à se mettre en mouvement, l'Angleterre ne s'arrêtera pas avant d'avoir liquidé ce vieux compte. La coalition des puissances retrouvait sa tête et sa caisse. Comme sous Louis XV, la France allait s'enliser dans une guerre continentale quand son véritable ennemi était sur mer.

Jacques Bainville a insisté sur ce point avec beaucoup de clairvoyance et de raison. Parmi les fautes de la Révolution, dit-il, une des moins visibles et des plus importantes fut de s'être « mise en conflit avec la plus grande puissance maritime du monde sans avoir elle-même d'escadre et sans espoir d'en retrouver. Car une marine, instrument de précision, ne s'improvise pas ». Les mutineries et l'émigration avaient ruiné la nôtre. Faute de personnel, d'expérience et d'argent, il n'était pas possible d'en reconstituer une. Pitt le savait. Sa décision fut prise dès la fin de novembre. Pendant deux mois, il multiplia les incidents, les mauvais procédés et les provocations. L'exécution de Louis XVI, enfin, lui fournit un prétexte pour expulser l'envoyé français et amener la Convention à déclarer la guerre au roi George, au stathouder

e Hollande, son allié, et au roi d'Espagne Charles IV qui était un Bourbon, cousin du roi de France (1^{er} février — 7 mars)

La Révolution avait soulevé contre elle la moitié de l'Europe, mais par une fatalité effroyable, au moment où s'engageait, selon le mot de Pitt, cette guerre d'extermination, les armées françaises se trouvaient dans un tel état de lassitude et de délabrement qu'elles étaient absolument impropres au combat. Une loi accordait aux volontaires de 1792 la faculté de se retirer au 1^{er} décembre de chaque année, à la seule condition d'avoir prévenu leur capitaine deux mois à l'avance. Au jour dit, des bataillons entiers décampèrent. Par ailleurs, la désertion faisait des ravages considérables. Les régiments fondaient de semaine en semaine. Sur la Moselle, sur la Meuse, sur le Rhin, aux Pyrénées, partout, les routes étaient couvertes de soldats qui regagnaient leurs foyers sans permission, emportant leurs armes et leurs vêtements. Il y avait en Belgique, à la fin d'octobre, cent mille Français. A la fin de décembre, il n'en restait plus, garnisons comprises, que quarante-cinq mille.

Dans les services du ravitaillement et des étapes le désordre était pire encore. Le ministre Pache cachait, sous l'aspect placide et poussiéreux d'un vieux bureaucrate, une âme vindicative, hargneuse et avide de pouvoir. A peine installé au ministère, il en avait bouleversé les bureaux pour y faire entrer les créatures des Enragés : Audouin, un ancien vicaire de Saint-Thomas, Hassenfratz, un chimiste à l'esprit confus devenu sans-culotte par amour de la saleté et du débraillé, Vincent, un galopin prétentieux qui avait siégé à la Commune du 10 août, trois ou quatre cents nouveaux commis

qui parlaient beaucoup, travaillaient peu et ne songeaient guère qu'à humilier les généraux et à leur faire des avanies.

L'habillement, l'approvisionnement et les charrois de l'armée étaient affermés à des compagnies particulières, entre autres la compagnie Masson-d'Espagnac pour les transports et la compagnie Doumerc pour le pain et les fourrages. Pache, qui n'osait pas s'en prendre directement à Dumouriez, fit arrêter ses fournisseurs pour vol. D'Espagnac était un fripon qui faisait des bénéfices scandaleux et trichait de son mieux sur ses contrats. Il fut démontré qu'il entretenait 6.300 chevaux, alors qu'il était payé pour 13.000. Mais les hommes que Pache installa au directoire des achats : Bidermann, Max Beer, Cerbeer, Pick et Moselman ne valaient pas mieux, au contraire. Il est possible que l'ordonnateur Malus ait tripoté, mais il est certain que son successeur Ronsin était un parfait incapable, tout étonné de se livrer à des fonctions dont il ignorait les premiers éléments. « Nous sommes dans la pénurie la plus affreuse, notait l'adjudant général Montjoye. Nos chevaux meurent de faim; plusieurs refusent le service; le pays est épuisé et les paysans sont obligés de tuer leurs bêtes, faute de pouvoir les nourrir. » Beurnonville, qui commandait l'armée de la Moselle, avait demandé à Paris des bas, des guêtres, des couvertures, des habits et des souliers. On lui expédia des bas d'enfants et des souliers de garçonnets. De l'Escaut aux Pyrénées, tout était à l'avenant : chaussures à semelles de carton, bottes en papier, voitures sans traits, vêtements en guenilles, toiles de tente pourries, drap trop mince, magasins ouverts à tous les vents et accueillants à tous les

voleurs, hôpitaux sans linge, sans lits et sans médicaments. La grande armée de novembre n'était plus qu'une cohue de mendiants.

Pour surveiller l'esprit des armées et administrer les pays conquis, la Convention avait désigné un certain nombre de ses membres qui prirent le titre de commissaires. Leur action fut en tout déplorable. Le commissaire à l'armée de la Moselle, Joseph Cusset, était ivre du matin au soir. A peine éveillé, il s'installait à la cuisine avec le valet de chambre du général, un Nègre qu'il appelait son ami et son frère, convoquait la garde et buvait jusqu'à rouler sous la table. A Namur et à Liège, sévissaient Danton et Delacroix. Toujours à table ou avec des filles, ils n'interrompaient leurs plaisirs que pour haranguer la populace et la pousser aux excès. « On ne fait pas, disaient-ils, des révolutions avec du thé; les principes de justice et d'humanité sont bons en théorie et dans les livres de philosophes; mais dans la pratique, il faut d'autres moyens pour opérer, il faut avoir des coupe-jarrets à gage. »

Comme la Convention, le Conseil exécutif avait ses commissaires : trente pour la seule Belgique. On leur avait confié la « surveillance tutélaire » des administrations, les réquisitions, l'introduction des assignats et la saisie des biens de l'Eglise. Littérateurs obscurs, petits fonctionnaires, vagues hommes de loi, ils furent éblouis par l'importance de leurs fonctions et commirent des sottises qui les rendirent odieux et ridicules. L'un d'eux sommait la municipalité de Namur, de lui offrir un « beau et splendide dîner » en tous points semblable à celui qu'elle avait donné au général Valence. Un autre dénonçait au peuple d'Ypres et de Courtrai

les nobles et les prêtres comme des vampires semblables aux monstres du Nil qui « ne contrefont des voix humaines que pour attirer les malheureux et les dévorer ». Un troisième enfin répétait aux Bruxellois que le Brabant n'était qu'une vaste ménagerie et qu'on devait y couper à propos vingt ou trente têtes.

Personnellement honnêtes, les commissaires nationaux prirent comme adjoints et auxiliaires d'affreuses canailles dont les brutalités, les rapines et les brigandages révoltaient les populations. L'un d'eux, Saghman, est resté célèbre. C'était un ébéniste bruxellois, notoirement atteint de démence. Pour fêter sa nouvelle dignité, il s'était acheté cinq chevaux, trois cabriolets, un tonneau en bois d'acajou et trois mille pots d'étain. Il se croyait ministre, et on eut toutes les peines du monde à l'empêcher de porter un habit d'écarlate bordé d'hermine.

Enfin et surtout, ni les Belges, ni les Allemands ne voulaient des lois révolutionnaires. Les Français leur avaient annoncé qu'ils apportaient la Liberté. Ils avaient compris : le respect des franchises, des propriétés et des institutions. Pas du tout ! Cette Liberté, c'était la dictature de l'étranger, les assignats, l'arrêt du commerce, la proscription des prêtres, les réquisitions, les contributions forcées, la saisie des biens nobles et des biens d'Eglise, la délation, le pillage ! Dumouriez s'était opposé de toutes ses forces à l'arrêté du 15 décembre. Le Comité de défense générale constitué le 1^{er} janvier pour coordonner les opérations militaires et les négociations diplomatiques consentit à le débarasser de Pache, élu presque aussitôt maire de Paris, mais non à suspendre l'exécution de l'arrêté.

Dès lors, le mécontentement et l'hostilité ne firent que grandir.

Un dernier incident acheva d'exaspérer les Belges. Les commissaires de la Convention avaient mis sous séquestre l'argenterie des communautés religieuses. Ils prescrivirent aux agents du pouvoir exécutif de la transporter à Lille où elle serait plus en sûreté. La mesure ne s'appliquait ni aux églises paroissiales, ni aux objets du culte. La distinction ne fut pas observée. Pendant trois jours, Sainte-Gudule fut en proie aux sans-culottes. « Ils enfoncèrent les portes, raconte M. Arthur Chuquet, brisèrent les châsses, dispersèrent les ossements des saints, violèrent les tombes, mirent les troncs à sac, enlevèrent les registres baptismaux. Les officiers se jetaient les hosties ou les foulaient aux pieds. Les soldats, affublés de chapes et chantant d'obscènes chansons, formaient à travers la cathédrale une procession bouffonne. » Les commissaires, suppliés d'intervenir, répondirent qu'ils ne pouvaient rien. Le pays demeura profondément religieux entra en effervescence. En de nombreux endroits, des détachements français furent assaillis, désarmés ou fusillés à bout portant.

Les armées austro-hongroises reprirent l'offensive au printemps. Déjà, en décembre, aidé par une insurrection des habitants, Frédéric-Guillaume était rentré à Francfort, mais il n'avait pas poussé plus loin. Le 1^{er} mars, l'armée autrichienne, commandée par Cobourg, tombait sur l'armée de Belgique, dispersée dans ses cantonnements de la Roer et la taillait en pièces. Dumouriez, engagé dans une expédition contre la Hollande, se faisait battre à son tour à Neerwinden (18 mars) et à Louvain. Sur le Rhin, Custine était pareillement

bousculé, et, de toutes ses conquêtes, il ne nous restait que Mayence assiégée.

La débâcle des armées et le danger extérieur furent la cause ou le prétexte d'événements politiques dont l'histoire demeure obscure : la trahison de Dumouriez et les journées de Mars.

Dumouriez était ambitieux et il ne s'était rallié à la République que dans l'espoir d'y jouer un grand rôle. Peu à peu, il s'était rendu compte que la France n'était pas mûre pour la dictature d'un soldat heureux, et il avait formé le projet d'une principauté indépendante qui engloberait la Belgique et la Hollande, et dont il serait le chef. Forcé par l'offensive autrichienne de renoncer à sa marche vers le Nord, il dut, une fois encore, modifier ses plans et il se décida pour le rétablissement de la monarchie dans la personne du petit Louis XVII, prisonnier au Temple.

La défaite le poussa aux dernières extrémités. Sachant qu'il serait mis en accusation pour avoir, après l'affaire de Sainte-Gudule, rapporté, de sa propre autorité, le décret du 15 décembre, il estima qu'il n'avait plus rien à ménager et se risqua à jouer le tout pour le tout. Il pouvait compter sur l'état-major et une partie des officiers que fatiguaient « les querelles honteuses » de la Convention. Mais pour entraîner ses troupes sur Paris, il devait être sûr de ne pas être attaqué par-derrière. Aussi le 23, moyennant l'évacuation totale des Pays-Bas, négociait-il avec Cobourg un armistice provisoire et une promesse de neutralité.

Jusqu'à là tout est clair. Ce qui l'est beaucoup moins, ce sont les allées et venues de Danton entre Paris et les armées, et surtout l'arrivée au camp de Dumouriez, le 26, d'une députation de trois

Jacobins exaltés : Proli, Dubuisson et Pereyra que nous retrouverons mêlés aux complots des Enragés et aux grandes affaires de trahison en 1794. Danton quitta Dumouriez le 21, après Neerwinden. Il aurait dû être pressé de se trouver à Paris pour y rendre compte des événements. Il n'y arriva pourtant que le 26. Avait-il été mis au courant par Dumouriez de ce qui se préparait? Avait-il jugé prudent de disparaître jusqu'à ce que les choses se soient précisées, afin de se ranger, à coup sûr, du côté de la victoire? Cela paraît vraisemblable. Quant à Proli et à ses collègues, quels services venaient-ils offrir? Écoutèrent-ils les déclarations que leur fit Dumouriez avec autant d'indignation qu'ils le prétendirent dans leur rapport?

Ce qui complique encore les choses, c'est que Danton, Proli et les Enragés avaient aux premières mauvaises nouvelles semé la panique dans Paris et provoqué les 8, 9 et 10 mars un soulèvement des sections contre l'Assemblée qu'elles accusaient de mal conduire la guerre et de ne pas poursuivre les conspirateurs. Pour apaiser l'émeute, la Convention avait voté la création d'un tribunal révolutionnaire, résurrection du tribunal du 17 août supprimé par les Girondins. Faut-il voir dans ces journées un premier effort des Jacobins pour se débarrasser par la force de la majorité girondine? Ou au contraire une tentative pour établir à Paris une organisation insurrectionnelle qui aurait secondé le coup d'Etat militaire? Le bon accord qui règne à ce moment entre Marat, Robespierre et Danton, irait à l'appui de la première hypothèse, mais il faut mettre en faveur de la seconde les efforts de Danton pour faire élire un nouveau ministère dont les membres eussent été choisis.

parmi les conventionnels et aussi son acharnement à défendre Dumouriez jusqu'au 28.

Quoi qu'il en soit, après des débuts favorables, l'affaire tournait mal pour Dumouriez. Il livrait à Cobourg le ministre de la Guerre et les quatre conventionnels qu'on lui avait dépêchés, mais, à part un millier d'hommes, son armée se déclarait contre lui, et il était forcé d'émigrer à son tour. Danton se rejeta à l'extrême gauche avec d'autant plus de fureur qu'il se sentait compromis. Dans deux discours d'une violence inouïe, il accusa les Girondins d'être les complices de Dumouriez et il demanda à la Convention de « déclarer la guerre à ses ennemis intérieurs ». Déjà, il avait institué dans chaque commune (à Paris, dans chaque section) un comité de surveillance de douze membres, qui, théoriquement chargé de la délivrance des permis de séjour aux étrangers et du contrôle des passeports, était en réalité un instrument de police, pour la chasse aux suspects. Entraînés par Danton, le Centre et la Montagne votèrent une série de mesures qui marquent le début de la Terreur : institution d'une taxe spéciale sur les « riches », formation d'une armée révolutionnaire recrutée parmi « les pauvres », mise en activité du tribunal révolutionnaire avec une procédure expéditive, enfin, constitution d'un Comité de Salut public de neuf membres délibérant en secret (28 mars-6 avril).

A la fin de février, l'Assemblée avait décidé la levée de 300.000 hommes. Le contingent était fixé pour chaque commune au prorata de la population. S'il ne se présentait pas assez de volontaires, le complément en serait pris parmi les célibataires et les veufs sans enfants, de dix-huit à quarante

ans, et ce choix se ferait à l'élection! Faire élire les recrues en pleine guerre, cela passait les bornes de l'absurdité, et l'on imagine sans peine l'irritation terrible qui en résulta pour toute la France. Sous prétexte d'empêcher les abus, des départements décidèrent alors de confier aux municipalités le soin de choisir les hommes qui seraient mobilisés : excellente manière pour se débarrasser des « aristocrates » et des « bourgeois »! A Paris, les sections désignèrent nominativement, un à un, douze mille jeunes gens qui passaient pour être antijacobins : clercs de notaire, commis de banque, employés de commerce et de bureau. Il y eut, le 4 et le 5 mai, au Luxembourg et aux Champs-Élysées, deux émeutes de conscrits qui criaient : « A bas les anarchistes! Au diable Marat, Danton et Robespierre! » Ils furent brutalement dispersés par Santerre. Les muscadins de 1795 se souviendront des levées de 1793. Pour l'équipement des recrues, la Commune établit sans tarder un impôt progressif sur les revenus qui, au-dessus de 30.000 livres, équivalait à la confiscation. Il était dit que pour asseoir cette taxe, les sections ne seraient pas liées par les rôles de l'impôt ordinaire.

C'est encore le recrutement qui provoqua le soulèvement vendéen. Le pays était très attaché à sa religion, à ses prêtres et à ses nobles. La Révolution y avait été mal accueillie, et la révolte couvait depuis des mois. La loi des 300.000 hommes en fournit l'occasion. En quelques jours, le pays fut en feu. L'Etat-Major de l'insurrection comprenait, fraternellement unis, des paysans : Stofflet et Cathelineau; des nobles : Charette, Bonchamp, d'Elbée, La Rochejaquelein et même des curés comme l'abbé Bernier. Les Vendéens massacrèrent les *patriotes* de

Machecoul, bousculèrent les gardes nationaux, les gendarmes et les vainqueurs de la Bastille qui leur étaient opposés, s'emparèrent de Cholet, Thouars, Fontenay et menacèrent Nantes où ils entrèrent même un moment.

De tous côtés, la politique girondine s'effondrait. Pour se maintenir au pouvoir, les Girondins avaient besoin de victoires continuelles. Les défaites intérieures et extérieures annonçaient leur fin. Mais comme ils gardaient la majorité à la Convention, ils ne pouvaient être vaincus que par un soulèvement populaire. Ne disposant ni des sections, ni de la garde nationale parisienne, les Montagnards n'étaient pas en mesure de le provoquer à eux seuls. La garde nationale était à la réquisition de la Commune, les sections, sous l'influence des Enragés. Ceux-ci représentaient véritablement la force agissante. La raréfaction des denrées et l'augmentation continue des prix avaient donné à leur propagande un essor formidable dont ils avaient fait la preuve en février, en organisant le pillage des épiceries. Pour abattre les Constitutionnels, les Girondins avaient demandé le secours de Danton et de Santerre. Pour abattre les Girondins, les Montagnards demandèrent le secours de Jacques Roux et de Varlet. Marat connaissait personnellement Jacques Roux qui l'avait caché dans sa maison, lorsqu'il était sous le coup de poursuites judiciaires. L'entente dut se conclure entre eux vers le début d'avril. Les Enragés promirent leurs troupes. La Montagne prit à son compte le programme social des Enragés. Le 10, à la suite d'une pétition des sections contre l'accaparement, Robespierre prononçait un grand discours où il flétrissait « les aristocrates bourgeois qui ont horreur de

l'égalité ». Le 11, la Convention décrétait le cours forcé de l'assignat. Le 4 mai, elle votait le recensement et la taxation des grains et fourrages, le 20, le principe d'un emprunt forcé d'un milliard sur les riches.

Les Girondins essayèrent de se défendre en frappant le personnage le plus représentatif de la Montagne : Marat. Syphilitique jusqu'aux moelles, couvert de chancres, le teint jaune, la démarche convulsive, en proie à des névralgies continuelles, à moitié fou, Marat avait, dans sa maladie, conservé un sens prodigieux du journalisme, tandis que ses souffrances exaspéraient en lui le goût de la bataille et du crime. Personne n'exerçait sur la populace une influence comparable à la sienne. Les Girondins imaginèrent de le traduire devant le tribunal révolutionnaire pour avoir signé, comme président des Jacobins, une circulaire demandant la proscription des députés qui avaient voté l'appel au peuple, lors du procès de Louis XVI. Envoyer Marat devant le jury, c'était le faire juger par lui-même. Interrogé pour la forme, il fut acquitté le 24 avril et ramené en triomphe à la Convention.

Les Girondins ne se tiennent pas encore pour battus. Vergniaud avait dénoncé à la tribune les procédés par lesquels les triumvirs avaient provoqué les pétitions qui demandaient la déchéance de vingt-deux députés et dénoncé à ce propos les ressorts secrets du jacobinisme : « Les rédacteurs et leurs amis se répandirent au même instant dans les sections de Paris. Chaque émissaire, d'après les conventions faites, disait : *Voilà une pétition qu'il faut signer. — Lisez-la. — Inutile. Elle a déjà été adoptée par la majorité des sections.* Ce mensonge

réussit auprès de quelques-unes. » Là, où il y eut de la résistance « les intrigants, les oisifs, les inconnus demeurèrent jusqu'à ce que les bons citoyens se fussent retirés et, maîtres de la délibération, ils délibérèrent qu'il fallait signer la pétition et la signèrent en effet. Le lendemain, quand les citoyens arrivaient à la section, on leur présentait la pétition à signer; on se prévalait contre eux de la délibération prise la veille. S'ils voulaient faire quelques observations, on leur répondait par ces mots terribles : *Signez ou point de certificat de civisme* ». Dans plusieurs sections même, on décida de renouveler toutes les cartes civiques à la fois et on refusait les nouvelles à ceux qui ne signaient pas. « Les faits sont notoires, il n'est personne qui puisse les contredire. »

Vergniaud, en effet, n'a pas été contredit. Au contraire, on trouve dans un rapport du policier Dutard, « observateur » du ministère de l'Intérieur, à la date du 14 mai, la description, plus poussée encore, du même mécanisme : « Dans presque toutes les sections, ce sont les sans-culottes qui occupent les comités de surveillance; ce sont eux aussi qui occupent le fauteuil, qui ordonnent l'intérieur de la salle, qui disposent les sentinelles, qui choisissent les censeurs et reviseurs. Cinq ou six espions, habitués de la section, soldés à quarante sous, y sont depuis le commencement jusqu'à la fin de la séance; ce sont des hommes à tout entreprendre. Ces mêmes hommes sont destinés encore à porter les ordres d'un comité de surveillance à l'autre, de proche en proche, de manière que, s'il arrive quelque chose dans une section, la section voisine en est bientôt instruite; et si les sans-culottes d'une section ne sont pas assez forts,

ils appellent ceux de la section voisine. » Au surplus, les comités de surveillance, pour coordonner leur action, avaient nommé un *comité central*, où l'on parlait ouvertement de *septembriser* vingt ou trente députés. Parmi les membres qui soutinrent la proposition, on cite un employé des subsistances militaires et deux administrateurs de police.

Il se trouve pourtant des sections où les modérés regimbent, où, par leur obstination à être présents, ils ont la majorité. Voici la section Bon-Conseil, qui avait ouvert le feu, contre les Girondins, au début d'avril. Le 5 mai, elle envoie une députation lire une adresse toute différente. Les citoyens de la section voient avec peine la représentation nationale avilie, menacée, livrée à l'infamie, résignée aux poignards. Ils s'engagent à défendre la liberté des opinions et ils ne souffriront pas que les bons soient écrasés par le despotisme de prétendus patriotes, qui ne sont que des intrigants. Honneurs de la séance, mention honorable, réponse affectueuse du président Boyer-Fonfrède, tout est accordé à ces courageux pétitionnaires par la majorité émue. Mais c'était un précédent dangereux pour le parti adverse qui s'empressa d'y mettre bon ordre. Sous prétexte que les porteurs de l'adresse avaient soulevé du tumulte en revenant à leur quartier, les administrateurs de police les firent arrêter et coffrer. Excellent moyen pour décourager les imitateurs.

Parmi les papiers saisis chez Robespierre, après sa chute, se trouve un document d'une extraordinaire précision. Courtois, qui l'a publié, n'y a vu sottement qu'un épanchement secret d'ambitieux. Or, ces quelques lignes, écrites entre le 16 et le

19 mai, donnent exactement le secret des journées qui vont suivre : « Les dangers intérieurs viennent des bourgeois; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple... Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple. Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan. — Que les sans-culottes soient payés et restent dans les villes. — Il faut leur procurer des armes, les colérer, les éclairer. » Comme le dit un historien de la Commune, Paul Sainte-Claire Deville, rien de plus tragiquement caractéristique des horreurs de la guerre civile que ce néologisme *colérer*, employé par un homme à tête froide, qui sait le maniement des passions. Les individus à colérer ne sont que quelques poignées d'ailleurs. Le très grand nombre reste passif ou apeuré, il suffit de deux ou trois cents hommes par section pour y faire la loi. Dans ce Paris qui comptait plus d'un demi-million d'habitants, les « masses » révolutionnaires n'ont pas dépassé dix mille hommes, mais encadrés, entraînés, tenus en main.

Cependant, inquiète du travail des ateliers de « coléage », la Gironde, le 18 mai, fait nommer une commission de douze membres chargée d'enquêter sur les abus de la Commune. Les Douze se mettent aussitôt à l'œuvre, ordonnent aux sections de leur communiquer leurs registres, interdisent les réunions nocturnes, mettent en arrestation Hébert, substitut du procureur-syndic, Varlet, le second de Jacques Roux, et Dobsen, président de la section de la Cité. Le 27, les pétitionnaires de 28 sections (sur 48) envahissent l'Assemblée, lui imposent la mise en liberté des détenus et la destitution des Douze. Le 28, la Gironde les

rétablit. Le 29, aux Jacobins, Robespierre fait appel à la Commune et au peuple pour faire échec « au triomphe de la tyrannie ». Mais il se garde de préciser les moyens : « Ce n'est pas à moi d'indiquer ces mesures, à moi qui suis consumé par une fièvre lente et surtout par la fièvre du patriotisme. J'ai dit. Il ne me reste plus d'autre devoir à remplir dans ce moment. »

Tout le monde avait compris. En effet, le même jour, à l'archevêché, où se tenaient toujours des réunions politiques d'électeurs et de sectionnaires, s'était constitué un Comité insurrectionnel de six, puis neuf, puis onze membres, dont faisaient partie, avec Varlet et Dobsen, quelques-uns de ces militants obscurs, mais prêts à tout, intermédiaires indispensables entre les chefs et la troupe. Varlet était employé des postes, Dobsen avocat. Auprès d'eux, on cite, un marchand de jouets, Bonhomme, un peintre-doreur, Simon, un cordonnier, Wandling, un charpentier bossu, Fournierot, un espion espagnol, qui se disait banquier, Guzman, deux ou trois individus sans profession précise, vaguement journalistes. L'ingénieur jacobin Dufourny a, tout au moins au début, joué un rôle important. C'est lui qui, pérorant en public, avait donné le thème de l'attaque : « Souvenez-vous du 10 août. Avant cette époque, les opinions étaient partagées sur la République; mais, à peine avez-vous porté le coup décisif, tout a gardé le silence. Le moment de frapper de nouveaux coups est arrivé. Ne craignez rien des départements; je les ai parcourus; je les connais tous; *avec un peu de terreur et des instructions, nous tournerons les esprits à notre gré.* »

Le 31, grossi des délégués des sections monta-

gnardes (34 sur 48, cette fois), le Comité se transporte à l'Hôtel de Ville, fait sonner le tocsin, battre la générale et fermer les barrières. Sur ses injonctions, la Commune nomme au commandement de la garde nationale, en remplacement de Santerre, parti pour la Vendée, un ancien orateur de foire devenu commis aux barrières, le général Hanriot. Vers cinq heures, la Convention est envahie par les émeutiers qui demandent la suppression définitive des Douze, l'arrestation des vingt-deux principaux Girondins, la taxe sur les riches, l'épuration des administrations. Les Girondins étaient venus, nombreux. Bravement, ils protestent contre le défilé des pétitionnaires, et s'opposent à leurs demandes. La Convention n'accorde que la suppression des Douze.

La journée était manquée. On la recommencera le 2 juin, mais cette fois dans toutes les règles. Dans la nuit, le Comité révolutionnaire lance un mandat d'arrêt contre Roland, Clavière et Lebrun. Roland réussit à s'enfuir, mais sa femme est arrêtée à sa place. Clavière et Lebrun sont appréhendés à la sortie du Conseil exécutif. Les journaux girondins sont saisis et leurs rédacteurs emprisonnés. Hanriot bloque la Convention avec des bataillons sûrs et des canons, l'avertit qu'aucun député ne sortira tant que l'Assemblée, harcelée par des délégations porteuses d'adresses comminatoires, n'aura pas livré les vingt-deux. Des représentants qui essayent d'échapper sont rejetés dans la salle à coups de crosse. On tente une sortie en corps. Les barrières ne s'ouvrent pas. Hanriot fait charger ses canons et l'on est obligé de rentrer sous les menaces et les huées des soldats. « Nous voulons les traîtres! A la guillotine les Brissotins! Rentrez dans

la tanière! » Marat apparaît à la tête d'une troupe d'hommes armés qui l'acclame : « Au nom du peuple, hurle-t-il, je vous somme de retourner à vos postes que vous avez lâchement abandonnés. » C'est la fin. La séance reprise, la Convention vote l'arrestation de vingt-neuf députés, en spécifiant seulement qu'ils ne seront pas conduits en prison, mais gardés à domicile.

Parmi les vingt-neuf, se trouvaient Vergniaud, Brissot, Gensonné, Buzot, Guadet, Isnard et Barbaroux. La Gironde était morte. La dictature jacobine allait commencer.

CHAPITRE XI

LA RÉVOLUTION VICTORIEUSE

LES Montagnards avaient inventé contre les Girondins l'accusation de fédéralisme. Les Girondins s'en étaient toujours défendus et l'on ne voit pas, en effet, que leur méfiance à l'égard de Paris soit allée jusqu'à préparer le démembrement de la République. L'émeute du 2 juin, au contraire, était un véritable coup d'Etat des autorités parisiennes contre la représentation des départements, et la première conséquence en fut une insurrection des provinces contre la capitale.

Des vingt-neuf députés dont l'arrestation avait été décrétée, douze, dont Brissot, s'enfuirent tout de suite, huit autres, dont Barbaroux, Lanjuinais et Petion réussirent à s'évader dans le courant du mois. Quelques-uns de leurs collègues non « décrétés » quittèrent Paris pour les rejoindre et organiser la résistance avec eux. D'un bout à l'autre de la France, ce fut un cri d'indignation contre la Commune. Soixante-neuf directoires de département protestèrent et presque toutes les villes de l'Ouest, du Centre et du Midi s'associèrent à eux. L'Est et le Nord, menacés par l'invasion et occupés par les armées, étaient tenus à la prudence. Pour-

tant, sur le premier moment, deux districts de la Marne, la Meurthe, Nancy, une partie des Vosges et du Haut-Rhin, plusieurs sections de Strasbourg, envoyèrent des ordres du jour de blâme. A Paris même, il se trouva soixante-quinze députés pour en signer un.

La révolte provinciale est, selon les endroits, différente de ton et de procédés. Mais tout se ramène à peu près aux mêmes principes : la Convention n'est plus libre, ses décrets n'ont plus force de lois; il faut abattre la tyrannie parisienne et, en attendant, réunir une Convention provisoire. A Caen, à Bordeaux et à Toulon, les représentants en mission sont arrêtés; à Nîmes, les clubs fermés et les maratistes emprisonnés. Montpellier enjoint à tous les députés de se rendre dans leurs circonscriptions pour y répondre de leur conduite devant les Assemblées primaires. Nantes déclare que la Convention excède continuellement ses pouvoirs et proteste contre l'institution des représentants en mission. Le Jura réclame la réunion à Bourges des députés suppléants. La Nièvre nomme un comité local de sûreté. La Normandie et la Bretagne se fédèrent et se donnent une assemblée commune. Buzot, député de l'Eure, fait d'Evreux le centre du soulèvement et y organise une petite armée, dont Félix Wimpfen prend le commandement. De la Seine au Jura, toute la France était soulevée et la Commune semblait devoir être promptement accablée.

Ce n'était qu'une apparence. Dans les départements, comme à Paris, le parti girondin était sans racines. Taine l'a fort bien montré. Dans son ensemble, le pays demeure attaché à la monarchie constitutionnelle et il se désintéresse des querelles

de la Convention. Tout ce qu'il reproche aux Montagnards : régicide, persécutions, injustices et cruautés, il le reproche au même degré aux Girondins. Peut-être a-t-il un peu plus d'estime pour leur caractère et pour leurs talents : ce n'est pas assez pour les défendre au péril de la vie. Le mouvement de révolte ne prend de l'ampleur qu'en devenant royaliste : à Lyon, où il est dirigé par un émigré, le comte de Précý, et où le montagnard Chaliér est guillotiné; à Toulon, où les amiraux Trogoff et Chaussegros appellent les Anglais à leur aide. Partout ailleurs, ce n'est qu'une offensive verbale, le « cri désespéré d'un état-major sans armée ». Au premier abord, on a cru que c'était la voix de la France : c'est celle de ses comités électoraux et de leurs élus. Encore, chez ces maires, ces procureurs, ces administrateurs de tout rang, y a-t-il beaucoup d'hésitation et de tiédeur. Par scrupule ou par lâcheté, ils n'osent s'engager à fond. Au plus fort de leur indignation, ils veulent rester des hommes de gauche. Ils ont peur de la Commune, mais ils craignent encore plus de passer pour royalistes. La première chaleur refroidie, ils se tournent vers Paris et cherchent le moyen d'en finir honorablement, sans perdre leur écharpe et leur mandat.

L'insurrection provinciale fut cependant la cause indirecte de l'assassinat de Marat par une arrière-petite-nièce de Corneille, Charlotte Corday. Charlotte Corday habitait à Caen, chez sa tante, Mme de Bretteville. C'était une jeune fille sensée, sérieuse et douce. Royaliste dans l'âme, elle avait assisté aux débuts de la révolte, lu les proclamations enflammées des proscrits et compris rapidement que tout cela ne serait jamais que des mots. Le 7 juillet, Wimpfen, passant en revue la garde nationale de Caen,

demanda des volontaires pour marcher contre Paris. Dix-sept hommes seulement sortirent des rangs. Raisonnable et sublime, comme une héroïne de tragédie, Charlotte Corday résolut de montrer à ses compatriotes ce que peut une jeune fille résolue à braver la mort. Son Plutarque sous le bras, elle quitta Caen le 9 par la diligence et arriva à Paris le 11. Le 12, elle chercha en vain à approcher Marat à la Convention, mais le 13, sous prétexte de lui communiquer des renseignements sur la situation en Normandie, elle réussit à pénétrer au 20 de la rue des Cordeliers, où il habitait chez une demoiselle Evrard, de vingt ans plus jeune que lui. Obligé de prendre continuellement des bains de soufre, Marat, quand il reçut Charlotte Corday, était dans sa baignoire. Il lui demanda les noms des députés réfugiés à Caen, et pendant qu'il les notait sous sa dictée, elle le frappa d'un coup de couteau dans la région du cœur. Il succomba presque aussitôt. Charlotte fut guillotinée six jours plus tard.

Elle avait exécuté son crime avec un sang-froid inconcevable. Elle montra une égale fermeté au tribunal et à l'échafaud. « J'ai tué un homme, dit-elle aux juges, pour en sauver cent mille. » A un peintre, qui avait obtenu le droit de pénétrer dans sa prison, pour faire son portrait, elle répétait, avec le même calme, que loin de regretter son acte, elle s'en applaudissait pour le bonheur de la France qu'elle venait de délivrer d'un monstre. La Convention assista en corps aux obsèques de Marat, qui fut enterré dans une grotte artificielle aux Tuileries. Son cœur fut suspendu aux voûtes des Cordeliers et, dit le ministre Garat, « cinquante mille de ses images érigées au sein de la République ».

Le Comité de Salut public s'était laissé surprendre par les Girondins, mais il ne tarda pas à se ressaisir, et la Montagne manœuvra avec habileté pour diviser ses adversaires. Le chef-lieu du département de l'Eure fut transféré d'Evreux à Bernay, les départements de la Loire et de Vaucluse, créés, de manière à opposer Saint-Etienne à Lyon et Avignon à Marseille. Aux paysans, on accorda le partage des biens communaux; aux fonctionnaires, des augmentations de traitement; aux petits bourgeois, l'exemption de l'emprunt forcé. Enfin, en quinze jours, une Constitution nouvelle fut votée qui donnait aux citoyens toutes les garanties désirables contre les entreprises du gouvernement.

Les Girondins prétendent que la Montagne opprime le pays? La Constitution lui assure le libre exercice du culte, la liberté du travail, la liberté illimitée de la presse, le droit de pétition et de réunion, le droit à l'assistance, le droit au travail, et, pour couronner le tout, le droit à l'insurrection : « La Loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent... Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Les Girondins prétendent que la Montagne veut établir le communisme? La Constitution reconnaît le droit de propriété sans aucune restriction, comme étant celui « qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens et de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie ». Les Girondins prétendent que la Montagne est une coterie qui tient la représentation nationale dans l'esclavage? La Constitution établit le renouvellement

annuel du corps législatif et le referendum pour la législation financière, civile et criminelle. Pouvaient-on rêver mieux? Et puisque les voies normales et légales ont été rétablies pour le redressement des abus, n'aurait-il pas été criminel de ne pas déposer les armes aussitôt? Tout ceux qui regrettaient de s'être laissé entraîner dans la révolte saisirent avec empressement l'occasion de se soumettre.

Dès le début de juillet, les défections commencent. Un département entraîne l'autre. Les administrations se rétractent et s'excusent. Les clubs se reconstituent. Le Puy-de-Dôme, qui a levé un bataillon pour combattre la Montagne, l'expédie contre la Vendée. A la première rencontre, l'armée de Wimpfen se disperse. Le maire de Bordeaux, Saige, envoie à Paris une députation suppliante pour obtenir que la Convention oublie « un instant d'erreur » et fasse grâce « à des frères égarés ». Quand Tallien rentra dans la ville avec 1.800 hommes de l'armée révolutionnaire, il fut reçu par les 12.000 hommes de la garde nationale qui se laissèrent casser, disperser et désarmer sans esquisser un geste de résistance. Pour le récompenser de sa docilité, Saige fut aussitôt mis à mort et 881 de ses concitoyens le suivirent sur l'échafaud sans beaucoup plus de formalités. La ville fut soumise à une commission militaire présidée par un repris de justice du nom de Lacombe, qui rançonna les riches et affama les pauvres.

La Constitution, bien entendu, n'était qu'un attrape-nigauds. Lorsqu'elle eut produit son effet, les Jacobins se mirent en devoir de l'enterrer, et ce fut l'occasion d'une nouvelle comédie. Les assemblées primaires nommées pour ratifier l'acte constitutionnel avaient désigné cinq ou six mille com-

missaires chargés de porter à Paris leurs résolutions et leurs vœux. Dans leur immense majorité, ces délégués étaient favorables à la Constitution, mais ils devaient, en outre, demander que le nouveau régime fût appliqué sans tarder et que les élections eussent lieu le plus tôt possible. Le moment est décisif pour la Montagne : si les commissaires arrivent à remplir leur mission, tout le travail qu'elle a fait depuis dix mois pour s'emparer du pouvoir est vain. Mais les Jacobins connaissent le maniement des électeurs...

Voici les cinq mille en route, bonnes âmes candides, bercées par des rêves de fraternité. A quelques lieues de Paris, leurs voitures sont arrêtées pour la visite des bagages et l'inspection des papiers. Nos provinciaux, qui se croyaient des personnages, s'aperçoivent qu'ils ne pèsent pas lourd en face d'un policier de la Commune. Ni la fouille, ni les soupçons, ni les interrogatoires ne leur sont épargnés. Entre-temps, ils apprennent que le Comité de Salut public leur interdit les conciliabules et les réunions et qu'il fait arrêter les porteurs de procès-verbaux négatifs. Les commissaires commencent à comprendre... A Paris, aux barrières, ils sont attendus par des inspecteurs qui les conduisent à la mairie, leur délivrent des billets de logement, les accompagnent à leur domicile et ne les lâchent plus d'une semelle. Aussitôt commencent les réjouissances. On leur montre les spectacles les plus propres à réchauffer leur *patriotisme* : la guillotine, le tribunal révolutionnaire, les sections, les Jacobins, la Convention. Entre-temps, quelque bonne tragédie sans-culotte : *Brutus*, *Guillaume Tell*, ou quelque bonne harangue des autorités communales. Le 10 août, grande cérémonie et grande cavalcade

avec chars de triomphe, encensoirs, autels, urnes mortuaires, faisceaux, trompettes, coups de canon et piques. Près des débris de la Bastille, Héroult de Séchelles, président de la Convention et les 83 délégués les plus âgés (un par département), boivent à la fontaine de la Régénération, représentée par une femme robuste, dont les seins laissent jaillir deux jets d'eau. Place de la Révolution (ex-Louis-XV), il met le feu à une pyramide de sceptres et de couronnes, d'où s'échappent trois mille oiseaux libérés. Aux Invalides, le cortège défile autour d'une montagne artificielle où l'on voit la statue de l'Hercule populaire écrasant l'hydre de la réaction. Au Champ-de-Mars, enfin, on se prosterne devant l'autel de la patrie, sur lequel est placée la Constitution, enfermée dans une arche, à la façon des tables de la Loi, au temps des Hébreux. Le 11, l'arche est conduite en grande pompe à la Convention qui la reçoit avec amour et décide que les opérations électorales commenceront dans le plus bref délai. Mais, le 12, les commissaires, domestiqués et échauffés à souhait, supplient l'Assemblée de ne pas priver la France de son énergie et de ses lumières. La Convention se laisse faire cette douce violence, et l'arche constitutionnelle est remise derrière le bureau du président, dans une niche d'où elle ne sortira pas. Le tour était joué, la résistance girondine étouffée, la Convention montagnarde consacrée par ceux-là mêmes qui devaient lui signifier son congé.

Dès lors, le dernier acte du drame ne devait plus beaucoup tarder. Le 3 octobre, on arrêtait, sur les bancs mêmes de l'Assemblée, les députés qui avaient signé l'adresse de protestation contre le 2 juin. Conduits à la Force, ils y restèrent six mois, sous

le couteau, entre la vie et la mort. Le 7, sur simple constatation de son identité, le Girondin Gorsas, mis hors la loi, est décapité. Le 24, commence le procès des 21, accusés pêle-mêle d'avoir voulu rétablir la monarchie, organisé le soulèvement de la Vendée, machiné la trahison de Dumouriez, inspiré les assassinats de Marat et de Lepeletier.

Comme on craignait leur éloquence, Robespierre et les Jacobins demandèrent à la Convention de débarrasser le Tribunal « des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction ». Il fut décidé qu'après trois jours de débats, il serait désormais loisible aux jurés de clore l'instruction du procès en déclarant leur conviction faite. Le décret est porté sur l'heure au Tribunal. Le soir même, les jurés interrompent les interrogatoires et prononcent une condamnation à mort générale. « Braves bougres, leur avait écrit Hébert, ne vous amusez donc pas à la moutarde. Faut-il donc tant de cérémonies pour raccourcir des scélérats que le peuple a déjà jugés? »

L'un des condamnés, Valazé, se poignarda séance tenante, les vingt autres, dont Vergniaud, Brissot et Gensonné, furent guillotins le lendemain. L'exécution dura trente-huit minutes (31 octobre). Huit jours plus tard, Mme Roland fut décapitée à son tour. Elle mourut stoïquement, à la manière de ces héros antiques qu'elle avait tant admirés.

Ceux des Girondins qui avaient réussi à s'échapper eurent une mort plus misérable encore. Traqués comme des bêtes, errant déguisés de cachette en cachette, ils finirent par être pris, tués ou réduits au suicide. Lidon se fait sauter la cervelle, Condorcet s'empoisonne, Roland se poignarde, on trouve Rebecqui noyé dans le port de

Marseille, Buzot et Petion à demi mangés par les loups dans une lande à Saint-Emilion, Valady est décapité à Périgueux, Déchezeaux à Rochefort, Guadet, Barbaroux et trois autres à Bordeaux, les anciens ministres Lebrun et Clavière à Paris.

Restaient Lyon, Toulon et la Vendée.

Le siège de Lyon commença le 9 août, le bombardement le 22, mais l'investissement ne fut complet qu'au milieu de septembre. Précy réussit à s'enfuir dans une sortie le 8 octobre. Le lendemain, la ville se rendit. Toulon, occupé par les Anglais, résista à Dugommier jusqu'au 19 décembre.

Si les Montagnards avaient été autre chose qu'une faction, « ils se seraient montrés humains, sinon par humanité, du moins par intérêt ». La modération calculée de Robert Lindet avait ramené sans peine la Normandie à l'obéissance. Caen, la ville de Charlotte Corday, Evreux, la ville de Buzot, s'étaient soumises sans coup férir. Mais à Lyon et dans le Midi, les clubistes ne vivaient plus que pour la vengeance. Le 12 octobre et le 24 décembre, la Convention décrète que « la ville de Lyon sera détruite, tout ce qui fut habité par les riches sera démoli; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, les monuments consacrés à l'humanité et à l'industrie publique ». Pareillement, à Toulon, « les maisons de l'intérieur seront rasées; il n'y sera conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre et de la marine, des subsistances et des approvisionnements ». — « Le nom de Toulon sera supprimé; cette commune portera désormais le nom de Port-la-Montagne. » — « Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République; la réunion

des maisons conservées portera désormais le nom de Ville-Affranchie. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la Liberté, Lyon n'est plus.* » Couthon et Dubois-Crancé, qui en avaient dirigé le siège et qui s'étaient contentés d'ordonner une trentaine d'exécutions, sont rappelés au bout de quinze jours et remplacés par deux amis d'Hébert : Fouché et Collot d'Herbois, un oratorien défroqué et un cabotin de bas étage.

A peine arrivés, les deux proconsuls organisèrent en l'honneur de Chalier, dieu et martyr de la religion révolutionnaire, une cérémonie à la fois odieuse et grotesque, dont M. Louis Madelin a fait l'écœurante description.

Tout d'abord, escortés d'un bataillon de Jacobins armés de haches et de pics, les représentants parcoururent la ville en grande pompe, abattirent les croix, pillèrent les sacristies, chassèrent des autels le clergé constitutionnel et proclamèrent l'abolition du fanatisme. Après quoi, sur les ruines de l'ancien culte, ils instituèrent le nouveau.

Le buste de Chalier parut, hissé sur un palanquin tricolore. Fouché et Collot se rangèrent derrière lui. Venait ensuite un âne couvert d'une chape et coiffé d'une mitre, portant à la queue un crucifix, la Bible et l'Évangile, puis une troupe de sans-culottes chargés des vases sacrés, calices et ciboires, enlevés aux églises, et enfin une foule de gens qui hurlaient : « A bas les aristos! vive la République! vive la guillotine! » La mascarade s'arrêta place des Terreaux. Les représentants s'agenouillèrent devant le palanquin et hurlèrent : « Dieu sauveur (c'est de Chalier qu'il s'agit), vois à tes pieds la nation prosternée qui te demande pardon.

Mânes de Chalier, soyez vengés! nous en jurons par la République. — Chalier, tu n'es plus! Martyr de la liberté, les scélérats t'ont immolé! Le sang des scélérats est la seule eau lustrale qui puisse apaiser tes mânes justement irrités! Chalier, Chalier, nous jurons sur ton image sacrée de venger ton supplice! oui, le sang des aristos te servira d'encens! » On alluma un brasier, un Evangile et crucifix y furent brûlés. On fit boire à l'âne le contenu d'un calice. Les royalistes affirmèrent par la suite qu'on devait aussi lui faire manger des hosties, mais une pluie torrentielle mit fin à la fête.

Dès le lendemain, s'abattait sur la malheureuse « Commune affranchie » une rafale d'arrêtés qui portaient dans les plus humbles demeures la misère et l'esclavage : réquisition des souliers et des vêtements, confiscation des biens, destruction des maisons, taxes, visites domiciliaires, arrestations. Qu'importe que les prisons soient pleines! Le tribunal révolutionnaire saura les nettoyer, car son président, Parem, est un bon sans-culotte. Par ses soins, 1.667 accusés sont envoyés à l'échafaud. Des revendeuses de poissons sont condamnées à mort pour avoir manque de respect à des membres de la société populaire, des pompiers pour avoir éteint un incendie pendant le siège. On guillotine, on fusille, on mitraille. Le 4 décembre, dans la plaine des Brotteaux, 64 jeunes gens, garrottés deux à deux, sont rangés entre des fosses parallèles destinées à leur sépulture. En face, les canons de l'armée révolutionnaire. Sur une estrade : les représentants... A leur signal, le feu est mis aux pièces, et la troupe des condamnés sabat comme une moisson trop lourde. La plupart n'étaient que blessés. Des soldats les achevèrent à coups de sabre.

Le lendemain, nouveau massacre. Mais cette fois, les bourreaux ont vu plus grand, 209 Lyonnais sont conduits au champ de mort. Ce fut une immonde boucherie. On sabra, on mutila, on dépeça à coups de pioche et de hache ceux que la mitraille avait épargnés. « Nous éprouvons de secrètes satisfactions, de solides jouissances », mandaient à Paris Collot et Fouché, et un de leurs aides, Achard, écrivait à son ami Gravier : « Encore des têtes et chaque jour des têtes tombent! Quelles délices tu aurais goûtées si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de 209 scélérats! Quelle majesté! Quel ton imposant! Tout édifiait! Combien de grands coquins ont, ce jour-là, mordu la poussière dans l'arène des Brotteaux! Quel ciment pour la République! » Les mitrallades ne cessèrent qu'en février.

A Toulon, mêmes atrocités. On tue en tas, presque au hasard. Les représentants Fréron et Barras se sont fait la main à Marseille. Deux cent cinquante exécutions, vingt-quatre monuments abattus : c'était peu pour des hommes qui proclamaient que toute cité rebelle à la Révolution devait « disparaître de la surface du globe ». Toulon paiera double. Quoique l'état-major de l'insurrection et quatre mille soldats se soient enfuis à bord des vaisseaux anglais, la ville entière est déclarée coupable. Le 11 décembre, les républicains fusillèrent deux cents habitants et marins qui sont venus à leur rencontre avec une musique et des drapeaux; le 20, dix-huit officiers d'artillerie; le 22, deux cents habitants; le 24, trois cents. Au début de janvier, on compte huit cents fusillés. C'est alors, pour trois mois, le tour de la guillotine. Un jour, on exécute quatre femmes; une autre fois, onze, une autre fois encore, un vieil

lard de 94 ans qui est porté dans sa chaise à l'échafaud. En tout, un millier de personnes environ.

Douze mille terrassiers sont réquisitionnés dans le Var et les départements voisins pour démolir la ville. Plusieurs quartiers sont bouleversés. Des milliers de familles expulsées. De vingt-neuf mille habitants, la population tombe à sept. Sur ces ruines, on installe une colonie révolutionnaire recrutée en hâte dans les ports de la Manche et de l'Océan : troupe errante à qui la Convention a confié le soin de « régénérer la marine » et qui vit à l'aventure dans la saleté, le brigandage et la paresse. On eût dit « un campement de chercheurs d'or sur un *placer* ». Cette anarchie dura six mois.

La victoire de la Convention s'expliquait facilement : Lyon s'était trouvé tout de suite isolé et réduit à ses maigres forces. Toulon, qui aurait pu être indéfiniment secouru, n'avait tiré des Anglais qu'un réconfort dérisoire. En Vendée, au contraire, la lutte sera beaucoup plus longue et beaucoup plus difficile.

Touffu, mystérieux, sillonné de ravins, coupé de haies et de chemins creux, le pays se prêtait mal aux grandes opérations militaires, mais il convenait à merveille à une guerre de surprises et d'embuscades. A deux ou trois reprises, les chefs vendéens réussirent à lever des masses d'hommes considérables, mais elles se dispersèrent aussi vite qu'elles s'étaient réunies. Un jour, il y avait une armée, le lendemain, il n'y avait plus rien. Habités à peiner et à souffrir, ces paysans ne craignent ni la fatigue ni la mort, mais ils ont l'esprit court comme leur horizon. Ils se battent pour leur église et leur village. Quand ils les ont délivrés, ils croient que leur tâche est finie. Ils ne veulent ni tenir garnison, ni

faire des patrouilles : ils s'en vont revoir leur clocher, et leur victoire est sans lendemain.

L'armée républicaine se réunit hâtivement et en désordre. C'était une troupe composite qu'on avait formée par des prélèvements sur tous les corps et qu'était venue renforcer la tourbe des sections parisiennes : des individus qui s'étaient engagés pour cinq cents francs dans l'espoir des mauvais coups et du pillage. A la tête des bleus, deux ci-devant : le duc de Biron et le comte de Canclaux qui accomplissaient leur besogne avec dégoût. Pour augmenter le désordre, une séquelle de représentants, de commissaires et de sous-commissaires envoyés soit par la Convention, soit par le Conseil.

Tandis que Biron cherchait à négocier, les représentants s'installèrent à Saumur. Ils réquisitionnèrent les hôtels, les voitures, les cuisiniers et les filles galantes, et passèrent leurs temps à boire, à manger, à dénoncer les officiers. « Je voyais avec peine, écrit un témoin, une armée de dix mille hommes à Saumur qui restait dans la plus grande torpeur. Les rues étaient couvertes d'aides de camp qui traînaient de grands sabres et qui portaient de longues moustaches, de commissaires du pouvoir exécutif qui prêchaient l'anarchie et la loi agraire, le meurtre et l'assassinat... Je voyais des histrions transformés en généraux, des joueurs de gobelet, des escamoteurs traînant après eux les catins les plus dégoûtantes, occuper des grades dans l'armée ou des emplois dans les vivres, les fourrages et les charrois, et ces insectes corrupteurs avaient encore l'insolence de se dire républicains... »

Les choses ne changèrent qu'à l'arrivée de la garnison de Mayence qui, à la reddition de la ville, avait été laissée libre de rentrer en France moyennant

nant la promesse de ne plus servir sur le front : 15.000 hommes d'excellentes troupes, commandées par Kléber et Marceau. Défaits à Cholet (17 octobre 1793), les Vendéens eurent encore l'audace de passer la Loire et de se joindre aux insurgés bretons de Cadoudal et de Cottereau. Ils prirent Laval et Fougères, échouèrent devant Granville, battirent en retraite par Pontorson, Dol et Angers. Repoussés d'Angers, traqués de partout, épuisés de fatigue et de privations, ils s'engouffrèrent au Mans où ils furent surpris le 12 décembre, à la tombée de la nuit, puis, après une bataille sauvage de quatorze heures, accablés et massacrés. « On ne voit partout que des cadavres, rapporte un bleu, des fusils, des caissons renversés ou démontés; parmi les cadavres, beaucoup de femmes nues que les soldats ont dépouillées et qu'ils ont tuées après les avoir violées. » Ceux qui réussirent à s'échapper, six mille environ, furent rejoints, cernés et fusillés à Savenay.

Douze cents d'entre eux s'étaient rendus, contre la promesse d'avoir la vie sauve : ils furent massacrés sur l'ordre du conventionnel Prieur (de la Marne). « Je ne reviendrai pas en Vendée, écrivait Marceau à sa sœur. Je veux combattre à l'étranger. Là seulement est l'honneur et la gloire. »

Encore Marceau avait-il vu la bataille! La répression soulève le cœur. Comme les tribunaux de département étaient suspects de quelque attachement à la justice et aux formes, on les remplaça par des commissions sédentaires ou ambulantes qui procédèrent à de véritables hécatombes. A Angers, une commission fit fusiller 1.896 prisonniers, en huit « chaînes », avec une fournée supplémentaire de 292 condamnés que l'on conduisit à la mort. au

son de la musique, entre deux haies de soldats. A Rennes, le jour, la veille et le lendemain de Noël, on guillotina quatre-vingt-dix personnes : des meutes de chiens entouraient l'échafaud pour lécher le sang qui coulait à flots. Dans la même ville, on leva parmi les familles bourgeoises une compagnie d'enfants qui étaient employés à fusiller les prisonniers dans le cimetière Saint-Etienne. On procédait par quinze ou vingt à la fois et, si les apprentis bourreaux visaient mal, on recommençait, comme à la foire. La commission Félix, qui oscillait entre Laval et Saumur, ne se donnait même plus la peine de jouer la comédie d'un procès. Elle se bornait à recenser les détenus et à les marquer comme un bétail. F signifiait « à fusiller », G « à guillotiner ». Sept cents victimes furent ainsi poussées au supplice.

A Nantes, régnait le conventionnel Carrier. C'était un procureur auvergnat, âgé de trente-sept ans, de haute taille, maigre, le teint olivâtre, la barbe rare, les cheveux plats, les paupières rouges, les bras longs et sans cesse en mouvement, avec, dans le regard, quelque chose de malsain et d'égaré. On l'a vu à Cholet, mais il s'est enfui au cours de la bataille et depuis lors, travaillé par la peur, il n'a plus qu'une idée : tuer, afin de ne pas être tué — sombre obsession qui va, l'ivresse aidant, jusqu'à la folie. Un jour, à table, après avoir dit que la France ne pouvait pas nourrir sa population trop nombreuse et que le seul moyen d'en finir c'était d'exterminer les prêtres, les nobles et les bourgeois, il s'exalte, se lève et hurle : « Tue! Tue! » comme s'il commandait déjà l'opération. Les images de mort l'assiègent. C'est son tourment et sa volupté « Nous ferons un cimetière de la

France, dit-il encore, plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière. »

Il y avait sur les pontons de Nantes une centaine de prêtres âgés ou infirmes que l'on n'avait pas pu déporter à la Guyane et que l'on se contentait de promener de prison en prison. Dans la nuit du 16 au 17 novembre, sous prétexte de les ramener une fois de plus à terre, on les fit monter sur un vieux chaland qui servait autrefois à la navigation de la Basse-Loire et que la stagnation du commerce rendait inutile. Liés deux à deux, ils s'exécutèrent sans méfiance, bien qu'on les eût au préalable dépouillés de leur argent et de leurs montres. Tout à coup, l'un des captifs, Hervé, curé de Machecoul, remarqua que le chaland avait été découpé en de nombreux endroits, un peu au-dessous de la ligne de flottaison, et que, par ces ouvertures mal bouchées, l'eau filtrait doucement. C'était la révélation du supplice : les prêtres tombèrent à genoux et, à tout hasard, prononcèrent les uns sur les autres les paroles d'absolution. Un quart d'heure plus tard, le chaland s'engloutissait avec tous ses passagers, moins quatre. De ceux-ci, trois furent repris et mis à mort. Un seul, recueilli par des pêcheurs, réussit à se cacher, et le peu que l'on sait des derniers moments des victimes vient de lui.

Pendant ce temps, Carrier présidait une grande fête civique : l'installation dans la ci-devant église Sainte-Croix du Club Vincent-la-Montagne. Le lendemain, il envoya à la Convention un compte rendu de la cérémonie avec un résumé de son discours et le récit des six abjurations qui avaient eu lieu au cours de la soirée : celles de l'évêque Minée et de cinq de ses curés. Puis il ajouta, en post-scriptum . « Un événement d'un autre genre semble avoir

voulu diminuer le nombre des prêtres : quatre-vingt-dix de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires étaient enfermés dans un bateau sur la Loire. J'apprends à l'instant, et la source en est très sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. Quelle triste catastrophe! »

Le 5 décembre : nouvelle arrivée d'inscrémentés, 58 curés impotents. « Il faut f... à l'eau tous ces bougres-là », ordonne Carrier. Dans la nuit du 9 au 10, ils sont noyés à la pointe d'Indret. Le consul annonce aussitôt à la Convention le nouveau « naufrage » et termine sa dépêche par cette cynique plaisanterie : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » D'autres noyades suivirent, les unes de nuit, les autres de jour : onze au moins qui firent 4.800 victimes. A quoi, il faut ajouter les guillotines après jugement : trois commissions travaillaient sur place, et le tribunal de Paris ne dédaignait pas la pâture qu'on lui expédiait de Bretagne. Un historien nous assure, il est vrai, que Carrier n'a pas fait plus de victimes que le typhus et les autres maladies qui sévissaient dans les prisons nantaises : c'est assurément une consolation.

Carrier fut rappelé en février 1794, parce qu'il s'était brouillé avec le club local. Son départ mit fin aux noyades, mais le général Turreau, successeur de Marceau en Vendée, reprit à sa manière l'œuvre terroriste. Il divisa ses troupes en une douzaine de colonnes mobiles qui ravagèrent méthodiquement le pays, dont Merlin (de Thionville) disait déjà, trois mois plus tôt, qu'il n'était plus qu'un « monceau de cendres arrosé de sang ». Presque tous les chefs vendéens avaient été tués. Les deux survivants, Charette et Stofflet, furent contraints de reprendre les armes : l'un dans le Marais,

l'autre dans le Bocage. Aux exécutions, aux pillages et aux incendies, ils répondirent par les assassinats de sentinelles, les massacres de convois et de petits détachements. Ce fut une nouvelle guerre, inutile, horrible : une guerre au couteau, dans la nuit. Elle fut pleine d'épisodes douloureux et dramatiques, mais, dans l'ensemble, elle resta très localisée et ne représenta jamais un danger sérieux pour le régime.

On peut donc dire qu'en ce début de 1794, la Révolution était pleinement victorieuse de ses ennemis intérieurs. La Gironde n'existait plus. Les provinces pliaient sous le joug. La Montagne régnait par le fer et par le feu. La conquête jacobine était achevée.

L'ennemi extérieur, lui aussi, reculait. Pour lui, ce n'était pas encore la débâcle, c'était déjà la retraite. Des défaites de Dumouriez aux victoires de Hoche, les événements militaires suivent la même courbe que la guerre intérieure du 2 juin à la reprise de Toulon : la même inertie et le même aveuglement d'abord, puis, quand le danger se rapproche, la même énergie, le même sursaut de désespoir et, en dépit des mêmes fautes, le même triomphe.

Le Comité de Salut public, institué le 5 avril en remplacement du Comité de Défense générale, était composé de Montagnards et d'hommes du centre qui subissaient l'impulsion de Danton et de Cambon. Cambon gouverna les finances, Danton les affaires étrangères. Sa politique fut ce qu'elle avait toujours été. En façade : des menaces et des déclamations; en coulisse : des négociations compliquées, des intrigues à tiroir, des combinaisons tortueuses, selon les plus vieilles méthodes de la diplomatie

secrète. Et quels agents! Un marquis jacobin, un général besogneux, un abbé défroqué, un bâtard du prince de Kaunitz, un ancien employé de Mirabeau, un Anglais suspect qui prétendait descendre de protestants français, bref une bande d'agités, d'aventuriers et de tripoteurs. Tandis que les ambassadeurs alliés se réunissaient à Anvers pour préparer le démembrement de la France, le Comité en était encore à croire qu'on pouvait, par une diplomatie occulte, dissoudre la coalition et reprendre avec la Prusse la guerre contre la maison d'Autriche!

Sans doute Danton, qui, au gré des événements, passait de l'impérialisme le plus frénétique au défaitisme le plus noir, se trouvait avoir rencontré une idée juste : à savoir qu'il était impossible de prétendre révolutionner le monde entier sans se condamner du même coup à une guerre sans fin. Le 13 avril, il faisait insérer dans un décret de la Convention que la France « ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances ». Ce qui revenait à désavouer la propagande et à abroger les décrets du 19 novembre sur l'affranchissement des peuples opprimés, et du 15 décembre sur la révolution forcée. Le mot même de « puissance » employé au lieu de « peuple » était significatif. Il impliquait la reconnaissance des gouvernements établis. « C'était, dit très exactement Sorel, rentrer dans l'ancien droit public et remplacer la guerre de révolution par la guerre d'État. » Il faudra, un jour ou l'autre, en revenir là. Mais à ce moment, la volte-face était sans objet et, en raison des dispositions des Alliés, il ne pouvait être question que de combattre. A la Conférence d'Anvers, lord Auckland, qui représentait Pitt, avait

donné clairement à entendre à ses collègues que son gouvernement s'intéressait très peu au rétablissement des Bourbons, mais que, par contre, il était bien décidé à réduire la France « à un véritable néant politique ». Puis il avait ajouté à l'intention de Cobourg : « Prenez toutes les places frontières de votre côté et procurez-vous une bonne barrière pour les Pays-Bas. Quant à l'Angleterre, je le dis franchement, elle veut faire des conquêtes et elle les gardera. » Lorsque les envoyés de Danton allèrent, en cachette, frapper aux petites portes des chancelleries, ils ne récoltèrent qu'insolences, humiliations et refus.

Pouvait-il en être autrement? Nous étions battus partout : l'ennemi entendait en profiter. Des négociations honorables se concevaient après une victoire ou après une bataille indécise, pas en pleine retraite. Si, par miracle, elles eussent été possibles, Danton les aurait encore desservies par l'atmosphère de corruption et de mystère dont il les enveloppait et par l'indignité des individus qu'il employait.

Aux frontières, la situation n'était pas meilleure. Le ministre de la guerre, Bouchotte, avait repris les procédés de Pache et s'était mis dans la tête de « sans-culottiser » les états-majors. Les armées étaient déjà pourvues de soixante-sept représentants en mission. Il leur dépêcha par surcroît des « commissaires du pouvoir exécutif » dont le métier consistait à surveiller les opinions politiques des généraux et à répandre parmi les soldats la bonne parole et les bons journaux. Les régiments, comme le pays, devinrent la proie des clubs et des factions. Il y avait des compagnies maratistes qui accusaient les autres d'être girondines ou réactionnaires. La

plupart des officiers appartenant aux anciens cadres durent remettre leur démission. Ceux qui avaient fourni des preuves éclatantes de leur civisme furent maintenus, mais, par crainte des dénonciations, ils n'osèrent plus donner d'ordres et fermèrent les yeux sur toutes les fautes. L'exécution de Custine, condamné à mort pour excès de popularité, avait de quoi refroidir les plus ambitieux. La discipline disparut, moins par refus d'obéissance que par absence de commandement.

Ce fut une crise effroyable. Les quelques généraux susceptibles de diriger une armée étaient expédiés d'un front à l'autre selon les combinaisons du moment. En deux mois, l'armée du Rhin changea cinq fois de général en chef et, jusqu'à la fin de l'année, elle n'eut à sa tête, en premier ou en second, que des incapables, beaux parleurs de clubs ou vieilles culottes de peau. Un instant même, on dut, faute de candidats, la donner à un chef d'escadron qu'on avait découvert dans un dépôt de remonte. Après de longues méditations, ce généralissime improvisé décida de ranger les troupes qui servaient sous lui d'après leur numérotage : le premier régiment à l'extrême droite à Huningue, le centième à l'extrême gauche, à Lauterbourg. Quant aux jeunes officiers que les représentants suscitaient au hasard des rencontres et des recommandations beaucoup durent être, au bout de quelques jours, déplacés ou révoqués. A Paris, le secrétaire général de Bouchotte, Vincent, transformait le ministère en un club hébertiste, où de jeunes incapables déclamaient beaucoup, en laissant les affaires dans un gâchis effroyable. Du haut en bas, ce n'était qu'incohérence et sottise. En juin et en juillet on put croire vraiment que la France était perdue. L'armée

du Rhin, rejetée en Alsace, Mayence sur le point de capituler, l'armée du Nord en décomposition, les places de l'Escaut à la merci d'un coup de main : la coalition n'avait plus qu'un effort à faire pour s'ouvrir la route de Paris. Comme en 1792, la France fut sauvée par les retards et par les rivalités des Alliés.

Toute l'explication tient dans un simple rapprochement de dates : le 21 janvier, Louis XVI avait été décapité. Le 23, la Russie et la Prusse avaient signé, *sans l'Autriche*, le second traité de partage de la Pologne.

Alliés contre la France, la Prusse et l'Autriche étaient rivales en Orient. Tandis que Cobourg était engagé à fond contre Dumouriez, le gros des troupes prussiennes se concentrait à l'autre bout de l'Allemagne, marchait sur la Vistule, occupait Dantzic, Thorn, Posen et un territoire peuplé de quinze cent mille habitants. Frédéric-Guillaume promettait bien, il est vrai, de ne pas faire une paix séparée avec la France et de soutenir au règlement général les demandes de compensation que l'Autriche formulerait, mais toutes ces belles paroles et toutes ces promesses en l'air n'atténuaient point chez François II le dépit d'être dupé et la crainte de voir l'équilibre oriental se rompre définitivement à son désavantage. La désinvolture même avec laquelle son allié le renvoyait conquérir sur la France son propre dédommagement avait quelque chose d'ironique et d'injurieux.

L'Autriche boudant, l'Angleterre presque sans armée, la Prusse occupée en Pologne, on devine ce que pouvait être la conduite de la guerre. « Les Alliés, écrit Jomini, auraient pu former deux grandes masses, s'avancer rapidement de Valen-

ciennes sur Soissons d'un côté, et de Mayence par Luxembourg sur Reims, de l'autre. On pouvait conduire en quinze marches, 180.000 hommes sur Paris. » C'est le plan classique des invasions. Frédéric II l'avait esquissé en 1770, pour se distraire d'un accès de goutte. Ses petits-neveux le réaliseront en 1814 et en 1815. En 1793, ils l'ajournerent.

Sur le Rhin, le siège de Mayence aurait pu être amorcé dès les premiers jours de 1793. Faute d'hommes et de matériel, il ne commença qu'en avril et ne devint effectif qu'en juin. Les Autrichiens avaient promis à Brunswick un renfort de 5.000 hommes. Ravis de jouer un mauvais tour à leurs alliés, ils ne l'envoyèrent pas. En revanche, lorsque Wurmsér envahit la Basse-Alsace, Brunswick mit tant de lenteur à l'appuyer qu'il l'empêcha de remporter un succès décisif. Dans le Nord, Cobourg, obsédé par la mésaventure des Prussiens en 1792, ne voulait s'avancer qu'après s'être assuré de tous les chemins et de toutes les places. C'était une longue campagne de sièges qui s'annonçait. Les Alliés s'y rallièrent pour donner aux chancelleries le temps de régler les affaires de Pologne qui s'embrouillaient de plus en plus. Mais, le plan adopté, les généraux ne l'exécutèrent que dans la mesure de leurs intérêts nationaux. Avec l'aide d'un petit corps anglo-hollando-hanovrien, commandé par le duc d'York, Cobourg prit Condé et Valenciennes. Puis le duc d'York l'abandonna pour investir Dunkerque, tandis que lui-même marchait sur Le Quesnoy et Maubeuge. A Londres, Pitt proclamait solennellement que la France serait désormais considérée comme en état de blocus, mais il n'utilisait son écrasante supériorité maritime, ni pour sauver

Toulon, ni pour faire passer des armes aux Vendéens. Comme le disait Mercy-Argenteau, la coalition s'était perdue dans un labyrinthe.

Les fautes des Alliés ne s'expliquent pas seulement par leurs divisions, mais aussi par une vue erronée des affaires de France. Ils étaient persuadés que, comme en Pologne, les déchirements des factions révolutionnaires dureraient toujours et que le pays s'enfoncerait de plus en plus profondément dans l'anarchie. Le calcul était faux. Tandis que les armées austro-prussiennes restaient engluées six mois à la frontière, le parti montagnard réussissait à écraser les Girondins et arrivait bientôt à établir, à son profit, la dictature la plus absolue que la France ait jamais subie. Le Comité Danton-Cambon avait été élu le 10 avril pour un mois. Ses pouvoirs furent renouvelés le 10 mai et le 10 juin, mais le 10 juillet, il fut remplacé par un Comité purement montagnard où Robespierre ne tardait pas à entrer. Son premier soin fut de rompre les négociations suspectes de Danton et même, par une mesure plus radicale, de faire décréter que, pendant la durée de la guerre, la République n'aurait de relations suivies qu'avec les cantons suisses et les Etats-Unis d'Amérique. Enfin, comme pour défier l'Europe à nouveau, la reine Marie-Antoinette était traduite devant le tribunal révolutionnaire. Après un immonde procès où Fouquier-Tinville essaya vainement de la salir, elle était condamnée à mort le 16 octobre à 4 heures du matin, et exécutée à midi. La parole ne pouvait être qu'au canon.

Les révolutionnaires savaient que la France était le pays le plus peuplé de l'Europe centrale et occidentale. Leur grande idée fut d'utiliser cette supériorité numérique, en mettant sur pied des effectifs

formidables, sans proportion avec ceux que l'on avait connus jusqu'alors. Ce fut l'objet de la levée en masse, dont la Convention adopta le principe au début d'août. Tâche écrasante que ni Bouchotte, ni le Comité de Salut public, ni le Comité militaire n'étaient capables de remplir. Un journal sans-culotte avait beau assurer que les vainqueurs de Pyrrhus et d'Annibal « ignoraient jusqu'aux premiers éléments de leur métier », le Comité de Salut public jugea prudent de s'adjoindre deux savants officiers du génie, députés tous deux : Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) qui se trouvaient en mission en Flandre et dont l'un, Carnot, avait blâmé la proscription des Girondins. Que cet hérétique ait été introduit dans le saint-des-saints, cela donne la mesure du désarroi où se débattait alors le gouvernement (14 août).

Carnot sauva les affaires et sauva le Comité lui-même. Agé de quarante ans, il sortait du corps des ingénieurs militaires, qui représentait l'élite intellectuelle de l'ancienne armée. C'était le type achevé du technicien. Un de ses premiers ouvrages avait été un *Eloge de Vauban*. Il égala son modèle par l'intelligence, le courage, l'imagination. Il le dépassa peut-être par les services rendus, mais il lui demeura très inférieur par l'esprit politique. Comme beaucoup de savants et beaucoup de militaires, il était, hors de sa partie, facilement dupe des grands mots et des petits personnages. Plus facilement encore, il savait se mettre des œillères pour ne pas voir ce qui se passait à côté de lui. « Je suis militaire, je parle peu et je ne veux être d'aucun parti... La force armée ne délibère pas; elle obéit aux lois; elle les fait exécuter... » Chargé de la guerre, il se consacra à la guerre. « Dans le péril national, écrit

Albert Sorel, il n'envisagea que les nécessités de la défense. Il se renferma dans son rôle, se fit une sorte de stoïcisme d'Etat et s'imposa comme un devoir de sa charge cette capitulation d'humanité : laissant les terroristes guillotiner, pourvu qu'ils le laissassent défendre la France. »

Carnot avait quarante ans; Prieur dix de moins. Il avait quitté l'armée par crainte de la pauvreté. La politique fut pour lui une carrière comme une autre, mais où l'on arrive vite. Jeune officier, il s'était mis en ménage, à Dijon, avec sa logeuse, une épicière qui avait le sens des affaires. Il lui demeura fidèle, et ils firent ensemble de fructueuses opérations sur les biens nationaux. Toute leur vie, ils ne cessèrent de compter, échangeant en nombre prodigieux mémoires, notes, relevés, états, quittances. Prieur mourut riche. Il disait ce qu'il fallait pour réussir : « Le venin du fanatisme que les prêtres ne cessèrent de distiller... les officiers marqués du sceau de l'aristocratie la plus méprisable... » Il était gouvernemental par tempérament. Il jura fidélité à tous les régimes qui se succédèrent jusqu'à sa mort, sauf à la monarchie restaurée qui ne lui demanda rien. Mais lui, sollicita de Louis XVIII la croix de Saint-Louis, comme il sollicita la Légion d'honneur de Napoléon. Ce technicien n'est à l'aise que dans ses bureaux. Si l'on veut lui conserver son estime, c'est là qu'il faut le regarder. Il a plaisir à ordonner, à travailler, à lutter, à forcer la victoire.

Rapidement, Carnot reconstitua le grand Etat-Major en y faisant entrer les officiers de l'ancien régime, sans regarder à leurs opinions ni leur origine; Clarke pour le service des cartes, Montalembert pour l'artillerie, Le Michaud d'Arçon pour les

fortifications. Deux membres du Comité : Robert Lindet et Prieur (de la Côte-d'Or) prirent, le premier, les subsistances et l'habillement; le second, les hôpitaux, les fonderies, les armes et les munitions. Carnot se réserva la conduite générale des armées. Sous Louis XVI, de nombreuses études préparatoires, ayant trait à la défense des frontières, avaient été effectuées, soit sur la carte, soit sur le terrain. Carnot se fit apporter ces mémoires, les étudia et les utilisa. Ses collaborateurs appelèrent auprès d'eux les premiers chimistes et les premiers ingénieurs du temps : Monge, Berthollet, Fourcroy, Chaptal, Périer, d'autres encore, à qui ils confièrent la fabrication des poudres et des armes. On n'avait plus rien. Il fallait tout créer. Ce fut une vertigineuse improvisation, dont les résultats commencèrent à se faire sentir dès la fin de 1793.

En attendant, on alla au plus pressé, et le plus pressé était la mobilisation. Barère, dans un rapport, proclamait que, semblable à l'inondation, la liberté « couvrirait de ses flots bouillonnants les hordes ennemies et renverserait en un instant les digues du despotisme ». Cela sonnait bien, mais cela n'avait pas grand sens. Le 23 août, un nouveau décret rendu sous l'inspiration de Carnot, portait que tous les Français seraient désormais en état de réquisition permanente pour le service des armées, mais que seuls les jeunes gens de 18 à 25 ans iraient au combat. Les autres serviraient à l'intérieur et dans les fabriques. Sage limitation, car à quoi bon lever des recrues que l'on ne pourrait ni armer, ni encadrer?

Mais l'anarchie militaire était telle à ce moment, que certains représentants n'obéirent point au

décret de la Convention et appelèrent aux armes toute la population mâle des départements où ils étaient en mission. C'est ainsi que dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Moselle et les Vosges, Lacoste et Guyardin poussèrent sous les drapeaux des milliers de vieux paysans qui n'avaient pour tout équipement qu'une faux ou une pique. Ils y restèrent tant qu'on put les nourrir et décampèrent aux premières restrictions.

Un Alsacien a décrit en traits saisissants cette burlesque entreprise. Il faisait partie d'un bataillon qui campait très loin, en seconde ligne, entre Bitche et la Petite-Pierre, dans un défilé que nul ne menaçait. Les hommes étaient en sabots et en blouses, quelques-uns avaient des fusils de chasse. Par précaution, ils avaient emmené avec eux des vaches, des moutons et plusieurs voitures chargées de farine. On se mit à l'aise, et un hameau de branchages sortit de terre. Le service consistait à dormir, à boire, à traire les vaches et à manger le pain de la nation. Le dimanche, les femmes et les filles du village, juchées sur des charrettes, apportaient à leurs hommes des jambons, de la tarte et des fruits. Il y eut des paniques, de fausses alertes, tantôt parce qu'une sentinelle tirait sur un charbonnier qui passait, tantôt parce qu'un chien aboyait dans le lointain. Le temps s'écoula. La viande, la bière, le vin et l'eau-de-vie finirent par manquer. On ne touchait pas un sou. Un jour, on entendit le canon. Tout le bataillon s'esquiva, il ne resta que les officiers. Cet exemple sert à mesurer le mal que Carnot eut à se faire obéir et le temps qu'il lui fallut pour établir l'unité de commandement.

Dans le Nord, Houchard, un vieux soldat de fortune, réussit à battre le duc d'York à Hondschoote

et le contraignit à lever le siège à Dunkerque (6-8 septembre). Moins heureux contre les Autrichiens, il laissa Cobourg s'emparer du Quesnoy. Le 13 octobre encore, l'armée du Rhin, complètement désorganisée par les représentants Borie et Ruamps, abandonna à Wurmser les lignes fortifiées de Wissembourg et s'enfuit jusqu'à Saverne et Strasbourg.

C'est la fin de nos revers. Carnot a rejoint, en personne, l'armée du Nord. Il sait que pour être pleinement victorieux, il est inutile de l'être partout à la fois, mais qu'il faut l'être à fond, au bon endroit et au bon moment. Nulle hésitation : l'endroit sensible de la coalition est en Flandre, à la jonction des Anglais et des Autrichiens. Sur le Rhin, tant que les Prussiens sont empêtrés en Pologne, la défensive suffit. Carnot appelle dans le Nord toutes les troupes de l'Est disponibles : vieille opération mise au point depuis longtemps dans les bureaux de la guerre, et dont l'exécution a été préparée dès le règne de Louis XV par la construction de trois routes stratégiques conduisant de Metz à Dunkerque. Génie réaliste, Carnot utilise tout ce qui a été fait avant lui. Mais par une divination merveilleuse qui lui appartient en propre, il sent les hommes qui forceront la victoire et les porte des derniers rangs au premier : Jourdan à l'armée du Nord, le 24 septembre, Pichegru le 28 à l'armée du Rhin, Hoche le 22 octobre à l'armée de la Moselle.

Le 15 octobre, Carnot et Jourdan attaquent Cobourg à Wattignies, près de Maubeuge. Les Impériaux s'étaient solidement retranchés. Pendant quinze heures, ils résistèrent aux furieux efforts des républicains. Un conseil de guerre se tint dans la

nuit. Jourdan proposa de rétablir l'équilibre de la ligne de bataille, en renforçant l'aile gauche qui avait faibli. Carnot imposa le plan inverse : négliger la gauche, renforcer la droite qui avait progressé et exploiter à fond les avantages déjà acquis. Le jour commençait à poindre, un jour d'automne gris et pauvre. Dans le brouillard, trois colonnes d'assaut se formèrent. A leur tête : Jourdan, Carnot et le député Duquesnoy, tous les trois en grand uniforme, avec leurs insignes, leurs écharpes et leurs immenses chapeaux à plumes tricolores. On se battit jusqu'au soir. Pris, perdu, repris, Wattignies resta finalement entre nos mains. Cobourg était battu, Maubeuge débloqué. Ventre à terre, Carnot revint à Paris. A peine rentré, il écrivit à l'armée du Nord pour la féliciter de sa bravoure et de sa victoire. Pas un mot de sa lettre ne laissait supposer qu'il avait pris part au combat. On eût dit qu'il n'avait pas quitté ses cartes et ses papiers.

En Alsace, après quelques opérations où les succès balançaient les revers, Hoche prenait le commandement des deux armées réunies du Rhin et de la Moselle et enlevait, le 26 décembre, les lignes de Wissembourg tandis que Desaix, un ex-noble, entrait à Lauterbourg. Aussitôt, Wurmser repassait le Rhin, et Brunswick s'installait à Worms et à Mayence.

Pendant l'hiver, les opérations chômèrent. Carnot en profita pour regrouper ses forces et pour réaliser un projet maintes fois retardé : l'amalgame. L'amalgame consistait à confondre dans les mêmes régiments ou demi-brigades, les soldats des différentes origines qui étaient restés jusque-là dans des formations séparées : soldats de métier d'avant 1789,

volontaires de 1792, réquisitionnaires de 1793. Sous prétexte d'égalité, on encadrait les jeunes recrues de vieux durs à cuire formés à l'ancienne discipline et comme il y avait, désormais, surabondance d'officiers, on envoyait « à la suite » ceux qui tenaient leurs grades de la seule élection.

La nouvelle offensive fut déclenchée en mai au moment même où Kosciuzsko appelait la Pologne à l'insurrection. La lutte se concentra d'abord sur la Sambre que Jourdan réussit à franchir le 18 juin, puis en avant de Charleroi que Cobourg, accouru en hâte, essaya de débloquer le 26. Le front français s'étendait de part et d'autre de Fleurus sur trente kilomètres. Durant quatorze heures, Cobourg s'acharna à le rompre. Cinq assauts furent successivement repoussés avec d'énormes pertes. Le soir, Cobourg, averti de la reddition de Charleroi, se retira.

Le 6 juillet, les Alliés évacuèrent Bruxelles où Jourdan entra le 11. Le 23, Pichegru s'empara d'Anvers. Liège tomba le même jour. De nouveau la Belgique était à nous.

Prise de Lyon, le 9 octobre; victoire de Wattignies le 16; défaite des Vendéens à Cholet le 17; prise de Toulon le 19 décembre; défaite des Vendéens à Savenay le 23; victoire de Wissembourg le 26. La Révolution avait triomphé à la fois de ses ennemis intérieurs et de ses ennemis extérieurs. Les Jacobins affectèrent toujours de confondre les uns et les autres et, pour la commodité de la répression, ils s'efforcèrent de faire croire à une grande coalition qui englobait à la fois Pitt, Brissot, Cobourg, Brunswick et Cathelineau. La Terreur se trouvait ainsi, sinon justifiée, tout au moins incorporée à la défense nationale. C'est un mensonge La

révolte vendéenne et l'insurrection girondine furent des mouvements spontanés. Toulon se donna bien aux Anglais, mais les Anglais l'abandonnèrent. Contre les Montagnards, il n'y eut point de front unique. Il y eut quatre ou cinq guerres différentes, juxtaposées, mais non coordonnées, et c'est cette incohérence et ce décousu dans l'attaque qui firent la défaite des assaillants.

D'autre part, si dans la confusion des idées et dans l'aveuglement des passions, on put de bonne foi, pendant quelques semaines, confondre la défense nationale et la défense révolutionnaire, on ne tarda pas à être détrompé. En décembre 1793, Anglais, Prussiens, Autrichiens sont battus. La Vendée agonise. La Gironde n'est qu'un souvenir. Toulon et Lyon ne sont même plus des noms sur une carte. Pourtant, la Terreur redouble. Elle atteint son point culminant après Fleurus. Plus le gouvernement révolutionnaire est solide, plus il est sanguinaire, plus la guillotine est activé. Les historiens qui veulent à tout prix nous représenter les hécatombes montagnardes comme les excès regrettables d'une riposte légitime, se trouvent, à partir de 1794, fort embarrassés. Aussi, dans leur désir aveugle d'innocenter le système, sont-ils contraints de charger un homme, Robespierre, de tous les crimes qu'ils n'arrivent pas à expliquer autrement. L'ambition de Robespierre, l'hypocrisie de Robespierre, la cruauté de Robespierre..., ces mots reviennent à toutes les pages. Défaite puérile! La Terreur est l'essence même de la Révolution, parce que la Révolution n'est point un simple changement de régime, mais une révolution sociale, une entreprise d'expropriation et d'extermination.

Tandis que, sous la pression de l'ennemi, les

armées ont retrouvé les conditions normales de l'action : unité, hiérarchie et discipline, la France de l'intérieur est soumise à une expérience communiste qui la laissera exsangue et ruinée, prête à se donner au premier sauveur qui se présentera.

Notes: Then, a memory

CHAPITRE XII

LA TERREUR COMMUNISTE

CE qui frappe le plus dans les événements de l'époque révolutionnaire, à partir de la Législative, c'est le petit nombre des individus qui y prennent part. Aux élections, le chiffre des votants est infime. Dans la rue, le nombre des manifestants se restreint de jour en jour : six ou sept mille tout au plus à Paris, toujours les mêmes d'ailleurs et qui ont fait de l'émeute leur métier. A la chute de la monarchie, la France donne sa démission des affaires publiques. Sous l'orage, elle se fait humble, soumise, inexistante, guettant en silence des jours meilleurs, et, sur le grand peuple qui se tait, règne le petit peuple qui parle, les Jacobins.

Les sociétés avaient été, dès 1788, le moteur de la Révolution. Permanentes et unies, elles avaient, dans l'anarchie grandissante, consolidé et accru leur pouvoir, mais, jusqu'au 10 août, elles n'avaient agi que de l'extérieur, en faisant pression sur le gouvernement royal. De capitulation en capitulation, celui-ci était tombé au dernier degré de la faiblesse, mais il gardait encore assez d'audace pour être indocile, et il avait fallu le briser.

La France s'était alors trouvée dans une situation singulière : sans roi, mais soumise à une constitution monarchique. La Convention avait bien prétendu exercer elle-même le pouvoir exécutif, mais

les précautions qui avaient été prises contre la Cour se retournaient maintenant contre elle. Indépendance des autorités locales, défaut de subordination, renouvellement continuel des corps administratifs, impuissance des magistrats élus, abandon de la force armée aux Communes : tout ce qui avait paralysé la monarchie paralysait la République. Sans doute, la dualité entre la Couronne et l'Assemblée n'existait plus, mais comme l'Assemblée était elle-même divisée en deux factions ennemies l'impulsion du centre, au lieu d'être une, demeurait, comme autrefois, changeante et contradictoire. A l'égard de la Convention prise en corps, les Jacobins se retrouvaient, avec des forces accrues, dans la même situation que deux mois auparavant à l'égard du roi : maître officieux, menaçant et contraignant le maître officiel. Aussi leurs procédés d'intimidation ne changent-ils pas : mêmes campagnes de presse et de discours, même défilé de pétitionnaires, mêmes journées, mêmes violences. En forçant l'Assemblée à sacrifier, le 2 juin, les chefs de sa majorité, les clubs montrèrent qu'ils entendaient traiter la souveraineté populaire comme ils avaient traité la souveraineté personnelle. Cependant, contrairement à ce que l'on croit parfois, le 2 juin ne fut pas un dénouement, mais une étape. Il fut suivi d'une agitation qui, à la fin de 1793, aboutit à la création du gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire à la dictature jacobine.

~ Dans cette crise, comme il était de règle depuis cinq ans, la Montagne fut manœuvrée par sa gauche extrême qu'on appelait le parti des Enragés. Où commençait-il? Où s'arrêtait-il? Il est difficile de le limiter exactement. Entre ses membres, les brouilles et les haines étaient fréquentes, et on était prompt

à s'excommunier.¹¹ Mais, ces réserves faites, on peut dire que le mouvement est sorti de la prédication communiste de Jacques Roux et de ses émules, Varlet et Leclerc. Ce sont eux qui ont lancé l'idée que la révolution politique devait être complétée par une révolution sociale et que l'égalité des droits civiques n'allait point sans l'égalité des fortunes. Repoussés par les chefs révolutionnaires, ils se firent entendre du petit peuple des villes que l'inflation avait plongé dans une affreuse misère. Dès le mois de mai, ils étaient assez forts pour que Marat et Robespierre fussent obligés d'acheter leur concours contre les Girondins, et, jusqu'en septembre, leur influence ne cessa de grandir.

L'histoire de ces trois mois était, jusqu'à ces derniers temps, à peu près ignorée. M. Mathiez qui l'a, le premier, racontée en détail, la juge « très embrouillée et confuse ». « Les personnages, écrit-il, sont obscurs. Leurs actes sont mal connus et plus mal encore leurs intentions. C'est un flux et un reflux continuel de pétitions, de manifestations, de troubles et d'intrigues. Le gouvernement flotte parfois à la dérive. Il ruse avec l'émeute. Les déclarations et les mesures qu'il lui oppose ne sont pas sans arrière-pensées. Il cède et il revient sur ses concessions. » Bref, c'est le chaos.

Cependant, si l'on veut s'en tenir aux grandes lignes, il est assez facile d'y voir clair, et tout peut se résumer de la façon suivante. Profitant des difficultés de la « soudure » entre les deux récoltes de 1792 et de 1793, Jacques Roux tient les sections en effervescence et, à trois ou quatre reprises, essaie de les pousser à l'assaut de la Convention qu'il accuse de réduire le peuple à la famine, en couvrant de sa protection les riches, les mercantis et les

agiateurs. La pétition qu'il lit à la barre, le 25 juin, a l'allure d'un réquisitoire : « La liberté n'est qu'un vain fantôme, quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément. L'égalité n'est qu'un vain fantôme, quand le riche, par le monopole, exerce le droit de vie et de mort sur son semblable. La République n'est qu'un vain fantôme, quand la contre-révolution s'opère de jour en jour par le prix des denrées auquel les trois quarts des citoyens ne peuvent atteindre sans verser des larmes. » Et le jeune Leclerc, dans son journal, invitait les législateurs à se lever à trois heures du matin pour aller prendre rang dans les queues qui, avant le lever du jour, s'alignent le long des devantures closes. « Trois heures de temps passées à la porte d'un boulanger formeraient plus un législateur que quatre années de résidence sur les bancs de la Convention. »

Le succès même de cette propagande inquiète la Commune. Craignant d'être dépassés, Hébert et Chaumette reprennent à leur compte les théories communistes et, avec l'aide temporaire de Robespierre, ressaisissent leurs troupes en train de passer à l'ennemi. Chassé des Cordeliers, privé de son journal, *Le Publiciste de la République*, accusé par les Jacobins d'être un émissaire de Coblenz et un agent de Pitt, dénoncé à la Convention par la « veuve » de Marat, Jacques Roux, arrêté, se suicide en prison. Leclerc trouve prudent de disparaître : il s'engage dans un bataillon de réquisition. Varlet, l'orateur de plein air, passe quelques semaines en prison : il en sort muet. Le groupe est liquidé, mais c'est, au fond, un simple changement de personnes. Que le communisme ait été

finale-ment représenté par Hébert, et non par Roux, peu importe. Ce qui est capital, c'est que le communisme ait triomphé, c'est que le glissement à gauche ne se soit pas arrêté à la Révolution « bourgeoise », mais qu'il soit allé jusqu'à la Révolution « prolétarienne ».

La conversion d'Hébert qui représente l'épisode principal de cette évolution se place après l'assassinat de Marat (13 juillet). Avec son autorité, son génie de journaliste, son talent prodigieux de deviner et d'exprimer les passions populaires, Marat fermait la route aux ambitieux. Pour tout dire, il encombrait. A son enterrement, l'ami intime d'Hébert, Vincent, ne put cacher sa joie, et on l'entendit murmurer : « Enfin!... » Une grande place était à prendre Roux et Leclerc se poussaient pour s'y installer. Hébert les écarta : « S'il faut un successeur à Marat, s'écria-t-il aux Jacobins, le 20 juillet, s'il faut une seconde victime, elle est toute prête et bien résignée, c'est moi. »

Hébert n'avait nulle envie d'être assassiné, mais il voulait amener à son *Père Duchêne* la clientèle de *L'Ami du Peuple* et du *Journal de la République*.

Afin de ne pas être battu en démagogie, il se hâtait d'imprimer pêle-mêle dans sa feuille tous les racontars, toutes les calomnies, toutes les histoires de complots et de trahison qui alimentaient les conversations des clubs. Comme il fallait bien aussi proposer des remèdes, il s'appropriait sans vergogne ceux que Roux avait lancés et qu'il avait lui-même combattus jusque-là : réquisition, taxation, guerre de classes, socialisation du commerce. « La patrie, écrit-il au début de septembre, la patrie, f...! les négociants n'en ont point. Tant qu'ils ont cru que la Révolution leur serait utile, ils l'ont soutenue, ils

ont prêté la main aux sans-culottes pour détruire la noblesse et les parlements; mais c'était pour se mettre à la place des aristocrates. Aussi, depuis qu'il n'existe plus de citoyens actifs (censitaires), depuis que le malheureux sans-culotte jouit des mêmes droits que le plus riche maltôtier, tous ces j...-f... nous ont tourné casaque et ils emploient le vert et le sec pour détruire la République; ils ont accaparé toutes les subsistances pour les revendre au poids de l'or ou pour nous amener la disette; mais comme ils voient les sans-culottes disposés à mourir plutôt que de redevenir esclaves, ces mangeurs de chair humaine ont armé leurs valets et leurs courtauds de boutique contre la sans-culotterie; ils ont fait pis, ils ont nourri, habillé, approvisionné les brigands de la Vendée, ils ouvrent en ce moment les portes de Toulon et de Brest aux Anglais et ils sont en marché avec Pitt pour livrer les colonies... »

Substitut du procureur de la Commune, seigneur du plus grand journal de France, Hébert pouvait frapper sur l'opinion jacobine des coups terribles. Tel de ses numéros fut, dit-on, tiré à 600.000 exemplaires, distribués gratuitement à Paris et aux armées. Mais son pouvoir s'étend bien au-delà de ce royaume de papier. Le ministère de la Guerre est sa maison, Bouchotte sa vache à lait. Il en tire tout ce qu'il veut : argent, passe-droits, sinécures, commandements. Trois cents millions à dépenser tous les mois, cinquante mille places ou grades à distribuer, des centaines de marchés lucratifs à adjuger : qu'on mesure cette énorme puissance. Autour du chef, un état-major d'hommes de main : Vincent, secrétaire général du ministère de la Guerre, Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire, Rossignol, commandant de l'armée de

l'Ouest. Dans son sillage : Hanriot, commandant la garde nationale parisienne, Pache, maire de Paris, Chaumette, procureur-syndic, un petit homme replet, rougeaud et soigné, fils d'un cordonnier de Nevers, élevé au collège de sa ville par la protection d'un grand seigneur, tour à tour moine, marinier et clerc de procureur, intelligent et hardi, Cloutz, Royer, Proli, Pereyra, tous les réfugiés politiques, Claire Lacombe et ses clubs de « femmes révolutionnaires ». A la fin d'août, il a la majorité aux Jacobins. Le 4 septembre, il organise une journée pour entraîner la Commune et, le 5, une seconde pour entraîner la Convention.

Le quartier général de l'émeute est au ministère de la Guerre. Dès le matin, les meneurs réquisitionnent les ouvriers employés dans les manufactures militaires. Des groupes d'hommes de confiance battent les chantiers pour racoler les terrassiers et les maçons. D'autres sonnent l'appel des chômeurs. Vers midi, la place de Grève est occupée. l'Hôtel de Ville envahi, la salle du corps municipal occupée par une foule hurlante qui réclame du pain. Chaumette essaie un moment de disperser les manifestants, en les couvrant de belles paroles et de belles promesses. Peine perdue. Il sent que l'affaire est sérieuse et, sans plus tergiverser, il se range du côté des pétitionnaires et annonce qu'il se mettra à leur tête le lendemain pour les conduire à la Convention : « ... C'est ici la guerre ouverte des riches contre les pauvres; il faut les écraser nous-mêmes; nous avons la force en main! Les malheureux qu'ils sont! Ils ont dévoré le fruit de nos travaux, ils ont mangé nos chemises, ils ont bu notre sueur et ils voudraient encore s'abreuver de notre sang! » Le soir, à l'exemple de la Commune, les Jacobins

décident de soutenir le programme de terreur communiste d'Hébert et de se joindre au défilé du lendemain.

Tout se passa comme il avait été convenu. A midi et quart : rassemblement à l'Hôtel de Ville, à midi quarante-cinq : départ pour les Tuileries. Pache et Chaumette marchent les premiers. Derrière eux, un cortège serré, d'où émergent de nombreuses pancartes : *Guerre aux tyrans! Guerre aux aristocrates! Guerre aux accapareurs!* La Convention, justement, écoutait un député de l'Oise, Coupé, qui proposait l'institution de la carte de pain. Elle est avertie de l'arrivée des pétitionnaires. On les introduit aussitôt. Robespierre préside. Pache et Chaumette expliquent que la disette a pour cause l'égoïsme des riches et la malveillance des cultivateurs. Ils dénoncent l'affreux système conçu pour affamer le peuple et le contraindre à « échanger sa souveraineté contre un morceau de pain ». Ils demandent la réquisition des denrées de première nécessité et l'extermination de l'aristocratie mercantile. La Convention, qui a déjà préparé tout un arsenal de lois économiques, leur accorde, séance tenante, la division du tribunal révolutionnaire en quatre sections et la création d'une armée spéciale chargée d'appliquer les lois sur les subsistances. Mais elle promet de faire encore mieux les jours suivants et, pour bien marquer sa soumission, elle élit, le lendemain, au Comité de Salut public, deux membres nouveaux, deux hébertistes : Collot d'Herbois et Billaud-Varenne.

La crise d'août 1793 représente dans l'histoire de la Révolution un tournant aussi important que la crise d'août 1792. Jusqu'alors, par routine de pensée, par fidélité aux théories de leur jeunesse,

la plupart des Conventionnels étaient restés partisans du libéralisme économique. L'intervention de l'Etat dans le domaine de la production leur semblait être une réaction, un retour aux pratiques de l'ancien régime. Désormais, ils vont se précipiter d'un mouvement toujours plus rapide dans la voie que les communistes leur ont ouverte.

La fortune mobilière était, au début de la Révolution, représentée pour la plus grande partie par des rentes sur l'Etat ou sur des collectivités, dont l'Etat avait repris les dettes en même temps que les revenus. De ce côté, point de mesure spéciale à prendre : il suffisait de laisser agir la dépréciation du papier-monnaie. En décembre 1793, l'assignat ne valait déjà plus en moyenne que 50 % de sa valeur nominale; en juin 1794, 33 % seulement. Les rentiers étaient frustrés des deux tiers de leur capital.

La Convention cependant ne s'en tint pas là. Sur le rapport de Cambon, le grand homme du Comité de finances, elle décida d'unifier les anciens types d'emprunts, ou plus exactement de les remplacer par une certaine quantité de rentes qui seraient inscrites au Grand Livre de la Dette publique sans mention de capital correspondant. Cette opération comportait non seulement une réduction d'intérêts, mais aussi et surtout la suppression de tous les avantages accordés à certaines émissions : lots, primes de remboursements, tirages échelonnés, etc... (24 août 1793). Quant aux rentes viagères, elles furent également converties en rentes perpétuelles. Comme la conversion ne pouvait être effectuée qu'après un certain nombre de formalités difficiles, dont la première était la remise d'un certificat de non-émigration, une part des titres se trouva annulée automatiquement. Les autres furent

échangés contre des reconnaissances nouvelles selon un barème qui lésait considérablement les porteurs (12 mai 94). La création du Grand Livre, prôné partout comme un monument de probité, ne fut qu'une banqueroute partielle ajoutée à la débâcle monétaire. Enfin, en novembre 1793, avait été instauré un nouvel emprunt forcé sur tous les revenus, remboursable deux ans après la paix (?), mais ne portant pas intérêt, avec exonération pour la première tranche de mille livres et taux progressif atteignant 100 % à partir de 9.000.

A l'égard des sociétés par actions, les Conventionnels opérèrent plus radicalement encore. Un décret qui datait des derniers jours de la Législative avait supprimé les titres au porteur et ordonné l'enregistrement au nom des propriétaires de tous effets et actions, ainsi que l'enregistrement de toutes cessions et transferts. Les infractions réelles ou supposées à cette loi servirent de prétexte à une campagne contre la spéculation qui aboutit, le 27 juin 1793, à la fermeture de la Bourse, le 24 août, à la suppression des sociétés anonymes, le 8 septembre, à la mise sous scellés des banques et maisons de change. Les particuliers qui possédaient des créances-or sur l'étranger furent tenus de les remettre à la Trésorerie nationale contre leur valeur en assignats comptés au pair. Les représentants en mission et les autorités locales organisèrent la réquisition des espèces monnayées, lingots et objets précieux dont un décret du 13 novembre ordonna finalement la confiscation. Les dénonciateurs recevaient un vingtième des prises et les sociétés révolutionnaires obtenaient pleine licence pour perquisitionner « chez les riches ». Comme l'écrit un historien marxiste, elles s'en donnèrent

à cœur joie. La peur poussa un assez grand nombre de personnes, connues pour posséder de l'argenterie, à l'échanger contre des assignats qui, pour un moment, s'en trouvèrent ragaillardis. Amélioration éphémère! En décembre, Cambon, qui avait organisé la chasse aux métaux précieux, les déclarait « odieux et vils ». « L'or, aux yeux du sans-culotte républicain, disait-il, ne doit être que du fumier. » Preuve qu'on ne lui en apportait plus beaucoup. Il laissait prévoir l'institution d'un commerce sans signe monétaire, « par échange pur et simple », et, en attendant, il décidait que l'or et l'argent ne seraient plus échangés contre des assignats, mais contre un papier nouveau, accepté de la même façon par l'Etat, mais inutilisable pour les transactions entre particuliers.

Quel qu'ait été le développement industriel au temps de Louis XV et de Louis XVI, la fortune immobilière de la France demeurait, en 1789, beaucoup plus considérable que sa fortune mobilière. La saisie et la vente des biens ecclésiastiques, la saisie et la vente des biens d'émigrés en avaient bouleversé la répartition sans en diminuer la valeur. Au contraire, tandis que la guerre, le blocus, l'émigration, la misère, tarissaient tant de sources de revenus, la terre représentait de plus en plus la valeur-refuge par excellence.

La première taxation des blés fut votée le 4 mai 1793, en échange de l'alliance des Enragés contre les Girondins. Mais elle fut très mal appliquée. Les administrations départementales à qui incombait cette charge firent traîner à dessein les opérations préparatoires et prîrent prétexte des obscurités et des lacunes du décret pour le laisser tourner neuf fois sur dix.

En juillet, tout change. La poussée communiste se fait de plus en plus violente. Sur le rapport de Collot d'Herbois, la Convention adopte presque sans débat une loi sur l'accaparement (27 juillet) qui, dit M. Marion, « ne tendait à rien de moins qu'à traiter en ennemi public quiconque aurait encore le courage de faire commerce des choses, dont précisément on se plaignait le plus de manquer ». L'accaparement était défini : le fait de tenir enfermées dans un lieu quelconque sans les mettre en vente journallement et publiquement les denrées et marchandises de première nécessité, à savoir : la farine, le pain, la viande, le vin, les légumes, les fruits, le beurre, le cidre, le vinaigre, l'eau-de-vie, le miel, les graisses, le suif, le poisson, le bois, le charbon, l'huile, la soude, le savon, le sel, le sucre, le chanvre, la laine, le papier, les cuirs, le fer, le cuivre, le plomb, l'acier, le drap, la toile, et généralement toutes les étoffes. Les détenteurs de ces denrées étaient tenus d'en faire déclaration sous huit jours aux municipalités qui nommeraient des commissaires aux accaparements pour vérifier leurs dires et au besoin procéder aux ventes. Les auteurs de fausses déclarations seraient punis de mort, les dénonciations récompensées par le tiers des confiscations.

La loi n'atteignait pas la production et respectait la liberté du prix de vente. Un grand pas, cependant, était fait vers une mainmise générale. Le secret du commerce n'existait plus. Les commissaires aux accaparements pouvaient s'introduire partout, compulsier les registres et les factures, disperser les stocks, visiter les granges et les greniers. Quand on est sur cette route, on ne s'arrête plus. Très vite, on en vient à l'idée que la loi du 27 juillet n'est

qu'une entrée en matière et que l'Etat a le pouvoir de peser sur les prix et les faire baisser. Ici et là apparaissent quelques essais de taxation partielle. Enfin, le 29 septembre, la Convention décrète la taxation générale des denrées de première nécessité ou, comme on disait alors, *le maximum*.

A toutes les matières qu'énumérait le décret du 27 juillet et dont la circulation était déjà contrôlée, s'ajoutaient les graines, le tabac, les chaussures, les sabots, les chapeaux, les articles de quincaillerie et de boissellerie, enfin, toutes « les matières premières qui servent aux fabriques ». Les cultivateurs étaient tenus de faire la déclaration de leur récolte. Il leur était interdit de vendre leur blé ailleurs qu'au marché public et à un autre cours que le cours officiel. S'ils s'y refusaient, les autorités approvisionneraient les halles par la force, réquisitionneraient les blés sur pied et feraient faire la moisson et le battage par des ouvriers mobilisés à cet effet. Le transport du blé était subordonné à une autorisation, les meuniers réquisitionnés avec leur matériel et leur office considéré comme un service public. Enfin, alors que la monnaie avait déjà baissé de moitié et s'avalissait encore de jour en jour, *le maximum n'était fixé qu'à un tiers en sus du prix courant de 1790*. La loi n'était pas seulement une loi de tyrannie, mais une loi d'expropriation. Les contrevenants étaient menacés des peines les plus sévères : un an de gêne aux boulangers qui cesseraient le travail; dix ans de fers aux meuniers qui feraient le commerce des grains et farines; dix ans de fers aux cultivateurs coupables de fausses déclarations; la mort à ceux qui tenteraient d'empêcher les réquisitions.

Sauf pour les grains, dont le prix était fixé pour

tout le territoire, la taxe devait être établie de la façon suivante : il serait envoyé aux villes principales, maritimes et commerçantes de l'intérieur, aux chefs-lieux de district, aux fabriques et aux sociétés populaires, vingt séries de tableaux contenant les nomenclatures de toutes les espèces de denrées et objets de consommation. Dans une colonne restée en blanc, les destinataires indiqueraient quels étaient, en 1790, les prix des objets et denrées qui se produisent ou se récoltent par leurs soins ou dans leurs circonscriptions. Puis ils retourneront les listes à Paris. La commission des subsistances et approvisionnements s'en servira pour dresser, par comparaison et après augmentation d'un tiers, le *Tableau général du maximum* — deux forts volumes — qui, envoyé à chaque district, permettra d'établir le maximum local. Pour cela, chaque marchandise mise en vente devra porter une indication d'origine. Le prix définitif, au lieu de consommation, se composera donc du prix d'achat taxé au lieu d'origine, grossi des frais de transport réglementaires et du pourcentage de bénéfice accordé par les autorités au grossiste (5 %) et au détaillant (10 %). L'enquête préliminaire dura quatre mois. Le *Maximum général* ne fut donc prêt qu'à la fin de février et distribué en mars.

Il s'appliquait aux stocks anciens comme aux produits nouveaux. Seules furent exceptées certaines fournitures militaires (chaussures, harnais, voitures) pour lesquelles un marché avait été passé : le prix convenu devant être respecté jusqu'à livraison intégrale. Dans tous les autres cas, la taxe de 1793-1794 fut imposée aux articles en magasin, qui avaient été payés beaucoup plus cher en 1791 ou

1792. C'est ainsi que Claude Périer, négociant à Grenoble et à Marseille, fut ruiné : il dut liquider à 4 livres l'aune, un millier de pièces de toile achetées à 8 et 9 livres. Volé, il se fit voleur : comme il était banquier en même temps que marchand et importateur, il remboursa ses déposants en monnaie de singe.

Maître de la production intérieure, il ne restait plus à l'Etat qu'à s'emparer du commerce extérieur. Ce fut d'objet de l'arrêté du 30 mai 94 qui mit à sa disposition toutes les denrées, matières et marchandises importées par terre et par mer. Des agences établies dans les ports et aux frontières réquisitionnaient ce qui était à leur convenance et ne laissaient aux propriétaires que le surplus. Pratiquement, l'Etat devint l'unique importateur. Quant à l'exportation, elle était interdite pour un grand nombre d'articles et ne fonctionnait pour les autres que sous un étroit contrôle. Enfin, la flotte de commerce était tout entière réquisitionnée.

Avec les biens, les hommes. Le décret de levée en masse (23 août 1793) n'envoyait aux armées que les jeunes gens de 18 à 25 ans, mais il mettait toute la population française, femmes comprises, au service de l'Etat. Il était logique que l'Etat, virtuellement seul patron et seul boutiquier, fût en mesure de se proclamer aussi seul employeur. Au reste, le maximum des denrées impliquait nécessairement le maximum des salaires. La loi du 29 septembre se montra cependant un tout petit peu plus généreuse pour les ouvriers que pour les commerçants : au lieu du tiers, on leur accordait la moitié en sus du salaire de 1790.

La réquisition des travailleurs fut appliquée par catégories selon les besoins en 1793 et en 1794 :

réquisition des ouvriers boulangers; réquisition des ouvriers imprimeurs pour la fabrication des assignats; réquisition des charrons, fondeurs, tourneurs, tailleurs, tanneurs, etc., pour les fabrications de guerre; réquisition des charretiers et flotteurs de bois pour le transport des combustibles et des grains. La France entière fut transformée en une immense caserne, et comme la loi Le Chapelier avait enlevé aux prolétaires le droit d'association et le droit de grève, la classe ouvrière subit aussi durement que les autres le poids de la politique communiste. Le 4 avril 1794 encore, la Convention proclama l'universelle réquisition des bras et des talents et déféra au Tribunal révolutionnaire tous ceux qui prétendraient s'y soustraire.

Alors surgit la véritable difficulté : appliquer ces lois impossibles. Dès que le maximum fut promulgué, les magasins se vidèrent en un instant, chacun se hâtant d'acheter à un prix facticement abaissé ce qu'il payait la veille deux ou trois fois plus cher. Tant qu'il resta des réserves dans les caves et dans les arrière-boutiques, la sainte guillotine, comme disait Hébert, put bien encore les faire sortir. Les stocks épuisés, personne ne se présenta pour les renouveler. Du jour au lendemain, il n'y eut à Paris ni sucre, ni huile, ni chandelles. On trouvait encore du vin, mais falsifié, imbuvable. En province, les habitants de la campagne se ruèrent dans les villes pour échanger leurs billets contre des vêtements, des chaussures, des pièces d'étoffe, des articles d'épicerie que la loi contraignait de liquider à vil prix. Après quoi, ils se hâtèrent d'enfouir leur blé dans des cachettes impénétrables. Car chacun voulait le maximum pour le voisin et la liberté pour soi : « Frères et amis, disait

le Conventionnel Frecine à des ouvriers qui s'étaient insurgés contre le maximum des salaires, j'apprends avec douleur que parmi vous il est des individus qui s'opiniâtrent à vouloir obtenir une augmentation de journées qui tomberait à la charge de la République. Eh quoi, citoyens? Le détestable esprit de cupidité que la justice nationale vient d'anéantir chez les accapareurs se serait-il donc glissé dans l'âme pure des sans-culottes!... Vous demandez que la loi s'exécute à la rigueur pour ce que vous achetez, et vous refusez de l'observer pour tout ce que vous vendez aux autres!... » Les appels au civisme ne durent pas avoir grand succès, puisque les observateurs Grivel et Siret consignent, dans leur premier rapport de janvier 1794, que les voituriers, les cochers de fiacre, les ouvriers et les manœuvres à la tâche demandent tous au-dessus du prix que la loi leur accorde. « Il n'y a pas jusqu'aux ouvriers qui scient ou montent le bois, jusqu'aux garçons de chantier, jusqu'aux ramoneurs de cheminées qui n'exigent le double de ce qu'ils doivent recevoir. » Si le commerce de l'or est prohibé, il existe une Bourse noire où le louis est coté journellement. Elle se tient dans un café de la rue Saint-André-des-Arts, où se réunissent les agioteurs. En deux étapes (janvier 1790, septembre 1791), la Constituante avait affranchi les Juifs : déjà se fait jour un certain antisémitisme. En janvier 1794, l'observateur Pourvoyeur prétend qu'ils ont accaparé les transactions clandestines sur l'or en lingots ou autrement.

La résistance des paysans s'annonçait plus formidable encore. Il était évident qu'ils mettraient tout en œuvre pour faire échec à la législation qui les dépouillait.

De fait, partout où ils peuvent braver les perquisitions, ils dissimulent leur récolte et ne la vendent qu'en fraude au prix qui leur plaît. Là où ils ne sont point à l'abri, ils la laissent pourrir sous prétexte qu'ils manquent de bras pour la rentrer. Ailleurs, comme le maximum du blé a été appliqué avant le maximum de l'avoine, ils consentent à vendre l'avoine, mais nourrissent leurs chevaux avec le blé. Quand la viande est taxée au détail, ils n'approvisionnent plus les bouchers. Quand elle est taxée sur pied, ils laissent crever leurs bêtes.

Un article de la loi de septembre donne aux municipalités le droit de confisquer et de vendre les grains non déclarés : certaines d'entre elles se réclament de cet article, interprété abusivement, pour organiser un marché « noir » quasi officiel, de complicité avec les non-déclarants. D'autres « grossissent leur état de détresse » (cè sont les représentants Pinet et Cavaignac qui l'écrivent) pour ne pas exécuter les réquisitions destinées à nourrir les armées. Dans un district de la Dordogne, 23 paroisses sur 78 ne déclarent pas leurs récoltes dans les délais prescrits, rendant impossible l'établissement d'un plan départemental d'alimentation : c'est Périgueux qui en souffre et qui mange du son. Bref, selon l'expression de M. de Cardenal, qui a bien étudié ce coin de France, les municipalités rurales font preuve d'« une méconnaissance absolue des dispositions législatives », en d'autres termes, d'une totale mauvaise volonté. Les agents nationaux signalent mélancoliquement les progrès du « fanatisme ».

Aux frontières, la contrebande se développe dans d'énormes proportions. Le quintal de froment se vend 40 francs-or à Genève, 14 francs-papier en

France. Peut-on concevoir une surveillance assez stricte pour empêcher un commerce aussi avantageux?

Dans la Haute-Saône, sur laquelle M. Mathiez nous donne des renseignements précieux, la promulgation du maximum a pour effet immédiat d'aggraver la crise des subsistances. Les cultivateurs suspendent les battages; les boulangers ne cuisent plus; les aubergistes ne servent plus les clients; les ouvriers qui n'ont point de travail à la ville refusent d'aller aider aux besognes des champs. Un jeune volontaire, dont M. Marion possède la correspondance, écrit de Phalsbourg à sa famille : « On a publié ici la taxe des denrées, mais, depuis, il est presque impossible de trouver à déjeuner ». De Toulouse, on mande au Comité : « La ville semble cernée par une armée ennemie : les subsistances cessent d'y parvenir, les habitants des campagnes ne s'y rendent que pour vider les boutiques. » D'Arras, Buissart écrit à son ami Robespierre : « Le maximum nous met dans une étreinte extrême. Notre obéissance rigoureuse à la loi nous rend la victime de la désobéissance des communes qui nous environnent. Nous mourons de faim au milieu de l'abondance. » Et, de Bergues, cette note qui résume les autres : « La loi du maximum a fait dans ces pays, l'effet d'un complot liberticide enfanté par Pitt... »

Le communisme ne se concevait point sans un déploiement inouï de contraintes et de force. De fait, c'est lui qui donne son sens à la Terreur, en explique la marche et la durée. La dictature terroriste est liée aux lois sociales et non aux événements militaires. Placée à l'ordre du jour, le 5 septembre, après la grande manifestation hébertiste,

elle s'organise au moment où le péril extérieur décroît. Elle se codifie quand les frontières sont libérées. Elle bat son plein quand la guerre est victorieuse et la Belgique conquise à nouveau.

En principe, la Convention est « le centre unique de l'impulsion du gouvernement », mais elle délègue ses pouvoirs d'exécution et de surveillance à deux Comités de douze membres réélus mensuellement : le Comité de Salut public pour tout ce qui concerne la guerre, la diplomatie, les subsistances, les lois révolutionnaires; le Comité de Sûreté générale pour la police et la justice. Le détail de l'administration est abandonné aux ministres, puis, après leur suppression, à de simples commissions exécutives rattachées au Comité de Salut public. Pour assurer d'une manière complète l'unité de la République, la Convention envoie dans les départements et aux armées une partie de ses membres qui, sous le nom de « représentants en mission », sont chargés de surveiller l'esprit public, de contrôler la conduite des généraux, d'épurer et d'actionner les pouvoirs locaux. Les représentants communiquent avec la Convention par l'intermédiaire du Comité de Salut public qui a le droit de les rappeler. Les procureurs élus des districts et des communes sont remplacés par des agents nommés par la Convention et responsables devant elle, les procureurs-syndics des départements supprimés, le renouvellement des municipalités suspendu (4 décembre).

L'Etat communiste ne saurait se contenter des modestes administrations d'autrefois. Aux six ministères, s'ajoutent vingt services nouveaux, d'où sortent cent autres. Il y a des commissaires aux biens nationaux de la première origine (biens ecclésiastiques).

tiques), des commissaires aux biens nationaux de la seconde origine (biens d'émigrés), des commissaires à la réquisition des chevaux de luxe, des commissaires aux habillements, des commissaires aux accaparements, des commissaires à la récolte et à la fabrication du salpêtre, des commissaires aux recensements, au cadastre et aux réquisitions, des commissaires à la statistique, aux subsistances, aux transports, une agence de commerce extérieur, des missions d'achat à l'étranger, des receveurs de taxes révolutionnaires sur les riches, une police immense, une armée d'observateurs, de gardiens de scellés, de gardiens de suspects, de gendarmes, de geôliers et enfin une armée révolutionnaire destinée à appuyer les réquisitions : six mille fantassins, trois escadrons de cavalerie et douze cents canonnières pour la seule région parisienne.

Cette armée, c'est Chaumette qui, le 5 septembre, en a obtenu la création, pour mater les paysans, « ces nouveaux seigneurs, non moins cruels, non moins avides, non moins insolents que les anciens », et les commerçants, « classe avide, aussi cruelle que la première ». Le recrutement commença dès le lendemain et, le 9, Carnot lui-même présenta à l'Assemblée le statut organique des forces révolutionnaires. Un registre sera ouvert sur le bureau de chaque section; les volontaires s'y feront inscrire; le comité révolutionnaire écartera les douteux; un second triage aura lieu à la Commune. Les soldats seront nourris, logés et habillés. Ils toucheront une paie de quarante sous par jour. Ils éliront leurs sous-officiers et leurs officiers jusqu'au grade de capitaine. L'état-major sera nommé par le gouvernement. En fait, ce furent les Jacobins qui le désignèrent. Il comprit un général de

division, qui fut un ami de Marat, l'auteur dramatique Ronsin, employé de Pache dans les bureaux de la Guerre et commissaire militaire en Vendée; deux généraux de brigade, Boulanger et Parein, celui-là ouvrier bijoutier, originaire de Liège, celui-ci clerc de procureur; un chef d'état-major, l'acteur Gramont, et un commandant de cavalerie, le dessinateur en broderie Mazuel.

En septembre 1792, Gramont avait participé au massacre des prisonniers d'Orléans et avait commandé la garde lors de l'exécution de la reine. Sanson rapporte dans ses Mémoires que c'est lui qui avait donné l'ordre de montrer au peuple la tête coupée, « dont les paupières étaient encore agitées par un frémissement convulsif ». Il vola beaucoup, pour lui-même et pour les filles qui l'entouraient. Boulanger était nul et ne sortit pas du néant. Parein, un des vainqueurs de la Bastille, avait, de juillet à septembre 1793, présidé la commission militaire qui vida les prisons d'Angers en pourvoyant la guillotine. Mazuel avait participé à l'assaut des Tuileries, le 10 août. Il était brutal et jouisseur, avec un certain sadisme. Les soldats valaient les chefs. Un observateur du ministère de l'Intérieur les appelle des brigands.

*On verra par tous les chemins
L'armée révolutionnaire
Qui rangera tous les mutins
En les obligeant à bien faire.
La guillotine la suivra,
Les magasins on fouillera,
Celui qui se mutinera
On fera sa fête
En coupant sa tête.*

*Il vaut beaucoup mieux obéir
Que de se faire raccourcir.*

En somme, l'armée révolutionnaire (il va s'en organiser des détachements dans trente départements, au moins) est à la disposition des représentants et des comités pour l'exécution des lois républicaines : réquisitions, maximum, épuration, répression et chasse aux suspects. Ronsin se rend à Lyon avec ses hommes, pour les fusillades. Un représentant, qui opère en Seine-et-Oise, réclame la visite d'une compagnie à Montagne-du-Bon-Air (ci-devant Saint-Germain-en-Laye), pour en faire disparaître les restes de la superstition. Le Comité de Salut public offre un bataillon à Laplanche pour achever de « purifier » Caen, « où subsiste une sourde fermentation »; Garnier (dans l'Aube) a besoin de renforts pour achever les réquisitions « avec fruit ». Un membre de la Commune de Paris écrit de Pontoise que partout où l'armée révolutionnaire se montre, elle fait « des miracles », et le représentant Javogues mande de Mâcon que « les visites domiciliaires » opérées par le détachement envoyé de Paris « ont produit le plus grand bien ». Il faudra attendre la chute de Robespierre pour être pleinement informé des excès commis par les colonnes révolutionnaires : vols, tortures, arrestations arbitraires, destructions d'œuvres d'art, pillages, viols, incendies de forêts, assassinats. Cependant, en pleine vague hébertiste, une bande de Ronsin ayant visité la ferme du député Lecointe, la Convention dut entendre le récit que voici.

A la fin d'octobre, à la tombée de la nuit, au village de Tigery, près de Corbeil, vingt-cinq soldats ont fait irruption en armes chez le citoyen Gilbon,

vieillard de soixante et onze ans, laboureur « faisant valoir trois charrues » et père de six enfants. Ils ordonnent à tout le monde de se lever, alignent le long du mur, pieds et mains liés, la tête couverte d'un sac, le fermier, la fermière, les valets de charrue et les deux servantes. Après quoi, ils enfoncent les armoires, prennent ce qu'ils trouvent de précieux, vingt-six couverts en argent, une écuelle, des gobelets, deux montres, une tabatière, la croix d'or que la femme Gilbon porte au cou, sa montre et sa broche. Ils reviennent au vieillard :

— Où est ton argent monnayé?

Comme il ne répond pas, ils le traînent à la cuisine, l'assoient devant la cheminée et lui mettent les pieds sur les braises. « Nous allons te faire chanter. » Il leur donne alors 72 livres en numéraire et 6.000 livres en assignats.

La perquisition finit par une beuverie à la cave. A minuit, les soldats décampent, non sans avoir défoncé un tonneau de vinaigre, mais sans délier leurs victimes. « La stupeur est telle dans les campagnes, conclut Lecointe, que les malheureux qui éprouvent des vexations de ce genre n'osent se plaindre, trop heureux d'avoir échappé à la mort. Tout ce qui porte le nom de force armée, leur imprime la plus grande terreur. » C'est ce que disait, à sa façon, le communard Pain : « Les fermiers sont les hommes les plus dociles de la terre : il ne leur fallait que de l'exercice. En leur laissant quelques instructeurs de l'armée révolutionnaire, nous en ferons quelque chose. »

Le 26 février (8 ventôse), Saint-Just proclamait à la Convention la nécessité d'achever la révolution sociale par une nouvelle distribution des richesses : « L'opulence est dans les mains d'un assez grand

nombre d'ennemis de la Révolution; les besoins mettent le peuple dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire puisse exister si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme du gouvernement? Ceux qui font la Révolution à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau... Les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre... » Séance tenante, la Convention décréta que les biens des personnes ennemies de la République seraient confisqués et distribués aux « patriotes indigents ». Le 3 mars, un nouveau décret ordonna l'établissement immédiat des deux listes complémentaires : celle des suspects qui seraient expropriés, celle des sans-culottes qui seraient installés à leur place.

« Personnes ennemies de la République. » La qualification était vague. Il y avait bien la loi du 17 septembre qui réputait suspects, non seulement les ci-devant nobles et les parents d'émigrés, mais encore tous ceux qui, par leurs paroles, leur action ou leur abstention, s'étaient montrés « ennemis de la liberté ». Cela n'était point suffisant. Le 13 mars, sont déclarés traîtres à la patrie et passibles de mort, tous ceux qui auront excité des inquiétudes sur le fait des subsistances, essayé de corrompre l'esprit public, préparé un changement dans la forme du gouvernement. Le 16 avril, un décret envoie à la Guyane, tout individu qui, vivant sans travailler, est convaincu de s'être plaint du régime. Enfin, le 10 juin, la fameuse loi de Prairial dresse la liste complète des crimes punis de la confiscation et de la peine capitale. Comme le dit un savant professeur, « l'émotion fut vive ». Il y avait de quoi : la liste était si longue que tous les Français

pouvaient se considérer comme promis à la guillotine.

Sont, en effet, considérés comme ennemis du peuple et marqués pour l'échafaud, ceux qui auront cherché à avilir et à dissoudre la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire (donc les royalistes et les modérés); ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnements (dont les cultivateurs et les commerçants rétifs aux réquisitions, les ouvriers rétifs au maximum des salaires); ceux qui auront persécuté et calomnié les patriotes (donc tous les ennemis passés, présents et futurs des Jacobins et de leurs créatures); ceux qui auront répandu des fausses nouvelles (toutes les commères); ceux qui auront cherché à égarer l'opinion ou à inspirer du découragement (tous les mécontents). Les accusés étaient traduits devant le tribunal révolutionnaire, soit par la Convention, soit par l'un des deux Comités de gouvernement, soit par les représentants en mission, soit par l'accusateur public. L'instruction préalable était supprimée. Si le tribunal s'estimait en possession de preuves morales suffisantes, il ne serait point entendu de témoins.

La chose, cette fois, était claire. On n'essayait plus de barbouiller la Terreur aux couleurs nationales. Tous les prétextes mis en avant pour la justifier étaient rejetés. Il ne s'agissait plus ni d'effrayer les complices de Pitt et de Cobourg, ni même de contenir un parti hostile. Il s'agissait d'anéantir 300.000 familles, pour prendre leurs biens.

Despotisme de la Liberté, dogmatisme de la Raison, c'est ainsi que les révolutionnaires appelaient le régime qu'ils avaient fondé. Canisole de force, tyrannie, enfer, oppression : c'est ainsi que

les historiens les plus impartiaux le qualifient aujourd'hui. Disons plus simplement que c'est le règne du Contrat Social : « l'aliénation totale de chaque individu avec tous ses droits, à la communauté », selon l'exacte formule de Rousseau. Quant à ceux qui objecteraient que les révolutionnaires ne sont point la communauté, Saint-Just leur répondra que la Volonté Générale n'est point la volonté du plus grand nombre, mais la volonté des purs, chargés d'éclairer la nation sur ses véritables désirs et son véritable bonheur.

Le travail de pensée et d'épuration entrepris dans les sociétés depuis quarante ans est terminé. Selon la logique la plus rigoureuse, leur doctrine a évolué du libéralisme anarchique à la dictature communiste. A leur exemple, et sous leur pression, le gouvernement est passé de la monarchie très chrétienne à la coalition montagnarde-hébertiste. Ayant modelé l'Etat à leur image, elles n'ont plus de raison de se distinguer de lui : elles s'y incorporent, elles en deviennent l'épine dorsale. « C'est dans le sein des sociétés populaires, dit la circulaire du Comité de Salut public du 4 février 1794, que l'esprit de liberté a pris naissance, a grandi et est monté enfin à sa hauteur. Sentinelles vigilantes, tenant en quelque sorte l'avant-poste de l'opinion, elles ont sonné l'alarme dans tous les dangers et sur tous les traîtres. C'est dans leurs sanctuaires que les patriotes ont été chercher et aiguïser des armes victorieuses. La République attend des sociétés populaires de nouveaux services. Le gouvernement révolutionnaire, organisé dans ses différentes parties, va se développer avec force et, pressant sur toutes les résistances, il doit enlacer tous les ennemis du peuple. La Convention nationale vous

appelle en communauté de soins, en partage d'efforts avec elle, pour asseoir cet édifice sur d'inébranlables bases. Vous serez nos plus puissants auxiliaires... » Et plus loin : « ... L'édifice de la Révolution arrivera bientôt à son achèvement. Sociétés populaires, vous en avez jeté les hardis et indestructibles fondements, c'est à vous d'en disposer le faite. »

En janvier 1794, les sociétés sont au nombre de 1.900, réparties sur toute la surface du territoire. Il n'est point de ville, point de gros bourg qui n'ait la sienne, affiliée à la société mère de la rue Saint-Honoré. Elles forment les 21.500 comités de surveillance ou comités révolutionnaires dont les membres sont chargés au tarif de trois francs par jour de trier les bons des méchants, de distribuer les certificats de civisme et de dresser les listes de suspects. Elles désignent les candidats aux fonctions publiques et les soldats de l'armée révolutionnaire. Elles fournissent les jurés du tribunal. Elles dénoncent les agents dont l'incivisme leur est connu. Elles appliquent les mesures de sûreté. Elles organisent des expéditions dans les petits villages pour en purger les municipalités. Elles président aux saisies, aux enquêtes et aux arrestations. Elles entourent les représentants en mission et leur soufflent leurs arrêtés. Souverain collectif, Peuple Flu, elles sont les juges de l'orthodoxie républicaine. Elles disposent arbitrairement des fortunes, des libertés et des vies.

Jamais pouvoir plus effrayant ne tomba entre des mains plus méprisables. Le meilleur de la France se cache ou est aux armées. Ce qui gouverne, c'est le rebut, ou, comme dit Taine, les notables de l'improbité, de l'inconduite, du vice,

de l'ignorance, de la bêtise et de la grossièreté : « déclassés et pervertis de toute espèce et de toute condition, subalternes envieux et haineux, petits boutiquiers endettés, ouvriers viveurs et nomades, piliers de café et de cabaret, vagabonds de la rue et de la campagne, hommes du ruisseau et femmes du trottoir, bref toute la vermine antisociale mâle et femelle; dans ce ramassis, quelques énergumènes de bonne foi, dont le cerveau fêlé a donné spontanément accès à la théorie en vogue : les autres, en bien plus grand nombre, vraies bêtes de proie qui exploitent le régime établi et n'ont adopté la foi révolutionnaire que parce qu'elle offre une pâture à leurs convoitises ».

La Terreur, en vérité, ne fut pas uniforme. Elle sévit dans l'Ouest et le Sud-Est plus qu'ailleurs. Tout dépendait de la virulence des sociétés et des représentants en mission. Il y eut des régions où l'on vécut assez tranquille. Par exemple, en Touraine : Mme Dupin, veuve du fermier général, put demeurer paisiblement dans son château de Chenonceaux, sans autre désagrément qu'une foule de formalités tatillonnes. Selon les calculs de l'historien américain Greer, dans six départements, personne ne fut condamné à mort, dans trente et un autres, on compte moins de dix exécutions. Mais Greer ne fait pas mention des provinciaux expédiés au tribunal de Paris. Des érudits ont publié les registres communaux d'un certain nombre de villages ou bourgs. Dans ceux de Rennemoulin, qui est proche de Versailles, on lit à toutes les pages la préoccupation constante des habitants, moyennant un conformisme extérieur d'une absolue docilité, de traverser les événements sans violence et sans histoire. A Aix-les-Bains, la négligence domine. Gen-

darmes et commissaires rivalisent de paresse : c'est le concierge qui délivre les passeports. A Bolbec, au contraire, on arrête pour les motifs les plus futiles : un tel est incarcéré pour avoir fermé sa porte à un patriote qui allait voir un parent malade; un autre pour avoir « méprisé » la Révolution et fredonné une chanson « incivique ».

Dans son grand rapport du 10 octobre 1793, Saint-Just a proclamé que la guerre aux « riches » est la tâche essentielle du gouvernement révolutionnaire : « Il est nécessaire que vous chargiez l'opulence des tributs... Quand vous aurez appauvri les ennemis du peuple, ils n'entreront plus en concurrence avec lui... » Aubaine admirable. Mais où trouver les riches? Les domaines nobles confisqués; les revenus de l'agriculture et du commerce anéantis par la socialisation; les héritages morcelés par le partage égal et l'admission des bâtards aux successions; les ventes, créances et hypothèques réduites de moitié ou des deux tiers par la faillite monétaire : il ne restait plus beaucoup « d'hommes à superflu », et ceux qui demeuraient avaient vu leur superflu sérieusement réduit. N'importe, la chasse s'organise. Les sociétés populaires y sont d'autant plus intéressées que la loi a imputé sur le produit des taxes révolutionnaires l'entretien des comités de surveillance, la paie des sectionnaires, les secours de chômage, les allocations aux sans-culottes nécessiteux, bref, toutes les indemnités que la Révolution jette en pâture à ses serviteurs. « La société populaire et la municipalité, écrit d'Orléans le représentant Laplanche, me doivent quelque reconnaissance. Pour subvenir à leurs besoins et couvrir leurs dettes, je leur ai donné, toujours aux dépens des riches, à l'une 40.000 francs et à l'autre 49.000..

Deux jours m'ont suffi, à Bourges, pour une levée de deux millions... » Et il annonce une distribution prochaine de 20 francs par tête, à cinq ou six mille sans-culottes. A Strasbourg, Saint-Just et Lebas taxent à dix millions, payables dans les vingt-quatre heures, 193 notables. Sur cette taxe, deux millions sont réservés aux « patriotes indigents ». Le patriotisme n'était point un mauvais métier. Au besoin, quand les suspects manquent, on en fabrique en inscrivant sur la liste des émigrés des hommes qui n'ont pas quitté la France. C'est ce qui arriva à Dijon au président Richard de Ruffey : il était riche, il fut guillotiné.

Le 26 août 1793, le représentant Joseph Lebon, député du Pas-de-Calais, était envoyé en mission dans son département d'origine où il demeurait jusqu'au 10 juillet 1794. C'était un grand jeune homme pâle qui avait servi comme régent au collège des oratoriens de Beaune et qui avait été un moment curé constitutionnel de Neuville-Vitasse. De ses premières fonctions, il avait gardé, à l'ordinaire, des manières papelardes et un langage onctueux. Mais, par instants, sa véritable nature éclatait en sorties furieuses.

Dédaignant les prétextes ordinaires de conspiration ou de fédéralisme, il fait inscrire d'autorité sur ses listes noires tous les contribuables imposés à plus de 50 francs. « Considérant que parmi les prévenus de délits contre la République, il importe surtout de faire tomber les têtes des riches reconnus coupables, le tribunal criminel établi à Arras jugera d'abord révolutionnairement les prévenus distingués par leurs talents ou leurs richesses... » Leurs talents ou leurs richesses! Suspects ceux qui possèdent. Sus

pects ceux qui sont susceptibles de posséder un jour! Aussi la guillotine ne chôme-t-elle pas. En six semaines, 149 citoyens sont « raccourcis » à Cambrai, 392 à Arras.

A Arras, l'échafaud était dressé devant le théâtre. Lebon et sa femme assistaient aux exécutions du balcon de la comédie. Un jour, après une journée particulièrement copieuse, le bourreau, pour corser le spectacle, s'amusa à grouper les cadavres nus de l'un et l'autre sexe, dans les positions les plus obscènes et les plus horribles. Une autre fois, comme on venait de lier sur la planche à bascule un ci-devant marquis, Lebon suspendit l'exécution pendant dix minutes pour lire au condamné le dernier numéro du journal qu'il avait en poche. Après quoi il lui cria : « Va apprendre à tes pareils la nouvelle de nos victoires », et la tête tomba. Une autre fois encore (c'est M. Lenotre qui le raconte), après l'exécution de vingt-sept habitants de Saint-Pol, l'un des jurés conduisant deux femmes à la comédie, passa sur le ruisseau où coulait le sang des victimes. Il y trempa sa main et faisant dégoutter le liquide le long de ses doigts : « Comme c'est beau! » dit-il.

A Paris, la justice révolutionnaire n'a point cette fantaisie. Le personnel en est médiocre, mais routinier. Les présidents Herman et Dumas n'ont d'autre mérite que d'être les instruments dociles de Robespierre. L'accusateur Fouquier-Tinville est un ancien agent d'affaires, laborieux et méthodique qui expédie sa besogne de mort, comme il plaiderait des procès de murs mitoyens. Front bas, teint blême, nez grêlé, yeux ronds, lèvres minces et rasées : le bureaucrate de la guillotine. En bon ser-

viteur du pouvoir, il requiert contre tous ceux que le pouvoir lui envoie. On lui a prêté des hallucinations, des cauchemars. Pur romantisme! Fouquier n'est pas homme à gémir au travail. Son métier est de demander des têtes : il les demande. Plus il y en a, mieux cela vaut. Le reste ne le regarde pas. Quand les affaires s'accumulent, et pour gagner du temps, il opère par fournées. Un jour, on guillotine les anciens Parlementaires, un autre, les anciens fermiers généraux. Mais cette série est une déception : on les croyait riches, ils ne l'étaient plus. Parmi eux se trouvait Lavoisier. Cette circonstance nous a valu l'immortelle réplique du vice-président Coffinhal : « La République n'a pas besoin de chimiste, ni de savant. » Certains accusés manifestent leur mauvais esprit en se tuant avant jugement, pour soustraire leurs biens à la confiscation. Ordre est mis à cet abus. Fouquier n'a pas de fortune et n'aime pas l'argent. De temps à autre cependant, il autorise moyennant finance le transfert d'un détenu dans une maison de santé où on l'oublie.

Les affaires politiques sont les plus retentissantes, mais infiniment plus nombreuses sont celles qui naissent du maximum et des lois communistes. A partir d'avril 1794, les paysans et les boutiquiers arrivent par troupes dans les prisons. A Paris, seulement, deux mois avant Thermidor, il y a 2.000 fermiers sous les verrous. Sur 12.000 condamnés à mort dont on a relevé la qualité et la profession, il y a 7.545 laboureurs, garçons de charrue, artisans et marchands de différents états. Dans le Doubs, sur 1.900 émigrés, 1.100 appartiennent au peuple. En Alsace, on estime que 50.000 habitants de la campagne se sont réfugiés au-delà du Rhin dans

le seul hiver 1793-94. A Paris, on guillotine 51 personnes en octobre 1793, 58 en novembre, 68 en décembre, 71 en janvier 1794, 73 en février, 127 en mars, 257 en avril, 358 en mai, 122 les dix premiers jours de juin, 1.376 du 10 juin (loi de Prairial) au 27 juillet (9 Thermidor). Le 27 juillet encore, on guillotine une vingtaine de boutiquiers et d'artisans.

On tue beaucoup, on vole davantage. Les biens nationaux, placés sous séquestre, sont cambriolés par ceux-là mêmes qui en ont la garde. « Gardien de scellés » et « voleur » sont, dans le langage du temps, d'exacts synonymes. Les livres, les tableaux, les meubles, les tapis, les voitures, les parquets, les fenêtres, les marbres de cheminées : tout disparaît. Profits faciles, profits limités. Les membres des comités de surveillance ont une besogne plus fatigante, mais plus lucrative. Ils trafiquent des certificats de civisme et des mandats d'arrêt. On paie pour ne pas être suspect, on paie pour être relâché, on paie pour aiguiller son dossier sur une mauvaise route. Il n'y a qu'un moyen de se préserver, dit Mallet du Pan : c'est de solder ses bourreaux « par aliquotes graduelles, de les payer comme des nourrices, par mois, sur une échelle proportionnée à l'activité de la guillotine ». Si, par bonheur, la commune contient quelques vestiges de l'aristocratie mercantile, la fortune du comité est à moitié faite.

Dernière curée : la plus ample de toutes : « La République ayant volé immensément, a pu, quoique volée à son tour, garder beaucoup » : les gros lots de marchandises, les grandes dépouilles des palais et des villages, enfin et surtout les immeubles, terres et bâtiments. Tout cela doit être dispersé

aux enchères. Mais alors que la propriété est un crime, qui oserait acheter, sinon les purs?

A partir de 1793, eux seuls ou presque seuls bénéficient de la chute de l'assignat. Ils s'adjugent au meilleur compte fermes et manoirs et, selon le mécanisme bien connu, attendent pour s'acquitter que la monnaie se soit avilie. Une coupe de bois paie la forêt; un cheval, la métairie; les grilles du parc, le domaine entier. Parfois l'acheteur du château a été le dénonciateur du châtelain, parfois son geôlier et parfois son juge. Dans le Var, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, existent des bandes noires bien organisées qui avec le concours des sociétés populaires font arrêter les propriétaires terriens pour s'emparer ensuite de leurs biens. Sous le couvert du républicanisme, s'effectuent de formidables razzias. Après Thermidor, on verra apparaître, tout d'un coup, de monstrueuses fortunes qui n'ont point d'autre origine. « Il est malheureux, dit le représentant Charbonnier, cité par M. Marion, il est malheureux de ne voir que des ambitieux, des hommes cupides, dans la plupart des plus chauds patriotes... On dévore la République, on la mange par morceaux. Oh! que de soi-disant patriotes anthropophages! »

Régime contre nature, le « sans-culottisme » ne pouvait engendrer que la ruine et la misère. Réglementation, bureaucratie, inquisition, contrainte, tribunaux, guillotine : tout cela a fait faillite, faillite complète, faillite absolue. Jamais on ne mit en œuvre autant de moyens, ni de si terribles pour arriver à un résultat aussi piteux et aussi humiliant : la France acculée à la famine, ne subsistant que par la fraude ou par le secours de l'étranger.

La correspondance des représentants en mission

et des agents du pouvoir exécutif ne laisse à ce sujet aucun doute. Partout, les populations souffrent de la faim. On a rationné le pain à une demi-livre par personne. Le plus souvent on n'obtient qu'un quart : un quart de pâte brune et indigeste, faite de seigle, d'orge, de glands et d'avoine. En bien des endroits, le pain lui-même manque huit ou dix jours de suite et à plusieurs reprises. On le remplace par des fèves, des châtaignes, de l'herbe et du chiendent.

Paris peut mieux se faire craindre que les départements. Aussi, pour le nourrir, affame-t-on des régions entières : six départements sont réquisitionnés pour le fournir de blé, vingt-six pour le fournir de viande. L'armée révolutionnaire appuie les réquisitions de ses baïonnettes et de ses canons. Et pourtant, tout manque. Coup sur coup, la Commune institue la carte de pain, la carte de sucre, la carte de viande. On fait queue à la porte du boulanger, de l'épicier, du crémier, du charbonnier. Encore faut-il arriver de bonne heure pour ne pas s'en aller les mains vides.

Dès trois heures du matin, de longues files de misérables s'alignent le long des maisons, le dos sous la pluie, les pieds dans la neige. Il fait nuit noire, car faute d'huile on a éteint les réverbères. Des gardes sont de faction devant la boutique verrouillée. A huit heures, on ouvre les portes, c'est la ruée. Chacun fonce en avant pour entrer le premier, car seuls les premiers seront servis. Les forts piétinent les faibles, des femmes sont blessées, les gardes refoulent la cohue à coups de crosse... Après quoi, on s'en va faire la queue autre part, pour une autre denrée. Pour empêcher les pillages, il faut faire garder les abattoirs et les halles, escorter

les maraîchers et les laitiers. Un jour, on annonce un bateau de vin. A peine est-il à quai, que la foule s'y précipite, si dense qu'il coule aussitôt. L'observateur La Tour La Montagne note dans son rapport du 22 février : « Le tableau de Paris commence à devenir effrayant. On ne rencontre dans les marchés, dans les rues, qu'une foule immense de citoyens courant, se précipitant les uns sur les autres, poussant des cris, répandant des larmes et offrant partout l'image du désespoir; on dirait, à voir tous ces mouvements, que Paris est déjà en proie aux horreurs de la famine. »

Aux armées, le dénuement est extrême. Les achats de vivres devenus presque impossibles faute de marchandises, sont rendus plus onéreux encore parce que l'Etat commerçant est paperassier, négligent, arriéré et mal servi. Les représentants et les sociétés populaires avaient réquisitionné et mis en régie quelques-unes des grosses usines d'armement — forges et fonderies — notamment Indret et Albi. Carnot et Prieur se plaignent sans cesse que les établissements nationaux soient mal gérés, coûteux, toujours en retard pour les livraisons. Ils finirent par lever un certain nombre de réquisitions et par rappeler les anciens propriétaires. « Considérant combien les régies nationales sont onéreuses aux intérêts de la République par le défaut d'économie...; considérant que les administrateurs des régies nationales s'occupent plus de leurs propres commodités et de l'embellissement des établissements que de l'activité des travaux et de la réalité des produits; considérant que dans les régies, les procédés nouveaux ne s'introduisent jamais et que la perfection du travail ne fait aucun progrès... » Ils eurent du mal à démasquer les propres à rien

qui s'étaient glissés dans les emplois les plus rémunérateurs.

Les réquisitions donnent naissance à des brigandages. Les services s'entravent les uns les autres. Toute leur gestion est grevée de dépenses inutiles et formidables. On réquisitionne à Orléans les grains pour l'alimentation de Paris, mais on envoie de Paris les grains pour l'alimentation d'Orléans. On réquisitionne à Châlons des cultivateurs pour conduire à l'armée de la Moselle les fourrages dont elle se plaint de manquer, mais comme rien n'a été prévu pour la nourriture des chevaux de trait pendant la route, les cultivateurs leur font manger le foin qu'ils devaient transporter. Lorsque Carnot prépare l'offensive au printemps de 1794, le principal argument qu'il donne aux généraux pour les inciter à frapper vite et fort, c'est que la France menacée de famine ne peut plus se sauver qu'en vivant sur l'ennemi : « ... Il ne faut pas vous dissimuler que nous sommes perdus si vous n'entrez bien vite en pays ennemi pour avoir des subsistances et des effets de tout genre, car la France ne peut soutenir longtemps l'état forcé où elle se trouve en ce moment... Il faut vivre aux dépens de l'ennemi ou périr... »

Par un heureux hasard, la France avait un fort crédit aux Etats-Unis. Les avances faites aux treize colonies par Louis XVI durant la guerre de l'Indépendance n'avaient pas encore été remboursées. Le Comité demanda qu'elles fussent payées en nature, en grains. Le gouvernement fédéral y consentit, mais en revanche, il imposa à la République le rappel de son ambassadeur, Genet, dont la propagande révolutionnaire l'avait inquiété au point qu'il l'avait fait, un moment, arrêter. L'amiral Villaret-

Joyeuse se jeta au-devant de la flotte anglaise : seize bâtiments, dont le *Vengeur*, furent coulés ou incendiés, mais le convoi passa (8 juin).

Tout cela néanmoins n'était qu'expédients. Le convoi portait 240.000 quintaux de farine, moins d'une livre par habitant, autant dire rien. On ne remédie point par des moyens de cette sorte à la ruine d'un pays, ni aux ravages journaliers d'une exécration politique. Au début juillet, la situation était plus critique que jamais. M. Mathiez, qui n'est pas un adversaire du gouvernement révolutionnaire, la résume fortement en ces termes : « Paysans accablés par les réquisitions et les charrois, ouvriers exténués par une sous-alimentation chronique et acharnés à la conquête d'un salaire que la loi leur refusait, commerçants à demi ruinés par les taxes, rentiers spoliés par l'assignat, sous le calme apparent fermentait un mécontentement profond. Seuls profitaient du régime le troupeau élargi des agents de la nouvelle bureaucratie et les fabricants de guerre. »

Jusqu'alors, la Révolution avait vaincu tous les obstacles. Elle se heurte cette fois à l'infranchissable barrière des approvisionnements ou, comme le disait encore Carnot, à la nature insurmontable des choses.

CHAPITRE XIII

ROBESPIERRE

LE Comité de Salut public élu le 10 juillet après la chute du Comité Danton-Cambon, se composait de neuf membres : Jeanbon Saint-André, Barère, Gasparin, Couthon, Héroult, Thuriot, Prieur (de la Marne), Saint-Just et Robert Lindet. Gasparin donna sa démission le 24 juillet pour protester contre l'arrestation de Custine, Thuriot donna la sienne le 20 septembre pour protester contre la destitution de Houchard. Robespierre remplaça Gasparin le 27 juillet. Le 14 août entrèrent Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or), le 6 septembre, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois. Soit, en dernier lieu, douze membres dont onze resteront en fonctions jusqu'au 9 thermidor.

Agissant et gouvernant en corps, le Conseil est, dans son intérieur, divisé et discordant. Héroult de Séchelles y joue les Alcibiades. Il a été avocat général au Parlement de Paris, assidu au cercle de la Reine et ami de Mme de Polignac. C'est un roué d'ancien régime : riche, voluptueux, corrompu. On l'a chargé de la diplomatie, mais la diplomatie chôme. Quand Héroult sera décapité, personne ne songera à lui donner un successeur.

Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) étaient capitaines du génie en 1789 : à eux la section militaire.

A Jeanbon Saint-André, ancien capitaine au long cours et ancien pasteur protestant, la marine. A Robert Lindet, que ses quarant-sept ans font le vétéran du Comité, les subsistances.

Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, un avocat et un acteur, représentent la faction hébertiste avec qui ils font la liaison. Pour les distinguer des techniciens, « des gens d'examen », on les appelle « les révolutionnaires ». Ils sont là pour souffler la mort et réclamer du sang. A l'occasion. Collot met la main à la pâte.

Si Prieur (de la Marne), toujours en mission, ne donne guère l'occasion de parler de lui, Barère se charge de faire du bruit pour quatre. C'est le maître Jacques de la maison. Il remplace les absents, aide les présents, prépare et lit les rapports à la Convention. Intarissable, doué d'une mémoire excellente, toujours prêt à improviser n'importe quoi, sur n'importe quel ton, c'est un instrument méprisable, méprisé et commode.

Pour terminer, « les hommes de la haute main » : Saint-Just, Couthon et Robespierre à qui sont réservées la politique générale et la direction de l'esprit public. Avec ses vingt-six ans, Saint-Just est le benjamin des douze. S'il n'était pas d'une bravoure à toute épreuve, on dirait que c'est un rhétoricien excité. Fils d'un officier de gendarmerie, petit-fils d'un notaire, clerk de procureur à Paris, étudiant à Reims, interné quelques mois dans une maison de santé à la demande de sa mère, à qui il avait dérobé divers objets précieux, il s'était trouvé à la Révolution sans place, sans métier, vivant aux crochets de sa famille, avec pour tout bagage une épopée burlesque, en sept mille vers, d'une obscénité laborieuse et triste. La réunion des Etats lui

ouvre une carrière. Il se mêle ardemment aux controverses locales, écrit un livre politique qui a du succès, pose sa candidature à la Législative, mais n'ayant pas l'âge requis est contraint de la retirer. Il demeure à l'écart, rongé par son frein, écrivant pour lui-même des pages d'imprécations : « Vous êtes tous des lâches qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être. Infâmes que vous êtes, je suis un fourbe, un scélérat parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur et mangez-le, vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands... O Dieu! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome! Mon parti est pris cependant; si Brutus ne tue point les autres, il se tuera lui-même. » La chute de Louis XVI arrangea les affaires de ce Brutus énervé : il fut élu à la Convention et tout de suite se lia avec Robespierre. En toutes circonstances, dit très justement M. Gignoux, il apparaîtra un peu comme l'accoucheur de la pensée de Robespierre; il la stimulera et la poussera à des conséquences extrêmes. Persuadé que la Raison éternelle s'est incarnée en lui, il abonde en sentences tranchantes et en aphorismes définitifs. Il est beau, insolent, cruel, d'une vanité sans mesure. Comme sa grande ambition est de devenir connétable de la République, il se fait envoyer en mission aux armées, s'y agite beaucoup et déteste Carnot.

Après l'écolier, l'infirme. Couthon est paralysé des jambes, on le traîne dans une petite voiture. On le porte dans les escaliers. C'est un sanguinaire à froid qui a, par accès, des vues d'homme d'Etat.

Enfin, Robespierre.

Maximilien-Marie-Isidore de Robespierre, naquit

à Arras le 6 mai 1758, quatre mois après le mariage de ses parents. Il appartenait à une famille de petite mais ancienne noblesse, dont on trouve la première mention à la fin du xv^e siècle et qui a produit un grand nombre d'hommes de loi. La mère morte de bonne heure, le père parti on ne sait où, ni pourquoi, il fut élevé par son grand-père maternel, un brave homme de brasseur qui ne put mieux faire que d'envoyer son petit-fils suivre les cours du collège. C'est, à cet âge, un bon petit garçon, appliqué, travailleur, aimant les jeux calmes et fier de ses succès. L'évêque le remarque et lui fait obtenir une bourse à Louis-le-Grand. Excellent élève, il est présenté plusieurs fois au concours général et il est désigné en 1775 pour haranguer le Roi qui passe devant le vieil et célèbre établissement. Louis-le-Grand gardait ses boursiers pendant les études d'université : Maximilien ne le quitte qu'en 1781, licencié et avocat, avec une gratification de six cents livres, la plus forte qu'un boursier de Louis-le-Grand ait jamais reçue. Somme toute, une enfance austère, sans être particulièrement malheureuse. Peu d'événements. De solides études. Un brillant succès. Toutes choses assez courantes.

De retour dans sa ville natale, Robespierre est admis sans retard à plaider au Conseil d'Artois. Un président le prend comme secrétaire. L'évêque le nomme juge au tribunal épiscopal : débuts honorables, sans être éclatants. Un portrait de Boilly nous le représente à peu près à ce moment : petit bourgeois propre à la mise soignée, regard doux, nez retroussé, sourcils bien nets, menton fort, l'expression satisfaite d'un chat ronronnant.

Sa sœur Charlotte nous apprend qu'il se levait

à sept heures, déjeunait d'une tasse de lait, mettait beaucoup d'eau dans son vin, n'avait de préférence pour aucune sorte de mets, terminait ses repas par une tasse de café, passait ses soirées avec des camarades ou en famille et travaillait dans son bureau quand il n'était point au palais, en visite ou en promenade. M. de la Palisse vivait de cette manière. A ses moments de loisir, Robespierre envoyait aux dames des galanteries laborieuses, comme on en écrit au sortir de l'école, et composait des petits vers badins dans le goût du temps, ni bons, ni mauvais.

Ses ennemis disent qu'il avait la voix criarde. Lorsqu'il se surveillait, il la rendait agréable et claire. Sa carrière d'avocat fut banale. Affaires médiocres, en médiocre quantité : de quoi vivre. Aussi, Robespierre est-il en assez mauvais termes avec ses vieux collègues qu'il accuse, comme bien d'autres, de fermer la route aux jeunes. Un jour enfin, arrive une cause retentissante. Un M. de Vissery, de Saint-Omer, avait fait mettre sur son toit un paratonnerre en forme de globe hérissé de dards. Les voisins prennent peur et le font abattre par les échevins. L'avocat Buisson qui a le dossier le passe à Robespierre. Durant trois audiences, Robespierre plaide pour la raison bafouée, la science blessée, le progrès des lumières méconnu. Thème facile, commun à tout le siècle. Succès triomphal : le tribunal fait droit à la demande de Vissery qui redresse aussitôt son globe et ses dards. Mais les voisins ayant provoqué une expertise, on établit que le paratonnerre a été mal installé, qu'il est plus dangereux qu'utile et il est à nouveau renversé. Cause gagnée en première instance, perdue en appel : il n'y a rien là de surprenant.

Les apologistes de Robespierre ont présenté cette période de sa vie comme une ère de succès continus. Ses détracteurs, comme une ère de déboires incessants. A regarder les choses de près, on ne voit pas qu'ils aient raison, ni les uns, ni les autres. En 1787, Robespierre plaide vingt-quatre fois; en 1788, dix-sept. C'est un avocat de province, dont la clientèle n'est pas encore assise, mais qui a eu la chance de faire parler de lui hors de sa ville. Existence recluse, isolée dans le silence d'une ambition aigrie? Pas le moins du monde. Robespierre a des amis particuliers et il fait partie d'une société de jeunes gens, les Rosati, qui se réunissent chaque été pour boire, chanter et dire des vers. Il chantait faux? Possible, mais il ne devait pas être le seul. Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de voir en lui en ce moment ni le monstre naissant de la légende, ni le Messie marqué du sceau divin, que nous décrit son biographe, M. Hamel. S'il fallait le définir, on ne pourrait mieux faire que de reprendre les signalements de passeport : front moyen, figure quelconque, talent estimable, vie ordinaire, petits besoins, petit tempérament. Que l'on compare cette jeunesse banale et propre à la jeunesse orageuse de Mirabeau : celui-ci bouillonnant de passion, hors de la mesure commune, allant d'aventures en scandales, celui-là incolore, semblable à tout le monde, fort en thème tombé dans la procédure.

Si l'on veut comprendre Robespierre, il ne faut pas le voir dans la société ordinaire, où rien ne le désigne, où il n'a rien pour briller et où, malgré son travail et ses connaissances, il a peu de chances de se pousser à un rang distingué. Michelet, qui presque toujours le représente comme un clérical

masqué, a, en deux phrases, donné la seule explication plausible de sa prodigieuse ascension : « Il faut, dit-il, l'étudier, le juger dans le milieu qui lui fut propre. Robespierre doit se prendre dans l'inquisition jacobine. »

Mot profond qui donne la clef de tout : Robespierre est l'homme de club par excellence. Tout ce qui le dessert dans la vie réelle lui devient au club un gage de succès. Il a l'esprit peu fécond, peu d'idées, peu d'invention? Il est au niveau de son auditoire, il ne l'effraie pas, il n'excite pas sa jalousie. Sa personnalité est faible, indistincte? Il se fond dans la personnalité collective, il se plie sans effort à la discipline démocratique. Sa situation sociale est presque nulle? Le club est fondé sur l'égalité de tous ses membres et il supporte mal les supériorités extérieures de rang et d'argent. Ses affaires l'occupent peu? Il n'en sera que plus assidu aux séances. Il a peu vécu, son expérience des hommes et des choses est bornée? Le club est une société artificielle construite au rebours de la société véritable. Il a l'intelligence formaliste, sans grande prise sur le réel? Au club l'action ne compte pas, mais la parole

En 1783, après le procès du paratonnerre, Robespierre est admis à l'Académie d'Arras et, six mois plus tard, couronné par celle de Metz. Comme toutes les Académies provinciales du dix-huitième siècle, l'Académie d'Arras était gagnée aux doctrines de l'Encyclopédie. Fondée en 1738, elle était devenue un centre de propagande philosophique et un laboratoire de « libre pensée ». Robespierre fait là son apprentissage de militant. Il s'y exerce à ce que les francs-maçons appellent *l'art royal* : la manipulation de l'opinion, des élections et des scrutins.

Il y apprend à jouer de la passivité des uns et de l'inattention des autres et surtout, suprême talent des meneurs populaires, à entraîner un à un chaque individu, en lui faisant croire qu'il va se trouver isolé des autres. En 1789, les loges et les académies se transforment tout naturellement en comités électoraux : Robespierre mène la campagne, il est élu.

Là encore, ses admirateurs et ses ennemis me semblent également se tromper lorsqu'à propos de chacune de ses interventions dans les débats de la Constituante, ils alignent, les uns, les épithètes élogieuses que lui décernent certains journaux, les autres, les interruptions et les plaisanteries que les membres de la droite ne manquent pas de lui décocher. Cela n'a aucune importance. Ce qui compte : c'est ce que Robespierre fait aux Jacobins.

Pénétré de Rousseau, pétri de la doctrine du *Contrat Social*, exercé par six ans de répétition au maniement des cabales, il a compris, senti, deviné que la loi des mouvements révolutionnaires est : « Pas d'ennemi à gauche ». Il a compris, senti, deviné que plus le gouvernement sera faible, plus les sociétés seront fortes. Il ne s'est pas trompé de terrain : il manœuvre sur celui qu'il sait solide. Cet homme médiocre a le sens, ou si l'on veut, le génie de la Révolution et de son mécanisme.

En 1789, il est royaliste. Après la fuite de Varennes, il demande le remplacement du Roi par les moyens constitutionnels. Il est républicain sous la Législative, montagnard sous la Convention. Il va au « dirigisme » du même pas que le club. Pas trop vite, pas trop lentement. « Cloutz, dira-t-il, a toujours été en deçà ou au-delà de la Révolu-

tion. » Et ailleurs : « Rien ne ressemble plus à l'apôtre du fédéralisme que le prédicateur intempestif de l'indivisibilité. » Lui, il est orthodoxe, de l'orthodoxie du jour. Ses interventions à l'Assemblée n'ont point d'autre signification. Alors que Mirabeau, Duport, Lameth et bien d'autres, s'usent à la poursuite d'ambitions personnelles, il ne monte à la tribune que pour rappeler la Loi et les Prophètes. Quand il parle, écrivait alors Camille Desmoulins dans son journal, ce n'est pas un orateur qui se lève, « c'est le livre de la loi qui s'ouvre, non pas toujours de la loi écrite, mais de la loi incréée et gravée dans les cœurs ». Il proteste contre l'établissement d'un cens électoral. Il combat les conseils de guerre. Il défend les marins qui se sont mutinés à Toulon, les soldats qui se sont mutinés à Nancy. Qu'on applaudisse ou qu'on hue : peu importe. Il ne parle pas pour l'Assemblée mais pour la clientèle jacobine. Aussi le club fait-il sa gloire. Le 1^{er} avril 1790, il en est nommé président. En juin 1791, il est chargé de préparer le programme pour les prochaines élections. En juillet 1791, après le massacre du Champ-de-Mars et la scission des Feuillants, il est un des rares députés qui restent fidèles à la société mère et il contribue à lui rallier les sociétés des départements : service qui ne s'oublie pas.

« C'est un être à double face » que l'association jacobine, écrit le dernier biographe de Robespierre, M. Gérard Walter. Il y avait d'abord la société, ses séances, ses orateurs, un président majestueux qui siégeait entouré de secrétaires. C'était la façade, l'extérieur redoutable et impressionnant... Mais, tandis que quatre fois par semaine les voûtes du vieil immeuble de la rue Saint-Honoré retentis-

saient du bruit des discours et des applaudissements, « un petit groupe de quelque vingt membres travaillait dans l'ombre, ou, si l'on veut, dans la coulisse. C'était le Comité de correspondance ». Il maintient les relations avec les sociétés de province, il répond à leurs lettres, leur adresse des règles de conduite, leur « suggère l'attitude à prendre » quant aux hommes et quant aux actes. « C'est lui le véritable guide politique de la société puisque la province jacobine, dûment stylée par lui, travaillée opiniâtrement par ses messages réitérés, finissait par imposer sa manière de voir aux hommes qui la représentaient à Paris, et la société mère, à l'issue de ce singulier circuit, subissait en fin de compte l'emprise d'un courant qui naissait dans son propre sein. » Pour être maître du club, il fallait donc contrôler la composition et l'activité du Comité de correspondance. Il fallait le diriger. Et c'est là où Robespierre est maître.

Tous les grands révolutionnaires plongent de quelque manière dans la vie. Marat a une maîtresse. Billaud-Varenne est amoureux de sa femme. Fouché a une petite fille qu'il adore. Hanriot aime le vin. Danton est marié et a des enfants. Saint-Just lui-même a eu une adolescence assez mouvementée. Robespierre n'aime rien : ni l'argent, ni les femmes, ni l'aventure, ni la bonne chère. Il vit très modestement chez le menuisier Duplay, rue Saint-Honoré, au milieu d'une cour de commères et de sots, que troublent seules les aigres crialleries de la très jalouse Charlotte. On lui a prêté une amourette avec Eléonoré Duplay, une longue fille commune, aux traits gros et aux lèvres épaisses, mais cette histoire ne repose sur aucun fondement. L'uni-

vers de Robespierre tient dans l'enceinte renfermée et surchauffée des Jacobins. Il est livré corps et âme à toutes les passions qui l'agitent, sans qu'aucun sentiment extérieur en vienne contrarier la marche. On lui a offert des fonctions actives : la présidence du tribunal de Versailles, un siège d'accusateur public près du tribunal criminel de la Seine. Il a refusé la première et donné sa démission avant d'avoir exercé la seconde. Il habite un monde artificiel dont il ne veut pas sortir et qu'il finit par prendre pour le monde véritable.

Sa sincérité est absolue : « Il ira loin, avait prophétisé Mirabeau, car il croit tout ce qu'il dit. » Et cela est effrayant, car cela suppose une déformation si complète de la personnalité que nous avons peine à la concevoir. « Si dans les seuls malheurs qui puissent ébranler une âme telle que la tienne, écrit-il à Danton le 15 février 1793, après la mort de sa première femme, la certitude d'avoir un ami tendre et dévoué peut t'offrir quelque consolation, je te la présente. Je t'aime plus que jamais et jusqu'à la mort. Dans ce moment je suis toi-même... » Quatorze mois après, l'ami tendre et dévoué poussait Danton sous le rasoir national : « Danton, le plus dangereux des ennemis de la patrie, s'il n'en avait été le plus lâche... » Hypocrisie? Non pas. Danton a cessé de marcher du bon pas : rien ne compte plus.

Robespierre fait corps avec le Jacobinisme. Comme lui, il est ombrageux et sombre. Comme lui, il a le délire de la persécution. Comme lui, il voit partout des embûches, des complots, des précipices. Comme lui, il est inhumain et violent. Mais, à mesure que les Jacobins s'épurent, leur niveau moral et intellectuel s'abaisse et Robespierre grandit

d'autant. Il est honnête, correct et propre de sa personne. Il ne tripote pas dans les fournitures, il ne profite pas des événements pour s'enrichir. Il mène une vie simple et digne : cela suffit pour qu'il soit porté au pinacle. Ajoutons à cela, chez lui, le souci de soigner son personnage et une certaine habileté théâtrale, chez les autres, un besoin pressant de s'abriter derrière un homme insoupçonnable, le voilà sacré *Incorruptible*.

Le mot est bien trouvé, Robespierre est incorruptible. Mais Robespierre n'est plus l'homme insignifiant qu'il était. C'est la doctrine révolutionnaire en action.

De là découle son rôle particulier au sein du Comité. Il ne s'intéresse pas au détail des affaires. Il a abandonné à d'autres la guerre, la marine, la correspondance avec les départements. Il ne va jamais en mission. Sa tâche est de défendre les Jacobins et d'en protéger l'unité.

Danton a failli rentrer au Comité en septembre. Il a refusé, ne s'y sentant pas en force. Mais à la Convention où il demeure simple député, son nom, son passé, son éloquence font de lui, bon gré mal gré, le successeur désigné de l'équipe en place. Les mécontents se groupent derrière lui et le poussent en avant. Tient-il personnellement à reprendre le pouvoir? J'en douterais volontiers. Il se dit « saoul des hommes », malade, écœuré. M Madelin le croit neurasthénique. En tout cas, il est arrivé au moment où l'on songe au repos. Remarié avec une jeune fille royaliste qui a fait bénir leur union par un prêtre réfractaire, il se cantonne dans son bonheur domestique et, muni d'un congé en règle, se retire à Arcis où il demeure cinq semaines, du 13 octobre au 18 novembre.

A Paris, on organise le gouvernement révolutionnaire, on guillotine la Reine, Philippe d'Orléans, Bailly, Manuel, Houchard, les Girondins. A Arcis, Danton chasse, pêche, visite ses prés et ses bois. Un jour, comme il était en partie chez de vieux camarades, son neveu, Mergez, parut, accourant de Paris : « Vos amis vous invitent à revenir le plus promptement possible. Robespierre et les siens réunissent leurs efforts contre vous. » Danton haussa les épaules : « En veulent-ils à ma vie? Ils n'oseraient pas! » Et comme Mergez insistait : « Va dire à Robespierre, cria-t-il, que j'y serai assez tôt pour l'écraser lui et les siens! » Enfin, il fallut partir.

Les dantonistes avaient peu de chance de triompher dans les clubs. Ils ne pouvaient guère agir qu'à la Convention qui, avilie et terrorisée, gardait le droit de renouveler les Comités et le leur faisait sentir de temps en temps. Mais pour ébranler la masse silencieuse du Marais, il fallait au préalable opérer de grands changements dans les esprits. En définitive, tout se trouvait donc subordonné au succès d'une campagne de presse, à laquelle il fut décidé de donner comme thème : « Plus de guerre! Plus de guillotine! »

Les Indulgents, c'est le nom qu'on va leur appliquer, n'avaient qu'un seul journal : *Le Rougyff*, assez plate réplique du *Père Duchêne*. Camille Desmoulins lança le 15 décembre, le *Vieux Cordelier*.

Le premier numéro était rempli de professions de foi révolutionnaires et d'éloges au Comité, sans qu'on y vît clairement où l'auteur voulait en venir. Personne néanmoins ne s'y trompa. Dès le second numéro, sa pensée s'éclairait : Marat est allé au

point extrême du *patriotisme*. Au-delà, il n'y a plus que « des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans ». Le numéro trois ne laissait plus place à l'équivoque. Sous prétexte de traduire Tacite et d'énumérer après lui tous les suspects au temps des empereurs, Camille faisait le tableau transparent des suspects de la République. Dans le numéro quatre, enfin, à travers ses indécences et ses gamineries ordinaires, il laisse éclater le grand mot : « Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la Terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue, si vous aviez un *Comité de clémence*. » Le mot est lâché. Il essaiera ensuite de l'expliquer, de l'affaiblir, de le diminuer. Mais le cri des cœurs lui a répondu et la France en est remuée...

Tout cela, néanmoins, était plus bruyant que dangereux. Desmoulins avait du talent et de la facilité, mais ce n'était qu'un galopin vicieux. Danton, redoutable dans ses bons jours, retombait après chaque sortie dans une torpeur qui le rendait incapable d'effort pour de longs moments. Leurs amis n'étaient point organisés, et, si leurs plans éveillaient, en secret, de nombreuses sympathies, on trouvait beaucoup plus de gens disposés à les applaudir qu'à les aider.

Autrement redoutable étaient les hébertistes. Après avoir imposé de haute lutte leur programme social au Comité, ils s'étaient trouvés, du fait même de leur victoire, quelque peu désemparés, n'ayant plus rien à proposer à leur clientèle que le gouvernement ne lui offrît déjà, mais ils ne tardèrent pas à se ressaisir.

La Convention avait commencé à discuter en

octobre l'établissement d'un nouveau calendrier qui assignait pour point de départ à *l'ère des Français*, le 22 septembre 1792. L'an I allait du 22 septembre 1792 au 21 septembre 1793 à minuit, l'an II du 22 septembre 1793 au 21 septembre 1794, l'an III (qui était bissextile) du 22 septembre 94 au 22 septembre 95 et ainsi de suite. Chaque année devait être divisée en douze mois, chaque mois en trois décades, chaque décade en dix jours. Les 5 ou 6 jours qui ne s'encadraient pas dans la supputation nouvelle étaient groupés à la fin de l'année sous le nom de jours complémentaires, ou *Sans-culottides*. « A quoi sert votre calendrier? » avait demandé Grégoire au rapporteur Romme. « A supprimer le dimanche », avait répondu celui-ci. Supprimer le dimanche, les saints, les églises, la religion, le clergé et Dieu : tel fut le nouveau programme hébertiste.

L'Eglise réfractaire était abattue, mais l'Eglise constitutionnelle subsistait. Tant que le clergé orthodoxe avait paru menaçant, le clergé constitutionnel avait été comblé des faveurs du gouvernement, mais dès que le premier eut été dispersé, ce fut le tour du second de représenter le fanatisme et la réaction. Entre les anciens curés et les nouveaux, disait-on, la différence est-elle si grande? Sans doute les seconds sont élus et ont prêté le serment de fidélité, mais n'enseignent-ils pas les mêmes dogmes que leurs prédécesseurs? Ne célèbrent-ils pas les mêmes cérémonies, dans les mêmes lieux, au milieu de la même pompe, dans les mêmes somptueux vêtements, entourés des mêmes ornements d'or et d'argent? Le tribunal révolutionnaire n'a-t-il pas été contraint de condamner à mort trois prêtres assermentés : l'un pour avoir mal parlé de

la Convention, l'autre pour avoir célébré le 15 août la procession du vœu de Louis XIII, le troisième pour avoir dit que Louis Capet était mort en martyr et persisté à chanter le *Domine, salvum fac regem* au lieu du *Domine salvam fac rempublicam?*

Oui, il est grand temps d'abattre cette « caste orgueilleuse », ces « cultes superstitieux et hypocrites », ces « druides rebelles » voués à « une vie outrageante pour la nature ».

Déjà, dans la Nièvre, le représentant Fouché a ordonné aux prêtres de se marier, interdit le port du costume religieux hors des églises, présidé à la destruction des croix, statues et autres « enseignes » qui se dressaient sur les routes, places et lieux publics, et enfin fait graver sur les portes des cimetières, l'inscription célèbre : *La mort est un sommeil éternel*, ce qui revenait à fermer par décision de police le paradis, le purgatoire et l'enfer. Dans la Somme, le représentant Dumont a proclamé que les prêtres étaient des « arlequins et des pierrots vêtus de noir », soumis à une police spéciale « tout prêtre, suisse, bedeau et autre de cette espèce », fourré les ecclésiastiques âgés dans une maison d'arrêt et réservé la cathédrale d'Amiens aux fêtes civiques.

Le matérialisme athée était dans la ligne de la révolution communiste. Dans ses *Préjugés détruits*, le conventionnel Lequinio en a donné la formule : « La religion, a-t-il écrit, est une chaîne politique, et rien de plus, inventée pour gouverner les hommes et qui n'a servi qu'à les dominer, les conduire et faire exister la multitude pour les jouissances de quelques individus. » La campagne hébertiste éveilla de profonds échos. Cont tenue jadis par l'orga-

nisation sociale, la haine de la religion qui couvait dans certaines portions du peuple éclata sous une forme peu commune. Un représentant parle de décharge électrique, un autre d'explosion, un autre d' « irruption volcanique », et Robespierre de « torrent ».

Le procureur-syndic de la Commune parisienne, Chaumette, était si hostile à tout ce qui gardait trace de religion, qu'il avait changé ses prénoms de Pierre-Gaspard, contre celui d'Anaxagoras. Lorsqu'il vit que le mouvement de déchristianisation réussissait en province au-delà de toute espérance, il se hâta de mettre Paris au niveau des départements les plus éclairés. Le 16 octobre, la Commune interdit tout exercice extérieur du culte; le 23, elle ordonna l'enlèvement des croix et des effigies religieuses; le 6 novembre, elle somma l'archevêque Gobel de se rendre à l'Hôtel de Ville pour y abjurer la religion catholique.

Gobel résista. Il déclara qu'il ne connaissait pas d'erreur dans sa religion et qu'il s'y tiendrait « collé ». « Fais comme tu veux, lui répliqua Hébert, mais si demain tu n'as pas abjuré, toi et tes calotins, vous serez tous massacrés. » Finalement on transigea. La Commune admit que Gobel ne reniât point explicitement ses croyances. Gobel consentit à abdiquer ses fonctions épiscopales.

Au jour dit, il se présenta à l'Hôtel de Ville suivi de ses vicaires et d'un petit troupeau de prêtres apeurés. Chaumette accueillit le cortège par un discours philosophique, et l'on se mit en marche vers le Louvre, suivi de quelques jeunes gens déguisés, porteurs de ciboires, de mitres et de chasubles. A la hauteur du Pont-Neuf, la procession fut accueillie par les cris d' « A bas la

calotte! » Chaumette s'interposa : « Non, mes amis, dit-il aux passants, ce sont de vertueux ecclésiastiques qui vont se déprêtriser à la Convention! » Ce fut alors un concert de cris, d'applaudissements et de grasses plaisanteries qui ne cessa plus jusqu'à l'entrée des Tuileries. Là, Gobel dut encore entendre deux ou trois discours à la gloire du culte de l'avenir : le culte de la Raison, puis il fut invité à lire sa soumission et à déposer sur le bureau sa croix pectorale et son anneau. Quand il se fut exécuté, les ecclésiastiques qui l'avaient accompagné l'imitèrent, et aussi ceux qui siégeaient comme députés sur les bancs de l'Assemblée : entre autres, Lindet, évêque de Haute-Savoie, sans compter un ministre protestant, Julien (de Toulouse), qui renia l'Évangile, comme les autres le catholicisme. Un seul refusa : Grégoire, évêque de Loir-et-Cher.

L'affaire paraissant bien engagée, Chaumette se hâta d'organiser une nouvelle manifestation. En trois jours, tout fut prêt et le 10 novembre, la Raison fit son entrée à Notre-Dame. Tous les défilés révolutionnaires se ressemblent et celui-ci n'est guère différent des autres. En tête, les autorités du département et de la Commune; ensuite, des musiciens et des chanteurs et pour clore la marche, des jeunes filles vêtues de blanc avec des ceintures tricolores. A l'intérieur de la cathédrale, on a édifié une montagne en carton que couronne un temple grec et que des draperies reliait aux bas-côtés. Tout autour, des flambeaux et des bustes : Voltaire, Rousseau, Franklin. Il y eut des discours, des chants, de la musique. Les jeunes filles montèrent sur la montagne, et du temple sortit une artiste de l'Opéra qui figurait la Raison.⁴

La Convention avait feint d'ignorer la cérémonie.

Chaumette s'en fut la querir à domicile. Musiciens, chanteurs et vestales pénétrèrent à sa suite dans l'enceinte législative. Il annonça que le fanatisme n'avait pu supporter l'éclat de la lumière. Le président Laloy terrassa en paroles l'hydre de la superstition. Thuriot demanda que le culte nouveau fût célébré une seconde fois et l'on repartit en fanfare pour Notre-Dame. Derechef, le flambeau de la vérité illumina les ténèbres. Les trompettes firent résonner les voûtes. Les blanches jeunes filles escaladèrent la montagne de carton. La Raison ressortit du temple. Chaumette célébra la nature, la justice, la vérité, et l'on se sépara un peu las.

Les jours suivants furent remplis de mascarades analogues : défilés de gardes nationaux en surplis, transport à la Convention des trésors des sacristies, exposition des ci-devant reliquaires aux Archives, incinération des reliques, banquet civique à Saint-Eustache, bal à Saint-Gervais, etc.

Enfin, le 23 novembre, la Commune arrêta que les églises et les temples des différents cultes existant à Paris seraient fermés sur-le-champ. Qui-conque en solliciterait l'ouverture serait arrêté comme suspect, et les prêtres rendus responsables des troubles qui pourraient survenir à cette occasion.

A mesure qu'elle se développait, la campagne hébertiste prenait un caractère d'anarchie qui inquiétait et irritait Robespierre. Il détestait les prêtres et les traitait de charlatans. Toutefois, il se rendait bien compte que pour être solide et durable, l'entreprise de socialisation des biens et des personnes devrait, à bref délai, s'étendre aux idées morales et religieuses. Il rêvait d'une religion civile incorporée à l'Etat, servie par lui et garan-

tissant sa morale. L'athéisme crapuleux de Chauvette ruinait son projet et découronnait par avance l'œuvre de la Révolution, en la réduisant au plus bas matérialisme. Crime contre l'esprit qu'accompagnait un crime plus grave encore. Quatre hébertistes : Proli, secrétaire d'Hérault de Séchelles, Desfieux, Pereyra et Dubuisson, tous trois membres du *Comité de Correspondance* des Jacobins, avaient imaginé de créer à l'intérieur des anciens clubs un nouveau réseau de sociétés populaires qui obéissaient à un comité central, siégeant à l'Hôtel de Ville. Les sans culottes les plus décidés et les plus énergiques se trouvaient ainsi soustraits à l'influence des comités et soumis à l'impulsion secrète de quelques meneurs. C'est ce que nous appelons de nos jours, le noyautage. L'Etat jacobin, rongé et manœuvré par le dedans, était menacé de tomber à la merci de la minorité hébertiste, exactement comme l'Etat constitutionnel, rongé et manœuvré par le dedans, était tombé à la merci de la minorité jacobine.

En outre, la déchristianisation n'allait pas sans trouble et la guerre n'était pas finie. En de nombreux endroits, des manifestations avaient eu lieu devant les églises fermées. On signalait une recrudescence d'émigration dans le Midi. Le *décadi* n'arrivait pas à remplacer le dimanche; parfois, il s'y ajoutait, et c'était pire. Le 8 novembre, le Comité de Salut public avait dû sévir contre les ouvriers des usines d'armement qui chômaient les deux jours et toutes les fêtes de l'ancien calendrier, pardessus le marché. Dans les manufactures de papier, des grèves avaient éclaté parce que le repos du *décadi* était moins avantageux que celui du dimanche, plus fréquent. Les ouvriers avaient

refusé une indemnité compensatrice de quinze sous par jour et mis un moment en danger la fabrication des assignats. Robespierre avait bien fait affirmer par la Convention la liberté des cultes (6 décembre) et mis en mouvement la machine jacobine contre la déchristianisation, sans se relâcher pour cela des sévérités contre les prêtres soupçonnés de sentiments contre-révolutionnaires, l'unité du régime proclamé par la loi organique du 4 n'en était pas moins menacée.

Le Comité du Salut public fut sauvé des deux périls dantoniste et hébertiste par une série de scandales qui, éclatant opportunément, lui permirent d'abattre à la fois ses adversaires de droite et ses adversaires de gauche.

Jusqu'à la fermeture de la Bourse, la plus importante des compagnies par actions, la Compagnie des Indes, avait été l'objet d'attaques nombreuses de la part des députés qui l'accusaient de fraudes fiscales et d'intrigues souterraines contre l'assignat. Les plus véhéments des accusateurs siégeaient sur les bancs de la Montagne, parmi les amis de Danton : Fabre d'Eglantine, Delaunay (d'Angers), Thuriot, Julien (de Toulouse), Delacroix (d'Eure-et-Loir), Basire, et l'ex-capucin Chabot. Ces vertueux représentants étaient mus par des considérations qui n'étaient point précisément désintéressées. Leur jeu, très simple, consistait à faire tomber les actions de la compagnie à 5 ou 600 livres par des motions spoliatrices, afin d'en acheter le plus grand nombre possible à ce prix et à les relever ensuite à 4 ou 5.000 livres par des motions rassurantes. Lorsque la suppression des sociétés anonymes fut décrétée le 24 août, la manœuvre ne s'arrêta pas pour cela. Les marchandises et les

magasins de la compagnie furent placés sous scellés, mais le soin de fixer les modalités de la liquidation remis à une commission de six membres où trônaient Delaunay et Chabot. Pendant deux mois, la commission souffla le froid et le chaud. Enfin, le 27 octobre, parut le décret définitif, qui, chose étrange, n'était point conforme au projet adopté par la Convention trois semaines plus tôt. La compagnie était autorisée à réaliser elle-même son actif sous la lointaine surveillance de quelques commissaires nationaux. Cet arrangement avantageux avait coûté 500 000 livres au conseil d'administration. Chabot en reçut 100.000 pour sa seule part.

Les profiteurs de l'affaire espéraient que leur complaisance intéressée passerait inaperçue. Mais l'un d'eux, Fabre d'Eglantine, était, avec Danton, harcelé journellement par les hébertistes qui les représentaient l'un et l'autre comme des endormeurs et des brissotins, complices masqués des fédéralistes et des aristocrates. Chabot et Julien, d'autre part, avaient fort mauvaise réputation. Un mois auparavant, le Comité de Salut public les avait fait exclure du Comité de Sûreté générale parce qu'ils avaient protégé le munitionnaire d'Espagnac, accusé lui-même de fraudes sur les marchés militaires. Pour se mettre à couvert et écarter de lui tout soupçon, Fabre se fit dénonciateur.

Le 9 ou le 10 octobre, il demanda à être entendu par Robespierre et Saint-Just assistés des principaux membres du Comité de Sûreté générale : Lebas, Panis, Vadier, Amar, David, et deux autres. Fabre expliqua que la République était menacée par une grande conspiration dont les chefs étaient Proli, Deslieux, Pereyra, Dubuisson, Chabot et Julien. Selon lui, ces hommes étaient les agents de

l'étranger et ils étaient payés pour désorganiser la Révolution. Leurs sentiments patriotiques outranciers n'étaient qu'un masque dont ils couvraient leur besogne de provocation et d'espionnage.

Robespierre et Saint-Just prêtèrent la plus grande attention aux révélations de Fabre. En juillet, on avait, par hasard, découvert à Lille les papiers d'un émissaire anglais, d'où il résultait que Pitt avait distribué des fonds considérables pour préparer dans plusieurs places fortes la destruction des arsenaux et des établissements militaires. Tout ce que disait Fabre allait dans le même sens et présentait les caractères de la plus grande vraisemblance. Sur le moment, néanmoins, le Comité dut se contenter d'ouvrir une enquête : Prolin et Desfieux, arrêtés le 12, avaient aussitôt invoqué la protection de Collot et d'Hérault, et il avait fallu les remettre en liberté sur-le-champ.

L'affaire n'en resta pas là. Collot et Hérault partirent en mission, l'un à Lyon, l'autre en Alsace, et les accusateurs eurent le champ libre. violemment pris à partie aux Jacobins par le président du département Dufourny, Chabot crut faire un coup de maître en rééditant la parade de Fabre. Au milieu de novembre, il livra à Robespierre d'abord, au Comité de Sûreté générale ensuite, les noms de ses principaux complices et les détails de la machination. La liquidation de la Compagnie des Indes n'avait été qu'un épisode d'une entreprise plus vaste de chantage et de spéculation, qui avait englobé la Caisse d'Escompte, la Compagnie des Assurances *Incendie et Vie* et la Compagnie des Eaux. De plus, à en croire Chabot, les hébertistes auraient été les instruments d'un aventurier royaliste, le baron de Batz, qui s'était servi d'eux pour

pousser la Convention à des mesures maladroites afin de soulever contre elle l'opinion publique. Chabot jurait qu'il n'était entré dans le double complot que pour mieux le dénoncer. A l'appui de ses dires, il remettait au Comité les 100.000 livres qu'il avait reçues. Le député Basire confirma sa déposition.

Fabre d'Eglantine avait livré Proli, Desfieux, Pereyra, Dubuisson, Julien et Chabot. Chabot livrait Delaunay et Basire. Mais Proli était le cousin germain de Cloutz; Cloutz, l'ami des banquiers hollandais Van der Yver et le principal théoricien de l'athéisme. Par Proli, on remontait à Héroult. Par Desfieux, à Hébert. Par Cloutz à Chaumette et par Julien à d'Espagnac. D'autre part, Fabre prétendait que Vincent, secrétaire général de la Guerre, faisait le trafic des sursis d'appel. Mais le général de l'armée révolutionnaire, Ronsin, était la créature de Vincent et tous deux les amis d'Hébert. Batz recevait dans sa maison de Charonne, Basire, Dufourny, et le procureur-syndic Lullier. Chabot était le beau-frère de deux Juifs autrichiens, Junius et Emmanuel Frey dont la maison de banque était demeurée ouverte, quand les autres étaient sous séquestre. Les Frey dénoncèrent un agent espagnol, Guzman, qui avait été membre du Comité insurrectionnel du 31 mai. Delaunay fournit la preuve que l'intègre Fabre était partie prenante dans l'affaire de la Compagnie des Indes. Mais Fabre, c'était Danton. Et Danton, c'étaient tous ceux qui avaient tripoté avec lui, et pour commencer, Desmoulins, son chef de cabinet lors des dilapidations du ministère de la Justice après le 10 août et Delacroix, son collègue lors du pillage de la Belgique. Par la dénonciation de Fabre, Robespierre tenait

l'extrémité de la chaîne. En tirant, il allait amener à Fouquier-Tinville les plus gros personnages de la Convention fraternellement unis aux plus belles canailles.

« Deux factions, disait-il le 8 janvier aux Jacobins, sont dirigées par le parti étranger... Ceux qui sont d'un génie ardent et d'un caractère exagéré proposent des mesures ultra-révolutionnaires; ceux qui sont d'un esprit plus doux et plus modéré proposent des moyens intra-révolutionnaires. Ils se combattent entre eux, mais que l'un ou l'autre soit victorieux, peu lui importe; comme l'un ou l'autre système doit également perdre la République, ils obtiennent un résultat certain : la dissolution de la Convention nationale. »

On arrêta d'abord le menu fretin : ce fut l'affaire des mois de novembre et de décembre. Dans la nuit du 12 au 13 janvier, Fabre était appréhendé à son tour. Danton qui se préparait à parler pour lui à la Convention était cloué à sa place par une phrase de Billaud-Varenne et n'osait plus ouvrir la bouche. Desmoulins rétractait ses précédents articles du *Vieux Cordelier* et comme quelques jours après il réclamait de son côté contre l'incarcération de son beau-père Duplessis, Danton lui donnait publiquement tort : « Pas de privilège! Une révolution ne peut se faire que géométriquement!... » La déroute.

Les hébertistes étaient plus coriaces. Ronsin et Vincent, arrêtés eux aussi, avaient dû être libérés sous la pression de leurs amis et ils ne cachaient pas leur intention de tirer une vengeance éclatante du Comité. Le 2 mars, Ronsin osé parler ouvertement d'une « insurrection nécessaire », d'un « nouveau 31 mai ». Le surlendemain, aux Cor-

deliers, Carrier, qui arrivait de Nantes, se plaint de ne plus reconnaître la Montagne. « Les monstres, ils voudraient briser les échafauds!... L'insurrection, une sainte insurrection, voilà ce que vous devez opposer aux scélérats! » Hébert, éperonné par ses amis, prononce à son tour les mots fatidiques, « l'insurrection, oui, l'insurrection... », que Monmoro court porter à sa section, celle de Marat, qui les acclame. Instruit par ces manifestations, Robespierre, avant d'aller plus loin, juge prudent de mettre de son côté les bandes sans-culottes. La loi de ventôse qui distribuait les biens des suspects aux « patriotes indigents » lui en fournit le moyen. Lorsque les hébertistes voulurent, quelques jours plus tard, provoquer une journée, leurs appels tombèrent dans le vide.

Le 14 et le 15 mars, Hébert, Cloutz, Vincent, Proli, Dubuisson, Pereyra, Desfieux, Ronsin, étaient arrêtés. Jugés du 21 au 23. Guillotines le 24.

Le 30, c'était le tour de Danton, de Delacroix et de Desinculins. Fouquier-Tinville leur adjoint Hérault, Guzman, d'Espagnac, Chabot, Basire, Delaunay, les frères Frey. Procès du 2 au 5 avril. Guillotine le 5.

Une conspiration des prisons fabriquée par la police servit de prétexte à une nouvelle fournée : Chaumette, Gobel, la veuve d'Hébert, Lucile Desmoulins, deux généraux, en tout dix-sept personnes (13 avril).

Les sociétés populaires organisées par Proli furent supprimées, l'armée révolutionnaire de Ronsin dissoute, les autorités parisiennes épurées, vingt et un représentants en mission rappelés : il ne restait rien des factions.

Tandis que Saint-Just mettait au point un projet

d'instruction publique qui permettait à l'Etat de s'emparer des enfants dès leur plus jeune âge, Robespierre jugea que le moment était venu d'élever la religion républicaine sur les ruines des anciennes superstitions.

Le 7 juin, il prononçait à la Convention un discours très étudié sur les rapports des idées morales et des principes républicains. Le fondement de la société, disait-il, en substance, c'est la morale. La morale est vaine si elle n'est accompagnée de sanctions. Nulle sanction n'est plus efficace que la sanction d'une divinité, d'un juge secret et omniscient, qui supplée aux erreurs et aux insuffisances de l'autorité humaine. Si l'on enlève cette crainte ou cette espérance d'une autre vie, un petit nombre d'hommes d'une trempe extraordinaire pourront bien encore posséder cette rare vertu qui consiste à s'immoler au bonheur des autres, sans aucun espoir de bien personnel, mais la plupart uniquement occupés d'eux-mêmes n'agiront que par amour du plaisir ou par crainte de la douleur. Ce sera le règne de l'égoïsme et des intérêts les plus vils. Mais s'il n'y a point de divinité? Peu importe. Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur. L'athéisme est immoral et par conséquent aristocratique. Il est lié « à un système de conspiration contre la République ». Tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. En conséquence de quoi, la Convention adopta sans plus tarder un catéchisme en quinze articles.

L'article premier reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Les articles 2

et 3 énumèrent les devoirs envers l'Être suprême, à savoir : la haine des tyrans, la punition des traîtres, le respect des faibles, la défense des opprimés, la pratique de la justice. Les articles 4 à 10 instituent des fêtes qui rappelleront l'homme « à la pensée de la divinité et à la dignité de son être ». Ces fêtes sont : le 14 juillet, le 10 août, le 21 janvier et le 31 mai, plus trente-six fêtes décadaires à la gloire de l'Être suprême, de la République, de la Justice, de la Pudeur, de la Frugalité, du Stoïcisme, de l'Age viril, de la Foi conjugale, de l'Agriculture, de l'Industrie, etc. Les autres articles maintiennent la liberté des cultes, mais punissent selon la rigueur des lois « les rassemblements aristocratiques » et les « prédications fanatiques ». La première fête est fixée au 20 prairial, qui se trouve être le dimanche de la Pentecôte (8 juin).

Ce fut assez ridicule. Devant le pavillon central des Tuileries que couronnait un colossal bonnet rouge, s'élevait jusqu'à la hauteur du premier étage, un amphithéâtre de verdure chargé de fleurs, de vases, de drapeaux et de statues. En bas, une statue de l'Athéisme en étoupe, à l'intérieur de laquelle nichait une Sagesse incombustible. Au Champ-de-Mars, l'inévitable et symbolique Montagne pourvue de tous ses accessoires : une colonne de cinquante pieds, une grotte, des sentiers abrupts, quatre tombeaux étrusques, une pyramide, des candélabres, un temple grec et un autel.

Tout avait été réglé par David, et le programme des réjouissances répandu à des milliers d'exemplaires. A cinq heures du matin, rassemblement des quarante-huit sections qui répètent une dernière fois l'hymne de Méhul que les professeurs du Conservatoire leur ont seriné pendant trois jours.

A huit heures, départ pour les Tuileries; au pas cadencé et en rangs, les citoyennes en blanc, les citoyens porteurs de branches de chêne et les enfants avec des corbeilles de fleurs. A dix heures, salve d'artillerie, musique, arrivée de la Convention. Robespierre, élu président pour la circonstance, s'installe sur un fauteuil isolé et lit un court sermon que lui a préparé un vieux curé. Les chœurs de l'Opéra soutenus par les sectionnaires entonnent l'hymne : *Père de l'Univers, suprême intelligence...* Robespierre descend de son trône, met le feu à l'Athéisme en étoupe et la Sagesse incombustible apparaît barbouillée de suie.

Départ pour le Champ-de-Mars en procession : les sections par ordre alphabétique, trois musiques militaires, cent tambours, un char de la Liberté traîné par huit bœufs, les députés, une gerbe de fleurs à la main. Robespierre en frac bleu, bien en évidence, vingt pas en avant des autres. On fait le tour de la Montagne, les députés et les chœurs grimpent par les sentiers escarpés. On rechanté : *Père de l'Univers, suprême intelligence*. Au dernier couplet une formidable canonnade éclate, les enfants répandent des fleurs, les sans-culottes des deux sexes s'embrassent. C'est fini. La Convention rentre en corps aux Tuileries, et les citoyens qui ont des assignats se dispersent dans les guinguettes.

La fête de l'Être suprême avait été l'apothéose de Robespierre. Porte-drapeau de la Révolution, il en avait paru le maître. Chaque jour lui apportait des lettres d'adoration... « Admirable Robespierre, flambeau, colonne, pierre angulaire de la République... » — « Je veux rassasier mes yeux et mon cœur de tes traits... » — « Protecteur des patriotes, génie incorruptible, montagnard éclairé qui voit

tout, prévoit tout, déjoue tout... » — « Tu es ma divinite suprême, je te regarde comme mon ange tutélaire... » A l'étranger on ne disait plus : La République, on disait . Robespierre : « Les armées de Robespierre » — « La flotte de Robespierre... »

A force de respirer cet encens qui lui arrivait par larges bouffées, Robespierre était lui-même devenu d'une vanité malade, ne pardonnant pas un froissement d'amour-propre et s'irritant des plus légers soupçons. Mais comme il avait le caractère faible, il s'imaginait désarmer les critiques, en faisant sans cesse son apologie. Ses collègues du Comité ne pouvaient plus le supporter. Entre Carnot d'une part, Saint-Just et lui de l'autre, les disputes étaient si fréquentes et si bruyantes qu'elles provoquaient des attroupements sous les fenêtres du pavillon de Flore.

L'irritation n'était pas moindre parmi les Conventionnels. Les uns avaient jugé grotesque le défilé du 20 prairial et ne pardonnaient pas à Robespierre de les avoir mêlés à cette bouffonnerie. Les autres l'accusaient à mots couverts d'aspirer à la dictature. Les membres du Comité de Sûreté générale dénonçaient ses empiétements : n'avait-il pas organisé, sous la direction de son compatriote Herman, un bureau de police secrète directement rattaché au Comité de Salut public? Enfin et surtout, les proconsuls rentres récemment de province, Fouché, Freron, Barras et Tallien sentaient planer sur eux une menace constante et se demandaient si leurs prévarications n'allaient point, à leur tour, les conduire à la guillotine. La loi de prairial qui portait que les députés pourraient être désormais traduits au tribunal sans l'approbation de l'Assemblée, réunit toutes les haines éparses. Une

semaine se passa en conciliabules angoissés. Cinquante députés ne couchaient plus dans leur lit et ne se montraient à l'Assemblée qu'en passant, terrifiés quand, par hasard, Robespierre les regardait : « Il va se figurer que je pense quelque chose », balbutiait l'un d'eux qui avait cru être remarqué.

Un membre du Comité de Sûreté générale, le vieux Vadier qui était voltairien dans l'âme et qui, au fond de lui-même, considérait Robespierre comme un vulgaire calotin, imagina alors de mêler le nom de l'Incorruptible à une extravagante bouffonnerie qui venait d'être découverte par deux de ses agents. Une vieille folle du nom de Catherine Théot réunissait dans son logement de la rue Contrescarpe une petite bande d'illuminés, à qui elle annonçait l'arrivée prochaine du Messie. Catherine avait un directeur de conscience, Dom Gerle, à peu près aussi détraqué qu'elle. Ce Dom Gerle avait été membre de la Constituante, et Robespierre lui avait donné jadis un certificat de civisme. Dans son rapport à la Convention, Vadier assaisonna avec art toute cette histoire et, à travers ses réticences et ses calembredaines, on entrevoyait que le Messie annoncé par Catherine était Robespierre en personne. Vadier était un pitre. La Convention, à l'écouter, rit de tout son cœur. Robespierre sentit qu'au-dessus de « la Mère de Dieu », c'était lui qui était visé et il eut la sottise d'accuser le coup, en contraignant le soir même Fouquier-Tinville à lui remettre le dossier Théot.

Le lendemain, le Tribunal révolutionnaire jugea une fournée de 54 accusés parmi lesquels figurait une Mme de Saint-Amaranthe qui tenait un tripot au Palais-Royal, un certain Admiral qui avait tiré

un coup de pistolet sur Collot d'Herbois, une petite ouvrière, Nicole, qui avait donné à manger à un ci-devant et une jeune fille de vingt ans, Cécile Renault, que l'on avait arrêtée à la porte de Robespierre et qui était poursuivie pour tentative d'assassinat parce qu'on avait trouvé sur elle deux petits couteaux de poche. Les cinquante-quatre furent guillotines. Cécile Renault couverte du voile rouge des parricides avait l'air d'un enfant. Quand la Nicole fut liée sur la planche à bascule, on l'entendit qui demandait très doucement : « Suis-je bien ainsi, monsieur le bourreau...? » Il y eut dans la foule une stupeur immense. Personne ne protesta à haute voix, mais le bruit courut, lancé par on ne sait qui, que cette horrible exécution n'était qu'une vengeance d'amoureux. Au reste, le frère de Robespierre, le jeune Augustin, dit Bonbon, fréquentait chez Mme de Saint-Amaranthe et de ce côté aussi, il y avait quelque chose de louche...

Robespierre avait voulu faire de la police. Il devait sentir que sur ce terrain il n'était point de taille.

La Révolution était à bout de course. On ne savait comment appliquer les décrets de ventôse. La répartition des indigents ne coïncidait pas avec la répartition des biens à distribuer. Il se trouvait des communes affligées de mendiants, mais dépourvues de terres libres. Une étude faite dans le district de Thiers apprend par exemple qu'au chef-lieu on ne trouva que seize suspects, qui étaient des religieuses insermentées, lesquelles ne possédaient rien. Faudrait-il donc procéder à un déplacement autoritaire de la population? D'autre part, le maximum des salaires ne fonctionnait pas. Tant que la Commune parisienne avait été hébertiste, elle avait tenu

la main au maximum des denrées, mais ignore l'autre. Bon gré, mal gré, les employeurs avaient dû accorder à leurs ouvriers des salaires très supérieurs à l'échelle officielle. Cette discordance menaçait tout le système. La Commune reconstituée avec Fleuriot-Lescot à la place de Pache et Claude Payan à la place de Chaumette se montra décidée à appliquer la loi et, pour commencer, remania la Commission paritaire qui établissait les rémunérations à la tâche et aux pièces. Toutefois, elle reconnaissait que le maximum officiel devait être révisé et le blocage assoupli : le nouveau tarif des salaires fut publié le 21 juillet (5 thermidor). Plus avantageux que le précédent, il n'atteignait certainement pas les chiffres pratiqués jusqu'alors avec la complaisance des autorités.

Or c'est juste à ce moment que le ravitaillement empire à nouveau. La guillotine avait bien pu terroriser des détenteurs de stocks, tirer au jour des réserves cachées et provoquer un certain nombre de ventes. Elle n'avait pas incité le producteur à travailler, ni le commerçant à remplir derechef ses caves et ses greniers.

Alors, que faire? Pousser la révolution jusqu'au collectivisme intégral? Les survivants de l'hébertisme y songeaient confusément. Mais c'était pure chimère. Les sans-culottes urbains n'étaient qu'une poignée, incapables de surmonter la résistance de la paysannerie propriétaire, la vraie masse. Alors? Battre en retraite? Recommencer à acheter de l'or pour s'approvisionner au-dehors? Cambon a déjà oublié ses tirades contre les métaux précieux, et on échange de nouveau les louis contre les assignats. Mais le papier baisse de plus en plus : 100 livres-papier ne valent plus que 48 livres-or en janvier,

38 en mars, 34 en juillet. Et puis, comment faire venir des vivres dans les villes? Tolérer un certain marché noir pour maintenir les arrivages? Cesser de traiter les commerçants en ennemis publics, leur garantir la sécurité, un gain honnête? « Saigner le gros commerce au lieu de le tuer », comme le conseillait Barère? C'est à quoi bien des représentants en mission se résignent. Les tribunaux eux-mêmes répugnent à condamner les prétendus accapareurs. A la fin de l'hiver, la Commune parisienne a autorisé les paquets familiaux, les envois directs de la campagne aux particuliers et consenti à relever le prix de l'huile, de la viande et du tabac. Mais Goujon, animateur du Comité des Subsistances de la Convention et partisan de la manière forte, s'est retiré. Mais de nouvelles grèves éclatent. Dans les manufactures d'armes, dans les mines, dans les ports et même à la campagne, notamment dans le Soissonnais. Le Comité de Salut public est obligé de prendre des mesures draconiennes pour empêcher les travailleurs requis de désertier à la veille de la moisson.

Que voulait Robespierre désormais? Personne ne le sait. Par la socialisation des idées morales et religieuses, il était arrivé au bout de son programme. Sans doute sentait-il la nécessité d'une pause qui permettrait à la République de s'asseoir, de s'organiser, peut-être même de négocier la paix. Mais il se dit malade, fatigué, et, en effet, il ne semble pas égal à lui-même.

Tandis que Fouché et Tallien travaillent jour et nuit à sa perte, tandis que les fils de la conjuration se nouent sous ses yeux, il joue à l'enfant gâté, il boude, il se plaint. Pendant un mois, il ne met plus les pieds au Comité. Il fait bien exclure des Jaco-

bins Fouché et Dubois-Crancé, mais le 23 juillet, à l'instigation de Barère, il se prête à une réconciliation plâtrée avec Vadier, à qui il cède son bureau de police. Puis, tout à coup, le 26, il arrive à la Convention et, sans avoir prévenu Saint-Just ni Couthon, il prononce un discours de la dernière maladresse... « J'ai besoin d'épancher mon cœur, vous avez besoin d'entendre la vérité... Les affaires politiques reprennent une marche perfide et alarmante; le système combiné des Hébert et des Fabre d'Eglantine est poursuivi maintenant avec une audace inouïe. Les contre-révolutionnaires sont protégés... Le patriotisme et la probité sont pros crits... » Passant ensuite des généralités aux individus, il attaque, sans les nommer, tous ceux qu'il imagine lui être hostiles et qu'il précipite du même coup dans les bras de Fouché. Barère d'abord : « On vous parle beaucoup de nos victoires. Racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. » Carnot : « On a semé la division parmi les généraux, l'aristocratie militaire est protégée; les généraux fidèles sont persécutés; l'administration militaire s'enveloppe d'une autorité suspecte. » Cambon : « Un système raisonnable de finances est à créer, celui qui règne aujourd'hui est mesquin, prodigue, tracassier, dévorant... » Billaud, Collot et les communistes : « Les conspirateurs nous ont précipités, malgré nous, dans des mesures violentes... et réduit la République à la plus affreuse disette... » Vadier, Amar et les membres de la police : « Il existe une conspiration contre la liberté publique... elle a des complices dans le Comité de Sûreté générale et dans les bureaux de ce Comité... » Enfin, conclusion : « Punir les traîtres, renouveler les bureaux du Comité de

Sûreté générale, épurer ce Comité lui-même... épurer le Comité de Salut public..., écraser les factions... »

L'effet fut énorme. La Convention eut le sentiment qu'un gouffre s'ouvrait à ses pieds. Vadier, Cambon, Billaud, Fréron, vingt autres somment Robespierre de préciser ses accusations. Des noms! La liste! Qui au Comité de Salut public? Qui au Comité de Sûreté générale? « Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, crie Charlier, il faut avoir celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez! » Robespierre ne comprend pas qu'en en nommant dix, il en rassurerait trois cents. Il ne veut pas « blanchir tel ou tel » et comme on le presse : « Je persiste dans ce que j'ai dit. » La Convention refuse de voter l'impression de son discours, et le soir, tandis qu'il va se faire acclamer aux Jacobins, Fouché et Tallien négocient en hâte avec le Marais et le gagnent.

La journée du lendemain se décompose en deux actes : une séance à la Convention et un soulèvement de la Commune. La séance de la Convention dura près de cinq heures : cinq heures de menaces, d'invectives et de hurlements au bout de quoi, Robespierre qui n'a pu placer un mot est décrété d'accusation avec Saint-Just, Couthon, Robespierre jeune et Lebas, du Comité de Sûreté générale. Dumas, président du tribunal révolutionnaire, est cueilli sur son siège à l'audience et Hanriot, complètement ivre, vient se faire prendre bêtement dans les locaux du Comité. Vers six heures, l'Incorruptible et son Etat-Major sont expédiés au Luxembourg et à la Force.

Au même moment, la Commune avertie se déclare en insurrection. Le maire, Fleuriot-Lescot, et le vice-

président, Coffinhal, délivrent les prisonniers et les emmènent un à un à l'Hôtel de Ville, tandis qu'Hanriot, avec deux cents canonniers fait mine de bloquer les Tuileries. Un geste de Robespierre et la Convention est perdue. Robespierre ne fait pas ce geste. Il parle, une heure, deux heures, trois heures... Les groupes, rassemblés place de Grève, s'agitent incertains et inquiets... Quelques sections seulement ont répondu à l'appel. Les autres, submergées, pour une fois, par l'afflux des modérés, ont voté des adresses de dévouement à l'Assemblée. Des Comités révolutionnaires se sont rappelés opportunément que le décret organique du 4 décembre leur défend d'accepter les ordres de la Commune pour les rattacher directement au Comité de Sûreté générale. A minuit et demi, les émissaires de la Convention proclament aux carrefours la mise hors la loi du tyran et de ses complices, de la Commune et de ceux qui répondront à son appel. La mise hors la loi! La mort sans jugement! Une pluie diluvienne s'étant mise à tomber, les derniers fidèles en profitent pour se disperser. Barras suivi de quelques gendarmes et d'une poignée de partisans envahit en trombe l'Hôtel de Ville. Lebas se fait sauter la cervelle. Robespierre se tire un coup de pistolet et se brise la mâchoire. Son frère se jette par une fenêtre et se casse la jambe en tombant. Saint-Just se laisse prendre sans résistance. Quelques heures après, on découvre Couthon faisant le mort au bas d'un escalier et Hanriot blessé dans une cour.

Robespierre et 21 complices furent conduits à la guillotine le lendemain, 28 juillet (10 thermidor), à cinq heures du soir. Robespierre monta

le vingtième, Fleuriot le dernier. Le 29, soixante-dix membres de la Commune furent décapités et douze encore le 30.

Depuis la Fédération, on n'avait vu pareille allégresse. La joie populaire déferlait en un formidable tumulte de rires, de cris, de lazzi et de chansons. Quand les municipaux passèrent liés dans leurs charrettes, un rugissement s'éleva de la foule : « **A bas le maximum!** »

CHAPITRE XIV

LA CONVENTION THERMIDORIENNE

LORSQU' les Conventionnels sortirent des Tuileries le 10 Thermidor au matin, les acclamations populaires leur apprirent qu'ils venaient de mettre fin à la Terreur. Ils en furent fort étonnés, car ils n'avaient point tué Robespierre pour changer le régime, mais pour n'être point tués eux-mêmes. Leur coalition hétéroclite n'avait d'autre ciment que la peur et la vengeance. Rassurés sur leur propre sort, les bourreaux d'hier ne demandaient qu'à être les bourreaux de demain. Ils en furent empêchés par une poussée irrésistible de la Nation qui, comme l'a très bien écrit M. Madelin, les obligea « à saluer dans leur révolution de sérail la victoire de l'humanité ».

Tant que les Comités étaient demeurés unis, ils avaient paru invincibles et inébranlables. Le pays, accablé et désarmé, mourait de faim sans même oser se plaindre. Tout à coup, l'homme effrayant en qui la Révolution s'était incarnée est abattu en une nuit par une poignée de conspirateurs malhonnêtes, sans que sa chute ait provoqué autre chose qu'une échauffourée de quartier. Paris ose alors regarder en face les gens qui l'oppriment et il s'aperçoit que la plupart sont de très petits

personnages sans génie, sans vertu, dont toute la puissance a été faite de la lâcheté et de la division des autres. Son dégoût s'accroît encore, lorsque la Terreur lui apparaît dans son horrible réalité. Depuis des mois, on ne savait et on ne lisait que ce qui était approuvé par la censure jacobine. Coup sur coup, par les journaux, par les rapports des commissions chargées d'examiner la conduite des anciens dictateurs, par les débats du tribunal révolutionnaire, la vérité éclate. Des milliers de crimes insoupçonnés sont mis sous les yeux du public avec leur sale cortège de pilleries et d'atrocités. Les Conventionnels eux-mêmes en demeurent épouvantés, et, lorsque les plus compromis devront rendre des comptes, ils ne trouveront qu'une excuse : « Je ne savais pas... »

Du pavé, sort comme par miracle l'armée réactionnaire des Muscadins. Ils ont leur uniforme : habit carré, culotte collante, perruque blonde; leur pouvoir exécutif : un gros gourdin plombé; leur forteresse : le Palais-Royal; leur chant de guerre; *Le Réveil du Peuple*; leurs chefs : Tallien, Legendre, Fréron; leur reine : la maîtresse de Tallien, Theresia Cabarrus. Les jeunes gens lâchés, la mode s'en mêle. Au théâtre, où l'on ne joue plus que des pièces antijacobines, des manifestations sans fin saluent les moindres allusions à Robespierre et à ses complices. Les bustes de Marat sont abattus, les bonnets rouges jetés au ruisseau. Journaux et pamphlets tombent comme grêle sur les derniers terroristes : les « buveurs de sang », la « queue de Robespierre ». De nouveaux journaux naissent qui coordonnent leurs campagnes : *Les Débats*, des frères Bertin; *Le Républicain français*, de Lacroix; *La Correspondance politique*, *La Quo-*

tidienne, *Le Messager du Soir*, *L'Accusateur Public*, *L'Orateur du Peuple*, *L'Ami du Citoyen*. Les Jacobins se cachent. Les feuilles révolutionnaires disparaissent ou changent d'opinion. Les deux ou trois qui survivent n'ont qu'une existence intermittente, et les colporteurs n'osent même plus les crier dans la rue. « Entendez les plaintes des patriotes opprimés par l'aristocratie... », gémit Charles Duval dans le *Journal des Hommes Libres*.

L'aristocratie n'avait rien à voir dans l'affaire. Les Muscadins ne sont point des « ci-devant ». Ce sont des clercs de la basoche, des employés de bureau, de commerce et de banque. La réaction thermidorienne n'est si générale et si profonde que parce qu'elle est toute populaire. C'est la réaction des estomacs et des intérêts contre le dirigisme, la disette et la misère. « Plus de communisme ! » Voilà le point capital, la caractéristique de toute cette période. Là-dessus pas l'ombre d'un dissentiment. Ouvriers, paysans et bourgeois sont d'accord. La bureaucratie jacobine doit disparaître et, avec elle, toutes les mesures de réquisition et d'expropriation.

On ferait un gros volume des discours prononcés à la Convention après Thermidor à la gloire du commerce et de la propriété. Glanons au hasard dans les extraits réunis par M. Marion. Voici Cambon, au nom du Comité de Finances : « ... Dans les sociétés populaires, les qualités de négociant, d'artisan, de commerçant étaient des titres de proscription : il est temps de rendre à cette partie importante de l'industrie nationale la dignité et la vigueur qu'elle a le droit d'attendre d'un gouvernement juste. Je vous propose de proclamer hautement que conformément aux grands principes de

justice qui constituent essentiellement la République, vous protégerez le commerce et les propriétés. » Blutel, au nom du Comité du Commerce : « Une grande nation qui fait le commerce par son gouvernement est une monstruosité... » Dubois-Crancé : « On a fait incarcérer presque tous les gros laboureurs... et leurs domaines ont perdu le fruit incalculable de leur industrie. » Robert Lindet, au nom du Comité de Salut public : « Nous avons craint longtemps que les terres ne fussent pas cultivées, que les herbages ne fussent pas couverts de bestiaux alors que l'on retenait dans les maisons d'arrêt les propriétaires ou les fermiers des terres ou des herbages. Prononcez solennellement que tout citoyen qui emploie ses jours utilement aux travaux de l'agriculture, aux sciences, aux arts, au commerce, qui élève ou soutient des fabriques, des manufactures, ne peut être inquiété, ni traité en suspect... » Thibaudeau : « N'est-il pas ridicule de charger cinq individus d'approvisionner exclusivement vingt-cinq millions d'hommes?... Que les Comités du gouvernement s'occupent des moyens de diminuer l'infâme bureaucratie qui nous dévore... » Thibault : « Vous n'auriez point de disette factice si vous n'aviez pas créé une commission exclusive de commerce et d'approvisionnements... » Boissy d'Anglas : « L'objet de la Commission était de concentrer dans une même main tout le commerce de la nation, de remettre à quelques individus choisis par la tyrannie elle-même le soin de nourrir, à un taux déterminé d'avance, tous les citoyens de la République... Le gouvernement aurait tout dirigé, tout déterminé; il aurait été le seul commerçant, le seul agriculteur, le seul manufacturier... Concentrant toutes les richesses, dirigeant tous les travaux, il aurait tenu

tout dans sa main et exercé une tyrannie absolument inconnue sur la terre. » Et enfin, Giraud, au nom des Comités réunis : « ... Nous avons apprécié toutes les déclamations contre les commerçants, nous savons actuellement que ceux qui les propageaient ne désiraient que le déplacement des fortunes! »

Il fallut dix mois pour traduire en actes cette sagesse tardive, dix mois pendant lesquels les mesures de réparation et de réaction s'enchevêtrèrent si étroitement qu'on voudrait les exposer toutes à la fois. Dans l'ensemble, la besogne de la Convention a été très simple : elle a consisté à démolir la révolution sociale, afin de sauver la révolution politique. Mais le détail est confus. C'est un tissu d'intrigues, de capitulations et de reniements. Le 21 septembre 1794, dans un sursaut, l'Assemblée conduit le corps de Marat au Panthéon. Quatre mois plus tard, elle l'en expulse ignominieusement et fait démolir le monument élevé à l'ami du peuple place du Carrousel. Le 21 janvier, elle célèbre par un concert l'exécution de Louis XVI, mais, au milieu de la cérémonie, elle écoute sans broncher un violent réquisitoire contre le terrorisme et, le lendemain, elle tolère une manifestation des Muscadins qui brûlent en grande pompe un Jacobin de paille et vont jeter ses cendres dans l'égout de Montmartre. D'un jour à l'autre, la majorité se déjoue. Une motion adoptée le matin est rapportée le soir, reprise le lendemain, ajournée deux heures après et remplacée le surlendemain par une motion exactement contraire.

Le 24 août, la Convention avait décidé que les Comités de gouvernement, désormais au nombre de trois : Salut public, Sûreté générale. Législation,

seraient renouvelés par quart tous les mois, avec cette précaution supplémentaire que le quart sortant serait inéligible, pendant les trente jours qui suivraient l'expiration de ses pouvoirs. Par le jeu des sorties, des élections et des rentrées, la composition des Comités est constamment changeante. Leurs résolutions sont incertaines, leur autorité médiocre.

Tant que le gouvernement révolutionnaire avait été permanent et concentré, il avait agi avec une vigueur, une célérité, une profusion de moyens proportionnés à l'énormité de sa puissance. Divisé et instable, il n'a plus ni plénitude, ni énergie. Les luttes de personnes, les injures, les querelles rétrospectives occupent les trois quarts de son temps. « La France, écrivait Mallet du Pan, est conduite par les événements et non par les hommes; ceux-ci sont entraînés par la force des circonstances et ne les préméditent presque jamais. Les moyens qu'ils emploient les obligent à recourir souvent à ceux qu'ils ne voudraient pas employer et presque toujours ils dépassent le but réel... L'anarchie interne de la Convention et sa condescendance forcée pour les sentiments qui se manifestent en public l'ont rendue hermaphrodite : depuis deux mois elle ne conserve pas deux jours de suite le même sexe... »

Les plus notables des thermidoriens : Billaud-Varenne, Fouché, Collot d'Herbois, avaient été les promoteurs ou les agents de la politique de socialisation mais, pour abattre Robespierre, ils avaient réveillé la Plaine, et la Plaine enhardie par la victoire réclame le paiement de ses services et sa part du pouvoir. Au lendemain de Thermidor, on s'était contenté de compléter le Comité de Salut public

en y faisant entrer quelques dantonistes. A la fin du mois, Collot, Barère et Billaud le quittent. Un peu plus tard, le centre gauche s'y insinue et le Comité de Sûreté générale passe à la droite. En décembre, l'Assemblée vote la réintégration des Girondins emprisonnés. Au printemps, elle rappelle les Girondins en fuite ou mis hors la loi et, pour boucher les vides, elle invite à siéger les députés suppléants, tous réacteurs. Ainsi se forme la coalition des modérés, des dantonistes, des montagnards repentis et des fédéralistes retrouvés, un parti que, faute de plan et de cohésion, il serait excessif d'appeler un parti de gouvernement, mais qu'il faut nommer plutôt un parti de négation. Merlin (de Douai), Cambacérès, Boissy d'Anglas, Reubell et Sieyès en sont les hommes les plus représentatifs.

On alla d'abord au plus urgent. La loi de ventôse qui prescrivait la distribution des biens des suspects aux sans-culottes fut abandonnée, et la loi de prairial rapportée (1^{er} août). D'où il résulte logiquement que les prisonniers détenus en vertu de cette dernière devaient être relâchés. Ce fut l'objet d'un décret du 5 août qui renouvela également le personnel du tribunal révolutionnaire — juges et jurés. Fouquier-Tinville mis en accusation fut condamné à mort et guillotiné. La Commune de Paris avait été décapitée le 10 thermidor : on la remplaça par douze municipalités d'arrondissement

Après la Commune, les Jacobins. La Société paraissait encore redoutable. On se contenta, pour commencer, de lui rogner les ongles par la dissolution des Comités révolutionnaires et la suppression des 40 sous alloués aux sectionnaires à chaque

réunion. En septembre, coup plus direct : on interdit aux sociétés populaires de se fédérer et de correspondre entre elles. En novembre enfin, Fréron et les Muscadins montent à l'assaut de la « Jacobinière ». Ce fut pitoyable. Les hommes qui avaient fait trembler la France tremblèrent à leur tour devant les gourdins et s'enfuirent honteusement sous les crachats. Les tricoteuses fessées en plein vent décampèrent sans plus insister. Le Club n'existait plus. La Convention, sanctionnant le fait accompli, en ordonna la fermeture (12 novembre).

La partie était bien gagnée par les modérés. En décembre, ils votent coup sur coup l'abolition du maximum, la suppression de la Commission d'approvisionnement, la liberté totale du commerce, l'établissement d'une police spéciale pour la surveillance des tribunes de l'Assemblée, la suppression du contrôle postal, la mise en accusation de Carrier et l'amnistie à la Vendée. En janvier, les émigrés exerçant une profession manuelle sont autorisés à rentrer. Le 21 février 1795, la séparation des Eglises et de l'Etat est proclamée, et le libre exercice de tous les cultes garanti. Le 9 mars, la fête du 31 mai est supprimée. Le 25 avril, la Bourse est rouverte. Le 30 mai, les églises rendues aux différents clergés.

La réaction à l'intérieur entraînait la réaction à l'extérieur. A l'origine, la guerre n'avait été qu'une manœuvre contre la monarchie. Depuis le 10 août, elle était le prétexte dont on couvrait tous les excès. C'est par elle, et par le prestige qu'elle leur conférait, que les Jacobins s'étaient soutenus au pouvoir. Si leur chute ne signifiait pas la fin de la politique belliqueuse, au moins y introduisait-elle

d'importantes nuances. Au reste, par l'occupation de la Rhénanie et l'entrée de Pichegru en Hollande, la République se trouvait dans les conditions les plus favorables pour négocier. Enfin, parmi les coalisés, les plus enclins à la paix étaient précisément ceux pour lesquels on éprouvait, à Paris, le moins de haine : l'Espagne, qui ne s'était lancée dans l'aventure que par chevalerie et qui était lasse de faire en pure perte le jeu de l'Angleterre; la Hollande, qui avait été entraînée par Pitt; la Prusse, qui n'avait jusqu'alors récolté que défaites et déboires, et qui ne demandait qu'à se payer sur les Polonais des désillusions que lui avaient infligées Custine et Jourdan.

Merlin (de Douai) tenait à réaliser le rêve des frontières naturelles en donnant à la France la limite du Rhin. La Prusse y consentit moyennant une promesse de compensation. La paix négociée par un vieux diplomate de carrière, Barthélemy, fut signée à Bâle, le 14 avril. Le 16 mai, Sieyès et Reubell concluaient pareillement avec la Hollande le traité de La Haye : les Provinces-Unies cédaient à la République leurs territoires de la rive gauche du Rhin et s'engageaient à nous prêter l'appui de leur flotte contre l'Angleterre. Le 4 juillet, toujours à Bâle, Barthélemy signait le traité espagnol : le gouvernement de Madrid nous cédait ce qu'il possédait de Saint-Domingue et s'alliait avec nous contre les Anglais. La Belgique, incorporée à la République, formait avec la Flandre hollandaise, Maestricht et Venlo, neuf départements nouveaux.

Paix au-dehors, paix au-dedans. C'eût été une magnifique réussite, si elle avait été accompagnée d'un égal succès dans le domaine financier. De ce

côté, hélas! la situation était plus grave que jamais.

Le communisme n'avait laissé derrière lui que des ruines. Peuple malade, commerce anéanti, agriculture à bout : où la Convention aurait-elle pris de l'argent? Sans doute, il restait dans le pays beaucoup de numéraire, mais il se cachait. Depuis six ans, les capitalistes avaient été trop éprouvés pour se rassurer du jour au lendemain. Une fois disparue, la confiance ne se laisse point ramener par des discours, ni par des promesses. Elle exige des garanties. Un changement de majorité ne suffit pas. Il faut un gouvernement éprouvé et des institutions stables. Or, on était bien loin de tout cela. En outre, il est d'expérience constante que, par l'effet de son propre poids, l'inflation s'accroît, non d'un mouvement uniforme, mais d'un mouvement accéléré. Aussi, après comme avant Thermidor, la Révolution ne vit-elle que de papier-monnaie. Aux dix milliards d'assignats émis à la date du 27 juillet, s'ajoutent maintenant les créations ordonnées par simples arrêtés du Comité de Finances : neuf cents millions en septembre et un milliard en octobre, pour commencer. On sera à 20 milliards à la fin de 1795; à 25 en mars 1796. Mais plus il y a de vignettes en circulation, moins elles ont de valeur. Le louis d'or qui s'échangeait contre 75 livres papier au milieu de 1794, monte à 200 en avril 1795, à 325 au début de mai, et 500 à la fin, à 600 au début de juin, à 2.000 en octobre. Naturellement, toutes les denrées haussent à proportion, et voilà plongés dans la plus affreuse misère les fonctionnaires, les employés, les rentiers, tous ceux qu'un traitement ou un revenu fixe mettait jusqu'alors à l'abri du besoin et qui

n ont plus pour vivre qu'un ridicule petit paquet d'assignats.

Pour comble de malheur, toutes les denrées manquent à la fois. Sous la Terreur, les paysans avaient semé le moins possible, très peu à l'automne de 1793, moins encore au printemps de 1794. Aussi la récolte est-elle déficitaire. De mois en mois, le cri de la faim redouble. En hiver, nouvelle épreuve. Le thermomètre tombe à Paris, à 18 degrés au-dessous de zéro, la Seine gèle, les bois flottés n'arrivent plus. On doit, pour avoir des fagots, dévaster Boulogne, Vincennes, Saint-Cloud. Au printemps, les haricots valent 120 francs le boisseau au lieu de 4 en 1790; un chou 8 francs, au lieu de 8 sous; le morceau de savon 41 francs, au lieu de 18 sous, et tout à l'avenant. Pour maintenir le pain à un prix abordable, le gouvernement dépense 3 ou 400 millions par mois. Une armée entière protège les convois et les moulins. Pourtant, en mai, la ration individuelle tombe à un quart de livre et bientôt à moins. Encore baptise-t-on *pain* un mélange gluant de son, de maïs, de fèves et de châtaignes qu'on ne pouvait lancer au mur sans qu'il y restât collé. Il faut lire les rapports de police qu'ont publiés Schmidt et Aulard pour se faire une idée de la misère populaire. Pendant des pages et des pages, ce sont les mêmes plaintes, le même désespoir, le même morne accablement, avec, parfois, un furieux sursaut de rage impuisante.

Prenons, au hasard, la première quinzaine de janvier, 2 janvier : « ... Les rapports sur la disette du bois et du charbon... nécessitent les mesures les plus promptes... » — 3 janvier : « ... Saint-Rémy

rapporte que, dans le faubourg Antoine, il a rencontré plusieurs femmes qui pleuraient en s'entretenant de leur misère. Partout il remarque un sentiment profond de tristesse; si le présent est terrible, on craint encore plus l'avenir... » — 4 janvier : « ... la cherté excessive des comestibles et la rareté des combustibles sont le sujet de presque toutes les conversations... » — 5 janvier : « ... Plusieurs citoyens ont pris des bûches pour frapper un marchand qui vendait son bois trop cher et servait des charretiers avant le public qui était las d'attendre... » — 6 janvier : « ... Chevalier, officier de paix, dit que le pain chez plusieurs boulangers ne se trouve pas cuit le matin, faute de bois... » — 7 janvier : « ... Continuation des plaintes sur la cherté des subsistances... » — 8 janvier : « ... le mécontentement est toujours le même... » — 9 janvier : « ... les citoyens des sections des Gravilliers, de la Réunion et autres n'ont obtenu qu'une demi-livre de chandelle pour quarante jours... » — 10 janvier : « ... les rapports de la disette des départements font craindre les plus grands troubles... » — 11 janvier : « ... Losset rend compte que, dans la rue Jacques, trois boulangers n'avaient plus de pain à onze heures... » — 12 janvier : « dans le faubourg Marcel, les queues étaient fort longues à la porte des bouchers; la plupart des citoyens n'ont pas eu de viande... » — 13 janvier : « ... l'affluence des gens de la campagne qui manquent de pain augmente tous les jours. » — 14 janvier : « ... les traiteurs sont prêts à fermer leurs boutiques... la viande augmente tous les jours... il y avait des rassemblements aux portes des boulangers... » — 15 janvier : « ... les queues sont fréquentes aux portes des boulangers, l'on se plaint

beaucoup de la cherté des denrées et l'on s'attend qu'elles vont encore augmenter... »

Trois mois et demi plus tard, 1^{er} mai : « ... les plaintes des femmes continuent à la porte des boulangers... » — 2 mai : « ... la mendicité commence à reparaître dans Paris sous sa forme la plus hideuse... » — 3 mai : « la distribution se fait toujours mal... Une femme, à la vue de son mari exalté et de ses quatre enfants sans pain depuis deux jours, s'est traînée dans le ruisseau en se cognant la tête et s'arrachant les cheveux; puis elle s'est relevée furieuse comme pour aller se jeter à l'eau... » — 4 mai : « ... les inquiétudes du public sont plus fortes que jamais... » — 5 mai : « ... toutes les voix se réunissaient pour témoigner leur mécontentement sur le discrédit énorme des assignats... » — 6 mai : « ... dans la section de l'Observatoire, il n'y a eu hier ni pain, ni farine... » — 7 mai : « ... Chez beaucoup de boulangers où l'on donnait, ces jours derniers, une demi-livre de pain, on n'en a donné que deux ou trois onces... » — 8 mai : « ... tous s'écrient qu'on ne peut vivre avec trois onces de pain, et encore d'une très mauvaise qualité. Malgré cette réduction, beaucoup de citoyens en sont privés: les mères de famille, les femmes enceintes, sont pénétrées d'affliction et tombent de faiblesse... » — 9 mai : « ... les femmes pleuraient amèrement et disaient qu'elles ne pouvaient plus vivre, ni faire subsister leurs enfants... Dans les rues, on rencontre beaucoup de personnes qui tombent de défaillance et d'inanition... » — 10 mai : « ... Hier, rue des Noyers..., un jeune citoyen, serrurier de son état, est venu prendre son pain. Il s'est trouvé qu'il n'y en avait plus; très mécontent, il est remonté chez lui et a dit : *je n'en aurai plus besoin*. A l'instant,

il s'est précipité du quatrième étage dans la cour; il est mort quelque temps après... » — *II mai* : « ... on a été obligé de porter des secours à plusieurs malheureux que le besoin a affaiblis au point de ne pouvoir se soutenir... Une citoyenne qui n'avait pas de pain à donner à son enfant, l'a attaché à son côté et s'est jetée à l'eau... Un particulier, nommé Mattez, désespéré par le besoin, s'est coupé le cou... » Et cela dure ainsi des semaines et des semaines.

Au-dessus de ce peuple affamé, une poignée de profiteurs, de mauvais riches engraisés de la misère publique et empressés à jouir de leurs rapines. En portant de 18 à 36 livres leur indemnité journalière, les représentants ont donné le mauvais exemple. Au reste, qui peut savoir ce que l'assignat vaudra demain? Dépensons vite, savourons le moment qui passe. Plaisirs frénétiques, plaisirs grossiers. Tandis que les théâtres deviennent, au dire de la police, de « véritables cloaques de débauche et de vice », on voit s'ouvrir six cent quarante-quatre bals publics que doublent autant de maisons de rendez-vous. On danse aux Carmes, au cimetière Saint-Sulpice, dans les églises. Et partout où on ne danse pas, on joue et on mange. Il vaudrait mieux écrire : on s'empiffre. On dirait que les souffrances des pauvres ont aiguisé l'appétit des riches. Jamais les restaurateurs n'ont fait de si bonnes affaires. Tandis que l'on ne voit dans la périphérie que des figures hâves, des teints livides et des habits déguenillés, les glaciers du Palais-Royal sont pleins d'éclats de rire, de diamants, de trognes enluminées et de femmes dévêtues. D'un côté les ventres pourris, de l'autre les ventres creux. Et ceux-ci vont se ruer sur ceux-là.

La première émeute eut lieu le 12 germinal (1^{er} avril 1795). Ce ne fut une surprise pour personne. Depuis plusieurs jours, les comités avaient pris leurs précautions. Chaque parti pensait que la journée servirait ses intérêts : la droite parce qu'elle compromettrait la gauche, la gauche parce qu'elle intimiderait la droite. Aussi, au lieu de prévenir le mouvement, le laissa-t-on d'abord se développer à l'aise. L'Assemblée écoutait un discours de Boissy d'Anglas qui exposait une fois de plus ce que le gouvernement avait fait pour assurer l'alimentation du peuple. Au moment où Boissy disait : « Nous avons rétabli la liberté... », la foule envahit la salle en criant : « Du pain ! » Mais depuis la chute de la Commune et des Jacobins, les faubourgs n'avaient ni chefs, ni organisation. Tandis que les manifestants défilaient à la barre, Legendre eut le temps d'assembler les Muscadins et les gendarmes qui déblayèrent la place à coups de matraque et à coups de fouet. Le général Pichegru qu'un heureux hasard avait amené à Paris fut investi du commandement de la capitale : l'Assemblée était sauvée.

Ayant eu peur, elle se vengea. Les survivants de la Montagne, les Crétois, furent décimés, Barère, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois déportés, seize autres Conventionnels dont Cambon et Thuriot arrêtés, en même temps que Pache et Rossignol. Vadier, condamné lui aussi à la déportation, réussit à s'enfuir. Le 21 (10 avril), un décret ordonna le désarmement des terroristes sur toute l'étendue du territoire; c'était ouvrir la voie aux vengeances privées. Il y eut des rixes et des assassinats, surtout dans les départements « fédéralistes » du Midi, où les représentants de 1793 avaient sévi et où les haines étaient fortes.

Billaud-Varenne faillit mourir à Cayenne. Il fut sauvé des fièvres par les religieuses de l'hôpital. On le retrouva sous l'Empire marié à une Nègresse, planteur de canne à sucre et propriétaire d'esclaves. Collot d'Herbois, lui, ne résista pas à la transplantation. Vadier mourut un an après Waterloo.

Le 1^{er} prairial (20 mai), seconde émeute, plus grave cette fois. Tocsin, foule nombreuse, service d'ordre débordé et impuissant : on eut comme un écho des grandes journées de 1792. Le député Féraud, qui s'efforçait de barrer l'entrée de la Convention, est renversé, piétiné, assommé à coups de sabot, traîné hors de l'enceinte et achevé par un marchand de vin qui lui coupe la tête et la jette à la foule. A neuf heures du soir, la Crête institue un nouveau comité de quatre membres et ordonne pêle-mêle la libération des Montagnards incarcérés, le rétablissement du « pain de l'égalité », la suppression des gâteaux et l'arrestation des journalistes modérés.

Pendant ce temps, les comités délibéraient sous la protection de quelques sectionnaires fidèles. Les insurgés pouvaient s'emparer d'eux en un tournemain. Ils n'y songèrent même pas et perdirent deux heures en hurlements. Sous prétexte d'assurer le transport des subsistances, l'Assemblée avait garni de troupes les communes voisines de Paris. Defermon et Doulcet de Pontécoulant coururent alerter les escadrons les plus proches.

Une fois encore, la Convention est délivrée par les Muscadins et les soldats. A minuit, ils prennent possession des Tuileries, enfoncent la foule à coups de baïonnette, balaient pêle-mêle les Montagnards et leurs défenseurs. A trois heures, nouvelle séance

de la Convention. Les députés de droite, seuls présents, annulent les décrets précédemment adoptés et votent l'arrestation de Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Romme, Soubrany, etc. Le 21, l'émeute renaît, mais, le 23, l'Assemblée passe à l'offensive. Les faubourgs sont cernés et canonnés. Ils se rendent le 24. Le 25, dix mille arrestations sont opérées, les armes saisies, la garde nationale épurée.

L'Assemblée était débarrassée de l'extrême gauche, mais elle était prisonnière de ses défenseurs, et elle ne voulait pas plus de ceux-ci que de celle-là : c'est tout le drame jusqu'à l'avènement de Bonaparte. Menacés des deux côtés, les révolutionnaires n'ont plus qu'un souci : rester au pouvoir, afin de rester en vie. Ils ont condamné les terroristes, mais ils ont été jadis les complices, les valets et les claqueurs des terroristes. Legendre a participé au 31 mai. Merlin (de Douai) est le légiste de la loi des suspects. Dumon, Fréron, Tallien, Barras ont volé et tué en province. Sauf dix ou douze qui se sont abstenus, tous les membres du centre et de la droite ont voté la mise en accusation du Roi, et plus de la moitié l'ont déclaré coupable. Entre tous ces hommes se crée, par la peur des représailles, une association d'intérêts, une communauté de haines, dont le programme pourrait se résumer en trois mots : « garder les places... ». Ce qui ne veut pas dire rester dans le provisoire, car ces Conventionnels de la décadence sont assez intelligents pour comprendre que le pays fatigué n'aspire qu'à la sécurité des biens et des personnes. Et, d'autre part, ils ne sont pas assez convaincus pour vouloir réaliser à toutes forces leurs chimères. Alors ils hésitent, ils cherchent...

Le Roi ne leur ferait pas peur, si le Roi

consentait à être leur instrument. Autour du petit Louis XVII, prisonnier au Temple, d'étranges intrigues s'étaient nouées. Mais, à la mort de celui-ci (8 juin 1795), les prétentions au trône passèrent à son oncle, le comte de Provence, qui prit le titre de Louis XVIII. Rien en lui n'annonçait l'habile politique et le souverain bienfaisant à qui reviendra l'honneur de « restaurer » la France. Tenu à l'écart par les chancelleries, entouré de visionnaires, bercé de fausses espérances et de fausses informations, il se trompait complètement sur la disposition des esprits. Le manifeste qu'il lança de Vérone pour marquer son avènement est vague, menaçant et maladroit. Les Français attendaient des promesses d'ordre et de liberté, les acquéreurs de biens nationaux des garanties, les rentiers des espérances de dédommagement. Louis XVIII offrait la suppression de quelques abus, le rétablissement des Parlements, la reconnaissance du catholicisme comme religion d'Etat et le dépôt « dans le tabernacle de la couronne » des fameuses lois fondamentales qui n'étaient qu'une fiction de juriste.

L'oligarchie thermidorienne se réjouissait bruyamment de cette faute, lorsqu'on apprit à Paris que des émigrés avaient débarqué dans la baie de Carnac, sous la protection d'une flotte anglaise (26 juin), opération si odieuse qu'on l'eût dite combinée par le gouvernement de Londres pour achever de perdre les Bourbons.

Les deux chefs de l'expédition, Puisaye et d'Hervilly, ne s'entendaient pas. La cavalerie manquait. Les renforts, conduits par Sombreuil, arrivèrent trop tard. Les Chouans, fort refroidis, appuyèrent mal la tentative. Finalement, Hoche bloqua la petite armée royaliste dans la presqu'île

de Quiberon et la captura en entier : douze mille hommes, émigrés et auxiliaires.

La Convention saisit avec empressement cette occasion de rompre avec la compromettante droite. Tallien, envoyé dans l'Ouest, fit comparaître les prisonniers devant une commission militaire qui prononça près de huit cents condamnations à mort. Les exécutions de Quiberon firent pendant à la répression du faubourg Antoine. Extrémistes de droite, extrémistes de gauche : la formule servira longtemps.

Libres de leurs mouvements, les Conventionnels se hâtèrent de voter une constitution pour remplacer celle de 1793 qui était inutilisable. Le travail avait été préparé par un comité de onze membres, élu en décembre 1794. Rapidement menée, la discussion s'acheva le 22 août 1795.

Comme toute la politique thermidorienne, la Constitution de l'an III est l'œuvre de la peur. Par peur de la démocratie socialiste, on institue un suffrage censitaire à deux degrés; par peur de la dictature conventionnelle, on divise le pouvoir législatif en deux chambres renouvelables par cinquième annuellement, les Cinq-Cents et les Anciens; par peur de la monarchie, on confie le pouvoir exécutif à un collège de cinq membres, le Directoire, élu par les Conseils et renouvelé par cinquième annuellement; par peur de l'opinion, on restreint la liberté de la presse et la liberté de réunion: enfin, par peur de la réaction, il est décidé que les deux tiers des futurs représentants seront choisis parmi les Conventionnels; au cas où les élections ne seraient pas conformes à ce principe, la Convention élirait elle-même ses successeurs.

La Constitution de l'an III fut soumise au plébiscite. Les Conventionnels savaient leur métier de démocrates : les décrets des deux tiers furent acceptés par 205.000 voix contre 108.000. Il y eut quelques millions d'abstentions. C'est ce qu'on appelait la souveraineté populaire.

Mais ce n'était pas en vain que la gauche avait organisé tant de journées. La droite voulut à son tour courir sa chance et soulever la rue. Tout Paris était contre la Convention, haïe et méprisée au-delà de ce qu'on peut imaginer. Pour se défendre, elle ne pouvait compter ni sur la garde nationale, en grande partie royaliste, ni sur la troupe qui n'obéissait plus qu'avec répugnance et qu'on disait disposée à fraterniser avec les émeutiers. Peu dégoûtés sur le choix des moyens, les comités battirent le rappel des massacreurs de septembre, des « lécheurs de guillotine », des émeutiers de prairial. On en racola jusque dans les prisons et sur la route du bagne. « Nous les appelâmes, dit Barras, le bataillon sacré... » A cette horde, on adjoignit quatre mille hommes de ligne rassemblés au camp des Sablons.

Mais qui allait commander cette armée? Barras, investi de la direction suprême des opérations, cherchait un second. Le chef du camp des Sablons, Menou, passait pour royaliste... C'était un ci-devant marquis, Vendéen et de bonne famille; il avait refusé de se mettre en personne à la tête des bagnards de Bicêtre et, lors d'un premier engagement contre la section de Le Peletier, il avait abandonné le terrain, sans oser commander le feu. La Convention voulait un général de gauche, un général qui eût donné des gages sérieux au régime. Barras découvrit, parmi les officiers en disponibilité,

un ancien protégé d'Augustin Robespierre, qu'il avait lui-même remarqué au siège de Toulon et qui était sur le point de partir en Turquie à la tête d'une mission d'artilleurs. C'est ainsi que Bonaparte devint le porte-sabre des régicides et fonda sa réputation militaire sur une opération de police (5 octobre 1795-13 vendémiaire an III).

Comme presque toutes les manifestations des « partis modérés », l'assaut des *honnêtes gens* fut fort mal conduit. Ils se laissèrent enlever à leur barbe l'artillerie du camp des Sablons et, comme il s'était mis à pleuvoir pendant leur concentration, ils attendirent fort sagement que le beau temps fût revenu pour se mettre en marche. Bref, leurs deux colonnes se heurtèrent quai Voltaire et rue Saint-Honoré à des barrages puissants qui les arrêtaient. La bataille fut particulièrement chaude à la hauteur de l'église Saint-Roch, qui ne fut reprise par les Conventionnels que le 6 octobre, à quatre heures du matin. La journée du 13 vendémiaire fit cinq ou six cents victimes, blessés compris. Trois conseils de guerre furent institués, le 15, pour juger les émeutiers. Ils prononcèrent plusieurs condamnations à mort par contumace et firent fusiller un ancien garde du corps, le chevalier de Lafond, qui commandait la colonne de la rive gauche. C'était un très bel homme et un piètre général. Son vainqueur, Bonaparte, promu divisionnaire, remplaça Barras au commandement des troupes de l'intérieur. En faisant intervenir l'armée dans les luttes civiles, la Convention avait ouvert une école de coups d'État dont les leçons ne seront pas perdues.

Le 25 octobre, la Convention vota une loi d'exception destinée à garantir l'avenir : jusqu'à la

paix générale, étaient exclus de toutes les fonctions législatives, administratives, municipales et judiciaires tous les Français qui, dans les assemblées électorales, avaient préconisé des mesures contraires aux lois; tous ceux qui avaient été portés sur une liste d'émigrés, avec leurs pères, fils, petits-fils, frères, beaux-frères et alliés, en tout près d'un million de personnes. Les places devenues vacantes par cette exclusion seraient remplies non à l'élection, mais par nomination du Directoire. Les lois de 1792 et de 1793 contre les prêtres réfractaires étaient remises en vigueur; enfin, étaient pour toujours exclus de l'armée les officiers et assimilés qui, à un moment quelconque, depuis le 10 août 1792, avaient donné leur démission. Ceux qui avaient été réintégrés devaient à nouveau se démettre.

Le lendemain, la Convention cessa ses travaux. Ce jour-là, les membres du Comité de Salut public allèrent déjeuner chez Méot. Déjeuner simple : le pâté, 800 francs; le brochet, 1.000 francs; la poire, 10 francs; la brioche, 300 francs; le sel, 120 francs. Le louis d'or était à 2.500 francs; la livre de chandelle à 55 francs; la paire de bottes à 1.200 francs.

Le rapport de police sur les événements du jour disait : « ... Le pauvre murmure et il craint l'hiver qui se fait sentir... »

CHAPITRE XV

LE DIRECTOIRE

LE 2 novembre 1795, les directeurs se rendirent des Tuileries au Luxembourg, que la Constitution leur assignait pour résidence. Piètre cortège : deux fiacres, cent fantassins mal vêtus, cent cinquante dragons sans bottes et les bas troués. Dans les voitures, quatre hommes, dont deux, La Révellière et Le Tourneur, étaient à peu près ignorés, les deux autres connus, mais en mauvaise part, Reubell comme terroriste impénitent, Barras comme roué et comme « pourri ». Le cinquième, Sieyès, avait refusé le poste. Son remplaçant, Carnot, ne sera élu que deux jours plus tard. Les quatre « sires » errèrent dans le palais. Ils finirent par découvrir une table moisie et boiteuse. Le concierge prêta des chaises et alluma un feu de bois. Un des directeurs avait pris la précaution d'apporter du pavillon de Floré un cahier de papier à lettres. Le Directoire incomplet et grelottant signa dans cet appareil le procès-verbal de son installation.

La semaine suivante, les directeurs nommèrent les ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Guerre, de la Marine, des Finances, des Relations extérieures et, un peu plus tard, de la Police générale. Les titulaires, hormis Merlin (de Douai),

furent des chefs de service dévoués et travailleurs, sans importance politique. Le plus difficile avait été de découvrir le héros qui consentirait à gouverner les finances de la République. On avait offert le poste à un fonctionnaire de l'ancien régime, Gaudin, qui s'était récusé. On se rabattit sur un secrétaire de Roland, auteur d'un *Essai* sur les assignats. Il ne fit que passer. A deux ou trois reprises, on essaya encore de rattraper Gaudin qui, chaque fois, déclina les propositions gouvernementales : « Là où il n'y a ni finances ni moyen d'en faire, dit-il, un ministre est inutile. »

Gaudin avait raison. Le Directoire n'a rien qui, de près ou de loin, ressemble à une comptabilité et à un budget. Pas de recettes stables, pas de prévisions de dépenses, pas de monnaie. Nulle autre ressource que les émissions d'assignats. Mais comme le discrédit s'en accroît rapidement, on se demande chaque jour si l'on arrivera à en imprimer assez pour satisfaire aux besoins du lendemain. Aussi, le grand souci de ce misérable régime est-il d'accélérer le fonctionnement de la planche à billets. Un jour on a, par erreur, expédié à la papeterie d'Essonnes les produits chimiques destinés à la fabrique de Buges. Pendant quarante-huit heures, celle-ci chôme, faute de chiffons blanchis, et l'on est à deux doigts de la faillite. Une autre fois, un mouvement de grève éclate parmi les ouvriers papetiers. C'est presque la panique. Le gouvernement inculpe les meneurs de conspiration contre la sûreté de l'Etat et d'intrigues « pour amener la dissolution de la République ».

Le louis d'or, qui valait 2.500 francs-papier au début de novembre, en vaut 4.000 au milieu de décembre. Le Directoire en rend la Bourse respon-

sable et la fait fermer par des dragons. « A-t-on jamais soutenu le crédit par la cavalerie? » demande un étranger. Deux jours après, le louis est à 6.500, et hors de Paris les assignats n'ont plus cours. En échange de leur blé, les paysans n'acceptent que du numéraire ou des objets de première nécessité. « A la foire d'Angers, mande l'administration du Maine-et-Loire, toutes les marchandises, les denrées, les bestiaux, se sont vendus ouvertement en argent, d'après le refus formel du papier. Le lendemain de cette foire on pouvait mettre en question si la République existait encore, tant était prononcée la résolution de ne plus admettre de monnaie nationale. Propriétaires, marchands, ouvriers, tous semblent, par une convention tacite, s'être ligués pour éloigner de la circulation tout autre signe monétaire que l'argent... »

Dans les bureaux, la pénurie est affreuse. Les administrations municipales n'ont ni plumes, ni encre, ni papier. Dès que tombe la nuit, les employés s'en vont, faute d'éclairage. Personne ne veut plus être fonctionnaire. Les hôpitaux sont sans revenus, les prisons ne sont plus gardées, la police n'est plus faite. Toutes les grandes directions financières et techniques ont sombré. Les routes ne sont plus entretenues. Les postes manquent parce qu'on ne peut pas acheter de fourrage pour les chevaux. Les rôles d'impôts ne sont pas envoyés parce qu'on n'a pas de quoi les faire imprimer. Les armées ne subsistent que par la maraude et le pillage. Sur 1.200.000 hommes mobilisés en 1794, on peut estimer que 800.000 ont déserté, et ceux qui demeurent sont en proie à la misère.

Les rapports de police et les dépêches des départements sont remplis des mêmes faits. Un juge au

tribunal de la Seine meurt de faim dans son appartement. Plusieurs de ses collègues, pour gagner quelques sous, se font embaucher par des maçons, comme goujats. Les rentiers et les propriétaires qui ne perçoivent leurs revenus qu'en assignats mendient au coin des rues. A Troyes, sur cent enfants recueillis dans les hôpitaux, quatre-vingt-dix meurent durant l'hiver 95-96. Les observateurs qui surveillent les queues à la porte des boutiques notent des propos de ce genre. Place Maubert : *Au diable la République! Le règne de Robespierre valait mieux.* Rue Honoré : *Si l'on continue à faire la guerre aux riches, nous serons toujours malheureux parce que ces riches faisaient travailler tout le monde.* Section des Gravilliers : *Plutôt un roi, que mourir de faim.*

Le 6 décembre 1795, un message du Directoire était porté aux Conseils : « Citoyens législateurs, disait-il, nous avons cru devoir vous dérober, adoucir du moins à vos yeux une partie des maux qui affligent la République... Mais l'heure des palliatifs est passée, et tout ménagement ne fait qu'accroître le danger... Tous les ressorts se brisent entre nos mains; la plus effroyable catastrophe menace d'engloutir la République entière..., les dernières ressources du Trésor se sont épuisées... Nous touchons à notre dernier terme si quelque ressource inattendue ne sort... avec la rapidité de l'éclair, du Génie de la Liberté... » Quinze jours après, les directeurs revenaient à la charge : « Il faut déchirer le voile. Les secours les plus prompts et les plus puissants nous sont indispensables. Les armées... sont sans solde, sans vivres, sans fourrages, sans souliers, sans vêtements, sans tentes, sans effets de campement, sans moyens de transport... Les arri-

vages de subsistances sont incertains... Jusqu'à nos négociations les plus importantes que nous sommes obligés de suspendre, parce que... nous n'avons pas de quoi payer les frais de route de nos envoyés... » Mais le Génie de la Liberté manquait d'imagination, ou tout au moins ses porte-parole. Le seul remède que le Conseil découvrait à l'horrible situation du pays était le vieux, l'éternel expédient de l'emprunt forcé, utilisé cent fois et chaque fois sans succès.

Les plus forts contribuables de chaque département devaient être assujettis à un emprunt de 600 millions de francs, valeur métallique, payables en numéraire, en blé ou en assignats repris à 1 % de leur valeur nominale. Un citoyen sur quatre serait taxé. Les souscripteurs seraient divisés en seize classes, d'après leur fortune présumée, et inscrits d'office pour une certaine somme, selon une échelle progressive. Le premier tiers de l'emprunt devrait être versé dans la dernière décade de nivôse (10-20 janvier 1796); les deux autres en ventôse (20 février-20 mars).

Six cents millions de francs-or, cela représentait 60 milliards en assignats. Or, il n'y en avait encore que 40 en circulation. Non seulement l'emprunt forcé résorberait tout le papier, mais il donnerait encore 200 millions d'argent frais — de quoi vivre deux mois, au moins.

La loi fut accueillie avec faveur par l'opinion. Il y eut quelques jours de grande espérance. On voyait déjà la monnaie saine restaurée et les profiteurs de guerre contraints de souscrire à proportion de leurs friponneries. Le petit peuple surtout se réjouissait à la pensée que ses anciens co-sansculottes allaient être enfin sérieusement touchés.

Chacun guettait une grimace significative sur la figure de son crémier ou de son boucher. Quant à être pris soi-même, personne n'y songeait.

Le 19 février 1796, escomptant les heureux résultats de l'opération en cours, le Directoire brûlait en grande solennité, place Vendôme, les planches, poinçons et matrices qui servaient à la fabrication du papier-monnaie. Ce fut un beau feu. Le ministre Ramel prononça l'éloge funèbre du mort. Il reconnut qu'il avait de sérieux défauts : le désordre, la prodigalité, mais qu'il ne fallait pas pour cela oublier ses immenses vertus : « Les assignats ont fait la Révolution; ils ont amené la destruction des ordres et des privilèges; ils ont renversé le trône et fondé la République... »

On s'était réjoui trop tôt. L'emprunt forcé avait paru une invention géniale tant qu'il devait frapper le voisin. Lorsque le moment de payer fut venu, tout le monde se déroba. La répartition faite trop vite comportait quantité d'abus : des commerçants taxés sans la moindre enquête, des cotes majorées sur une dénonciation anonyme, des particuliers surchargés par vengeance, des avertissements distribués à de fausses adresses mais exécutés rigoureusement. Tout cela, sans doute, s'expliquait par la précipitation avec laquelle il avait fallu établir les rôles, mais cela n'était point fait pour rendre populaire le sacrifice demandé au pays. « On n'entend que des plaintes, note un policier... On paraît, en général, décidé à laisser faire saisie et vente de ses meubles plutôt que de se soumettre au paiement... Des gens, dans leur colère, s'écrient qu'il n'est pas possible de laisser subsister plus longtemps un gouvernement aussi tyrannique et qu'il faut espérer que le peuple ouvrira enfin les yeux... » Il est très diffi-

cile de tondre un contribuable rétif, surtout quand ce contribuable est quelque peu enragé. Après avoir essayé de la manière forte, le Directoire en vint aux revisions, aux concessions, aux prolongations et aux divers autres expédients qui donnent un aspect honorable aux faillites. Au lieu des 60 milliards annoncés, les caisses publiques reçurent 13 milliards en papier et 8 millions en valeurs réelles. Encore, pour apprécier ces chiffres, faut-il se rappeler que pendant la durée des recouvrements, l'assignat de cent livres était tombé de 1 franc à 6 sous et que, d'autre part, les quittances et les coupons de l'emprunt étaient admis en paiement des contributions à un cours beaucoup plus élevé que le cours du jour et, par conséquent, nuisaient considérablement aux rentrées.

Il ne restait plus qu'une solution : inventer un second papier-monnaie. Ce fut le mandat territorial, créé par la loi du 18 mars 1796. Les mandats devaient avoir cours de monnaie et être reçus comme espèces par l'Etat et par les particuliers. Ils comportaient hypothèque et délégation spéciale sur tous les biens nationaux. Ils pouvaient être, à tout instant, échangés sans enchères et sans concurrence contre une portion du domaine public. Il en était admis pour une somme totale de 2 milliards 400 millions.

Le Directoire attendait beaucoup de ses nouveaux billets. Il adressa aux Français une pathétique proclamation pour les inviter à leur faire confiance. Mais les Français avaient eu sous les yeux l'exemple de l'assignat et ils n'avaient point encore oublié les discours ronflants dont son apparition avait été saluée. Cela les rendait sceptiques. En second lieu, la loi du 18 mars portait que les

assignats pourraient être échangés contre des mandats territoriaux, à raison de 30 francs-assignats pour 1 franc-mandat. Or, 30 francs en assignats ne valaient en métal que dix centimes. Selon la plus impitoyable logique, le mandat territorial ne pouvait donc pas être au pair de l'or, mais seulement au dixième. En établissant entre le mandat et l'assignat le rapport fictif d'un à trente, au lieu du rapport véritable d'un à trois cents, les Conseils s'étaient sans doute flattés de relever le cours de l'ancien papier : ce fut le nouveau qui baissa.

Pour comble de maladresse, le Directoire imagina de soutenir le mandat par les moyens de violence qui avaient si bien échoué avec l'assignat : amendes et travaux forcés à ceux qui médirent du mandat, amendes et prison à ceux qui refuseront de le recevoir, interdiction de vendre et d'acheter en numéraire, obligation d'opérer toutes les transactions en mandats... La France qui était en train de revenir, par la force des choses, à une monnaie stable, se trouva, une fois de plus, replongée dans le désordre. Dans sa magnifique *Histoire financière*, M. Marion, à qui nous empruntons l'essentiel de notre exposé, a très sobrement décrit ce retour offensif de l'anarchie et il conclut : « Tout le commerce était paralysé par le régime exclusif d'une monnaie toujours incertaine et mobile... Refuser aux citoyens le droit de faire des transactions à leur gré, c'était les empêcher d'en faire aucune. » Lié à l'assignat, le mandat alla le rejoindre dans le gouffre. Fin mars, en dépit des sabres de la légion de police, il perdait 65 % de sa valeur et 90 à la fin d'avril. En dix mois, il repassa par tous les chemins qu'avait en six ans parcourus l'assignat. Enfin, le 4 février 1797, fut votée la loi qui le démo-

nétisait. Désormais il n'aurait plus cours forcé et il serait remplacé à raison de 1 % par des bons admissibles en paiement des domaines nationaux, mais n'ayant point valeur de monnaie.

En somme, 45 milliards et demi d'assignats s'étaient fondus en 2.400 millions de bons qui se réduisaient à leur tour à 240.000 francs de numéraire. Etant données les conditions d'échange, un bon patriote qui aurait eu foi en Mirabeau et en Cambon et qui aurait enfermé, en 1790, 3.000 francs d'assignats dans une cassette, se serait retrouvé en 1797 avec vingt sous pour toute fortune.

A partir de ce moment, la politique financière du Directoire se transforme entièrement, sans cesser d'être maladroite et insupportable. Jusqu'alors, il avait plié sous le poids d'un papier surabondant et qui ne valait rien. Désormais, il va s'épuiser à la recherche d'un numéraire qui vaut très cher, mais qui ne se laisse pas prendre. Jamais la lutte entre le fisc et les contribuables ne prit un caractère aussi âpre, jamais l'autorité ne fut plus avide, plus tracassière. Jamais la rentrée des impôts ne fut poursuivie avec autant de dureté, et, si la France n'y succomba pas, c'est que, par bonheur, l'administration était encore faible et incohérente.

Dans cette guerre d'usure, l'avantage devait presque toujours demeurer au public dont la mauvaise volonté obstinée défait les mesures de rigueur. Aussi, à tout instant, le Directoire a-t-il recours à des opérations de crédit. Mais n'inspirant qu'une piètre confiance, il ne trouve que des prêteurs de bas étage, fournisseurs véreux, usuriers, agioteurs et autres bandits de la finance. Comme les contrats de fournitures militaires, ces emprunts sont un prétexte infini à commissions, courtages, pots-de-

vin et gaspillages de toute nature. Le ministre de la Marine, Truguet, qui a besoin de fonds pour ses services se fait avancer 420.000 francs par des marchands de grains, et en échange accepte que leurs traites soient majorées d'une somme double. Ainsi les 420.000 francs de Truguet en coûtent 840.000 à la République. Un certain Leawenworth, en échange de 2.396.000 francs de traites sur Hambourg, reçoit 1 million et demi en rentes, 8 millions en assignats, 80 millions de bons utilisables en paiement de biens nationaux.

Quand les ministres donnent l'exemple, les autres suivent. Tout le monde puise dans les caisses de l'Etat, sans le moindre souci de la règle, ni de la comptabilité : les généraux pour leurs armées, les magistrats locaux pour leur département. Du haut en bas de l'échelle, ce n'est, selon le mot du représentant Gibert-Desmolières, « qu'imprévoyance, désordre et dilapidations les plus honteuses ». Les souffrances du pays sont pires que jamais. Il faudrait, pour les peindre, reprendre le tableau de la misère publique tel qu'il a été dressé au lendemain de Thermidor, et en forcer les traits jusqu'à l'extrême cruauté.

Seuls les voleurs prospèrent et les voleurs se recrutent parmi les députés et parmi les membres des administrations départementales. Max Bèr, fournisseur des armées, a pour associés Fréron, Goupilleau, Delaunay, tous anciens Conventionnels. Un autre Conventionnel, Clauzel, ancien colporteur et ancien montagnard, a acheté, pour une poignée d'assignats, d'immenses pâturages dans l'Ariège. Lorsqu'il était représentant en mission, le maratiste Dumont, s'est fait adjuger pour cinquante mille livres, le château de Plony qui, avec le mobilier, en

vaut six cents ou sept cents. Barras a Grobois, Fouché Ferrières, Camus, janséniste austère, un des trois représentants livrés par Dumouriez aux Autrichiens, et récemment échangés contre la fille de Louis XVI, Madame Royale, est propriétaire du magnifique domaine de La Chevrette, jadis à Mme d'Épinay et confisqué sur sa fille, émigrée. Un érudit a publié la correspondance de l'obscur Le Paige, député aux Anciens, avec son homme d'affaires, Dieudonné, qui par un heureux hasard, est aussi administrateur du département des Vosges. Comme représentant de la nation, il fixe le prix des terres qu'il achète comme représentant de Le Paige. « J'avoue, lui écrit celui-ci, que les agioteurs peuvent se procurer des biens à bon prix. » Un autre chercheur a exhumé les lettres du député Rovère à son frère, évêque constitutionnel du Vaucluse. Il ne s'agit que de bons coups à faire. L'évêque a eu jadis des scrupules. Son frère les a calmés : « Je vous ai fait observer que si nous survivions à la Révolution, il serait fort agréable d'avoir placé utilement ses économies et que ce ne serait pas une ou deux acquisitions de plus ou de moins qui nous feraient perdre la vie. »

Dans ce désarroi, il est naturel que le Directoire ait considéré la guerre comme la seule garantie de durée. D'abord, c'était le meilleur moyen d'occuper les généraux et les soldats dont on ne savait que faire à l'intérieur; ensuite, c'était, en cas de victoire, l'énorme ressource du pillage et des contributions forcées.

Carnot, qui avait repris son rôle d'organisateur de la victoire, avait conçu contre l'Autriche un plan très vaste. Trois armées marcheraient sur Vienne : les deux premières par la vallée du Danube, la

troisième par l'Italie du Nord. Moreau et Jourdan, avec l'armée du Rhin et l'armée de Sambre-et-Meuse, formeraient la première branche de la tenaille, l'armée des Alpes la seconde. Mais qui commanderait celle-ci? Il ne pouvait être question ni de Hoche, occupé en Vendée, ni de Pichegru, soupçonné de trahison, ni de Schérer, évidemment incapable.

Carnot et Le Tourneur voulaient un chef décidé et manœuvrier, La Révellière un anticlérical, Barras un complaisant, Reubell un homme à poigne, capable d'organiser une rafle de millions. Ils s'accordèrent pour désigner Bonaparte. Le choix fit scandale. Bonaparte n'avait à son actif que la victoire du 13 vendémiaire, et l'on chuchota que ce général de rue devait sa nomination à sa fiancée, Joséphine de Beauharnais, qui était fort avant dans les bonnes grâces de Barras. On a décrit cent fois les débuts de Bonaparte : le mariage bâclé, le départ en trombe, les soldats conquis, la discipline rétablie, les généraux domptés, les proclamations éclatant en fanfare et, tout d'un coup, le tonnerre de la victoire, Montenotte, Dego, Millesimo, les Piémontais enveloppés, les Autrichiens battus, Turin pris, l'Adda franchi à Lodi, la Lombardie conquise en trois jours, Milan se donnant dans une ivresse de triomphe (avril-mai 1796).

Ensuite, c'est le siège de Mantoue. Quatre armées autrichiennes descendent des Alpes pour secourir la fameuse forteresse. La première est dispersée en trois jours (Castiglione, 5 août); la seconde attaquée par-derrière, pourchassée et mise en pièces (4-15 septembre); la troisième, prise à revers et refoulée (Arcole, 15-17 novembre); la dernière, écrasée ou capturée, colonne par colonne (Rivoli,

14 janvier 1797). Mantoue se rend le 2 février.

Troisième épisode : la marche sur Vienne. Bonaparte force le passage de la Piave et celui du Tagliamento, s'empare des cols de Tarvis et de Neumark, et pousse ses avant-gardes jusqu'au Semmering, à 100 kilomètres de la capitale autrichienne. De là, il offre à l'archiduc Charles un armistice, bientôt transformé à Leoben en préliminaires de paix (18 avril).

Au tome second de l'*Histoire contemporaine* d'Ernest Lavisse, M. Pariset a intitulé son récit de la campagne d'Italie : *Emancipation politique de Bonaparte*. Ce titre est justifié. En un an, le petit officier corse, grandi à l'ombre de Barras et bon à toutes les besognes, est devenu non seulement le plus grand général de l'Europe, mais encore la principale puissance de la République. Les Directeurs qui l'ont nommé en sont réduits à le subir. A deux ou trois reprises, effrayés de sa popularité grandissante, ils ont essayé de lui imposer un adjoint qui aurait été en même temps un surveillant. Chaque fois, il a répondu en offrant sa démission, et les Directeurs ont reculé. Idole de l'armée et du pays, grandi encore par les échecs de Jourdan et de Moreau en Allemagne, il se sait indispensable et il en profite. Il a sa diplomatie, ses finances, sa cour. Il organise à son gré les territoires conquis. Il traite d'égal à égal avec les princes et les rois. On dirait qu'il est à lui seul le gouvernement tout entier.

Dès le mois de septembre 1796, le général Petiet, ministre de la Guerre, note dans un rapport officiel sur l'armée d'Italie : « Comme cette armée s'est trouvée de bonne heure en état de se suffire à elle-même, toutes relations ont cessé entre elle

et moi... et, malgré les lettres pressantes que j'ai écrites, je n'ai pu obtenir ni du général en chef, ni du chef de l'état-major, ni du commissaire ordonnateur, aucun renseignement sur l'état du service... » En 1797, Bonaparte se gêne moins encore. Il jette au panier les instructions qu'on lui envoie de Paris, expédie à l'arrière le général qui doit l'assister dans les pourparlers de paix, négocie de son propre chef avec l'archiduc, arrête par un armistice précipité l'offensive de Hoche sur le haut Danube et conclut les préliminaires de Leoben, sans en référer à personne, en condottiere.

L'Empereur reconnaît à la France la frontière du Rhin et abandonne toutes ses possessions italiennes. Par contre, la République de Venise est supprimée. Venise et les Etats de terre ferme sont réunis à l'Autriche, les îles Ioniennes à la France. Le Milanais, la Lombardie, le duché de Modène et la Romagne forment un seul Etat : la République cisalpine, à qui Bonaparte donne une première Constitution, calquée sur la Constitution française. Un peu plus tard, il transforme de la même manière la République de Gênes, rebaptisée République ligurienne. S'il n'est pas encore dictateur en France, il est déjà dictateur en Italie.

Quel qu'ait été son prestige, on est cependant surpris que les Directeurs aient supporté sans mot dire ses usurpations continuelles. Mais cette résignation s'explique parce que, sur le point principal, il a réalisé — et au-delà — les espoirs qu'on avait placés en lui : la plaine du Pô est mise à sac, et les millions affluent à Paris. Pour avoir la paix, la Sardaigne en donne trois, Parme deux, Plaisance dix, le pape trente. Un jour, à Livourne, Murat

rafle douze millions de marchandises. Une autre fois, ce sont des tableaux, des statues, des objets précieux, l'orfèvrerie des églises. Sous cette pluie d'or, le Directoire fait taire ses rancunes, encaisse et remercie : « Vous êtes le héros de la France entière... Vous avez la confiance du Directoire; les services que vous rendez tous les jours vous y donnent des droits; *les sommes considérables* que la République doit à vos victoires prouvent que vous vous occupez tout à la fois de la gloire et des intérêts de la Patrie... » Entre le général factieux et le gouvernement aux abois se crée ainsi une étrange association : le général nourrit le gouvernement, le gouvernement endosse la politique du général. Désormais, toucher au Directoire, c'est menacer l'indépendance de Bonaparte. Désapprouver les remaniements territoriaux imaginés par Bonaparte, c'est vouloir couper les vivres au Directoire. Bon gré, mal gré, Bonaparte devient au moins provisoirement le plus ferme appui du régime qu'il bafoue sans arrêt. Dans la crise politique qui va s'ouvrir, l'armée sera avec les révolutionnaires contre les hommes d'ordre.

Quand nous disons : la crise va s'ouvrir, nous employons une expression impropre. La crise, en réalité, s'est ouverte au lendemain de Thermidor. Entre les révolutionnaires qui se cramponnent au pouvoir et la France qui réclame des hommes nouveaux, l'opposition a été dès ce moment absolue. Une première fois aux élections de 1795, en dépit du décret des deux tiers, le pays a manifesté en quel mépris il tenait les anciens conventionnels. Au lieu de choisir parmi eux les cinq cents législateurs prévus, il n'en a désigné que deux cent cinquante-cinq. Les autres ont dû être nommés par

la Convention elle-même. Encore ces deux cent cinquante-cinq sont-ils les plus notables des anti-jacobins : Lanjuinais élu par soixante-treize collègues, Boissy d'Anglas par soixante-douze, Pelet (de la Lozère) par soixante et onze, Thibaudeau par trente-deux. Quant aux deux cent cinquante du « nouveau tiers », ce sont tous des modérés de 1791 ou des libéraux de 1789 : Mathieu Dumas, Vaublanc, Dupont de Nemours, Barbé-Marbois. Paris a nommé un familier de Louis XVI, Pastoret, et un ancien avocat général au Parlement, Dambrey; Versailles, deux avocats du Roi au procès de janvier, Tronchet et de Sèze.

On reproche au Directoire d'avoir désorganisé la République en se servant alternativement de chacun des partis extrêmes pour accabler l'autre. Dans leurs Mémoires et leurs conversations, les Directeurs se sont toujours défendus d'avoir prémédité ce système de bascule et, en effet, si on lit attentivement leurs premières proclamations et leurs premières instructions aux *commissaires* des départements, on n'y trouve que l'intention bien affirmée de poursuivre la politique de vendémiaire, c'est-à-dire l'union des républicains contre les royalistes.

En fait, la plupart des terroristes amnistiés sont remis en place, la police subventionne les journaux de gauche et tolère l'établissement, dans l'ancien couvent des Génovéfains, d'un club nouveau, « la Réunion des Amis de la République », que l'on appellera couramment *le Club du Panthéon*. Par contre, les moindres tentatives royalistes sont réprimées avec férocité. La Vendée expire. Stofflet et Charette sont fusillés au printemps de 1796. Avec une petite bande venue du Berry, Phelippeaux

s'empare de Sancerre, mais il ne peut s'y maintenir, et sa troupe se disperse. Un soulèvement des Cévennes n'est pas plus heureux. La résistance armée est finie. Dans les Assemblées, le nouveau tiers n'est qu'une minorité impuissante. L'opposition se réfugie dans les salons et dans les cafés où elle s'évapore en babillages sans conséquence. A la fin de 1795 et au début de 1796, la France est comme en léthargie. Soit accablement, soit indifférence, elle ne réagit plus à rien, et ce néant donne au Directoire l'apparence de la solidité. Mallet du Pan, observateur malveillant, mais lucide, note dans son bulletin du 22 novembre : « Tous les ressorts sont relâchés; scélérats et gens de bien jouissent d'une espèce de trêve; les terroristes sont en liberté, et le terrorisme sommeille; chaque parti s'observe et se craint, et le peuple toujours imbécile voyant des noms attachés aux nouvelles places, un Corps législatif, un Directoire et des ministres, croit qu'il a un gouvernement, et un gouvernement constitutionnel. »

L'union des républicains ne dura pas : il y avait entre ces gens trop de haines. La rupture fut provoquée par un petit groupe de Jacobins aigris qui méditaient des projets de vengeance : Robert Lindet, qui avait été emprisonné après l'insurrection de prairial; Amar, qui avait été condamné à la déportation; Félix Le Pelletier, Chasles, Darthé, Germain, tous nouvellement amnistiés. Leurs rancunes ne faisaient pas un programme. Aussi, au bout de quelques mois, furent-ils amenés à s'aboucher avec un journaliste, Babeuf, qui défendait dans sa feuille, *Le Tribun du Peuple*, les idées communistes des Enragés.

Avant la Révolution, Babeuf était feudiste : par

métier, il avait travaillé pour la réaction féodale. En 1789, dans son pays de Montdidier, Roye et Péronne, il prit part aux émeutes contre le fisc et il se distingua par la violence de ses opinions. Devenu membre du district de Péronne, il fut accusé d'avoir falsifié un acte de vente et condamné par contumace à dix ans de fers. Réfugié à Paris, il se glissa, par la protection de Maréchal, dans un petit emploi à la Commune. Découvert, arrêté, mis en liberté sous caution et enfin acquitté, il tombe dans une grande misère, ayant peine à nourrir sa femme et ses trois enfants. Mais cette misère ne l'empêche pas de garder un journal avec l'aide d'un imprimeur dantoniste. Fréron est son ami et il se vante dans sa feuille d'être l'*Attila des robespierristes*. Peu à peu, il s'éloigne de ses protecteurs et, à l'instigation de Fouché, dénonce dans *Le Tribun* la « rétrogradation alarmante qui s'opère ». Arrêté après l'émeute de prairial et conduit à Arras, il met au point avec un autre détenu, ancien officier de hussards, Charles Germain, sa doctrine économique et sociale, qu'il ne cessera de défendre à force de citations empruntées à Robespierre et à Saint-Just.

Son idée est que la Révolution a échoué parce qu'elle n'a pas été poussée jusqu'au bout. Toutes les mesures qu'elle a prises étaient bonnes, maximum, réquisition, contributions révolutionnaires, étatisation du commerce, nationalisation des usines de guerre, répartition autoritaire des denrées. Mais ce n'était qu'un premier pas vers « la réforme radicale des propriétés », c'est-à-dire « la communauté des biens et des travaux ». Bien entendu, le collectivisme intégral sera dictatorial.

Le communisme a-t-il conquis tous les abonnés

de Babeuf? C'est improbable. On trouve parmi eux, avec les débris de l'état-major robespierriste et les survivants de la Montagne, Duplay, Bouchotte, Turreau, Javogues, Julien (de la Drôme), Barère, David, Pons (de Verdun), Lecointre, des limonadiers et des aubergistes qui achètent le journal pour leurs clients, des fonctionnaires, des artisans, des hommes de loi, des négociants, le frère et la veuve de Lebon, le gendre de Pache, la sœur de Marat, une fille de Duplay, la veuve de Lazowski, réunis par la seule communauté des rancunes. La doctrine ne fut qu'une machine de guerre pour ébranler le régime. Egalité des salaires, suppression de la propriété, socialisation des subsistances, guerre aux riches, guerre aux repus : il y avait là tout ce qu'il fallait pour agir sur les faubourgs. Le parti babouviste naquit ainsi du rapprochement de terroristes déchus, de théoriciens communistes, d'ouvriers malheureux, d'officiers sans emploi et de petits bourgeois ruinés.

Très vite, les adhérents affluèrent. Félix Le Pelletier était riche; on trouva d'autres commanditaires, l'ex-marquis d'Antonnelle, le prince allemand Charles de Hesse. Un nouveau journal destiné à la classe populaire fut fondé, le club du Panthéon conquis, la légion de police gagnée. On nomma un *comité insurrecteur* secret qui organisa un service de renseignements, une administration civile et un état-major militaire. Chacun avait son rôle et sa besogne. On devait faire paraître chaque jour une affiche et une brochure. Le poète Sylvain Maréchal composait des plaintes révolutionnaires qui étaient ensuite chantées dans les cafés et sur les places :

*Ah! pauvre peuple; adieu le siècle d'or!
N'attends plus que jeûne et misère!
Il est passé le dix thermidor,
Jour qu'on immola Robespierre!*

Ces révolutionnaires étaient sérieux comme des Pères de l'Eglise, naïfs comme des enfants et formalistes comme des procureurs. Jamais conspirateurs ne barbouillèrent tant de papier. Le *comité insurrecteur* tenait registre de ses délibérations, recevait des rapports et expédiait des circulaires. On avait des fanions, des cachets, des mots de passe. Promptement avertis par un mouchard, les Directeurs laissèrent les choses se développer en les surveillant. Quand ils jugèrent le fruit assez mûr, ils le cueillirent. La légion de police fut dissoute, le club du Panthéon fermé, Babeuf et ses complices arrêtés (3 mars-10 mai 1796). Pour contraindre les comparses à se dévoiler, des agents provocateurs organisèrent une échauffourée au camp de Grenelle, et ce fut le prétexte d'un second coup de filet (3 septembre). Finalement, la Haute Cour de Vendôme condamna à mort Babeuf et Darthé; une commission militaire siégeant au Temple fit fusiller, d'autre part, trente et un accusés, dont l'ancien conventionnel Javogues.

Hors le dénouement, la *conjuración des Egaux* ressemble fort à un complot d'opérette. Malgré les pathétiques exhortations du Directoire, elle laissa le public indifférent. On ne la prit pas au sérieux et pas davantage le zèle imprévu du gouvernement se posant en défenseur intrépide de l'ordre et de la prospérité. Entre le régime et le pays, il y a un fossé qui s'élargit de jour en jour. Si la Constitution de l'an III avait apporté la paix et l'aisance, nul

doute qu'elle n'eût été acceptée avec plus ou moins de résignation. Mais, en un an, les illusions se sont dissipées. Rien n'a été résolu. La vie est plus difficile que jamais. Le mouvement de réaction amorcé en thermidor et endigué en vendémiaire reprend de plus belle. La faillite de l'assignat et la chute du nouveau papier le précipitent. Les émigrés rentrent, le catholicisme renaît, les prêtres déportés reviennent, les constitutionnels reforment leur Eglise. Les rues débaptisées reprennent leurs vieux noms de saints. On interdit les sonneries de cloches, mais les temples sont pleins, et les offices ont lieu. Sans que la question d'une restauration monarchique soit ouvertement posée, la masse retourne insensiblement aux hommes et aux idées d'autrefois. Elle aspire au repos, à la sécurité, à tous ces biens humbles et précieux qui rendent la vie possible et que la royauté avait assurés. Louis XVIII lance une nouvelle proclamation, promettant l'oubli des erreurs, des torts et des crimes, et faisant appel à tous les Français de bonne volonté et amis de l'ordre.

Cette habile volte-face était l'œuvre d'un nouvel état-major monarchiste, dont l'inspirateur, un ancien conseiller au Parlement d'Aix, nommé d'André, a été tiré de l'ombre où il se complaisait par M. Bessand-Massenet, grâce à des recherches dans les archives anglaises.

Habile et disert, aimant l'argent comme quelqu'un qui s'entend à la spéculation, monarchiste sincère, mais sans illusion, d'André avait joué aux États généraux et à la Constituante le rôle d'un manœuvrier de couloirs. Emigré en 1792, il avait vécu à Londres, puis en Allemagne et en Suisse, ne se montrant guère, gérant soigneusement la for-

tune qu'il avait mise à l'abri, toujours au courant des négociations les plus secrètes. Il avait obtenu que la plus grande partie des fonds distribués par le cabinet britannique sur le continent passât par ses mains et il s'en était servi pour organiser en France un certain nombre de réseaux chargés de transmettre les renseignements et les consignes, d'acheminer les émissaires et l'argent.

Son plan est de profiter de l'apathie générale pour conquérir le pouvoir par des moyens légaux, c'est-à-dire en formant l'opinion par une propagande inlassable et en ne dévoilant ses buts qu'un à un. « Voyez les Girondins. Ils ont d'abord eux-mêmes juré fidélité à la Constitution monarchique : ils n'en ont attaqué que les agents. Ils ont cherché à se rendre maîtres des élections, à se former une majorité dans l'Assemblée, dans les autorités constituées, dans les états-majors de l'armée et de la garde nationale; ils ont ensuite profité des fautes du gouvernement et enfin ont tout bouleversé : des hommes ont fait ce que des armées n'auraient pu faire... Robespierre ensuite n'a pas procédé autrement. » Les émigrés ont été des fous de sceller, par leurs menaces, l'union de toute la nation contre leurs entreprises. La restauration ne peut s'accomplir qu'avec le consentement des bourgeois conservateurs, la plupart acheteurs de biens nationaux et, par l'acquiescement tacite des paysans, ennemis pour toujours de toute résurrection féodale. En d'autres termes, il n'existe nulle chance de relever le trône et de rétablir la paix sociale, à moins de rapprocher et de fondre dans un amalgame largement cimenté ceux qui ont pactisé avec la révolution et qui en sont las, avec ceux qui en ont souffert mais qui aspirent égale-

ment au repos. Le comte de Précy, héros de la révolte lyonnaise, l'abbé Bernier qui, pendant la Terreur, a dirigé à Paris même l'agence clandestine du parti royaliste appuient d'André.

Une *machine* s'organise. Sous le nom d'*Instituts philanthropiques*, un chef de réseau, Des Pommelles, ancien collaborateur de Ségur au ministère de la Guerre, crée un peu partout des sociétés sur le modèle jacobin qui groupent et chapitrent les électeurs, en exploitant tous les mécontentements, sans découvrir encore une doctrine politique caractérisée. On chassera les pourris; on protégera la propriété. Parmi les propagandistes, on trouve des nobles, des cultivateurs, des négociants, des abbés, des hommes de loi. A Bordeaux, un ancien planteur à Saint-Domingue; en Périgord, un organiste; en Maine-et-Loire, le journal philanthropique, *Les Petites Affiches d'Angers*, est dirigé par un professeur à l'école centrale du département. D'autres feuilles naissent à Paris, le *Mémorial*, la *Tribune politique*, l'*Europe politique et littéraire*, l'*Orateur constitutionnel*. Jamais le mouvement n'avait été conduit avec autant de méthode, d'unité et de vigueur.

Les élections de mars et d'avril 1797 furent un désastre pour le gouvernement. Sur les deux cent seize Conventionnels qui représentaient le tiers sortant, treize seulement parvinrent à se faire renommer, dont deux par des assemblées illégales. Tous les nouveaux élus furent des adversaires du régime, des lois et du personnel révolutionnaires. Quelques-uns surprennent, tant ils semblent venus de loin : tels Fleurieu, ministre de la Marine sous Louis XVI, le chevalier de Murinais, maréchal de camp dans les armées royales, Tronson du Cou-

dray, avocat de Marie-Antoinette. Si le pays ne savait pas exactement ce qu'il voulait, au moins disait-il clairement ce qu'il ne voulait plus.

Le changement de majorité apparut dès la rentrée parlementaire. Le sort ayant désigné Le Tourneur comme Directeur sortant, les deux Conseils choisirent pour lui succéder le négociateur du traité de Bâle, Barthélemy, dont les opinions royalistes étaient connues. Barthélemy eut 309 voix sur 458 aux Cinq-Cents, 138 sur 218 aux Anciens. Aussitôt après, les Conseils formulèrent leur programme. A l'intérieur : apaisement religieux, restauration financière, contrôle étroit du Trésor public, renouvellement des administrations; à l'extérieur : paix générale, fin des aventures, condamnation de l'impérialisme et de la propagande.

Les deux parties du programme sont évidemment liées : on ne peut rétablir les finances sans renoncer en même temps à la guerre. Pour reconstituer sa richesse, le pays a besoin de tous ses enfants. D'autre part, avec un gouvernement incertain et décrié, on est à la merci du moindre revers, et il est absurde de faire des conquêtes que l'on n'aura pas la force de garder. Qu'importe que l'Italie du Nord soit couverte de Républiques alliées si l'on n'a point de pain à Paris et si, à la première surprise, ces annexes doivent s'effondrer comme un château de cartes?

Tout ce plan est parfaitement sensé et, comme don de joyeux avènement, les Conseils se hâtent d'abroger toute une série de lois terroristes encore en vigueur contre les prêtres réfractaires et les parents d'émigrés. Mais, en dépit de leur victoire électorale, ils sont hors d'état d'aller plus loin.

Des cinq Directeurs, en effet, ils ne peuvent

compter absolument que sur Barthélemy, et Barthélemy est un homme effacé, timide, habitué aux courtoises discussions des chancelleries, impropre aux intrigues parlementaires, comme aux décisions audacieuses. Sans doute est-il le plus souvent appuyé par son collègue Carnot, mais Carnot reste républicain et il garde rancune aux modérés de n'avoir pas élu, au lieu de Barthélemy, le ministre de la Police, Cochon, jacobin très repenté et fonctionnaire à poigne.

En second lieu, la majorité elle-même est divisée. A l'extrême droite, une vingtaine de députés royalistes se groupent autour d'Imbert-Colomès et de Pichegru. Ce sont des gens décidés que le choix des moyens n'arrête pas. Ils ont un embryon d'organisation militaire et, à l'occasion, ils ne reculeraient pas devant un coup de force. Le gros du parti les tient pour des furieux et subit avec impatience leurs propositions incendiaires. Camille Jordan, Royer-Collard et les respectables personnages qui forment avec eux ce que nous appellerions aujourd'hui le centre droit, se défendent hautement d'avoir des préoccupations hostiles à la République, proclament en toutes circonstances qu'ils demeureront dans la légalité et, avec une candeur désarmante, s'imaginent effrayer les anciens guillotins en agitant des messages de blâme et des ordres du jour de défiance. Enfin, à la gauche des conservateurs, flottent encore une centaine de Conventionnels, revenus de loin sans doute, mais néanmoins hostiles à une réaction plus poussée par la crainte d'en être eux-mêmes les victimes. D'André, trop voyant, n'a pu se faire élire à Paris. « J'en ai un regret mortel, a-t-il écrit. J'aurais eu sur mes collègues une influence qu'il m'a été impossible d'acquérir

du dehors. » Gibert-Desmolières reçoit bien dans sa maison, rue de Clichy, les membres les plus notables des trois groupes, mais des relations de salon ne font pas un parti, et, s'il y a eu entre les *Clichyens* une entente vague et intermittente, il n'y a pas eu de véritable cohésion.

Barras et Reubell se sentaient particulièrement en danger à cause de leurs dilapidations et de leur passé. En jouant du péril clérical, ils gagnèrent La Révellière-Lépeaux qui n'était point un méchant homme, mais qui, créateur d'une religion laïque, la théophilanthropie, voyait en chaque prêtre un ennemi personnel. Enfin et surtout, ils alarmèrent les généraux en leur représentant que la fin de la guerre serait aussi la fin de leur gloire, de leur emploi et de leurs ambitions.

En juillet, talonnés par les Conseils, les Directeurs se résignèrent à renvoyer leurs ministres, mais, loin de prendre leurs successeurs parmi les *Clichyens*, ils allèrent les chercher dans la très républicaine société qui se réunissait à l'ancien hôtel de Montmorency. Par un véritable défi, le ministère de la Guerre était confié à Hoche, vainqueur de la Vendée et mitrailleur de Quiberon. Sans tarder, Hoche détacha de l'armée de Sambre-et-Meuse une division qui marcha aussitôt sur Paris. Un article de la Constitution interdisait de faire passer des troupes à moins de soixante kilomètres du lieu où le Corps législatif tenait ses séances. Avertis de l'arrivée de Hoche, les Cinq-Cents demandèrent des explications au Directoire. Barras avait tout machiné, sans avertir Carnot, chargé cependant des affaires militaires. Voyant l'affaire éventée, il n'insista pas. Les soldats s'éloignèrent de la limite constitutionnelle, et Hoche, qui n'avait

pas l'âge requis pour être ministre, donna sa démission.

Ce n'était que partie remise; Bonaparte s'offrit pour remplacer Hoche. Dans une proclamation faite à l'armée en l'honneur du 14 juillet, il avait une fois de plus affirmé son loyalisme républicain et, à son instigation, les régiments placés sous ses ordres avaient signé des adresses très violentes par lesquelles ils assuraient les Directeurs de leur entier dévouement : « Des hommes couverts d'ignominie, saturés de crime, s'agitent et complotent au milieu de Paris, quand nous avons triomphé aux portes de Vienne... Nous comptons sur les lois, et les lois se taisent... Il faut que les armées pacifient la France. »

Tandis que les graves messieurs de la majorité perdent leur temps en parolotes et en récriminations, Barras masse trente mille hommes à proximité de Paris, et Bonaparte lui donne Augereau pour les commander. Les Conseils, mis au courant de ces préparatifs, n'ont même pas l'audace de décréter d'accusation le chef du coup d'Etat. Le 4 septembre 1797 (18 fructidor), vers trois heures du matin, les Tuileries sont cernées et quand les députés, convoqués en hâte par leurs présidents, se préparent à tenir séance, ils sont pris comme dans une souricière. A midi, les émissaires du gouvernement rassemblent les membres de la minorité et leur font approuver l'opération.

Les décrets du 19 fructidor annulent les opérations électorales de 49 départements; 198 députés qui siègent au moins depuis quatre mois sont invalidés; 165 citoyens, dont deux Directeurs et 63 députés, déportés; la législation terroriste contre les émigrés et les prêtres réfractaires remise en vigueur:

la presse placée pour un an sous la surveillance de la police; les journaux de droite supprimés et leurs rédacteurs envoyés au bagne.

La liste des proscrits comportait des royalistes et des républicains. On eût dit qu'on les avait choisis non pour leurs opinions, mais pour leur honnêteté. Carnot (qui heureusement s'était échappé) y figurait avec Barthélemy, Jordan, Tronson du Coudray (qui mourra à la Guyane), Barbé-Marbois, Siméon, Mathieu-Dumas... Pour remplacer Carnot et Barthélemy, le Parlement-croupion désigna Merlin (de Douai) et François (de Neufchâteau).

Débarrassés de l'opposition, les Directeurs et Bonaparte se hâtèrent de mettre à profit leur commune victoire. Le 30 septembre 1797, le ministre des Finances, Ramel, faisait adopter une loi qui réduisait des deux tiers le montant de la dette publique : c'était une banqueroute de deux milliards. Le 17 octobre suivant, les préliminaires de Leoben étaient transformés à Campo-Formio en un traité définitif : c'était la reconnaissance du proconsulat napoléonien. Barras et Bonaparte s'étaient comportés en associés loyaux. Mais combien de temps leur entente allait-elle durer?

D'André avait réussi à s'enfuir. On ne le revit plus que sous la Restauration, fort riche et père de neuf enfants. En reconnaissance de ses services, Louis XVIII le nomma intendant des Bois et Domaines de la Couronne. Il avait essayé de finir la Révolution par les voies paisibles et constitutionnelles. Il avait échoué par l'éternelle faiblesse des modérés, toujours divisés, toujours timides, toujours rivaux. Mais l'ajournement indéfini de la monarchie constitutionnelle ne pouvait signifier que la guerre et l'aventure.

CHAPITRE XVI

BRUMAIRE

DEPUIS Thermidor, le gouvernement de la France était la proie d'une bande complètement détachée non seulement du gros de la nation, mais même de la minorité révolutionnaire. Ne représentant qu'eux-mêmes, les Directeurs et leurs créatures s'étaient installés au pouvoir comme dans une place forte, mais quand ils eurent demandé du secours pour tenter une sortie, leur faiblesse apparut avec tant d'éclat qu'ayant décimé la droite le 18 fructidor, ils furent, dès le lendemain, entraînés vers l'extrême gauche.

Après le coup d'Etat, on a cassé ou épuré toutes les administrations départementales, destitué la moitié des juges, créé des tribunaux d'exception, renouvelé le personnel des ministères et des ambassades : postes nouveaux et postes vacants reviennent aux anciens Jacobins. La Convention expirante avait interdit l'accès des fonctions publiques aux réactionnaires et aux modérés : la loi est remise en vigueur. Les prêtres doivent prêter le serment de fidélité à la République et de haine à la royauté. S'ils s'y refusent, ils sont déportés par mesure individuelle. Les émigrés rentrés et non rayés sont tenus de retourner à l'étranger dans les quinze

jours, sous peine d'être traduits devant une commission militaire et fusillés. En un an, 1.448 prêtres français et 8.235 prêtres belges sont envoyés à Cayenne. Quantité de nobles qui n'ont jamais quitté la France, mais que l'on a inscrits d'office sur les listes d'émigrés afin de confisquer leurs biens, n'échappent au peloton d'exécution qu'en abandonnant précipitamment famille et patrie.

C'est la Terreur, mais la Terreur maniée par des tartufes. La Convention, du moins, avait dressé l'échafaud en plein milieu de Paris. Quand le Directoire fusille, c'est en cachette, à Grenelle. D'ailleurs, la vue du sang versé l'épouvante, et il n'ose revenir à la guillotine. Aux exécutions publiques qui soulèvent le dégoût et inspirent la pitié, il préfère la lointaine agonie dans les fièvres tropicales. Il ne tue pas : il fait mourir.

Les premiers déportés sont au nombre de dix-huit, parmi lesquels le Directeur Barthélemy, négociateur du traité de Bâle, le général Pichegru, conquérant de la Hollande, le président des Anciens, Barbé-Marbois, et le président des Cinq-Cents, Laffon de Ladebat. On les enferme dans des cages roulantes, sans ressorts, grillées en haut et ne s'ouvrant sur les côtés que par une seule porte cadénassée. Quand il pleut, l'eau ruisselle des claires-voies supérieures. A chaque cahot, les occupants sont lancés d'une paroi à l'autre. Ils arrivent à La Rochelle, couverts de meurtrissures et à demi morts de fatigue. On les transporte sur un bateau de galériens où les cellules sont infectes et où ils n'ont droit qu'à deux heures de bon air par jour. A la fin, on les affame. Pour les condamnés de l'année suivante, religieux et journalistes, on rétablit la chaîne de forçats : le convoi à pied,

sous les fers, jusqu'à Rochefort. Ensuite, c'est l'entrepont, la chaleur, les épidémies. Des 193 déportés venus à la Guyane par la *Décade*, 156 succombent: des 120 de la *Bayonnaise* 119. Quand les croisières anglaises empêchent les transports, on entasse les victimes dans les casemates des îles de Ré et d'Oléron, et on les y laisse croupir dans la saleté.

Les Directeurs ne poursuivent les prêtres que pour mieux atteindre la religion. Ces hommes qui sont des profiteurs sont aussi des doctrinaires et ils tiennent d'autant plus à leur doctrine que c'est par elle qu'ils échappent à l'intime mépris de leur propre pensée. Ils n'ont d'illusion ni sur la vie qu'ils mènent, ni sur le régime qu'ils ont créé, ni sur le personnel qu'ils emploient. Mais dans la fange où ils s'enlisent, ils gardent comme un bout d'idéal. Affranchir l'esprit humain, établir une morale rationnelle, c'est encore un morceau du rêve révolutionnaire. En le servant, ils affirment leur fidélité à leur jeunesse, ils se posent en théoriciens et en philosophes. Qu'on les traite de sectaires, d'illuminés, de fanatiques, ils le souhaitent. Peut-être oubliera-t-on alors de les appeler pourris.

Par leur soumission politique, les curés constitutionnels ont cru échapper à la persécution : c'est une fausse espérance et un mauvais calcul. L'évêque Grégoire, *Grégoire premier de Paris*, est aussi honni que le pape Pie VI, *Pie dernier de Rome*. Jureurs et réfractaires sont confondus sous la même appellation de bigots, et toutes les protestations n'y font rien.

L'arrêté directorial du 3 avril 1798 prescrit la stricte observation du calendrier républicain, comme étant une des mesures les plus propres « à

faire oublier jusqu'aux dernières traces du régime royal et sacerdotal ». Donc plus de dimanches ni de fêtes chômées, hormis les anniversaires républicains, 21 janvier, 14 juillet et 10 août..., repos obligatoire du décadi pour tous les citoyens, cérémonies décadaires présidées par les autorités et obligatoires pour les élèves des écoles, interdiction de célébrer les mariages civils à un autre moment qu'à l'issue de la cérémonie décadair. Pendant deux ans, en dépit des moqueries et des résistances, le Directoire s'acharna à imposer cette religion sans Dieu, dont personne ne voulait.

Alors que le pays entier était tourmenté par le besoin d'absolu et par l'inquiétude de l'au-delà, les prêches civiques, débités par les administrateurs de canton, étaient — même soutenus par l'orgue — des dérivatifs bien médiocres. Cependant, on se serait contenté d'en rire, si d'absurdes brimades ne les avaient partout accompagnés. Pour empêcher les catholiques de faire maigre, la vente du poisson est interdite les jours de jeûne. Chaque décadi, des détachements de police parcourent les campagnes pour contraindre les cultivateurs à ne pas travailler. Dans le canton de Manosque, on poursuit à coups de fusil des paysans occupés à labourer. Dans l'Ille-et-Vilaine, une pauvre vieille de quatre-vingt-deux ans est condamnée à l'amende pour avoir filé sa quenouille, à la vue de la rue. Pas de boutiques ouvertes le décadi, mais pas de boutiques fermées le dimanche. A Strasbourg, trois cent cinquante jardiniers sont poursuivis pour n'être pas venus au marché un ci-devant dimanche.

Cette fureur de régenter les idées et les coutumes va si loin que la censure est étendue de la

presse au théâtre. Le répertoire est expurgé, les noms des personnages modifiés, les empereurs de tragédie mués en magistrats républicains. Ayant mis aux esprits la livrée révolutionnaire, on songe un moment à la donner aux corps. David propose et dessine un uniforme de citoyen. On n'ose pas l'adopter, mais on impose le port de la cocarde tricolore.

Ce n'est pas encore assez. Le parti révolutionnaire exige un retour complet au régime robespierriste, sous sa forme sociale, aussi bien que sous sa forme politique, et, comme des élections doivent avoir lieu au printemps de 1798, il espère, en exploitant l'exaspération générale, reconquérir la majorité des Conseils.

Après le péril de droite, le péril de gauche. Le Directoire ne perd pas son temps à philosopher sur ce jeu de bascule qui lui est devenu familier. Il désigne officiellement ses candidats, les soutient par une pression éhontée, supprime les feuilles qui les combattent et, par précaution, décide que les élus seront validés non point par la nouvelle législature, mais par l'ancienne, c'est-à-dire par ceux-là mêmes qu'ils ont combattus.

Les proscrits de Fructidor n'avaient point été remplacés. Ce n'était donc pas le tiers mais plus de la moitié des sièges qui était à pourvoir : 437 sur 750. En dépit des menaces et des fraudes, les scrutins furent une catastrophe pour le gouvernement. Eclairés par le coup d'Etat de l'année précédente sur la vanité du régime électif, les modérés s'abstinrent en masse. Presque partout, les assemblées primaires furent composées de terroristes, et, quand les derniers dépouillements furent terminés, au milieu d'avril, on put constater que trois cents

anarchistes allaient siéger au Palais-Bourbon et aux Tuileries. La riposte ne se fit pas attendre. François (de Neufchâteau), Directeur sortant, ne devait se retirer qu'après l'installation des nouvelles Chambres. Il abandonna ses fonctions un mois plus tôt, et les Conseils battus lui donnèrent pour successeur un bourgeois à poigne : Treilhard. Enfin, ces mêmes Conseils entreprirent de vérifier les pouvoirs de leurs successeurs et, bien entendu, ils les jugèrent entachés de nombreuses illégalités. Le 11 mai (22 floréal), ils décidèrent d'exclure 98 députés. Mais de ces 98 sièges, ils n'en distribuèrent que 45 à leurs amis et laissèrent les autres sans titulaires. Pour apprécier, comme il convient, la beauté de cette opération, il faut se rappeler que, deux mois plus tôt, on avait célébré en grande pompe la fête de la Souveraineté du peuple.

Le 22 floréal valut un an de répit aux Directeurs, mais s'il entrava la poussée à gauche, il ne la brisa pas. Les Jacobins continuèrent leur propagande dans le pays, mais comme ils sentaient que le programme babouviste était, plus que jamais, impopulaire, ils changèrent prestement leur mot d'ordre et remplacèrent la *guerre aux riches* par la *guerre aux pourris*, campagne habile, susceptible d'entraîner sous la même bannière les mécontents de tous les partis. Et puis la mine était inépuisable, et l'on ne craignait pas de manquer d'arguments!

Des discours véhéments livrèrent pêle-mêle à l'exécration publique les enrichis de la guerre, les fournisseurs de l'État, les *vautours*, les *vampires*, les *sangsues du peuple*, les *modernes Verrès*. Le déficit fut représenté comme le résultat du pillage, les Directeurs dénoncés comme les complices et

les créatures des banquiers et des voleurs. Une commission chargée d'enquêter sur la démoralisation fit un rapport menaçant : « Il n'existe aucune partie de l'administration publique, disait-elle, où l'immoralité et la corruption n'aient pénétré... Une plus longue indulgence nous rendrait complices de ces hommes que la voix publique accuse. Ils seront frappés du haut de leurs chars somptueux et précipités dans le néant du mépris public, ces hommes dont la fortune colossale atteste les moyens infâmes qu'ils ont employés à l'acquérir. »

La tactique des Jacobins fut couronnée de succès. Aux élections de l'an VII (mars-avril 1799), ils recueillirent les voix des catholiques et des modérés qui, ne pouvant faire passer les leurs, assurèrent, par haine du gouvernement, le succès des *anarchistes*. La vague était si forte que le Directoire n'osa pas recommencer l'opération de l'année précédente. Les trois cents nouveaux élus prirent séance le 20 mai et ils furent tous validés. Cette fois, la majorité était bien renversée, et l'on eut le sentiment que le Directoire allait sauter en entier.

Des cinq rois, cependant, il faut mettre à part l'ex-abbé Sieyès qu'on était allé chercher à l'ambassade de Berlin pour l'installer à la place de Reubell. Apostat et régicide, il a tous les stigmates qui distinguent le révolutionnaire de première zone. Ayant su se taire et se terrer sous la Convention, il n'est pas compromis avec les communistes. N'ayant point participé au pouvoir depuis quatre ans, il bénéficie de la force immense attachée à ceux qui ont l'art de se faire désirer. Comme le dit Albert Vandal, sa réputation a grandi de tout ce qu'il n'a pas fait. Son silence est lourd de pensées et, quand il parle, c'est par oracles. Depuis

la mort de Condorcet, la République n'avait plus de philosophe. Sieyès en relève l'emploi. Il est mystérieux, profond, inintelligible. Tous les partis se réclament de lui et de la Constitution qu'il porte en sa tête. Au reste, il affecte de ne pas frayer avec ses nouveaux collègues et, quand il consent à les nommer, c'est avec un dédaigneux mépris. A part aussi, le vicomte Paul de Barras. Celui-là, c'est le pourri par excellence. Mais il est intelligent. Il joue volontiers au spadassin et, de temps en temps, il remue avec fracas le sabre de Thermidor et de Vendémiaire. Mais il a trop besoin de la République pour ne pas mettre son sabre au service du plus fort.

Le 16 juin, les Conseils se déclarèrent en permanence et déclenchèrent leur offensive contre l'Exécutif. On s'était aperçu que l'élection de Treilhard n'était pas régulière; il fut prié de décamper, et Barras se chargea de le convaincre. Ce ne fut pas long. Sans mot dire, Treilhard prit son parapluie et s'en alla coucher chez lui, rue des Maçons. Restaient La Révellière et Merlin. Le 18, une motion des Cinq-Cents les désigna nominativement comme indignes d'occuper des fonctions publiques. Il y eut entre les Directeurs une scène très violente, avec éclats de voix et gros mots. Les deux victimes ne voulaient pas s'en aller. Barras et Sieyès s'appliquaient à leur faire peur sans y réussir. Finalement, menacés d'un décret de mise en accusation, ils se résignèrent à envoyer leur démission, protestant qu'ils la signaient sous le couteau.

Il fallait remplacer les partants. Sieyès fit élire trois nullités qu'il espérait bien dominer : Gohier, qui avait été ministre de la Justice sous la Convention; Roger-Ducos, ancien juge de paix à Dax et

ancien conventionnel; et enfin, le plus inconnu des généraux, Moulins, qui avait gagné son grade comme adjudant de Santerre (18 juin-30 prairial). Les ministères et l'état-major furent, à leur tour, épurés. On en chassa les plus notoires tripoteurs et on installa à leur place des survivants de la Montagne. Robert Lindet, un revenant, eut les Finances. Bernadotte et Marbot, connus tous deux pour leurs opinions exagérées, prirent, l'un le portefeuille de la Guerre, l'autre le commandement militaire de Paris. Enfin, sous le nom de *Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté*, les Jacobins reconstituèrent leur club et le gouvernement leur concéda comme lieu de réunion la salle du Manège, celle-là même qui avait abrité la Constituante, la Législative et la Convention à ses débuts.

Les nouveaux Jacobins brûlaient de se rendre dignes de leurs modèles. Leurs réunions et leurs discours ne furent que des appels à la vengeance et à l'assassinat. L'un demandait l'immolation de cinquante mille bourgeois aux mânes de Robespierre et de Babeuf, un autre la mise en vigueur des lois révolutionnaires sur le commerce et la propriété, un autre encore le rétablissement des sociétés populaires dans toutes leurs attributions de surveillance et de police. De province, on annonçait que « les hommes de sang » quittaient leurs cachettes et reprenaient le haut du pavé. Allait-on revoir aussi la guillotine? Les *anarchistes* faisaient regretter les *pourris*.

Après le renouvellement du Directoire, les Conseils se maintinrent dix jours encore en permanence et, avant de se séparer, ils adoptèrent deux lois d'une exceptionnelle gravité (28 juin). La première prescrivait la mobilisation de toutes les

classes qui n'avaient pas encore été appelées entièrement, la seconde établissait, sous le nom d'emprunt forcé, un prélèvement sur le capital, de 100 millions. Deux semaines plus tard (12 juillet), la loi des otages ressuscitait les comités révolutionnaires et les chargeait de dresser dans chaque commune la liste des aristocrates et des parents d'émigrés qui seraient désormais considérés comme responsables des assassinats de *patriotes* dans les départements troublés. A chaque *patriote* assassiné, quatre otages seront déportés. S'il y a vol ou pillage, ils payeront l'indemnité.

Une chose est de voter les lois, une autre de les appliquer. Le pays qui a accueilli sans mot dire les coups d'Etat de droite et de gauche est également las de la politique et de la guerre. Réveillé un moment par les victoires de 1796, il est retombé dans son indifférence. Personne ne veut plus être soldat. La conscription est accueillie par une résistance presque générale des recrues qui, plutôt que de partir, s'organisent en bandes armées et, en bien des endroits, tiennent tête aux agents du gouvernement. Dans l'Ouest, la Chouannerie se réveille. Neuf départements sont en insurrection latente. Les villes, murées et gardées comme au temps féodal, appartiennent encore à la République, mais la campagne est aux Blancs. Partout présents, partout insaisissables, ils règnent par l'embuscade et la surprise. D'abord, ce sont des attentats individuels, des maisons brûlées, des gendarmes tués. Peu à peu, les groupes s'épaississent, les désordres s'étendent. Aux environs de Vitré, une voiture publique gardée par cent vingt-cinq soldats est arrêtée et son escorte dispersée. A Argentré, un détachement de ligne est fusillé à bout portant et

contraint de s'enfuir. De Blois, de Chartres, de Caen, d'Evreux, on signale des rassemblements et des attentats. A Rouen, on manifeste dans les rues, aux cris de : « Vivent les Chouans! A bas les Jacobins! » Tout le Midi est en proie à une guerre civile, éparse, diffuse, sans cesse renaissante. *Compagnie de Jehu*, brigands, déserteurs, chauffeurs, émigrés rentrés forment une troupe composite qui vole et qui tue. Où commence le royalisme? Où finit-il? Comment distinguer le banditisme professionnel du banditisme politique? Dans l'anarchie générale, il n'y a plus rien de clair, sinon la faillite des autorités. Le 5 août, Toulouse est subitement cernée par quinze ou vingt mille rebelles et n'est sauvée que par un renfort arrivé d'Auch à marches forcées. Il y eut de véritables combats, et, pendant quelques jours, on put craindre un soulèvement général. Puis, à nouveau, la révolte s'émietta.

Le prélèvement sur le capital se heurta à une résistance moins bruyante, mais tout aussi opiniâtre. Les contribuables étaient choisis par des jurys départementaux et taxés d'après leurs revenus présumés, selon une échelle progressive. L'impôt était augmenté de moitié pour les célibataires et veufs sans enfants, doublé pour les ex-nobles, triplé pour les parents d'émigrés. Les jurys se recrutaient parmi les citoyens non atteints par l'emprunt et distingués par leur *patriotisme* et leur attachement à la Constitution de l'an III. Ce n'était pas rassurant. De fait, plus encore que la richesse, ce furent les opinions politiques qui servirent à désigner les prêteurs. Dans l'esprit des jurés, il ne s'agissait pas de sauver les finances de l'Etat, mais bien de ruiner les modérés et les royalistes. Les ressentiments personnels et les dénon-

ciations anonymes furent les bases véritables de la répartition. Il y eut, en outre, d'énormes sottises : un enfant de six ans, donc né trois ans après l'abolition des titres de noblesse, fut qualifié par le jury de Beauvais d'ex-noble et taxé en conséquence. Mais les jurés n'étaient pas incorruptibles. Les gros fournisseurs trouvaient des arguments propres à les convaincre. Les plus habiles surent dissimuler. Plusieurs s'arrangèrent pour être déclarés en faillite et laissèrent le fisc se battre avec leurs créanciers, vrais ou faux. Quelques-uns, enfin, se mirent en révolte ouverte. Albert Vandal rapporte cette anecdote qui courut sur le spéculateur Collot. Taxé à un chiffre exorbitant, il offrit 50.000 francs. Le jury refusa, prétendant que c'était trop peu : « Vous n'en voulez pas? riposta Collot. Vous n'aurez rien, adieu. » Deux mois plus tard, ce même Collot sera le principal commanditaire du coup d'Etat bonapartiste. Du jour au lendemain, tous les citoyens susceptibles d'être atteints réduisirent leur train de vie. Domestiques, chevaux et voitures disparurent. Le tiers consolidé baissa d'un quart. Les ventes d'immeubles s'arrêtèrent. Les produits de l'enregistrement tombèrent à rien, et les affaires déjà languissantes se ralentirent encore. En définitive, l'opération rapporta fort peu et fit perdre beaucoup. On recueillit 10 millions de francs, mais cette misérable perception fut compensée et au-delà par la baisse de toutes les autres recettes.

Quant à la loi des otages, la faillite fut encore plus complète. Non seulement, elle exaspéra les départements de l'Ouest et les poussa à s'insurger, mais encore elle souleva une telle indignation que, s'il faut en croire Gohier, il n'y eut pas un seul otage déporté.

Ainsi, les Jacobins avaient effrayé le pays en pure perte. Leur programme, une fois de plus, apparaissait inapplicable. Mais aux maux qu'ils avaient déjà répandus, d'autres menaçaient de s'ajouter et d'abord le plus terrible de tous : l'invasion.

Après le traité de Campo-Formio, le Directoire avait continué sa politique de propagande, de rapine et de révolution. La Hollande et la Suisse, transformées en Républiques unitaires et rançonnées, Mulhouse et Genève annexées, le Piémont occupé, l'Etat pontifical envahi et frappé d'une contribution de guerre : tel est le bilan de son action sur le continent. Mais si ces opérations étaient fructueuses, elles n'étaient point décisives, car notre principale ennemie, l'Angleterre, ne s'en trouvait pas atteinte.

Depuis longtemps, on songeait à un débarquement en Irlande. Hoche l'avait tenté en vain, en 1796, mais il n'avait pas renoncé à son projet. De nouveaux préparatifs avaient été faits, et on avait même décidé d'appuyer l'opération principale par une diversion sur la Clyde. Hoche mort, la flotte hollandaise anéantie à Camperdown, le Directoire revint encore à l'idée du débarquement en le confiant, cette fois, à Bonaparte. Les troupes cantonnées dans l'Ouest furent groupées sous le nom d'armée d'Angleterre et, en février 1798, Bonaparte partit en inspection sur les côtes. Il en revint quinze jours plus tard, avec un plan d'expédition en Egypte.

Les raisons de ce changement ont toujours paru mystérieuses. Sans doute, depuis Choiseul, l'idée d'un établissement français en Egypte était familière aux diplomates et hommes d'Etat de l'ancien

régime. Talleyrand l'avait reprise et défendue dans de nombreux mémoires. L'occupation de la mer Rouge et de l'isthme de Suez couperait, disait-il, les communications directes entre l'Inde et les Iles Britanniques. La vallée du Nil serait une base d'opérations excellente, soit pour organiser un coup de main vers les Indes, soit plus simplement pour ravitailler les princes insurgés à la suite de notre fidèle ami Tippou-Sahib. Enfin, dans les négociations de paix, l'Égypte pouvait jouer le rôle utile d'une monnaie d'échange. Bonaparte n'était pas insensible à ces raisons. Mais dans son imagination d'insulaire nourri d'études classiques, l'Orient demeurait le pays fabuleux d'où étaient sortis les grandes gloires et les grands empires. Demeurer en France, c'était s'enliser dans les luttes politiques, perdre chaque jour, dans des intrigues louches, un peu de réputation et d'autorité. Alors que le gouvernement devenait de plus en plus impopulaire, la sagesse commandait de l'abandonner à son misérable sort. L'Égypte, c'était, à tout le moins, les avantages précieux d'un proconsulat lointain : l'indépendance, le faste, la souveraineté, tout ce à quoi Bonaparte avait goûté en Italie et tout ce qu'il n'avait plus depuis Campo-Formio. Au reste, pourvu que le secret fût bien gardé, l'expédition se ferait en six mois et sans mal.

Faute de mieux, le Directoire se laissa convaincre. Le 19 mai 1798, trois cents navires portant 16.000 matelots et 38.000 soldats quittaient Toulon sous la direction de l'amiral Brueys. Bonaparte emmenait avec lui trente-deux généraux et deux cents collaborateurs civils. Les Anglais, complètement trompés, attendaient encore les Français dans la Manche que Malte déjà était prise et la flotte

de Brueys mouillée en vue d'Aboukir. Le débarquement se faisait sans difficultés. Le 2 juillet, l'armée enlevait Alexandrie, et le 21, au pied des Pyramides, les Mameluks venaient se briser contre ses carrés.

De la mer du Nord au Nil, la France était victorieuse. Mais cet édifice de conquêtes et de républiques reposait sur une base d'une extrême fragilité. Les morceaux n'en étaient attachés que par des épingles. Pour durer, il lui manquait à peu près tout, à commencer par un gouvernement, un trésor et une marine.

Brueys avait brillamment réussi le transport des divisions d'Égypte, mais sa flotte improvisée n'était pas de force à se mesurer avec la flotte anglaise. Surpris par Nelson à son mouillage d'Alexandrie, le 1^{er} août, il ne put que se faire tuer héroïquement à son bord. Tous les vaisseaux français, sauf deux, furent coulés. Bonaparte était coupé de la France.

C'était le premier craquement. Encouragée, l'Angleterre se hâta de renouer la coalition. Elle décida d'abord le roi de Naples, alarmé par l'occupation de Rome, puis la Turquie, suzeraine nominale de l'Égypte, la Russie, inquiète de la propagande révolutionnaire, et enfin l'Autriche, désireuse de reprendre pied en Italie (décembre 1798-mars 1799). Les hostilités recommencèrent sans que le Congrès de Rastatt, où se discutait le nouveau statut de l'Allemagne, eût été dissous. Les plénipotentiaires de l'Empereur ne se retirèrent qu'en avril. Leur départ entraîna celui des autres diplomates. Les envoyés français quittaient la ville avec leur famille, quand ils furent assaillis par des hussards hongrois, arrachés de leurs voitures et sabrés. Deux

d'entre eux, Bonnier et Roberjot, furent tués; le troisième, Jean de Bry, survécut à ses blessures. Le gouvernement autrichien se défendit d'être l'auteur de l'attentat et il en rejeta la responsabilité sur des pillards indisciplinés. Mais c'était un mensonge. L'ordre était bien venu de Vienne.

Les coalisés mettaient en ligne 350.000 hommes dont 80.000 Russes. Le Directoire disposait à peine de 170.000 soldats et il lui fallait défendre, outre la France agrandie, les Républiques sœurs de Hollande, de Suisse et d'Italie qui, par surcroît, se conduisaient en mauvaises parentes et se révoltaient. En Allemagne, Jourdan avait à peine fait quelques pas au-delà du Rhin qu'il était battu par l'archiduc Charles. En Italie, Championnet réussissait à occuper Naples, mais il en était chassé, et nous perdions successivement Rome et la Toscane. Dans la plaine du Pô, Souvorof surprend le passage de l'Adda, se jette entre Macdonald et Moreau, écrase le premier à la Trébie, contraint le second à se retirer et entre en triomphe à Milan. En Hollande, Brune ne peut empêcher le débarquement d'une armée anglo-russe. L'Alsace est menacée. C'est la débâcle. Seul, Masséna réussit à se maintenir en Suisse avec des forces intactes et bien en main.

A la lumière de ces désastres, l'incapacité du Directoire apparut pleinement, et la majorité de Prairial se divisa. De la gauche la plus ardente se détacha le groupe des « politiques », ce tiers parti qu'on voit toujours se former aux époques troublées de notre histoire et qui se compose de révolutionnaires authentiques, mais assagis. Le centre en était Sieyès. Les principaux membres s'en recrutaient parmi les Anciens ou à l'Institut.

C'étaient, pour la plupart, des hommes graves, de vie simple et de mœurs douces. Survivants ou disciples de l'*Encyclopédie*, ils n'étaient, à aucun degré, royalistes ou contre-révolutionnaires. Bien au contraire, leur unique ambition était de sauver les principes révolutionnaires de la catastrophe où ils menaçaient de s'engloutir. La France ne pouvait plus vivre longtemps dans l'anarchie. Si, à bref délai, la République ne rétablissait pas l'ordre et la paix, la réaction était certaine et, avec la réaction, la monarchie. A ce péril, un seul remède : que la République fût réformée par les républicains. Mais pour cette grande œuvre, il ne fallait compter ni sur le bon sens, ni sur la bonne volonté des Conseils. Depuis Thermidor, trois coups d'Etat en avaient modifié la composition légale, et toutes les majorités s'étaient montrées également rebelles. Au reste, il ne s'agissait plus de s'assurer un Parlement docile, mais d'imposer sur l'heure au pays une nouvelle Constitution qui, aux termes des lois en vigueur, n'aurait pu être appliquée qu'au bout de neuf ans. La seule solution était une solution de force. Le changement préparé à l'intérieur du gouvernement devait être en définitive appuyé ou exécuté par l'armée. On s'était déjà servi des généraux pour écraser l'émeute royaliste de Vendémiaire et déporter les députés modérés de Fructidor, ce serait encore un général qui rendrait à la République la vigueur et le prestige.

« Je cherche une épée », disait Sieyès. Mais quelle épée? Bonaparte était en Egypte, Carnot en Hollande; Jourdan, Augereau et Bernadotte jouaient la carte jacobine. D'Utrecht, La Fayette offrait ses services, mais il était démodé. Sieyès finit par choisir Joubert, qui était jeune, beau,

hardi et chevaleresque. Sa gloire, sans doute, était encore mince, mais Sieyès lui fit confier le commandement en chef de l'armée d'Italie. Moreau devait l'accompagner en qualité de mentor : la sagesse à côté de la fougue. A eux deux, ils vaincraient Souvorof. Joubert, auréolé par la victoire, reviendrait à Paris et tenterait l'aventure.

Joubert quitta Paris le 6 juillet. Sieyès, que le roulement établi entre les Directeurs avait fait pour quatre mois président du gouvernement, profita de l'anniversaire du 9 Thermidor pour prononcer un véhément discours contre la tyrannie jacobine. Peu après, il obtint de ses collègues le renvoi du ministre de la Police, Bourguignon, et son remplacement par l'ancien mitrailleur de Lyon, Fouché. Le public, mal informé, frémit. Le public avait tort.

Depuis cinq ans, Fouché avait vécu misérablement, tâtant de tous les métiers, échouant partout, rôdant autour du pouvoir, prêt à toutes les besognes pourvu qu'elles fussent bien payées. En fructidor et en prairial, il avait joué un rôle occulte de policier dont on l'avait récompensé par l'ambassade de Hollande, et c'est de La Haye qu'on le fit revenir, lui, ancien président des Jacobins, pour servir la politique antijacobine. Le calcul n'était pas mauvais. Fouché ne s'embarassait pas de considérations philosophiques comme les respectables membres de l'Institut qui entouraient Sieyès. Pour lui, sauver la Révolution, cela consistait d'abord à sauver les révolutionnaires et, en premier lieu, le révolutionnaire Fouché. Un gouvernement fort et stable, composé de démagogues rangés, au nombre desquels il serait, était à ses yeux l'issue normale de la crise. En continuant à prêcher la violence à

un pays qui n'aspirait qu'à la tranquillité, les *anarchistes* de 1799 retardaient et compromettaient cet heureux dénouement. « Qu'allez-vous faire du Club? » demandaient à Fouché ses amis inquiets : « Une chose bien simple, répondit-il, je vais le dissoudre. » Ce fut, en effet, la chose la plus simple du monde. Il se rendit en personne au siège de la Société, expulsa les membres présents, ferma la porte, et, laissant un piquet de cavalerie à l'entrée, s'en retourna placidement, les clefs dans sa poche. Les présages étaient favorables. Au dernier moment, tout s'écroula. Joubert fut battu et tué à Novi (15 août). Sieyès n'avait plus d'épée.

Mais Sieyès était tenace. Il en chercha une autre. Comme pour lui en laisser le temps, la situation militaire s'améliorait, tout d'un coup. Masséna écrasait à Zurich les Russes de Korsakof qu'un départ prématuré des Autrichiens laissait seuls en face de lui, puis, se retournant vivement contre Souvorof qui accourait par le Saint-Gothard, il l'accablait en avant du lac des Quatre-Cantons (fin septembre). Quinze jours plus tard, Sieyès faisait choix d'un nouveau soldat : Moreau, le général des retraites savantes et des opérations désespérées. Il tenait avec lui et Baudin un premier conseil de guerre quand un messager apporta une extraordinaire nouvelle : Bonaparte, laissant son armée en Egypte et trompant la croisière anglaise, venait de débarquer à Fréjus. « Voilà votre homme, dit Moreau, il fera votre coup d'Etat bien mieux que moi. »

Bonaparte avait été accueilli par un enthousiasme inexprimable, dans un fracas de musiques, d'acclamations et de fêtes. Mais, pour ne pas alarmer le gouvernement et les Conseils, il eut, au

dernier moment, la suprême habileté de changer de route et de rentrer incognito à Paris. Quand il se présenta au Luxembourg pour rendre compte de sa conduite, la garde, le reconnaissant, cria : « Vive Bonaparte ! » Il était véritablement l'homme de la situation. Le projet qu'il avait caressé après Campo-Formio était devenu réalisable. La France l'attendait. Il n'avait plus qu'à tendre la main et elle était à lui.

Les choses se passèrent en réalité beaucoup moins aisément et il s'en fallut de peu que tout échouât. D'abord, on perdit beaucoup de temps, à un moment où le temps pressait. Sieyès et Bonaparte ne se décidaient ni l'un ni l'autre à faire le premier pas. Ce n'est que le 30 octobre qu'eut lieu, par l'intermédiaire de Talleyrand et de Rœderer, la prise de contact décisive. En second lieu, ce qui faisait la force de la conspiration en faisait aussi la faiblesse. Le bon côté de l'affaire était qu'elle était patronnée par des intellectuels, des politiciens et des juristes qui lui enlevaient les apparences compromettantes d'une révolte prétoirienne. Mais ces hommes de code et ces hommes d'études n'étaient point des foudres de guerre, et beaucoup étaient impopulaires dans l'armée. Troisièmement, comme on tenait à ne recourir à la soldatesque qu'à la dernière extrémité, il était entendu qu'on essaierait d'abord de l'intimidation. Bonaparte devrait donc affronter seul les Conseils, et cette épreuve pouvait mal tourner, car un grand général n'est point forcément un orateur de réunion publique. Quatrièmement, les conjurés étaient loin de s'entendre, chacun jouant au plus fin et espérant duper l'autre au dernier moment. Dans sa propre famille, Bonaparte devait compter avec

son frère Lucien qui avait été porté par surprise à la présidence des Cinq-Cents et qui estimait qu'un Bonaparte civil valait bien un Bonaparte militaire. Enfin, si on avait à peu près arrêté la manière dont s'opérerait la démolition du Directoire, on n'avait rien prévu pour le lendemain. A le voir de près, ce modèle des coups d'État n'est, comme toutes les entreprises humaines, qu'une suite de hasards, d'incertitudes et de volontés contrariées.

Le programme comportait deux journées. Durant la première, Sieyès et Roger-Ducos désorganiseraient le gouvernement. Pendant la seconde, Bonaparte contraindrait les Conseils à lui accorder pleins pouvoirs.

La première manche fut facilement gagnée. Le samedi 9 novembre (18 brumaire), à six heures du matin, les Anciens étaient convoqués en séance extraordinaire. Un questeur, Cornet, leur dénonçait en un rapport pathétique l'imminence d'une insurrection terroriste et les suppliait de sauver la République en décidant que les Conseils ne tiendraient pas séance avant le lendemain midi, au palais de Saint-Cloud, sous la protection du général Bonaparte investi du commandement de la garnison de Paris. A huit heures, le décret était voté. Barras, Moulins et Gohier, qui n'étaient pas du complot, dormaient encore que les Anciens étaient rentrés chez eux.

A eux trois, néanmoins, ils formaient la majorité du Directoire et pouvaient être dangereux. Talleyrand se chargea d'expliquer à Barras que sa présence était inutile. Barras aimait l'argent. Talleyrand était persuasif. A midi, Barras se retirait dans sa terre de Grosbois. Sieyès et Ducos donnaient

aussitôt leur démission. Il n'y avait plus de pouvoir exécutif. Gohier et Moulins refusaient toutefois d'imiter leurs collègues et ils se rendaient dignement au Luxembourg où Moreau venait les avertir un quart d'heure plus tard qu'ils étaient consignés dans leurs appartements, avec interdiction de recevoir des visites et d'envoyer des lettres. Jusque-là tout allait bien. Santerre qui essayait d'agiter les faubourgs ne trouvait pas d'auditeurs. Deux points noirs cependant. D'une part, les soldats chargés de surveiller Gohier et Moulins avaient, au premier moment, refusé de prendre leur garde. Paris, d'autre part, demeurait inerte. Personne ne se levait pour défendre le régime, personne non plus ne se présentait pour aider Sieyès et Bonaparte. En cas d'échec, le lendemain, il ne fallait compter sur aucune aide.

A Saint-Cloud, la matinée du 19 se passa en préparatifs et en mouvements de troupes. Tandis que des tapissiers aménageaient en hâte la Galerie d'Apollon pour les Anciens et l'Orangerie pour les Cinq-Cents, les députés affluaient de toutes parts et commençaient à se concerter. De Paris arrivaient par les véhicules les plus divers des centaines de curieux, accourus là comme à la comédie. Bonaparte, preste et fébrile, surveillait en personne les travaux et passait les soldats en revue. Il y avait dans le parc comme un échantillon de tous les corps composant la garnison de Paris, en tout huit à dix compagnies de ligne, trois escadrons et deux compagnies d'artillerie. Il y avait aussi les gardes constitutionnels et les grenadiers du Directoire : deux bataillons environ, formés par les résidus de l'armée révolutionnaire et connus pour leurs attaches jacobines.

Les Conseils étaient convoqués pour midi, les législateurs se présentèrent à l'heure dite, vêtus de leurs pompeux uniformes : toge romaine, écharpe, toque et plumes. On achevait de disposer les banquettes. Pendant une demi-heure, ils piétinèrent en plein vent, et les plus exaltés des Cinq-Cents en profitèrent pour se mêler aux Anciens et semer parmi eux l'inquiétude et la défiance. Lorsque la séance s'ouvrit enfin, les Anciens, épouvantés par les mots d'illégalité et d'usurpation, n'osèrent pas décider sur l'heure la création d'un nouveau pouvoir exécutif et, quand Bonaparte se présenta pour les mettre au courant du grand complot anarchiste, ils l'accueillirent froidement. Bonaparte, intimidé, s'embourba dans sa harangue. Au lieu de provoquer une motion en faveur de la réforme constitutionnelle, il indisposa ses amis par son bafouillage et exaspéra les autres par les formules autoritaires dont il parsema son discours.

Ne se rendant pas compte de son échec, il voulut se rendre sans plus tarder chez les Cinq-Cents qu'il savait lui être en majorité hostiles. Comptait-il provoquer un scandale? lancer les factions les unes sur les autres? On ne sait. A peine était-il entré, qu'il était accueilli par des hurlements, séparé des officiers qui l'accompagnaient, bousculé, bourré de coups de poing et à demi étouffé. Lefebvre et Murat le dégageaient avec peine et l'emportaient presque évanoui. L'affaire, décidément, tournait mal. Les cris de « Hors la loi ! » qui avaient salué la piteuse retraite du général n'étaient point une simple formule de style. C'est par la mise hors la loi que Robespierre avait été abattu. Le coup d'Etat de droite menaçait de finir en coup d'Etat jacobin.

Dix minutes plus tard, la situation était renversée. Bonaparte, transporté dans un salon du premier étage avait repris lentement ses esprits. Trahi par ses nerfs, il réussit, par un effort de volonté prodigieux, à surmonter sa défaillance. D'une fenêtre qui donne sur la grande terrasse, il pousse le cri : « Aux armes ! » L'ordre est répété par les chefs de corps et les hommes prennent leurs positions. Pendant ce temps, aux Cinq-Cents, le président Lucien Bonaparte essaie de disculper son frère. L'Assemblée le hue. Dans un grand geste théâtral, il jette alors sur la tribune sa toque et son écharpe et sort sous la protection de la garde. Les deux frères se retrouvent, à cheval, devant les troupes. Tandis que Napoléon se fait acclamer par la ligne, Lucien s'avance vers les grenadiers du Corps législatif et, dans une harangue flamboyante, du meilleur style révolutionnaire, il les requiert de secourir l'Assemblée opprimée dans la personne de son président par une minorité de factieux et d'assassins. Ces vétérans de la guerre civile se retrouvent dans leur élément. Lucien a su leur dire les mots qu'il fallait. Ils s'ébranlent, Murat se met à leur tête et, tambour battant, les entraîne au pas de charge vers l'Orangerie. Au bruit qui se rapproche, la panique a commencé. Le public s'enfuit. Les députés crient. Murat, au milieu du tumulte, leur ordonne de sortir. Les uns sautent par les fenêtres, les autres se laissent pousser dehors. Dans la nuit qui tombe, les soldats goguenards contemplent la débandade éperdue des toges et des jupons.

La farce était finie. Il ne restait plus qu'à la mettre en formules. Vers onze heures, les huis-siers des Cinq-Cents racolèrent dans les auberges

une centaine de législateurs qui se laissèrent ramener au palais. Réunis aux chandelles sous la présidence de Lucien, ils décidèrent, d'accord avec les Anciens, le remplacement du Directoire par une Commission provisoire de trois consuls qui seraient : Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. A deux heures du matin, l'abbé, le général et le juge de paix prêtèrent serment de fidélité à la République une et indivisible.

A distance, ce serment a quelque chose de comique. Bonaparte pourtant le respecta plus qu'à moitié. S'il ne sauva pas la République, il sauva de la Révolution tout ce qui pouvait en être sauvé : la mystique, le personnel, la politique étrangère, le cosmopolitisme, l'organisation sociale. Jusqu'alors, la France ne concevait le retour à l'ordre que sous la forme d'une restauration monarchique. En dix ans, la Révolution avait trompé tous les calculs et déçu tous les espoirs. On en attendait un gouvernement réglé et stable, de bonnes finances, des lois sages, la paix au-dehors et la tranquillité au-dedans. On avait eu l'anarchie, la guerre, le communisme, la Terreur, la faillite, la famine et deux ou trois banqueroutes. La dictature napoléonienne concilia le besoin d'autorité et l'idéologie démocratique. Ce fut un expédient de théoriciens aux abois. Les doctrinaires de 1789 avaient voulu régénérer l'humanité et reconstruire le monde. Pour échapper aux Bourbons, les doctrinaires de 1799 en étaient réduits à se donner à un sabre.



TABLE DES MATIÈRES

I. — L'Ancien Régime.	7
II. — L'État pauvre dans le pays riche.	29
III. — La Doctrine révolutionnaire.	54
IV. — La Crise de l'autorité.	74
V. — L'Anarchie.	110
VI. — Les Assignats.	150
VII. — Varennes.	183
VIII. — La Guerre.	212
IX. — La Chute du Trône.	249
X. — La Gironde.	273
XI. — La Révolution victorieuse.	315
XII. — La Terreur communiste.	350
XIII. — Robespierre.	389
XIV. — La Convention thermidorienne.	427
XV. — Le Directoire.	449
XVI. — Brumaire.	477

BRODARD ET TAUPIN — IMPRIMEUR RELIEUR

Paris-Coulommiers — France.

05.009-III-9-2721 - Dépôt légal n° 1390 - 3^e trimestre 1960

LE LIVRE DE POCHE - 4, rue de Galliera, Paris.

Les pages qui suivent contiennent la liste complète des ouvrages parus et à paraître dans la Série Romanesque du

LIVRE DE POCHE

qui publie chaque mois les chefs-d'œuvre français et étrangers de la littérature contemporaine, dans leur texte intégral.

Le succès sans précédent du LIVRE DE POCHE témoigne à lui seul de ses qualités.

La série romanesque qui compte déjà plus de 450 titres de premier plan est complétée par cinq autres séries :

LA SÉRIE CLASSIQUE qui a pour but de publier en version intégrale les chefs-d'œuvre du passé présentés par les écrivains modernes.

LA SÉRIE ENCYCLOPÉDIQUE dont les ouvrages apportent aux lecteurs une somme de connaissances pratiques dans les domaines les plus divers.

LA SÉRIE EXPLORATION qui groupe des récits d'aventures vécues et de voyages, permettant de mieux connaître les aspects insoupçonnés de notre planète.

LA SÉRIE HISTORIQUE dont les textes, pour être appuyés sur la documentation la plus solide, n'en restent pas moins aussi passionnants à lire que des romans.

LA SÉRIE POLICIÈRE publie uniquement les chefs-d'œuvre de la littérature policière. Grâce à une sélection rigoureuse, le lecteur est assuré de ne trouver dans cette série que les textes qui méritent de survivre.

Tous les volumes du LIVRE DE POCHE sont présentés dans un format élégant, avec une typographie claire et soignée, sous couverture pelliculée, illustrée en quatre couleurs.

Achetez au fur et à mesure les volumes qui figurent au programme des différentes séries et vous vous constituerez, aux moindres frais, une bibliothèque incomparable.

FERNAND FLEURET

576 Histoire de la Bienheureuse Raton, fille de joie.

YOLANDE FOLDÈS

254-255 La Rue du Chat-qui-pêche.

ANATOLE FRANCE

481 La Rôtisserie de la Reine Pédauque.

ANNE FRANK

287 Journal.

LÉON FRAPIÉ

490 La Maternelle.

PIERRE GASCAR

212 Les Bêtes suivi de Le Temps des Morts.

C. V. GHEORGHIU

172-173 La Vingt-cinquième Heure.

YVES GIBEAU

236-237 Allons z'Enfants.

400-401 Les Gros Sous.

ANDRÉ GIDE

6 La Symphonie pastorale.

152-153 Les Faux-Monnayeurs.

183 Les Caves du Vatican.

372 L'Immoraliste.

574 La Porte étroite.

JEAN GIONO

235 Un de Baumugnes.

327-328 Les Ames fortes.

382 Regain.

493-494 Que ma Joie demeure.

JEAN GIRAUDOUX

175 Siegfried et le Limousin.

466 Bella.

RUMER GODDEN

164 Le Fleuve.

ELIZABETH GOUDGE

56-57 La Cité des Cloches.

113-114 L'Arche dans la Tempête.

208-209 L'Auberge du Pèlerin.

449-450 La Colline aux Gentianes.

JULIEN GREEN

203 Le Voyageur sur la Terre.

214-215 Minuit.

272 Mont-Cinère.

361 Léviathan.

402 Moïra.

504-505 Adrienne Mesurat.

575 Varouna.

GRAHAM GREENE

46 Le Troisième Homme.

104 La Puissance et la Gloire.

191-192 Le Fond du Problème.

326 Tueur à Gages.

425 Orient-Express.

PAUL GUTH

503 Le Naïf aux 40 enfants.

RENÉ HARDY

288 Amère Victoire.

THOMAS HARDY

184-185 Tess d'Urberville.

285-286 Jude l'Obscur.

ERNEST HEMINGWAY

16 L'Adieu aux Armes.

28-29 Pour qui sonne le Glas.

220 Le Soleil se lève aussi.

301 Les Neiges du Kili-
mandjaro.

333 50.000 Dollars.

380-381 Paradis Perdu.

ÉMILE HENRIOT

465 La Rose de Bratislava.

PHILIPPE HÉRIAT

37-38 Famille Bousardel.

234 Les Enfants gâtés.

537-538 L'Innocent.

JOHN HERSEY

249 Une Cloche pour Adano.

RICHARD HUGHES

330 Un Cyclone à la Jamaïque.

ALDOUS HUXLEY

31-32 Contrepoint.

346-347 Le Meilleur des Mondes.

PANAÏ ISTRATI

419 Kyra Kyralina.

FRANZ KAFKA

322 La Métamorphose.

NIKOS KAZANTZAKI

335-336 Alexis Zorba.

491-492 Le Christ recrucifié.

MARGARET KENNEDY

5 La Nymphé au Cœur fidèle.

109-110 L'Idiot de la Famille.

135-136 Solitude en Commun.

206-207 La Fête.

JOSEPH KESSEL

83 L'Équipage.

RUDYARD KIPLING

313 Capitaines courageux.

344 La Lumière qui s'éteint.

JOHN KNITTEL

84-85 Thérèse Étienne.

169-170 Amédée.

331-332 Via Mala.

417-418 Le Docteur Ibrahim.

539 Le Basalte bleu.

ARTHUR KÆSTLER

35 Le Zéro et l'Infini.

194 Croisade sans Croix.

383 Un Testament Espagnol.

467-468 La Tour d'Ezra.

ARMAND LANOUX

479-480 Le Commandant Watrin.

VALÉRY LARBAUD

527 Fermina Marquez.

JEAN DE LA VARENDE

41 Nez de Cuir.

265 Les Manants du Roi.

D. H. LAWRENCE

62-63 L'Amant de Lady Chatterley.

273-274 Le Serpent à Plumes.

ROSAMOND LEHMANN

8 L'Invitation à la Valse.

101-102 La Ballade et la Source.

149-150 Poussière.

199-200 Intempéries.

281-282 Le jour enseveli.

GASTON LEROUX

509-510 Le Fantôme de l'Opéra.

SINCLAIR LEWIS

258-259 Babbitt.

RICHARD LLEWELLYN

232-233 Qu'elle était verte ma Vallée.

ANITA LOOS

54 Les Hommes préfèrent les Blondes.

PIERRE LOUÏS

124 Les Aventures du Roi Pausole.

398 La Femme et le Pantin.

BETTY MAC DONALD

94 L'Œuf et moi.

HORACE MAC COY

489 On achève bien les Chevaux.

PIERRE MAC ORLAN

115 Le Quai des Brumes.

321 La Bandera.

415 Marguerite de la Nuit.

MALAPARTE

19-20 Kaputt.

495-496 La Peau.

ANDRÉ MALRAUX

27 La Condition humaine.

61 Les Conquérants.

86 La Voie royale.

162-163 L'Espoir.

THOMAS MANN

570-571 La Montagne magique 1.

572-573 La Montagne magique 2.

KATHERINE MANSFIELD

168 La Garden-Party.

FÉLICIEN MARCEAU

284 Les Élans du Cœur.

ROBERT MARGERIT

524 Le Dieu nu.

JEAN MARTET

88 Le Récif de Corail.

111 Marion des Neiges.

ROGER MARTIN DU GARD

422-423 Les Thibault tome 1.

433-434 Les Thibault tome 2.

442-443 Les Thibault tome 3.

463-464 Les Thibault tome 4.

476-477 Les Thibault tome 5.

SOMERSET MAUGHAM

17-18 Le Fil du Rasoir.

424 Archipel aux Sirènes.

521 Le Sortilège malais.

GUY DE MAUPASSANT

478 Une Vie.

FRANÇOIS MAURIAC

138 Thérèse Desqueyroux.

251 Le Nœud de Vipères.

359 Le Mystère Frontenac.

ANDRÉ MAUROIS90-91 Les Silences du Colonel
Bramble suivis des Dis-
cours et des Nouveaux
Discours du Docteur
O'Grady.

142 Climats.

482-483 Le Cercle de Famille.

ROBERT MERLE

250 Week-end à Zuydcoote.

THYDE MONNIER

143-144 Fleuve.

NICHOLAS MONSARRAT

302-303 La Mer cruelle.

H. DE MONTHERLANT

43 Les Jeunes filles.

47 Pitié pour les Femmes.

48 Le Démon du Bien.

49 Les Lépreuses.

268 Les Bestiaires.

289 La Reine morte.

397 Les Célibataires.

553 Port-Royal.

CHARLES MORGAN

225-226 Fontaine.

311-312 Sparkenbroke.

470 Le Fleuve étincelant.

ROGER NIMIER

413-414 Le Hussard bleu.

O'FLAHERTY

506 Le Mouchard.

MARCEL PAGNOL

22 Marius.

74 Fanny.

161 César.

294 Topaze.

436 La Femme du Boulanger.

ALAN PATON

216-217 Pleure, ô Pays bien aimé.

ÉDOUARD PEISSON

257 Hans le Marin.

518-519 Le Sel de la Mer.

JACQUES PERRET

308-309 Le Caporal épinglé.

JOSEPH PEYRÉ

280 Matterhorn.

533-534 Sang et Lumières.

JACQUES PRÉVERT

239 Paroles.

515 Spectacle.

MARCEL PROUST

79 Un Amour de Swann.

OLIVE PROUTY

260-261 Stella Dallas.

RAYMOND QUENEAU

120 Pierrot mon Ami.

RAYMOND RADIGUET

119 Le Diable au Corps.

435 Le Bal du Comte d'Orgel.

M. K. RAWLINGS

139-140 Jody et le Faon.

E. M. REMARQUE

197 A l'Ouest rien de nouveau.

ROMAIN ROLLAND

42 Colas Breugnon.

MAZO DE LA ROCHE

12-13 Jalna.

52-53 Les Whiteoaks de Jalna.

121-122 Finch Whiteoak.

297-298 Le Maître de Jalna.

409-410 La Moisson de Jalna.

CHRISTIANE ROCHEFORT

559 Le Repos du Guerrier.

JULES ROMAINS

279 Les Copains.

345 Knock.

ANDRÉ ROUSSIN141 La Petite Hutte *suivi de**Lorsque l'Enfant paraît...*334 Bobosse *suivi de* Les*Cœufs de l'Autruche.***A. DE SAINT-EXUPÉRY**

3 Vol de Nuit.

21 Pilote de Guerre.

68 Terre des Hommes.

177 Courrier Sud.

CECIL SAINT-LAURENT156-157 Caroline chérie, *tome 1.*158-159 Caroline chérie, *tome 2.***M. de SAINT PIERRE**

171 La Mer à boire.

299-300 Les Aristocrates.

528 Les Écrivains.

JEAN-PAUL SARTRE

10 Les Mains sales.

33 Le Mur.

55 La P... *Respectueuse*
suivi de Morts sans Sé-
pulture.

160 La Nausée.

367 Le Diable et le Bon Dieu.

522-523 L'Age de Raison.

BETTY SMITH

452-53-54 'Le Lys de Brooklyn'.

JOHN STEINBECK26 Des Souris et des Hom-
mes.

44-45 Les Raisins de la Colère.

262-263 En un Combat douteux.

HAN SUYIN

314-315 Multiple Splendeur.

HENRI TROYAT

325 La Tête sur les Épaules.

426 Le Vivier.

ROGER VAILLAND

459 Les Mauvais Coups.

ROGER VERCEL

9 Capitaine Conan.

36 Remorques.

290 Au Large de l'Eden.

VERCORS

25 Le Silence de la Mer.

210-211 Les Animaux dénaturés
suivi de La Marche à
l'Étoile.**PAUL VIALAR**

266-267 La Grande Meute.

ALBERT VIDALIE411 Les Bijoutiers du Clair
de Lune.**JAKOB WASSERMANN**

240-241 L'Affaire Maurizius.

MARY WEBB

65 Sarn.

FRANZ WERFEL

39-40 Le Chant de Bernadette.

Date Due

	T. J. BATA		
N			l'Abbé
V	OCT 16 1970	JAN 31 2006	
R	LIBRARY	FEB 01 2006	ames.
I:	OCT 13 1971		Paris.
M			assans.
22			ougon.
H		FEB 24 1977	
H			M
PI			IT
G	APR 4 1977		
FI			
C			
C	NOV 21 1997		
M	NOV 21 1997		de La
G			
A	bd	CAT. NO. 23 233	PRINTED IN U.

Colline.
JEAN HOUGRON
 Tu récolteras la Tempête (*).
 Soleil au ventre (*).
 Volume double : (*)

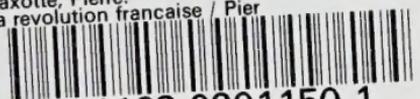
EMILE ZOLA
 L'argent (*).
STEFAN ZWEIG
 La Confusion des Sentiments.
 Volume triple : (**)

DC 148 .G33

Gaxotte, Pierre.

La revolution francaise / Pier

010101 000



0 1163 0201150 1
TRENT UNIVERSITY

DC148 .G33

Gaxotte, Pierre

La revolution francaise.

DATE	ISSUED TO
	93658



93658

ROPS · PIERRE DA
 CE DRUON · ALEXANDR
 AM FAULKNER · PIERR
 IDEFOLDES · ANNE FRAI
 EORGHU · YVES GIBEA
 GIRAUDOUX · RUMER
 GREEN · GRAHAM GRE
 AS HARDY · ERNEST HEMINGWAY · RENE
 PHILIPPE
 DOUS H
 S KAZA
 UDYARD
 RMAND L
 D. H. LA
 SINCLAIR
 PIERRE
 RRE MAC
 RINE MA
 MARTIND
 ROBERT
 HYDE M
 IONTHE
 Y · ALAN
 COUES
 CEL P
 ND RA
 IN RO
 SAINT-LA
 BETTY
 · HAN
 ND · VI
 · MAR
 LEEN V
 E YOUR
 DE L
 STANT
 · CERV
 VE FLA
 VUILL
 PERRI
 Y, COU
 ORE MA
 EFAN
 NE BA
 DINE B
 S BRO
 · JAME
 INAND
 EAU · C
 · CHEV
 · A. J. C
 DU MA
 O DOR
 AN DU
 TOLE F
 LEON
 JEAN
 RAUDOUX · RUMER GIDDEN · ELIZABETH G
 GREEN · GRAHAM GREEN · PAUL GUTH · RENE
 HARRY · ERNEST HEMINGWAY · RENE

Déjà parus dans la même série :

MÉMOIRES DE GUERRE (Tomes I et II) par le Général de Gaulle
NAPOLEON - HISTOIRE DE FRANCE par J. Bainville
MARIE STUART - MARIE-ANTOINETTE - FOUCHÉ par S. Zweig
VIE ET MORT DE JEANNE D'ARC par R. Pernoud
HISTOIRE SAINTE - JÉSUS EN SON TEMPS par Daniel-Rops
LE SIÈCLE DE LOUIS XV par P. Gaxotte
HISTOIRE D'ANGLETERRE par A. Maurois
LOUIS XIV par Louis Bertrand · DIANE DE POITIERS par Ph. Erlanger
CLEOPATRE par O. de Wertheimer
L'ÉPOPÉE DES CROISADES par R. Grousset



IMPRIMÉ EN FRANCE